A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

840.6
M558

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux évènemens de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 3 JANVIER 1789.

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Digitized by Google

TABLE

Du mois de Décembre 1788.

PIÈCES FUGITIVES.

Fable. 3
Romance. 49
Dialogue. 51
Le Cousin Jacques. 97
Vers. 145
Réponse. 147
Charades, Enigmes & Logog. 6, 56, 102, 148.

NOUVELLES LITTÉR.

Moïse considéré comme Législateur. 50
Œuvres de Gilbert. 57
La Visite d'Eté. 71
Œuv. de Mme de Graffigny. 78
Œuvres de M. Marmontel. 10
Abrégé chronologique. 11
Cours raisonné. 11
La Belle-Mère. 156
Zélie dans le Désert. 158
Variétés. 30, 79, 117, 166.
Académie Françoise. 125

SPECTACLES.

Acad. Roy. de Musiq. 39, 127
Comédie Françoise. 40, 181
Comédie Italienne. 184
Annonces & Notices. 46, 90, 138, 187.

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Digitized by Google

Coll. arts

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 3 JANVIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

VERS

Mis au bas du portrait de Mlle. CAROLINE DESCARSIN, *ameuse Harpiste, âgée de 14 ans.*

POUR charmer l'esprit & le cœur,
Cypris lui donna son langage,
Apollon son luth enchanteur,
Et l'Amour lui laissa son âge.

(Par M. Joly de Saint-Just.)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Culotte*; celui de l'Enigme est *la Fièvre*; celui du Logogriphe est *Préface*.

CHARADE.

TU perdras mon second, si tu n'as mon premier:
En deux sens différens, mon tout peut se comprendre;
Et si tu t'y prends bien, tu pourras me surprendre
Sur les lèvres d'Iris, ou bien dans ton grenier.

(*Par M. le Ch. de P***.*)

ENIGME.

J'AI servi les Mortels, les Belles & les Dieux,
Et j'ai volé souvent de l'Olympe à Cythère.
J'annonce quelquefois les fureurs de la guerre;
Je parle de la paix, de son retour heureux,
Et des Arts bienfaisans qui consolent la Terre.
Pour connoître l'objet de ce portrait obscur,
Ne poursuis pas un Dieu qui fuit avec des ailes;

Digitized by Google

Bientôt auprès de toi ; le temps rapide & sûr
Ramènera ses pas fidèles.
Souviens-toi seulement, Lecteur,
Que le mot d'une Enigme est comme le Bonheur.
Dans le songe riant dont l'erreur nous captive,
Hélas ! de ce bonheur, si facile & si doux,
Nous poursuivons au loin la trace fugitive,
Lorsqu'il repose auprès de nous.

(*Par M. Emenard, fils aîné.*)

LOGOGRIPHE.

JE suis, sur mes cinq pieds, l'appui de la foiblesse ;
J'ai de maint Rodomont réprimé la fureur,
Et par moi plus d'un Fat apprit la politesse.
Sous un autre rapport, je suis marque d'honneur.
Change mes pieds, j'offre de La Fontaine
Un surnom que chacun croit & dit mériter ;
Le modeste harnois qu'ici l'on fait porter
Aux humbles descendans de l'Ane de Silène....
Si tu cherches encor, tu trouveras un mot
Qu'on voit souvent en plain-chant, en musique.
En est-ce assez, Lecteur ? — Oui, je te prends au mot.

(*Par M. Bézeau, Clerc à St. H. de Ch.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGE du jeune ANACHARSIS *en Grèce, dans le milieu du 4e. Siècle, avant l'Ere Vulgaire. 7 Vol. in-8°. & 1 Volume in-4°. de Cartes. Se vend à Paris, chez* Debure l'aîné, *Libraire, rue Serpente, Hôtel Ferrand, N°. 6* (1).

L'OUVRAGE dont nous allons rendre compte, attendu depuis long-temps avec la plus vive impatience, est le fruit de 30 ans de travail. Ceux qui savent combien il est difficile de faire un bon Livre dans quelque genre que ce soit, croiront sans peine, en lisant celui-ci, qu'il a dû couter à l'Auteur des soins & des recherches infinies. Il ne suppose pas seulement une lecture immense, une critique exacte & judicieuse, le talent de recueillir, de rap-

(1) Les 7 Vol. in-8°. & le Volume de Cartes se vendent 45 liv. Le même Ouvrage, en 5 Vol. in-4°. y compris celui de Cartes, 60 liv. On en a tiré pour les Curieux quelques Exemplaires sur grand papier vélin d'Annonay, dont le prix est de 192 livres. L'exécution typographique de ces différentes Editions est très-belle.

Digitized by Google

procher, de lier ensemble une multitude de faits épars dans les Historiens, les Orateurs, les Poëtes & les Philosophes ; on y voit briller encore des connoissances très-diverses & très-étendues, un esprit droit, accoutumé à réfléchir, à comparer, à saisir entre les objets des rapports très-fins, très-fugitifs, & par tout de la sagacité, de l'imagination, de la philosophie, & l'art si nécessaire & si rare d'orner, d'embellir la raison par les graces, le nombre & l'harmonie du style. On n'a peut-être jamais fait de l'érudition un usage plus agréable & plus utile. L'Auteur a eu soin d'en écarter toutes les épines ; il n'en a pris, pour ainsi dire, que les fleurs, & ne l'a montrée que par les côtés les plus propres à piquer la curiosité, à exciter fortement l'attention, à la soutenir, & à réconcilier en quelque sorte les Lecteurs philosophes avec cette branche particulière de connoissances trop négligées sans doute, mais aussi trop souvent stériles entre les mains de ceux qu'on appelle Savans.

L'Ouvrage de M. l'A. B... est neuf & original : c'est même en ce genre une des idées les plus heureuses qu'on ait pu concevoir. Il importoit d'autant plus qu'elle se présentât à un homme d'esprit capable de la féconder, de la suivre dans ses différentes ramifications, que si elle se fût offerte à un Littérateur médiocre & superficiel, comme cela pouvoit aisément arriver, un excellent Ecrivain n'auroit peut-être jamais osé s'en

Digitized by Google

saisir de nouveau, & dire comme Molière, en parlant de quelques scènes qu'il avoit prises à Plaute & à Cyrano de Bergerac : *Cela est bon ; cela m'appartient ; je reprends mon bien où je le trouve.* Le Public n'auroit eu alors, au lieu d'un tableau bien composé, d'un dessein pur, & d'une couleur harmonieuse & vraie, qu'une mauvaise découpure enfermée dans un beau cadre.

M. l'A. B..., au contraire, a exécuté avec succès ce qu'il a imaginé avec hardiesse. On n'est pas moins frappé de l'étendue de son plan, que de la sagesse & de l'intelligence avec lesquelles toutes les parties en sont ordonnées, & concourent au grand effet de l'ensemble : il n'y a peut-être pas dans l'Histoire Grecque un seul fait important, un seul mot ancien, ingénieux ou profond, que l'Auteur n'ait eu l'art d'employer & de faire valoir, soit par les conséquences générales qu'il en tire, soit par l'application qu'il en fait, & la circonstance où il le rappelle. Il n'a rien négligé sur-tout, pour répandre sur les différens objets qu'il embrasse, ce charme & cet intérêt qu'il est si difficile de donner à des matières presque épuisées, & sur lesquelles les tentatives plus ou moins heureuses de divers Auteurs semblent ne laisser à ceux qui cultivent aujourd'hui le même fonds, d'autre mérite que celui de l'élégance & de la richesse de la forme.

Il n'est aucune matière à laquelle la Phi-

Digitized by Google

losophie ne soit applicable ; je n'en excepte pas même celles de pure érudition qui en paroissent le moins susceptibles. Quand on porte dans ces recherches un bon esprit ; quand on pense, & qu'on a des idées & des connoissances, une phrase, une ligne, un mot suffit pour le prouver. Le Livre de M. l'A. B... vient ici à l'appui de cette observation : c'est même un de ceux dont la lecture fait le mieux sentir combien la manière de dire est essentielle aux choses. Une diction lâche, vicieuse, ne déshonore pas une idée folle ; elle fatigue, elle endort, elle fait tomber un Livre des mains : en corrige aisément une faute, mais non un vice général du style. Celui de notre Auteur est clair, facile, naturel, & correct : il a su le varier selon la nature des matières qu'il avoit à traiter ; en cela d'autant plus louable, que, dans un Ouvrage aussi étendu que le sien, où tout ce que les Grecs, considérés à l'époque la plus mémorable & la plus brillante de leur Histoire, ont pensé, écrit & dit de meilleur & de plus instructif, de plus ingénieux & de plus sublime dans tous les genres, doit se trouver classé selon l'ordre invariable des temps, & ajouter successivement de nouveaux traits à la peinture de leur caractère, de leurs mœurs & de leur esprit, l'uniformité de ton & de couleur, &, si j'ose me servir de ce terme, *la manière*, n'étoient pas les écueils les moins redoutables, & les plus faciles

à voir & à éviter. Son Livre, également accueilli des Savans & des Gens du monde, aura, sous des points de vues, & par des côtés très-divers, presque le même degré d'utilité pour les uns & pour les autres. Il offrira aux Gens du monde, sous une forme dramatique & pittoresque, des résultats exacts & précis de l'Histoire Civile, Politique, Littéraire, Religieuse & Philosophique du Peuple le plus curieux, le plus utile à étudier & à connoître de tous ceux qui ont brillé tour à tour sur la terre. Ils trouveront dans un petit nombre de Volumes, où les ornemens & les réflexions sont répandus avec autant d'art que de discernement & de goût, à peu près tout ce qu'il faut savoir & retenir de l'Histoire générale & particulière de la Grèce; & cette lecture les dispensera de beaucoup d'autres moins agréables, & dont ils n'auroient pas le même fruit à recueillir.

A l'égard des Savans, ce Livre, enrichi d'un grand nombre de citations très-exactes, destinées à servir de preuves à tous les faits dont la nouveauté, l'importance ou la singularité pourroit inspirer le désir de les vérifier, sera pour eux un résumé, ou, si l'on veut, une espèce d'extrait critique & raisonné de tout ce qu'ils ont lu autrefois sur ces différentes matières, & qu'ils aimeront à se rappeler, *& ament meminisse periti* : car tel est le charme attaché particulièrement à l'Histoire Grecque & Ro-

maine, que rien de ce qui a quelque rapport, même le plus éloigné, avec ces Peuples anciens, si exclusivement favorisés de la Nature a tant d'égards, ne peut être indifférent pour un homme instruit; qu'on s'intéresse encore vivement à tout ce qui les touche; qu'on se plaît à se transporter par la pensée au milieu de leur ville, de leurs Temples, de leurs Fêtes, de leurs Gymnases, de leurs Académies, de leurs foyers, à les suivre, pour ainsi dire, dans tous les détails de leur vie publique & privée, à connoître les causes de leur grandeur & de leur décadence, à s'arrêter devant les ruines éparses de leurs monumens, & qu'on regarde presque avec le même plaisir, ou du moins avec le même intérêt de curiosité, le tableau également imposant & instructif de leurs succès & de leurs revers, de leurs vices & de leurs vertus.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici de l'Ouvrage de M. l'A. B..., n'est, à proprement parler, que l'Histoire abrégée des différentes sensations que j'ai éprouvées en le lisant: je le juge d'après l'impression agréable qui m'en est restée, &, pour parler comme Montaigne: *Ce que j'opine, quel qu'il soit, c'est pour déclarer la mesure de ma vue, non la mesure des choses.* Je n'ai ni la ridicule & sotte prétention de régler en rien l'opinion du Lecteur, ni la méthode, si commune aujourd'hui parmi les Journalistes, de mettre dans la bouche du Public l'éloge ou

Digitized by Google

la critique qu'ils veulent faire d'un Ouvrage quelconque, afin de donner plus de sanction à un jugement qui n'est au fond que le leur, & souvent même plutôt celui de leurs préjugés & de leurs passions, que de leurs lumières. J'observerai seulement qu'ayant lu deux fois avec attention le Voyage d'Anacharsis, & n'étant pas d'ailleurs tout-à-fait étranger aux différentes matières qui en sont l'objet, on ne peut me soupçonner de l'avoir jugé légèrement, encore moins avec prévention, puisqu'en rédigeant cet Extrait, je n'ai eu aucun de ces motifs particuliers qui font pencher la balance, & qui rendent la louange ou la critique également suspecte (1).

Entrons présentement dans quelques détails, & tâchons de donner du Livre de M. l'A. B. une idée aussi exacte que le permet l'analyse succincte & rapide à laquelle je suis forcé de me borner.

L'Auteur suppose, » qu'un Scythe nommé Anacharsis, vient en Grèce quelques années avant la naissance d'Alexandre, & que d'Athènes, son séjour ordinaire,

(1) Je suis précisément, à l'égard de M. l'A. B..., dans la même circonstance où se trouvoit l'Historien incomparable des règnes de Tibère & de ses successeurs; & je puis dire comme lui, quoique pour un sujet moins grave & moins important : *Sine irâ & studio, quorum causas procul habeo.*

il fait plusieurs voyages dans les Provinces voisines, observant par-tout les mœurs & les usages des Peuples, assistant à leurs Fêtes, étudiant la nature de leurs Gouvernemens; quelquefois consacrant ses loisirs à des recherches sur les progrès de l'esprit humain; d'autres fois conversant avec les grands Hommes qui florissoient alors. Dès qu'il voit la Grèce asservie à Philippe, père d'Alexandre, il retourne en Scythie; il y met en ordre la suite de ses Voyages; & pour n'être pas forcé d'interrompre sa narration, il rend compte, dans une Introduction, des faits mémorables qui s'étoient passés en Grèce avant qu'il eût quitté la Scythie «.

On demandera, peut-être, pourquoi M. l'A. B..... a composé un Voyage plutôt qu'une Histoire? C'est, comme il l'observe très-bien, *que tout est en action dans un Voyage, & qu'on y permet des détails interdits à l'Historien.* Or ce sont précisément ces détails qui sont curieux & instructifs, & sans lesquels il est difficile de bien connoître les Loix, la Religion, les mœurs, les usages & l'esprit général d'un grand Peuple, ainsi que la juste mesure de ses progrès dans les Arts & dans les Sciences.

» L'époque qu'il a choisie, une des plus intéressantes que nous offre l'Histoire des Nations, peut être envisagée sous deux aspects. Du côté des Lettres & des Arts, elle lie le Siècle de Périclès à celui d'A-

lexandre Sous le second aspect, cette époque n'est pas moins remarquable: Anacharsis fut témoin de la révolution qui changea la face de la Grèce, & qui, quelque temps après, détruisit l'Empire des Perses ».

M. l'A. B..... partage les douze cent cinquante ans écoulés depuis Cécrops jusqu'au temps où Anacharsis est supposé écrire la relation de son voyage, en deux intervalles; l'un qui se prolonge jusqu'à la première des Olympiades, l'autre qui se termine à la prise d'Athènes par les Lacédémoniens, c'est-à-dire en 404.

La première partie de cette Introduction, où les faits véritables & les traits fabuleux, confondus à dessein, sont également nécessaires au but que l'Auteur s'est proposé, est semée de réflexions tirées du fond du sujet, & qui donnent à l'Histoire des siècles héroïques, une sorte d'intérêt que l'énorme distance à laquelle nous sommes de ces temps anciens, affoiblit sans doute, mais ne détruit pas entièrement. L'Auteur termine cette première partie de son Introduction par un éloge d'Homère, qu'on ne lit point sans partager son enthousiasme & son admiration pour ce grand Poëte: nous avions d'abord projeté d'en orner cet extrait; mais le nombre & l'importance des matières dont nous devons parler, ne nous permet qu'un coup-d'œil rapide sur des objets qu'on voudroit observer sous toutes les faces.

Digitized by Google

L'Histoire des Athéniens ne commence, à proprement parler, qu'environ cent cinquante ans après la première Olympiade. On y voit en des intervalles assez marqués, les commencemens, les progrès & la décadence de leur Empire. Anacharsis désigne ces intervalles par des caractères particuliers. Il nomme le premier le siècle de Solon ou des Loix; le second, le siècle de Thémistocle & d'Aristide, c'est celui de la gloire; le troisième, celui de Périclès, c'est celui du luxe & des Arts. L'Auteur écrit en peu de pages, mais sans rien omettre d'essentiel, l'Histoire de ces trois différens siècles, dont il fait très-bien connoître l'esprit & les principaux évènemens: il expose le systême général de la Législation de Solon; il parle de ses Loix civiles & criminelles, regardées comme des oracles par les Athéniens, comme des modèles par les autres peuples: il cite quelques-unes de ses dispositions relatives aux mœurs, que ce sage Législateur regardoit avec raison comme le plus ferme appui de ses Loix, & il auroit pu ajouter plus généralement, de tout Code législatif, puisque, par-tout où il n'y a point de mœurs, les Loix, sans force & dans une vicissitude continuelle, laissent à l'homme puissant, & par cela même trop souvent oppresseur, mille moyens de les éluder, & de briser impunément le seul frein qu'il puisse avoir.

La seconde Section renferme l'Histoire

Digitized by Google

du siècle de Thémistocle & d'Aristide ; elle commence par une de ces réflexions générales, confirmée par l'expérience de tous les siècles, & dont il seroit temps enfin que la vérité fût démontrée pour ceux qui perdent le plus à l'ignorer. » C'est avec » peine, dit-il, que je me détermine à décrire des combats : il devroit suffire de » savoir que les guerres commencent par » l'ambition des Princes, & finissent par » le malheur des peuples ; mais l'exemple » d'une Nation qui préfère la mort à la » servitude, est trop grand, trop instructif, pour être passé sous silence «. Jamais on n'a fait de si grandes choses que dans ce siècle ; jamais on n'a été plus éloigné de penser que la gloire dût en rejaillir sur quelques Citoyens. Nulle récompense, nulle distinction particulière : un Général qui remportoit une victoire, n'avoit que sa part de la gloire commune, puisqu'il n'avoit eu que sa part du danger, & qu'à l'exemple des autres Citoyens, il n'avoit exposé que son honneur & sa vie. Miltiade, après la bataille de Marathon, sollicite l'honneur d'une couronne ; un homme se lève, & lui dit : » Miltiade, quand vous re» pousserez tout seul les Barbares, vous au» rez tout seul une couronne «.

Parmi plusieurs remarques importantes qu'on trouve dans cette Section, il en est une dont on pourroit faire une application très-juste ; c'est que si l'établissement de la

marine & du commerce fut le salut d'Athènes, il devint bientôt l'instrument de son ambition & de son perte. L'Auteur cite en effet deux ou trois traits qui prouvent avec quelle rapidité les principes de droiture & d'équité s'affoiblirent dans la Nation; & ces traits, ou d'autres semblables, se trouveroient de même dans l'Histoire des peuples qui sont à cet égard dans les mêmes circonstances que les Athéniens.

La troisième Section offre l'Histoire du siècle de Périclès. Cet homme, né avec un génie fait pour commander aux autres dans quelque forme de Gouvernement où le hasard l'eût placé; ce célèbre Démagogue, dont l'éloquence étoit si extraordinaire, qu'un Poëte Grec disoit de lui, que la Déesse de la Persuasion avoit son siége sur ses lèvres, dut à ses grands talens pour l'administration, l'honneur d'être longtemps le Chef d'une République puissante, & le dangereux avantage d'y jouir d'un pouvoir trop étendu, sans doute, pour un simple Membre d'un Etat libre, mais qu'il a fait servir au moins à la gloire de sa Patrie, & dont il faut même s'étonner qu'il n'ait pas abusé plus souvent; tant la pente qui conduit d'une autorité presque illimitée à l'injustice & au crime, est facile & rapide! Ce n'est pas d'avoir suscité, ou plutôt hâté de quelques années la guerre du Péloponnèse, que les forces, l'ambition, en un mot, les circonstances respectives où se

Digitized by Google

trouvoient Athènes & Lacédémone, rendoient d'ailleurs inévitable & nécessaire; ce n'est pas, dis-je, l'influence plus ou moins grande que les conseils & les discours de Périclès eurent à cet égard sur la conduite & les délibérations des Athéniens, qu'il faut reprocher à cet habile politique; c'est d'avoir corrompu les mœurs de ses concitoyens, en les amollissant par une succession ininterrompue de fêtes & de jeux. Si d'un côté il agrandit par ses victoires le domaine de la République, de l'autre, il autorisa la licence, Aspasie l'étendit; Alcibiade la rendit aimable; & le mal qu'un exemple si séduisant & si pernicieux fit aux Athéniens, subsista même long-temps après sa mort: c'est que rien n'est plus difficile que de rendre des mœurs à un peuple qui les a une fois perdues! Peut-être même n'y peut-on réussir que par la conquête, ou, comme l'a dit un Philosophe célèbre à qui on proposoit ce problême, par le moyen dont Médée se servit pour rajeûnir son père Æson.

L'Auteur ne recueille pas seulement dans les Historiens les faits les plus curieux, & qui méritent le plus, par leur importance, de fixer l'attention du Lecteur; il a l'art de lier à son sujet les réflexions philosophiques dont ces Historiens accompagnent leur narration, sur-tout lorsque ces réflexions, même isolées, présentent un grand résultat: telle est, entre autres, cette judicieuse

Digitized by Google

observation de Thucydide, que la guerre modifie les mœurs d'un peuple, & les aigrit à proportion des maux qu'il éprouve. Celle du Péloponnèse fut si longue; les Athéniens essuyèrent tant de revers, que leur caractère en fut singulièrement altéré. Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que dans le cours de cette fatale guerre, » il se » fit un tel renversement dans les idées » & dans les principes, que les mots les » plus connus changèrent d'acception; » qu'on donna le nom de duperie à la » bonne foi, d'adresse à la duplicité, de » foiblesse & de pusillanimité à la pru- » dence & à la modération, tandis que » les traits d'audace & de violence pas- » soient pour les saillies d'une ame forte » & d'un zèle ardent pour la cause com- » mune «. M. l'A. B..... fait à ce sujet une remarque qui sert en même temps de preuve & de développement à l'idée également ingénieuse & juste de quelques Philosophes. » En remontant, dit il, aux causes » des grands évènemens, ils ont pensé que » chaque siècle porte, en quelque ma- » nière, dans son sein, le siècle qui va » le suivre. Cette métaphore hardie couvre » une vérité importante, & confirmée par » l'Histoire d'Athènes. Le siècle des Loix » & des vertus prépara celui de la valeur » & de la gloire: ce dernier produisit ce- » lui des conquêtes & du luxe, qui a fini » par la destruction de la République «.

Digitized by Google

Mais ce qui, dans un enchaînement de causes & d'effets nécessaires, peut consoler, en quelque façon, de ces scènes affligeantes que nous offre l'Histoire de la guerre du Péloponnèse, c'est que vers le temps de cette guerre si désastreuse, on vit éclore une foule de génies dans tous les genres. » Pendant que les différens peuples » de la Grèce étoient menacés de perdre » l'empire des mers & de la terre, une » classe paisible de citoyens travailloit à lui » assurer pour jamais l'empire de l'esprit. » Les Sciences s'annonçoient tous les jours » par de nouvelles lumières, & les Arts » par de nouveaux progrès. La Grèce dut » en partie ces avantages à l'influence de » la Philosophie «.

M. l'A. B. observe ensuite qu'en remontant depuis Périclès jusqu'à Thalès, le plus ancien des Philosophes de la Grèce, l'esprit humain a plus acquis dans l'espace d'environ deux cens ans, que dans la longue suite des siècles antérieurs. Il cherche les causes générales & particulières de ce phénomène, & ce qu'il dit sur cette question, très-digne de l'attention d'un Philosophe, mérite fort d'être lu. Il a très-bien vu surtout que les Grecs (& on en pourroit dire autant de plusieurs Peuples) ont toujours plus honoré les talens qui servent à leurs plaisirs, que ceux qui contribuent à leur instruction; & qu'à l'exception de la Poésie, les Lettres, quoique cultivées chez les

Digitized by Google

Grecs de meilleure heure & avec plus de succès que les Arts, y ont reçu moins d'encouragement. » Ils ont montré de l'estime » pour l'Eloquence & pour l'Histoire, » parce que la première est nécessaire à la » discussion de leurs intérêts, & la seconde » à leur vanité; mais les autres branches de » la Littérature doivent leur accroissement » plutôt à la vigueur du sol, qu'à la pro- » tection du Gouvernement. On trouve en » plusieurs villes des écoles d'athlètes entre- » tenues aux dépens du public; nulle part » des établissemens durables pour les exer- » cices de l'esprit. Ce n'est que depuis » quelque temps que l'étude de l'Arithmé- » tique & de la Géométrie fait partie de » l'éducation, & que l'on commence à » n'être plus effarouché des notions de la » Physique. Sous Périclès, les recherches » philosophiques furent sévèrement pros- » crites par les Athéniens; & tandis que » les Devins étoient quelquefois entretenus » avec distinction dans le Prytanée, les » Philosophes osoient à peine confier leurs » dogmes à des Disciples fidèles. Ils n'é- » toient pas mieux accueillis chez les autres » peuples; par-tout objet de haine & de » mépris, ils n'échappoient aux fureurs » du fanatisme qu'en tenant la vérité cap- » tive, & à celles de l'envie que par une » pauvreté volontaire ou forcée. Plus to- » lérés aujourd'hui, ils sont encore sur- » veillés de si près, qu'à la moindre licence,

Digitized by Google

» la Philosophie éprouveroit les mêmes ou-
» trages qu'autrefois «.

Pour sentir la finesse de ces réflexions, il est inutile de les généraliser; elles ne seroient applicables qu'aux seuls Athéniens, qu'elles n'en décéleroient pas moins l'excellent esprit de l'Auteur. Il y a dans l'Histoire de tous les Peuples, comme dans celle de la Nature, des faits qu'il n'est pas donné à tout le monde d'appercevoir sous leur vrai point de vue & dans tous leurs rapports, & qui échappent même à la plupart de ceux qui écrivent sur ces matières, parce qu'une bonne méthode d'observation n'est pas plus commune parmi les Physiciens, que l'esprit philosophique parmi les Historiens; aussi les Livres de Physique où l'on apprend quelque chose d'utile, & les Histoires qui font penser, sont ils très-rares dans toutes les Langues & chez toutes les Nations : Tacite, parmi les Anciens; Voltaire, parmi les Modernes, sont peut-être les seuls Historiens que les hommes d'Etat & les Philosophes puissent lire avec fruit, ou du moins les seuls qui fassent éprouver ce désir, ce besoin de les relire, de les méditer sans cesse; désir qu'on ne sent même que pour un très-petit nombre de Livres dans chaque genre. Pour que l'Histoire générale de la Grèce eût le même intérêt & fût aussi instructive que celles des deux grands Hommes que je viens de nommer, il faudroit qu'elle fût écrite avec le même

Digitized by Google

jugement, la même élégance, & dans le même esprit que cette Introduction au Voyage d'Anacharsis.

Nous aurions voulu pouvoir nous étendre davantage sur ce premier volume de l'Ouvrage de M. l'A. B..., dont nous n'avons donné sans doute qu'une très-légère idée: mais ceux qui savent combien les bornes d'un Extrait sont circonscrites, & combien l'analyse la mieux faite laisse encore à désirer à ceux qui qui ont sous les yeux le Livre même qu'elle doit faire connoître, nous excuseront peut être de n'avoir pas mieux réussi. Le peu que nous avons dit suffit au moins pour exciter fortement la curiosité du Lecteur, & pour justifier à ses yeux, par quelques traits recueillis sans art & pris indistinctement, le jugement favorable que nous portons de tout l'Ouvrage, qu'on goûtera d'autant plus, qu'on aura plus de lumières & plus de savoir. Nous tâcherons, dans un autre Extrait, de rendre un compte exact du Voyage même d'Anacharsis, & nous rapporterons à ce sujet plusieurs passages, qui, par l'importance & la variété des matières auxquelles ils appartiennent, pourront instruire & intéresser un plus grand nombre de Lecteurs, parce que, conformément au précepte d'Horace, l'Auteur y mêle par-tout l'agréable à l'utile.

Comme on se plaît naturellement à suivre un Voyageur dans tous les lieux qu'il parcourt ou qu'il décrit, & que la

Digitized by Google

connoissance topographique des divers pays qu'il a observés, est même nécessaire pour l'intelligence de son Voyage, M. l'A. B... a enrichi celui d'Anacharsis de Plans, de Vues, de Cartes, rédigés sous ses yeux avec une exactitude scrupuleuse par M. Barbier, jeune homme très-instruit, très-exercé dans ce genre de travail, & qui a discuté avec lui les points les plus importans de cette partie de la Géographie ancienne. A ces Cartes si exactes, si utiles, l'Auteur a joint plusieurs Tables qui sont d'un usage fréquent dans la lecture de son Ouvrage, & sans lesquelles le Lecteur pourroit souvent se trouver arrêté.

La première de ces Tables présente les principales époques de l'Histoire Grecque, depuis la fondation du royaume d'Argos jusqu'au règne d'Alexandre.

La deuxième, les noms de ceux qui se sont distingués dans les Lettres & dans les Arts, depuis les temps voisins de la prise de Troye jusqu'au règne d'Alexandre, & ces mêmes noms par ordre alphabétique.

Les suivantes déterminent le rapport des mesures Romaines avec les nôtres; le rapport du pied Romain avec le pied de Roi; le rapport des pas Romains avec nos toises; le rapport du pied Grec avec le pied de Roi; le rapport des stades avec nos toises, ainsi qu'avec les milles Romains; le rapport des stades avec nos lieues de deux milles cinq cents toises; & l'évaluation des monnoies d'Athènes.

La

Digitized by Google

La treizième Table indique tous les Auteurs cités dans le Voyage & les éditions qu'on a suivies ; & la dernière contient la Table générale des matières & des faits les plus remarquables.

On peut, ce me semble, juger, par cet exposé, de l'importance de cet Ouvrage, de son utilité, & sur-tout de l'estime qu'on doit faire de l'édition originale. J'insiste particulièrement sur cet article, parce que ce Livre, nécessaire à un si grand nombre de Lecteurs, & qui doit se trouver dans toutes les bibliothèques, sera malheureusement contrefait dans différentes provinces de France & chez l'Etranger, & qu'indépendamment des plans, des vues, des cartes qu'il seroit très-difficile de rendre aussi bien sans des dépenses que des contrefacteurs avides ne sont jamais tentés de faire, ils ne mettront ni plus d'empressement, ni plus de soins à imprimer correctement les citations (1) nombreuses qui se trouvent au bas des pages, & dont la révision délicate demande des yeux très-exercés & peut-être ceux de l'Auteur même. Cependant il est aisé de voir qu'il importe beaucoup que

(1) Ces citations, qu'on peut évaluer à peu près à 25,000, ont toutes été vérifiées par l'Auteur, & ce pénible travail, dont il pouvoit seul se charger, rendra toujours l'édition qu'il a revue, & que nous annonçons, la plus correcte & la meilleure de toutes celles qui la suivront.

Digitized by Google

ces citations soient exactes : ce sont les matériaux précieux de l'Ouvrage immense qu'on présente au Public ; c'est sur cette base que tout l'édifice porte ; ce sont ces citations qui en font la force & la solidité ; c'est par elles sur-tout que le Livre se recommande fortement à l'estime de tous les Savans, & qu'en prouvant la vaste érudition & la critique judicieuse de l'Auteur, elles rendent en même temps témoignage de sa véracité, de l'étendue de ses connoissances, & de la droiture de son esprit.

(*Cet Article est de M. Naigeon.*)

Lettres d'Euler à une Princesse d'Allemagne, sur différentes Questions de Physique & de Philosophie ; nouvelle édition, avec des Additions, par MM. de Condorcet & de la Croix. *A Paris, chez* Royez, *Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf, 4 Vol. in 8°. Prix, 18 liv.*

Cet Ouvrage est précieux par la clarté singulière avec laquelle il expose les vérités les plus importantes de la Mécanique, de l'Astronomie-Physique, de l'Optique & de la Théorie des sons, & par des vues ingénieuses plus savantes que celles qui ont fait survivre la pluralité des Mondes

Digitized by Google

de Fontenelle au systême des Tourbillons. Le nom d'Euler, si grand dans les Sciences, l'idée imposante qu'on se forme de ses Ouvrages destinés à développer ce que l'analyse a de plus épineux & de plus abstrait, donnent à ces Lettres si simples, si faciles, un charme singulier. Ceux qui n'ont pas étudié les Mathématiques, étonnés, charmés, flattés peut-être de pouvoir entendre un Ouvrage d'Euler, lui savent gré de s'être mis à leur portée. Ces détails élémentaires des Sciences acquièrent une sorte de grandeur par le rapprochement qu'on en fait avec la gloire & le génie de l'homme qui les a tracés. Aussi ces Lettres sont-elles regardées comme les meilleurs élémens des connoissances humaines, mis à la portée des gens du Monde & même des Dames, ayant été écrites pour la sœur du Roi de Prusse. Enfin rien ne manque à ces Lettres pour devenir un Livre classique, depuis que les Editeurs capables d'en apprécier le mérite, en ont banni quelques fautes de langage qui avoient échappé à l'illustre Etranger qui les a écrites.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

REMARQUES sur la Fable du Paysan du Danube, *tirées d'une nouvelle Edition des Fables de La Fontaine, avec des Notes critiques & morales, par M.* BÉRENGER.

N. B. *Cette Edition paroîtra dans le courant de cette année, en 4 Volumes in-8°., & sera suite aux Commentaires sur Racine, Molière, Boileau, &c. &c. Chez Cuchet, Lib. rue Serpente.*

SI La Motte avoit connu l'original de la Fable du Paysan du Danube, il auroit dit avec plus d'assurance encore, que le fonds des Fables de La Fontaine n'étoit pas à lui, & que débarrassé du soin de l'invention principale, il s'épuisoit tout entier sur les ornemens, qui ne sont que les inventions accessoires. » Il semble borner le mérite de La Fontaine à celui que Phédre prétendoit avoir sur Esope... *Quam materiam reperit, hanc ego polivi versibus*... Il aimoit à répéter qu'il étoit l'inventeur des sujets de presque toutes ses Fables, & il regardoit comme une justice qu'on lui comptât, *en compensation* des beautés qui lui manquent, le mérite de l'invention que son prédécesseur ne s'étoit point proposé.

Le Public a jugé que *la compensation* n'étoit

pas suffisante ; & s'il n'a pas décidé que La Motte, inventeur de ses Fables, avoit été aussi malheureux que La Motte, imitateur d'Homère, il a pensé du moins que ce Fabuliste avoit laissé entre lui & La Fontaine un espace presque aussi immense que celui qui sépare les deux Iliades.

Nous examinerons si La Fontaine doit uniquement sa supériorité aux ornemens qu'il a su donner à ses récits. — Parlons d'abord de la Fable du Paysan du Danube. La Fontaine l'a tirée de l'*Horloge des Princes*, puisqu'il emploie souvent, très-souvent, jusqu'aux expressions du Sr. d'Herberai des Essarts, Auteur, ou plutôt Traducteur de cet Ouvrage, qui est de Guévara, Evêque de Cadix. Cette Fable, qui tient onze pages in-folio dans la Traduction de d'Herberai, se trouve renfermée dans six pages d'un très-petit in-8°. de l'original Castillan. Guévara donna cet Ouvrage en 1524, sous le titre de *Relox de los Principes, o, Libro aureo de la vida de Marco-Aurelio.* — Il le donna comme la Traduction d'un Manuscrit Grec, qu'il disoit avoir reçu de Florence. Regardant cet Ouvrage comme très-authentique, il lui prodigue les plus grands éloges, & va jusqu'à dire que celui qui l'a composé *mérite des Autels.* — D'un autre côté, Vossius prétend que c'est-là une imposture indigne d'un Evêque, & d'Herberai entreprend de prouver que l'Ouvrage est supposé, en y faisant voir plusieurs anachronismes. — Ne pourroit-on pas prendre un milieu ? L'Evêque de Cadix aura été de bonne foi ; mais le Manuscrit qu'il reçut n'étoit pas d'une si haute antiquité qu'il se l'imaginoit. On pourroit en donner une autre explication. Le Manuel, ou *Enchiridion*, d'Antonin, se trouve dans quelques Manuscrits & dans quelques Imprimés, sous le titre de *Vie de Marc-Aurèle-Antonin*, & c'est ce qui aura pu

Digitized by Google

contribuer à l'erreur de Guévara. En supposant même que celui-ci fût un peu coupable, nous ne croyons pas qu'il mérite tous les reproches que lui fait Vossius, & que, dans le siècle où nous sommes, *sa peccadille fût jugée un cas pendable.* Nous n'y verrions qu'une petite ruse littéraire employée par l'Auteur de Sethos, par l'Auteur du Temple de Gnide, par celui de l'Hymne au Soleil, (Ire. Edit. d'Orléans), &c. Au reste, le Livre de l'Horloge des Princes de Guévara fut très-estimé lorsqu'il parut. Indépendamment de la version Françoise, qui fut imprimée en 1588, on en avoit donné une Italienne en 1548. Les Allemands le traduisirent en Latin, & lui donnèrent même tous les honneurs des éditions dites *Variorum*, en l'accompagnant de Notes, d'Aphorismes, de Scholies, & d'autres agrémens Germaniques. Andréas Scotus prétend qu'il étoit devenu classique de son temps. Il paroît qu'il tomba depuis dans l'oubli; & si La Fontaine y a trouvé le canevas du discours le plus sublime, comme il n'indiqua point la source, on a presque oublié jusqu'au nom d'un Ouvrage qui n'est certainement pas sans beautés. Peut-être ne mérite-t-il pas qu'on en fasse une Traduction entière; mais il est à désirer que l'on fasse sur cet Ouvrage de Morale & de Politique, ce que M. de Florian a fait avec tant de succès sur plusieurs Romans Espagnols; c'est-à-dire, qu'on cherche à se l'approprier par une imitation sage, & qui soit réglée par le goût & dictée par le génie. La Fontaine lui-même peut servir de modele. Tout le monde sait sa Fable par cœur. Voici l'esquisse qu'il avoit devant les yeux, lorsqu'il composa cet admirable Tableau.

Digitized by Google

*ANALYSE du Chapitre III du Livre 3 de l'*Horloge des Princes.

D'un propos qu'eut un Paysant des rivages du Danube avec les Sénateurs de Rome, se complaignant des tyrannies que les Romains faisoient en sa terre.

» En l'année première que je fus Consul (c'est Marc-Aurele qui parle), vint à Rome un pauvre Paysant du rivage du Danube, demander justice au Sénat contre un Censeur qui faisoit plusieurs exactions au Peuple... Ce Paysant avoit le visage petit, les levres grosses, les yeux profonds, la couleur hallée, les cheveux hérissés, la tête découverte, les soulliers de cuyr de porc-épic, la saye (sagum) de poil de chievre, la ceinture de joncs marins, & la barbe longue & espesse, les sourcils qui lui couvroient les yeux, l'estomac & le col couvers de poil & véluz comme un ours, & un baston en la main.... Icelui rustiq, mis au *meilleu* du Sénat, leur dist ainsi «:

» O Peres conscripts, ô Peuple heureux! moy » rustiq habitant & voisin des rivieres & citez du » Danube, salue vous autres Sénateurs de Rome, » qui estes en ce Sénat assemblés, & prie aux » Dieux immortels que ilz gouvernent & reiglent » aujourd'hui ma langue, afin que je dise ce qu'il » convient & est nécessaire à mon payz, & à dont » vous autres à bien gouverner la République, » parce que, sans la volonté & consentement des » Dieux, ne pouvons apprendre le bien, ni nous » séparer du mal..... Les tristes Destinées & la » Fortune le permettant, & nos Dieux courroucez

Digitized by Google

» nous délaissans, telle fut notre désaventure & » tel votre bon heur que les superbes Capitaines » de Rome *prindrent* par force d'armes notre » terre de Germanie, & non sans cause, je le dy; » car alors les Dieux estoyent courroucez contre » nous, parce que si nous autres eussions appaisez » nos Dieux, vous ne nous eussiez, certes, ja- » mais vaincus.

» Ne pensez pas, Romains, si vous avez *prins* » notre chere Germanie, que ce ait été par au- » cune industrie de guerre; car vous n'estes plus » belliqueux, ny plus couragieux, ny plus har- » dis, ny plus vaillans que nous. Ains ayant of- » fensé nos Dieux, ils ordonnerent en leurs se- » crets jugemens, que pour châtier nos désor- » donnés vices, vous fussiez les bourreaux. Vous » ne gaignates la victoire par les armes qu'ap- » portates de Rome, ains par tant de vices qu'es- » toient en Germanie.... Si je ne me trompe, » nous avons satisfaicts contre nos Dieux; mais » aussy, je croy que les cruautez que vous avez » faictes à nous autres, & l'ingratitude qu'avez » eue aux Dieux, encore que ne l'ayiez payée, » je tiens pour chose certaine que vous la payerez » une autre fois, & en ce cas pourroit estre, » comme à ceste heure vous nous traitez comme » esclaves, que quelque jour nous *recongnoistrerez* » pour Seigneurs. J'espere aux justes Dieux, que » comme vous autres sans raison nous avez jetez » hors de nos maisons, autres viendront qui, » avecque raison, jetteront vous autres d'Italie » & de Rome..... ès mesmes gênes.....

» Je vous demande, Romains, quelle action » aviez-vous estans nourris auprès du Tybre, » contre nous qui vivions en paix près la rive du » Danube... Nous estions en nos terres propres, » sans désirer, ni chercher, ni prendre terres

» *estranges*... Si vous dictes que nous envoyâtes
» conquérir, à fin que ne fussions barbares, &
» ne *vessuissions* comme tyrans, ains que vouliez
» nous faire vivre soubz bonnes Loix & coustu-
» mes, j'en serois fort content, si la chose succé-
» doit ainsi; mais comme est-il possible que vous
» autres donnez ordre de vivre aux Estrangers,
» puisque tompez les Loix de vos prédécesseurs...
» Si vous dictes davantage n'avoir en nostre
» Terre, République ny police, & que nous
» vivions comme les bêtes brutes en une mon-
» taigne, aussi peu en ceci, comme en l'autre,
» avez raison, pour ce que nous autres ne con-
» sentimes en notre Pays ceux qui traictent men-
» teries.... ni hommes qui d'autres terres nous
» apportassent des appareils pour être vicieux...
» ..... Vos Juges prennent tout ce qu'on leur
» donne en Public, tirent & accumulent le plus
» qu'ils peuvent en secret, chastient griefvemente
» les pauvres, & dissimulent avec les coulpes du
» riche,... oublient le gouvernement du Peuple
» pour prendre leurs plaisirs; estant pour *misiguer*
» les scandales, ce sont ceux qui sont plus scan-
» daleux;... mais de commandemens & de tri-
» buts vous nous en donnez plus que nous n'en
» pouvons porter ni souffrir.....

» Nous avons tous juré ....., oui juré, de
» jamais habiter avecques nos femmes, & de
» tuer nos propres enfans, & ceci pour ne les
» laisser ez mains de si mauvais & cruels Tyrans,
» comme vous estes; car nous désirons plus qu'ils
» meurent avecque liberté, que non qu'ils vi-
» vent avecque servitude & captivité. Je passe
» seul ez champs, ou en la montaigne; je vois
» tant de tyrannies en vos censeurs, y en a tant
» peu qui ayent zele au bien, & espere tant peu
» de remede de ce Sénat que je détermine comme

Digitized by Google

» malheureux, me bannir de ma propre maison, » & de ma douce compagnie, afin que je ne » voye, de mes yeux, chose tant dommageable ; » car j'aime mieux aller seul par les champs, que » voir mes voisins par chacune heure ploraus... » & désesperez....

Il n'y a seulement que quinze jours que je suis » entré en Rome ; j'ai vu faire telles choses en » ce Sénat, que si la moindre d'icelles se faisoit » sur les rivages du Danube, les gibets seroient » plus peuplés de larrons que les vignes de rai- » sins..... Un pauvre, fort pauvre, vienne à » vous demander justice,... comme il n'a argent » que bailler, ni pourpre qu'offrir, ni faveur » pour s'aider, depuis qu'au Sénat a proposé sa » complaincte, l'on lui satisfaict de parole... » chacun lui promettant faveur, & après, tous » ensemble le perdent, ruinent & détruisent : la » plus grande part luy disent qu'il a bon droit, » & après donnent contre lui sentence ; de sorte » que le misérable, qui est venu à se complaindre » d'un, s'en retourne se complaignant en son » pays de tous, maudissant sa triste fortune, & » réclamant des Dieux justes & pitoyables....

» Si, en aucune chose, ma langue vous a of- » fensés, je m'étends ici en ce lieu, *afin que me* » *couppez* la teste.....

» Ici donna fin le Rustiq à son propos non rustique... Le Paysant fut une heure estendu en terre, & tous nous autres les testes baissées, espouvantez, ne lui peumes respondre une parole, parce que, à la vérité, celui Rustiq nous confondit avec son propos éloquent, & nous espouvanta de voir le peu d'estime qu'il avoit de sa vie. Ayant pris détermination au Sénat, le jour suivant pourvûmes de Juges nouveaux aux rivages Danubiens, & commandâmes qu'il nous donnât par escript tout icelui raisonnement, afin qu'il fût mis au Livre des bons dicts des Etrangers...

Digitized by Google

(egregiè dictorum) se pourvût aussi mêmes (provium est) qu'icelui Rustiq fût fait en Rome Patrice,... & que du Trésor Public fût pour toujours substanté ».

— Quel est donc, pourra-t-on demander, quel est le mérite de La Fontaine? « La plus belle Statue, disoit un célèbre Sculpteur, est renfermée dans un bloc de marbre; il ne s'agit plus que de l'en tirer. Un ignorant Statuaire retranche trop ou trop peu, & voilà uniquement ce qui le distingue du grand Artiste ». Nous n'avons pas osé rapporter en entier le récit tiré de l'Horloge des Princes, dont on vient de lire quelques extraits. Il est d'une longueur assommante, & nous osons assurer le Lecteur que c'est précisément ce bloc informe & sans vie, dont La Fontaine a su tirer cette Statue si noble & si animée. Son mérite est d'avoir su, comme un autre Virgile, tirer de l'or du fumier d'Ennius; d'avoir su écarter les répétitions, les inutilités, les détails bas & sans noblesse; d'avoir choisi les traits frappans & sublimes; de n'avoir mis en œuvre que ce qui méritoit de l'être; d'avoir employé tour à tour le sentiment, la noble confiance, les preuves & le raisonnement; & enfin d'avoir placé toutes ces choses dans l'ordre le plus propre à s'insinuer dans les esprits, à les toucher, à les convaincre de la défaite de leur orgueil. Un semblable mérite vaut bien celui de l'invention: mais La Fontaine en a encore un autre; c'est, pour me servir d'une de ses expressions, d'avoir *traduit en Langue des Dieux*, un discours qui n'auroit jamais la même beauté dans la prose la plus éloquente, en y faisant tous les retranchemens que la pureté du langage & que le goût y demandoient nécessairement. C'est ainsi que La Fontaine a su être l'habile *Truchemen* d'un grand nombre d'Auteurs, dont on ne dira jamais,

Plus éloquens chez eux, qu'ils ne sont dans ses vers.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

MAHOMET II a-t-il eu une Maîtresse nommée Irène, qui fût un miracle de beauté? Cette Irène avoit-elle été faite esclave à la prise de Constantinople? Son Amant eut il la barbarie de lui trancher la tête de sa propre main, afin de prouver à ses soldats que la volupté n'amollissoit point son cœur? Cette Anecdote a été rapportée comme vraie par quelques Historiens, par d'autres comme douteuse; d'autres enfin l'ont regardée comme un de ces faits controuvés, & propres à être relégués dans ces compilations indigestes, imaginées par le besoin, & redigées par l'ignorance, où l'on ment par ordre alphabétique. Au résultat, c'est un de ces traits qu'on peut croire incertains, sans pouvoir les nier absolument. Ce qui ne laisse aucun doute, c'est qu'une pareille Anecdote ne pouvoit que très-difficilement produire un bon Ouvrage dramatique. Plusieurs Ecrivains s'en sont pourtant saisis, & deux Tragédies, composées sur ce sujet, ont été représentées sur le Théatre de la Nation. Celle de Châteaubrun, en 1714;

Digitized by Google

& celle du Comédien La Noue, en 1739. Châteaubrun, en adoptant l'idée des Historiens qui ont dit qu'Irène avoit été faite esclave à la prise de Constantinople, a supposé son Héroïne issue de la famille des Comnène. Il lui a donné pour le destructeur de sa famille une horreur insurmontable. Il lui a fait retrouver à la Cour de Mahomet un de ses frères caché sous le nom d'Osmin, & méditant tout bas des projets de vengeance, dont elle devient la complice. De toutes ces données, il ne résulte qu'un très-foible intérêt. Le Sultan trompé, va épouser Irène; l'instant de son hymen doit être celui de sa mort; le complot se découvre; Irène se retire dans son appartement pour s'y poignarder; & son frère, après s'être fait connoître pour le fils de Comnène, se poignarde à son tour sous les yeux de Mahomet. A la première représentation de cette Tragédie, le frère & la sœur se tuoient l'un après l'autre sur la Scène. Ce double suicide indisposa les Spectateurs, & Châteaubrun en cacha un dans la coulisse; mais son Ouvrage n'y a rien gagné. C'est une Production très-médiocre, & digne de l'oubli où elle est tombée. Les Auteurs de la Bibliothèque Françoise ont néanmoins exagéré la critique, quand ils ont imprimé la phrase suivante, qui a été fidélement copiée par les Rédacteurs du Dictionnaire Dramatique: » Quoique l'on ait écrit contre Ba-» jazet, il s'en faut bien qu'il ne soit aussi

» poli dans Racine, que Mahomet l'est dans » M. de Châteaubrun «. Mahomet aime Irène, il voudroit en être aimé ; il n'est donc pas étonnant qu'il lui adresse quelques douceurs ; le moyen d'inspirer de l'amour à une femme n'est pas de lui dire des injures : mais si on en excepte quelques traits fort rares & fort ridicules, il est vrai, comme on en peut juger par celui ci :

Mon Camp croit que vos yeux m'attachent pour jamais,
Et veut *dans votre sang effacer vos attraits.*

Mahomet est très-peu poli ; il y a plus, il n'a que de très-courts mouvemens de foiblesse. Dans la même Scène dont nous avons tiré les deux vers qu'on vient de lire, il éprouve les mépris d'Irène, & il réplique :

Quel discours ! quel orgueil ! quelle invincible audace !
Seroit-ce encor l'amour qui me demande grace ?
Non. Je me reconnois ; c'en est fait, & tes yeux
Ne me captivent plus sous leur joug odieux.
Osmin t'attend, le fer est prêt. Je cours... Madame !
Un reste de pitié vit encor dans mon ame ;
Ne désespérez point un Amant furieux, &c.

Ce mouvement, qui dut produire de l'effet au Théatre, est bien celui d'un homme que l'amour maîtrise ; mais nous pensons qu'il y a plus d'énergie que de foiblesse, & qu'il

Digitized by Google

ressemble peu à la politesse fade d'un Céladon qui soupire. Nous pourrions citer d'autres morceaux à l'appui de celui-ci; mais il suffit pour démontrer qu'il est plus facile à des Critiques d'un certain ordre d'avancer une assertion que de la prouver.

La Noue a mieux vu son sujet que Châteaubrun; il l'a traité d'une manière plus simple & plus intéressante. Chez lui, Irène est fille de Théodore, Prince Grec, dont le Grand-Visir veut échauffer la haine & le courage pour parvenir à perdre Mahomet qu'il déteste. Irène aime Mahomet, mais elle l'aime en silence, & elle ne fait l'aveu de son amour qu'au moment où elle voit les préventions de son père vaincues par la générosité confiante de l'Empereur. Le rôle de l'Aga des Janissaires, qui a élevé son Maître, qui a échauffé & entretenu dans son ame l'amour de la gloire, & qui vient, au péril de ses jours, essayer de l'arracher aux foiblesses d'une passion qu'il regarde comme honteuse, est une de ces créations faites pour annoncer dans un Auteur une imagination brillante & une connoissance très-étendue des effets dramatiques. Le caractère de Mahomet est grand, noble, fier, soutenu; & nous ne craignons pas de dire qu'il est plus intéressant dans la Tragédie de La Noue, que dans l'Histoire. Malheureusement, le rôle de Théodore est d'une extrême foiblesse. Le style où l'on remarque un vernis oriental très-propre au

Digitized by Google

sujet, est souvent inégal ; & le cinquième Acte est très-inférieur aux quatre premiers. Le dénouement sur-tout a été universellement condamné dans tous les temps. Il est opéré par un récit sec & triste de l'assassinat d'Irène par la main de Mahomet ; & la manière dont Théodore termine la Pièce après avoir appris la mort de sa fille, est d'une pusillanimité qui avoisine le ridicule.

Grand Dieu ! dont le courroux éclate sur Byzance,
Que sa mort & la mienne appaisent ta vengeance !

La remise de cette Tragédie a eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Le rôle de Mahomet a fait honneur au talent de M. St Prix. Nous invitons cet Acteur à continuer de choisir ainsi, dans nos bonnes Tragédies oubliées ou négligées, des rôles qui puissent écarter pour quelque temps la comparaison entre ses prédécesseurs & lui. L'opinion est un monstre à mille têtes qu'on ne peut surmonter qu'avec de l'adresse. Nous l'exhortons aussi à soigner ses transitions des tons graves aux tons aigus ; elles sont souvent peu ménagées, tranchons le mot, trop brusques, & l'oreille en est quelquefois fatiguée.

Dans le N°. prochain, nous donnerons l'Article de la Comédie Italienne.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

CALENDRIER *Musical Universel*, contenant l'indication des Cérémonies d'Eglise, en musique; les Découvertes & les Anecdotes de l'année; des Variétés; un choix de Poésies relatives à la Musique; des Détails sur la Musique des Eglises de Paris; la Notice des Pièces en Musique représentées à Paris, en Province, sur les différens Théatres de l'Europe & des principales Villes d'Italie; le relevé des Ouvrages sur la Musique, & des Productions musicales publiées à Londres & à Paris; la liste des Professeurs, des Marchands de Musique; Luthiers, Facteurs d'Instrumens, Graveurs, Imprimeurs, Copistes, &c. Pour l'année 1789. A Paris, chez l'Auteur, maison de M. Le Duc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N°. 6. 1 Vol. 24s., 36 f.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage, qui nous paroît fait avec encore plus de soin que celui de l'année passée.

Le Sr. Lethien, Coutelier de la Reine & de Mgr. le Duc d'Orléans, prévient le Public qu'il vient d'inventer des rasoirs à six lames à rabot d'argent, & sans rabot, avec un ressort qui fixe la lame au point où l'on veut pour se raser, sans courir le risque de se couper, sans qu'il puisse branler qu'en faisant agir le ressort; faits en damas corroyé, prix 27 livres, en vrai damas, 48 liv., raffinés au feu, & trempés avec des sels qui les font résister aux barbes les plus fortes; ces

Digitized by Google

lames ont un avantage bien précieux sur celles même d'Argleterre, en ce qu'elles n'ont jamais besoin d'être repassées sur la meule, mais seulement sur la pierre à l'huile, ou sur un cuir préparé avec une composition nouvelle que l'on trouve chez lui. L'Auteur est si sûr de sa trempe, qu'il la garantit six mois à l'épreuve. Ils ont été approuvés par les Syndics des Maîtres Ferruquiers.

Un rasoir avec son rabot d'argent, 9 livres, & avec le ressort qui fixe la lame, aussi avec un rabot d'argent, 12 liv.

Des couteaux montés en acier plein par le haut pour la solidité, garnis en argent avec une cuvette aussi en argent au bout, renfermant une paire de ciseaux, avec des outils pour les dents; en damas corroyé, 30 liv.; en vrai damas, 48 liv.

Idem, des couteaux représentans un pied de Roi, en damas corroyé, 24 liv.; en vrai damas, 48 liv.

Idem, des couteaux qui se changent en trois parties, qui se démontent par le bas; prix, suivant l'ornement, depuis 24 livres jusqu'à 150 livres.

Idem, couteaux à deux lames, une en damas corroyé, & l'autre en argent, avec fourchette, cuiller, salier & poivrier, aussi en argent, avec un canif, un tire-bouchon, qui se démontent aisément en trois parties par le bas; prix 72 livres, &c. & beaucoup d'autres objets curieux & bien travaillés.

Le Sr. Lethien demeure toujours rue Neuve-Saint-Merri, près l'hôtel Jabac.

Digitized by Google

Nouveau Registre annuel de recette & dépense, divisé en sept parties in-folio, pour l'année 1789, relié en porte-feuille, 30 liv. *Idem*, reliure ordinaire, 24 liv. — Nouveau Livre d'ordre, divisé en cinq parties in-4. pour l'année 1789, rélié en porte-feuille, 24 livres. *Id.* reliure ordinaire, 21 l. contenant 600 formules de quittances, 6 l. *Id.* de 1200, 12 livres. — Nouveau Porte-feuille, Agenda ou Souvenir portatif pour l'année 1789, divisé en cinq parties, composé de quatre cahiers, le cahier contenant 3 mois. Les différens Porte-feuilles sont de 12, 15, 18 & 20 livres. A Paris, chez le Sr. Salmon, Marchand, rue Dauphine, N°. 26, au Porte-feuille Anglois.

Ces trois objets sont rédigés avec une intelligence qui en augmente l'utilité. Nous avons déjà rendu justice au zèle de M. Salmon pour assortir son riche Magasin. Nous ne citerons ici que quelques nouveaux objets d'Etrennes. Très-belles écritoires en maroquin Anglois, avec garnitures très-riches. — Pupitres portatifs en marroquin & en bois des isles, formant à la fois boîte à nécessaire, table à écrire & pour dessiner, contenant papier, cire, &c. — Grande quantité de Porte-feuilles garnis de différentes pièces, & autres peints dans le nouveau genre. — Ecritoires de sable, de toutes formes; boîtes de crayon & couleur fixe assorties pour le dessin, &c. Il tient aussi son Magasin de papier pour tenture dans le nouveau goût, tant Arabesque que dans le genre Etrusque, &c.

Digitized by Google

Nouvelle Eau d'Etrennes. A Paris, chez le Sr. Duthu, Md. Epicier Droguiste, rue Saint Denis, entre la rue des Lombards & celle de la Heaumerie, N°. 172, vis-à-vis Sainte-Opportune.

Cette nouvelle Eau d'Etrennes est une Liqueur de table des plus simples. Son usage modéré, en flattant le goût, est favorable à l'estomac & facilite la digestion. On trouve aussi chez le même du Vin muscat, du Frontignan, diverses Pastilles nouvelles, & autres objets d'Etrennes.

M. Duthu continue le même débit de ses bons & salutaires Chocolats, que nous avons annoncés avec des éloges justifiés par le succès. Il nous prie, à cette occasion, de prévenir le Public, que souvent des Domestiques infidèles font payer fort cher des Chocolats pris chez lui, mais ordinaires; pour parer à cet inconvénient, ainsi qu'à la cupidité des contrefacteurs, il avertit que son Chocolat gommeux & ses Chocolats de santé, 1re. qualité ou sans vanille, portent sa signature, & que le plus cher ne passe pas 6 liv. Ses Chocolats moyens ou sans vanille portent son étiquette seulement, & le plus cher de ceux-ci ne passe pas 3 liv. 15 s.

Traité des Sons de la Langue Françoise, & des caractères qui les représentent; nouvelle Edition retravaillée & considérablement augmentée; suivi de la manière d'enseigner à lire, servant de suite au Traité des Sons de la Langue Françoise, nouvelle Edition, dans laquelle la manière est plus clairement exposée; & suivi aussi d'un Syllabaire François, à l'usage de ceux qui commencent à apprendre à lire. Le tout en 1 Vol. in-12. Prix br., 2 liv.; & relié en basane, 2 liv. 12 sous. A Paris, chez Vatin, Lib. rue du Petit-Pont, au bas de celle Saint-Jacques, à l'Image Sainte-Geneviève, N°. 22.

Digitized by Google

Royez, Libraire, quai des Augustins, a annoncé plusieurs bonnes Traductions in-18, dont *la Bibliothèque choisie de Contes nouveaux* ou traduits de différentes Nations. Les Volumes se succèdent par ordre, & il y en a déjà dix Volumes, dont plusieurs avec les caractères de Didot, & avec Figures, à 2 l. le Volume, broché. Il va en paroître une suite intéressante, dont nous avons publié, dans les derniers Nos. du Mercure, quelques échantillons qui ont fait désirer le reste, & ont décidé Monsieur le Prince Baris de Gallitzin à donner complètement les Essais & Contes traduits de l'Anglois de Goldsmith. On vend les Volumes ensemble ou séparément, & il y a de cette Collection une édition très-belle in-8° sur papier velin, à 6 l., & sur papier de France, à 3 l. 12. On y distingue les Contes Italiens traduits des Contemporains de Boccace, qui peut faire suite aux belles éditions de cet Auteur célèbre, dont on y donne la vie; & les Contes & Fables Persannes par M. Langlés, qui a obtenu tout le succès qu'il mérite par son goût pour la Littérature Orientale dont il connoît si bien les Langues.

Principes des Loix Criminelles, suivis d'Observations impartiales sur le Droit Romain; par M. Bernardi, Lieutenant-Général au Siége du Comté de Sault, de l'Académie de Marseille, &c. Vol. in-8°. A Paris, chez Servière, Lib. rue S. Jean-de-Beauvais. Prix broché, 4 liv. 4 s.

Ma Chemise brûle, inventé par Honoré Fragonard, gravé par Augustin le Grand. Prix 3 liv. en noir, 6 liv. en couleur. A Paris, chez le Graveur, rue Saint-Julien-le-Pauvre., n°. 18.

Cette Estampe est d'une composition & d'un effet agréables.

Digitized by Google

Voyages Imaginaires, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques; suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques, ornés de Figures; 15e. Livraison; contenant le Voyage de Campagne, par Madame de Murat; le Voyage de Falaise, par Le Noble: le Voyage de Mantes, par Bonneval; le Voyage interrompu, par Laffichard; la Voiture embourbée, par Marivaux; le Voyage de Paris à St-Cloud, par Néel; & le Retour de St-Cloud.

Cette Collection formera 36 Volumes in-8°., dont le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroît régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente, chez CUCHET, Libraire, Editeur des Œuvres de Le Sage, 15 vol. in-8°., avec Fig.; de celles de l'Abbé Prévost, 39 vol. *idem*; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8°. & in-12, avec & sans Figures.

Mémoire sur la culture & les avantages du Chou-Navet de Laponie, lu à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Nancy, le 25 Août 1787; par M. Sonnini de Manoncourt, ancien Officier de Marine, Correspondant du Cabinet du Roi, &c. Brochure in-8°. de 52 pages. A Paris, chez Née de la Rochelle, Libr. rue du Hurepoix; & à l'Hôtel de Calais, rue Coquillière.

Ce Mémoire n'est dépourvu ni d'intérêt ni d'utilité.

Observations générales sur les causes des maladies du Blé, & sur l'inefficacité des moyens employés jusqu'à présent pour l'en garantir; par

Digitized by Google

l'Hermite de Sainte-Marguerite ; Brochure in-8°. de 45 pages. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Musier, Libr. rue Pavée St-André.

Etrennes de Polymnie, choix de Chansons, Romances, Vaudevilles, &c., avec de la Musique nouvelle, & des timbres d'Airs connus, sur lesquels la plupart des morceaux peuvent aussi être chantés. Année 1789. A Paris, chez Belin, Libraire, rue St. Jacques ; Brunet, rue de Marivaux ; Dessenne & Gattey, au Palais Royal ; le Duc, Marchand de Musique, rue du Roule ; & chez les Marchands de Nouveautés.

Ce Recueil, déjà connu depuis long-temps, jouit d'un succès mérité.

Almanach historique de la ville & du diocèse de Rheims, pour l'année 1789. Prix, 15 s. broché. A Rheims, chez Jeunehomme, père & fils, Imp. du Roi ; & se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, Libraire, rue du Hurepoix.

Almanach de Gotha, contenant diverses connoissances curieuses & utiles, pour l'année 1789, A Paris, chez Fournier, Libraire, rue Neuve-Notre-Dame.

Etrennes aux Ecoliers, Ouvrage destiné à l'éducation de la Jeunesse, par des exemples de bienfaisance & de vertu. 1 Volume in-12. Prix, broché, 1 l. 4 s., & franc de port, 1 l. 10 s. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue St. Jacques.

L'idée de ce Recueil est heureuse ; nous l'avons déja dit, & il peut être utile à la jeunesse. Le Rédacteur paroît y mettre du soin, & la Collection deviendra intéressante, si les personnes qui sont dignes d'y concourir, veulent le séconder en y déposant quelques fruits de leurs travaux.

Digitized by Google

Carte nouvelle de la Province du Maine & d'une partie de celles de Normandie, du Perche & d'Anjou. Prix, 1 liv. 10 s.

Carte nouvelle du Poitou & du pays d'Aunis, avec une partie de la Saintonge & de l'Angoumois; augmentée des Routes nouvellement ouvertes dans ces Provinces. Prix, 1 liv. 10 s.

Ces deux Cartes se trouvent à Paris, chez Crépy, rue S. Jacques, N°. 252.

3e. *Vue intérieure de Paris*, prise du Quai des Ormes regardant le Port Saint-Paul, d'après les dessins de M. le Ch. de Lespinasse, de l'Académie Royale de Peinture. A Paris, chez Berthault, Graveur, rue Saint-Louis au Marais, N°. 14. Prix, 12 liv. La 4e. & dernière de ces Vues pourra être annoncée dans le courant de Mai prochain.

Cette nouvelle Vue mérite autant de succès que les précédentes.

TABLE.

Vers.	3	*Variétés.*	28
Charade, Enig. & Logog.	4	*Comédie Françoise.*	36
Voyage du jeune Anacharsis	6	*Annonces & Notices.*	41
Lettres d'Euler.	26		

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 3 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A paris, le 2 Janvier 1789. SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 JANVIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

ÉPITRE

A M. le Marquis DE VILLETTE, *en remercîment de l'Exemplaire qu'il a bien voulu me donner de la nouvelle Edition de ses Œuvres.*

A toi zélé Prédicateur
D'une aimable Philosophie,
Qui, dans les bras de ta Lesbie,
Sus trouver le parfait bonheur,
Et qui, long-temps ivre de gloire,
Sous les périlleux étendards

Digitized by Google

Du Dieu de Gnide & du Dieu Mars,
Remportas plus d'une victoire :
A toi, l'ami de tous les Arts,
Qui, dès le printemps de ton âge,
Sur ton front marias ainsi
Le Myrte & le Laurier du Sage :
Salut, honneur, & grand merci.

Que j'aime tes rimes en *ine* (1)!
Quand je les relis, j'imagine
Que ce malin & vieux Enfant,
Qui, du Peintre heureux de Nanine,
Conduisoit le pinceau touchant,
A ton Recueil libre & galant,
Présida bien à la sourdine ;
Marquis, ta Muse libertine
Nous instruit en nous amusant.

Jadis l'héritier triomphant
Et du grand Sophocle & d'Homère,
De la Milice Littéraire
Etoit l'Officier principal :
Mais cet illustre Général,
Avant de fermer la paupière,
Des forces de son arsenal

(1) On trouve dans les Œuvres de M le Marquis de Villette une Epître à M. de Voltaire, constamment rimée en *ine*. *Note de l'Auteur.*

Digitized by Google

Te fit l'heureux dépositaire ;
Il t'apprit l'art, souvent fatal,
D'obéir au Dieu de Cythère,
Dont il étoit premier vassal ;
Mais il t'enseigna l'art de plaire,
Et mit, en formant ta Bergère (1),
Le remède à côté du mal.

Poursuis ta brillante carrière,
Et ne crains pas que le cheval
Du Dieu qui répand la lumière,
Pour toi, soit rétif & brutal ;
Cours avec lui d'un pas égal,
Des Amours visiter la Mère,
Et reviens sur le Tribunal
Elevé dans le Sanctuaire
Des chastes Sœurs & de leur Frère,
Apprendre à maint Rimeur banal
Comme il doit chanter sa Glycère,
Ou bien un Monarque loyal (2),
Qui devint l'Ange tutélaire
D'un Peuple doux & martial ;
Le fils adoptif de Voltaire

(1) On sait que Madame la Marquise de Villette passa les premières années de sa vie auprès de l'illustre Vieillard de Ferney. *Note de l'Auteur.*

(2) M. de Villette a fait en belle prose, comme M. de Voltaire en beaux vers, l'Eloge historique d'Henri IV. *Note de l'Auteur.*

Digitized by Google

Autrefois étoit son rival,
Il doit succéder à son père.

(*Par M. Méjan Du Luc.*)

A Mlle. CAROLINE, *en lui envoyant un Porte-feuille.*

CETTE Etrenne te sera chère,
Et toi seule en feras le prix
En l'embellissant des Ecrits
Que t'adresse une tendre Mère.

(*Par M.* ***.)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Souris* ; celui de l'Enigme est *Mercure* ; celui du Logogriphe est *Bâton*, où l'on trouve *Bât*, *Bon*, *Ton*.

CHARADE.

FILLETTE qui veut plaire en portant mon entier,
A soin qu'il soit toujours mon premier, mon dernier.

(*Par Mlle. Victorine de France de Rebais, âgée de 11 ans.*)

Digitized by Google

ÉNIGME.

JE suis dans les combats une arme meurtrière ;
Mon chef à bas, Lecteur, je tette encor ma mère.
(*Par le Pauvre Diable, Et. en Droit.*)

LOGOGRIPHE.

JE ne suis pas, Lecteur, le fruit d'un tendre amour ;
Je rougis de te dire à qui je dois le jour.
Tu ne me vois souvent qu'avec indifférence ;
Mais lorsqu'une cruelle absence
De ton ami te sépare à jamais,
Je m'offre à toi pour calmer tes regrets ;
Je me charge avec complaisance
De lui porter tes soupirs, tes douleurs.
Je pars, je vole & je franchis l'espace.
De ton ami, je vois couler les pleurs ;
Mais c'est pour faire bientôt place
Aux Ris, doux enfans du Plaisir,
Enchanté de ton souvenir,
Cet instant est pour lui le plus beau de sa vie.
De mes six pieds sans troubler l'harmonie,
Tu vois un oiseau grand parleur,
Et reconnu pour être un franc voleur ;
Un titre qui chez nous se donne à la naissance ;
Un élément, soutien de ta fiele existence ;

Digitized by Google

Le Pontife suprême & le Roi des Romains ;
Mon anagramme est le Dieu des Jardins.

(*Par M. de Bourrienne.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CONSIDÉRATIONS sur l'Esprit & les Mœurs, in-8°. A Londres ; & se trouve à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

CE n'est pas une petite entreprise que de vouloir peindre, avec vérité, l'Esprit & les Mœurs de ses Contemporains. Celui qui l'essaye doit être bien pénétré du sentiment de ses forces ; car il ne peut se dissimuler ni les difficultés qui l'attendent, ni les talens des rivaux qui l'ont précédé dans la carrière. Montaigne, la Rochefoucauld, & La Bruyère, sont les premiers de nos Ecrivains moralistes, & peut-être aussi ceux qui ont le mieux connu le cœur humain. Duclos a tenté de suivre leurs traces ; mais pour avoir trop voulu se montrer penseur & piquant dans son style, il n'est souvent que minutieux & recherché ; & au lieu d'approfondir les objets, il n'en parcourt que les superficies. Montesquieu, qui aimoit à cacher son génie, sous un air

Digitized by Google

de frivolité, a esquissé dans sa manière rapide & vraie les Mœurs & les ridicules qui le frappoient, & il a toujours mêlé la plaisanterie à des vûes grandes & à des maximes pleines de sagesse. Voltaire, en étendant son empire sur tout ce qui est du ressort de la Philosophie comme de la Littérature, a dans ses Romans presque égalé ce que Montesquieu a écrit de plus ingénieux sur la Morale & sur les Mœurs; & l'Auteur de *Gil Blas*, celui de *Mariamne*, Vauvenargues, & enfin J. J. Rousseau, se sont ouvert chacun des routes différentes, & ils sont pourtant allés vers le même but.

On sera peut-être étonné de n'avoir pas déja lu parmi ces noms illustres le nom de Molière; & je conviens qu'en parlant des Peintres du cœur humain, j'aurois dû le citer le premier, si le genre plus difficile dans lequel il a triomphé, n'obligeoit pas de lui réserver toujours une place unique.

Molière ne s'est pas contenté d'esquisser des portraits sur le papier, d'indiquer des caractères, de proférer des maximes, d'après les apperçus de la Société. Il a fait bien plus, il a créé des personnages, & après les avoir chargés des vices ou des ridicules qu'il vouloit peindre, il a forcé ses modèles à se reconnoître dans ces images fantastiques & vraies, & souvent à se corriger. Voilà pourquoi Molière est autant au dessus des simples Moralistes, qu'un grand Peintre d'Histoire peut être au dessus d'un

Peintre de portraits. Pourvu qu'on soit observateur éclairé & Historien exact, on va bien rendre un caractère qu'on a sous les yeux ; mais on ne peut composer une bonne Comédie, ou un excellent Roman, sans être doué de beaucoup de génie, ce qui n'empêche pourtant pas qu'on n'atteigne très-difficilement à la supériorité dans tous les genres, & que La Bruyère ne soit un grand Ecrivain.

C'est précisément La Bruyère qu'a voulu imiter l'Auteur des nouvelles *Considérations sur l'Esprit & les Mœurs*; & nous espérons que nos Lecteurs seront à même de juger, d'après le compte que nous allons rendre de cet Ouvrage, s'il n'est pas souvent digne de son modèle.

Nous allons mettre le plus d'ordre possible dans l'extrait d'un Ouvrage qui, par son plan, est peu susceptible d'analyse.

L'Auteur des nouvelles *Considérations* observe d'abord l'Esprit sous ses différens rapports; dans les affaires, dans le monde, dans la conversation, dans sa marche générale. Il remarque l'influence des passions sur l'Esprit; mais il n'appuie peut être pas assez sur ce ressort puissant, que d'autres Philosophes ont regardé comme le premier & peut-être le seul mobile de l'Esprit.

Il passe ensuite à ce qu'on nomme simplement le bon sens; il traite de la Cour, des Courtisans, & de notre politesse. Il compare deux de nos plus grands Monar-

Digitized by Google

ques, Henri IV & Louis XIV. Il défend le système de Montesquieu contre Voltaire. Il trace un tableau abrégé du Gouvernement Républicain, & du Gouvernement Monarchique. Il parle de la guerre, de la vanité, de l'amour propre, de la naissance, du caractère, du bonheur, de l'ennui, de l'amitié, des femmes, de la galanterie, de l'amour, de l'éducation, de la bonne compagnie, de l'avarice, de l'opulence, des avantages de la médiocrité, & enfin de la supériorité des Anciens sur les Modernes. Il a d'ailleurs eu soin d'entremêler tous ces objets d'une foule de caractères finement tracés, de réflexions ingénieuses, & d'anecdotes piquantes.

Nous allons essayer de le suivre dans quelques-uns de ces objets, & de présenter un résultat clair de ses idées, en prenant la liberté de le combattre toutes les fois que nous ne serons pas de son avis, mais en rendant toujours justice à la finesse de ses vûes.

L'Auteur observe d'abord, avec raison, que l'Esprit est un mot vague, dont on se sert trop légèrement, & qu'il faudroit inventer des termes pour en désigner toutes les parties. Il donne alors une définition de l'Esprit. » L'Esprit, dit-il, est la connois-
» sance des causes, des rapports & des ef-
» fets. L'Esprit de profondeur remonte aux
» causes; celui d'étendue embrasse les rap-
» ports; celui de finesse consiste à juger

Digitized by Google

» promptement des effets.... L'Esprit est
» l'aptitude à penser, & la pensée elle-
» même «. Dans tout cela, l'Auteur nous paroît manquer d'exactitude & de clarté. L'Esprit de profondeur & d'étendue est vraisemblablement le même; & l'Esprit de finesse ne consiste pas à juger *promptement*, parce qu'on peut avoir un Esprit très-fin & très-lent.

D'ailleurs on voit que cette définition rentre dans celle de l'Esprit & du jugement par Locke. » L'Esprit, dit Locke, consiste
» à distinguer en quoi les objets qui diffèrent se ressemblent, & le jugement en
» quoi les objets qui se ressemblent diffèrent «. Mais le Philosophe Anglois, ordinairement si juste & si précis, se trouve ici précis, sans être juste; car l'Esprit qui distingue en quoi les objets qui diffèrent se ressemblent, ne fait pas d'autre opération que celui qui distingue en quoi les objet qui se ressemblent diffèrent.

» L'homme qui pense le plus, qui dé-
» termine le plus à penser, possède au plus
» haut degré le don de l'Esprit. Combien
» d'Auteurs examinés dans ce rapport, per-
» droient leur réputation! Il y a plus de
» pensées dans telle page de Montaigne, de
» La Bruyère, de Montesquieu, que dans
» un Poëme entier «.

Tout le commencement de ce paragraphe est excellent; mais on ne fait pas pourquoi l'Auteur l'a terminé par un sarcasme contre

Digitized by Google

la Poésie, & de quel Poëme il a voulu parler. Si c'est d'un mauvais Poëme, il a raison; mais on pourroit lui répondre, avec non moins de justice, qu'il y a plus de pensées dans telle page de Lucrèce, des Georgiques, de l'Essai sur l'Homme, des Discours de Voltaire, &c., que dans plusieurs Volumes de prose; & qu'en faudroit-il conclure? Si l'Auteur n'aime point la Poésie, nous en sommes bien fâchés; c'est un plaisir qu'il a de moins, & il est digne de l'aimer. Montesquieu avoit affiché un grand dégoût pour ce bel Art, après avoir long-temps essayé en vain de faire des vers.

C'est ici qu'on trouve une juste appréciation des talens de Duclos, qu'on a long-temps mis à côté de Montesquieu, de Buffon, & de J. J. Rousseau, dans quelques Sociétés à la mode.

» Le Peintre de quelques portraits a été » au dessous du médiocre, quand il a tenté » d'être Peintre d'Histoire. Duclos traçoit » les mœurs, les ridicules, les vices, les » fausses vertus des gens avec lesquels il » soupoit, & il n'avoit pas soupé avec » Louis XI ».

L'Auteur, après avoir parlé de l'éloquence en homme éloquent, cite les moyens que les passions prêtent à l'homme. » La passion » embellissoit Le Kain. On oubliait sa taille » ignoble, ses traits grossiers; il s'élevoit, » s'ennoblissoit. Le Kain disparoissoit, & » son ame donnoit à son extérieur, la no-

» blesse, la fierté d'un Héros. C'est en » songeant au pouvoir créateur des passions, » qu'une femme, à qui l'on témoignoit de » la surprise de l'amant qu'elle avoit choisi, » dit pour toute réponse : *Vous a-t-il » aimé* « ?

Nous l'avons déjà dit, l'Auteur étoit fait pour donner plus d'étendue à ses réflexions sur le pouvoir des passions, que M. Helvétius & M. de Vauvenargues seuls ont considérées philosophiquement dans les rapports qu'elles ont avec l'Esprit, & dont dépendent si souvent les talens, le bonheur, & la destinée entière de l'homme.

L'Article du bon sens est traité avec briéveté & bien, dans le Livre que nous analysons.

» Le bon sens est une foible lumière » qui éclaire un horizon borné, & qui suf- » fit pour conduire sûrement celui qui » n'étend pas plus loin sa vue «.

Après avoir encore parlé des réputations usurpées, & relevé quelques mauvais jugemens de La Bruyère sur Ronsard, Malherbe, Théophile, Balzac & Voiture, l'Auteur continue à poursuivre l'Esprit dans une marche plus certaine que celle dont nous avons parlé tout à l'heure, & il dit :

» L'Esprit, au seizième siècle, consistoit » dans l'érudition. Il semble que le génie » s'essayoit pour parvenir au point de la » maturité. Le bel Esprit a succédé. Les » grands talens se manifestent ensuite, &

Digitized by Google

» leur éclat s'est soutenu près d'un siècle
» entier. L'état d'épuisement, qui suit de
» grands efforts, semble caractériser l'é-
» poque actuelle. Les Littérateurs ont rem-
» placé les hommes de génie; on raisonne
» sur les Ouvrages du siècle précédent; on
» assigne les rangs; on écrit beaucoup sur
» l'Art d'écrire. Beaucoup d'Auteurs sont
» en état de donner des leçons; bien peu,
» de présenter des modèles. Les principes
» du goût sont familiers, & l'habitude de
» juger a aiguisé le discernement général.
» Il y a plus de Juges éclairés, plus d'A-
» mateurs instruits, & moins d'hommes
» d'un grand talent. Quand on est jeune,
» on produit; mais quand la vieillesse ap-
» pesantit les esprits, on ne fait plus que
» raisonner sur le passé. Tels sont les âges
» de la vie, & telle semble avoir été la
» marche des trois siècles. L'époque actuelle
» présente l'image de la vieillesse. L'im-
» puissance, l'admiration du passé, l'amour
» de soi-même, qui est l'effet de l'âge
» & l'insensibilité d'un cœur desséché, &
» enfin l'attachement à l'argent, semblent
» donner le caractère sexagénaire du siècle».

Il faut avouer que si ces observations ne sont pas entiérement neuves, elles ont du moins l'art d'être bien présentées.

Tout ce que l'Auteur dit de la Cour & des Courtisans, a le même mérite. S'il se rencontre quelquefois avec La Bruyère ou quelques autres Ecrivains qui ont parlé de

Digitized by Google

la Cour & des Courtisans, il remporte l'avantage de ne leur être point inférieur, & d'ajouter heureusement à leurs idées. Voyez comme il s'exprime sur les séductions qui environnent les Princes.

» Sénèque a dit que le plus beau spec-
» tacle de la Divinité étoit de voir l'homme
» vertueux aux prises avec l'infortune. Un
» autre spectacle non moins beau, c'est
» de voir un Roi vertueux luttant contre
» les séductions qu'on s'efforce de multi-
» plier autour de lui, fermant ses oreilles
» à la voix de la flatterie, & dissipant les
» nuages qu'on élève sans cesse autour de
» la vérité «.

Les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de rapporter ici le parallèle que fait l'Auteur d'Henri IV & de Louis XIV; qu'il nous suffise de dire que ce parallèle est à l'avantage de Louis XIV.

Nous avouons avec l'Auteur qu'Henri IV dut en partie ses grandes qualités à la rudesse de son éducation, & à ses malheurs. Nous convenons même qu'il a eu beaucoup de foiblesses, & nous n'essayerons pas de le justifier d'avoir laissé mourir Biron sur un échafaud : mais s'il n'a pas été un Prince parfait, en a-t-il moins droit d'être compté au rang des grands Hommes, & sur-tout au rang des bons Rois? Ne fut-il pas Général habile, brave Soldat, ami sensible, amant généreux, époux indulgent, & père tendre? N'a-t-il pas fait à son Peuple

Digitized by Google

tout le bien qu'il a pu lui faire, & ne travailloit-il pas sans relâche à le rendre heureux ?

Loin de nous la coupable envie d'obscurcir la gloire de Louis XIV ; mais de quelque éclat dont elle brille encore, elle ne peut nous éblouir assez pour nous faire préférer ce Prince à son aïeul. Il étoit né, sans doute, avec une grande ame ; il a déployé sur le trône des vertus éclatantes. Mais n'a-t il pas trop écouté la flatterie, l'orgueil & la vengeance ? Peut-on justifier l'ordre de submerger la Hollande ? l'embrâsement du Palatinat ? les dragonnades des Cévènes ? & tant de guerres qui ont dévasté & écrasé la France ?

Le Roi qui désire le plus le bonheur de ses Sujets, est le plus grand des Rois. D'après cela, qu'on juge entre Henri IV & Louis XIV.

L'Auteur parle très-bien du caractère, qui se modifie toujours d'après nos penchans ; ou plutôt qui n'en est que le résultat ; aussi il remarque qu'en étudiant le caractère ou les penchans d'un homme, on pourroit assigner presque avec certitude sa conduite dans une circonstance donnée.

» Le bonheur & le plaisir, dit il, sont » deux manières d'être affecté, qui n'ont » rien de commun..... Tout homme peut » éprouver des plaisirs vifs ; mais peut-» être que l'ame & le cœur rendent seuls » capables de goûter le bonheur ; & dès-

Digitized by Google

» lors tous ceux qui ne sont pas doués
» d'une sensibilité vive ne peuvent y pré-
» tendre ».

Cette conséquence est-elle bien vraie? & n'est-ce pas, au contraire, cette vive sensibilité qui nous rend trop difficiles sur le bonheur?

Voici qui est plus exact. » Il est des
» jours heureux; il n'est point de vie heu-
» reuse; ce seroit un songe enchanteur sans
» réveil.

» La manière de sentir constitue le bon-
» heur bien plus que les avantages qu'on
» possède »; & c'est ce que l'Auteur démontre par des raisonnemens & des exemples.

» Un homme sur la roue, que son Con-
» fesseur exhortoit à la patience, lui répon-
» dit: Mon Père, il y a long-temps que
» je ne me suis trouvé dans une situation
» d'esprit aussi tranquille.

» Un homme fort riche dans ce siècle,
» à portée, par sa fortune, de se procurer tous
» les plaisirs, jouissant d'une santé floris-
» sante, doué des avantages extérieurs, est
» mort de douleur de n'être pas Gentil-
» homme ».

Le bonheur des Grands & des gens riches dépend presque toujours d'eux-mêmes; celui de la multitude dépend de ceux qui la gouvernent. Dans cette classe d'hommes, le bonheur consiste à ne pas souffrir, & c'est aux Législateurs à remplir cet objet; aussi l'Auteur leur adresse cette sage exhortation.

Digitized by Google

» O vous, Bergers de grands troupeaux » d'hommes, Rois, Souverains, dont l'ame » sensible se plaît dans le contentement des » autres, détournez les yeux de votre » Cour, si vous voulez donner l'essor à vos » nobles sentimens! Vous ne pouvez rendre » heureux le petit nombre de Courtisans qui vous environnent. Une soif » inaltérable d'or, de grandeurs, d'éclat, » les domine. Abaissez vos regards vers une » multitude à qui vous pouvez accorder un » bien-être sensible & durable, & qui » passera jusqu'à la seconde génération ».

Après avoir parlé du bonheur, l'Auteur parle de la durée du temps & de l'ennui, & il prouve que les Religieux s'ennuient beaucoup moins que les gens du monde, parce que toutes les heures de leur journée sont variées par diverses occupations qui les remplissent; de même le peuple est encore moins susceptible de connoître l'ennui qu'aucune autre classe de la Société, puisque, comme l'a si bien observé M. de Voltaire :

Le travail fut toujours le père du plaisir.

L'amitié, l'amour, & tout ce qui concerne l'esprit & le caractère des femmes, tiennent beaucoup de place dans cet Ouvrage. L'Auteur semble penser qu'il n'y a pas d'amitié réelle; mais il n'applique ses réflexions qu'aux temps modernes & aux Sociétés dans lesquelles il vit; il avoue lui-

Digitized by Google

même que l'homme est capable d'une véritable amitié ; ce qui se démontre invinciblement par une connoissance approfondie du cœur humain & de l'influence des Gouvernemens ; & nous, nous osons avancer qu'on en pourroit citer beaucoup d'exemples récens, pour opposer à l'égoïsme & à la perversité de nos mœurs.

Il traite aussi l'amour comme un sentiment presque toujours factice & un commerce de perfidie ; & il ne fait pas plus de grace aux femmes, dont il relève cruellement tous les torts & tous les défauts.

» La femme, chez les Sauvages, est une » bête de somme ; dans l'Orient, un meu- » ble, & chez les Européens un enfant » gâté.

» La vanité fait plus succomber de femmes, » que le goût, le penchant & les sens....

» Combien la femme qu'on croyoit la » plus réservée, fait d'étranges révélations à » son amant, lorsqu'elle s'est abandonnée ! » combien de fois elle a été au moment » de succomber ! Que d'entreprises qui l'ont » profanée ! que de savoir elle a sur les plus » petits mystères de l'amour ! Elle connoît » jusqu'à la langue de la débauche !

» L'amour-propre domine en général » dans le sentiment des femmes, & les sens » dans l'attachement des hommes.....

» On débite beaucoup d'histoires fausses » sur les femmes ; mais elles ne sont qu'une » foible compensation des véritables, qu'on

Digitized by Google

» ignore «. Cette phrase ressemble à la réflexion malveillante d'un autre Ecrivain, qui n'a jamais épargné les femmes. Mézerai dit en parlant de quelques aventures amoureuses : » De ces choses-là on en conte » toujours plus qu'il n'y en a, & il y a tou- » jours plus qu'on n'en sait.

» Ce qui choque le plus une femme dans » la témérité des hommes, c'est l'idée que » leurs entreprises sont déterminées par » l'opinion de sa facilité. Mais si la passion » peut en être l'excuse, il n'est point de » hardiesse qu'une femme ne pardonne en » secret «.

Ces traits, & une infinité d'autres à peu près pareils, forment le caractère que l'Auteur attribue aux femmes. Mais sans prétendre nous établir ici les réparateurs des torts faits à ce sexe aimable, qui se défend assez lui-même par ses charmes, contre des vérités fâcheuses & des outrages impuissans, nous avouons que l'Auteur n'a pas assez fait valoir les compensations dont la Nature a doué les femmes pour balancer leurs défauts. D'ailleurs, en les considérant, il ne les prend que dans une classe particulière de la Société & au milieu de Paris, où la corruption des mœurs a tout changé. Mais ses portraits conviendroient-ils à des femmes que l'éducation, les exemples & le luxe n'auroient pas, en quelque sorte, dénaturées? Conviennent-ils même à toutes nos Françoises? N'est-il donc plus parmi nous des

Digitized by Google

épouses fidèles, des mères respectables, des citoyennes vertueuses, des femmes enfin qui, suivant la belle expression d'un Auteur moderne, ne donnent à leurs maris, pour garant de leur vertu, que leur vertu même? Oui, sans doute, il y en a, & si nous avions besoin d'en citer des exemples, nous en trouverions aisément, même dans le rang élevé, qu'on a eu principalement en vue dans les nouvelles Considérations.

L'opposition qui se trouve des mœurs des jeunes gens des deux sèxes qui entrent dans le monde, avec l'éducation qu'ils ont reçue, est ici très-justement observée: mais en cela l'Auteur s'est contenté de remarquer les effets, sans essayer de remonter aux causes. Il seroit pourtant utile de savoir si c'est l'éducation qui enfante les mauvaises mœurs, ou si ce sont les mauvaises mœurs qui détruisent tout-à-coup le pouvoir de l'éducation; &, quoi qu'il en soit, nous croyons qu'un changement dans l'éducation nationale, est plus important que jamais. Un Philosophe moderne a répandu des lumières sur l'éducation physique & particulière, dont la génération présente sent déja les avantages; mais comme il n'a point parlé de l'éducation publique, nous espérons qu'il sera dignement suppléé par un Ecrivain qui, quoique jeune encore, s'est long-temps occupé de cet intéressant objet, & nous sommes bien certains que l'amitié n'égare point notre opinion. Il nous reste à relever

un sentiment qu'on trouve dans les nouvelles Considérations, & qui nous semble erroné : on y soutient que le meilleur Roman est toujours nuisible aux mœurs. Nous sommes d'un avis contraire. Nous croyons que Télémaque, Mariamne, Grandisson, le Vicaire de Wakefield, & une foule d'autres Ouvrages du même genre, sont propres à nous donner l'amour de la vertu, & à nous faire tenir en garde contre les séductions du vice.

Ici se retrouve encore le parallèle tant de fois tracé des Anciens & des Modernes, & il faut avouer qu'il l'est d'une manière judicieuse & nouvelle. L'Auteur, en rendant hommage à la supériorité de nos grands Hommes, reconnoît la prééminence de ceux de l'Antiquité ; prééminence qu'ils ont due & au climat & à la sagesse de leurs institutions, & qui les rendra à jamais l'admiration & les modèles des peuples qui auront le vrai goût des Arts.

L'analyse que nous venons de faire est exacte ; nous n'avons point relevé quelques phrases qui nous semblent peu élégantes, quelques comparaisons trop recherchées ; mais nous avons combattu les idées qui nous ont paru les plus fausses. Nous devons ajouter que les bornes qui nous sont prescrites ici ne nous ont pas permis d'indiquer tout ce qui nous a plu dans l'Ouvrage que nous annonçons, & qu'il paroît bien rarement des Livres qui décèlent autant

d'esprit dans leur Auteur, & qui soient aussi dignes de l'estime publique. Heureusement il n'est plus très-rare, mais il est toujours très beau que des hommes chargés de grandes places d'administration, instruisent par leurs Ecrits les Peuples au bonheur desquels ils travaillent.

(*Cet Article est de M. de C...*)

LANVAL & VIVIANE, ou *les Fées & les Chevaliers, Comédie Héroï-Féerie, en cinq Actes & en vers de dix syllabes, mêlée de chants & de danses ; par M.* DE MURVILLE, *représentée pour la première fois par les Comédiens François ordinaires du Roi, le Samedi* 13 *Septembre* 1788. *Prix*, 30 *s. A Paris, chez* Prault, *Imp. du Roi.*

NOUS avons rendu compte de cette Comédie lors de ses représentations; nous en avons discuté le genre, le sujet & le plan; il nous reste la tâche facile de justifier les éloges qu'on a donnés au style de l'Ouvrage.

La Princesse Iseult, sœur du Roi Artus, ayant fait une vaine déclaration d'amour à Lanval, exhale son dépit en sortant; & Lanval, resté seul, excuse ainsi ce transport qui lui paroît fort naturel :

Digitized by Google

Je dois sans doute excuser sa colère ;
Elle m'aimoit, elle avoit cru me plaire.
L'indifférence est un de ces forfaits
Que la Beauté ne pardonne jamais ;
La laideur même en est scandalisée.

Au second Acte, la Fée Viviane qui se prépare à lui faire le même aveu, délibère sur la manière dont elle s'y prendra :

Qu'ai-je besoin de vains enchantemens ?
C'est mon amour qui doit me rendre belle ;
C'est lui, Lanval, qui te rendra fidèle.
Mais quant à l'art, je n'y puis renoncer :
Lui-même, il vient, malgré nous, se placer
Dans nos projets, & sa douce imposture,
Pour notre sèxe est, je crois, la Nature.

L'aveu de Viviane est plus heureux que celui d'Iseult. La Fée prodigue ses richesses au Chevalier, & promet de lui apparoître par-tout où il l'appellera par ses vœux ; mais elle le menace de toute sa colère à la moindre indiscrétion.

Lanval ayant, au moment du tournoi, offensé la beauté d'Iseult en refusant d'avouer qu'elle étoit la première des Belles, est envoyé en prison par Artus ; & c'est là qu'il est tenté de voir sa Maîtresse :

O de mon cœur Souveraine adorée,
Toujours absente & toujours désirée !

Digitized by Google

O Viviane ! ah ! si dans ce moment
Tu te montrois aux yeux de ton Amant !
Non que Lanval, s'il ne te voit sans cesse,
Sente expirer aussi-tôt sa tendresse ;
Tu ne peux pas, absente de ces lieux,
Fuir ma pensée aussi bien que mes yeux ;
Mais tout Guerrier qu'un pur amour enflamme,
Se bat bien mieux quand il a vu sa Dame.
Ma voix t'appelle ; accours... Ah ! malheureux !
Dans quel moment formé-je de tels vœux ?
Quand tout un Peuple, attiré sur ma trace,
Va de ses flots inonder cette place !
Quand les regards & d'Iseult & du Roi,
Des combattans, vont se fixer sur moi !
J'ai prononcé le nom de Viviane !....
Peut-être, hélas ! qu'une bouche profane...
Eh ! c'est donc là cette discrétion
Dont j'ai tantôt flatté sa passion !
Toi que j'appelle avec tant d'imprudence ;
Toi que j'adore & que pourtant j'offense,
Daigne, à mes vœux dérobant tes appas,
M'aimer assez pour ne m'exaucer pas.

Ajoutons à ces vers un morceau de la charmante Scène où la Fée vient, sous l'habit d'un Troubadour, visiter son Amant dans sa prison. Pour l'intelligence de ce qu'on va lire, il faut se rappeler que Lanval ayant commis une indiscrétion, Viviane, appelée en vain, a refusé de lui apparoître.

VIVIANE.

Digitized by Google

VIVIANE (*en Troubadour.*)

Ma voix est douce & tendre ;
Croyez, Lanval, que mon cœur l'est bien plus.
Tous les détours sont ici superflus ;
Sans le savoir, je ressens votre peine.
(*Affectueusement.*)
Votre ame doit s'épancher dans la mienne.
Vous paroissez jeune ; & dans nos beaux jours,
Plaisirs, chagrins, tout nous vient des amours.
Quelque Beauté tient votre ame asservie ;
N'aurie-zvous point offensé votre amie ?
Dites-moi tout.

LANVAL. (*A part.*)

Je n'y puis résister,
Et je vais.... Non, vous voulez me tenter,
Jeune homme.....

VIVIANE.

Moi !...

LANVAL.

Si Lanval d'une Dame
A mérité la colère & le blâme,
Il ne doit point, coupable & repentant,
Combler sa faute en vous la racontant ;
A la Beauté quiconque fit offense,
Comme au remords, se condamne au silence,
Et rien ne peut m'arracher mon secret.

Digitized by Google

VIVIANE.

Je suis charmé de vous voir si discret.

(*A part.*)

En d'autres temps il auroit fallu l'être.

(*Haut.*)

Vous me taisez votre crime ; & peut-être
N'osez-vous même espérer de pardon.

(*Elle accorde sa guitare.*)

Quoi qu'il en soit, écoutez ma chanson, &c.

Nous pourrions multiplier nos citations ; nous allons les terminer par deux jolis couplets du Vaudeville.

Pour moi, je suis sans indulgence ;
Je trouve mon sèxe trop bon ;
On est dupe de son pardon
Plus encor que de sa vengeance ;
Il faut qu'on garde mon secret
Pour qu'on me trouve moins cruelle,
Et je suis Maîtresse infidelle,
Si l'on est Amant indiscret.

ROLAND.

Mon courroux fut presque tragique
Quand ma Maîtresse s'en alla :
Mon désespoir même égala
L'infidélité d'Angélique.
Ce qui mit le comble au regret
Qu'en mon cœur laissa cette Belle,
C'est qu'elle devint infidelle
Avant que je fusse indiscret.

Digitized by Google

L'Ami des jeunes Demoiselles, suivi d'une Epître aux Célibataires; par M. Didot *fils aîné. In-8°. Prix, 1 liv. 10 s. Il y en a quelques Exemplaires en papier vélin, br. 3 liv. A Paris, chez* Didot fils aîné, *Libr. rue Dauphine.*

L'Auteur de ce petit Ouvrage porte un nom qui doit être cher aux Lettres. C'est avec plaisir que nous le voyons les cultiver avec succès, & contribuer, par ses propres Ouvrages, aux belles impressions qui font tant d'honneur à son estimable famille. L'Ouvrage que nous annonçons remplit parfaitement son titre; l'Auteur se montre bien en effet l'Ami des jeunes Deomiselles par les sages avis qu'il leur donne, & par le tendre intérêt qu'il témoigne pour leur bonheur.

» O vous, leur dit-il, que tout concourt » à faire reconnoître comme le plus bel » ornement de la Nature, qui naissez Souveraines de l'Empire le plus précieux, » & croissez avec nos hommages, jeunes » rejetons d'un sèxe timide & foible, mais » pourtant tout-puissant, suivez, suivez surtout ce concours universel, cet avancement général vers le mieux!

» Que chaque jour épure la douceur & » l'innocence de vos mœurs, ajoute à vos

Digitized by Google

» séduisantes qualités, à la vivacité de vo-
» tre esprit, à l'enjouement de votre carac-
» tère, aux graces de votre personne, &
» plus encore à la bonté de votre cœur !
» Hélas ! il ne faut qu'un orage pour dé-
» truire toutes les fleurs de cet arbre qui
» promettoit les plus beaux fruits ; le même
» orage peut ternir l'éclat de ce ruisseau
» limpide qui serpentoit dans la prairie :
» il ne faut aussi qu'un défaut marqué,
» une tache visible, pour rompre cette
» douce harmonie d'avantages précieux,
» ce concert heureux de tant de qualités
» inestimables qui vous rendent si intéres-
» santes à tous les yeux.

» Que semblables au léger zéphyr, qui
» courbe mollement la tige de ces tendres
» fleurs, ou qui, en se jouant, agite la
» surface argentée de ces eaux qu'il rend
» plus brillantes & plus vives, des goûts
» simples & variés, des passions douces &
» désirables, rompent, par leur agrément,
» l'uniformité de votre vie ».

L'*Ami des jeunes Demoiselles* accompagne ses leçons d'une légère intrigue qui y prête un nouvel intérêt. Il présente deux jeunes cousines, dont l'une, douce, honnête & modeste, trouve le bonheur dans un doux hyménée, & l'autre se rend malheureuse par son penchant à la coquetterie. Sa prose est coupée de quelques morceaux de vers qui y jettent de la variété.

Digitized by Google

En voici un qu'on lira avec plaisir : ce sont deux couplets que l'amant d'une des deux cousines adresse à l'Amour dans un moment de chagrin.

Amour, volage Amour, fuis avec l'espérance :
Elle n'est plus pour moi; pour moi, plus de bonheur
Cesse de m'abuser par une douce erreur.
Que ne me laissois-tu dans mon indifférence !
Fuis, emporte avec toi tes importuns désirs :
C'en est fait, je brise tes chaînes ;
J'aime mieux à jamais ignorer tes plaisirs,
Que d'avoir à souffrir tes peines.

Quelle amertume affreuse après tant d'alégresse ! ...
Trompeur, dont le sourire est doux & gracieux,
Ton bandeau se déchire, & j'ouvre enfin les yeux.
Tu ne te riras plus, cruel, de ma foiblesse :
Fuis, emporte avec toi tes importuns désirs :
C'en est fait, je brise tes chaînes ;
J'aime mieux à jamais ignorer tes plaisirs,
Que d'avoir à souffrir tes peines.

Il y a dans cet Opuscule, de la douceur, de l'amabilité, & un ton qui fait estimer l'Auteur. Ce même ton se retrouve dans l'*Epître aux Célibataires*, qui termine ce Volume. L'Auteur y représente les douceurs d'un mariage bien assorti, & les inconvéniens du célibat. Nous nous contenterons d'en transcrire quelques Vers, qui donneront

Digitized by Google

une idée avantageuse du reste. Voici comme il peint le vieillard célibataire.

Immobile, un instant, au milieu de sa course,
Des plaisirs l'homme à peine a vu s'ouvrir la source,
Qu'entraîné malgré lui par le bras du Destin,
D'une marche rapide il tend vers son déclin;
Et tandis qu'il parcourt sa pénible carrière,
De la mort qui la suit, fâcheuse avant-courrière,
La vieillesse paroît, se courbe sur son corps,
De ses membres tremblans affoiblit les ressorts:
Il sent sous ce fardeau sa marche chancelante,
Et sur son cou penché sa tête plus pesante.
Ses organes, jadis si prompts à le servir,
Fatigués & flétris, refusent d'obéir.
De douleurs & de maux un funeste cortége,
Déjà de toutes parts le tourmente & l'assiége:
Le coup fatal menace; un trouble plein d'horreur
Pour la dernière fois fait palpiter son cœur.
En ces cruels instans, étranger sur la Terre,
Quel est le sort affreux d'un vieux Célibataire,
Qui de tous ses parens a suivi le cercueil,
Et sur le bord du sien traîne des jours de deuil!
Soupçonneux, isolé, tout fuit, tout l'abandonne;
Il se voit seul au monde, & la mort l'environne.
En vain autour de lui quelques regards confus
Appellent des amis; ses amis ne sont plus,
Et des regrets amers troublent sa dernière heure.

A ce tableau opposons celui du père de famille expirant.

Digitized by Google

Sur le lit de la mort il dicte encor ses loix ;
Et tout ce qui l'entoure est docile à sa voix.
Cependant il s'agite, & son ame est émue :
Un dernier rejeton vient de frapper sa vue :
Il fait signe, on l'approche; il l'embrasse en tremblant,
Et cherche à lui sourire à son dernier moment.
L'aspect de ses enfans semble adoucir ses peines ;
Son sang, glacé pour lui, coule encor dans leurs veines.
De son nom, de ses biens, il laisse un héritier,
Et ce père expirant ne meurt pas tout entier.
Ainsi sur les mortels, avec choix, la Nature
Sait verser ses bienfaits, ou venger son injure.

Tout ce Volume respire l'honnêteté & la saine morale, & l'on peut lui appliquer avec justice ce vers de Piron :

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Digitized by Google

MÉCANIQUE Analytique, par M. DE LA GRANGE, *de l'Académie des Sciences de Paris, de celles de Berlin, de Pétersbourg, de Turin, &c. 1 Vol. in-4°. de 512 pages. A Paris, chez la veuve* Desaint, *Libraire, rue du Foin St-Jacques. Prix, 15 liv. rel. pap. ordinaire, & 21 l. papier superfin d'Annonay.*

LE nouveau Traité de Mécanique que nous annonçons, ne pouvoit être mieux présenté à l'Europe savante, que par une main qui a tant contribué à la perfection de cette science. On sait qu'elle est devenue l'objet des recherches des plus grands Géomètres, depuis que Newton eut reconnu, dans la marche des corps célestes, un véritable mécanisme où l'attraction fait l'office d'une force motrice, dont l'action n'a besoin que d'être combinée avec une force de projection imprimée aux planètes par le Créateur, pour produire tous ces phénomènes admirables à la fois par leur grandeur & leur variété.

Mais cette force, bien différente de celles qu'emploie l'art des hommes, n'est pas concentrée dans une partie déterminée de la machine; elle existe par tout dans l'Univers, & sa force anime toutes les molé-

Digitized by Google

cules de la matière ; de là ces petites altérations dans la nature des courbes que décrivent les planètes soumises en même temps à l'attraction du soleil & à leurs attractions réciproques. Il falloit, pour faire rentrer ces déviations dans la loi générale, des instrumens plus parfaits que ceux dont s'étoit servi Newton. Les plus célèbres Astronomes de ce siècle ont eu la gloire de les créer, & celle de Newton est sortie plus brillante de ces savantes recherches qui ont offert par-tout une parfaite conformité entre les résultats de la théorie & ceux de l'observation.

C'est principalement vers ces grands objets de Mécanique spéculative, que sont dirigées les méthodes que M. de la Grange a développées dans son Ouvrage, & qui lui sont propres. Les Géomètres qui le liront ne pourront qu'admirer la manière dont il a conçu & exécuté son plan. C'est à eux qu'il appartient d'apprécier cette heureuse fécondité, qui fait naître du seul principe des vîtesses virtuelles, tous les résultats de l'équilibre des corps, soit solides, soit fluides ; cette combinaison ingénieuse du même principe avec celui qui a fait tant d'honneur à M. d'Alembert, pour résoudre tous les problêmes sur le mouvement des corps ; ces adresses de calcul pour conduire, par une route simple & abrégée, à un terme que l'on avoit cru ne pouvoir atteindre que par une marche pé-

Digitized by Google

nible & compliquée ; cet art enfin de se passer des figures de la Géométrie, & d'amener l'analyse au point de renfermer en elle-même toutes ses ressources.

L'Ouvrage emprunte un nouveau mérite de l'exposé que l'Auteur y fait des principes employés jusqu'à ce jour pour la solution des problêmes de Mécanique, principes qu'il déduit comme simples corollaires de celui des vîtesses virtuelles. A cet exposé, est jointe l'Histoire des progrès qu'a faits la Mécanique dans les différens âges ; & cette Histoire, qui conduit la science depuis les temps où elle se bornoit à diriger le Mécanicien dans la pratique de son Art, jusqu'à ceux où elle a pris l'essor vers les plus sublimes spéculations, ne peut qu'intéresser vivement les Lecteurs.

Rien ne donne une idée plus grande & plus juste de cet Ouvrage, que l'accueil qu'il a reçu de l'Académie des Sciences, où les différentes branches de l'Analyse, & en particulier l'Astronomie Physique, sont cultivées avec tant de succès. Félicitons cette Compagnie célèbre, à qui la présence de l'Auteur, fixé depuis peu dans son sein, procure à la fois l'avantage de mieux connoître en lui le Savant, & le plaisir si flatteur de sentir combien l'homme lui-même gagne à être connu.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE des Jardiniers, contenant les méthodes les plus sûres & les plus modernes pour cultiver & améliorer les Jardins potagers, à fruits, à fleurs, & les Pépinières; ainsi que pour réformer les anciennes pratiques d'Agriculture; avec des moyens nouveaux de faire & conserver le Vin, suivant les procédés actuellement en usage parmi les Vignerons les plus instruits de plusieurs pays de l'Europe; & dans lequel on donne des préceptes pour multiplier & faire prospérer tous les objets soumis à l'Agriculture; & la manière d'employer toutes sortes de bois de charpente. Ouvrage traduit de l'Anglois, sur la 8e. édition, de PHILIPPE MILLER, *par une Société de Gens de Lettres.* 8 *Vol. in-8°. A Paris, chez* Guillot, *Libr. rue St. Jacques.*

IL est certain que l'Agriculture est reconnue enfin pour le premier de tous les Arts; & que le goût s'en est répandu dans toutes les parties de l'Europe. Parmi les Peuples qui s'en sont occupés sérieusement & avec fruit, on a jusqu'ici distingué l'An-

Digitized by Google

gleterre ; & parmi les Ecrivains Anglois qui ont écrit sur cette matière, celui qui a sans doute obtenu le plus grand succès, c'est Miller, dont nous annonçons le Dictionnaire traduit sur la 8e. édition. Le titre que nous avons transcrit en entier, en fait connoître le plan, & annonce bien moins un Traité de Jardinage qu'un Traité d'Agriculture. Miller n'enseigne que ce qu'il a éprouvé lui-même ; & son Ouvrage est le résultat de quarante ans d'expérience. Le Traducteur, en lui conservant cette simplicité de style qui le met à la portée des personnes à qui il est particulièrement destiné, n'a rien épargné pour le rendre utile à tout le monde. Il a donné de l'extension à plusieurs Articles que son Auteur n'avoit fait qu'effleurer ; & il a ajouté à la partie Physique, des Notes qui la mettent au niveau des connoissances actuelles dans ce genre. Il y a joint aussi des Remarques très-utiles sur les Plantes usuelles en Médecine. Celles qui n'étoient pas connues du temps de Miller, ou dont il a négligé de parler, ont trouvé leur place dans des Supplémens qui compléteront ce grand Ouvrage. Enfin, pour ne rien laisser à désirer, on a joint à chaque Plante les termes synonymes, & les dénominations vulgaires sous lesquelles on les connoît dans les différens pays ; ce qui sera d'un grand secours pour les personnes qui sont peu versées dans la Botanique.

Digitized by Google

ACADÉMIE.

ACADÉMIE FRANÇOISE.

LA réception de M. le Chevalier de *Boufflers*, à la place de M. de *Montazet*, Archevêque de Lyon, avoit fait espérer une brillante séance, & cet espoir n'a pas été trompé. Elle a eu lieu le 29 Décembre dernier, & l'intérêt qu'excitoient les lectures qui ont été faites, n'a pas langui un seul instant.

Le Récipiendaire a beaucoup intéressé en peignant le caractère & les vertus de son prédécesseur; son style a été souvent touchant, & toujours ingénieux. Il seroit difficile de réunir dans le même espace un plus grand nombre de traits d'esprits. Tous ont été sentis vivement & universellement applaudis. Après les complimens d'usage, auxquels il a su donner un air de nouveauté, M. le Chevalier de Boufflers a jeté quelques idées sur la clarté du style. On y a applaudi des apperçus qui, pour être fins, n'en ont pas moins été promptement saisis; il semble que l'Auteur ait voulu prouver, par son

Digitized by Google

propre exemple, que la clarté du ſtyle n'étoit pas incompatible avec la fineſſe des idées.

M. le Marquis de *Saint-Lambert*, en qualité de Directeur de l'Académie, a répondu au Récipiendaire. Il a loué les Ouvrages de M. le Chevalier de Boufflers, avec la grace ingénieuſe qui caractériſe ces mêmes Ouvrages. Il a ajouté des traits heureux au portrait de M. de Montazet, & on a remarqué dans ſon Diſcours le procédé d'un eſprit juſte, quoique brillant, qui ſait toujours où il doit s'arrêter, & qui ne brille jamais aux dépens du goût.

M. le Chevalier de Florian a terminé la Séance par pluſieurs Fables charmantes, ingénieuſes par l'idée, naïves pour l'expreſſion, & qui ont obtenu & mérité les plus grands applaudiſſemens.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE ITALIENNE.

DEPUIS plus d'un siècle & demi, le Théatre Espagnol a été d'une grande ressource pour les Auteurs du nôtre, & il leur sera encore long-temps utile. C'est dans cette source que M. Gauthier a puisé le fonds d'*Inès & Léonore*, ou *la Sœur Rivale*, Comédie en trois Actes & en prose, mêlée d'Ariettes, représentée pour la première fois le Samedi 20 Décembre dernier.

L'Ouvrage original est du célèbre Calderone de la Barca. Il a pour titre : *On ne badine point avec l'Amour.* Dans cet Ouvrage, Don Juan aime Léonore ; mais il est troublé dans ses amours par Béatrix, sœur de Léonore, fille qui veut passer pour savante, & qui n'est que ridicule. Il engage son ami Alonzo de Luna, d'abord à lui prêter son Valet pour faire parvenir ses billets amoureux à Léonore, ensuite à feindre de l'amour pour Béatrix, afin de la rendre plus douce & plus indulgente. Le premier billet de Don Juan produit une situation dans laquelle Léonore & Béatrix se dispu-

Digitized by Google

tent le billet, l'une dans l'intention de le cacher, l'autre avec le dessein de le montrer à son père. Le vieillard arrive dans cet instant; & comme chacune des deux sœurs tient une partie du billet déchiré, il ne sait laquelle de ses filles peut être coupable d'un amour clandestin. La complaisance d'Alonzo ne tarde pas à lui couter cher. Tout en riant de la passion qu'il consent à feindre, il devient réellement amoureux de Béatrix, qui, de son côté, se défait insensiblement de son ton précieux; & après quelques tours de passe-passe, des sauts par les fenêtres, des coups d'épée & des surprises qu'il seroit trop long de détailler, Alonzo épouse Béatrix, & Léonore devient la femme de Don Juan.

M. Gauthier a écarté l'intrigue de Don Alonzo de Luna, & il n'a conservé que l'amour de Don Juan & de Léonore. Il a appelé Béatrix, Inès; il lui a ôté sa manie savante & précieuse, pour lui donner un caractère altier & jaloux; & de Léonore, qui chez Calderone est une fille fort leste & très-peu réservée, il a fait une demoiselle sage, sensible & modeste, quoique très-amoureuse. On va voir comme son intrigue marche.

Léonore aime Don Juan, & Inès est jalouse de la passion que sa sœur a inspirée au jeune homme. Prompte à abuser de l'ascendant qu'elle a sur l'esprit de son père,

Digitized by Google

elle l'engage à quitter la ville pour aller à la campagne. Don Juan, instruit du départ, arrive presque aussi-tôt. Il rencontre Lorenzo, Concierge du Château, & frère de lait de Léonore ; il le charge d'un billet pour sa maîtresse. Ce billet est sans adresse ; Léonore le reçoit, le laisse tomber ; Inès s'en saisit, & dans l'enchantement où elle est de trouver un moyen sûr de nuire à sa sœur, elle baise le papier avec transport. Le père arrive à l'instant, & les démonstrations d'Inès ne lui laissent pas douter que le billet ne s'adresse à elle. En vain Inès s'en défend ; le silence de Léonore, que la timidité empêche de parler, ajoute à l'idée du vieillard. Quelques momens après, Léonore, dans l'intention d'intéresser Inès en sa faveur, lui fait confidence de son amour pour Don Juan, & la prie de lui être indulgente. Inès répète ironiquement cet aveu, & le père qui survient prend le change. Nouvelle preuve pour lui qu'Inès est coupable. Cependant on a fait cacher Don Juan ; mais il quitte sa retraite & vient causer avec Léonore. On entend Inès ; Don Juan se place derrière un paravent, & Inès, qui se croit seule, s'assied dans un fauteuil pour y méditer des projets de vengeance. Don Juan profite du moment pour se retirer. Tandis qu'il passe, le père entre, & voilà de nouveau Inès convaincue. Il ne lui reste plus qu'une ressource, celle de tromper le Concierge, en feignant de partager sa tendresse

que Léonore inspire à tout le monde. Elle use de ce moyen, & fait indiquer à Don Juan un rendez-vous dans lequel elle se propose bien de le faire surprendre; mais le hasard instruit Don Juan, qui revient encore vers sa maîtresse, & qui est enfin surpris par Inès. Don Juan tombe à ses pieds, implore sa bonté, sa sensibilité, & l'arrivée subite du père produit encore un quiproquo qui finit par s'expliquer & par tout éclaircir. Inès réfléchit sur ce que son caractère jaloux a d'odieux, elle s'attendrit; le père pardonne, & les amans sont heureux.

L'exposition de cette Pièce est faite avec beaucoup d'adresse, & elle répand une grande clarté sur l'intrigue. Les incidens sont bien ménagés, amenés d'une manière vraisemblable dans le cours des deux premiers Actes, & ils produisent des situations très-dramatiques. Le parti que M. Gauthier a tiré des idées premières de Calderone, fait beaucoup d'honneur à son intelligence, & annonce de très-heureuses dispositions pour la carrière du Théatre. Le 3e. Acte pourroit être plus fort d'action, & le dénouement produire plus d'intérêt. Nous croyons aussi qu'il n'eût pas été très-difficile à M. Gauthier d'ajouter à l'effet des situations qui l'amènent; mais dans un premier essai, on mérite de l'indulgence, & non seulement on en doit à M. Gauthier à beaucoup de titres, mais encore on lui doit des encou-

Digitized by Google

ragemens. Nous lui observerons que son dialogue est quelquefois un peu maigre. Il ne faut pas, sans doute, courir après l'esprit, mais il ne faut pas dédaigner de parer un peu son style : trop de recherche l'étouffe, trop de nudité le rend froid. La musique est de M. Breval. Ce Compositeur, déjà connu & estimé pour des productions instrumentales qui ont eu du succès, a mérité d'en obtenir pour sa première composition dramatique, & nous croyons que l'expérience ne pourra qu'ajouter à l'idée qu'il vient de donner de son talent pour la Scène.

ANNONCES ET NOTICES.

Eloge de Louis XII, Roi de France, par M. Belle-Serre, Avocat au Conseil Souverain de Roussillon. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez Moureau, Lib. quai des Augustins, N°. 24. Brochure in-8°. de 38 pages. Prix, 18 s.

Essai de théorie sur le Gouvernement Monarchique. A Londres ; & se trouve à Paris, chez L. Cerry, Lib-Imp. rue de la Huchette ; & chez les Marchands de Nouveautés. Brochure in-8°.

Le Triomphe de la Basoche, Poëme en 5 Chants en vers ; par M. Tignel. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés. Brochure in-8°. de 42 p.

Digitized by Google

Le Bonheur dans les Campagnes, par M. le Marquis de Marnesia; nouvelle édition considérablement augmentée. A Paris, chez Royez, Libr. quai des Augustins. In-8°. de 300 pages.

L'estimable Auteur de cet Ouvrage utile le reproduit avec cinq Chapitres nouveaux, remplis de sens, de vues, & sur-tout de projets possibles. Les circonstances politiques où nous allons nous trouver seront sûrement favorables à cet Ouvrage. C'est quand on travaille à rendre une grande Nation heureuse, qu'on doit lire avec quelque intérêt un écrit dont le *Bonheur dans les Campagnes* est le sujet. L'Introduction n'est pas difficile, & nous pouvons l'insérer toute entière dans cette notice : » J'ai vu les maux des campagnes, » & j'en ai cherché les remèdes «. Voilà en deux mots le but & le plan de cet Ouvrage.

Traité élémentaire de Statique, à l'usage des Colléges de la Marine; par M. Monge, de l'Académie Royale des Sciences, de celles de Turin, de Dijon, de Harlem, Examinateur des Elèves de la Marine; in-8°. A Paris, chez J. B. G. Musier, Libr. quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

Essai sur la Vie & le règne de Frédéric II, Roi de Prusse, pour servir de préliminaire à l'édition de ses Œuvres posthumes. A Berlin, chez George-Jacob Decker & fils; & se trouve à Paris, chez Onfroy, Lib. rue S. Victor, N°. 11.

Notions claires sur les Gouvernemens, par M. Mercier; 2 Vol. in-8°. A Amsterdam, chez Changuion; & à Paris, chez Poinçot, Lib. rue de la Harpe, N°. 115.

Digitized by Google

Etrennes du Parnasse, pour l'année 1789, par M. Varon. A Paris, chez P. N. Durand fils, Libraire, rue Galande.

MAGASIN curieux, chez Foucault & Compagnie, au Palais-Royal, n. 36, au premier. Ce nouvel établissement, annoncé sous le simple titre de Magasin curieux, paroît des plus intéressans, & l'ensemble satisfaisant qu'il présente fait estimer l'intelligence & le goût du jeune Commerçant qui l'a formé.

Il offre, dans un local bien choisi & décoré de la manière la mieux entendue, un choix précieux de marchandises Angloises de toutes sortes, que les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de faire connoître en détail. On y trouve, Nécessaires & petites caisses d'ébénistrie garnies pour divers usages; Ecritoires, Meubles japonnés, Meubles plaqués en argent, & autres; Lampes les mieux rectifiées; Cristaux, Camées artificiels, vases de service & d'ornement en terre, Curiosités des grottes d'Arby; Estampes, Porte-feuilles & autres gaineries; Coutelleries fines, Flaconneries; Epées & Pistolets; Gants, Culottes, Gilets, & autres ouvrages en peaux de daim & de renne; Couleurs en tablettes & en pastels, & autres objets nécessaires à la peinture; Sels, Teintures & Elixirs, les plus goûtés; Boutons nouveaux; Cordons, Chaînes, & tous autres beaux ouvrages en acier; Bagues, Bracelets, & autres bijoux assortis. Le tout nous a paru précieux par la matière ou le travail, & de bon goût.

Le sieur Foucault annonce qu'il s'est assuré les moyens de fournir successivement son Magasin de toutes les nouveautés étrangères, & qu'il doit de jour en jour augmenter son fonds d'une belle suite de bijouteries Françoises.

Digitized by Google

Etrennes de la Vertu, pour l'année 1789, contenant les actions de bienfaisance, de courage, d'humanité, &c. qui se sont faites dans le courant de l'année 1788, auxquels on a joint quelques autres Anecdotes intéressantes. In-16, à Paris, chez Savoye, Libraire, rue Saint-Jacques.

Recueil de cinquante Estampes destinées à orner toutes les Editions d'Homère; Ouvrage divisé en huit Livraisons. Troisième Livraison. Prix in-8°., 6 liv. & 9 liv. l'in-4°. A Paris, chez M. Ponce, rue Sainte-Yacinthe, n. 19.

Cette Livraison mérire les mêmes éloges que les précédentes.

Etrennes d'Euphémie, Nourrice des Muses, année 1789. A Paris, chez Langlois fils, Libraire, rue du Marché Palu.

Costumes Espagnols, cinquième Livraison. A Paris, chez l'Auteur M. Devere, Graveur, rue des Grands-Degrés, n. 17, & chez MM. Chereau & Joubert, rue des Mathurins, aux 2 Piliers d'or.

On a déjà annoncé dans ce Journal l'Approbation donnée par la Société Royale de Médecine au Rouge de la Dlle. Latour. Ce Rouge, purement végétal, mériteroit, à ce titre seul, la préférence sur tant de Rouges composés sans aucune connoissance chimique. On connoît le danger & les suites du rouge où il entre des parties métalliques, &c. Celui-ci est extrait du règne végétal, & son éclat répond à celui des fleurs dont il est tiré. Il y a des pots à 3, 6, 12 & 24 liv. & même 48 livres. La Dlle. Latour fait des envois en province, chez l'Etranger. Sa demeure est rue Montmartre, n. 182, presque en face du Bureau des Messageries, à Paris.

Digitized by Google

Almanach des Compagnies d'Arc, Arbalète & & Arquebuse, ou les Muses Chevalières, pour l'année 1789, par M. Pelletier, de l'ancienne Académie Royale d'Ecriture, Chevalier de l'Arc de la ville de Paris. In-16, prix, 1 l. 4 s. Au Champ de Mars, & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue & hôtel de l'Oursine, fauxbourg Saint-Marcel; la veuve Hérissant & Fournier, Libraires, rue Neuve-Notre-Dame; & les Marchands de Nouveautés.

Ce nouvel Almanach, qui est un recueil de Poésies fugitives, contient l'analyse historique de l'arc, arbalète & arquebuse du royaume, avec le tableau des Chefs & Membres des Compagnies de l'Arc & Arquebuse de Paris. On doit adresser à l'Auteur ce qu'on veut faire insérer dans ce Recueil.

Le Sieur Labat, Marchand Tapissier, est le seul en France qui tienne le dépôt des véritables Veilleuses Angloises tirées de Londres; il en fait une grande consommation, tant à Paris, que par les envois qu'il fait en Province. Le prix est de trente s. le paquet pour une année entière.

Il donne avis qu'on vient d'établir chez lui un nouveau dépôt de Veilleuses Portugaises. Ces Veilleuses ont l'odeur la plus agréable, & tiennent lieu de pot-pourri dans l'appartement où elles brûlent; elles consomment très-peu d'huile. Le prix est de 3 livres la boîte pour l'année entière.

Le Dépôt est chez M. Labat, Marchand Tapissier, rue de la Roquette, Cour des Moulins, Fauxbourg Saint-Antoine, à Paris.

Histoire de la réunion de la Bretagne à la France; 2 Vol. in-12. A Paris, chez Guillot, Libraire, rue St. Jacques.

Digitized by Google

Les Chagrins de l'Enfance, Estampe en couleur, gravée par Lecœur, d'après Monchet. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, n. 55.

Recueil d'Airs & Romances, avec accompag. de Guitare; par Mlle. Lavigne. Prix, 1 liv. 16 C. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Lune, N°. 35.

6 Airs de Ballets nouveaux de la Toison d'or, arrangés pour le Clavecin, par M. Neveu. Prix, 3 liv. A Paris, chez M. Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Bussy, maison de l'Herboriste.

TABLE.

EPITRE.	49	feilles	76
A Mlle. Caroline.	52	Mecanique Analytique	80
Charade, Enig. & Log. Idem.		Dictionnaire des Jardiniers.	83
Considérations sur l'Esprit	54	Académie Françoise.	85
Lanval & Viviane.	70	Comédie Italienne.	87
L'Ami des jeunes Demoi-		Annonces & Notices.	91

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 10 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Janvier 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 17 JANVIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

EPITAPHE DE M. LE COMTE DE BUFFON.

Qui lautè cecinit Naturæ grandia vates,
Incubuitque capax genio BUFFONIUS *orbi,*
Flebilis heu! cecidit; morti sed fama superstes;
Conditus & tumulo, scriptis micat ille per oras.

[Par M. BOURDELOIS.]

Digitized by Google

ACROSTICHES.

I.

BUFFON, dont les talens ont illustré la France,
Unit dans ses tableaux la grace à l'éloquence;
Fléau des préjugés, il fut de l'Univers
Faire voir à nos yeux les secrets découverts.
On l'a perdu trop tôt; mais la Parque ennemie
Z'a pu blesser sa gloire en attaquant sa vie.

(Par M. Lelong, Av. au Parl. de Bret.)

II.

LA PARQUE A BUFFON.

BORNE ici tes travaux; une lumière pure,
Un plus vaste Univers doit paroître à tes yeux:
Franchis l'espace, & prends ton essor vers les cieux,
Favori des neuf Sœurs; quand, d'une main si sûre,
On a pu, comme toi, dévoiler la Nature,
Z'a-t-on pas droit d'entrer dans le secret des Dieux?

(Par M. Lapleigné du Coudray.)

III.

BANNI pour quelque temps des célestes lambris,
Un génie immortel vint habiter la Terre;
Flambeau de vérité, ses éloquens Ecrits
Mirent de la Nature ouvrir le sanctuaire;
On admira BUFFON, & Zoïle surpris,
Ne pouvant censurer, fut réduit à se taire.

(Par un Abonné.)

Digitized by Google

IV.

BUFFON n'est plus !... consacrons à son nom
Un monument digne de son Histoire,
François ! pour notre Pline, au Temple de Mémoire,
Frappons un Acrostiche au lieu d'un Médaillon ;
Osons nous plaindre aux Dieux de sa bouche muette:
Zature eût dû sauver son plus digne Interprète.

[*Par M. l'Abbé d'A....*]

Nouvel Acrostiche.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

ÉPIGRAMME.

UN jour un Intendant donnoit un grand festin ;
Parmi les divers mets que l'on servoit sans fin,
Il parut un Brochet de taille assez passable,
Jadis de poissonneaux croqueur insatiable :
Or, par cas fortuit, assistoit au régal
Certain maigre porteur de quelque dû fiscal.
Notre Hôte incontinent s'adressant à mon homme
Avec un ris moqueur : — Savez-vous comme on nomme
Ces animaux, dit-il ? En mangez-vous souvent ?
— Vraiment non, Monseigneur ; j'en fis, je crois pourtant
Une fois servir un, & Matthieu, mon compère,
Le baptisa soudain Intendant de rivière.

(*Par M. l'Abbé Lemard.*)

Digitized by Google

QUEL DANGER!

ANECDOTE.

TE voilà père, mon ami. Quel bonheur t'attend ! Mais quels dangers t'environnent ! Ce mot me rappelle un des événemens de ma vie, qui me sera toujours présent, & qu'il est temps de confier à ta mémoire. Je ne chercherai pas à l'embellir; parce que mon but n'est pas d'amuser ton esprit, ni même d'intéresser ton cœur, mais de t'instruire, & d'éclairer ta tendresse paternelle.

Tu le sais; je suis né d'une famille honnête & riche, & mon éducation a été très-soignée. A l'âge de vingt-cinq ans, me trouvant fils unique, on s'occupa de mon établissement. M. le Marquis de ....., ami de mon père, avoit une fille charmante; j'eus le bonheur de lui plaire & d'obtenir sa main. Dix ans après, je perdis cette compagne, qui étoit douée des qualités les plus estimables. Il me restoit un fils & une fille, tous deux encore très-jeune. Je les confiai aux soins d'un Valet de chambre qui me servoit dès mon bas âge. Cet homme ne cessoit de faire des plaintes de mes enfans; & comme il avoit pris beaucoup d'empire sur mon esprit, & que je croyois

Digitized by Google

à ses discours, j'en étois réellement affligé. Un de mes amis de collège, qui se trouvoit avec moi à la campagne, examina la conduite de mes enfans & celle du Valet de chambre. Ayant essayé en vain de me rendre suspect ce dernier, il me fit observer que l'éducation de mes enfans n'étoit pas assez suivie; & m'ayant engagé à mettre ma fille dans un couvent, & mon fils dans une pension militaire, je le priai de vouloir bien lui même les surveiller.

Cet arrangement avoit paru faire plaisir à mon Valet de chambre, qui, par-là, se trouvoit plus libre. Mon ami m'écrivoit, sur mes enfans, les lettres les plus satisfaisantes. J'en fis part à ce Domestique; il m'en parut peu content, & j'observai qu'il avoit beaucoup de plaisir à me parler d'un de mes cousins, & sur tout de ses enfans, dont il me faisoit le plus grand éloge.

Après deux ans d'absence de la maison paternelle, mes enfans me demandèrent à venir dans ma Terre passer le temps des vacances. J'y consentis, & mon ami de collège les accompagna. Je trouvai qu'ils avoient beaucoup acquis pour le corps & pour l'esprit. Ma joie étoit celle d'un bon père; leurs caresses me mettoient au comble du bonheur, & me rappeloient celui que j'avois trouvé auprès de leur mère. Je versai des larmes de tendresse; & ils les essuyoient en me donnant les marques du plus tendre attachement.

N'ayant aucun motif de méfiance, je laissois souvent la clef à mon secrétaire, où j'avois mis deux sacs de douze cents livres, en présence de mes enfans & du Valet de chambre. Quelques jours après, ayant besoin d'argent, quel fut mon étonnement de n'y trouver qu'un seul des deux sacs ! Mon Valet de chambre que je questionnai sur ce vol, me parut hésiter à répondre. Il sembloit craindre de m'affliger en me parlant. Enfin, lui ayant ordonné de s'expliquer, il me dit que de sa chambre il avoit vu mes enfans enterrer le sac d'argent dans le parc, à un endroit qu'il me désigna. Plusieurs circonstances ne confirmoient que trop son récit, & il gémissoit sur le goût qu'on avoit inspiré à mes enfans pour la dépense ; goût funeste, ajouta-t-il, qui fait tant de malheureux & tant de coupables !

J'ajoutai foi, je dus ajouter foi à ce discours. Quel tourment pour un père de croire ses enfans coupables ! L'émotion de mon ame se peignoit sur tout mon visage. Je m'efforçai de la cacher, quand mes enfans, suivant leur coutume, vinrent m'embrasser à leur lever. Ils s'apperçurent de l'embarras, de l'agitation où je me trouvois ; & ils me répondirent en tremblant, quand je leur demandai compte de quelques louis que je leur avois donnés. Surpris de ce qu'ils n'avoient rien dépensé, je leur dis, toujours avec le même trou-

Digitized by Google

ble, qu'ils avoient pris sur quelque autre argent qu'ils avoient sans doute; je les vis rougir, & ils ne purent me répondre que par leurs larmes. Alors je ne doutai plus qu'ils ne fussent coupables, & je les renvoyai, en leur ordonnant de se disposer à partir le lendemain.

Mon ami de collège, surpris de cet arrêt précipité, & plus encore de mon silence sur ses questions, me fit tous les reproches que lui inspiroit & qu'autorisoit l'amitié; mais voyant que je ne répondois point à ces marques d'un vif intérêt & d'un veritable attachement, il me pria de donner des ordres pour qu'il pût partir ce jour même avec mes enfans. Je consentis. Mais avant le départ, mon Valet de chambre m'ayant conduit à l'endroit où étoit déposé le sac de douze cents livres, je le fis porter à mon secrétaire, & j'allai m'enfermer dans ma chambre pour m'y livrer à mes douloureuses réflexions. Toujours vivement agité, je m'y promenois à grands pas, lorsque j'entendis marcher avec précipitation dans le jardin, & je vis mes deux enfans courir vers l'endroit d'où j'avois fait enlever le sac d'argent. Je passai dans un cabinet où j'étois plus à portée de suivre tous leurs mouvemens. Quel fut mon trouble & mon déchirement, quand je les vis se baisser & chercher à l'endroit même où le sac avoit été caché! Je sonnai sur le champ mon Valet de cham-

Digitized by Google

bre, & je lui dis d'un ton effrayant : » Tu » ne m'as point trompé ; voilà mes enfans » qui cherchent leur vol ; regarde-les «. Cet homme, sans se déconcerter, & avec un sang froid inaltérable, me répondit : » Je ne vous ai jamais dit que la vérité «. Je lui ordonnai de précipiter leur départ, & de leur déclarer que je ne voulois point les voir.

Après qu'ils furent partis, mon Valet de chambre entra chez moi d'un air fort attristé. Je l'interrogeai, & il me répondit que ce qui lui avoit fait le plus de peine, ce qui l'affligeoit le plus pour l'avenir, c'étoit d'avoir vu mes enfans recevoir cet ordre sans paroître affligés, & s'éloigner sans regret de la maison paternelle. Je suis vif, emporté ; j'écrivis aussi-tôt à mon ami de ne laisser jamais sortir ma fille ni mon fils que par mes ordres, & de borner leur pension à mille écus. Je ne m'ouvris point à lui sur mes peines secrètes ; mes enfans m'écrivoient de temps en temps, & je ne leur répondois point.

Ma société principale étoit celle de ce cousin auquel mon Valet de chambre s'intéressoit si vivement. Je m'attachai singulièrement à lui ; nous ne nous quittions plus. Maîtrisé par un ressentiment qui tenoit du délire, j'arrangeai mes affaires de façon que je ne laissois à mes enfans que leur légitime, avec des rentes modiques sur le bien dont je pouvois disposer ; & je don-

Digitized by Google

mai le reste de ma fortune aux enfans de ce cousin.

Mais un événement inattendu devoit bientôt changer ces dispositions. Mon Valet de chambre tomba malade ; & sa maladie devint si grave, qu'on crut devoir lui administrer les Sacremens. Persuadé de son attachement pour moi, je gémissois sur la perte d'un si fidèle serviteur. Après avoir rempli ses devoirs de Religion, il demanda à me parler en particulier. O mon ami ! comment vous peindre ce qui se passa en moi, quand je l'entendis s'écrier qu'il méritoit toute mon indignation ; qu'il étoit un scélérat indigne de pardon ! Enfin il m'apprit que mes enfans n'étoient point coupables du vol dont il les avoit accusés ; qu'il avoit lui même déplacé le sac de douze cens livres ; & que pour me faire croire à cette accusation, il les avoit engagés, sous prétexte qu'ils trouveroient quelque chose qui leur feroit plaisir, à aller fouiller à l'endroit où le sac avoit été caché. Il ajouta que des lettres anonymes que j'avois reçues sur la mauvaise conduite de mon fils, étoient écrites par un de ses amis ; & il fit ouvrir une cassette qui renfermoit toute sa correspondance avec cet ami. Après cet aveu, il me demanda pardon de son crime, & ayant proféré encore quelques mots, il expira.

Revenu du trouble où cet entretien m'a-

voit jeté, que ma situation devint différente ! Mon premier désir fut de revoir mes enfans, de les embrasser, de faire l'aveu de ma trop légère crédulité. J'écrivis à mon ami de collège. Je le priai de se rendre auprès de moi avec ma fille & mon fils, & je lui promis de lui dévoiler tous mes secrets. En les attendant, combien je réfléchis au danger d'une trop aveugle confiance en nos Domestiques ! J'avois jugé mes enfans coupables, & ils étoient innocens ! que de remords pour une ame sensible ! Si j'étois mort avant ce malheureux, quelle injustice envers mes enfans, pour n'avoir pas voulu approfondir s'ils étoient coupables !

Je n'essayerai pas de peindre aux ames sensibles ce que j'éprouvai en les voyant. Avec quel plaisir, avec quel transport je les embrassai ! Ils feront, avec mon digne ami, tout mon bonheur. Je saurai l'augmenter encore par le choix d'un gendre & d'une belle-fille. Je leur raconterai mes chagrins, mes fautes; je les instruirai par mon exemple, afin que, plus sages que moi, ils soient plus constamment heureux.

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Bonnet*; celui de l'Enigme est *Canon*; celui du Logogriphe est *Papier*, où l'on trouve *Pie*, *Pair*, *Pape*, *Air*, *Priape*.

CHARADE.

MON premier de Louis nous offre l'effigie;
On fit de mon second la robe d'Herminie;
Et mon tout, bien qu'il soit en cent endroits percé,
N'a pourtant pas besoin d'être rapetassé.

(*Par M. D... Garde du Corps du Roi.*)

ENIGME.

J'AI trois enfans sans être père,
Et cependant je les soutien;
Leur âge, chose singulière,
A même époque que le mien;
Sans eux, je n'ai point d'existence;
Par eux, j'ai toute ma valeur:

Digitized by Google

On me connoît dans l'indigence ;
Qui n'a que moi croit au malheur.

(Par M. Dusuchet, Com. aux Ferm.)

LOGOGRIPHE.

Dans mon premier la Jeunesse s'amuse ;
Pour mon second un fol espoir abuse :
Quant à mon tout, toujours le Fabricant
En fait l'envoi pour avoir du comptant.

(Par un Abonné.)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CONSTITUTION *de l'Angleterre, ou état du Gouvernement Anglois, comparé avec la forme Républicaine & avec les autres Monarchies de l'Europe; par* J. L. DELOLME, *Membre du Conseil des Deux Cents de la République de Genève. Nouvelle édition, enrichie du portrait de l'Auteur.* 2 *Vol. in-8°. A Genève, chez* Barde, Manger & Compagnie; *& se trouve à Paris, chez* Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, N°.* 20.

PREMIER EXTRAIT.

QUATRE Editions de cet Ouvrage en notre Langue, & autant en Anglois, l'avoient universellement répandu dans l'Etranger (1), avant qu'il perçât parmi nous. Ce n'est guère que depuis un an qu'il s'est enfin naturalisé en France, & peut-être y a-t-il trouvé plus d'antagonistes que d'ad-

(1) La première édition parut en françois en 1770.

mirateurs. Sa lecture exige des connoissances préliminaires dans le systême des Gouvernemens mixtes, sur-tout un esprit exempt de préjugé : il en est un, auquel une infinité d'Ecrits déclamatoires ont donné depuis dix ans de l'autorité ; c'est que la liberté consiste exclusivement dans la Démocratie ; c'est que le Peuple est esclave ou près de le devenir, partout où il cesse d'exercer par lui-même les fonctions de la Souveraineté, partout où il ne se présente pas comme le centre, l'Administrateur, le Juge suprême, le Réformateur habituel de tous les pouvoirs ; par-tout, où, après avoir créé & sanctionné les Loix fondamentales, il a posé, par de sages balances, des limites à son despotisme, & assuré la stabilité de ses propres institutions. Démontrer la vanité de ce préjugé par l'expérience, par la raison, par l'exemple actuel de l'Angleterre, tel est le but principal de ce Traité, honoré du suffrage de la Nation libre & éclairée dont il développe le Gouvernement.

La difficulté de cette tâche sera sentie de ceux qui méditeront cet Ouvrage, avec l'attention qu'il exige. Divers Recueils Anglois, entre autres celui de Blackstone, avoient très-exactement décrit les formes de Gouvernement, les principes & la nature des Loix Britanniques ; mais ces Livres de Jurisprudence ne sont que la base du

Digitized by Google

travail de la Politique ſpéculative : ils préſentent les matériaux de l'édifice, dont l'ordonnance & les proportions, l'effet & les rapports, les jointures & la ſolidité, ne peuvent être caractériſés que par une main habituée à ſaiſir des vérités d'un ordre ſupérieur à celles du droit poſitif. Sans doute une pareille analyſe ſuppoſe ce degré d'application qui manque à la plupart des hommes, cet eſprit vigoureux & ſain, également garanti des préjugés d'opinion ou d'habitude, qui ſont la petite vérole de l'intelligence humaine, & du fanatiſme des opinions nouvelles, qui n'ont pas encore paſſé au creuſet de l'expérience.

» La Politique, dit fort bien M. Delolme, conſidérée comme ſcience exacte, » c'eſt-à-dire, comme étant ſuſceptible d'une » démonſtration active, eſt beaucoup plus » profonde qu'on ne le croit peut-être «. Que les hommes aſſez préſomptueux pour ſe croire des lumières, lorſqu'ils n'ont que de l'eſprit, qui, ſur quelques idées générales d'emprunt, s'attribuent des principes, Légiſlateurs hyperboliques, aux yeux deſquels l'irréflexion fait diſparoître les difficultés, décidant impétueuſement ce que le calme des hommes de génie a laiſſé douteux, prenant en un mot l'enthouſiaſme pour un ſentiment profond, & la déclamation pour la vigueur du raiſonnement; que ceux-là, dis-je, pèſent attentivement l'aveu qu'on

Digitized by Google

vient de rapporter! Et quel est l'homme qui annonce cette défiance de lui-même? celui de tous le plus pardonnable de compter sur sa raison. » Quoiqu'etranger en Angleterre, observe-t-il, né d'un autre côté » dans un pays libre, je ne suis point étranger aux choses qui établissent ou caractérisent la liberté; & l'extrême disproportion de la République dont je suis Membre, & où j'ai puisé mes principes, n'a » fait peut-être que rendre mon apprentissage plus facile «. Durant les troubles de notre Patrie commune, M. Delolme, occupé dès sa jeunesse de l'étude des Loix, publia divers écrits sur la balance des pouvoirs : il aborda l'Angleterre, riche en méditations, éclairé par l'expérience, rompu à tous les théorêmes politiques qui composent la science d'un Gouvernement mixte, tel que celui de la Grande-Bretagne. Avant lui, aucun Ecrivain étranger n'avoit possédé cet avantage; aussi a-t-il surpassé tous ceux qui ont traité du Gouvernement Anglois : il l'emporte même sur les Auteurs nationaux, la plupart infectés de l'esprit de parti, & bâtissant Chalcédoine, suivant le mot de Montesquieu, *avec le rivage de Byzance sous leurs yeux.* Si quelqu'un accusoit notre jugement de prévention, nous en appellerions au sentiment presque unanime des Anglois de tous les partis, à l'estime profonde qu'ils ont pour cet Ouvrage, aux fréquentes citations

Digitized by Google

qu'on en a faites, soit au Parlement, soit dans les Livres, & par-dessus tout, à la défaveur de celui-ci parmi le très-petit nombre des fanatiques de la Prérogative Royale, ou de la Démocratie.

La belle épigraphe de ce Traité en détermine parfaitement l'objet : *Ponderibus librata suis.* Montesquieu a placé l'origine de la Constitution Britannique dans les forêts de la Germanie ; Tacite l'y avoit vue, & l'y laissa ; mais elle repose sur une tradition bien autrement respectable, sur celle du cœur humain & des passions de l'homme social. L'Auteur sacré de l'*Ecclésiaste* l'avoit apperçue, lorsqu'il dit : *Si quisquam prævaluerit contra unum, duo resistunt ei : triplex funiculus difficilè rumpitur.* Cette force de deux contre un, à la première usurpation de l'une des trois divisions politiques, forme le systême, la garantie & le résultat de la Législation Angloise. Tout Gouvernement simple a dans sa nature même le principe de sa corruption ; la Démocratie est conduite à l'anarchie ; l'Aristocratie à la tyrannie oligarchique ; la Monarchie à l'autorité arbitraire & illimitée. Cette conversion, plus ou moins prompte, résulte des passions propres à chacune de ces formes de Gouvernement, lorsqu'aucune Institution politique n'en contre-balance l'uniforme activité. Des moyens moraux, tels que la vertu publique, la Religion, l'opinion, le caractère

Digitized by Google

national, l'éducation, la sagesse du Souverain, retardent pour un temps la dégradation du principe fondamental; mais l'Angleterre a substitué à ces divers ressorts celui du contre-poids mutuel des passions, qui doivent leur naissance à l'autorité unique, soit du Peuple, soit des Grands, soit de la Couronne.

Avant d'analyser cette organisation, & d'en démontrer le jeu comme les effets, M. Delolme en résume l'Histoire. Il faut opposer ce tableau aux assertions légères d'un grand nombre de dogmatiseurs, qui, sans relâche, attribuent la Constitution Anglaise à des causes fortuites, ou qui prétendent trouver chez d'autres Nations de l'Europe, anciennement, le même système de Coutumes qui amena la liberté politique en Angleterre, ou qui enfin, contre l'Histoire & l'expérience éternelle, font toujours marcher de front ce qu'ils appellent les lumières & l'indépendance. Sans doute l'Angleterre, comme le reste de l'Europe, au moyen âge, fut soumise au Gouvernement venu du Nord, celui d'un Chef & d'un Corps de Noblesse; sans doute après la conquête de Guillaume, elle partagea avec l'Europe l'oppression de la féodalité; mais dès le commencement du 13e. siècle, elle éclaircit les ténèbres où le reste du monde resta plongé.

Lorsqu'on voit, en 1215, les Barons & les Communes se rallier, disputer de facti-

Digitized by Google

fices & non de privilèges, donner l'exemple d'un concert, presque sans exemple dans l'Histoire, réduire Jean Sans-Terre à l'abandon même de sa Cour, le forcer enfin de signer avec eux la Charte de la forêt & la grande Charte, on se persuade que le génie naturel des Peuples, & les circonstances toujours dédaignées par les déclamateurs, décident du sort des Etats beaucoup plus que les combinaisons métaphysiques. Le seul Jugement par Jurés que la grande Charte restitua au Peuple, dès ce moment, dit M. Delolme, eût fait des Anglois une Nation libre, s'il n'y avoit pas *une distance immense entre faire des Loix & les observer.*

Malgré son imperfection, ce premier boulevart de la liberté publique devint un point de ralliement. Aux maximes générales sur les droits des Peuples & les devoirs des Souverains, aux sentences des Auteurs, à l'inconstant & fragile appui de l'opinion, on venoit de substituer une vérité de fait, une Loi écrite, autour de laquelle la Nation entière pût se rassembler en harmonie. Sûre dès-lors de ne plus s'égarer dans les aberrations du raisonnement, elle s'occupa de fortifier l'enceinte de ses premiers droits: l'Histoire du 13e. & du 14e. siècles est celle de la conquête successive de nouveaux privilèges; confirmation solennelle de la grande Charte à tout changement de règne; admission légale des Communes au Parlement

Digitized by Google

sous Edouard I; consentement aux subsides réservé aux Pairs & aux Communes par le fameux Statut de *Taillagio non concedendo*; droit de joindre des pétitions à ces Bills de subsides; droit d'accuser & de faire condamner les Ministres sous Edouard III.

Les guerres civiles des Maisons d'Yorck & de Lancastre, en exterminant la Noblesse, laissèrent la Nation abattue, & avide de repos, à la merci du Souverain; cependant, quelque accablante que fût la tyrannie des deux premiers Tudors, le souvenir des anciennes Loix subsistoit profondément dans les cœurs. Tout avili, tout lâche que se montra le Parlement, sous le fer même de Henri VIII il revendiqua le droit de refuser des subsides; dans l'abandon général de ses privilèges, il embrassoit opiniâtrément la dernière planche qui devoit sauver la liberté. Une cause puissante & particulière servit à son salut; c'est que la Nation indivise ne connoissoit aucunes distinctions de Provinces, & que le Roi ne pouvoit obtenir du secours que d'un Parlement unique.

Le règne glorieux d'Elisabeth, en ranimant l'Angleterre, en prépara aussi la résurrection: Jacques I l'accéléra par son affectation à soutenir comme une thèse de droit divin, sa toute-puissance, dont il usoit d'ailleurs avec ménagement. Ce Prince singulier, ayant lui-même posé le fanal sur l'écueil de la liberté publique, apprit aux Anglois à le craindre, à le surmonter, à le

Digitized by Google

d'truire; désormais le Trône ou la Nation devoit s'y briser.

Dès l'avènement de Charles I, la tempête s'annonça; l'amour de la liberté & le fanatisme religieux préparoient leur confédération : la Chambre des Communes en devint le centre, le mobile; &, ce qui est digne de remarque, les premiers pas de ces hommes, agités des deux plus violentes passions de l'humanité, furent tracés avec méthode & réflexion : ils entreprirent leur ouvrage par mesure & par des voies constitutionnelles : modérateurs du mouvement général de la Nation, ils offrirent à Charles I, non une cohue d'enthousiastes, mais une assemblée d'hommes d'Etat. Il faut s'arrêter à cette composition de la Chambre des Communes, si l'on veut avoir le secret de ses succès. Les lumières étonnantes de ses Membres, les sentimens violens qui animoient la Nation, l'audace & les talens des Chefs de partis, n'auroient amené qu'une guerre civile sans révolution, comme on l'a vu tant de fois en d'autres Etats, sans le concours de plusieurs causes accidentelles dont M. Delolme ne parle point.

La Chambre-Basse comptoit dans son sein les hommes les plus indépendans de l'Angleterre. Ils l'étoient par leurs fortunes; Hume a observé que leurs richesses surpassoient trois fois celles des Pairs; ces richesses, presque en entier territoriales, ne pouvoient être ravies à leurs possesseurs, ni

Digitized by Google

péricliter comme les fortunes mobilières, de porte-feuille, ou de magasin. A la tête des Communes, nous voyons les Chevaliers Seymour, Coxe, Hollis, Vane, & d'autres Baronnets, propriétaires de terres considérables. Le célèbre Hambden en avoit une dans le Comté de Buckingham, sur laquelle il refusa courageusement de laisser lever la nouvelle taxe de la Marine (*Ship Money*). Ils étoient indépendans de toutes places, pensions, charges publiques, & n'appartenoient qu'à un seul Corps au monde, celui de la Nation. L'esprit du temps les garantissoit des folles jouissances de la vanité, de la petite ambition de faire du bruit, des inconséquences où tombent nécessairement ceux qui poursuivent des intérêts divers. Ils formoient enfin une assemblée d'hommes graves, de mœurs sévères, étrangers à la corruption des villes, qui ne discouroient pas pour se faire applaudir dans les Cercles & les Gazettes, mais pour frapper de conviction des esprits mâles & sérieux; d'autant plus inflexibles, qu'ils ne débutèrent point par des emportemens, & que leur fermeté résulta d'une longue réflexion. Comme la Noblesse avoit été écrasée sous les règnes précédens, la défense publique resta entière entre les mains des Communes, où toute la puissance du Parlement se concentra. Enfin les bases de leur concert, les points d'appui de leurs réclamations reposoient sur la Constitution même : lors-

Digitized by Google

que les deux Chambres, en 1628, adressèrent à Charles I leur fameuse *Pétition des Droits*, au lieu de preambules abstraits & sophistiques sur l'origine des Sociétés, sur le droit naturel, sur l'état primitif du genre humain, ils exhibèrent des titres positifs, des statuts formels & violés, les principes inaltérables d'un Gouvernement déja fait, dont les parties analogues se prêtoient une force mutuelle.

Mal conseillé, & méconnoissant ses dangers, Charles I, comme tous les Stuarts, entreprenant dans ses mesures, & toujours foible à les soutenir, n'opposa à l'orage qu'une fermeté incertaine, des cessions équivoques, & des desseins secrets qui furent pénétrés. La défiance amèna la fureur; quelques ambitieux gâtèrent l'ouvrage des Communes, en feignant de vouloir substituer une liberté populaire à une royauté limitée; l'ouragan souffla des quatre coins de l'horizon; la Constitution fut mise en pièces; le sang de Charles I & dix batailles ne servirent qu'à soumettre le Parlement & la Nation à leur propre armée, bientôt assujettie elle-même aux plus habiles de ses Chefs. La Démocratie avoit anéanti la Constitution; cette Démocratie amena une Oligarchie de Généraux; le Protectorat abattit tout, Parlement, Armée, Sectes, Factions, & Cromwel régna seul sur un Peuple à qui l'ivresse avoit ôté ses forces & sa raison.

Il la reprit pour rappeler Charles II, que

l'exemple de son père ne corrigea point. Toutes ses entreprises furent repoussées. » Ses alliances dangereuses sur le Continent, dit M. Delolme, l'extravagance » de ses guerres, jointes aux fréquens abus » de son autorité, le décelèrent. La Nation » ouvrit les yeux sur ses projets : les services militaires dus à la Couronne, telle » des anciennes tenures féodales, furent » abolis : les Loix contre les Hérétiques » furent abrogées. L'Acte d'*Habeas corpus*, » ce rempart de la sûreté particulière, fut » établi, la triennalité des Parlemens sanctionnée ; & tel fut le patriotisme de cette » Assemblée, que, sous le Prince le plus » destitué de principes, la liberté reçut ses » plus efficaces additions ».

Comme les sermons despotiques de Jacques I avoient préparé les infortunes de son successeur, la conduite de Charles II prépara la catastrophe de son frère. Celui-ci, fermant les yeux sur la résistance éclairée des derniers Parlemens, méconnut encore la leçon que venoient de lui donner les deux derniers règnes ; il courut lui-même contre le roc où devoit se briser son autorité. Par une suite du progrès des connoissances & de la certitude des principes, le concert de la Nation fut universel. Tous les liens qui l'attachoient au trône se rompirent à la fois ; mémorable évènement, qui fut conduit avec une modération & des formes de légalité, encore sans exemple.

Le

Le Roi se vit détrôné, mais le trône resta, & un nouvel ordre de succession fut établi : en même temps, on reconnut, on répara toutes les brèches faites à la Constitution : les clauses d'un contrat primitif & formel entre le Peuple & le Souverain, furent stipulées dans le *Bill des Droits*, & sanctionnées. Parmi les articles de cet Acte célèbre, se trouvent la confirmation des grands priviléges nationaux, l'abolition du pouvoir de dispenser de l'effet des Loix que s'étoit attribué la Couronne, le droit de pétition au Roi, & celui de porter des armes, réservés à chaque sujet, enfin la liberté de la presse. Ainsi fut placée en 1689, la clef de la voûte ; malgré quelques variations légères, le temps en a affermi la solidité ; l'on citeroit peu d'Etats, même absolus, aussi exempts de troubles publics, que l'a été l'Angleterre depuis un siècle. Cette permanence des institutions a prouvé l'accord de leurs principes avec les intérêts du peuple, & de chacune des divisions législatives.

Nous nous sommes étendus sur l'analyse historique de la formation du Gouvernement Anglois, parce qu'elle développe une grande vérité ; c'est qu'une Législation composée exige à la fois le concours des temps, des caractères, & des accidens ; c'est que de toutes les chimères, la plus déraisonnable est d'attendre de plans d'*Utopie*, formés sur le papier, ou adoptés même par les

esprits justes, ce que les siècles & les passions amènent par degrés. A Dieu seul appartient le droit de dire *que la lumière soit.*

Cette démonstration deviendroit encore plus frappante, par le développement des causes, dont M. Delolme résume les effets à grands traits. On jouit du spectacle des décorations ainsi placées ; mais l'on n'apperçoit pas le tiraillement des machines qui l'a précédé. Peut-être d'autres peuples auroient échoué dans les mêmes circonstances ; & sans la réunion d'une multitude d'incidens inappréciables, joints aux dispositions physiques & locales, des bouleversemens auroient pris la place des révolutions salutaires. Sublime étude, sans doute, que celle d'un pareil concours de moyens! Puissante leçon de prudence pour tous les Novateurs (1) !

---

(1) On trouvera les développemens dont je parle, au moins par la Révolution de 1688, dans les *Memoires de la Grande-Bretagne & de l'Irlande*, par le Chevalier John Dalrymple, dont les deux premiers Volumes sont traduits en françois. Je ne connois aucun Livre Historique plus instructif. L'Auteur a mis à découvert, sur des documens authentiques, les ressorts secrets & le jeu des Acteurs de cette grande scène. Après l'avoir lu, on s'assure que la plus rare des passions est l'amour sincère de la liberté ; & le plus rare des partis, celui du véritable bien public. Sans le balancement à peu près égal des Whigs & des Torys à cette époque, la Monarchie limitée étoit de nouveau détruite, ou ramenée au despotisme.

Digitized by Google

On n'attend pas de nous, sans doute, que nous décomposions ici, ni même que nous tentions de réduire l'admirable tableau qui fait la matière de ce Traité : on ne peut envelopper le monde moral & politique dans une feuille de papier. Indiquer les masses générales, les principaux rapports, & certains traits caractéristiques, voilà tout ce que nous permet la forme d'un Journal.

Trois parties principales composent l'Ouvrage de M. Delolme. Dans la première, il décrit les différentes Puissances du Gouvernement d'Angleterre, les droits respectifs par lesquels elles se balancent mutuellement, & la liberté constitutive qui résulte de leur équilibre.

De l'analyse de la Constitution, il passe ensuite à ce qui la distingue des autres Républiques dans ses principes populaires, des autres Monarchies dans sa partie monarchique ; c'est l'histoire de ses avantages propres.

Mais ces vérités ne sont pas de spéculation : leur existence ne repose ni sur des raisonnemens abstraits, ni sur ce jargon mathématique que des esprits faux ont cherché à introduire dans la Législation : leurs preuves positives résultent de l'expérience, & M. Delolme les justifie par l'exposé des faits. Son Livre entier pourroit même être considéré comme une pure narration ; car, en analysant la Constitution

Digitized by Google

d'Angleterre, il démontre un systême législatif en action depuis cent ans; en expliquant les effets, il les décrit.

La base de la Constitution Anglaise est qu'au Parlement seul appartient la Puissance législative, c'est-à-dire, le pouvoir d'établir les Loix, de les abroger, de les changer, de les expliquer. La Chambre des Communes, la Chambre des Pairs & le Roi constituent le Parlement : celui-ci est le seul Souverain effectif; le Roi n'en a que le titre, en sa qualité d'unique Représentant de l'autorité suprême. Cette Souveraineté est indivisible; les trois Membres qui la composent n'ont séparément que des prérogatives limitées; leur seul concours détermine la volonté suprême. Chacune des deux Chambres a la négative sur les résolutions de l'autre; le Roi, sa négative sur les décisions de l'Assemblée : ce droit défensif & réciproque garantit leurs prérogatives mutuelles, & laisse une liberté entière au choix des motions dont les deux Chambres veulent s'occuper; il n'est pas à craindre qu'aucune nouveauté, qu'aucune atteinte à la prérogative de chacun devienne Loi, puisque celle-ci exige le consentement de tous.

Les pouvoirs du Roi circonscrivent ceux du Parlement, qui, de son côté, non seulement a exactement limité la prérogative du Prince; mais qui, de plus, la contrebalance par une infinité de droits particu-

Digitized by Google

liers. Les plus essentiels sont trop connus, pour être rappelés ; on est instruit moins vulgairement des priviléges subsidiaires, qui assurent l'efficace des pouvoirs fondamentaux du Parlement ; tels, par exemple, que celui réservé aux Communes, d'ouvrir seule une première délibération sur les Bills de subsides, de n'y souffrir aucune altération de la part de la Chambre Haute, de leur accoler des pétitions, & de ne résoudre les subsides qu'après la réponse du Roi à ces demandes. Telles encore la suspension de la liste civile à chaque nouveau règne, jusqu'à ce que le Parlement, s'il le trouve bon, ait fait la revue de l'Etat, & réformé les abus du règne précédent ; l'obligation imposée au Roi d'assembler, au moins tous les trois ans, ce Parlement qu'il a le droit exclusif de dissoudre ; celle de ne rien changer aux maximes & aux formes consacrées par la Loi dans la Constitution des Tribunaux, dont il est le Chef ; la dépendance de la faible armée à sa disposition, établie pour une année seulement, licenciée par le fait au bout de ce terme, ne reprenant d'existence que par le renouvellement annuel de l'*Acte de matinerie*, seul lien de la discipline militaire, payée enfin sur des taxes qu'il faut aussi renouveler tous les douze mois. Tel, ajouterons-nous, ce droit des Communes seules, de poursuivre les Ministres, ou autres Agens du Gou-

Digitized by Google

vernement, ſuivant des formes légales, devant un Tribunal indépendant par ſa dignité, impartial par ſa place, juſte par honneur autant que par devoir, le Tribunal des Pairs & des PAIRS ſeuls.

Mais les droits qui conſtituent la liberté générale & l'influence de la nation ſur le Gouvernement, ne ſeroient que de parade, & bientôt minés, ſans la liberté des individus. Cette vérité conduit M. Delolme à l'examen du pouvoir judiciel, des formes d'empriſonnemens, & des Loix qui maintiennent la ſûreté du citoyen en Angleterre. Bornons notre attention aux principes de l'Auteur ſur le premier de ces trois objets.

Dans une Monarchie limitée, telle que celle d'Angleterre, on ne pouvoit apporter trop de précautions contre la dépendance des Juges, d'une part, & de l'autre, contre leur puiſſance. Il falloit les garantir de toute influence du pouvoir exécutif; mais leur ôter toute attribution de la puiſſance légiſlative: ſans cette dernière réſerve, ils tendroient bientôt à l'indépendance; impunément ils pourroient ſe ſouſtraire aux Loix par des Arrêts, & conſacrer des injuſtices par des ſtatuts: appartiendroient-ils au Corps des Repréſentans du peuple? ils en deviendroient bientôt les maîtres; ſeroient-ils choiſis par toute autre autorité, ou par droit de naiſſance? leur pouvoir n'en ſeroit que plus abuſif & plus dangereux.

Digitized by Google

Dans tout Etat où l'on introduiroit quelques principes de la Constitution d'Angleterre, » il faudroit donc absolument que » le pouvoir judiciel résidât dans un Corps » subordonné & soumis, non à l'égard de » ses Actes particuliers, qui doivent être » inviolables, mais dans ses principes & » ses formes, que le Législateur seul doit » lui prescrire ». Comment les Loix Angloises sont-elles arrivées à ce but?

En réduisant au plus petit nombre le Corps de Judicature, proprement dit. Douze Magistrats & le Chancelier composent toute l'Administration permanente des Loix civiles & criminelles, répartie en trois Tribunaux; huit millions d'ames ne connoissent pas d'autres Juges (1). [Et il ne faut pas croire que la Loi ait abandonné les Citoyens à la décision de ces douze grands Juges inamovibles : lumières de la Jurisprudence, Rapporteurs du droit & du fait, la Justice même est hors de leurs mains; c'est au suffrage des Jurés, dont ils

(1) Ces trois Tribunaux sont le Banc du Roi, les Plaids Communs, & l'Echiquier. Il existe encore deux Cours d'*équité*, dont l'une est tenue par le Chancelier, & l'autre par les Barons de l'Echiquier; mais elles ne sont que des supplémens des autres Tribunaux : la Chambre-Haute, formée en Cour des Pairs, juge de certains Appels, & ne peut être considérée comme un Corps judiciaire permanent.

Digitized by Google

président le Tribunal, qu'elle appartient exclusivement. Ces Jurés ne forment point une Compagnie permanente; pris tour à tour entre le peuple, ils n'ont pas le temps de songer en quoi leur puissance d'un instant peut servir à leur intérêt particulier, & personne en Angleterre ne sçauroit dire d'aucun homme : » Celui-là peut décider » de ma vie & de ma mort «.

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

LA Galanterie Françoise, Hommage de famille, d'amitié & de Société. A Paris, chez Royez, *Libr. quai des Augustins, près le Pont-Neuf.*

COMBIEN n'y a-t-il pas d'occasions où l'amitié, la galanterie, la piété filiale acheteroit volontiers à prix d'or une Etrenne poétique, un Bouquet, un Compliment en vers? La nouvelle année, une Fête, un mariage, une solennité publique ou privée, rendent quelquefois à peu près indispensable un léger tribut qui désespère une foule de personnes; car on sait que beaucoup de gens trouveroient la quadrature du cercle plus facilement qu'une rime. Combien de fois M. le Précepteur, le cher Abbé, ou le laborieux Littérateur, sont-ils contrariés dans leurs occupations pour ar-

Digitized by Google

racher de leur cervelle, en dépit de Minerve, quelques rimes parasites en l'honneur du Parrain ou de la Maman dont le nom patronal enrichit le Calendrier ? Combien de fois un jeune homme, épris des attraits d'une Cloris, ou d'une Eglé, feuillète & refeuillète sans cesse la Collection des Almanachs, pour découvrir un Couplet galant approprié à la circonstance ? Dans son délire, il s'imagine que s'il pouvoit, comme Ennius, sommeiller sur la double colline & se réveiller Poëte, la Déesse de la Beauté lui permettroit bientôt de dormir sous les courtines de l'Amour.

Ce Recueil est destiné à soulager de tant de soins & de sollicitudes, ou du moins à abréger considérablement les peines de la composition.

Jouissez donc, Lecteurs & Amateurs, des avantages inestimables que vous présente cette Collection. Il est inutile de vous recommander de n'être point trop sévères. Si vous étiez capables de mieux faire, vous n'auriez pas recours à la Muse auxiliaire qui a présidé à la composition & à la rédaction de ce Répertoire de Complimens, à l'usage des Enfans, des jeunes Demoiselles, & de diverses personnes de l'un & de l'autre sèxe.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LA Tragédie de Marius fut donnée pour la première fois en 1715. Les Critiques du temps en remarquèrent les défauts & les beautés, & ils se réunirent presque tous pour avancer qu'elle étoit susceptible de beaucoup plus d'éloges que de reproches. Néanmoins elle eut un foible succès, & ses représentations ne passerent point le nombre de sept. Depuis long-temps on en parloit avec estime dans toutes les nomenclatures dramatiques, mais on ne la voyoit point au Théatre. Les Comédiens François viennent de la remettre, & ils ne peuvent que se réjouir d'en avoir eu l'idée. Voici, en peu de mots la fable de cette Tragédie. Plutarque en a fourni les faits principaux, & l'Auteur les a arrangés à sa manière.

Après la proscription de Caïus Marius, le jeune Marius, son fils, a trouvé un asile à la Cour d'Hyempsal, Roi de Numidie. Il s'y est fait aimer d'Arisbe, jeune Princesse destinée à Hyempsal; & il a conçu

Digitized by Google

pour elle la plus violente passion. Dans le même temps, Sylla, toujours acharné contre Caïus Marius, a député vers lui un Tribun, avec l'ordre de le poignarder, & d'aller ensuite, au nom des Romains, demander le jeune Marius à Hyempsal. Caïus Marius a prévenu son ennemi. Il a immolé le Tribun, il s'est emparé des lettres de Sylla, & il se presente à la Cour de Numidie, sous le nom de l'Envoyé de Rome. Il sait quels sont les sentimens de son fils pour Arisbe; il n'ignore pas quelle est la farouche & sombre politique d'Hyempsal, & il se flatte, sous le faux titre dont il s'est couvert, d'arracher son fils à une passion qui peut amollir son ame, comme de tromper la perfidie des Numides. Hyempsal refuse d'abord de remettre le jeune Marius aux Romains; mais les mouvemens jaloux que lui inspire Arisbe, qui prend un intérêt très-tendre au jeune Marius, & quelques bruits qui se répandent que l'Envoyé de Rome n'est autre que Caïus Marius lui-même, engagent Hyempsal à dissimuler, & à former tout bas des projets de vengeance. En effet, il feint de vouloir satisfaire Rome en faisant tomber dans ses Etats la tête du Citoyen qu'elle a proscrit. Le trouble, l'horreur dont Caïus Marius est pénétré, trahissent son caractère paternel, & il se montre à découvert avec une fierté digne de lui. La mort du père & du fils est jurée. Arisbe, qui tremble pour les

jours de son amant, se détermine à tromper le Roi & à faciliter la fuite des deux Marius. Elle étouffe ses soupirs, elle rappelle le jeune Marius à l'honneur. La voix de Caïus Marius achève d'entraîner son fils vers ce que lui commande le devoir. Ils partent. On est averti de leur fuite; on s'y veut opposer : mais leurs efforts & leur courage renversent tout ce qui se présente, & ils s'embarquent sous les yeux des Numides. Arisbe satisfaite, après cet évènement, déclare à Hyempsal son amour pour le jeune Marius; elle avoue qu'elle a favorisé sa fuite, & elle se poignarde à ses yeux.

L'exposition de cette Tragédie n'a pas toute la clarté que l'on pourroit exiger dans une Pièce aussi compliquée, & elle n'est réellement terminée qu'après la premiere scène du second Acte, par les explications que Caïus Marius donne à Numerius, son ancien ami. Le second, le troisième & le quatrième Acte sont de la plus grande beauté. On n'y peut regretter que quelques idées louches, quelques phrases obscures, & quelques vers qui ont plutôt de la bouffissure que de la fierté. La seconde scène du second Acte est de main de Maître.

La scène qui suit, où le jeune Marius, sous les yeux du Roi même, retrouve son père dans celui qu'il croyoit son assassin, & où le grand homme parle à son fils sans se découvrir pour ceux qui ne le connoisse-

Digitized by Google

sont point, est aussi adroite qu'intéressante. On en peut dire autant de la scène quatrième du troisième Acte, où le jeune Marius, effrayé des projets d'Arisbe, est contraint à lui donner le secret de son père, pour arracher celui-ci au coup mortel qu'elle croit préparer à son assassin. Mais le plus beau moment, la plus belle situation de la Tragédie, est, sans contredit, celle de la troisième scène du quatrième Acte. Hyempsal veut éclairer ses soupçons, & en parlant du jeune Marius, il dit à son père :

Il ne vous verra plus, Seigneur, &, dès demain,
Vous ne sortez d'ici que sa tête à la main.

C. MARIUS.

Que dites-vous, Seigneur ?

HYEMPSAL.

D'où vient cette surprise,
Lorsque dans vos desseins ma main vous favorise ?
.....
Vous allez voir, au gré de vos vœux les plus doux,
Le fils de Marius expirer sous mes coups.

C. MARIUS.

Ah, Dieux !

HYEMPSAL.

Vous frémissez ! Quelle terreur soudaine
Peut faire, en moins d'un jour, chanceler votre haine ?

C. MARIUS.

Mon cœur n'est point frappé d'une vaine terreur,
Je frémis, il est vrai, mais je frémis d'horreur.

Digitized by Google

De quel droit osez vous, sans qu'on vous le commande,
Attaquer un proscrit que Rome vous demande ?
Ah ! lorsqu'elle condamne un enfant criminel,
Son supplice en nos murs doit être solennel :
Le peuple en foule y porte une douleur profonde,
Et la mort d'un Romain doit un exemple au monde.

. . . . . .

HYEMPSAL.

. . . . . J'ouvre les yeux, je suis assez instruit,
Et par un bruit trompeur on ne m'a point séduit.
Le jeune Marius vous est cher.

C. MARIUS.

Moi ! je l'aime !

HYEMPSAL.

Vous défendez un fils.

C. MARIUS.

Moi ! son père !

. . . . . .

HYEMPSAL.

Oui : vous-même.

C. MARIUS.

Enfin de mes projets le Ciel veut se jouer !
Mais mon nom est trop beau pour le désavouer :
Oui, je suis Marius. Tremble ; tu vois un homme
Redouté de la terre & craint même de Rome.
Parmi tant de périls, les Dieux qui m'ont sauvé
Voulaient que dans ta Cour mon sort fût achevé.

Digitized by Google

Te voilà maître enfin de deux grandes victimes.
Je connois ton génie & toutes tes maximes,
Barbare ! Tu nous hais : les ordres du Sénat
Prêteront des couleurs à ton assassinat.
Tu peux de mon rival, servant la rage extrême,
Etendre tes Etats resserrés par moi-même.
Venge ainsi ton pays que ma valeur dompta :
Frappe : mais crains encor le sort de Jugurtha.

Cette scène annonce un homme nourri de la lecture de Corneille, & elle se rapproche beaucoup de la manière de ce grand homme. M. Vanhove y a déployé un talent rare, qui a excité de l'enthousiasme. En général, cet Acteur a rendu tout le rôle de Caïus Marius avec une grande supériorité.

Il étoit difficile de donner une dignité soutenue à l'amour d'Arisbe & du jeune Marius ; l'Auteur a vaincu la difficulté : il a traité cette passion avec la noblesse propre à la Tragédie ; & quoiqu'elle ne soit que secondaire, elle ajoute à l'intérêt principal.

Le cinquième Acte est très-inférieur au reste de l'Ouvrage. Il n'est presque composé que de récits, & l'action y est conséquemment très-lente. Ce défaut nuisit en 1715 au succès de la Tragédie. Il n'en a pas été de même cette année. Le récit de la fuite des deux Marius a été très-applaudi, & il a produit un grand effet. On ne peut

Digitized by Google

pas se dissimuler la cause de cet effet. D'abord, on prend un vif intérêt au sort de Marius & à celui de son fils ; on voit leurs jours menacés, on entend les éclats de la fureur d'Hyempsal, & l'on tremble pour eux. Quand on apprend la manière dont ils se sont échappés, la crainte est dissipée, & la curiosité est satisfaite. Ensuite, nous aimons un peu les choses exagérées. Ce que nous allons citer l'est beaucoup.

Le fils, à ce discours, s'arrête, & sans répondre,
Dans ses bras tout sanglans saisissant ce Héros ;
Fier d'un si beau fardeau, s'élance dans les flots ;
On le voit soutenant une tête si chère,
D'un bras fendre les eaux, de l'autre aider son père,
Et le père à nos coups se livrant tout entier,
Ne couvrir que son fils avec son bouclier.
Tout les sert contre nous, & le Dieu qui les guide
Semble parer nos traits, rend l'onde plus rapide.
Le flot impétueux qui vient de les porter,
S'enfle au bord de la barque & leur aide à monter...

Tous ces détails presque merveilleux, qui rappellent les prouesses des Amadis & des Roland, ont eu un grand succès. Tant mieux, puisqu'ils pourront coopérer à celui d'un Ouvrage très-estimable malgré ses défauts, & bien supérieur à beaucoup d'Ouvrages modernes qui ont encore de la vogue.

L'Auteur de Marius s'appeloit Gillet de Montlebert de Caux ; il étoit Normand & Gentilhomme, & descendoit du grand Cor-

Digitized by Google

neille par sa mère. Il avoit fait dans sa jeunesse un petit Poëme intitulé *l'Horloge de sable, Figure du Monde*, dont Boileau fut si content, qu'il voulut en connoître l'Auteur. Il mourut subitement, âgé de 51 ans. En 1737, on a donné de lui *Lisimachus*, Tragédie, Ouvrage qui fut achevé par son fils, & qui n'eut point de succès. On a long-temps attribué au Président Hénault la Tragédie de Marius, & bien des gens croyent encore qu'elle est de lui, ou qu'il y a eu part. Cela paroît au moins douteux, malgré ce qu'en disent les Parfait dans leur Histoire du Théatre. On lui avoit aussi attribué une Tragédie de *Cornélie*, Vestale, représentée en 1713 sous le nom de Fuselier; on l'a même imprimée dans le Recueil de ses Œuvres Dramatiques, & certainement il y a une grande différence entre le talent & le style des deux Ouvrages. Cornélie est écrite avec quelque élégance, mais elle est triste, froide, & sans mouvement. Elle n'a rien de commun avec Marius. On lui avoit encore attribué l'*Oracle de Delphes*, Comédie en trois Actes, que Moncrif a revendiquée, & fait imprimer sous son nom. Il est présumable que le Président Hénault, qui aimoit beaucoup les gens de Lettres, aimoit aussi à les servir de ses conseils, & que des personnes, ou mal instruites ou trop zélées, sont parties de là pour lui faire honneur des Ouvrages de ses amis.

A l'Ordinaire pr. les aut. Art. des Spectacles.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

M. DUBOST, Maître en Chirurgie, Chimiste & Botaniste, à Paris, rue de la Courtille, vis-à-vis le grand St Martin, & à Versailles, sur l'escalier des Princes, continue de vendre — la Pommade de Ninon, pour dissiper les taches de rousseur, blanchir, nourrir la peau, &c. 6 liv. le Pot; — la Pommade du soir, pour enlever le rouge & rafraîchir la peau, 3 livres le Pot; — l'Essence pour la barbe, propre à ôter les feux du visage, depuis 3 jusqu'à 12 liv. la Bouteille; — la Limonade sèche, rafraîchissante & diurétique, très-commode pour les personnes qui vont à la campagne ou à la promenade, 6 liv. la Livre; — l'Eau Géorgienne pour blanchir la peau, 6 liv. la Bouteille; — le Blanc de perle, qui a la même propriété, 6 liv. le Pot; — la Pommade Céphalique pour faire croître & épaissir les cheveux, 6 liv. le Pot, &c. &c. On peut se procurer également ces divers Articles & autres à l'Abbaye S. Germain-des-Prés, rue du Cardinal, chez le Sr. Barbeau, Marchand-Mercier, à Paris.

Œuvres complètes d'Homère, traduction nouvelle, par M. Gin, Conseiller au Grand-Conseil. Tomes III & IV. Prix chaque Volume in-8°. grand raisin, 6 livres. (Il y en a quelques exemplaires en papier fin, avec Figures, si l'on veut). A Paris, chez Didot fils aîné, Lib. rue Dauphine, N°. 116.

Ces deux Volumes complettent l'*Iliade*.

Digitized by Google

Almanach de Vincennes, ou le Gentil Sorcier, pour l'année 1789, in-12. A Belgrade; & se trouve à Paris, chez Maradan, Libr. rue des Noyers.

L'idée de cet Almanach est historique; c'est un Sorcier qui a la vertu d'évoquer les Mois, & de les faire parler. Leurs divers aveux, à mesure qu'ils apparoissent, sont l'histoire de leurs bienfaits ou de leurs sottises, & par conséquent le récit du bien & du mal qui se fait pendant leurs règnes. Ce cadre donne lieu à des traits piquans.

Tablettes annuelles & chronologiques de l'Histoire Ancienne & Moderne, pour l'année 1789; par Madame T.... 5 nouvelle édition. A Paris, chez Leroy, Libr. rue S. Jacques; & Cussac, au Palais-Royal.

Lettre à M. le Comte de ***, ou Considérations sur le Clergé; suivie d'une seconde & nouvelle Lettre au même. A Rome; & se trouve à Paris, chez Froulé, Libr. quai des Augustins. Brochure de 82 pages.

Œuvres diverses du Baron de Bock, premier Traducteur de la Vie du Baron de Trenck; contenant un Essai sur l'Histoire du Sabéisme, un Mémoire sur le Peuple Nomade, appelé en France Bohémien, les Apparitions, le Voyageur, le Tribunal secret. 2 Vol. in-12. Prix, 5 liv. br.

Méthode générale & particulière, puisée dans la véritable source, pour le desséchement des Marais & des terres noyées; éclairée & guidée par le calcul: Ouvrage utile à tous Propriétaires & Fermiers; par M. le Vassor. Brochure in-8°. de 120 pages. Prix, 1 liv. 16 s. A Paris, chez Visse, Lib. rue de la Harpe.

Digitized by Google

Histoire de France, représentée par Figures accompagnées de Discours ; les Figures gravées par M. David, Graveur de Sa Maj. le Roi de Prusse, de la Chambre & du Cabinet de MONSIEUR, &c. ; 6e. Livraison, composée de 5 Planches & Discours imprimés sur papier vélin. Prix, 10 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Les Discours de cet Ouvrage, qui sont fort bien faits, sont de M. Guyot, Vicaire-Général de Cambrai, &c.

PETITE Bibliothèque des Théatres. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques ; & Brunet, rue de Marivaux, place du Théatre Italien.

Tomes XIII & XIV des Comédies du Théatre François, contenant *les Mœurs au temps*, & l'*Anglomane*, de Saurin ; *les Carrosses d'Orléans*, de la Chapelle ; *les Trois Frères Rivaux*, de la Font ; *le Jaloux désabusé*, de Campistron ; *le faux Savant* ; de Duvaure.

ON trouve chez Royez, Libr. quai & près des Augustins, plusieurs objets qui peuvent servir pour Etrennes :

Almanach d'Anecdotes, Traits singuliers & Bons Mots des Parterres & des Théatres, in-16. Prix, 1 liv. 10 s.

Etrennes d'Amour, par M. l'Abbé Jolu, édition papier fin, Fig. br. 1 liv. 16 s. ; rel. à stylet, 3 l.

L'Ami des Femmes, nouvelle édition portative, avec ce que Fénélon a écrit sur l'éducation des Filles ; in-16. 2 liv. 8 s.

Le Manuel du Chasseur, avec les Fanfares de chasse, 3 liv.

L'Etat de la Magistrature en France, in-8° de 600 pages, 6 liv.

Digitized by Google

La Noblesse considérée sous ses divers rapports dans les Assemblées générales de la Nation, ou représentations des Etats-Généraux & Assemblées de Notables pour & contre les Nobles, avec des observations préliminaires; par M. Cherin. Prix, 5 liv. In-8°. A Paris, chez Royez, Lib. quai des Augustins; Cussac, au Palais-Royal; Desenne, au Palais-Royal.

Cet Ouvrage est divisé en 2 Parties; la 1re. contient des observations sur la Noblesse considérée dans les Assemblées de la Nation; la 2e. traite des Cahiers des trois Ordres, rédigés dans les Assemblées Nationales, concernant la Noblesse pour & contre. On a puisé, pour le Recueil de ces Cahiers, dans les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, de celle de S. Germain, & du Cabinet de l'Ordre du S. Esprit.

On doit à l'Auteur de cet Ouvrage d'autres recherches utiles & analogues aux circonstances, que nous avons annoncées avec de justes éloges dans un de nos précédens Numéros.

Oraison funèbre de Très-Haute, Très-Puissante, Très-Excellente Princesse Louise-Marie de France, Religieuse Carmélite, sous le nom de Thérèse de Saint-Augustin; prononcée dans l'Eglise des Carmélites de la rue de Grenelle, le 15 Avril 1788; par M. François, Prêtre de la Mission. Brochure *in*-8°. de 95 pages. A Paris, chez Mérigot, jeune, Libraire, quai des Augustins.

A mes Concitoyens, ou Réflexions patriotiques d'un François, sur la sécularisation des Religieux, & l'extinction de la Mendicité. Brochure in-8°. de 120 pages. A Genève.

Digitized by Google

Oraison funèbre d'Illustrissime & Révérendissime Seigneur Monseigneur George-Louis Phélippeaux d'Herbaut, Patriarche Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, Chancelier, Commandeur des Ordres du Roi, Supérieur de la Maison & Société Royale de Navarre, &c. prononcée dans l'Eglise Patriarcale, Primatiale & Métropolitaine de Bourges; par M. l'Abbé Fauchet, son Vicaire général, Chanoine d'honneur de sa Métropole, Abbé Commendataire de Montfort, Prédicateur ordinaire du Roi. A Paris, chez J. R. Lottin de Saint-Germain, Imprimeur-Libraire ordinaire de la Ville, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 27, *in*-4°. de 48 pages.

Dissertation sur l'état du commerce des Romains, par M. Bilhon, *in*-8°. de 120 pages. A Paris, chez Planche, Libraire, rue neuve de Richelieu, près la place de Sorbonne; Royez, Quai des Augustins; & Gattey, au Palais-Royal.

Cet Ouvrage, sur une matière qui n'a jamais été approfondie d'une manière satisfaisante, suppose des recherches, se fait lire avec intérêt, & renferme des vûes utiles.

La Matinée Turque, Estampe gravée par Copia, d'après le Barbier, Peintre du Roi. Prix, 6 l. A Paris, chez la veuve Macret, rue des Fossés-M.-le-Prince, au coin de celle de Touraine, maison de M. Duhamel, Md. Bijoutier.

Cette Estampe est d'un effet agréable.

Spectacle Historique, divisé par périodes de 25 ans, formé de 4 Estampes par Siècle, dédié à LL. AA. SS. Mademoiselle & Mgr. le Comte de Beaujolois. Chaque Gravure représentant les évè-

Digitized by Google

nemens les plus remarquables d'une période, & les Portraits des Souverains qui ont le plus influé sur les affaires de leur temps, gravés d'après les Médailles du Cabinet du Roi, & de celui de Ste. Geneviève; par F. Godefroy, de l'Académie Impériale & Royale de Vienne, de celle d'Angleterre, &c. &c.

Chaque Estampe est de format in-folio, accompagnée de 2 pages d'impression, du même format, en 2 colonnes, contenant les Notes explicatives des sujets représentés dans l'Estampe. M. Levesque a bien voulu se charger de la rédaction de ces Notes. Cet Ouvrage, utile à la Jeunesse, doit l'être encore pour tous les âges, par la raison que ce qui entre dans l'entendement par les yeux, se grave plus profondément dans la mémoire. Le Spectacle historique présente un moyen facile de lier dans l'esprit des faits isolés, ce qui aide beaucoup à l'étude de l'Histoire. Chaque Estampe présentera le tableau des évènemens de vingt années.

La première Livraison qui paroît, est exécutée avec soin, & doit donner une idée avantageuse de celles qui suivront. Elle renferme le 16e. Siècle. On remontera ensuite au 14e., 15e., &c.

L'Auteur a eu des secours des Savans & Gens de Lettres, dont les diverses connoissances pouvoient être utiles à son entreprise.

Cet Ouvrage n'étant pas susceptible d'épreuves avant la lettre, puisque la lettre elle-même en fait une partie essentielle, on prie les personnes qui désireront avoir les premières épreuves, de se faire inscrire chez l'Auteur, près le Théatre François, rue des Francs-Bourgeois, vis-à-vis celle de Vaugirard, N°. 127; elles pourront voir dès à présent les Estampes du 16e. Siècle, terminées, qui paroîtront incessamment; & celles du 17e. Siècle, qui sont très-avancées.

Digitized by Google

Sonate pour le Clavecin, avec Violon & Basse, par M. Ant. Cœsar, Œuv. 5e. Prix, 3 liv. = 3 Sonates pour Clavecin, dont les deux premières avec accomp. de Flûte ou Violon, & la 3e. avec Violon obligé, par M. J. B. Cramer, Œuv. 2e. Prix, 7 liv. 4 s. = 3 Sonates pour Clavecin, avec Violon obligé, par M. J. Hemmerlein, Œuv. 4e. Prix, 7 livres 4 sous. = Ouverture de Sargines & Menuet de la Cour, varié pour le Clavecin, avec Violon, par M. Strembock. Prix, 2 liv. 8 s. A Paris, chez M. Cœsar, Md. de Musique, au grand Gluck, quai des Ormes, au coin de la rue Geoffroi-l'Asnier, vis-à-vis la Pompe.

Ce dernier Œuvre se vend aussi chez Mercier, rue des Prouvaires, près celle S. Honoré, N°. 33.

Faute à corriger dans le N°. précédent.

A l'article du *Dictionnaire des Jardiniers*, qui se vend chez Guillot, Lib. rue S. Jacques; au lieu de 8 Vol. in-8°., *lisez* 8 Vol. in-4°. Le prix est de 100 liv. br., 120 liv. reliés.

TABLE.

Epitaphe.	97	*Constitution de l'Angleterre.*	109
Acrostiches.	98	*La Galanterie.*	128
Epigramme.	99	*Comédie Françoise.*	130
Quel danger! Anecdote.	100	*Annonces & Notices.*	138
Charade, Enig. Logog.	107		

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 17 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 16 Janvier 1789. SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 24 JANVIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LES DEUX VÉNUS,

Imitation.

CYTHERÉIDE étoit enceinte ;
L'Olympe étoit en mouvement.
Pour Jupiter nouvelle crainte ;
Il tremble qu'un second enfant,
A son aîné par trop semblable,
Et peut-être plus redoutable,
Ne lui cause un nouveau tourment.
Quoi ? disoit-il, pour nuire au repos de la vie,

Digitized by Google

Un Amour seul ne suffisoit-il pas ?
Encore un autre sur les bras,
Et je renonce à l'ambroisie ;
C'est assez d'un petit quinteux ;
Je suis las des métamorphoses :
Oh ! pour le coup, s'ils étoient deux,
Ils me feroient voir autres choses.
Il dit, & de l'Olympe il recueillit les voix.
Les Dieux pour Jupiter votèrent à la fois,
Et trouvèrent sa crainte sage ;
Chaque Déesse, en tapinois,
Lui tint à peu près ce langage :
» Quel mal feroit cet autre enfant ?
» L'Amour, dont vous vous plaignez tant,
» A-t-il causé si grand ravage ?
» Vous chérissez vous-même l'esclavage,
» Qu'impose ce petit Tyran «.
Parbleu, Mesdames les jaseuses,
Repartit le Maître des Dieux,
Vous êtes, je crois, curieuses,
De me voir en butte à vos jeux ;
Mais par le Styx... A ces mots, l'Immortelle,
D'après son ordre, mit au jour
Une fille aussi belle qu'elle....
Jupiter vit sans crainte une Vénus nouvelle....
Il eût craint un nouvel Amour.

(Par M. le Comte de la M...)

Digitized by Google

VERS

*A Mlle. E. D***, dont on avoit refusé d'insérer le Portrait dans le* MERCURE.

SI j'avois peint d'après Nature,
Ou d'après mon cœur, disons mieux,
L'expression de ta figure
Et le charme de tes beaux yeux;
Si j'avois peint d'une touche plus sûre
Tes graces, ta candeur & ta simplicité;
Si j'avois mieux rendu la sensibilité
De ton ame naïve & pure,
En faveur de la vérité,
Ces traits auroient, sans doute, embelli le *Mercure.*
Mais le bien, je le sais, est toujours près du mal!
D'une touche infidèle, & sur-tout peu savante,
Ma Muse a peint l'original;
Et la Beauté la plus touchante
N'a pu trouver place au *Journal.*
De tout ceci, que dire, que conclure?
Qu'un Rimeur foible & mal-adroit,
T'a, dans ce jour, ôté le droit
Qu'a par-tout la Beauté de montrer sa figure.
Mais, par pitié, ne m'en veux pas;
J'ai bien assez de mes alarmes!
Si le pinceau peut manquer tes appas,
Le cœur ne peut échapper à tes charmes.

(*Par M. le Ch. de N***.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Ecumoire;* celui de l'Enigme est *Liard ;* celui du Logogriphe est *Ballot.*

CHARADE.

UN pronom féminin t'offrira mon premier ;
Va chercher à la Cour, cher Lecteur, mon dernier ;
Près de qui veut dormir, ne faits point mon entier.

(*Par M. Lafon, Etudiant en Droit.*)

ÉNIGME.

ENFANT d'un mot couvert avec un soin extrême,
Tant qu'il est ignoré, j'amuse, & voilà tout ;
Je cherche à l'imiter, & si j'en viens à bout,
Je serai mon père moi-même :
Mais quand, pour me cacher, je fais ce que je puis,
Je me donne, sans doute, une peine inutile :
Ainsi qu'on reconnoît un Auteur à son style,
On voit par le mien qui je suis.

(*Par M. Ferdairon, Off. au C. R.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Si quelque Grand, cherchant à me connoître,
Un seul instant réfléchit sur mon être,
Il bannira tout orgueil insensé.
Je ne suis encor rien, Lecteur, s'il faut t'instruire,
Par cet aveu, de toi serai-je méprisé ?
Garde-t'en bien, car c'est le cas de dire :
Rose & Fabert ont ainsi commencé.
Dans mes sept pieds on rencontre une ville
Au temps jadis, en Hétos très-fertile ;
Ce qu'un enfant de l'Hélicon
Trouve parfois très-difficile
D'accorder avec la raison ;
Un mot que trop souvent répète l'Egoïste ;
Ce que veut de toi l'Aubergiste,
Le Cordonnier, le Marchand, le Tailleur,
Et plus encor, dit-on, le Procureur ;
Ce qu'un homme puissant épouse chaque année,
Sans avoir jamais le désir
De consommer son hyménée ;
Ce que l'on ne sçauroit saisir ;
Une Province, une Ville de France ;
Un titre en tout lieu respecté ;
Puis une étoffe ; un terme de finance.
J'en ai trop dit, en vérité ;
Car tu sauras, malgré mon bavardage,
Qu'on ne parle point à mon âge.

(Par Mlle. Manon Vaudrey.)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CONSTITUTION *de l'Angleterre*, ou *état du Gouvernement Anglois, comparé avec la forme Républicaine & avec les autres Monarchies de l'Europe*; *par* J. L. DELOLME, *Membre du Conseil des Deux Cents de la République de Genève. Nouvelle édition, enrichie du portrait de l'Auteur.* 2 *Vol. in-8°. A Genève, chez* Barde, Manget & Compagnie; *& se trouve à Paris, chez* Buisson, *Libraire, rue Haute-feuille, N°.* 20.

SECOND EXTRAIT.

M. Delolme a employé dix Chapitres du second Livre à caractériser les rapports & les différences de la Constitution Angloise, avec les Républiques anciennes & modernes; ou en d'autres termes, les grands & singuliers avantages de la première sur les autres formes connues de liberté politique. Cet habile Ecrivain, discernant les maladies incurables qui travaillèrent & qui perdirent bientôt la plupart des Gouvernemens exclu-

Digitized by Google

ſivement populaires, en trouve les préſervatifs, d'abord dans l'inſtitution d'un Chef inamovible, armé, ſous le nom de Roi, de toute la force exécutrice. Dans les autres Etats libres, ce pouvoir, objet d'une jalouſie bien fondée, reſtoit, par des élections, à la diſpoſition du peuple, déjà maître de la Puiſſance légiſlative. Celle-ci, mal dirigée, mal informée, & toujours en mouvement, ébranloit à chaque motion les baſes des Loix & de la liberté. Cet Empire irrégulier & extrême des grandes aſſemblées du Peuple, paſſoit aux mains de quelques Démagogues artificieux, ou de favoris auxquels il prodiguoit les dignités. Bientôt ſes défenſeurs s'armoient de ſon autorité contre lui-même, ils ſe la diſputoient entre eux; de là les factions, les batailles, & une convulſion perpétuelle. Comment les Anglois ont-ils porté remède à ces inconvéniens? En élevant un grand & très grand Citoyen qui empêche le règne de pluſieurs; en donnant à ce Chef unique le pouvoir, la majeſté, la force même d'opinion & de réſiſtance paſſive, capables de ſurmonter toutes les autorités illégales de la naiſſance, du crédit populaire, de la richeſſe, & des paſſions. De cette unité du grand Magiſtrat national, dérive la facilité même de contenir le pouvoir exécutif, raſſemblé dans un ſeul faiſceau. Les efforts du peuple & ſa vigilance ne ſe partagent point; on ne peut ſe méprendre à l'enſeigne du danger; elle eſt

toujours la même, toujours une, toujours visible, & chacun des Ordres de l'Etat est d'autant plus intéressé à la contenir dans les limites où elle est placée, qu'elle les menace tous également, sans qu'aucun d'eux puisse se flatter de l'usurper.

Pour que l'Etat soit tranquille, il faut que le pouvoir exécutif soit un. Pour qu'il soit stable, il faut que la Puissance législative soit divisée. C'est à l'ignorance de ce dernier principe qu'on doit attribuer les bouleversemens continuels de la plupart des anciennes République, où l'on vit la Législature, illimitée dans son exercice, porter les Loix les plus folles, renverser les Loix les plus salutaires le lendemain de leur sanction, & ne trouver contre cet amour effréné des nouveautés, d'autre barrière que des moyens absurdes & violens, tels que celui qui défendoit, sous peine de mort, de proposer la révocation d'aucun statut. Les entreprises du pouvoir exécutif sont lentes & graduelles; mais la Puissance législative peut renverser les Loix en un moment; elle n'a besoin pour cela que de sa volonté. Vainement feroit-elle des Loix pour se limiter elle-même; ces limitations manqueroient toujours de point d'appui, dès que la main qui les a tracées est celle-là même qui possède la capacité absolue de les détruire. Le partage de ce pouvoir est le préservatif de son abus: les parties qui le composeront se feront contre-

Digitized by Google

poids mutuellement; leur accord pour faire & défaire mal à propos, diminuera de probabilité; l'honneur de chacune leur défendra de proposer des règlemens vicieux, ou des changemens nuisibles qui seroient improuvés des autres branches de la Législature; leur opposition purement morale, &, pour ainsi dire, intellectuelle, ne sera qu'une guerre de volontés, & si, par l'effet de leur négative réciproque, une Loi nouvelle ne se fait pas dans un temps, ce n'est jamais que le sacrifice d'une spéculation qu'on peut reprendre dans la suite. En un mot, la division du pouvoir exécutif amène une guerre de fait continuelle; la division de la Législature amène la vérité ou le repos. Qu'on étudie les débats du Parlement d'Angleterre depuis un siècle, on ne verra presque aucune variation dans les Loix fondamentales du pays, aucunes divisions dans la nation même, si cependant un statut de bien public clairement reconnu, qui, plus tôt ou plus tard, n'ait réuni les suffrages des trois branches du Corps Législatif. Le Chapitre où M. Delolme traite cette matière, peut être regardé comme la réfutation d'une Doctrine soutenue en divers Livres modernes, dont les Auteurs, redoutant toute permanence dans les Institutions, invitent le peuple à créer pour détruire ensuite, à réformer tous les dix ans son Gouvernement, à respecter ses caprices & ses opinions passa-

Digitized by Google

gères, beaucoup plus que les Loix, & à se croire perdu dès qu'il ne vivra plus au milieu des ruines de sa propre autorité.

Le sujet entraîne au delà des bornes que nous devrions nous prescrire, & ce souvenir nous restreint au simple énoncé des intéressantes discussions qui terminent l'Ouvrage de M. Delolme.

Aux principes qui précèdent, la Constitution Angloise réunit celui de laisser au peuple, au lieu du simple droit d'approuver ou de rejeter les Loix nouvelles, celui de les proposer; attribut qu'on peut appeler l'*initiative*, c'est-à-dire, la faculté de mettre en action la Puissance législative. Mais ce droit ne peut, sans danger, être celui de la masse générale du peuple; de-là, la nécessité, au moins pour les Etats de quelque étendue, de substituer au Corps de la nation des Représentans de son choix. J. J. Rousseau, dans le *Contrat social*, a décidé avec une sévérité tranchante, que le peuple Anglois étoit esclave, du moment où il avoit élu les Membres du Parlement. Les argumens par lesquels M. Delolme réfute cette étrange assertion, auront une évidence irrésistible, aux yeux de tous deux qui, comme lui, ont vu manœuvrer la multitude, toujours sans lumières suffisantes, sans persévérance, incapable d'une résolution réfléchie, & hors d'état de résister par elle-même à la ligue plus unie, plus clairvoyante, des ambitieux qui ont part à l'autorité. Si le peuple veut se dé-

Digitized by Google

fendre contre eux avec succès, il faut qu'il adopte leur uniforme, leur phalange ramassée, leurs armes, leur tactique, dont les évolutions ne peuvent être la science d'un grand assemblage d'hommes. » Les » Loix, dit M. Delolme, seroient mieux » faites à coup de dés, que par les suffrages » d'une multitude (1) «. On voit donc combien l'on a abusé, & combien l'on abuse journellement du mot de *liberté*, en l'attachant à l'exercice des droits nationaux, par les voix de la Nation en corps. Celle-ci n'a du pouvoir que pour le donner ou le laisser prendre : sa faveur aveugle élève à une puissance indéterminée, des hommes qui finissent par la trahir après avoir feint de la défendre, & qui, d'ennemis en chef de l'usurpation, deviennent usurpateurs eux-mêmes. Ainsi les Tribuns de Rome n'eurent jamais d'autre but sérieux & suivi, que celui d'élever le Peuple, c'est-à-dire, leurs personnes aux dignités, & de s'allier aux Patriciens. Une fois les familles Plébéiennes admises en participation aux honneurs, on ne vit plus à Rome qu'une tête composée de tous les gens ri-

(1) Cette assertion mérite d'être remarquée sous la plume d'un Ecrivain qui, dans les avant-derniers troubles de Genève, en 1768, fut un des Membres les plus accrédités & les plus éclairés du parti populaire. Cependant la conduite de ce parti, à cette époque, fut bien loin de justifier l'anathème trop général jeté ici sur la multitude.

ches & accrédités, & une multitude appauvrie, avec laquelle on ne garda plus de mesure.

Mais le Peuple, en se donnant des Représentans, retireroit peu d'avantage de cette faculté, s'il ne leur conféroit en même temps toute son autorité législative. Il ne doit les contrarier, ni par son intervention peu éclairée, ni les enchaîner par d'imparfaites instructions, ni vouloir guider, avec sa vue trouble, des gardiens dont l'ordre constitutif garantit la fidélité. Ces Représentans perdroient bientôt leur poids, si celui du Peuple venoit à se jeter dans la balance, à l'instant où l'on y pèse ses intérêts avec maturité.

Quelle sera donc sa véritable garantie contre les dépositaires de son pouvoir? La Constitution lui en a donné de très-efficaces. En dépouillant le Parlement de toute part au pouvoir exécutif, elle lui ôte d'avance le fruit des infractions qu'il pourroit se permettre aux droits de ses Commettans; ce n'est pas lui, c'est l'Administration qui profiteroit de son délire: par la même raison, il ne peut s'exempter du joug des Loix, dont l'exécution est confiée à la Couronne, & celle-ci a été munie de toute la force nécessaire pour enlever au Parlement jusqu'à l'espoir d'envahir cette autorité exécutive. Dans cet ordre de choses, les deux Chambres savent très-bien, que lorsqu'elles auroient trahi la confiance du Peuple,

Digitized by Google

& rendu le Roi indépendant, le trône les écraseroit elles-mêmes, les dissoudroit, les rejetteroit comme des instrumens désormais inutiles.

Supposons, néanmoins, cette aveugle corruption des Représentans du Peuple; admettons qu'ils conniveront aux torts du Gouvernement, ou qu'ils s'endormiront avec indifférence sur ses entreprises. Comme le mal dérive, non d'un vice de la Constitution, mais des sentimens particuliers d'un certain nombre de personnes, les exclure du Parlement, c'est porter le remède à la racine. Ainsi le droit d'élection qu'exerce le Peuple tous les sept ans, lui permet de retirer ou de prolonger sa confiance à ses Représentans, suivant la conduite qu'ils auront tenue. Ce n'est pas tout. Dans la plupart des Républiques, & dans tous les grands Etats, la Nation est exposée à mille méprises dans le jugement qu'elle forme sur les personnes. Trop éloignée des flambeaux, elle discerne avec confusion, se laisse égarer par des prestiges, & méconnoît le plus souvent la véritable valeur des hommes publics. En Angleterre, on a allumé un fanal, à la lueur duquel les Electeurs des Communes peuvent lire leur choix; ce fanal est la liberté de la presse. Les Anglois ne l'ont pas réclamée pour l'avantage des Auteurs, pour donner à chaque étourdi le droit de publier ses légèretés, & à tout méchant

Digitized by Google

celui d'exercer ses haines impunément; ils y ont vu le ciment de leur liberté politique, & un appui indispensable de leur Constitution. Tous les Actes du Gouvernement, toutes les délibérations parlementaires, étant journellement rendus publics, dispersés dans tout le royaume par une multitude de Gazettes, commentés, attaqués, défendus, il résulte de cette trituration de l'opinion publique, une connoissance des faits, des choses, & des personnes, contre laquelle l'impudence, ou la servilité des plumes vénales, ne peuvent prévaloir. Par ce moyen de communication, le Peuple sait quels avis ont été ouverts, par qui ils l'ont été, qui les a soutenus, les raisons alléguées, & le nom des Votans aux suffrages desquels il doit attribuer des mesures pernicieuses. A chaque élection générale, ou dans les vacances de siége, assez fréquentes, il ne peut donc lui manquer que la volonté de purifier l'Assemblée des Communes, suivant les lumières qu'il a acquises. La liberté de la presse lui défère ensuite le pouvoir censorial. Les actions, les avis, les abus, les projets même, sont exposés, examinés, jugés par son Tribunal. Plus rarement, infiniment plus rarement qu'ailleurs, le mensonge & la déraison y sont écoutés. Rien n'égale le mépris des Anglois pour les vils excès de la satire, la flétrissure immédiate qui s'attache au calomniateur,

Digitized by Google

la réprobation éclairée qui punit les opinions dangereuses. On peut comparer cette liberté d'écrire en Angleterre, à la lance d'Achille; elle guérit les blessures qu'elle a faites. Par le principe général des Loix Angloises, tout ce qui n'est pas défendu étant permis, elles considèrent l'usage de la presse comme celui d'un couteau qui sert à des emplois utiles ou innocens. Devient-il l'arme d'un assassin, la Justice poursuit le meurtre. Ainsi tout Ecrivain Anglois est sûr de son indépendance, & ne l'est pas de l'impunité : il est libre d'imprimer tout; s'il imprime un Libelle, il en répond, comme de tout autre délit, par-devant des Juges neutres; savoir, le Tribunal de ses Pairs.

Mais cette Constitution, dont nous venons d'esquisser quelques linéamens, correspond-elle dans ses effets avec la théorie? » Ma réponse, dit M. Delolme, est toute » trouvée; ce sera celle que faisoit un Lacé» démonien : *Venez & voyez*«. L'Histoire d'Angleterre & l'expérience lui servent à décider affirmativement ce problême, traité en plusieurs Chapitres. Plusieurs considérations nous interdisent l'examen de cette discussion, qui nous mèneroit à celle de la plupart des objections journalières qu'on répète à la légère sur la parole de quelques Voyageurs inconsidérés.

Les Annales des Républiques, disons même de tous les Etats, nous offrent une

multitude de troubles inutiles, de guerres civiles sans effets, de convulsions populaires, calmées par des accords entre les partis qui divisoient l'Etat, sans que le Peuple en tirât aucun avantage. Sans doute Machiavel avoit ces faits sous les yeux, lorsqu'il a dit : *Il Popolo sempre perdè nelle rivoltè.* Mais l'Angleterre nous présente constamment le résultat opposé, c'est-à dire, des révolutions dont tous les Ordres du Peuple ont réellement & également profité. Ce phénomène a certainement sa cause, dans l'impossibilité où se sont vus les Représentans Nationaux de s'approprier quelque branche du pouvoir exécutif, & de séparer ainsi leur condition de celle de la multitude.

Cette impuissance à usurper est tellement commune à chacune des trois parties de la Législature, qu'il seroit, je crois, très-difficile de citer l'avantage que l'une peut avoir pris sur l'autre depuis un siècle. Sans doute leur équilibre parfait est idéal; mais qu'on examine ces oscillations inévitables, elles ressemblent à celles d'un pendule bien réglé, dont l'aiguille marque l'heure juste. La sûreté parfaite du Citoyen, l'impartialité rigoureuse, les précautions, la égalité imperturbables de l'administration de la justice; l'esprit commun qui anime des hommes maîtres de s'assembler & de délibérer entre eux sur la chose publique, quand il leur plaît; la sécurité de chacun dans l'exer-

Digitized by Google

cice de ses droits, dont la réclamation n'est gênée par d'autres limites que celles même du droit naturel (1), sont les preuves de fait, comme les remparts subsidiaires de la liberté politique en Angleterre.

Sans doute cette fabrique singulière offre à l'œil quelques défectuosités. En suivant la logique constante des déclamateurs, on concluroit de quelques abus, que la Constitution entière est violée, qu'imparfaite en quelques points, elle est détestable en tous, & de l'inefficacité de quelques ressorts secondaires, on induiroit la nullité des effets constans qu'on lui attribue. Cette manière de raisonner distingue éminemment la classe des Politiques attrabilaires & criards, qui possèdent dans leur fiel la perfection de toutes choses. Voient-ils quelques gouttières dans les greniers ? ils exhortent éloquemment le Propriétaire à abattre sa maison. Rien, ou le mieux possible, voilà leur devise; & c'est en réunissant dans leurs projets tous les impossibles imaginables, qu'ils préconisent ce bel axiome. Ne croyez pas que l'influence irrésistible de l'état so-

(1) Quand leurs droits sont attaqués ou violés, les sujets Anglois sont *entitrés*, » d'abord à recou- » rir à la Justice dans les Tribunaux de la Loi, » ensuite au droit de présenter des pétitions au Roi » & au Parlement, & enfin au droit d'avoir & » d'employer des armes pour leur défense «.

Blackstone, Comm. Liv. I, Ch. I.

Digitized by Google

cial sur les institutions politiques, que les passions de l'homme, ses habitudes, & la multitude des causes morales qui gouvernent le monde, en imposent à ces Législateurs inspirés. Tout ce qui existe doit s'évanouir devant leurs lumières, comme le brouillard à l'approche du Soleil. En partant de cette hauteur, ces grands génies renversent en deux phrases la Constitution Britannique : » Le Peuple, disent-ils, vend » son suffrage dans l'élection de ses Représentans ; ceux-ci vendent leur suffrage à » la couronne : donc la Couronne est maîtresse de la Nation «.

La conséquence est aussi vraie que les prémisses. Et d'abord, si l'on trafique aujourd'hui du droit d'élection, réservé aux seuls Citoyens des campagnes & des villes, possesseurs d'un revenu libre, quel seroit donc ce désordre, si, d'après l'avis des mêmes Docteurs, on conféroit à ces Citoyens l'exercice même des pouvoirs adjugés à leurs Représentans, ou si l'on déléguoit à la multitude entière & indigente la faculté de les nommer ? Pour avoir des Electeurs indépendans, l'Angleterre a consulté, non pas le nombre, mais le droit à une propriété libre : tel est le principe fondamental de la Constitution, il en est la sauve-garde. On n'attend pas cependant que tous les Anglois, jouissant de 40 schellings de revenu, soient autant de Citoyens incorruptibles : un Gouvernement fondé sur la probabilité

Digitized by Google

d'un pareil miracle, seroit assurément bien enfantin. Qu'exige donc la sûreté des droits nationaux? que dans tous les cas où ils paroîtroient en danger, lorsque les démarches des Ministres & la connivence d'une majorité dans la Chambre des Communes, menaceroient la cause publique, la plutalité des Electeurs lui reste fidèle, que les motifs particuliers disparoissent, & que des sentimens patriotiques deviennent le seul titre à l'élection. Ainsi se formèrent les Parlemens sous Charles I, sous Charles II, qui eut beau dissoudre trois fois consécutives cette Assemblée, & qui y retrouva toujours les mêmes hommes, sous Jacques II, & dans toutes les occasions importantes, notamment dans la dernière élection générale de 1784 (1).

Placez sous vos yeux l'Histoire du Parlement depuis un siècle & demi, & ne craignez pas davantage que l'ambition des places, l'influence nécessaire de la Couronne, & ce qu'on appelle très-légèrement la *corruption*, déterminent la majorité des Communes à des sacrifices du bien général, ni à livrer la citadelle des Loix, dont la défense fait leur gloire & leur sûreté. La corruption la plus fâcheuse, & celle dont on parle le moins, consiste dans le joug de l'esprit de parti. C'est un mal que, consul-

(1) Le Parlement, en ce moment, offre une nouvelle preuve de cette vérité.

Digitized by Google

tant l'uniforme de ses Chefs, non sa conscience & la vérité, un Membre des Communes vote contre le Ministre quand il a raison, ou en sa faveur quand il a tort: mais cette prévarication a des effets limités; & combien de fois n'avons-nous pas vu la pluralité recouvrer son indépendance, & se rallier aux motions d'un intérêt vraiment général? Ajoutons, pour terminer, qu'en attribuant exclusivement à la propriété territoriale la faculté de composer la Chambre des Communes, la Constitution a affermi les racines de sa stabilité, la permanence de l'esprit public, & le degré de vertu nécessaire à sa conservation. Elle s'est gardée de confondre la Nation avec les Bourgeois de ses Cités: c'est hors de l'Aristocratie mercantille & municipale des villes, qu'elle a cherché des gardiens incorruptibles de la Législation. Les Représentans des Comtés sont tous de riches ou d'aisés Propriétaires de terres, habitant leurs terres l'année entière, sauf la durée de la session du Parlement, élus par des Campagnards (1), qui, chaque jour, les ont sous leurs yeux; indépendans par la solidité de leurs fortunes, n'ayant rien à convoiter, & ne convoitant rien que le respect & la recon-

(1) Tout Tenancier, possédant un fonds libre (*Freehold*) de 40 schellings de revenu, est Electeur de droit dans le Comté. Tout Fermier qui tient un bail à vie, & à plus forte raison un bail centenaire, vote aux élections.

Digitized by Google

naissance de leurs Constituans. Là se trouvent les véritables Patriotes, plus gauches, il est vrai, & moins beaux parleurs que les Citadins, mais à l'abri de toute séduction, & nommés par les sots, *gens à préjugés*. En vertu du même principe, la Loi a interdit la représentation d'aucune Ville ou Bourg, à tout Citoyen qui ne jouiroit pas de 300 liv. ster. de revenu territorial. Cette exception, je le sais, souffre quelquefois des atteintes; c'est un abus sérieux sur lequel le Parlement ni la Couronne ne devroient pas s'endormir. Si jamais l'on reprend l'examen d'une réforme de la représentation aux Communes, on évitera, sans doute, de céder aux clameurs de quelques villes opulentes, fières de leur nombre, & qui seules, à les entendre, devroient former le Parlement; l'on augmentera, suivant l'idée profonde de M. Pitt, le nombre des Représentans des Comtés.

Nous avons développé l'objet, le plan, les opinions de l'Ouvrage de M. Delolme : laissons-en le jugement à ceux qui le méditeront. Dire qu'il nous paroît le meilleur Cours du Droit politique des Etats libres, infiniment supérieur au systématique, & souvent trop chimérique *Contrat social* de J. J. Rousseau; que toutes les questions y sont analysées, rapprochées, fondues ensemble dans des résultats clairs, avec une justesse rare; que le style en est incorrect & trop diffus; que l'Auteur perd quelquefois de vue la

Digitized by Google

méthode qu'il embrasse en débutant, nous n'exprimerions que notre sentiment particulier, dont le Public n'a aucun besoin.

M. Delolme compte en sa faveur des autorités plus imposantes, celle, entre autres, de M. John Adams, ancien Ministre des Etats-Unis à Londres. Ce célèbre Américain a consacré trois Volumes à prouver la justesse des principes de M. Delolme, & l'excellence de ceux de la Constitution Angloise. Ce n'est pas une moindre singularité que d'ouïr cette apologie dans la bouche d'un des Auteurs les plus éclairés de la dernière Révolution de l'Amérique.

Un des meilleurs fruits de cette lecture pour les Etrangers, est de se convaincre profondément de l'inutilité des efforts d'imitation. La position physique des Anglois, & mille causes locales, maintiennent leur Gouvernement. Il est composé, comme on l'a vu, de tant de poids & de poulies, qu'il faudroit le transplanter dans tous ses détails, si l'on ne vouloit s'exposer à la tentative la plus dangereuse. C'est l'ouvrage de six siècles. Calculez maintenant le jugement des esprits vastes, qui, dans un an, à leur avis, constitueroient en Russie le régime de l'Angleterre : que ne proposent-ils aussi, pour abolir la traite des Nègres, de planter des cannes à sucre en Sibérie ?

(Cet Article est de M. Mallet du Pan.)

Digitized by Google

ALMANACH Littéraire, ou *Etrennes d'Apollon*, *pour l'année* 1789; *par M.* D'AQUIN DE CHATEAU-LYON. *A Paris, chez la veuve* Duchesne, *Libr. rue St-Jacques*; *&* Defer de Maisonneuve, *rue du Foin. Prix*, 1 *liv.* 16 *s.*

CES Etrennes ont joui jusqu'ici d'un succès soutenu, & les nouveaux soins qu'on vient d'apporter, tant à la partie typographique, qu'aux choix des morceaux qui les composent, ne peuvent qu'y ajouter encore. On y a joint pour frontispice une Estampe gravée par de Ghendt, sur le dessin de M. Marillier. Elle est digne du Crayon de l'un & du Burin de l'autre. Le sujet en est tiré d'un Sonnet italien, traduit par Mr. Marmontel, qui est en tête du Volume, & qui a pour titre : *La Virginité.* On y trouve de jolies Pièces en vers, en prose, des saillies, de la gaîté, de la morale, un peu de tout. Nous allons citer quelques morceaux pris au hasard. Ils donneront une idée du reste.

ANECDOTES & BONS MOTS. Une mère & son fils passoient un Acte chez un Notaire, & dans cet Acte il falloit que leur âge fût énoncé. Le fils avoit accusé

Digitized by Google

vingt-quatre ans. Vint le tour de la mère qui en accusa aussi vingt-quatre. — » Ma » mère, dites vingt-cinq & pour cause, » dit tout bas le jeune homme. Pourquoi, » reprit celle-ci avec impatience ? — Parce » que j'ai dit vingt-quatre, & que vous » êtes ma mère «. — Un galant homme s'étoit fait un principe de ne jamais avouer les défauts de ses amis : on lui en demanda la raison; il répondit: »Si j'avouois que mon » ami est borgne, on le croiroit aveugle «. — Le célèbre Médecin Chirac entendoit parler du Lazare ressuscité, & il disoit tout bas d'un air sournois : » S'il étoit mort de » ma façon ! « — Un faiseur de satires imprima, il y a quelque temps, dans un Journal très-répandu, une Diatribe au bas de laquelle il avoit mis son nom, & qui finissoit par ce vers :

Je vois les sots qui ne cessent d'écrire.

Un Plaisant, après l'avoir lue, prit une plume, & il écrivit au dessous : *Habemus confitentem reum.* — Le père de l'Auteur du Voyageur sentimental écrivoit à un ami, en lui en adressant un exemplaire : » Si vous » ne trouvez pas cet Ouvrage charmant, » dites que je suis un sot. L'ami ajouta : » Ou un père «.

VERS, Les noms MM. Marmontel, Blin de Sainmore, de Ximenez, Le Mierre, Vigée,

Vigée, de Fulvy, de Saint-Peravy, Sabatier de Cavaillon, Bret, Leonard, Maréchal, &c. parmi les vivans : ceux de Thomas, de Dorat, de Voltaire parmi les morts, suffisent pour donner une idée avantageuse de la plupart des morceaux de Poésie qui se trouvent dans cette collection. Il nous est impossible de les faire connoître, parce que les citations étendroient beaucoup trop cet article. Nous engageons nos Lecteurs à y faire attention. Nous leur recommandons sur-tout une Epître de M. Bret au dix-neuvième siècle ; elle pourroit être plus serrée, mais la morale en est saine & piquante. L'Editeur a donné, dans ses Etrennes de l'année dernière, quelques Pièces fugitives de Boudier, & il en a promis la suite pour cette année ; il a tenu parole. Huit petites pièces de cet Ecrivain se font lire avec plaisir. Nous y avons distingué l'Epigramme suivante, dont la tournure est originale.

Oh ! le beau Médecin que ce Christophe Ozanne !
Parlez-lui de vos maux, il n'en peut discourir.
Est-il passé Docteur ? porte-t-il la soutane ?
C'est un manant grossier qui ne sait que guérir.
Avec un peu de poudre, ou d'herbe, ou de racine,
Sans latin & sans art, mais plein d'entendement,
Ce rustique Esculape, instruit divinement,
Nous guérit de tous maux & de la Médecine.

Digitized by Google

Nous citerons encore une maxime en vers par M. le Comte de S. On y trouvera de la justesse & de la précision.

Mourant de faim, un Pauvre se plaignoit.
Rassasié de tout, un Riche s'ennuyoit.
Qui des deux souffroit davantage ?
Ecoutez sur ceci la maxime du Sage ;
» De la douleur & de l'ennui
» Connoissez-bien la différence ;
» L'ennui ne laisse plus de désirs après lui ;
» Mais la douleur, près d'elle, a toujours l'espé-
» rance «.

VARIÉTÉS. Nous comprenons sous ce titre les traits de grandeur d'ame, de bienfaisance, de courage ; les Anecdotes historiques, les Faits memorables, les Observations littéraires, morales & philosophiques, & autres morceaux qui sont épars dans ce volume. Ils ne sont pas tous neufs ; quelques uns sont extraits d'Ouvrages connus, d'autres ont été insérés dans les Journaux ; mais on aime à les voir réunis ici comme en un faisceau ; c'est un service que rend l'Editeur aux personnes qui ne peuvent pas tout lire, ou qui ne peuvent pas se faire d'immenses Bibliothèques.

Ces Etrennes sont terminées par une Notice des principaux Ouvrages mis au jour en 1788. Cette Notice est précédée d'un

Digitized by Google

Extrait du célèbre Bayle, Nouvelles de la République des Lettres (*Janv.* 1684), qui lui sert d'avant propos. Le voici. « Ces Ecrits injurieux & personnels, qui dégénèrent enfin en satires violentes, dégoûtent du premier coup. Le Public se divertit à cela; mais il n'en méprise pas moins ceux qui lui procurent ce régal. Il en va comme des combats des Gladiateurs. On s'y plaisoit infiniment; mais on ne laissoit pas de regarder les combattans comme des ames de boue, & comme des vils esclaves. On me fait des reproches tous les jours de ce que je loue trop, & que je ne marque pas assez si un livre est bon ou méchant; mais ce dernier reproche ne me fera point changer de conduite. Ce n'est point à un Particulier à se revêtir d'une telle autorité ». En nous attachant à ce dernier mot, nous devons dire que M. d'Aquin ne pouvoit pas en choisir une plus respectable, pour répondre au reproche qu'on lui a souvent fait d'être avare de critique dans ses Notices: mais quand il n'auroit pas à s'appuyer sur un homme aussi recommandable que Bayle, il pourroit encore s'en tenir au parti qu'il a pris depuis long-temps. Sa Notice n'a d'autre but que celui de donner une idée des Ouvrages les plus remarquables, & l'on peut faire une bonne Notice, sans le secours d'aucune réflexion maligne: d'ailleurs, on afflige déjà assez les Auteurs par mois, par quinzaine;

par semaine, ou par jour, pour qu'il devienne inutile de les affliger à l'année. Quoi qu'il en soit, si les Extraits de M. d'Aquin ne satisfont pas les esprits méchans, ils satisferont les esprits justes. Ils sont faits avec soin, & quand les Ouvrages présentent des Faits curieux, des Anecdotes originales, des Remarques piquantes, des Découvertes ou des Observations nouvelles, tout cela y est présenté tour à tour d'une manière rapide & avec le style qui convient. Dans la Notice de cette année, nous avons été surpris de ne point trouver quelques Ouvrages qui méritoient qu'on ne les oubliât point. Nous indiquerons seulement à M. d'Aquin un Choix de Fabliaux mis en vers, qui a paru en deux Volumes au commencement de l'année 1788, & dont tout le monde a reconnu l'Auteur (M. Imbert), quoiqu'il n'ait point mis son nom à cette Production, fruit très-gai des tristes loisirs que lui a laissés une maladie de plus de six mois? Nous invitons M. d'Aquin à réparer cette omission l'année prochaine. Les choses faites pour plaire arrivent toujours à temps.

Nous terminerons cet article par la citation d'un Portrait qui nous a paru mériter une distinction particulière. „ Glycère „ est l'objet de l'empressement de la plus „ brillante jeunesse. Parle-t-on d'une jolie „ femme? c'est elle qu'on met en avant. „ Un souper est-il annoncé? on prévient

» qu'elle en sera. Un jeune homme débute-
» t-il dans le monde avec de grands avan-
» tages ? c'est vers Glycère qu'il dirige en
» secret ses vœux. Est-il question d'un bal,
» d'une chasse brillante, d'un déjeûné, d'un
» thé ? Glycère est invitée huit jours à l'a-
» vance. Que dis-je ? ces différentes par-
» ties ne sont arrangées que pour elle.
» Quelle est cette femme que vous voyez
» à Vincennes, à cheval, entourée d'An-
» glois ou de François courbés à l'Angloise
» sur leurs chevaux, & d'une multitude de
» Jockeis ? C'est Glycere. Quelle est celle
» que vous voyez aux Champs-Élysées dans
» une voiture si élégante, que l'élite de la
» jeunesse accompagne, dont chacun s'em-
» presse & s'honore d'être apperçu ? C'est
» encore Glycère. Des vers charmans sont
» adressés à une femme : c'est à Glycère
» que l'Auteur rend hommage. Vous n'avez
» pas vu cette femme si célèbre ; vous
» croyez que ses charmes surpassent ceux
» de toutes les femmes que vous connois-
» sez. Vous la rencontrez enfin. Elle n'est
» point belle : on peut lui contester d'être
» jolie ; elle n'est plus jeune, elle atteint
» son septième lustre. Sa taille élevée n'a
» rien de remarquable, elle a même des
» défauts. Son esprit est médiocre. Glycère
» a voulu être belle, jolie, citée, célé-
» brée. Sa parure est élégante, recherchée.
» Elle entretient les espérances, fait des
» agaceries, attire les désirs. Glycère s'est

» fait jolie femme il y a vingt ans, sans » beauté, comme on se constitue homme » d'esprit sans esprit, avec un peu d'art & » beaucoup de hardiesse «. Ce Portrait, qui peut ressembler à plus d'un modèle, conservera sa ressemblance tant qu'il ne faudra que des prôneurs & des accidens pour faire les réputations des femmes, & tant qu'il y aura des femmes capables de tout braver; pourvu qu'elles aient ce qu'on appelle de la réputation.

TRAITÉ des Bandages Herniaires, par M. JUVILLE, *Chirurgien Herniaire. A Paris, chez* Belin, *Libraire, rue Saint-Jacques*; Hardouin & Gattey, *au Palais-Royal; & chez l'Auteur, rue des vieux Augustins, N°.* 15. 1 *Vol. in*-12.

LES Hernies ont mérité de tous temps que les plus habiles Chirurgiens y fissent une attention particulière. Cette maladie est malheureusement trop commune, puisque dans le Nord elle afflige environ le trentième des hommes, en Italie & en Espagne le quinzième, & le vingtième en France; mais parmi les moyens d'y remédier, pour quelques secours que la Mécanique a heureusement découverts, il en est un grand nombre qui sont infidèles ou imaginaires. M. Juville regarde les opérations chirurgicales, l'application des caustiques, les

aux, les potions, comme des remèdes insuffisans & le plus souvent dangereux. Le secours des Bandages lui paroît le seul dans lequel on puisse raisonnablement placer sa confiance. L'Ouvrage que nous annonçons est le fruit de ses veilles & de son expérience ; il s'est occupé, pendant quarante ans, de la perfection de ces machines. Il présente aux gens de l'Art le résultat de ses réflexions & de ses travaux, dans l'unique désir de rapprocher de sa perfection une connoissance utile & nécessaire à l'humanité, perfection dont il avoue, avec regret, qu'elle est malheureusement très-éloignée. Il ne se dissimule pas que jusqu'ici la cabale, l'intrigue, l'ignorance se sont opposées aux progrès de l'Art Herniaire, & que les anciens préjugés continuent de présider à ses opérations d'une manière souvent effrayante & désastreuse ; que la prévention peut s'opposer aux progrès des découvertes nouvelles & utiles, & il en conclut qu'il faut multiplier les efforts & les recherches, pour éclairer cette branche de la Chirurgie, qui est, pour ainsi dire, encore au berceau, tandis que les autres sont au plus haut degré. La lecture de cet Ouvrage ne peut qu'inspirer une grande confiance dans les procédés de M. Juville. Les découvertes, les idées, les systêmes des Chirurgiens Herniaires qui ont eu & mérité le plus de réputation, y sont développés & examinés dans un

Précis historique sur les Bandages, écrit d'une manière rapide & claire : ce Précis est suivi d'une description exacte de tous les instrumens propres à la guérison ou au soulagement des Hernies. Parmi ces instrumens, on en trouve quelques-uns qui sont de la composition de M. Juville, qui, pour nous servir des termes employés par l'Académie des Sciences, annoncent, dans son Auteur, du génie & de l'invention. Quatorze Planches, très-bien gravées en couleur, représentent ces instrumens jusques dans leurs moindres sinuosités, & ajoutent au mérite & à l'intelligence de l'Ouvrage, qui prouve également les connoissances profondes de M. Juville dans l'Art Herniaire, & son amour pour l'humanité.

SIX Semaines de la vie du Chevalier de Faublas, pour servir de suite à la Ire. Année. 2 Vol. in-12. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Bailly, *Libr. rue S. Honoré ; & chez les Marchands de Nouveautés.*

Nous avons annoncé dans sa nouveauté, avec des éloges qui ont été justifiés par le succès, *la première Année du Chevalier de Faublas.* On y a trouvé de l'esprit, de

Digitized by Google

l'imagination, la connoissance du cœur humain, & de l'élégance dans le style. Les *Six Semaines* qui en font la suite, nous paroissent mériter les mêmes éloges, & fournissent une nouvelle preuve que M. Louvet de Coupevray peut courir cette carrière avec distinction.

On avoit observé que la première année de son Héros étoit bien remplie : il paroît que depuis il n'a pas été moins occupé, car ses aventures de six mois ont suffi à remplir également deux Volumes. Faublas est marié ; mais il n'en est pas plus sage. A peine a-t il donné la main à sa jeune maîtresse, qu'elle lui est enlevée. Il gémit de sa perte ; il la réclame avec la plus vive ardeur ; mais il lui est plus facile de la pleurer, que de lui être fidèle : il est trop aimable pour ne pas trouver des aventures, & trop foible pour y renoncer ; ses sens semblent sans cesse occupés à consoler son cœur, & jamais amant malheureux n'eut autant de plaisirs que le Chevalier de Faublas. Nous renonçons à le suivre dans ses rapides & nombreuses conquêtes ; nous nous contenterons de citer quelques lignes, qui donneront une idée du style piquant de l'Auteur, & de sa manière de peindre. Faublas ayant été inopinément attaqué par trois inconnus, voici le portrait qu'il esquisse rapidement de ses trois adversaires : » Celui de mes adversaires que je regardai

le premier, avoit à peine quatorze ou quinze ans. Je le reconnus pour un de ces petits enfans de jolie figure, un de ces Jockeys élégans, qui majestueusement courbés sur le faîte menaçant d'un cabriolet colossal, font de gentilles grimaces aux passans que leur Maître éclabousse, ou d'une voix douce ou flûtée crient *gare* à ceux qu'il écrase. Je ne donnai qu'un coup d'œil au second; c'étoit un de ces grands coquins insolens & lâches, que le luxe enlève à l'agriculture, que nous autres gens comme il faut, payons pour jouer aux cartes ou pour dormir sur des chaises renversées près des fournaises de nos antichambres; pour jurer, boire & se moquer de nous dans nos offices; pour manger au cabaret l'argent de *Monsieur*; pour cajoler dans les mansardes les Femmes de chambre de *Madame*. Le troisième s'attira toute mon attention; sa mise étoit en même temps simple & recherchée, indécente & jolie; il avoit dans son maintien quelque noblesse & beaucoup de graces; son air conservoit quelque chose d'imposant jusques dans sa frayeur. Je jugeai qu'il étoit le Maître des deux autres, &c. ".

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LA carrière dramatique a toujours été très-épineuse ; elle finira par devenir inabordable, si le Public continue d'être aussi cruel qu'il l'est depuis environ trois ans. Nous sommes éloignés de vouloir qu'il porte toujours la patience jusqu'à entendre un long & triste Ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin ; mais nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons dit vingt fois : » Que tout Auteur doit être entendu pour être jugé, & qu'il est impossible de prononcer sur un Ouvrage avant d'avoir connu en quoi consiste ou peut consister son intérêt «. Les Spectateurs d'aujourd'hui ne portent pas si loin la patience ; ils devinent, ils jugent, & ils rejettent. C'est une manière d'agir tout-à-fait bizarre, qui ne peut tenir qu'à la Cabale, à une mutinerie d'Ecoliers, ou à l'esprit de vertige. Y a-t-il du remède à un pareil excès ? oui. Quand la raison ne se fait point entendre, il faut employer la sévérité. Il est plus important qu'on ne pense d'empêcher la fer-

Digitized by Google

mentation des esprits dans les Assemblées publiques & nombreuses ; il en pourroit résulter de tristes inconvéniens, auxquels, en bonne politique, il est prudent de mettre ordre. C'est aux Protecteurs de la tranquillité générale qu'il convient de réfléchir sur cette idée, que l'on pourroit étendre, mais qu'il suffit, sans doute, d'indiquer pour en faire sentir la valeur. Rien de plus scandaleux que la scène indécente qui s'est passée au Théatre François, le Mercredi 7 de ce mois. On avoit annoncé le PRÉSOMPTUEUX, ou L'HEUREUX IMAGINAIRE, Comédie nouvelle en cinq Actes & en vers. Des détails heureux, adroits, brillans, relevés par le jeu de M. Molé, avoient fait applaudir la première scène ; tout à coup la chance a tourné ; quelques longueurs, & des expressions équivoques ont excité de si grands éclats, qu'on pouvoit à peine entendre quelques vers de loin en loin. M. Molé a parlé au Public avec une sagesse respectueuse ; il a redoublé d'efforts & de talens : peine inutile ; la Pièce a été arrêtée au commencement du 3e. Acte. Dès le premier, il paroissoit décidé dans le Parterre, qu'elle n'iroit pas jusqu'à la fin. Certainement nous ne voulons pas dire que l'Auteur n'a mérité aucun des désagrémens qu'on lui a donnés ; mais il ne méritoit pas une rigueur aussi barbare ; & les intentions comiques que nous appercevions quelquefois, nous ont

Digitized by Google

fait regretter de n'avoir pas connu tout son Ouvrage. Il doit bientôt paroître une autre Pièce sur le même sujet. L'Auteur de celle-ci, dont la réputation est brillante, & dont le caractère moral est connu, a dû beaucoup souffrir de l'injustice du Public pour son rival. Nous ne doutons point qu'il n'eût mieux aimé lutter contre un corps vigoureux & plein de vie, que contre un cadavre, & nous sommes certains que son succès, s'il en a un, comme ses précédentes Productions portent à le croire, sera empoisonné par le souvenir de la chute de son prédécesseur.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mercredi, 14 de ce mois, on a représenté pour la première fois, LES DEUX PETITS SAVOYARDS, Opéra comique en un acte & en prose, mêlée d'Ariettes.

Un Particulier, devenu Seigneur de paroisse, donne tous les ans à ses Vassaux une foire dans son parc. Il y fait tenir une police rigoureuse, parce que l'on s'est apperçu que tous ceux qui y étoient admis n'étoient pas de très-bonne foi. A celle où se passe l'action que nous allons rapporter, se présentent deux petits Savoyards que l'on veut d'abord éconduire,

Digitized by Google

& contre lesquels le Bailli se fâche, mais que le Seigneur fait rester. Il les questionne, & ils l'intéressent. Ce qui l'attache sur tout, est le tendre amour qu'ils montrent pour leur mère, dont ils ne parlent jamais que les larmes aux yeux. Sans parens, sans enfans, sans amis, ce Seigneur cherche depuis long-temps quelqu'un qu'il puisse aimer, à qui il puisse faire part de ses biens sans être payé d'ingratitude. Il se propose de choisir les deux petits Savoyards; mais il veut les éprouver auparavant. Il leur offre tour à tour de rester avec lui & de partager sa fortune; mais chacun d'eux refuse tout à tour le bien qu'il ne partageroit pas avec sa mère & sous ses yeux. Pour porter jusqu'au bout la feinte, il affecte un grand mécontentement, & les fait enfermer chacun dans une chambre séparée, pour y faire leurs réflexions; mais les deux espiègles montent par la cheminée, descendent de toit en toit, se retrouvent, & veulent s'en aller. Pour cela il faut enfoncer la porte. Ils sont surpris par le Bailli. Pour échapper à tout soupçon sur leur honnêteté, ils se fouillent, & montrent tout ce qu'ils ont dans leurs poches. Une boîte de fer-blanc excite la curiosité du Bailli; il la prend, il y trouve un anneau, un cachet, & un portrait. A la vue du portrait, il s'écrie, il accuse. Les enfans s'effrayent, quoiqu'ils ne soient pas coupables Le Seigneur lui-même est la dupe de l'accusation, parce que le portrait semble lui

Digitized by Google

appartenir. Mais on retrouve celui qui lui appartient, & de-là résulte une reconnoissance. Les deux petits Savoyards sont les enfans du frère du Seigneur, par conséquent ses neveux, & de toutes façons il a bien placé ses bienfaits.

Ce petit Ouvrage, dont il nous est impossible de faire connoître toutes les situations, a de l'intérêt & de la gaîté. Ces deux sentimens s'y succèdent & s'y opposent tour à tour avec beaucoup d'adresse. Il y a peut-être un peu trop d'esprit dans quelques parties des rôles des enfans ; mais ce défaut est racheté par beaucoup de grace dans les idées, & de vérité dans le dialogue. La reconnoissance de la fin ne se forme pas dans la manière commune ; elle est amenée par un mouvement de comique relatif au genre de l'Ouvrage, & qui n'en est pas moins naturel. La musique a le mérite de la Pièce, c'est tout dire. Les rôles des deux Savoyards sont joués de la manière la plus piquante par Madame Saint-Aubin & par Mlle. Renaud cadette. On doit à M. Sollier des éloges pour son jeu intéressant, aimable & senti dans le rôle du Seigneur. La Pièce se termine par un Vaudeville dont tous les couplets ont à peu près le même refrain. Voici le dernier, qui a été redemandé.

Les deux Savoyards : quel ouvrage !
Comment traiter ce sujet-là ?

Digitized by Google

Messieurs, prononcez sur cela;
Nous attendons votre suffrage.
Si vous l'accordez, on sent bien
Que votre indulgence en est cause :
Voilà pourtant, voilà comme d'un rien
Vous pouvez faire quelque chose.

Le Public a demandé les Auteurs; un Comédien est venu annoncer que la Pièce étoit de M. de Marsollier, & la musique de M. d'Aleyrac.

ANNONCES ET NOTICES.

ALMANACH Parisien, en faveur des Etrangers & des Voyageurs; nouvelle édition, ornée de jolies Gravures, pour l'année 1789; en 2 Parties. Prix, 3 liv. les 2 Vol. reliés en un seul. A Paris, chez la veuve Duchesne & fils, Libr. rue Saint-Jacques.

Cet Almanach, qui a eu du succès, est un guide pour les Etrangers arrivés à Paris. On le réimprime tous les ans, afin d'y pouvoir faire mention, à mesure, des Monumens modernes.

Collection des Mémoires de l'Histoire de France, Tome XLV. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient la suite des *Mémoires de Michel de Castelnau*.

Digitized by Google

Vie de M. d'Orléans de la Motte, Evêque d'Amiens ; par M. l'Abbé Proyart, de plusieurs Académies Nationales & Etrangères ; in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue des Capucins St. Honoré ; la veuve Hérissant, Imp.Lib. rue Neuve-Notre-Dame ; Pierre Berton, Lib. rue S. Victor ; & chez les principaux Libraires de France.

M. l'Abbé Proyart est Auteur de plusieurs Ouvrages édifians, & qui ont eu du succès. Celui-ci, écrit dans les mêmes principes, n'en aura pas moins sans doute ; il est intéressant par son objet, & semé d'Anecdotes piquantes.

Plaidoyers littéraires, Panégyriques, & Oraisons funèbres ; par M. Le Boucq, Doyen de S. André, à Chartres. 2 Vol. in-12. A Paris, chez P. M. Nyon le jeune, Lib. Place du Collége Mazarin.

La plupart des morceaux qui composent ces deux Volumes, avoient joui d'un succès mérité. On sera bien aise de les voir recueillis en un corps d'Œuvres ; & nous croyons que cette Collection doit être accueillie du Public.

Mémoires de Sir George Wollap, ses Voyages dans les différentes parties du Monde, Aventures extraordinaires qui lui arrivent, Découverte de plusieurs Contrées inconnues, Description des mœurs & des Coutumes des Habitans ; par M. L. C. D. Tomes IV, V & VI. A Londres, chez Thomas Hookham, Lib. ; & se trouve à Paris, chez la veuve Duchesne, Lib. rue S. Jacques.

Nous avons annoncé la première partie de cet Ouvrage avec des éloges mérités. Il y a de l'imagination, des idées ingénieuses, & on le lit avec beaucoup d'intérêt. Nous croyons qu'on portera le même jugement des Volumes que nous annonçons.

Digitized by Google

Almanach des Jeux, ou Académie portative, contenant les Règles du Reversis, du Wisk, du Piquet, du Trictrac, du Wisk Bostonien, & du Tressette; nouvelle édition, augmentée du Jeu de Trictrac à écrire, & celui des Echecs; par M. Philidor. Prix, 1 liv. 16 s. br., 2 liv. 10 s. relié. A Paris, chez Fournier, Lib. rue Neuve-Notre-Dame.

Lettres de Milord Walton à Sir Hugh Battle, son ami; par Madame la Comtesse de Malarme, de l'Académie des Arcades de Rome. 2 Volumes in-12. Prix, 3 liv. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez la veuve Duchesne, Libr. rue Saint-Jacques.

Milord Walton a épousé une jeune personne qui le rend malheureux, & qui, livrée à la séduction d'un faux ami de son mari, arrive aux derniers égaremens. Enfermée par son époux, elle s'enfuit avec son Amant; & libre par un divorce prononcé par la Loi, elle l'épouse, & passe en France, où ayant vu pendre son séducteur, elle tombe dans l'indigence, dans le vice le plus crapuleux, & meurt des suites honteuses de la débauche. Milord Walton & son ami Battle arrivent tous deux au bonheur par un hymen mieux assorti.

Le Suborneur de Ladi Walton a une sœur aussi scélérate qu'elle, & qui finit misérablement aussi. Ces deux plats personnages inspirent plutôt le dégoût que cette terreur que produit l'énergie du crime. Les épisodes de ce Roman absorbent le sujet. En général, on désireroit plus d'unité & de plan dans les Romans de cet Auteur; il y a de l'esprit & de l'imagination.

Digitized by Google

L'Ami des Etrangers qui voyagent en Angleterre, par M Dutems, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. A Londres; & se trouve à Paris, chez le Gras, Lib. quai de Conti, en face du Pont-Neuf; & Delalain jeune, rue Saint-Jacques.

Cet Ouvrage est recommandé par l'Approbation du Censeur, que nous allons rapporter ici : » Non » seulement il n'offre rien qui puisse en empêcher » la publication, mais fait par un homme de » mérite, & connu par les avantages qu'il a déjà » procurés aux Voyageurs des principaux Etats de » l'Europe, je crois qu'il sera accueilli du Public, » comme il le mérite «.

Les Méditations de Frédéric, Baron de Trenck, dans sa prison à Magdebourg, avec un Précis historique de ses malheurs; traduit de l'Allemand, in-12. Prix, 1 liv. 16 s. br., 2 liv. 2 s. franc de port. A Paris, chez Leroy, Lib. rue S. Jacques.

L'Auteur de cette Brochure nous représente le Baron de Trenck, dans sa prison, méditant sur les funestes évènemens de sa vie. Ses Méditations sont précédées d'un Précis historique de ses malheurs. Il y a du talent dans cet Ouvrage; mais après la profonde impression que la vie vraie ou supposée de ce célèbre infortuné avoit produite, il étoit difficile d'intéresser fortement en revenant sur le même sujet.

Histoire de Simonide & du siècle où il a vécu; avec des éclaircissemens chronologiques; par M. de Boissi; nouvelle édition entièrement refondue & augmentée; in-12. A Paris, chez Lagrange, Lib. rue S. Honoré, vis-à-vis le Lycée.

Digitized by Google

Théatre à l'usage des Colléges, des Ecoles Royales Militaires, & des Pensions particulières. 2 Vol. in-12. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foin-Saint-Jacques, hôtel de la Reine Blanche.

On sent combien les formes dramatiques, adoptées dans les Colléges, ajoutent aux entraves d'un Art déjà si difficile par lui-même. Cette considération doit faire juger avec indulgence les Ouvrages tels que ceux que nous annonçons au Public. Au reste, ces deux Volumes, destinés à l'amusement & à l'instruction de la Jeunesse qui ne vit pas encore dans le Monde, nous paroissent remplir le but de l'Auteur.

Singularités historiques, ou Tableau critique des Mœurs, des Usages & des Evènemens de différens Siècles; contenant ce que l'Histoire de la Capitale & des autres lieux de l'Isle de France offre de plus piquant & de plus singulier; pour servir de suite aux Descriptions de Paris & de ses environs, par J. A. D***. in-16. Prix, 1 liv. 16 s. br., & 2 liv. 8 s. rel. A Londres; & se trouve à Paris, chez Lejay, Libr. rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu.

Nous devons à l'Auteur de cette Brochure plusieurs Ouvrages curieux, & qui ont eu du succès. Ce nouvel Ouvrage, qui suppose aussi des recherches de la part de son Auteur, peut prétendre au même bonheur.

Nouvel Alphabet syllabique, ou Méthode pour apprendre à lire facilement, auquel on a adapté des Elémens de la Langue Françoise & de l'Orthographe, & plusieurs Fables d'Esope, avec Fig. pour encourager les enfans à la lecture; in-12. A Paris, chez Fournier, Libraire, rue Neuve-Notre-Dame.

Digitized by Google

Réflexions sur la traite & l'esclavage des Nègres, traduites de l'Anglois d'Ottobah Gugoano, Africain, esclave à la Grenade, & libre en Angleterre. A Paris, chez Royez, Lib. quai des Augustins.

Cet Ouvrage prouve par les Livres Saints, que le vol, l'achat & la vente des hommes, sont des forfaits abominables. Depuis quelque temps, les Anglois, le Peuple Philanthrope par essence, publient d'excellens Ouvrages contre l'esclavage des Nègres. Les plus éloquens sont ceux de M. Schwarts; mais ils ne font qu'égaler les Raynal, les Condorcet, & les Mirabeau.

Principes du Droit Canonique universel, par M. Lucet, Avocat consultant, Vol. in-4°., chez Onfroy, Libraire, rue St. Victor, à Paris. Prix, 15 liv. relié.

Cet Ouvrage offre un ensemble extrêmement intéressant. Il renferme, 1°. les Principes fondamentaux du Droit Canonique universel, exposés dans le même ordre qu'a suivi, dans son grand Traité, le célèbre Van-Espen; 2°. les Loix & Usages de l'Eglise de France, que l'on rapproche du principe général sur chaque objet; 3°. la Jurisprudence des Cours Souveraines du Royaume sur ces Loix & ces Usages; 4°. le Recueil Chronologique des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes & Arrêts du Conseil, intervenus sur les matieres Ecclésiastiques, depuis les dernières éditions de Géricourt & de Lacombe, jusqu'à la fin du mois d'Avril de cette année; Recueil qu'on ne trouve dans aucun autre Ouvrage.

Il étoit difficile de réunir plus de choses dans un moindre espace, & de les exposer dans un ordre plus méthodique.

Digitized by Google

Traité du Droit de Patronage, par M. ***, Chanoine de l'Eglise d'Orléans ; in-12. Prix, 3 liv. relié. A Paris, chez Nyon l'aîné & fils, Libr. rue du Jardinet.

Correspondance poétique & morale entre deux célèbres Poëtes. Brochure de 34 pages. A Londres ; & à Paris, chez Royez, Lib. quai des Augustins.

Eloge funèbre de M. le Maréchal Duc de Biron, par M. l'Abbé de Barral, Docteur en Droit, Membre de plusieurs Académies Royales, & premier Vicaire de Saint-Merry de Paris. Brochure in-8°. de 32 pages. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foin-St-Jacques.

Leçons de Géographie ancienne & moderne, & de Sphère, par demandes & par réponses ; par M. l'Abbé Ostervald. 2 Vol. in-8°. Prix, 6 liv. br. A Genève, chez Franç. Dufart, Imp-Lib. ; & à Paris, chez Poinçot, Lib. rue de la Harpe.

Nouvelle Institution Nationale, par l'Auteur des Vûes d'un Solitaire Patriote. Brochure in-12. A Paris, chez Clousier, Imp-Lib. rue de Sorbonne ; & veuve Duchesne, Lib. rue Saint-Jacques ; & Defer de Maisonneuve, rue du Foin-St-Jacques.

Mémoire adressé à un Prélat du Clergé de France, Membre de l'Assemblée générale de 1788 ; par un Ami de l'ordre public. Brochure in-8°. de 144 pages. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Cussac, Lib. au Palais-Royal.

De la Littérature des Turcs, par M. l'Abbé Toderini, traduit de l'Italien en François par M. l'A. de Counrand, Lecteur & Professeur Royal ; 2 Vol. in-8°. A Paris, chez Poinçot, Lib. rue de la Harpe, N°. 135.

Digitized by Google

La Galatea, *Romanzo Pastorale ; già tirato Dallo Espagnuolo de Michele Cervantes dal Signore di Florian ; ed ora tradotto in Italiano. In Ginevra, Nella Stamperia di Bonnant.* Brochure in-12 de 151 pages.

Recueil d'Airs des Opéras Bouffons Italiens des plus célèbres Auteurs, en Quatuors concertans, pour deux Violons, Alto & Violoncelle obligés ; par M. Gasseau, Musicien de la Garde-Suisse du Roi ; 2e. suite. Prix, 6 liv. A Paris, chez Sieber, rue Saint Honoré, N°. 91 ; Baillon, rue du Petit Reposoir ; Leduc, rue du Roule ; & à Versailles, chez l'Auteur, maison de Madame Montigny, au coin de la rue S. Pierre, avenue de S. Cloud.

3 *Trios de M. G. Pleyel*, tirés de l'Œuvre 10e, pour le Clavecin, par M. J. Hemmerlin. Prix, 7 l. 4 s. = Trois autres du même Œuvre, arrangés par M. Lachnitt. Prix, 7 liv. 6 s. = 3 Symphonies de M. B. Pierlot, pour le Cl. a. V. & Violoncelle, par M. F. Sehnel. Prix, 9 liv. = 3 Sonates pour Clavecin, Violon *ad libitum*, par M. Rameau L. neveu, Organiste de l'Eglise de Mâron. Œuv. 1er. Prix, 7 liv. 4 s. = 3 Quatuors de M. J. Pleyel, tirés de l'Œuv. dédié au Roi de Prusse, pour le Clavecin, avec Violon & Basse, par M. Lachnitt, 3e. suite. Prix, 9 liv. = *Id.* Prix, 9 liv. 4e. suite par le même. A Paris, chez Imbault, Marchand de Musique, rue S. Honoré, entre celle des Poulies & l'Hôtel d'Aligre, au Mont d'or, N°. 627.

Nos. 233, 234, 235 236, 237 & 238 *du Journal d'Ariettes Ital.*, dédié à la Reine, contenant une Scène de Sarti. 3 liv. 12 s. ; un Air de Bianchi ; 2 liv. 8 s. Un autre du même, 2 liv. 8 s. Un du Paisiello, 2 liv. 8 sous. Une Scène de Guglielmi,

Digitized by Google

3 liv. 12 s.; & un Air de Bertoni, 2 liv. 8 sous. Abonnement pour 24 Numéros, 36 & 42 livres. A Paris, chez M. Bailleux, Md. de Musique de la Famille Royale, rue St-Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or.

N. B. Ce Journal, dont le succès augmente chaque année, réunit toujours les morceaux les plus nouveaux & du plus bel effet. Son mérite semble s'accroître en raison du goût que l'on prend pour la Musique Italienne.

Numéros 48 à 52, ou 4e. Année des *Feuilles de Terpsychore*, pour la Harpe & Clavecin; & Numéros 1 à 3 des mêmes Journaux, 5e. Année. Prix chaque N°., 1 liv. 4 s. Abonnement pour chaque Journal, 30 liv. francs de port A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

TABLE.

Les deux Vénus.	145	*Traité des Bandages.*	174
*A Mlle. E. D***.*	147	*Six Semaines.*	176
Charade, Enig. & Logog.	148	*Comédie Françoise.*	179
Constitutions de l'Angleterre.	150	*Comédie Italienne.*	181
Almanach Littéraire.	167	*Annonces & Notices.*	184

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 24 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 Janvier 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 31 JANVIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS sur les Grelots qu'on veut attacher aux Cabriolets, pour ne pas écraser les passans.

ON maudissoit ces Chars légers
Qu'un seul Coursier guide & promène
Entre le meurtre & les dangers,
Courant Paris comme une arène.
Quelque bon Suisse eût bêtement
Dit à part soi : » J'allois trop vite ;
» Et bien, allons plus doucement «.
Mais le François, toujours charmant,
A toujours l'art & le mérite
De se corriger galamment.

Digitized by Google

Déformais ſon heureux génie,
De Grelots bien retentiſſans
Orne ces Chars, dont l'harmonie
Avertit de loin les paſſans.
Heureux François, dont l'induſtrie
Sait embellir même un défaut!
Pour devenir ſage, il lui faut
L'emblême encor de la Folie,

ÉPITRE

A M. L. F... de l'O..., qui s'eſt retiré dans une campagne auprès de Marſeille, pour y élever quelques jeunes gens.

Oui, j'irai les revoir ces retraites tranquilles,
Aſiles du bonheur, ignoré dans les villes,
Où tu ſais inſpirer à des cœurs ingénus
Les goûts ſimples & vrais, compagnons des vertus:
Tandis que l'Aquilon détruit les dons de Flore,
J'irai cueillir les fleurs que ta main fait éclore,
Apprendre, à ton exemple, à régler mes déſirs,
Et, près d'un Sage heureux, retrouver les plaiſirs.

Au lieu des vains propos de nos Cercles frivoles,
De ces diſcours brillans, cliquetis de paroles,
Radotage confus qu'on nomme le bon ton,
Inſultant à la fois le goût & la raiſon;

Digitized by Google

Engl. Lett
Lit
2129.32
25750

Emporté près de toi, dans l'ardeur qui m'anime,
J'entendrai chaque jour ce langage sublime,
Adoré dans la Grèce, & qui chez les Latins,
Du Cygne de Mantoue éleva les destins,
Dont Voltaire chez nous embellit son aurore,
Et qu'aux cœurs attendris Delille parle encore.
Il me semble déjà, dans mes transports nouveaux,
De Newton & de Locke admirer les travaux :
J'étudie avec l'un la science profonde
Qui s'étend jusqu'aux cieux en embrassant le monde;
Je suis l'autre en tremblant, quand ses heureuses mains
Vont porter le flambeau dans l'esprit des humains;
Et sans oser courir leur carrière infinie,
Je mesure de l'œil les élans du génie.

Bientôt Phébus rappelle un enfant égaré;
Et prenant tour à tour, d'un bras mal assuré,
La Lyre de Chapelle & le Compas d'Euclide,
Du Palais de Thémis, j'entre au Temple de Gnide.

Ainsi, des faux plaisirs étouffant le poison,
Je m'avance au bonheur, conduit par la raison.
Oh! qu'il est doux d'aller dans des plaines fleuries,
Promener lentement ses molles rêveries.
Aux souvenirs heureux abandonner son cœur,
Et trouver le plaisir caché sous une fleur!

Tantôt dans une grotte où la seule Nature,
Des plus simples beautés ordonna la structure,
Oubliant qui je fus, & cherchant qui je suis,
Le Chantre d'Eliza vient charmer mes ennuis.

Digitized by Google

Aux superbes accens de sa voix mâle & fière,
Je vois l'*Indien* vengé lever sa tête altière,
Et demander à ceux qui l'ont chargé de fers,
De quel droit leur tonnerre ébranla l'Univers.
Mais bientôt, rappelant des images chéries,
Je compare le monde à l'émail des prairies,
Le Luxe corrupteur & l'Aquilon fougueux,
Et la ville & les champs ravagés par tous deux.
Cependant, sous le toit d'un tilleul solitaire,
Le jeune Hylas soupire auprès de sa Bergère;
Plus loin, le vieux Colin rassemble ses moutons,
Et près de moi, Daphnis, par d'antiques chansons,
Par des couplets naïfs, enfans de l'Innocence,
Rassemble les Bergers qu'il excite à la danse,
Et la Ronde légère abat l'émail des fleurs
Que l'amoureuse Aurore arrosa de ses pleurs.

Mais tandis qu'égaré dans ces vertes prairies,
Je compose un bouquet des fleurs les plus chéries,
A Phébus, à sa Sœur, j'offre mes simples vœux;
Tandis que quelquefois, d'un effort plus heureux,
Ma main, fidelle au Dieu dont la flamme m'inspire,
Place un jasmin jaloux sur le sein de Thémire;
Dieux! qui fait fuir ainsi ces Bergers agités!
Où portent-ils, ô Ciel! leurs pas précipités?
Mars, sur ces bords fleuris répand-il ses alarmes?
Où courent ces Soldats? qui fait briller ces armes?
Chers & bons Habitans de ces heureux climats,
Arrêtez: ces Guerriers ne vous menacent pas;
C'est l'enseigne des Lis qui flotte sur ces rives;
Revenez: consolez vos compagnes plaintives;

Digitized by Google

La foudre de Louis ne gronde dans les airs
Que pour vous protéger & venger l'Univers.
En vain des Léopards la bannière incertaine,
Répandit dans ces lieux une alarme soudaine.
Des murs de Constantin, la Discorde en fureur
S'élance, en frémissant, dans ces lieux pleins d'horreur,
Où des Peuples jadis la piété funeste
Voulut aux Immortels offrir le sang d'Oreste.
De l'Aigle de Moskow, le vol impétueux
Ramène la terreur sur ces bords malheureux;
Et le Dnieper tremblant dans ses grottes profondes,
Voit le sang Othoman rougir encor ses ondes.

Toi, cependant, placé loin de ces tristes lieux,
Cultivant des talens le germe précieux,
Et formant à l'Etat des Citoyens utiles,
Tu fixes le bonheur dans ces heureux asiles.
Puisses-tu, cultivant l'olive de la paix,
Couvrir tes nourrissons de son feuillage épais;
Et foulant à leurs pieds les passions des hommes,
Cacher à leurs regards le désordre où nous sommes!
Pussies-tu, conservant ces arbustes divers,
Défendre leurs rameaux du souffle des Hivers,
Et recueillir en fruits, dans une heureuse Automne,
Les boutons & les fleurs que le Printemps leur donne!

(*Par M. Esmenard, fils aîné.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Tapage*; celui de l'Enigme est *Enigme*; celui du Logogriphe est *Embryon*, où l'on trouve *Rome*, *Rime*, *Moi*, *Or*, *Mer*, *Ombre*, *Brie*, *Riom*, *Roi*, *Moire*, *Eon*.

CHARADE.

A la Ville, comme au Village,
Vous pourrez trouver mon premier:
Que près de son Amant, une fillette sage
Se garde bien d'employer mon dernier!
Loin de lui plaire davantage,
Elle y perdroit encore mon entier.

(*Par Mlle. Thérèse Vaudray.*)

ÉNIGME.

JE suis souvent en l'air, sans beaucoup m'élever;
Car n'étant point oiseau, je ne sais point voler.
Je travaille beaucoup, & j'offre aux yeux du Sage,
De la marche du Temps, le symbole & l'image.
Quand j'amasse du bien, c'est à force d'agir;
Mais on me rend trop lourd pour me trop enrichir.
D'un guide jeune & sûr, la main douce & légère,
Quelquefois de mon corps conduit le mouvement;

Digitized by Google

D'autres fois mon Mentor, plus vieux & plus sévère,
Dirige, avec lenteur, ma conduite en tremblant.
Des mortels ici bas l'existence fragile
Ne tient à chacun d'eux que par un fil léger :
Sur mon destin souvent je suis bien plus tranquille,
Lorsque par plusieurs fils je me sens supporter.

(*Par M. de Vig... Lieutenant de V*x.)

LOGOGRIPHE.

C'est en vain qu'un Auteur qui se met sur les rangs,
Pour illustrer son nom, me donne l'existence;
Eût-il beaucoup d'esprit, je crois qu'il perd son temps;
Que de mauvais succès prouvent son imprudence!

Je ne souffre jamais chez moi de contre-sens;
Pour un vers mal tourné, je n'ai point d'indulgence;
Et si l'on m'entreprend, malgré de vrais talens,
Je fais succomber ceux qu'au Parnasse on encense.

Parlons de mes six pieds, & venons à mes fins;
Cinq renferment d'abord le doux jus des raisins;
Et trois sont ce qu'un sourd ne peut jamais entendre.

On me trouve avec deux dans les pieds, dans les mains;
Et si quelques Lecteurs sont encore incertains,
Du très-mauvais côté qu'il craigne de me prendre.

(*Par M. Prevost de Montigny.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ZOOLOGIE Universelle portative, ou Histoire Naturelle de tous les Quadrupèdes, Cétacées, Oiseaux & Reptiles connus; de tous les Poissons, Insectes & Vers, ou nommés, ou anonymes, mais indigènes, & d'un très-grand nombre de Poissons, d'Insectes & de Vers anonymes & exotiques, jointe à une concordance des noms qui leur ont été donnés; le tout disposé selon l'ordre alphabétique, & rapporté à l'ordre méthodique. Ouvrage également destiné aux Naturalistes & aux gens du Monde; par M. l'Abbé RAY. *A Paris, chez l'Auteur, au Lycée, près du Palais-Royal; chez la veuve* Valade, *Imp-Lib. rue des Noyers;* Tilliard fils, *Lib. rue de la Harpe;* Belin, *rue St. Jacques;* Royez, *quai des Augustins. Volume in-4°. de plus de 700 pages. Prix, 15 liv. broché.*

BACON vouloit que l'Histoire Naturelle fût la première connoissance qu'on donnât aux enfans, & celle qu'on cultivât le plus constamment dans tous les âges. C'est-là, dit-il dans son style figuré, le sein de la Nature, il faut le presser sans cesse.

Digitized by Google

Presque toutes les autres Sciences ne s'étudient que dans les Livres écrits par les hommes; elles condamnent à l'inaction & au repos; l'Histoire de la Nature, pour être bien lue, exige qu'on porte sans cesse les regards du Livre fait par le Naturaliste, sur le livre de la Nature même. Les yeux, les mains, presque tout le corps est en action dans cette étude, comme l'esprit. Utile & convenable à tous les hommes, elle a encore un charme & des avantages particuliers pour chaque classe de Lecteurs; le Poëte peut y puiser de nouvelles images pour en orner ses idées; le Moraliste, de nouvelles preuves de cet ordre qui règne dans l'Univers, & qu'il cherche à établir dans le cœur humain; le Physicien & le Chimiste, de nouveaux corps qu'ils soumettent à leur examen & à leurs analyses. Attrayante par sa facilité & la diversité des objets pour ceux dont l'esprit ne veut qu'errer sur la superficie des objets, elle retient & attache par les phénomènes les plus mystérieux, les esprits capables de se plonger dans les profondeurs de la méditation. En un mot, elle est à la fois la source des plus grandes découvertes; & le modèle des descriptions des tableaux les plus riches & les plus sublimes.

La plus grande difficulté, c'est de l'embrasser toute entière; pour y parvenir avec moins de peine, on la partage en plusieurs règnes, comme on divise l'Histoire des Peuples en plusieurs époques, & l'on s'élève par degré

des minéraux aux végétaux, des végétaux aux animaux.

Les minéraux sont, par leur nature même, placés le plus bas qu'il est possible dans l'échelle des êtres. Il semble que ce soit dans les minéraux que la Nature s'est essayée à organiser la matière brute. Mais cela même rend leur étude très-attachante, car c'est dans ces élémens les plus simples de l'organisation, qu'on peut espérer d'en pénétrer le mystère. Parmi les minéraux, les uns ont une antiquité qui paroît égaler celle de la terre; les autres se forment successivement & presque sous nos yeux: les premiers nous font assister en quelque sorte au moment où l'Univers est sorti des mains de l'Eternel Ouvrier; les autres nous montrent cette main éternelle, continuant encore l'ouvrage de la création. Presque toujours cachés dans les entrailles du globe, ils forment une partie de sa constitution intérieure, & appliqués aux divers besoins de la Société, ils servent tantôt d'instrumens à nos Arts, tantôt d'ornemens à leurs productions.

Les végétaux, plus rapprochés de nous par une organisation plus savante, par leurs mouvemens qui ressemblent quelquefois aux nôtres, par leur manière de se reproduire, où nous voyons une image de nos amours & de nos passions, par le commerce continuel qu'établit entre eux & nous la culture que nous leur donnons & les fruits qu'ils nous donnent, sont bien

plus dignes encore de rendre attentif le génie de l'homme, & plus propres à nous initier dans les desseins & dans les intentions de la Nature.

Mais l'Histoire Naturelle des animaux, dans laquelle l'homme est lui-même compris, quoiqu'il y soit distingué, mérite sur-tout de devenir la principale étude de l'homme. Si les végétaux ont presque une vie, les animaux ont presque une intelligence. Doués de sens & peut-être de volonté, ils animent le tableau de la Nature, où ils sont à la fois spectateur & spectacle; si la pensée leur manque, les cris de douleur & de joie qu'ils font retentir dans les airs, les associent à notre sensibilité; c'est en quelque sorte une population immense d'êtres qui ne restent inférieurs à l'homme que pour lui être plus utiles. Régis par un principe inconnu, dont nous n'appercevons que les résultats, & que nous nommons *instinct*, l'industrie qu'ils possedent sans l'avoir acquise, puisqu'ils savent presque en naissant tout ce qu'ils ont besoin de savoir, leurs connoissances que nulle étude n'a précédées, leurs arts où ils sont toujours maîtres sans avoir jamais été apprentis, sont faits pour l'étonnement & pour l'admiration de l'homme, qui se traîne si lentement d'une idée à l'autre, & qui ne parvient aux lumières dont il a besoin, que par le concours des Nations & la succession des siècles. Depuis le Quadrupède, qui, dès la sortie du ventre

de sa mère, fait aller trouver la mamelle & en tirer le lait, jusqu'à l'Abeille, qui, sans aucune leçon, connoît la fleur & la manière d'en extraire la matière première de la cire & du miel; depuis l'Oiseau, qui construit aussi artistement son premier nid que le vingtième, jusqu'aux Castors, qui se bâtissent des villes au dessus des eaux; depuis le *Glouton*, qui guette, du haut d'un arbre, la victime sur le dos de laquelle il se précipitera, jusqu'à l'Araignée, qui ourdit en un coin le réseau dans lequel se prendra sa proie, ou jusqu'au Poisson, qui fait approcher la sienne en restant immobile, & en ne montrant que ses barbillons flottans comme autant de vermisseaux; en un mot, depuis les ruses du Cerf jusqu'à celles du Fourmi-lion, tant de moyens divers employés par tant d'êtres différens pour la vie passagère des individus & la vie éternelle des espèces, forment, en quelque sorte, comme un tableau de l'intelligence universelle de la Nature, dans lequel l'homme apprend à reculer les bornes de son intelligence.

C'est cette dernière partie de l'Histoire Naturelle, la plus brillante, la plus intéressante & la plus instructive, qui est l'objet de cet Ouvrage. Si tous les animaux étoient bien connus; s'ils avoient tous un nom unique & bien déterminé; s'il suffisoit de prononcer ce nom pour être aussitôt entendu, leur Histoire se borneroit au détail des procédés infiniment variés, aux-

quels chaque espèce a recours pour sa conservation & sa reproduction. Malheureusement nous sommes loin d'un si grand avantage dans la Zoologie ; l'histoire des mœurs, des ressources de l'instinct, n'est que la fleur de la science ; & pour cueillir cette fleur, pour en approcher même, il faut avoir le courage d'en braver les épines.

Il faut d'abord apprendre à connoître par leurs noms & par leurs formes, chacun des animaux dont on veut parler : de là la nécessité des nomenclatures & des descriptions.

Il faut de plus, pour écarter de son esprit la confusion qu'y causeroit bientôt la multitude des objets, mettre un certain ordre entre eux : de là la nécessité des méthodes.

Ces études préliminaires sont un peu arides, mais elles sont indispensables pour ceux qui veulent faire quelques progrès dans la connoissance de l'Histoire des animaux. Ceux mêmes qui n'ont point ce projet, ont souvent occasion de chercher à se procurer des notions précises sur quelqu'un de ces êtres ; & rien ne paroît plus propre à satisfaire les uns & les autres, qu'un Ouvrage peu volumineux, qui présente par ordre alphabétique tous les noms donnés aux animaux, accompagnés de leur description & de l'indication de leur rang dans l'ordre méthodique.

Un Ouvrage entrepris sur ce plan, & qui le remplît bien, nous manquoit ; &

Digitized by Google

c'est celui que présente aujourd'hui M. l'Ab. Ray aux Amateurs de l'Histoire Naturelle. Et qui ne doit pas l'être ? Qui peut être insensible au spectacle de la Nature ? L'Ouvrage de M. l'Abbé Ray réunit en seul volume la description de beaucoup plus d'animaux que n'en a renfermé jusqu'ici aucun des Ouvrages beaucoup plus considérables, où l'on s'est proposé de les rassembler tous. Autant que le temps ou l'espace, la forme & le but principal de son Ouvrage le lui ont permis, il a joint à leur description des détails sur leur histoire, & des discussions sur ce que d'autres en ont dit.

Pour rendre sa Zoologie aussi exacte qu'il étoit possible, & aussi complette que son titre le promet, il y a ajouté un supplément, qui est le fruit de la critique qu'il a faite de son propre travail dans le cours de l'impression, & le résultat de ses dernières recherches sur les espèces nouvellement découvertes. Quiconque parcourra cet Ouvrage avec attention, sera étonné de la prodigieuse quantité de descriptions, de faits, d'observations, de discussions qu'il réunit. Nous n'en connoissons aucun qui, même en plusieurs volumes, rassemble sur l'Histoire Naturelle des animaux, autant d'objets, & puisse satisfaire autant la curiosité

On ne doit pas s'attendre que tous les articles, dans un Ouvrage tel que celui-

Digitized by Google

ci, seront intéressans. Quand la forme d'un animal n'a rien de rare, sa description est nécessairement un peu commune; quand ses habitudes, ses mœurs & sa vie ne sont pas piquantes, son histoire ne peut pas l'être; tout ce qu'on peut exiger alors, c'est qu'elle soit fidelle & très-précise. Dans les Ouvrages d'agrément, c'est un précepte du goût & de la raison, de supprimer ce qui ne peut pas plaire; dans les Ouvrages d'instruction, c'est une loi de ne rien retrancher de ce qui peut instruire. Un animal n'a rien d'intéressant par lui même; mais son histoire se lie à celle de tous les autres animaux, & il n'en est aucun qui ne puisse servir à la recherche des Loix de la Nature.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Ray n'est pas de ceux qu'on doive lire de suite, mais de ceux qu'on peut avoir besoin de consulter à chaque instant, & qu'on n'ouvre jamais sans y apprendre quelque chose. La conversation, la promenade, les voyages peuvent donner à chaque instant le désir & le besoin de connoître un animal qui se présente sous nos yeux, ou dont on entend parler; &, au lieu d'être obligé de recourir à un grand nombre de volumes qu'il est rare d'avoir & difficile de se procurer, l'Ouvrage de M. l'Abbé Ray présente en un seul volume des éclaircissemens plus courts à la fois & plus complets.

Digitized by Google

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que du dessein de l'Ouvrage, & on voit combien il est utile. En lisant quelques articles de description & de discussion, on voit encore que l'Auteur décrit avec goût, & qu'il discute avec une saine philosophie. Il nous est facile de justifier ces deux éloges. Le Lion est un animal dont la forme est très-connue, & nous choisirons exprès sa description comme un exemple de l'extrême fidélité & de l'extrême précision des traits que l'Auteur emploie pour décrire.

» LION, quadrupède du genre du Chat; » grosse tête, front carré, grands yeux, » nez épais, lèvres pendantes, longs poils » en crinière flottante, qui couvre le de- » vant du corps, que l'animal meut, & qui » se hérisse dans sa colère; queue longue & » nue, excepté le bout, qui porte une touffe » de poils. Cette queue est si forte, que » d'un coup elle terrasse un homme. L'a- » nimal ne paroît composé que d'os, de » nerfs, & de muscles. Ses os sont d'une » extrême dureté, & les Anciens l'avoient » imaginée telle, qu'ils fissent feu avec » l'acier. La peau de sa face est mobile, » & contribue à rendre son regard plus » menaçant. Il est inutile de parler de la » force énorme de ses mâchoires, de celle » de ses gros pieds musculeux & de ses grif- » fes terribles & recourbées, de l'effroi que » répand son rugissement, qui retentit au » loin. Il consomme quinze à vingt livres

Digitized by Google

» de chair par jour, & dédaigne les cada-
» vres. Mais du moins n'égorge-t-il
» que quand il est pressé par la faim, ou
» provoqué : bien différent du Tigre, qui,
» même rassasié de chair, est encore al-
» téré de sang.

» On sait que la Lionne n'a qu'une por-
» tée par an ; mais on n'a rien de certain
» sur le nombre des petits, & sur la durée
» de la gestation. Elle n'a point de cri-
» nière, & elle est d'un quart moins grande
» que le mâle. Cependant rien ne l'effraie
» quand il s'agit de défendre ses petits, ou
» de s'assurer d'une proie pour les nourrir.
» Dans la saison des amours, les mâles
» se livrent des combats sanglans pour se
» procurer sa possession. Ces animaux ont
» le sommeil léger, voient de nuit comme
» les chats, &, par conséquent, sont gê-
» nés par le grand jour. Ils ont l'odorat
» peu fin, & l'haleine infecte. Leur mar-
» che est grave & assez lente ; mais leur
» course est une suite de sauts brusques,
» & il est peu d'animaux qui ne soient ac-
» cablés du dernier bond par lequel le Lion
» se précipite sur eux. Il n'habite que les
» pays chauds, l'Afrique & le midi de
» l'Asie, & sa taille, son courage, son ar-
» deur & sa force varient avec les climats.
» Le Lion des déserts brûlans de l'Afrique,
» habitué à vaincre, ne connoissant pas
» la supériorité des armes, & les ressources
» de l'homme, a, selon Buffon, beaucoup

Digitized by Google

» plus d'audace ; il est bien plus entrepre-
» nant que le Lion des pays habités, qui
» s'est vu plusieurs fois obligé de reculer.
» On donne aux plus grands individus sept
» à huit pieds de long, quatre ou cinq de
» haut, & une queue de quatre. Ceux
» des pays plus tempérés n'ont que cinq
» à six pieds de long, sur trois & un
» tiers de haut. Tous ont un poil d'un
» jaune fauve, qui s'éclaircit sur les flancs
» & sous le ventre

» Sans croire trop facilement tous les
» faits rapportés par M. Sparman, au su-
» jet de cet animal, quand on a lu son
» Ouvrage, il est difficile de ne pas voir
» beaucoup d'exagération dans tout ce qui
» a été dit & écrit cent fois sur le courage
» & la générosité de ce Roi des Quadru-
» pèdes «.

Ce qui est difficile aussi, c'est de faire mieux connoître en aussi peu de lignes, & toutes les formes, & tous les caractères distinctifs d'un animal. On ne le croiroit pas, mais il ne suffit pas d'avoir de bons yeux pour voir ; & ceux même qui ont vu cent fois le Lion, pourront mieux le connoître après cette description.

A l'ouverture même de l'Ouvrage, on peut se faire une juste idée de l'excellente philosophie que porte M. l'Abbé Ray dans les discussions. Aux premières pages, il parle de *l'animalité* ; question générale, & dans laquelle il est si facile à l'esprit de s'egarer dans la multitude des rapports & dans leur

Digitized by Google

abstraction : M. l'Abbé Ray ne s'égare jamais, & ses vûes sont si précises & si bien déterminées, qu'il sait toujours ce qu'il veut dire, & qu'on entend toujours ce qu'il dit.

Quelquefois il décrit & il discute dans le même Article, comme dans l'Article Loup & dans l'Article Orang-outang. Il a rapproché, de la manière la plus lumineuse, tous les faits qui prouvent contre l'opinion soutenue d'abord, mais abandonnée ensuite par Buffon, que les Loups & les Chiens s'accouplent & produisent. Je m'arrêterai un instant sur ce que dit M. l'Abbé Ray des Orang-outang, animal le plus curieux de tous pour l'homme, parce qu'il est certainement celui qui a le plus de ressemblance extérieure & peut-être aussi le plus d'analogie en tout genre avec lui.

Il faut en voir d'abord la description. » Il a la face humaine ; ses yeux sont » ronds & enfoncés ; les poils de la tête » sont plus longs que les autres, & descen- » dent comme des cheveux le long des » tempes ; son nez est camus & épaté ; sa » bouche est fort grande, & placée plus » bas que la nôtre ; son menton est garni » de barbe ; ses oreilles sont plates comme » les nôtres, ce qui fait voir qu'on ne peut » prendre que pour une plaisanterie la » prétention de ceux qui attribuent l'ap- » platissement de nos oreilles aux beguins » de notre enfance ; sa poitrine est large,

Digitized by Google

» & plate comme la nôtre, & non sail-
» lante comme celle des Quadrupèdes. Ses
» bras sont si longs, que ses doigts touchent
» presque ses genoux; il a des mollets sans les
» avoir fort charnus; ses fesses le sont assez,
» & n'ont aucune callosité. Il n'a point
» d'abajoues, excepté sur le dos & le de-
» hors du bras; il n'a pas beaucoup plus
» de poils que n'en ont les hommes très-
» velus : ce poil est d'un brun très-rous-
» sâtre, & la peau d'une couleur un peu
» plus pâle que celle des Mulâtres. Il dort
» sur les arbres, & y grimpe très-facile-
» ment. Il se construit une hutte de bran-
» ches, où il se met à l'abri de la pluie &
» du grand soleil. Cependant il est fril-
» leux, & paroît se chauffer avec beaucoup
» de plaisir, quand il trouve dans les bois
» du feu allumé par les Nègres. On ne
» lui connoît aucune voix, & il ne fait
» entendre aucun cri que dans la dou-
» leur. Agile & hardi, il se défend très-bien
» à coups de pierre & de bâton; son corps
» & ses membres sont beaucoup plus gros
» que ceux d'un homme de sa hauteur,
» & il est si fort, qu'à peine huit ou dix
» hommes pourroient-ils le dompter. Il
» est purement frugivore, & il vit en so-
» ciété avec un certain nombre de ses
» semblables. On accuse ces animaux de
» tuer des Nègres, mais peut-être n'est-ce
» qu'étant provoqués. Ils sont passionnés
» pour les femmes, & ils enlèvent, quand

Digitized by Google

» ils en trouvent l'occasion, de jeunes
» filles dont ils abusent. Ils les gardent
» ensuite parmi eux, en prennent soin, &
» les nourrissent aussi bien qu'ils le peu-
» vent. Ils courent mieux qu'ils ne mar-
» chent, leur talon étant naturellement
» élevé au dessus du sol. On les voit quel-
» quefois courir & marcher à quatre pat-
» tes, sur tout quand il s'agit de sauter un
» fossé. Ce point est celui sur lequel les
» Auteurs paroissent le moins d'accord,
» les uns faisant de ces animaux de vrais
» bipèdes, les autres les posant aussi sou-
» vent sur quatre pieds que sur deux. Cette
» espèce de contradiction même semble prou-
» ver que l'Ourang-outang n'est pas pu-
» rement bipède; car, quoi qu'en dise M.
» Paw, si cet animal étoit aussi parfaitement
» & continuellement bipède que l'homme,
» tous les Observateurs l'auroient vu sur
» ses deux pieds, & il ne peut s'en trou-
» ver qui le fassent marcher sur ses quatre
» pattes, que parce que marchant en effet
» de ces deux manières, il a été vu par
» les premiers dans une de ces attitudes, &
» de l'autre par les seconds.

» Les Orang-outang chassent, dit-on,
» à coups de gaule, les éléphans de leur
» bois, & l'on prétend qu'ils couvrent de
» feuillages le corps de leur semblable
» après leur mort. Pris jeunes, ils s'ap-
» privoisent aisément; mais ils ont tou-
» jours un air grave & triste, qui tient

Digitized by Google

» sans doute à la contrainte de l'esclavage.
» Aussi dépérissent ils en captivité, & fi-
» nissent ils par y mourir de consomption,
» sur-tout si, en leur ôtant la liberté, on
» les éloigne encore de leur climat.

» Ceux que l'on a élevés sont très-mo-
» dérés, & obéissent mieux aux simples si-
» gnes, que les autres quadrumanes n'o-
» béissent au fouet ou au bâton. En com-
» pagnie, dans un cercle, à table, ils se
» tiennent tranquilles, assis, & paroissent
» s'y conduire comme des hommes. On
» en a vu faire leur lit, s'y coucher, s'y
» couvrir comme nous, se serrer la tête
» d'un mouchoir.

» Instruits au service, ils rincent des
» verres, donnent à boire, portent des seaux
» d'eau, tournent la broche, pilent des dro-
» gues dans un mortier «.

Il faut en convenir, voilà un être bien singulier, & quoi qu'on en dise, ce n'est pas sa ressemblance extérieure avec nous, qui m'étonne davantage.

Quelle est sa nature? est-ce un homme dégradé, ou qui n'est pas formé encore? est-ce un singe? est-ce un être intermédiaire entre le singe & l'homme?

Ces quatre opinions différentes ont été soutenues, & s'il y en avoit eu une cinquième à avoir, il se seroit trouvé quelque Philosophe qui l'auroit embrassée, sinon comme vraie, au moins comme neuve.

M. l'Abbé Ray se déclare pour le sentiment de Buffon, qui n'a vu dans l'Orang-

Digitized by Google

outang qu'un animal *qui n'invente & ne perfectionne rien, qui fait toujours les mêmes choses & de la même manière*; caractères spécifiques des bêtes, selon lui, & qui les séparent éternellement de l'homme. Le célèbre Linné a confondu l'Orang-outang avec l'Albinos, Kakerlake ou homme de nuit, ce qui est une méprise évidente. M. Paw a dit : L'Orang-outang n'est ni un homme, ni un singe; il tient le milieu entre le singe & l'homme. Rousseau a demandé de nouvelles lumières aux Voyageurs; il a dit : Nous n'en savons pas assez pour décider que c'est un homme; mais nous en savons trop pour décider que c'est une bête. Doutons en attendant qu'on nous mette en état de juger.

Je respecte le motif de l'opinion de M. de Buffon & de M. l'Abbé Ray : comme eux, j'aime à me faire une haute idée de la dignité de notre être; mon ame s'élève à ces mots : *Infini*, *immortalité*! tout autre abîme m'épouvante & me fait horreur; dans ces abimes-là, je me plonge avec joie & ravissement. Mais restons avec nos belles destinées, & voyons si nous n'excluons pas de notre grandeur des êtres qui pourroient la partager avec nous, & par conséquent l'agrandir encore. L'Orang-outang, dites-vous, *n'invente rien*; d'où le savez-vous? Comment faites-vous pour en être si sûr? Vous ou les Voyageurs sur la foi desquels vous parlez, avez-vous suivi les Orang-ou-

Digitized by Google

tang dans tout ce qu'ils font pour satisfaire leurs besoins? Vous convenez qu'ils enlacent & croisent des branches pour se mettre à l'abri de la pluie & du soleil. Voilà une invention, & celle là ne paroît pas tenir à l'instinct sans lequel l'espèce ne pourroit pas se conserver. Tous les autres animaux se laissent brûler par le soleil, ou inonder par les torrens de la pluie, & s'ils cherchent des abris naturels, ils ne s'en font pas d'artificiels. Comment êtes-vous certains qu'ils ne perfectionnent rien? Comment êtes vous certains que l'abri d'un Orang-outang n'est pas mieux fait que celui d'un autre? Mais les hommes mêmes perfectionnent-ils toujours? Voyez le char roulant du Scythe & du Tartare; tel il étoit du temps de Cyrus, tel il fut du temps d'Horace, tel il est de nos jours. Des Nations entières restent pendant une multitude de siècles sans changer d'alimens, de vêtemens, d'idées, de langage & d'habitudes. Il arrive quelques circonstances heureuses ou malheureuses, & tout à coup tout change, tout se perfectionne, ou lentement ou rapidement. Qui vous a dit que ce ne sont pas les circonstances qui ont manqué jusqu'à présent à la race des Orang-outang? — Ils ne parlent point. — Mais ce Philosophe abandonné dans l'Isle de Juan-Fernandez perdit aussi tout usage de la parole. Et ce beau talent de la parole que des circonstances font perdre à un Philosophe,

Philosophe, d'autres circonstances peuvent bien empêcher une race de Sauvages de l'acquérir.

Le Philosophe étoit seul dans son isle, & les Orang-outang vont ensemble.

Je sens la force de l'objection; mais ce n'est pas parce que les hommes sont à côté les uns des autres, qu'ils se communiquent leurs besoins & leurs passions par le langage, c'est parce qu'il ont besoin de se les communiquer pour les satisfaire. Or supposez-les dans une situation où ils peuvent les satisfaire chacun à part & sans se les communiquer; supposez qu'ils prennent l'habitude de les satisfaire de cette manière; & vous concevrez qu'ils pourront vivre ensemble sans se parler & sans avoir une langue. Les gloussemens des Hottentots ressemblent plus aux cris des animaux, qu'à un langage humain. Ajoutez quelque chose au degré de leur stupidité, & ils n'auront pas plus de langage que les Orang-outang.

Leur passion pour les femmes, dit M. l'Abbé Ray, n'est pas une preuve qu'ils se rapprochent de notre espèce.

C'est peut-être un fait dont il faut tenir compte, & qu'il faut beaucoup examiner; & lorsque je vois que cette passion en eux n'est pas passagère comme le désir, lorsque je les vois garder & nourrir avec soin les jeunes filles qu'ils ont enlevées, je ne

Digitized by Google

puis me défendre du soupçon que cette préférence si marquée qu'ils leur donnent sur leurs femelles, est fondée sur un choix où entrent quelques idées obscures, au moins, de la grace & de la beauté, idées, ou plutôt sentimens qui, bien plus que nos besoins encore, sont la source de la supériorité de notre intelligence.

Jamais il n'ont su, dit M. l'Abbé Ray, faire d'un bâton un levier, ce que savent faire les Sauvages & les enfans. Et pourquoi donc, s'ils ne savent pas en faire un levier, marchent-ils toujours un bâton à la main ? C'est comme levier sur-tout que le bâton est d'un continuel secours, & il est presque impossible qu'ils ne s'en servent pas souvent de cette manière.

Il ne paroît donc pas que les raisons de M. de Buffon & de M. l'Abbé Ray soient concluantes.

J'adopterai moins encore l'opinion de M. Paw, qui fait de l'Orang-outang un être intermédiaire entre les singes & l'homme. Quand nous classons les êtres, nous faisons bien de nous servir de ces mots, d'être supérieur, d'être inférieur, d'être intermédiaire. Ces mots servent à établir de l'ordre & des liaisons dans nos connoissances. Mais il ne faut pas croire qu'ils expriment quelque chose de réellement existant dans la Nature.

Combien d'ailleurs une telle notion est

Digitized by Google

vague ? Si l'Orang-outang est entre le singe & l'homme, car c'est ce que peut signifier *intermédiaire*, est-ce de l'homme, est-ce du singe qu'il est le plus proche ? Sa place est-elle invariablement fixée, ou, suivant l'éducation & les circonstances, peut-elle changer, pour se rapprocher, tantôt plus près de l'homme, tantôt plus près du singe. Intermédiaire entre l'homme & le singe par la figure, est-il intermédiaire par l'intelligence entre l'homme & d'autres animaux plus intelligens que le singe, tels que le Chien, l'Eléphan ? M. Paw paroît s'être mis très-peu en peine de ces questions qu'on peut lui faire.

En général M. Paw affirme beaucoup ; & prouve peu. Il a de l'esprit, de l'érudition, de la philosophie ; mais il aime à contredire, & il arrive de là que sa philosophie est plutôt hardie que forte, son érudition systématique, & son esprit paradoxal.

Quand on lit sa charmante réponse au Père Pernetti, on croiroit que M. Paw a de la logique : quand on lit ses derniers Ouvrages, on ne le croit plus.

On a prétendu que Rousseau a voulu faire de l'homme une bête, & de l'Orang-outang un homme : & ni l'un ni l'autre n'est vrai. Rousseau a dit aux Savans : » Faites des voyages & non pas des systêmes. Ayez un peu de la philosophie des Mon-

Digitized by Google

tesquieu, des Condillac, des d'Alembert; allez sur les lieux étudier l'Orang-outang, & je pourrai vous en croire, lorsque vous déciderez ensuite si l'Orang-outang est un homme, ou si c'est une bête ». Il ajoute : » Jusque-là, je ne m'en rapporterai pas à des Voyageurs sur lesquels on pourroit presque faire la même question ». Voilà de l'humeur, mais elle vient après la Philosophie.

M. l'Abbé Ray a toujours de la philosophie, & n'a jamais ni humeur ni paradoxe. C'est un de ces esprits si rares, qui ont plus d'amour pour les lumières que pour la gloire, & qui, appliqués à bien penser & à bien écrire, ne sont jamais malheureux de voir la renommée & les dignités littéraires usurpées si souvent par ceux qui ne savent ni écrire ni penser.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Agriculture, considérée tant en elle-même que dans ses rapports d'économie politique ; avec les preuves tirées de la comparaison de l'Agriculture, du Commerce & de la Navigation de la France & de l'Angleterre ; par M. DE FRESNE.

PRINCIPES sur lesquels on doit établir la répartition des Impôts & des dépenses publiques, pour encourager la Culture & le Commerce dans la situation où la France se trouve, 3 Vol. in-8°. Prix, 8 liv. A Paris, chez Debray, *Libraire, au Palais-Royal, galeries de bois, N°. 235 ; & chez les Libraires qui tiennent des Nouveautés, & dans les Villes principales de France.*

DIVISION DE CE TRAITÉ.

LE Tome Ier., première Partie, contient les Impositions, Dépenses & Economies des Campagnes, l'Agriculture, le Commerce d'économie, regardés comme source première de notre richesse.

Digitized by Google

Tome Ier., Seconde Partie.

Impositions, Dépenses & Economies des Villes, Arts, Spectacles, Commerce de luxe & d'hospitalité, seconde source de notre richesse.

Tome IIIe.

Principes d'Economie fondés sur le succès des Peuples qui se sont le plus enrichis.

Application de ces principes à la situation actuelle de la France.

Telle est la division des Matières que M. de Fresne a traitées. Le début de l'Auteur annonce une ame franche, un bon cœur, un homme instruit, qui a observé, que l'amour du bien Public a inspiré, & qui n'a pris la plume qu'après avoir voyagé en Angleterre, en Hollande, dans le Brabant, pour joindre une bonne & sûre pratique à la plus excellente théorie.

» Les ressources dont la France a besoin, » dit-il, ne doivent plus être cherchées » dans les emprunts, puisque le malheur » de notre position vient de ce que l'on » doit en intérêt aux Capitalistes plus du » tiers des Impositions. On ne doit plus » les chercher dans les opérations des Fi- » nances; les Particuliers y seront toujours » plus habiles que le Roi, & on achève- » roit de tout perdre : on ne peut les trou- » ver que dans les économies, dans la ref-

Digitized by Google

» tauration & la perfection de l'Agriculture, » & des branches de Commerce qui en » dépendent «.

M. de Fresne, après avoir démontré les ressources que son systême présente, prouve que le dérangement de nos Finances & le haut intérêt de l'argent, résultat de la multiplicité des emprunts publics & particuliers, viennent principalement du vice de notre Agriculture, & du peu de ressources qu'elle procure depuis un siècle aux Propriétaires, au Gouvernement, au Peuple; & que par conséquent la restauration de la France doit nécessairement commencer par celle de l'Agriculture, & des branches de Commerce qui la favorisent. Il fait, autant qu'il est nécessaire, des rapprochemens entre la culture Angloise & la nôtre, & il paroît que nous sommes éloignés des principes des Fermiers Anglois. Il y a longtemps, disoit M. de Vauban, que les biens de campagne rendent le tiers moins de ce qu'ils rendoient il y a trente à quarante ans. Le dommage est bien plus grand de nos jours. Il est temps d'y remédier; car, on a beau dire, le gage des emprunts est l'impôt, & la représentation de l'impôt, c'est la terre. M. de Fresne s'élève contre l'usage de laisser reposer les terres. » Les » jardins, dit-il, sont continuellement re- » mués, & ils produisent toujours. L'ori- » gine de cet usage abusif vient de ce que » les Seigneurs, qui craignoient que leurs

Digitized by Google

» Fermiers n'épuisassent leurs terres pen-
» dant leurs expéditions d'outre mer, leur
» imposoient la Loi de les faire reposer
» toutes les trois années une ; ils ne pou-
» voient mieux s'assurer de leur fidélité à
» cet égard, qu'en abandonnant indistinc-
» tement au Peuple le droit de parcours
» sur toutes les terres labourées après les
» récoltes qu'il étoit permis de faire «.

M. de Fresne généralise ses idées, & suit toutes les déductions qu'un nouvel ordre de choses fait naître. L'empire de la mer, dit-il, a toujours été en faveur des Peuples qui ont eu le plus de navires marchands, & non pas ceux qui ont eu le plus de vaisseaux de guerre. Louis XIV a eu jusqu'à cent cinquante vaisseaux de guerre, & n'a pas [illegible] formidable sur mer. — On peut voir dans la seconde Partie du Tome Ier., pages 327 & suiv., le parti que la culture peut tirer des soldats. — L'Etat, dit M. de Fresne, ne doit jamais être séparé de l'Etat, c'est le premier de tous les principes. L'Infanterie ne coute beaucoup, que parce qu'elle prive la Culture & le Commerce d'une multitude d'hommes, &c., &c. D'un systême de culture, suit nécessairement celui d'économie, & de celui-ci dérivent les bonnes mœurs, le travail, l'ordre, & la sage distribution du temps, trois richesses intarissables & inappréciables. M. de Fresne les présente sans prétention ; mais on est bien vîte persuadé ;

Digitized by Google

ses résultats sont si frapans, si simples, si vrais !

Il faut l'écouter, Tom. II, pag. 94, quand il s'exprime sur les funestes effets du haut intérêt de l'argent. — » Si on remonte, » dit-il, à la source du mal, on la trouvera » dans le découragement de la Culture, & » le peu de ressources qu'elle procure, » depuis plus d'un demi-siècle, aux Pro- » priétaires, au Gouvernement, & au Peu- » ple..... Il est temps de terminer la » guerre sourde qui règne entre les Capi- » talistes & les autres Citoyens, touchant » la *hausse* excessive de l'intérêt de l'argent, » & les impôts qu'il faut préférer, parce » que les produits de l'Agriculture & du » Commerce d'économie étant susceptibles » d'un accroissement prodigieux, ils doi- » vent procurer aux Propriétaires, au Gou- » vernement, & au Peuple, des secours » suffisans pour n'avoir plus besoin des » Capitalistes, & mettre la France dans la » même position que la Hollande & l'An- » gleterre, où l'on trouve très-difficilement » à placer son argent à quatre pour cent : » nous avons même à cet égard un grand » avantage sur ces deux Peuples, puisque » nous avons beaucoup plus de numéraire. » On observera que le haut intérêt de l'ar- » gent rompt les liens de la Société : c'est » auprès de ses amis que l'on trouve le » moins de ressources, parce que n'osant » pas exiger un gros intérêt d'un ami, on » n'a jamais d'argent pour lui ».

Digitized by Google

Ses vûes ne sont pas moins saines quand il prononce sur le luxe, & en cela il ne ressemble point à ces Ecrivains qui déclament outre mesure contre le luxe, sans le considérer dans toutes ses parties. — » Le » luxe qui retient le plus d'Etrangers, dit-» il, qui fait sortir le moins d'argent du » Royaume, qui en attire davantage, qui » en fait refluer le plus dans les campagnes, » & qui est en même temps le plus cou-» teux pour les particuliers riches, & le » moins couteux pour le Souverain, est » en général le plus utile. Le luxe de la » table réunit tous ces avantages; ce fut » celui des Romains. . . . . .
» Le luxe des maisons de campagne est in-» finiment utile; c'est là que les Propriétaires Anglois font le plus de dépense; » il en résulte un grand encouragement » pour la culture & pour les travaux, & » l'argent qu'ils y laissent ou qu'ils y font » refluer, fait que la perception des im-» pôts y est toujours facile, & qu'elle est » susceptible d'une prodigieuse extension » dans les temps de crise «.

Rien de plus vrai que ce que M. de Fresne dit à l'occasion du dernier Traité de Commerce avec les Anglois, Tom. II, pag. 148, qui peut contribuer à la restauration de l'Agriculture, du Commerce, des Fabriques, bien loin de leur nuire.

M. de Fresne termine son important Ouvrage par un Tableau flatteur & vrai de la

Digitized by Google

Nation Françoise. La vérité & le sentiment l'ont peint d'après nature.

» La France, dit-il, est le premier & » le plus beau Royaume de l'Univers, » celui qui a le plus de richesses acquises, » où il est le plus facile de les augmenter » & de les conserver, où les hommes sont » plus industrieux, plus aisés à conduire, » où ils acquièrent en moins de temps la » perfection dont ils sont susceptibles, & » où l'amour qu'ils ont pour la gloire & » pour leur Souverain, a tous les effets du » patriotisme, sans en avoir les inconvé- » niens..... Laissons dire aux ennemis » de l'Etat que les affaires ne peuvent se » rétablir; on ne pourra se dissimuler que » les ressources de la Nation seront toujours » supérieures à tous les besoins possibles.

» A juger des François par la majesté des » Tribunaux & des Assemblées publiques, » par l'énergie qui s'y manifeste, & les » discours sublimes qu'on y prononce, le » plus souvent sans préparation, ce qui » n'a d'exemple chez aucun Peuple, il » n'y a personne qui ne croie que nous » sommes faits pour donner des loix à » l'Univers. C'est notre trop de facilité, » de confiance, de précipitation, de dé- » sintéressement, qui nous perd; c'est sur- » tout le peu d'importance que nous atta- » chons au progrès de l'Agriculture «.

Au mérite de la pensée, M. de Fresne joint celui de concevoir fortement, & de

Digitized by Google

s'exprimer avec noblesse & clarté. La nature de ce Journal ne nous a point permis de discuter ses principes d'Agriculture & d'économie; mais nous pensons que son Ouvrage est capable de produire de bons effets, & d'amener une heureuse réforme dans notre Culture.

ÉTRENNES de Mnémosyne, ou *Recueil d'Epigrammes & de Contes en vers, pour l'année* 1789. *A Paris, chez* Knapen & fils, *Lib-Imp., rue St-André-des-Arts, en face du Pont S. Michel. Prix,* 1 *liv.* 4 *s. franc de port* (1).

C'EST pour la seconde fois que paroissent ces Etrennes. Celles de l'année dernière avoient été rédigées en très-peu de temps; & quoiqu'il s'y trouvât sans doute des pièces médiocres, les morceaux estimables y etoient assez abondans, pour qu'elles ayent obtenu des encouragemens & des éloges. Le Journal de Paris, le Mercure de France, l'Année Littéraire, les Journaux de Nancy, Encyclopédique, de Guïenne, de Normandie, de Saintonge, &c. en ren-

---

(1) On trouvera des exemplaires de ce Recueil reliés en papier-maroquin, de la Manufacture de M. Réveillon, indépendamment des reliures ordinaires en veau. On trouve aussi des exemplaires la première année (1788).

Digitized by Google

dirent tous un compte avantageux. Cette réunion de suffrages semble avoir éveillé la confiance des Auteurs, car le Recueil de cette année est très-supérieur au premier. Ce n'est pas qu'on n'y trouve encore quelques pièces foibles; mais une collection de Contes & d'Epigrammes un peu volumineuse & généralement bonne, est aujourd'hui, sinon la chose impossible, au moins la plus difficile. Le talent de bien conter en prose n'est pas un talent commun; celui de bien conter en vers est plus rare encore. Ce dernier n'offre guère que deux modèles; le premier, simple, naïf, abondant, & toujours prêtant à son esprit les graces de la plus aimable ingénuité; c'est La Fontaine: l'autre, aussi fécond, plus brillant, plus moral, & tempérant l'éclat de son esprit par l'air de franchise qu'il lui donne; c'est Voltaire. Ces deux hommes célèbres ont fait beaucoup d'imitateurs qui ont eu un moment de vogue, & qui sont peu à peu tombés dans l'oubli qui les attendoit: il est inutile de les nommer. Quelques Ecrivains, recommandables par des succès mérités dans d'autres genres de Littérature, ont laissé de temps en temps échapper de leurs porte-feuilles des Contes faits pour être cités; mais ils s'en sont tenus à en publier un de temps en temps, comme on laisse, dans de certains momens, percer le secret de quelques bonnes fortunes. Le seul de nos Modernes qui ait souvent ap-

Digitized by Google

proché ses deux modèles dans une suite de Contes, c'est M. Imbert, sur-tout dans les derniers qu'il a fait imprimer. Quant aux Epigrammes, celles que doit renfermer un volume fait pour la bonne compagnie, ne sçauroient être directes; & il n'y a guère que celles-là dont le succès soit certain d'avance, parce qu'elles flattent la malignité : pour celles qui n'ont qu'un but général, il n'est point aisé d'y réussir, parce qu'il faut que le fond en soit appuyé sur une vérité frappante, que les idées en soient justes & fines, que la coupe en soit facile & gaie, enfin que le style en ait tout ensemble, du nerf, de la grace, & de la précision. Tout cela est fort difficile à réunir, & voilà pourquoi l'on connoît si peu de véritablement bonnes Epigrammes. Il est donc évident qu'une Collection, telle que les Etrennes de Mnémosyne, ne sçauroit présenter un ensemble parfait, mais qu'elle sera toujours satisfaisante, lorsque les Pièces médiocres y seront balancées par les Morceaux estimables, & la foiblesse par le talent; ici le talent l'emporte sur la foiblesse, & c'est tout ce qu'on peut désirer.

Parmi un grand nombre de Pièces où l'on trouve quelques Contes Epigrammatiques, mais très-peu d'Epigrammes proprement dites, nous en choisirons seulement deux; un Conte, & une Epigramme. Voici l'Epigramme : elle a le caractère, le ton, la précision qui conviennent au genre.

Digitized by Google

A Mme. D... *qui conseilloit à ma Maîtresse de me quitter.*

Quoi ! pour une infidélité,
Corine se montre sévère ;
Et dans l'excès de sa colère,
Veut qu'un pauvre Amant soit quitté ?
Cette extrême sévérité,
Par ma foi ne lui convient guère ;
Car pour ce crime, en vérité,
Elle eût quitté toute la Terre.

Cette Epigramme très-piquante est de M. de Propiac. Voici le Conte. Il est de M. Marandon, qui a déjà publié quelques Pièces fugitives, où l'on a remarqué des dispositions au talent. Celui-ci est fort au dessus de tous ceux que nous connoissons du même Auteur. On y voit de temps en temps une manière qui annonce qu'il a étudié celle de Voltaire, & qu'il en a su profiter. Il est intitulé : *Les trois Avis.*

Il faut mourir, c'est l'arrêt des Destins.
Les Médecins, & la peste, & la guerre,
Triple fléau, le prouvent aux Humains ;
Et maint Barbon, par des murmures vains,
Croit échapper à cette loi sévère ! ...
Plus l'arbre est vieux, plus il tient à la terre.

Le beau Dorval étoit dans l'âge heureux,
Age charmant, doux printemps de la vie,

Où les amours, les plaisirs & les jeux,
Multipliant leur brillante magie,
Dans l'abandon le plus voluptueux,
Captivent l'ame à leurs loix asservie.
La jeune Irza, par un tendre lien,
Venoit d'unir son sort avec le sien :
De myrtes verds, de roses couronnée,
Elle marchoit vers le lit nuptial,
A la lueur du flambeau d'Hyménée.
Dans un sallon, l'impatient Dorval,
De son bonheur attendoit le signal.
Soudain la Mort, la Mort inexorable,
La faux en main, se présente à ses yeux :
» Suis-moi, dit-elle, époux présomptueux,
» Voici ton heure. — O Déesse implacable !
» O Mort ! suspends cet arrêt rigoureux.
» Tout doit subir cette loi nécessaire ;
» Oui, je le sais ; mais dans un jour si beau,
» A mon Irza pourrois-tu me soustraire ?
» Pour un seul jour, ferme au moins mon tombeau ;
» De mon hymen n'éteins pas le flambeau
» Pour allumer ta torche funéraire.
» Eh bien, dit-elle, à ta juste douleur,
» Je veux souscrire ; il est trop ordinaire
» Que tes pareils m'accusent de rigueur.
» Mais que me font les clameurs du vulgaire ?...
» Reprends tes sens par la frayeur saisis.
» Ton cœur, Dorval, peut s'ouvrir à la joie ;
» Et même avant de ressaisir ma proie,
» Je veux encor te donner trois Avis «,

Le Spectre alors se couvrant d'une nue,
Fuit, & soudain se dérobe à sa vue.
De son hymen, Dorval préoccupé,
Vole où l'attend une épouse chérie ;
Et dans ses bras aisément il oublie
L'instant fatal où le fil de sa vie
Par la Déesse alloit être coupé.
Les soins divers, l'intérêt, les affaires
Vinrent bientôt occuper notre époux.
Il fut heureux, & les Destins contraires,
De son bonheur ne furent point jaloux.
Déjà le Temps avoit éteint sa flamme ;
Des Arts vainqueurs la noble passion
A quarante ans vint embraser son ame.
Tout réussit à son ambition ;
[illegible] la consolation
Et même il [illegible]
De se voir riche, & d'enterrer sa femme.
Tout au milieu de ces soins importans,
Il atteignit ses quatre-vingt-dix ans.
Un jour que seul, regardant en arrière,
Il méditoit, morne & silencieux,
Sur cette longue & rapide carrière
Qui se montroit comme un point à ses yeux,
La Mort revient, & d'une voix terrible :
» Suis-moi, Dorval ; voici ton dernier jour ;
» Il faut partir. — Quoi ! si-tôt de retour !....
» Si-tôt, reprend la Déesse inflexible !
» Mais soixante ans sont écoulés, je crois ;
» Depuis qu'ici, pour la première fois,
» Je vins m'offrir à ton ame interdite.

Digitized by Google

» N'en as-tu pas quatre-vingt-dix? —Moi! non :
» Je ne suis pas si vieux..... Hélas! pardon,
» Je ne comptois si-tôt sur ta visite ;
» Et j'attendois avant les trois Avis
» Qu'à ma douleur ton zèle avoit promis.
» Sans m'avertir, tu me surprends, cruelle!
» Sois juste, au moins.—J'ai tort, lui répond-elle,
» Si ces Avis n'ont pas été reçus.
» Mais, réponds-moi : quels charmes inconnus
» Si fortement te font chérir la vie ?
» Tu peux sans doute, au gré de ton envie,
» Veiller toi-même à tes nombreux besoins,
» Et cultiver ta campagne chérie ? —
» La goutte, hélas! m'épargne tous ces soins ;
» Ma jambe gauche est en paralysie,
» Et mes deux bras plus de moitié percus. —
» Je m'en doutois. Mais si tu n'agis plus,
» Une voiture, à tes ordres rendue,
» Peut quelquefois te conduire en ces lieux
» Où vingt bosquets réjouissent ta vue ? —
» Depuis deux ans, hélas! je l'ai perdue :
» Je suis aveugle. — Au défaut de tes yeux,
» Tu peux au moins charmer, par la lecture,
» Par l'entretien de tes nombreux amis,
» Les maux cuisans que la vieillesse endure ? —
» Non, je suis sourd. — Malheureux! & tu dis
» Que tu n'as pas reçu mes trois Avis ?
» Quoi! de trois sens, par degrés, je te prive ;
» Pour t'avertir, je te rends tour à tour

Digitized by Google

» Paralytique, aveugle enfin, & sourd,
» Et tu te plains que je suis trop hâtive !
» C'en est trop ; meurs «. Elle dit, & soudain
Du pauvre diable elle perce le sein.
De ce mien Conte, au déclin de votre âge,
Profitez tous, gens de bien, mes amis ;
Et sans attendre un quatrième Avis,
Tenons-nous prêts à faire le voyage.

Il y a sans doute dans ce morceau quelques négligences, quelques taches légères, quelquefois même un peu de surabondance ; mais le ton général en est bon, facile, aimable, & philosophique ; il donne à croire que M. Marandon peut obtenir de la réputation dans le genre du Conte. Quelque Censeur pointilleux observera peut-être que si Dorval est aveugle & sourd, il ne peut voir la Mort ni l'entendre, & nous n'en serions pas surpris : ce seroit bien le cas de lui répondre par ce vers de La Fontaine, où règne une humeur plaisante :

Maudit Censeur ! te tairas-tu ?

Nous n'ajouterons point à la citation de ces deux morceaux, la liste de tous ceux que Mnémosyne a rassemblés ici pour Etrennes ; nous dirons seulement que des Ecrivains fort distingués y ont fait insérer de fort jolis Contes, & que la supériorité de ce volume sur le premier, donne un préjugé favorable pour ceux qui doivent le suivre.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

Les Etrennes de mon Cousin, ou l'Almanach pour rire, année 1789 ; par M. C... D.... A Falaise ; & à Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais-Royal ; Leroy, rue S. Jacques ; & chez les Marchands de Nouveautés.

L'Auteur de cet Almanach donne tous les ans de nouvelles Etrennes, mêlées de vers & de prose.

Sainte Bible, traduite en françois ; nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre pour la distribution des Volumes, & augmentée de plusieurs Pièces nouvelles, Notes & Sommaires, & d'une Table générale des Matières contenues dans tous les Ouvrages, en forme de Dictionnaire. Tome IVe. du Nouveau Testament ; in-8°. A Nismes, de l'Imprimerie de Pierre Beaume.

Mes Souvenirs, & autres Opuscules poétiques de M. le Gay ; nouvelle édition, ornée de Fig. 2 Vol. in-16. Pays de Vaud, & se trouve à Caen, chez Manoury l'aîné, Lib. ; & à Paris, chez Belin, rue St. Jacques.

Cette réimpression justifie les éloges que nous avons donnés à cet Ouvrage dans sa nouveauté : l'édition en est jolie.

Le Franklinisme réfuté, ou Remarques sur la Théorie de l'Electricité, à l'occasion du Systême de plusieurs Physiciens modernes sur ce sujet ; par M. l'Abbé Durand. Brochure in-12 de 70 pages. Prix, 15 s. A Paris, chez Varin, Libr. rue du Petit-Pont.

Digitized by Google

Observations critiques sur la Physique Newtonienne, avec la solution de la dispute des forces vives & des forces mortes de Léibnitz, au jugement de l'Académie de Dijon ; la Réforme des loix du mouvement uniformément accéléré & retardé en conséquence, & Remarque sur la Théorie des chocs des corps élastiques. Volume in-8°. A Amsterdam ; & se trouve à Paris, chez Cuchet, Lib. rue Serpente ; Nyon, rue du Jardinet ; & Moutard, Imp-Lib. de la Reine, rue des Mathurins.

La vie de l'homme respectée & défendue dans ses derniers momens, ou Instruction sur les soins qu'on doit aux morts & à ceux qui paroissent l'être ; sur les funérailles & les sépultures ; in-8°. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, rue Serpente, hôtel Ferrand.

Le but de cet Ouvrage vraiment utile, qui nous est échappé dans sa nouveauté, est de nous prémunir contre le danger des inhumations précipitées. On sait qu'elles n'ont eu que trop souvent des suites funestes. M. Thiéry, Docteur de la Faculté, s'est particulièrement occupé de cet objet important. Nous invitons à lire ses sages observations & ses conseils utiles à l'humanité.

Histoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse. A Toulouse, de l'Imprimerie de D. Desclassan, Maître-ès-Arts, près la place Royale, in-4°. A Toulouse, chez Manavit, Libr. rue St-Rome ; & se trouve à Paris, chez Crapart, Libr. place St-Michel.

Ce Volume est un dépôt de connoissances utiles ; & l'on doit de la reconnoissance à la savante Société qui a bien voulu l'ouvrir au Public. Il y a une foule de Mémoires fort bien faits, mais qui se refusent à l'analyse.

Digitized by Google

Les faveurs & les disgraces de l'Amour, ou les Amans heureux, trompés ou malheureux. 3 Vol. in-12. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foin S. Jacques.

Ce Recueil a eu du succès. Les sujets des diverses Histoires qui le composent sont souvent piquans & variés. L'édition que nous annonçons est ornée de Gravures.

Essai sur l'Histoire Naturelle du Chili, par M. l'Abbé Molina, traduit de l'Italien, & enrichi de Notes par M. Gruvel, D. M. 1 Vol. in-8°. Prix, broché, 3 liv. 12 s. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, près du Pont St-Michel, N°. 13.

C'est sans doute un service rendu au Public, que la Traduction de cet Ouvrage curieux & intéressant, dont l'Auteur original est avantageusement connu dans le Monde savant.

Histoire d'Artois, par Dom de Vienne, Membre du Collége des Philalèthes de Lille; 3e., 4e. & 5e. & dernière Parties. A Paris, chez Leroy, Libr. rue S. Jacques. Les 4 premiers Volumes se vendent séparément, 2 liv. 8 sous; & l'Ouvrage complet, 11 liv. br.

Histoire de Sophie & d'Ursule, par M. de Charrois; nouvelle édition, avec des corrections considérables & des augmentations. 2 Vol. in-12. A Londres; & à Paris, chez Buisson, Lib. Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille.

Nous avons annoncé cet Ouvrage avec des éloges que le succès a justifiés.

Digitized by Google

Mémoire, parvenu trop tard à l'Académie, pour être admis au Concours ; ou Réponse à cette Question : » Les voyages peuvent-ils être considérés » comme un moyen de perfectionner l'éducation « ? A Amsterdam ; & à Paris, chez Morin, Lib. rue S. Jacques ; & Née de la Rochelle, rue du Hurepoix. Brochure in-12 de 46 pages.

Le Rappel de M. Necker, Estampe d'un pied de large sur 10 pouces de haut, gravée par M. Gaucher, d'après M. J. H. E.....

Placé sur un tertre élevé, le Roi reçoit M. Necker des mains de la France, représentée sous l'emblême d'une belle Femme, aux acclamations du Peuple, le 24 Août 1788, surmonté de ces mots : *Post tenebras lux.* L'œil de la Providence paroit dans le Ciel, les nuages se dissipent, & les Vices sont précipités dans l'abîme. Les portraits du Roi & de M. Necker sont aussi ressemblans que la proportion des figures pouvoit le permettre, & personne ne se méprendra sur les traits augustes de celle qui représente la France. Cette Estampe se trouve à Paris, rue de la Feuillade, N°. 1.

Portrait de M. Necker, in-4°., gravé d'après le Tableau original de M. Duplessis ; par A. F. Sergent, & sous la direction de M. de St. Aubin. A Paris, chez M. de St. Aubin, rue des Prouvaires, N°. 54 ; & chez l'Auteur, rue Mauconseil, N°. 62. Prix, 4 liv.

Ce Portrait, en couleur, est frappant de ressemblance ; il est plein d'effet, d'harmonie, & doit être distingué par les connoisseurs.

20c. *Cahier des Jardins Anglo-Chinois*, contenant Gennevilliers, Montbelliard, Jardin de Neuilly, en 5 Planches, plantés par Saint-James, aujourd'hui à M. le Duc de Praslin. Jardins de

Digitized by Google

Duc de Bukengham, à Londres. L'Hermitage, au Duc d'Anspach-Bareith. Pompone. Laxembourg à l'Empereur. Plusieurs projets & petits Jardins particuliers. Total, 24 Planches. Prix, 12 livres. A Paris, chez Le Rouge, Ing. Géog. du Roi, rue des Grands-Augustins. On donne un quart de remise à ceux qui prennent les 20 Cahiers.

On distribue gratis chez l'Auteur, un Catalogue de tous ses Ouvrages.

Sonate pour le Forté-Piano ou le Clavecin, avec Violon, composée par M. Edelmann. Prix, 2 l. 8 s., formant le N°. 60 du Journal de Pieces de Clavecin, par différens Auteurs. Prix de l'Abonnement pour l'année, contenant 12 Numéros, 30 liv. port franc par la Poste. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à l'ancien Café de Foy; & chez Mme. Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

N. B. Messieurs les Souscripteurs sont priés de renouveler leur Abonnement, afin de ne pas interrompre les Livraisons.

TABLE.

Vers.	193	*Traité d'Agriculture.*	221
Epître.	194	*Etrennes de Mnémosyne.*	228
Charade, Enigme & Log.	198	*Annonces & Notices.*	236
Zoologie Universelle.	204		

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 31 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 30 Janvier 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

COURT RÉSUMÉ

des Évènemens politiques de l'année 1788.

LA fin du dernier siècle vit *Jacques II* détrôné par sa fille & son gendre, l'Angleterre reprendre & donner la Couronne des trois Royaumes ; la Monarchie Espagnole changer de Maître, après une guerre aussi longue que sanglante, & l'héritage de *Charles-Quint* assuré à l'Auguste Famille des Successeurs de *François I* ; la Hollande, auparavant démembrée de cet héritage, sortant des eaux où l'ambition de *Louvois* l'avoit forcée à s'ensevelir, pour ébranler, avec ses Alliés, la toute-puissance de *Louis XIV* ; ce Monarque, toujours heureux & toujours craint, accablé, vers la fin de ses jours, des disgraces les plus humiliantes, perdant six cents mille Sujets par la Révocation d'un Edit qu'avoit dicté *Henri-le-Grand*, malheureux dans sa famille moissonnée à la fleur de l'âge, malheureux dans le choix de ses Ministres & de ses Généraux, perdant une grande partie de ses forces navales, élevées avec une dépense, une promptitude miraculeuses, & presque tout le fruit des efforts intelligens de *Colbert* dans l'Administration des Finances, du Commerce, de toutes les branches de l'économie publique ; l'Italie dévastée par cette même guerre de la succession, qui diviloit les principales Puissances du Corps Germanique ; deux Electeurs mis au ban de l'Empire ; quelques années auparavant, les Turcs formant le siége de Vienne, la Hongrie révoltée, & le sang de ses habitans ruisselant, à Eperies, sur les échafauds ; enfin, malgré des défaites, des guerres continuelles, des sévérités odieuses ; & un caractère peu guerrier, l'Empereur *Léopold*, mon-

rant le plus puissant Prince de sa maison qui eût régné depuis *Charles-Quint*.

Toutes ces révolutions, affermies par la paix d'Utrecht & par celle de Rastadt, fondèrent en Europe un système politique qui a compté un demi-siècle d'existence. La guerre de 1756 le renversa par des événemens imprévus : depuis, la prépondérance de la Russie, l'affoiblissement de la Suède & du Danemarck, l'anéantissement de la Pologne, le partage de ses provinces entre trois Etats, sans déclaration de guerre, les malheurs de l'Empire Ottoman, altérèrent sensiblement les rapports divers du Corps politique. Si la dernière guerre coloniale entre la France & l'Angleterre suspendit les effets de ce changement, il ne lui manquoit que des circonstances pour se développer : elles y ont concouru en foule l'année dernière.

Nous en sommes trop près pour en montrer l'enchaînement : la connoissance de leurs ressorts ne peut être aussi prématurée, & il seroit superflu de récapituler ici des évènemens, qui ne sont eux-mêmes que des préliminaires, que nous avons présentés en détail, & sur les conséquences desquels on ne porteroit qu'une vue trouble & indiscrète.

Peut-être cette agitation de l'Europe est-elle en grande partie le fruit des conjonctures qui ont fixé l'attention de la France sur l'état intérieur de la Monarchie. La restitution de ses Etats-Généraux, le droit de consentir les subsides rendu par le Souverain à cette Assemblée nationale, évanouie depuis un siècle & demi, le rétablissement de l'ordre, de l'économie, de la stabilité dans l'Administration des Finances, la nécessité d'en accélérer l'époque & de raffermir la confiance, auroient suffi à l'ébranlement des esprits, & à concentrer sur ces grands objets les regards du Gouvernement & du Peuple. Les changemens momentanés dont nous avons été témoins dans l'ordre judiciaire & législatif, ont

Digitized by Google

accru ce mouvement rapide de l'opinion, à laquelle le Souverain a déféré, jusqu'au jour solemnel où il sera réuni à tous les Ordres de l'Etat, pour fonder l'harmonie & la prospérité publique sur les droits de tous, & sur des institutions invariables.

Considérons le reste de l'Europe; nous n'y verrons pas les mêmes dissentimens dans la politique intérieure des Etats; mais cette union ne donne que plus de force à l'activité de leurs projets. Si l'on excepte la ligue Helvétique, immobile comme les rochers sur lesquels elle est assise, & son sage voisin, le Roi de Sardaigne, dont le gouvernement, plus que tout autre, repose sur des maximes constantes, cette partie du monde ne présente que tempêtes naissantes, ou tempêtes à calmer.

La rupture de la Cour de Vienne avec les Ottomans, qu'elle paroissoit avoir oubliés depuis 40 années; dont la neutralité l'avoit servie en deux guerres successives, & qui, endormis sur les anciens Traités, redoutoient de nouveaux ennemis, a peut-être suffi à leur assurer de nouveaux Alliés. Comme on avoit prédit, avec la légèreté qui caractérise la politique moderne, une invasion facile de la Turquie européenne; comme dans ces calculs ridicules, on avoit compté sur l'ignorance barbare, sur la lâcheté, sur l'assoupissement des Turcs; leur résistance bien conduite a jeté dans l'autre extrême les *juges du combat*: avant la campagne, on n'annonçoit que les défaites de ces Musulmans; trois mois après les premières hostilités, on ne racontoit que leurs victoires. Cependant les pertes & les avantages ont été aliénatifs, si toutefois l'occupation de la Moldavie, province ouverte, peut compenser la ruine du Banat, & trois châteaux pris en Bosnie, les dépenses & le nombre d'hommes ensevelis sous les décombres de

Digitized by Google

leurs fortifications. A peine les frontières Ottomanes ont été entamées, & la position des deux Puissances reste la même que nous la vîmes au commencement des hostilités.

Quoique les Russes ayent peu secondé l'activité & les grands moyens de l'Empereur, ils terminent sans revers la première campagne d'une guerre qui paroissoit devoir les accabler seuls. Bien loin que la Crimée, principal sujet de la contestation, ait été menacée, tous les efforts du Capitan-Pacha se sont bornés au ravitaillement d'Ocrakof, & ce guerrier si entreprenant, a ramené sa flotte à Constantinople sans pouvoir se flatter même d'avoir mis cette forteresse en sureté.

Mais des échecs politiques, de la plus sérieuse importance, ont affoibli la supériorité, jusqu'ici prédominante, de la Russie. La Suède, indisposée de la conduite du Ministre de cette Puissance à Stockolm, liée d'un autre côté à la Porte, a arrêté dans la Baltique la flotte de l'Impératrice, prête à faire voile pour la Méditerranée; la Finlande est devenue le théâtre de la guerre entre les deux Puissances; & lorsque l'une d'elles est parvenue, par d'étroites relations, à s'assurer des secours du Danemarck, à faire envahir une Province Suédoise par ses Alliés, & à forcer *Gustave III* d'accourir de Finlande défendre ses propres Etats, cette diversion a encore trompé les espérances de la Russie. La Prusse & l'Angleterre interposant leur médiation, accompagnée de déclarations menaçantes, ont forcé les Danois de rentrer dans leurs foyers, & ont procuré au Roi de Suède le temps d'armer ses peuples, de les enflammer de zèle, & de négocier, sous l'appui de ses Protecteurs, même avec avantage.

La résurrection politique de la Turquie & de la Suède, a été bientôt suivie de celle d'une troisième Puissance, effacée depuis quinze ans du système de l'Europe : nous parlons de la Pologne. Le même Cabinet de Berlin, dont les armes chan-

Digitized by Google

gèrent la face de la Hollande l'année dernière, dont les démarches ont sauvé la Suède, est devenu le modérateur des mouvemens d'un Parti puissant dans la Diète. Ce Parti, sûr du Roi de Prusse, & probablement de ses Alliés, s'est rendu maître des délibérations. Ouvertement il poursuit le projet de se soustraire à l'influence de la Prusse, d'ôter à cette Puissance, dont le sceptre pesoit sur la République, le pouvoir d'en gouverner les résolutions, & de détruire les loix mêmes que ses Ambassadeurs & ses troupes lui dictèrent en 1768 & en 1774.

L'Angleterre, après avoir consommé le plan de ses liaisons continentales avec la Prusse & la Hollande, & réglant ses démarches sur celles de la première de ces deux Puissances, n'a participé aux affaires générales de l'Europe que par des négociations. Elles se trouvoient en pleine activité, à l'instant où un évènement, aussi funeste qu'imprévu, a plongé le Gouvernement dans l'inaction. En revenant sur cet objet, nous ne ferions que répéter les détails très-récens & très-étendus que nous avons présentés à nos Lecteurs.

Presque en même temps que le Roi d'Angleterre a été frappé dans ses facultés intellectuelles, l'Héritier présomptif du Portugal descendoit au tombeau : la même maladie frappoit sa sœur l'Infante d'Espagne, le Prince *D. Gabriel* son époux, & peu de jours ensuite nous avons vu expirer le Roi d'Espagne lui-même, après 54 ans de règne, soit à Naples, soit à Madrid.

Trois mois ont suffi pour rassembler cette multitude de révolutions : leur proximité nous interdit toutes réflexions, & auroit dû même nous défendre d'en offrir cette exquisse précipitée. La plupart de ces faits ne seront même entièrement développés que dans le cours de l'année suivante ; & au lieu de les raconter, il faudroit se borner à dire : *Le temps présent est gros de l'avenir.*

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 7 décembre 1788.

DANS la Session du 29 novembre, on distingua la proposition faite par M. *Zaleski*, Nonce de Trock, de proroger ultérieurement la Diète pour un temps illimité; cette motion fut approuvée d'une voix unanime. — Il a été également décidé d'envoyer des Ministres aux principales Cours de l'Europe, et le Prince Stolnik *Czartoryski* est déja désigné pour se rendre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à celle de Berlin.

Aujourd'hui, les Etats Confédérés ont fait remettre à M. *de Bucholtz*, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, leur réponse suivante à la Déclaration délivrée par ce Ministre le 19 novembre.

« Les assurances d'un bon voisinage, & d'une amitié toujours manifestée dans la seconde déclaration de S. M. le Roi de Prusse, ont de nouveau

Digitized by Google

excité les sentimens de la plus vive reconnoissance des Etats assemblés. Si l'établissement de la commission de guerre s'est attiré les témoignages flatteurs de S. M. le Roi de Prusse, la continuation des travaux de la législation sur le même objet, établit : Que la Diète, de ses loix subséquentes, suit non-seulement les principes de son gouvernement libre & républicain, mais qu'elle y procède en acquérant journellement un esprit plus unanime. C'est par-là même que la république cherche à prouver à S. M. le Roi de Prusse, combien elle apprécie la sagesse de ses vues, combien elle désire remplir ses souhaits, & comment elle tâche de répondre aux preuves non équivoques pour la sûreté & le bien-être de la Pologne ; preuves que S. M. déclare généreusement supérieures à des considérations d'ailleurs importantes. »

« Quoique la liberté de penser & de parler soit une des propriétés constitutives d'un gouvernement républicain, la différence des opinions & des discours ne fait point cependant d'impression sur la volonté générale de la Nation & des Etats assemblés. La nation, indisposée contre l'interprétation inusitée & illimitée de la garantie de son gouvernement, n'étend pas ses inquiétudes jusqu'à s'alarmer sur une garantie conforme à son indépendance. Telle est celle que S. M. le Roi de Prusse définit dans sa déclaration, une garantie générale de l'indépendance de la République, sans s'immiscer dans les affaires intérieures, ni gêner la liberté de ses délibérations & de ses décisions ; garantie que la Nation conçoit ne pouvoir jamais être employée par le garant contre la République, & qui ne le seroit même en sa faveur, qu'à la demande des Etats assemblés en Diète, contre le violateur de sa Souveraineté, de sa liberté & de l'intégrité de ses possessions. »

Digitized by Google

« S. M. le Roi de Prusse étant prêt & disposé, dans ces vues amicales, à remplir, envers la République, ses engagemens d'alliance & de garantie générale, la Nation ne peut, de son côté, que les accepter avec une réciprocité de désir & de sentiment. »

« La sollicitude de la République, sur tout ce qui a rapport aux garanties indéfinies, avoit déja fait envisager, dans la réponse qu'elle a donnée à la Cour de Pétersbourg le 17 novembre, la voie des négociations avec les Cours voisines, comme le moyen le plus sûr de parvenir à l'existence la plus parfaite de la République. En offrant nommément à S. M. le Roi de Prusse, par un Ministre accrédité, qui sera incessamment nommé, l'ouverture d'une négociation, les Etats assemblés sont entièrement persuadés que S. M. voudra bien continuer des procédés aussi amicals que généreux, & si conformes à la sûreté & au bonheur de la République. S. M. le Roi de Prusse établira ainsi à jamais la haute opinion que la Nation Polonoise a conçue de sa magnanimité & de son caractère, qui réunit toujours la plus saine morale à sa politique. »

Varsovie, ce 8 décembre 1788.

STANISLAUS-NALZECZ MALACHOWSKI, référendaire de la Couronne, Maréchal de la Diète & de la Confédération de la Couronne.

CASIMIR, Prince SAPIEHA, Général d'artillerie de Lithuanie, Maréchal de la Confédération du grand-duché de Lithuanie.

M. *Branitzki*, Grand-Général de la Couronne, qui avoit passé à l'armée du Prince *Potemkin* en qualité de Volontaire, est de retour à sa terre de Bialacerkiew. On lui fait dire que le siége

Digitized by Google

d'Oczakof ne discontinuera point durant l'hiver, les Assiégeans s'étant enterrés dans des huttes sous terre, pour se garantir du froid. Suivant le même rapport, le Capitan-Pacha s'est éloigné, le 16, de la forteresse, et un parti de Cosaques-Zaporaves a surpris la petite isle de Beresan, ainsi que 400 Turcs qui en formoient la garnison.

Nous avons promis le Discours de M. *Potocki*, Palatin de Russie et Grand-Maître de l'Artillerie. C'est dans la Séance des États du 24 novembre, que ce vertueux Citoyen, dont la vie entière a été une suite d'actions patriotiques, parla en ces termes:

« Le sort des peuples libres est de passer de l'excès du découragement à l'excès de la sécurité; & lorsqu'ils ont songé à se défendre, ils se croient déja en état de défense. Quelquefois ils mettent la même légèreté dans les jugemens qu'ils portent sur les citoyens: placer leur confiance, soupçonner, accuser, absoudre, ne sont pas toujours chez eux le fruit d'une assez mûre délibération. »

« Je connois ces fautes de la liberté, & pourtant, je l'aime plus que ma vie; car il est en elle des biens & des délices ignorés des peuples esclaves. Aimant la liberté, je dois aimer aussi cette patrie où je suis né libre: aimant ma patrie, je dois aussi lui dire les choses que je crois vraies, lorsque même qu'elles paroissent déplaisantes ou coupables.

« Je ne parlerai pas comme celui qui s'éveille après un long sommeil; car depuis le commencement de ma vie civile j'ai toujours senti ce que je sens encore, j'ai toujours parlé comme je vais parler

aujourd'hui. J'en appelle au témoignage de ceux avec qui j'ai vécu ; ils savent si j'ai passé un seul jour sans penser à servir mon pays ; ils savent aussi si jamais j'ai songé à servir un autre pays que le mien. »

« J'en atteste enfin cette Chambre de nos Etats assemblés, & ce Trône aux pieds duquel j'ai porté quelquefois des vérités hardies & des tributs patriotiques. »

« Lorsque, parlant pour les intérêts de la République, je paroissois contraire à Votre Majesté, j'aurois été prêt à verser mon sang pour défendre sa personne sacrée, ou les prérogatives de son trône ; mais jamais on ne m'a vu céder aux impulsions de la malveillance ou de l'intérêt particulier. »

« Il y a long-temps que j'ai senti & que j'ai dit, qu'un peuple libre doit toujours espérer en lui-même, tant qu'il lui reste des bras, tant qu'il lui reste de ce métal dont il fabrique le soc de sa charrue & la lame de ses sabres. Un peuple libre, pour rester libre, n'a qu'à le vouloir. »

« Le plus grand écrivain de notre siècle a dit : Si vous faites en sorte qu'un Polonois ne puisse jamais devenir un Russe, ni un Allemand, je vous réponds que les Russes ni les Allemands ne subjugueront jamais la Pologne. »

« Plein de cette vérité, je prends ici devant Dieu, devant le trône de Votre Majesté, & devant la nation entière, l'engagement sacré de ne jamais servir aucuns Monarques, de n'être jamais leur sujet ; & si le sort cruel, ou peut-être les crimes de notre République venoient à l'entraîner à sa perte, si j'étois assez malheureux pour ne point m'enterrer dans sa tombe & ne pas rougir de mon sang la terre où je suis né, alors je jure de l'abandonner, de faire passer les mers à mes neuf enfans, pour qu'ils puissent respirer un air libre,

Digitized by Google

& cacher dans les forêts d'un autre hémisphère ; la honte du nom Polonois. »

« J'ai déja une fois abandonné la demeure de mes pères, pour aller habiter l'Ukraine, contrée plus sauvage, mais que le sort avoit conservée à la Pologne & à la liberté. Je saurai renoncer à tout, & non pas à la liberté. »

« Sire, c'est ainsi que je pense, & c'est ainsi sans doute que pensent les Représentans de la nation, & la nation elle-même. »

« Seroit-il donc possible que cette nation généreuse se montrât semblable aux roseaux légers que le souffle du moindre vent fait pencher tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ? Ah, que plutôt elle puisse mériter d'être comparée à ces chênes antiques qui ont résisté aux tempêtes, & que la foudre même n'a pas pu déraciner ! Brisons nos fers, mais sans en forger de nouveaux. Regardons autour de nous, mais aussi rentrons en nous-mêmes. Soyons unis, oublions nos haines, ayons horreur de l'intrigue, & périsse la mémoire de ceux qui ont appelé le soldat étranger, pour lui faire verser le sang de leurs concitoyens, & lui ont ouvert l'entrée de la République. »

« Nous avons un Roi, nous existons encore ; & si les obstacles ne viennent pas de nous-mêmes, rien ne pourra nous empêcher de reprendre notre rang parmi les nations. Mais l'enthousiasme est devenu général, & l'amour de la patrie embrase aujourd'hui tous les cœurs, sans distinction ni d'âge, ni de sexe. Une citoyenne, mère de neuf enfans, a voulu n'être parée que de leurs vertus, & se défait de ses bijoux pour pouvoir fournir aux besoins de la République ; cette citoyenne est ma femme, & la valeur de ses bijoux équivaut à celle de dix mille fusils, qui seront remis dans les arsenaux de la République,

Digitized by Google

à la Diète prochaine, & même plus tôt, si j'en vois la nécessité. »

« Quant à notre travail sur la formation de la commission de guerre, j'ose espérer que nous pourrons l'achever bientôt, & qu'alors nous nous hâterons de passer aux véritables besoins de la République, qui sont, une armée, & des impôts suffisans pour l'entretenir. »

DANEMARCK.

De Copenhague, le 9 décembre.

Avant-hier au soir, nous avons eu le bonheur de voir revenir en cette capitale le Prince Royal et les deux Princes *de Hesse*, père et fils. Le vaisseau de ligne l'*Oldenbourg*, qui les ramenoit de la Norwége, les conduisit à Helsingor, où ils arrivèrent à 4 heures dans l'aprés-midi. A leur retour ici, le peuple environna le traîneau du Prince Royal, détela les chevaux, le conduisit au château en triomphe, et aux acclamations de la multitude. Toute la ville et la citadelle furent illuminées, et on fit une triple décharge des canons du rempart. A minuit, toute la Cour sortit en voitures pour voir l'illumination ; le peuple détela celle où étoient le Roi, le Prince Royal et les Princesses, et les traîna dans les principales rues.

Le Prince Charles *de Hesse* doit se rendre à Slesvic la semaine prochaine.

Digitized by Google

Les 6, 7 et 8 de ce mois, sont entrés dans le port de cette ville, les vaisseaux de ligne la *Wihlemine Caroline*, la *Louise-Auguste*, la *Justitia* et le *Norskelowe*; la frégate la *Bornholm*, qui étoit de garde dans le Sund, est arrivée hier à la rade.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 11 décembre.

L'Armistice signé ne s'étend point de Novi à Choczim, ainsi qu'on l'avoit supposé. Jusqu'ici, il ne concerne que la Syrmie et la Servie. On rapporte de la manière suivante, les circonstances de cette Convention.

Le 22 du mois dernier, il parut devant Semlin une saïque Turque, portant pavillon blanc, & à bord de laquelle se trouvoient plusieurs Officiers Turcs accompagnés d'un dragoman, lis demandèrent à parler à S. E. le Général Comte *de Brown*, chez qui ils furent introduits, & à qui ils remirent une lettre de la part du *Séraskier*. Le Comte *de Brown* les combla de politesses, & les régala, selon l'usage, de rafraîchissemens & de confitures; ensuite il les congédia de la manière la plus obligeante, en les assurant que le lendemain il auroit l'honneur de faire donner une réponse catégorique au *Séraskier*. En conséquence, le 23, on vit partir de Semlin une chaloupe avec des Officiers qui avoient également hissé le pavillon blanc. Arrivés à Belgrade, ils y furent reçus avec distinction, & comblés de toutes sortes de civilités

Digitized by Google

par le *Séraskier* lui-même, à qui ils présentèrent la lettre de M. le Général *de Brown*, laquelle, sans doute, contenoit les articles de l'armistice; car ce ne fut qu'après le retour de nos Officiers, qui ne purent assez se louer de la réception & des politesses qu'on leur avoit faites à Belgrade, qu'on fut instruit à Semlin de la Convention qui venoit d'être conclue. L'assurance avec laquelle le *Séraskier* a procédé dans toute cette affaire, semble détruire l'opinion de ceux qui soutiennent qu'il a signé l'armistice sans avoir préalablement demandé le consentement du Grand-Visir.

Le Maréchal *de Laudhon* est arrivé aujourd'hui dans cette capitale. — Le Maréchal *de Lascy*, indisposé, s'est rendu à Bade pour y faire usage des bains chauds.

Le Général *Sauer* est entré le 29 novembre à Lemberg, pour prendre le commandement général des troupes de la Gallicie. — Le Général *Filo* commande à Choczim. — Les troupes Russes prendront leurs quartiers d'hiver dans la Moldavie. — Le Prince *de Cobourg*, dit-on, se retirera davantage vers la Buckowine, où les vivres sont plus abondans qu'à Roman.

On écrit de Funfkirchen, que M. *de Stierner*, premier Interprête de la Cour pour les langues orientales, a passé par cette ville le 15 novembre, allant à Livourne, d'où il doit se rendre à Constantinople.

Digitized by Google

De Francfort sur le Mein, le 20 décemb.

L'extrême vivacité du froid s'est soutenue depuis le commencement du mois. Le 10, à 9 heures du matin, le Rhin gela au-dessous de Mayence. Tandis que les glaçons, flottans le jour précédent, se réunissoient, un grand bateau qui traversoit le fleuve pour se rendre à Kastell, fut pris et enfermé entre les glaces. Le tocsin attira les habitans de Kastell, qui s'avancèrent dans une grande nacelle, au travers des glaces, jusqu'au bateau engagé depuis quatre heures, et en retirèrent les passagers. Le lendemain 11, on traversa sur la glace ce fleuve dont on connoît l'imposante largeur en cet endroit. Le *Mein* et le *Necker* sont entièrement gelés.

S. A. *Frédéric-Henri*, Prince de Prusse et Marggrave de Brandenbourg-Schwedt, est mort à Schwedt, sa résidence, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, âgé de 79 ans. Ce Prince laisse deux filles, l'une mariée au Prince régnant d'*Anhalt Dessau*, l'autre Abbesse de Herforden.

Les mêmes lettres de Berlin nous apprennent que le Roi vient d'établir un quatrième département au collége supérieur de guerre, et d'en nommer Directeur le Major-général et Chef du Corps du Génie, *Louis-Guillaume de Regler.*

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 23 décembre.

Nous promîmes, il y a huit jours, le détail de la Séance de la Chambre des Communes du 12, et de celle des Pairs du 15; mais ces débats préliminaires deviennent indifférens, aujourd'hui que la question qui en faisoit l'objet, a été traitée dans tout son développement. Nous fîmes pressentir à nos Lecteurs son extrême importance et les difficultés qu'elle rencontreroit. M. *Fox* et ses amis en ont rendu la solution indispensable, Chambre des Communes a discuté solemnellement, le 16, ces principes et les droits de la Nation. Une foule immense, répandue dans l'intérieur et dans les avenues, attendoit l'ouverture de ce grand spectacle, où le Ministre, au nom du Roi et du Peuple, alloit défendre l'intérêt de l'un et l'autre, contre le vœu de l'héritier présomptif de la Couronne, et d'un Parti puissant appelé par ce Prince à l'Administration. La Chambre s'étant formée en Comité général sous la présidence de l'Alderman *Brooke Watson*, M. *Pitt* prononça un Discours de deux heures et quart, écouté avec la plus pro-

Digitized by Google

fonde attention. En voici les principaux chefs :

« Ce Ministre commença par faire observer à la Chambre que les conjonctures désastreuses dont elle alloit s'occuper, sujet d'une douleur & d'une anxiété extrêmes pour la Nation, pouvoient entraîner des suites, & paroître aussi importantes que celles qui, au dernier siècle, produisirent la révolution à laquelle on devoit l'heureuse constitution des trois royaumes. »

« En effet, continua-t-il, il est question aujourd'hui, comme il l'étoit alors, de suppléer à la vacance de l'exercice de l'autorité royale. C'est un point commun aux deux époques ; mais ce qui les différencie essentiellement, c'est que dans le prémier cas, la vacance fut causée par une abdication & par la forfaiture du Prince ; au lieu qu'ici, elle l'est par une incapacité momentanée de Sa Majesté. Le rapport du Comité, chargé d'examiner les Médecins, est sur le bureau, & ne constate que trop cette triste vérité. Pourvoir à cette interruption passagère de la branche exécutive de la législature, est donc le devoir nécessairement DÉVOLU aux deux Chambres du Parlement. Mais, avant d'y procéder, avons-nous le droit de délibérer ? S'il étoit prouvé, comme on le prétend, que l'exercice de l'autorité royale, durant l'indisposition de S. M., est un droit inhérent à la personne du Prince de *Galles*, les fonctions du Comité se borneroient à peu de chose. —— Sans faculté de délibérer, il n'auroit à remplir qu'une formalité judiciaire, celle de reconnoître & d'adjuger ce droit. Mais si, au contraire, on doit reconnoître les deux Chambres comme Représentans légitimes de tous les Ordres du Royaume, & fondées en conséquence à intervenir dans cette affaire, on regardera les

Digitized by Google

devoirs du Comité comme sérieux, comme importans, comme exigeant qu'il s'occupe sans délai de les remplir. Si ce droit avoit été aussi peu contesté qu'il est incontestable, je n'aurois point à faire la motion que je ne puis me dispenser de vous présenter. Vous avez entendu revendiquer ce droit pour le Prince de *Galles*, par un membre respectable de votre Chambre; vous aurez sûrement appris que les mêmes principes ont été soutenus dans l'autre. Ce débat a transpiré & porté l'agitation dans tous les esprits. Quelque désirable qu'il fût que cette question n'eût jamais été élevée, il est indispensable de fixer à ce sujet l'opinion publique. J'espère qu'on ne m'imputera pas d'avoir fait examiner par caprice, ou inutilement, des réclamations qui n'ont pas eu réellement lieu. Je suis prêt à croire que c'est sans l'ordre exprès, & même sans l'aveu du grand personnage intéressé à ce droit, que l'on en a d'abord fait mention. Mais comme il a fortement & sérieusement occupé des gens de la plus grande considération, s'il y a du danger à prononcer décisivement sur ce point, qu'on s'en prenne à ceux qui ont été les premiers à élever cette discussion: elle a trop échauffé les esprits pour qu'on ne la termine pas; nous devons une réponse solemnelle à nos contemporains & à la postérité. »

« Quand M. *Fox* a commencé à parler de ce droit, en quelques termes qu'il l'ait fait, qu'il l'ait dit expressément ou non, l'impression de son discours sur le plus grand nombre des auditeurs, a été certainement que, dès que le Parlement a reconnu l'incapacité du Roi à gouverner, le Prince de *Galles* a le droit de s'emparer de l'exercice de l'autorité royale, de la conserver durant cette incapacité, sans le consentement, ou, comme on le dit aujourd'hui, sans l'enregistrement des deux Chambres du Parlement. C'est un avantage sou-

Digitized by Google

vent attaché à une bonne cause, que ses adversaires se confondent, se réfutent d'eux-mêmes par leurs variations & leur inconstance. Le T. H. M. s'est rétracté le lendemain de ce qu'il avoit dit la veille : il a confessé qu'il seroit nécessaire que ce droit du Prince fût reconnu & adjugé par le Parlement.

« (M. *Fox* se leva au mot de *rétractation*,) mais le Ministre répéta que la seule chose sur laquelle il vouloit bien se *rétracter*, étoit l'usage de cette expression, & qu'il se contenteroit de dire (qu'au moins M. *Fox* avoit *désavoué* son principe.) Malgré ce premier avantage, en soutenant les droits du Parlement contre le prétendu droit du Prince, en tant qu'il peut s'emparer de l'autorité, je doute encore, avec respect, de l'existence même de ce droit, j'en attends les preuves & la décision. Quelques personnes ont déclaré qu'il étoit inutile de chercher dans l'histoire des exemples, qu'il n'en existoit pas, & qu'y en eût-il, le droit étoit trop clair pour avoir besoin d'autorités. Je suis prêt à combattre de pareilles propositions, & mes armes, les voici : ce sont les documens & les exemples mis sous vos yeux. J'épargnerai au Comité, s'il le veut, la peine de descendre dans tous les détails. Je puis affirmer & prouver que, dans tous les cas de Régence, quand on a confié l'autorité à l'héritier présomptif ou apparent, on ne l'a fait qu'en limitant considérablement les pouvoirs attachés à la Monarchie ; & il n'est pas probable que si ces héritiers se fussent crus en droit de les réclamer tous, ils eussent consenti à ce qu'on ne leur en accordât qu'une partie. Je sais qu'on a distingué entre les droits de l'héritier apparent, ceux de l'héritier présomptif : des distinctions de ce genre peuvent être bonnes en raisonnant, quand il s'agit d'éluder ou de confondre son adversaire ; mais cette distinction ne peut mettre de différence entre le droit,

Digitized by Google

l'intérêt ou l'autorité de l'héritier apparent ou du présomptif. D'ailleurs, toutes les fois que l'exercice de l'autorité royale a été interrompu, soit par une minorité, soit par l'absence, soit par maladie, les effets ont été les mêmes. M. *Fox* lui-même a paru admettre ces vérités dans ses corrections; car il a prétendu que le droit d'exercer l'autorité royale, résidoit dans le Prince héritier, quand l'incapacité du Roi étoit déclarée; or, n'est-il pas évident que cette incapacité peut avoir lieu aussi-bien par absence ou minorité, que par maladie? Il se trouve dans l'histoire un cas applicable aux circonstances présentes, c'est celui d'incapacité d'un Roi par absence; on nomma le Prince de *Galles* à la régence, mais en limitant son autorité. Nous rencontrerons une foule d'exemples, indépendamment de ceux qu'a choisis le Comité. Le premier, dont il rend compte dans son rapport, est celui d'*Édouard III*; mais comme sous ce règne, ainsi que sous celui de *Richard II*, on établit des conseils de Régence, je ne les regarde pas comme applicables aux circonstances actuelles; le règne de *Henri VI* nous en fournit de plus analogues. L'incapacité du Roi malade nécessita alors une Régence; il existoit un Prince de *Galles*, en bas-âge, il est vrai. Quoique le prompt rétablissement du Monarque prévînt l'exercice des pouvoirs délégués par le Parlement, cependant en rédigeant un acte de Régence, nos pères anticipèrent sur l'avenir, & pourvurent d'avance à la situation dans laquelle se trouve le Royaume. Dans cet acte, le Parlement portant ses vues au-delà du moment, prévit celui où le Prince de *Galles* seroit majeur; & au lieu de se borner à lui reconnoître alors le droit de gouverner au nom & avec toute l'autorité de son père, suivant l'esprit du systême moderne, le Parlement régla les limites des pouvoirs qu'on

Digitized by Google

lui confieroit. N'est-ce pas une preuve incontestable que ce Parlement envisageoit les droits du Prince sous un autre aspect que celui qu'on nous présente aujourd'hui ? Quoique la constitution ne fût pas alors si bien définie, nos pères ne perdirent jamais de vue la maxime que les Rois, exposés, comme tous les hommes, à des afflictions ou à une incapacité personnelle, sont toujours les mêmes quant à leur capacité politique; de sorte que c'est certainement dans la personne du Roi qui porte actuellement la Couronne, que réside toute l'autorité royale; c'est toujours en son nom, même durant l'exercice d'une Régence, que doivent se faire toutes les affaires publiques: tel doit être le principe de tout Gouvernement libre, & tel est, en particulier, celui de la grande Bretagne. »

« Je me garderai bien, dans une affaire de cette importance, de ne m'en rapporter qu'à mes seules lumières; je crois avoir suffisamment prouvé, par les documens historiques, la nullité du prétendu droit qu'on vouloit établir. Seroit-il fondé sur le génie de la constitution, ou sur quelque analogie légale? Lorsqu'on a présenté cette question à la Chambre, on a très-peu employé le raisonnement; tout s'est réduit à différentes manières d'énoncer la même assertion; cependant M. *Fox* a prétendu que le Prince avoit de même droit d'exercer l'autorité souveraine durant l'incapacité du Roi, & au nom du Roi, qu'il l'auroit de l'exercer en son propre nom, dans le cas de vacance de la Couronne, puisque la situation présente de Sa Majesté est une *mort civile*. Ce raisonnement absurde tombe de lui-même. Ouvrez *Blackstone*, vous verrez qu'il n'y a que deux genres de *mort civile*, l'une légale, l'autre volontaire. La *mort civile* a lieu par le bannissement à perpétuité, sans espoir de rappel ni de rentrer dans ses biens.

— La *mort civile* volontaire, lorsqu'un homme prend les Ordres ou se fait moine : alors il meurt aux yeux de la loi, & ne peut plus se mêler d'affaires temporelles. Mais assimiler à ces deux cas l'affliction dont il a plu au Ciel de visiter Sa Majesté; la considérer comme volontaire, comme l'infliction d'un châtiment légal, c'est une idée extravagante & impie. Il s'offre d'ailleurs une autre considération plus fatale au systême de mes adversaires. L'examen des Médecins, interrogés par le Comité, constate, il est vrai, la maladie de Sa Majesté, peut-être encore plus fâcheuse pour son peuple que pour ce Monarque chéri; mais en même-temps il nous donne des espérances générales & bien fondées, de le voir en état de reprendre les rênes du Gouvernement, qu'il a tenues si long-temps, de manière à s'acquérir tous les jours de nouveaux droits à la confiance & à l'amour de ses peuples : en préfageant son rétablissement, en l'espérant même plus tôt que ne nous le promettent les Médecins, je crois n'être que l'interprète des vœux de tous. Et de quel avantage seroit au Gouvernement & au bonheur de la Nation, cette guérison désirée avec tant d'ardeur, si la *mort civile* du Souverain, dont quelques particuliers le disent atteint, l'empêche de reprendre le sceptre? Non; j'espère, je suis sûr, comme l'illustre héritier présomptif de la Couronne, qu'elle ne passera jamais sur sa tête que par le décès effectif de son père; je sais que cette époque arrivera, qu'elle est dans le cours des choses humaines; mais puisse-t-elle s'éloigner! voilà les vœux de ce fils & les miens. »

« Croit-on qu'une assertion si futile ait encore besoin d'être débattue? Que l'on en considère seulement les conséquences. En soutenant que le Prince a le droit d'exercer l'autorité royale comme après la mort de son père, ou qu'il peut s'en ex-

Digitized by Google

parer sans un acte préalable du Parlement, ne voit-on pas que le soin & la défense de la personne du Roi se trouvent dévolus à celle qui exerce son autorité en son nom, & par l'effet de sa maladie ?

« A Dieu ne plaise que je trouve quelque Auditeur assez bas pour supposer que cette prévoyance inquiette soit dirigée, même de la manière la plus éloignée, contre les circonstances présentes ! mais aussi, à Dieu ne plaise que la crainte de blesser des personnes d'un rang illustre, que la confiance en un caractère aimable & généreux, puissent jamais nous induire à négliger les loix de la prudence, ou celles du Royaume, à donner un exemple si fatal à la constitution, si nuisible au bonheur de la patrie. Je ne puis croire qu'on empoisonne mes sentimens auprès du Prince, ni qu'on me représente à lui comme un sujet infidèle & peu respectueux. Fussé-je sûr d'être travesti sous ce jour odieux, je sens en moi ce ressort intérieur de la conscience, qui me porte vers ce qui est juste, & qui fait céder toute considération personnelle à mon attachement pour mon Souverain, & à la ferme volonté de m'acquitter jusques à la fin de ce que je dois au peuple Anglois. »

« Ici, les applaudissemens interrompirent l'orateur. L'opposition même rendit un hommage unanime à M. *Pitt*. »

« Un personnage d'une grande autorité, poursuivit-il, & qui, par sa place, doit être instruit des loix qu'il est chargé d'administrer (1), a dit, dans l'autre Chambre, qu'il existe un ancien acte qui désigne le Prince de *Galles* comme formant une seule & même personne avec le Roi ; d'où il a inféré que lorsqu'une partie de *l'unité* est inca-

(1) Milord *Loughborough*, Chef des plaids communs.

peble d'exercer l'autorité suprême, c'est à l'autre qu'elle se trouve dévolue. J'ai peu fouillé la poussière de l'antiquité, pour en tirer des lambeaux de vieux titres échappés en partie aux ravages du temps. La gravité du sujet exige d'autres moyens de décision, que le poids obscur de quelques parchemins caduques. »

« Après avoir prouvé, par des exemples & des raisons, que le Prince de *Galles* n'a pas le droit qu'on veut rendre inhérent à sa personne; après avoir montré qu'il n'y a ni loi expresse ni induction tirée d'aucune loi, qui justifie la réclamation de ce prétendu droit; après avoir réfuté les raisonnemens de ses fauteurs, j'examinerai en qui réside le pouvoir de suppléer à l'exercice des fonctions royales; &, sans m'occuper des différentes dénominations données à ce pouvoir en différens temps, telles que celles de *Protecteur*, de *Régent*, *custos regni*, *Lord-Commissaire*, je suis prêt à prouver qu'à toutes les époques où les circonstances ont exigé cette nomination, elle s'est faite par les deux Chambres du Parlement. Sous *Henri VI* le Parlement ne siégeoit pas; le Roi étoit mineur; le Duc de *Bedford*, son oncle, le plus près par le sang, & l'héritier présomptif, pendant l'absence de son frère aîné, convoqua le Parlement par des *Writs* en son propre nom. — Les Membres assemblés s'aperçurent que la conduite de l'héritier présomptif n'étoit pas légale, & que les circonstances seules la justifieroient; en conséquence ils passèrent un acte pour légaliser les procédés antérieurs; ce qu'assurément ils n'auroient pas fait, si l'héritier présomptif eût eu le droit de les convoquer de sa propre autorité. Je ne fais cette observation que pour répondre à un H. M. (M. *Fox*) qui a prétendu que si le Parlement n'eût pas été en exercice, le Prince auroit eu le droit immédiat de se convoquer. Le

Duc

due de *Bedford*, Régent, s'étant plaint, avec raison, quelque temps après, que ses pouvoirs étoient trop limités, le Parlement, qui ne lui étoit point du tout favorable, lui rappela, entre autres choses, qu'il avoit reclamé la place de Régent comme lui appartenant de droit ; ce qu'ils n'avoient pas voulu admettre, ne reconnoissant d'autre droit, après celui du Roi, leur souverain Seigneur, que celui qui émanoit d'eux considérés comme Parlement. Je crois cet exemple applicable aux circonstances, & pleinement décisif. Il prouve que ce droit n'est inhérent à personne, & ne peut être confié que par les deux Chambres du Parlement, qui en sont dépositaires. Si cet exemple ne suffit pas, & qu'on veuille des autorités, je citerai celle de M. *Pym* (1). Chacun s'accorde à le juger aussi instruit de la Constitution, qu'aucun écrivain estimé. Eh bien ! il déclare expressément qu'au défaut d'une branche de la législature, c'étoit aux deux autres d'y suppléer. C'est sur ce principe que la révolution de 1688 fut effectuée : *Coke*, l'un des plus grands Jurisconsultes connus, sur-tout pour les Anglois, termine son court chapitre *de custodibus regni*, par ces mots : *le mieux est qu'ils soient toujours nommés par le Parlement.* »

(M. *Pitt* lut alors, d'après les documens du Comité d'instruction, le trait d'un Evêque de Winchester, accusé, sous le règne de Henri VI, d'avoir conseillé au Prince de Galles de s'emparer de l'autorité royale du vivant de son père, & qui s'en défendit comme de la calomnie la plus outrageuse). Après beaucoup d'autres raisonnemens & inductions tirés des exemples & des autorités, il toucha légèrement un point avancé dans l'autre Chambre ; non

(1) Célèbre Orateur & Républicain sous *Charles I.*

Digitized by Google

comme relatif au droit, mais à la convenance. — Quoiqu'il n'en parlât pas directement, on vit qu'il faisoit allusion à la situation de l'Irlande, & à la déclaration du Lord *Stormont*, que, si on limitoit la Régence, les Lords d'Ecosse regarderoient l'Acte d'Union comme suspendu. Il assura qu'il ne craignoit rien de pareil, & qu'à tout événement il falloit examiner la question de droit en elle-même, sans la plier aux circonstances étrangères de convenance.

Ainsi, reprit-il, toutes les fois qu'il survient quelque dérangement dans le système législatif, le Parlement est l'organe dont la vigueur demeure entière, & qui exécute les opérations des différens pouvoirs, jusqu'à ce que la Constitution ait repris son énergie & sa santé politique. Je le répète, je n'ai pas été le premier à agiter cette question; mais puisqu'on l'a fait, il étoit indispensable de la décider. Un arrangement auroit pu faire croire qu'on abandonnoit ce droit, & qu'on trahissoit en même-temps la cause du peuple & la Constitution. Assurément personne n'a moins d'intérêt que moi à solliciter cette décision, dont il ne peut me revenir aucun avantage. Il est certains pouvoirs annexés au plein exercice de l'autorité royale, que je ne crois pas qu'on doive confier avec la Régence. Puisque les espérances & les vœux pour le rétablissement de Sa Majesté sont universels, conduisons-nous d'après ces espérances. Prenons garde d'accorder des pouvoirs qui puissent préparer des embarras ou des dangers à Sa Majesté, lorsque la cessation de son incommodité la mettra dans le cas de reprendre les rênes du Gouvernement. Il est possible que je n'aie pas plus de succès que d'autres défenseurs de la cause de la liberté & du peuple, dont les principes de loyauté ont été sans effet; mais quoi qu'il arrive, il me restera du moins la consolation d'avoir rempli mes devoirs & obéi à ma conscience.

Digitized by Google

M. *Pitt* termina son discours en proposant les résolutions suivantes :

1°. Qu'il paroît au Comité, que Sa Majesté, par son indisposition actuelle, se trouve empêchée de se rendre à son Parlement, & de vaquer aux affaires publiques, & que par-là, l'exercice personnel de l'autorité royale est interrompu pour le présent.

2°. Que le Comité opine qu'il est du droit & du devoir des Lords spirituels & temporels, & des Communes de la Grande-Bretagne assemblés, & représentant légalement, pleinement & librement tous les états du peuple de ce Royaume, de subvenir au défaut de l'exercice personnel de l'autorité royale, occasionné par ladite indisposition de Sa Majesté, de telle manière que l'exigence du cas pourra le requérir.

Résolu, qu'à cet effet, & pour le maintien total de l'autorité constitutionnelle du Roi, il est nécessaire que lesdits Lords spirituels & temporels, & les Communes de la Grande-Bretagne, avisent aux moyens par lesquels le consentement Royal peut être donné à tout Bill qui pourra être passé par les deux Chambres du Parlement, relativement à l'exercice des pouvoirs & autorité de la Couronne, au nom & de la part du Roi, pendant la durée de l'indisposition actuelle de S. M.

Le Chevalier *Pepper Arden*, Maître des rôles de la Chancellerie, appuya les résolutions précédentes par de nouveaux argumens : elles furent ensuite superficiellement combattues par M. *Bastard*, l'un des Représentans du Comté *de Devon*, et plus amplement par Lord *North*. M. *Rolle*, l'autre Représentant du Comté *de Devon*, différa d'avis avec son Collègue, et se rangea à l'opinion de M. *Pitt*, ainsi que

Digitized by Google

l'Avocat-Général. Tous les yeux étoient fixés sur M. *Fox*, qui ne trompa pas l'attente publique, et qui défendit plus de trois heures consécutives le système Anti-Républicain qu'il a adopté. On est unanime sur la variété de ressources, sur l'adroite dialectique, sur l'ingénieuse fertilité de moyens qui caractérisèrent son éloquence : l'étendue de sa harangue nous prive du plaisir d'en offrir ici les beautés principales. M. *Pitt* le réfuta avec une mâle vigueur; quelques autres Membres parlèrent un moment; la nuit étoit très-avancée, l'on alla aux voix, et 268 suffrages contre 204 décidèrent la question suivant les vœux de M. *Pitt* et de la très-grande partie du public.

C'est une singularité frappante que le 16 décembre 1688, le Parlement ait arrêté le *Bill des droits*, qui consacra le droit des deux Chambres de disposer du pouvoir exécutif, en cas de vacance; et que le 16 décembre 1788, ce même Parlement ait confirmé la sanction de ce principe fondamental. Assurément, voilà la plus éclatante des Commémorations jubilaires.

Les partisans de l'opinion des Ministres peuvent être regardés comme des Citoyens indépendans, puisque leur opposition à la Régence illimitée, les bannit probablement, et des emplois, et de la liste des protégés de la nouvelle Administration qui devra son existence au Prince *de Galles*. On ne peut refuser

Digitized by Google

le même éloge à M. *Pitt* et à ses Collègues; car il est hors de doute, que leur démission suivra la victoire qu'ils ont remportée. La confiance du Prince en M. *Fox*, ne permet à aucun des Ministres de se hasarder à gouverner, même lorsque S. A. R. leur conserveroit leurs places.

Le 19, les Communes alloient s'occuper du rapport de ces Résolutions, lorsque Sir *John Sinclair* s'opposa à ce qu'on les traitât de nouveau; et après de longs débats, la Chambre s'ajourna sans rien terminer. Le 22, elle a repris l'examen de la dernière des trois Résolutions, à laquelle M. *Dampster* avoit proposé un *Amendement*, qui consistât *à voter uniquement une Adresse au Prince* de Galles, *pour l'inviter à se charger du pouvoir exécutif*. Malgré les harangues de MM. *Burke*, *Sheridan*, *North* et *Fox*, cet *Amendement* a été rejeté, et les Résolutions confirmées à la pluralité de 251 voix pour le Ministre, contre 178. *Majorité* 73. La Chambre des Pairs attendoit le résultat de cette délibération, avant que de discuter le même objet, et les Communes lui ont fait passer leur Arrêté, en lui demandant une Conférence.

Le Corps Municipal de la Cité a voté une Adresse de remercimens à M. *Pitt* et aux Membres des Communes qui l'ont secondé. Cette démarche sera imitée par beaucoup d'autres villes.

Digitized by Google

Le 17 au soir, on reçut au Bureau du Marquis *de Carmarthen*, des lettres du Chevalier *Robert Ainslie*, notre Envoyé à Constantinople, et elles ont été mises sous les yeux du Prince *de Galles*. — Le même jour, Son Altesse Royale donna audience à M. *de Woronzof*, Ambassadeur de Russie, qui, la veille, avoit reçu des dépêches de Pétersbourg, et aux Ministres du Cabinet qui travaillèrent avec Elle. — Le 18, il y eut un Conseil particulier chez M. *Pitt*, qui, à l'issue, se rendit à Kew, où il eut une entrevue avec le Roi.

L'Amiral *Peyton* a arboré, le 16, son pavillon sur le *Leander* de 50 canons, à Spithead, et le lendemain il devoit mettre à la voile pour la Méditerranée.

Le Comte *de Chatham* a accompagné, le 17, le Commodore *Cornwallis* chez le Prince *de Galles*. L'escadre que ce Commodore doit conduire dans l'Inde, a enfin reçu l'ordre de se tenir prête à appareiller immédiatement après Noël.

La liste civile, suivant quelques Papiers publics, ne sera pas augmentée, mais fixée sur un plan absolument nouveau. Sa Majesté aura trois Cuateurs pour sa personne, la Reine & les deux Archevêques.

La Reine aura un revenu très-considérable pour Elle & Sa Majesté.

Les aînés de la Famille Royale auront des établissemens séparés.

Les plus jeunes un établissement réuni, & resteront à la charge immédiate de la Reine.

Digitized by Google

Le Régent jouira du reste de la liste civile.

Les entraves mises à l'autorité du Prince de Galles pendant la vie du Roi, porteront principalement sur les points suivans ;

Qu'il n'aura pas le pouvoir de créer aucuns Pairs.

Qu'il ne pourra dissoudre le Parlement avant l'expiration du terme naturel.

Qu'il ne pourra accorder aucunes pensions viagères.

Ni accorder aucunes survivances.

Le Duc *d'Yorck*, touché des calamités auxquelles la rigueur de la saison expose les malheureux, a fait distribuer un boisseau de charbon à chaque Soldat marié et père de famille de son régiment. Son Alt. Royale continuera cet acte de libéralité toutes les semaines, pendant la durée du froid. Le thermomètre est descendu, le 17, à 19 degrés au-dessous de zéro, par un vent E. N. E. Les bords de la Tamise ont gelé au-dessus de Londres, et même plusieurs vaisseaux sont pris dans les glaces, au-dessous du vieux pont de cette capitale.

FRANCE.

De Versailles, le 25 décembre.

La Cour a pris aujourd'hui, pour 28 jours, le deuil de *Charles III*, Roi d'Espagne et des Indes, né le 20 janvier 1716, et mort à Madrid le 13. Le deuil de 15 jours que la Cour devoit prendre

Digitized by Google

à l'occasion de la mort de l'Infant d'Espagne *D. Gabriël*, sera confondu dans celui du Roi son père.

Le Roi, Monsieur, Monseigneur Comte d'Artois & Madame Elisabeth de France ont assisté, le 20 de ce mois, au service anniversaire, célébré dans l'église paroissiale de S. Louis de cette ville, pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin.

Le sieur Desessarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, Secrétaire ordinaire de Monsieur, a eu l'honneur de présenter au Roi le 6e. volume du *Dictionnaire de Police*, que S. M. a honoré de sa souscription (1).

De Paris, le 31 *décembre.*

Le samedi, 20 de ce mois, les Ducs et Pairs se sont assemblés au Louvre au nombre de vingt-un, et ont rédigé à l'unanimité l'Arrêté suivant, auquel ont adhéré ensuite neuf autres Pairs. MM. les Ducs *de Mortemar* et *de Luynes*, Commissaires de la Pairie, ont été chargés d'aller le présenter sur-le-champ à Sa Majesté.

« SIRE, les Pairs de votre royaume « s'empressent de donner à V. M. et à « la Nation des preuves de leur zèle pour « la prospérité de l'Etat, et de leur désir « de cimenter l'union entre tous les « Ordres, en suppliant V. M. de recevoir

(1) Cet ouvrage se trouve, à Paris, chez Moutard, Libraire de Monsieur, rue des Mathurins.

Digitized by Google

« le vœu solemnel qu'ils portent au pied
« du trône, de supporter tous les impôts
« et charges publiques dans la juste pro-
« portion de leur fortune, sans exemption
« pécuniaire quelconque. Ils ne doutent
« pas que ces sentimens ne fussent una-
« nimement exprimés par tous les autres
« Gentilshommes de votre royaume, s'ils
« se trouvoient réunis pour en déposer
« l'hommage dans le sein de V. M. »

Nous avons annoncé l'ouverture de la première Assemblée des Etats de Dauphiné à Romans. Le 9 de ce mois, on y résolut l'Arrêté suivant :

« Oui le rapport fait par MM. les Commissaires, les Etats ont considéré qu'ils ne peuvent s'écarter des principes que la Province a solemnellement adoptés sur la forme des Etats-généraux ; que l'indication du nombre de ses députés doit être une conséquence de ces mêmes principes. »

« Qu'il est temps que le titre sacré de citoyen soit mérité par l'observation des devoirs qu'il impose ; que tous les François doivent s'unir comme les membres d'une même famille. »

« Que pour ne pas prendre des résolutions différentes des intérêts communs, & pour ne pas nuire à l'esprit public, les Ordres & les Provinces doivent délibérer ensemble, les suffrages être comptés par tête, & le Tiers-Etat avoir un aussi grand nombre de représentans, que le premier & le second Ordre réunis. »

« Que la vérité de ces principes reçoit une nouvelle force des objections présentées pour la combattre. »

« Qu'on ne sauroit appliquer à la France

Digitized by Google

Fexemple de l'Angleterre, où deux Chambres, il est vrai, délibèrent séparément, mais où les citoyens ne sont pas divisés en plusieurs classes, toutes intéressées au maintien des abus qui leur sont particuliers, la Chambre haute n'étant pas un ordre distinct, mais étant formée per des Magistrats héréditaires, dont les familles entrent dans la Chambre des Communes, & n'ont point d'autres droits que ceux qui appartiennent à tous les citoyens. »

« Que séparer les Ordres pour en former plusieurs Chambres, seroit tout-à-la-fois dangereux & contraire à l'ancienne constitution du Royaume, suivant laquelle les affaires publiques ne pouvoient être traitées que par le Roi & par la Nation, délibérant en un seul corps. »

« Qu'il n'appartient qu'au Monarque & à la Nation assemblée, d'établir de nouveaux moyens pour assurer la sagesse des délibérations. »

« Que si les Ordres étoient séparés, la différence des intérêts pourroit produire la défiance & la rivalité ; que chaque Ordre pourroit empêcher la suppression des abus qu'il croiroit lui être favorables ; qu'une Chambre opposeroit aux résolutions de l'autre des résolutions contraires ; que le Roi, qui veut le bonheur de son peuple, ne sauroit en découvrir les moyens parmi tant de prétentions diverses ; qu'il seroit à craindre que l'État ne fût pas promptement secouru, l'enthousiasme patriotique qui commande les grands sacrifices, ne pouvant exister que parmi les citoyens occupés du bien général, & non de leurs intérêts particuliers. »

« Que les Ordres, irrités de leurs prétentions respectives, & voulant triompher dans cette lutte dangereuse, l'un d'eux pourroit détruire ou sacrifier la liberté publique. »

« Que les Ordres réunis, & les opinions comp-

Digitized by Google

tées par têtes, la pluralité des suffrages arrêteroit le choc des intérêts particuliers; les Représentans s'éclaireroient par leurs observations mutuelles; les prérogatives qui peuvent contribuer au maintien de la tranquillité publique, ne cesseroient pas d'être respectées; mais l'amour de la patrie dirigeroit toutes les résolutions, & les projets de bienfaisance de S. M. n'éprouveroient aucun obstacle — Que vainement on rappelleroit les dernières Assemblées tenues à Orléans, à Blois & à Paris, qui durent à la discorde leur origine, leurs formes & leur inutilité. La séparation des Ordres ne fut à Orléans que le funeste effet des querelles religieuses; on n'eut pas le dessein de rendre cette innovation perpétuelle, on en prévit les conséquences, & l'on annonça le danger par des protestations. — Qu'il est impossible d'appeler *forme antique & constitutionnelle* la séparation des Ordres, puisque dans les derniers Etats-Généraux de 1614, la Noblesse & le Clergé, frappés de ses inconvéniens, & lassés des dissentions qu'elle leur avoit procurées, invitèrent le troisième Ordre à faire un cahier commun; ce qu'il refusa pour se venger de son humiliation, dont la séparation des Ordres avoit été la seule cause. — Que les Notables, assemblés par Sa Majesté pour la conseiller sur les formes des Etats-Généraux, ne répondroient pas à l'espoir de la Nation, s'ils proposoient au Roi la séparation des Ordres, & citoient les derniers Etats-Généraux comme des modèles dignes d'être suivis. — Que S. M. n'hésiteroit pas sans doute entre leurs conseils & ceux de l'opinion publique, & s'empresseroit de seconder les vœux de son peuple. — Par ces considérations, les Etats ont arrêté que M. le Président sera autorisé à écrire à M. *Necker*, Ministre des finances, qu'ils estiment que dans toute l'étendue du Royaume on devroit nommer, pour

Digitized by Google

les Etats-Généraux, un Député par vingt mille ames, & que d'après cette proportion, le Dauphiné doit avoir trente Députés.

Le même jour, 9 de ce mois, la Ville et Communauté de Cahors, capitale du Quercy, a délibéré et arrêté les points suivans :

« 1°. De persister, au nom de la Province, dans la réclamation déja faite auprès de Sa Majesté, pour le rétablissement des Etats particuliers, distincts & séparés de ceux du Rouergue, sauf à cette Province à se régir séparément. »

« 2°. Qu'il sera joint à l'envoi de la présente délibération, l'adhésion des Communautés, de la Province, qui n'avoient point manifesté leur vœu par des délibérations, à l'époque de notre première Requête au Roi. »

« 3°. Que Sa Majesté sera suppliée de permettre à ses fidèles sujets de la province du Quercy, de s'assembler dans leur capitale qui en est le point central, à l'effet d'y former un plan de nouvelle organisation, qui, en se rapprochant, autant qu'il sera convenable, de l'ancienne constitution de la Province, se concilie cependant avec les diverses dispositions que les changemens arrivés dans l'ordre des choses pourroient exiger. »

« 4°. Qu'Elle sera également suppliée d'anticiper sur ses vues d'ordre & de bienfaisance, en faveur du rétablissement desdits Etats particuliers, pour que la Province ait le temps de porter à la première Assemblée nationale ses vœux sur plusieurs réformes devenues nécessaires pour le bien public. »

« 5°. Et finalement, que le nombre des députés du Tiers-Etat de la Ville & de la Province, soit aux Etats particuliers, soit aux Etats-Généraux,

Digitized by Google

sera en raison de leurs contributions, comparées avec celles des privilégiés, ou du moins en nombre égal à celui des députés du Clergé & de la Noblesse réunis. Qu'en aucun cas les Electeurs, les Éligibles, les Députés ou les Représentans du Tiers-État, ne pourront être pris que dans leur classe, & qu'encore même ils ne pourront être ni Electeurs, ni Elus, ni Députés, ni Représentans, lorsqu'il sera vérifié qu'ils sont associés d'intérêts, ou dans la dépendance des deux premiers Ordres. »

Dans une Assemblée générale des Habitans de Saumur, tenue également le 9, il a été pris des résolutions à-peu-près conformes à celles qu'on vient de lire.

M. *Baretty* nous a adressé une lettre qu'il a publiée dans le Journal de Montpellier, et qui renferme, sur la structure des salles de Concert, une idée que nous soumettons, non-seulement aux Musiciens, mais encore aux Artistes et aux Physiciens qui se sont occupés de la théorie des Corps Sonores.

« Tous les corplisses & très-denses, dit M. *Baretty*, étant propres à répercuter, à modifier & étendre les sons, on auroit dû essayer de revêtir en verre intérieurement (sinon tout un vaste édifice) au moins les chœurs, les endroits où l'on place les chantres, les musiciens, de manière à former un enduit contigu de cette matière. On sait par l'harmonica, les chanterelles, &c. & peu de Physiciens ignorent que le verre sur-tout a éminemment la propriété de rendre, de la manière la plus pure, la plus mélodieuse, la vibrabilité du fluide ambiant qui opère & propage les sons. D'après cette doctrine, la musique pour-

Digitized by Google

roit produire, en l'effectuant avec art, des effets étonnans. »

« Quant à la forme la plus convenable, donnée à l'édifice, au chœur, par exemple, d'une église, on pourroit, d'après le plan, le dessin de l'architecte, faire faire autant de morceaux de glace numérotés, ayant tous une courbure proportionnelle à la place qu'ils devroient occuper. Un ciment placé derrière, les retiendroit au lieu où ils auroient été mis; &, l'ouvrage fini, on pourroit annihiler les interstices avec un léger enduit vitrifiable, que l'on vitrifieroit en effet, en le parcourant avec un chalumeau, qui y porteroit la flamme d'une bougie ou d'une lampe d'émailleur: de cette sorte, on auroit un plafond, une enveloppe en verre d'une seule pièce.

« On sent assez combien on pourroit étendre ce nouveau genre de décoration; combien il prêteroit à embellir les temples, les demeures des hommes, par la variété des émaux, &c. qu'on pourroit y placer. Ce seroit alors qu'en quelque sorte, par une magie nouvelle, on se croiroit sous la voûte azurée & brillante du firmament, dans l'Olympe fabuleuse de l'antiquité. Le feu même, cet élément terrible & destructeur, trouveroit, pour un temps, sa propagation amortie, dans un appartement revêtu de cette matière: il pourroit y dévorer quelques meubles, sans pouvoir altérer & atteindre le reste de l'édifice.

« J'ajouterai encore, Monsieur, que l'on ne doit point craindre que ce moyen nouveau (pour la musique) produise une cacophonie, comme il arive dans les salles qu'on nomme trop sonores; parce que, dans ce cas, l'écho n'est point égal dans toute l'étendue de l'édifice, mais seulement partiel: de-là la confusion; au lieu que, dans mon hypothèse, il seroit uniforme dans toute l'étendue interne de la pièce ainsi revêtue par-tout;

Digitized by Google

dans tous ses points, égale densité, vibrabilité, &c. &c.

Les premiers effets du Traité de Commerce entre la France et l'Angleterre, ont produit beaucoup de clameurs, les unes intéressées, d'autres justifiées par les faits, de troisièmes passant évidemment le but qui doit déterminer la conduite mutuelle des Nations industrieuses. Différens Ecrits polémiques, publiés récemment à ce sujet, n'ont point encore fixé les doutes d'une infinité d'Observateurs; mais ce qui paroît peu susceptible de débats, c'est qu'entre deux Peuples, dont les moyens de commerce et d'industrie, les rapports politiques et le numéraire seroient à-peu-près égaux, la liberté de correspondre dans leurs ventes et dans leurs achats ne dût exciter, de part et d'autre, une cupidité plus vigilante et plus éclairée, l'ambition du perfectionnement, l'emploi plus varié des capitaux. Les résultats seroient lents, il faut en convenir, et la souffrance du moins actif est immédiate; mais l'une des causes de celle-ci, nous l'avons observé plus d'une fois, n'est-elle pas dans l'obstination à vouloir soutenir exclusivement des Fabriques, dont le temps aggrave chaque jour la décadence? Ces réflexions nous sont inspirées par celles qu'on va lire dans la lettre suivante, adressée de Lyon à une Personne très-respectable qui nous l'a communiquée.

« Je suis depuis quelques jours, Monsieur, dans

Digitized by Google

votre ville (Lyon); j'ai été frappé de la décadence de son commerce & de ses manufactures; cependant leur prospérité est bien importante au Gouvernement, s'il ne veut pas que ses revenus s'altèrent. D'ailleurs, Lyon, par ses consommations, répand, à vingt lieues à la ronde, environ trente millions, qui sont renvoyés en tributs annuels à la capitale. Son commerce seul y repompe ces fonds qui cesseront, avec lui, de circuler dans les provinces voisines. L'argent y tarira; les fortunes des particuliers y diminueront, & par conséquent les impôts qu'ils acquittent. »

« Puisque l'empire de la mode mine & détruit chaque jour l'ancien commerce de votre ville, il en faut créer un nouveau. Les indienneries, les tanneries, l'horlogerie, les papeteries, les faïenceries angloises, les forges, les fonderies, les martinets, tous les objets de clincailleries, toutes les usines, enfin toutes les manufactures qui ont besoin d'un grand cours d'eau, & d'un vaste espace, sont les nouvelles branches qui doivent régénérer le tronc usé de vos fabriques : elles relèveront votre commerce sans rivaliser ses anciennes manufactures ; c'est par les étrangers que vous en viendrez à bout : il s'agit de les placer dans un local favorable. »

« Il n'y en a point de plus avantageux que le midi de Lyon, où l'on exécute, aux frais du Gouvernement, des remblais qui étoient bien nécessaires. Ce quartier est de tous côtés entouré d'eaux, de quais & de promenades superbes. Les fleuves qui le baignent traversent le royaume. Le paysage qui entoure la ville est enchanteur. L'air y est pur ; les subsistances y sont saines, abondantes, & seroient moins chères que dans aucune autre ville du royaume, si l'on diminuoit les droits. L'ame de toutes les manufactures, le Charbon de terre, n'y coûte pas actuellement

Digitized by Google

plus de dix-huit sous le quintal. Les matériaux de tous genres y sont de meilleure qualité, & à plus bas prix qu'ailleurs. On construiroit à peu de frais, dans les terrains nouvellement formés, une ville capable de contenir quarante mille habitans. Ce local, unique en France pour l'établissement d'une colonie de non-catholiques, leur procureroit l'avantage d'y réunir un langage, des mœurs, une religion, un commerce semblables & analogues. De ce point vraiment central, ils communiqueroient par le Rhône avec la Méditerranée; par la Saône, le canal de Bourgogne, la Loire & la Seine avec l'Océan; par des routes superbes, avec l'Italie, la Suisse & l'Allemagne. Ils auroient ainsi les relations les plus faciles avec l'univers. »

« Mais il faudroit que le Gouvernement accordât à cette nouvelle colonie, pendant plusieurs années, quelques franchises & des modérations d'impôts. Il y gagneroit toujours beaucoup, puisqu'il n'a pas d'autre moyen de la former. En bornant cette faveur aux étrangers seulement, en les soumettant à vous apporter un grand commerce de manufactures différentes des vôtres, celles-ci n'en souffriroient aucun dommage. Je suppose que, pour favoriser les établissemens de la nouvelle ville, on n'y perçût que la moitié des vingtièmes & des octrois, proportion gardée, qu'on paie dans l'ancienne, il est clair qu'on préviendroit l'émigration des habitans de celle-ci, en n'admettant dans la première que des protestans étrangers, mêlés au plus d'un quart de protestans nationaux. »

« Cette faveur ainsi limitée, seroit avantageuse au Roi, dont elle augmenteroit les revenus; à la ville, dont les octrois seroient plus considérables; aux provinces voisines, qui vendroient mieux leurs productions; au royaume, en un mot, où

Digitized by Google

l'on attireroit les capitaux, l'industrie & la population des étrangers. »

« L'isle qui touche au quartier neuf, pourroit encore décider une foule d'émigrans à s'y établir. Elle contient, à ce qu'on m'assure, quatre cens arpens de neuf cens toises : ce sol, d'une fertilité à laquelle ajoute chaque inondation, & qui s'élève sensiblement, est très-propre à des jardins qu'on pourroit entourer de canaux aussi utiles qu'agréables. En creusant de quelques pieds, l'eau source de toutes parts, & la terre que fournissoit ces excavations, jetée sur la surface du sol à cultiver, l'éleveroit au-dessus des crues les plus fortes. Rien n'empêcheroit même qu'on n'y formât, avec le plus grand succès, des établissemens tels, par exemple, que les blanchisseries exigent, avec des emplacemens vastes, des eaux abondantes & claires. Le rhône y donneroit au besoin, par une prise bien entendue, un courant d'eau habituel ; & l'isle, ainsi vivifiée dans toutes ses parties, réuniroit l'agrément des campagnes à l'utilité des manufactures. »

« Il seroit bien d'accorder à l'isle une modération encore plus grande d'impôts que dans la ville nouvelle, & d'y joindre la franchise des premières mutations pour ceux qui viendroient y bâtir. »

Telles sont mes idées, Monsieur ; je les crois utiles au Roi, au royaume, à la ville de Lyon, aux provinces voisines, & sur-tout à ceux qui s'établiroient dans le local dont il s'agit, avec les priviléges dont les circonstances permettront qu'on les fasse jouir. »

La rigueur excessive du froid qui duroit depuis un mois, s'accrut encore la semaine dernière, et le jeudi 18, le thermomètre descendit à 14 degrés et demi

Digitized by Google

au-dessous de la congélation. Deux jours plus doux avoient fait espérer une autre température, lorsque dimanche dernier le froid s'est ranimé, et aujourd'hui le thermomètre, en plein air, se trouve à 15 degrés au-dessous de zéro. En augmentant l'infortune d'une foule de nécessiteux, cet hiver âpre et prématuré a également nui à la circulation des subsistances. La Seine, même au milieu de son cours, n'est plus susceptible de navigation; les moulins situés sur les rivières sont hors de service. MM. *Perriery* ont utilement suppléé par l'établissement d'une pompe à feu auprès de l'Arsenal, qui fait moudre, dit-on, 50 septiers de farine par jour. Puisque l'occasion se présente de rappeler ici l'immense utilité de ces machines, qu'on a tant de peine à naturaliser en France, nous répéterons que MM. *Boulton* et *Watts*, célèbres Mécaniciens Anglois, ont établi sur la Tamise, depuis quelques années, des moulins mûs par une pompe à feu, et qui sont un prodige: une seule machine, dont la force est dirigée par des moyens connus des Artistes seuls, fait aller 20 meules. On nomme cet établissement (1) *Albion Mills*; il en existe un pareil à Woolwich

(1) Les moulins *d'Albion* sont un vaste bâtiment situé à Londres vers le pont de *Black Friars*, sur le bord méridional de la Tamise: une seule pompe à feu y fait tourner 20 meules accou-

Digitized by Google

et en d'autres lieux : outre l'économie de la mouture, leur secours prévient le cas où nous sommes aujourd'hui, d'être sans moteurs, lorsque le vent ne souffle pas, et que les rivières sont taries ou gelées.

Suivant le Journal de Champagne, le 18 de ce mois, le thermomètre est descendu dans cette Province à 18 degrés au-dessous de zéro.

On écrit d'Alsace que le même jour, on y ressentit le froid de 24 degrés ; ce qui paroît exagéré.

« On mande de Dijon, qu'au retour du Parlement, on a proposé une souscription pour la construction d'une fontaine publique, & qu'on ne doute pas de la réussite de ce projet, soit à raison de la facilité d'amener en cette ville des eaux de fontaine, soit par le besoin qu'elle en a, étant réduite à des eaux de puits, la plupart crues, séléniteuses, & le plus souvent infectées par les filtrations des égouts & fosses d'aisances que l'on multiplie tous les jours dans le voisinage de ces puits ; ce qui est d'autant plus dangereux, que le sol dans lequel on creuse ces égouts, n'est qu'un gravier très perméable, & qu'on est

---

plées, dont chaque paire mout 216 boisseaux (*Bushels*), soit environ 54 septiers par jour de 24 heures ; ce qui fait pour la totalité des meules, une mouture journalière de 540 septiers de Paris. Le même moteur qui les fait tourner, sert à lever ou à verser les grains & la farine, à charger & à décharger les bateaux qui les apportent, à les nettoyer, à les préparer, en un mot, tels qui les faut au Boulanger.

Digitized by Google

dans l'usage de n'en pas couroyer le fond, pour épargner les frais de vidange : aussi plusieurs citoyens, & même des corps & communautés, ont-ils déja signalé, à cette occasion, leur patriotisme, en se faisant inscrire au nombre des souscripteurs. »

« On apprend de Corbie, siége d'une grande Abbaye de Bénédictins, en Picardie, que le 6 de ce mois, vers les neuf heures et demie du soir, le feu prit à une maison occupée par un vieillard. Vingt familles pauvres ont été, en moins de deux heures, les victimes de son imprudence. Le vent du nord, qui soufflait avec impétuosité, a hâté la destruction des habitations de ces infortunés. Leurs granges, leurs étables, toutes leurs provisions d'hiver, une partie de leurs effets ont été la proie des flammes; ce n'est que par un travail opiniâtre que l'on est parvenu à en arrêter les progrès. Les habitans du lieu, ceux des paroisses voisines ont montré la plus grande activité, & quelques-uns d'eux se sont exposés aux plus grands dangers. La maison abbatiale a été donnée pour retraite au plus grand nombre de ces incendiés, qui se trouvent sans asyle. Les Religieux de l'Abbaye leur ont fourni, sur-le-champ, des lits & la nourriture. Ils se proposent de leur continuer ces secours pendant tout l'hiver, & on est certain qu'ils ne borneront pas là leur bienfaisance. »

Philippe Morichon, âgé de soixante-neuf ans; et *Marie Gentilhomme* sa femme, âgée de soixante-dix-neuf ans, après plus de cinquante ans de mariage, ont reçu, pour la seconde fois, en présence du Curé de Menou, diocèse d'Auxerre, la bénédiction nuptiale que leur a donnée M. l'Abbé *de Damas de Crux*, Doyen du chapitre de Nevers, Vicaire-général du même Diocèse.

Digitized by Google

Doyen du chapitre de Nevers, Vicaire-général du même diocèse.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 29 décemb. 1788.

M. *de Gaudy*, Lieutenant-général des armées du Roi de Prusse, arriva le 12 à Cleves, chargé d'une Commission particulière du Souverain. Pendant qu'il conferoit le lendemain à 9 heures du matin, avec les Membres de la Chambre de Guerre, il tomba sur sa chaise, frappé d'un coup de sang. Comme il étoit sujet depuis quelque temps aux accidens apoplectiques, on lui administra tous les secours qu'on employoit en pareil cas; mais aucun n'a pu rappeler à la vie ce Général, l'un des plus expérimentés, et des plus profonds dans la science militaire.

« Le Navire que le Gouvernement de Goa envoie tous les ans en Europe, apprend-t-on par des lettres de Lisbonne, du 15 Novembre, vient d'entrer dans ce port. Il a apporté les détails d'une conspiration contre le Gouvernement de Goa, dont voici les principales circonstances. Un nombre considérable de Prêtres Romains, avoit formé le projet de soustraire la ville de Goa, & autres établissemens Portugais sur la côte de Malabar, à l'obéissance de ce Gouvernement, & d'établir, à l'exemple des Américains, une République indépendante. Pour arriver à leur but, il falloit se débarrasser de tous les Européens. On avoit déjà gagné les Boulangers & les Chirurgiens; les premiers, pour mettre du poison dans le pain de froment, dont les Européens seuls se servent; les

Digitized by Google

autres pour donner du poison encore plus fort à ceux auprès desquels ils seroient appelés pour les secourir. Tipoo-Saïb avoit dans le voisinage une armée de 8 à 9000 hommes, prête à soutenir la conspiration. Un des Prêtres du complot étant tombé malade, découvrit tout à son confesseur, qui, avec le consentement du malade, en donna connoissance au Gouvernement, lequel prit si bien ses mesures, que le même soir tous les principaux conspirateurs furent arrêtés, excepté un seul qui en porta la nouvelle au camp de Tipoo-Saïb. On assure que plus de 200 personnes ont été arrêtées & mises aux fers. »

Quelques personnes allant en traîneaux de parade sur la Meuse, près de Rotterdam, la glace s'est rompue, et trois traîneaux ont été engloutis, sans qu'il ait été possible de sauver ni les personnes, ni les chevaux.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

« Des lettres de Constantinople font mention d'une anecdote qui fait beaucoup rire aux dépens du Prince *Maurojeni*, Hospodar de Valachie. Un Bas-Officier Autrichien, d'assez bonne mine, étant tombé entre les mains de quelques Turcs en Valachie, fut présenté à l'Hospodar, qui s'avisa de le déguiser en Général, en lui faisant endosser un bel uniforme galonné, & de l'envoyer sous bonne escorte à Constantinople, où après avoir été promené ainsi équipé dans les principaux quartiers de la ville, il fut transporté dans les prisons du Bagne. M. le Général n'eut pas plutôt mis le pied dans cette triste habitation, qu'il fut reconnu par quelques-uns de ses anciens camarades, qui, en le voyant ainsi masqué, ne purent s'empêcher d'éclater de

Digitized by Google

rire. Quelques Officiers Turcs, curieux de savoir le sujet de cette moquerie, questionnèrent les prisonniers, qui découvrirent franchement que le prétendu Général n'étoit qu'un Sergent qu'ils connoissoient depuis long-temps. Le Général, interrogé à son tour, avoua son véritable état, & le rôle que l'Hospodar de Valachie lui avoit fait jouer ; sur quoi le Commandant du Bagne le fit dépouiller de ses ornemens empruntés, & attacher à la chaîne avec ses camarades. Quoique ce fait ait toute l'apparence d'un conte, il ne laisse pas d'être attesté par des personnes qui prétendent le tenir de très-bonne part. » (*Courrier du Bas-Rhin*, n°. 101.)

(N. B. *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 14 décembre 1788.

Nous avons présenté dans leur ordre successif, les importantes délibérations de la Diète jusqu'à la fin du mois dernier. En les récapitulant de suite, nous mettons le public au vrai point de vue du grand ouvrage entamé par la république. Malgré des débats très-vifs, la pluralité est réunie sur les articles suivans :

1°. Indépendance absolue, et par conséquent aucune influence particulière des Russes sur le Gouvernement de la Pologne.

2°. A la place du Conseil permanent, une Diète aussi permanente, ou toujours prête à se rassembler, et se rassemblant d'obligation une fois par an.

Digitized by Google

3°. L'administration partagée en plusieurs branches, et confiée à autant de commissions, qui dépendront uniquement et immédiatement de la Nation, et ne rendront compte qu'à la Diète. Ainsi, il y aura une commission du trésor, des affaires étrangères, de guerre et de commerce. L'armée dépendra entièrement de la commission de guerre.

4°. Des changemens essentiels dans la forme de la Diète, dans l'administration de la justice, et le code civil et criminel.

Il reste plusieurs autres articles à régler, comme la durée de la représentance des Nonces, et le temps des nouvelles élections; la prérogative Royale en ce qui regarde les affaires publiques, et la nomination aux charges de l'Etat, les fonctions du Sénat, etc. C'est, comme on le voit, une constitution nouvelle, ou plutôt ramenée à ses anciens principes.

Les réformes qui regardent les mœurs, le luxe, et sur-tout les Serfs, commencent à s'effectuer naturellement. Elles seront moins l'ouvrage des Lois, que des sentimens patriotiques et de justice naturelle, qui s'étendent de plus en plus. La législation viendra après sanctionner et consolider cette révolution.

Dans la vingt-neuvième session, l'Evêque de Cujavie prononça un discours, destiné à prouver la nécessité d'une alliance perpétuelle avec la Prusse. Le

Digitized by Google

Castellan de Lukow remarqua avec malignité les indispositions fréquentes du Roi, qui interrompent trop souven le fil des délibérations. M. *Krasinsky*, Staroste d'Opinogrod, accusa M. *Corticelli*, Résident du Roi et de la République à Vienne, de recevoir une pension de l'Empereur, et il ajouta que cette Cour n'avoit pas observé dans tous leurs points les stipulations du Traité de partage. — Le lendemain de cette séance, le Chargé d'affaires de l'Empereur dépêcha un courrier à Vienne.

Dans la séance du 9 de ce mois, le Roi a nommé plusieurs Ministres, qui se rendront aux Cours étrangères; le Staroste *Woyna* ira à Vienne, le Grand-Général d'Artillerie, Comte *Potôcky*, à Pétersbourg; le Staroste *Szazecki*, à Constantinople; M. *Bukati*, à Londres, et le Prince *Czartoryski*, Grand-Maître d'hôtel de Lithuanie, à Berlin. Les Ministres pour les Cours de Dresde, de Stokholm et de Copenhague, ne sont pas encore choisis. Après cette nomination, il s'éleva des débats très-vifs, concernant la forme des lettres de créance; enfin, il fut arrêté de commencer ces lettres dans la formule suivante :

Nous, Roi, sur l'avis des Etats, envoyons, etc.

Digitized by Google

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 18 décembre.

On a publié dans les gazettes Suédoises, diverses inculpations contre les troupes de Danemarck, accusées affirmativement d'avoir extorqué en Suède des contributions en tout genre. Pour détruire l'effet de ces rapports, la Cour de Copenhague a fait imprimer la correspondance officielle entre M. *Elliot*, Ministre d'Angleterre, le Prince de Hesse et le Roi de Suède.

Extrait d'une lettre de M. Elliot, Ministre d'Angleterre, au Prince de Hesse, datée de Gothenbourg, le 24 octobre dernier.

« Les pièces ci-jointes convaincront V. A. S. que j'ai été dans une parfaite ignorance des commissions du Baron *de Wrede*, jusqu'au moment qu'il a plu au Roi de m'informer d'une démarche que le Ministre de Prusse approuve aussi peu que moi. Qu'il plaise à V. A. S. de remarquer, que Sa Majesté Suédoise convient, dans la lettre (Litt. C.) que la déclaration envoyée par le Baron de *Wrede* n'est nullement fondée sur des faits réels, mais uniquement sur la nécessité où se trouve le Roi de consoler son peuple par une déclaration pareille. Ainsi, je m'empresse à déposer entre les mains de V. A. S. une justification solennelle, ne voulant contribuer en rien à ce qui pourroit attaquer la réputation d'un Prince qui mérite les

Digitized by Google

plus grands éloges, ni à entretenir quelque doute sur la conduite d'une armée, qui (eu égard aux circonstances) ne mérite que d'être récompensée de sa modération. »

(Litt. C.) *Extrait d'une lettre de S. M. Suédoise à M. Elliot, datée de Gothenbourg, le 24 octobre* 1788.

« Monsieur le Chevalier, j'étois à dîner quand je reçus votre lettre. Le Baron *de Wrede* étoit déja parti avec un Trompette. Après la déclaration donnée par le Roi de Danemarck, il faut espérer que tout a été terminé. Tout ce que j'ai fait, (*vous le sentez bien*) a été plutôt pour mon pays & pour mon peuple, que pour le Prince de Hesse ». *Je console mon peuple, en lui montrant que je m'occupe de lui* : » Et j'ai choisi expressément le Baron *de Wrede*, qui est doux & honnête, pour faire entendre au Prince de Hesse, que les circonstances intérieures m'ont forcé à la démarche que j'ai faite : Vous-même, Monsieur le Chevalier, savez combien ce que je dis est vrai. »

Lettre du Prince de Hesse au Roi de Suède, datée d'Udewalla, le 26 octobre 1788.

« Rien ne pouvoit m'être plus agréable dans ces momens de trouble, qui approchent de leur terme par la médiation des Cours de *Londres* & de *Berlin*, que de me voir honoré d'une lettre de la main propre de Votre Majesté. Cependant ma douleur a augmenté, lorsque j'ai aperçu qu'on a osé surprendre Votre Majesté, en lui donnant de faux avis des exactions qu'on prétend avoir été commises par les troupes que j'ai l'honneur de commander; tandis que chacun peut se convaincre qu'aucune maison n'a été pillée,

Digitized by Google

aucun jardin dévasté, ni même une seule palissade ruinée dans les provinces que vous possédez. Au commencement, nous n'avons fait livrer des fourrages qu'en les payant, & ensuite contre des reconnoissances. J'ose me flatter que jamais armée n'a observé une discipline aussi exacte. Je ne saurois être responsable du retard de quelques maraudeurs ou traîneurs, qui peuvent avoir fourragé ou commis quelques désordres. Mais ce dont je puis assurer très-respectueusement Votre Majesté, c'est que toutes les plaintes ont été écoutées & les torts réparés, autant que possible, & que dans les cas où il manquoit de preuves, S. A. le Prince Royal a bien voulu consoler les plaignans, en leur faisant restituer ce à quoi ils ont eux-mêmes évalué leur perte. Au reste, je ne me permettrai jamais de répondre à la dépêche que le Baron de *Wrede* m'a remise avec la lettre de Votre Majesté. Je n'en tiens au neuvième article de la suspension d'armes, en conséquence duquel il faut que je remette à la Cour de la *Grande-Bretagne*, l'accommodement des différends qui pourroient résulter de cette convention, conclue sous sa garantie. » Je suis, &c.

M. *Elliot* s'est embarqué le 12 à Copenhague pour se rendre à Berlin, où il est arrivé, et où son séjour ne sera pas long. Sa dernière négociation lui a mérité l'estime de toutes les parties intéressées.

On apprend d'Abo, que les Officiers qui ont entretenu une correspondance perfide avec la Cour de Pétersbourg, ont été accusés formellement devant le Tribunal suprême, qui va instruire leur procès.

Digitized by Google

De Vienne, le 18 décembre.

Le 4 de mois, le Comte de *Podewils*, Ministre du Roi de Prusse, reçut un courrier de Berlin, avec des dépêches. Il se rendit aussi-tôt chez le Grand-Chancelier, Prince de *Kaunitz*, et lui remit une note relative, dit-on, aux affaires de Pologne, qui excitent l'attention de notre cabinet. On parle de faire marcher en Gallicie les 18 bataillons qui reviennent de Hongrie, pour former un cordon sous les ordres du général *Sauer*. Le bataillon de *Laudhon*, en garnison à *Presbourg*, a reçu ordre de se rendre en Moravie.

On croit que l'Empereur, dont la santé paroît altérée, se rendra cet hiver à Pise, pour y prendre les bains chauds. M. de *Lascy* les prend à *Baden*, où le Général de *Rouvroy* va se mettre au même régime.

Le Général de *Clairfait* s'est rendu à Témeswar pour prendre le commandement du corps d'armée de *Wartensleben*.

On assure aujourd'hui que le Grand-Visir ne s'est point retiré du côté de Nissa, mais qu'il est allé par Widdin dans la Bulgarie, afin de s'approcher davantage du Capitan-Pacha, qui ayant laissé sa flotte sous les ordres de son vice-

Digitized by Google

Amiral, a pris le commandement des troupes de la Bessarabie.

Depuis le 8, cette ville est couverte de plusieurs pieds de neige; les chemins sont obstrués, les subsistances rares et fort chères.

De Francfort sur le Mein, le 27 décemb.

Les observations météorologiques dressées jusqu'au 19, à l'observatoire de Manheim, offrent les résultats suivans: Le 19 de ce mois, au matin, le thermomètre de Réaumur marquoit 13 degrés six dixièmes au dessous du point de congélation; le 15 — 12 degrés sept dixièmes; le 17 — 15 degrés et demi; le 18 — 19 degrés, et 14 degrés le 19. Le plus grand froid que l'on eût éprouvé ici, se fit sentir le 31 décembre 1783; le thermomètre descendit alors à 19 degrés trois dixièmes. Le baromètre a été aussi très-bas pendant ces dix-neuf jours; le vent soufflant presque toujours du nord; depuis le 5, l'aiguille aimantée est presqu'immobile; l'air est rempli d'électricité; le 14 au soir il s'étoit formé un orage du côté du S. O, mais il n'éclata pas. On a vu une aurore boréale les 8, 15 et 16 de ce mois; la dernière a duré jusques vers midi du lendemain. — La glace est si épaisse sur le Rhin, que des chariots chargés peuvent traverser ce fleuve.

Digitized by Google

Dès le 4, le froid étoit excessif à Thorn. Le 5, le thermomètre de Réaumur marquoit 6 degrés au-dessous de zéro, et 11 le lendemain ; le 7 il descendit un peu plus bas que 16 degrés, vent à l'est.

Les lettres de Vienne confirment que l'Empereur est souvent en conférence avec ses Généraux, et que S. M. porte une attention particulière aux affaires de Pologne. — L'espérance d'un accommodement entre la Russie et la Suède paroît entièrement tombée. Malgré cette circonstance, l'Impératrice persiste à vouloir soutenir, s'il le faut, les armes à la main, la forme de gouvernement qu'elle a imposée à la Pologne. D'un autre côté, on assure qu'une armée Prussienne de 60,000 hommes entrera en Pologne le printemps prochain, non pour faire la guerre à la nation, mais pour y exécuter des plans qui paroissent être parvenus à leur maturité. On dit encore qu'à la même époque 30,000 Suédois seront embarqués, et conduits à Revel et Kœnisberg, pour agir de concert avec les Prussiens.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 30 décembre 1788.

L'état du Roi, comparé aux périodes antérieurs de sa maladie, est sensible-

Digitized by Google

ment amélioré. Les nuits sont généralement bonnes, le sommeil paisible, les intervalles de calme beaucoup plus longs, et les accès d'inquiétude moins graves. On lira sans doute avec plus de satisfaction cette annonce authentique, que la liste des bulletins journaliers, qui rendent compte très-sommairement de la situation momentanée de S. M., telle nuit, ou tel jour. Il ne faut pas induire, cependant, de ce soulagement considérable, qu'il indique des signes marqués de convalescence; il la fait présumer, sans l'amener encore. L'intérêt universel qu'inspire le sort si inattendu et si peu mérité de notre respectable Souverain, s'attachera aux particularités intéressantes, que nous sommes à même de communiquer à nos lecteurs. Il est certain que l'indisposition du Roi a commencé quelque temps avant que le Public en fût instruit. La première trace d'altération fut un changement dans sa signature, où il prit le nom de *Georgius*. Son humeur, généralement égale et douce, eut des momens orageux. Déjà aux eaux de Cheltenham, on remarqua quelques propos de S. M. contre d'anciens Ministres qui avoient perdu sa confiance: propos tenus à des personnes peu faites pour recevoir ces confidences. Peu après son retour de Cheltenham, en abordant le Ministre de Portugal, le Roi lui ordonna d'un ton rude de se retirer: rentré chez

lui, cet Envoyé dit à son Secrétaire, « il faut faire nos paquets: surement nous » aurons la guerre ». On a reproché au Chevalier *Baker* d'avoir vendu 40 mille liv. sterl. qu'il avoit dans les fonds publics, dès qu'il s'aperçut de ce dérangement, et avant que de s'en ouvrir à la Reine. Le Docteur *Willis*, aux soins duquel S. M. est aujourd'hui exclusivement confiée, mérite une mention particulière. Il est peu d'hommes plus extraordinaires et plus intelligens. Depuis long-temps, il tenoit dans le Comté de Lincoln une pension pour des maniaques de qualité: il a sur eux un ascendant singulier, dû à sa fermeté, à son sang-froid, et à une physionomie aussi imposante que son caractère. Regardant ses malades comme des enfans sur qui la raison a perdu son empire, il les gouverne par la crainte. S'aperçoivent-ils qu'ils en inspirent, ils deviennent méchans; on les rend dociles dès qu'on conserve avec eux l'avantage du sang-froid. Le Docteur *Willis* les fait manger ensemble, quelquefois même il invite des étrangers à ces repas. Souvent il se trouve exposé aux ressentimens de ses malades, lorsqu'il a résisté à leurs fantaisies. Un jour, l'un d'eux lui lança son couteau à table, dans l'intention de lui percer la poitrine: le coup manqua; *Willis*, sans se déconcerter, sans manifester la moindre émotion, ordonna au maniaque de venir relever

le couteau, et de se retirer dans sa chambre : la même aventure s'est répétée avec un pistolet ; et dans tous leurs emportemens, il les subjugue de la même manière. Chacun a son gardien auprès de lui : lorsque les accès sont trop violens, le Docteur a recours au *Strait Waistcoat*, qui lie leurs bras et assujettit leurs corps : la terreur de cet habit de force leur sert de frein. Les Médecins ordinaires s'étoient laissés subjuguer par le Roi. *Willis* a traité son auguste patient comme les autres ; et à une voix impérieuse, il a opposé une voix plus impérieuse. Son fils et ses propres domestiques, accoutumés à ce service, ont remplacé les Serviteurs ordinaires de S. M. qui accorde la confiance la plus soumise au Directeur qui le gouverne. Généralement, le malade est doux et docile ; mais quand l'inquiétude le domine, les paroles sortent de sa bouche comme un torrent : il a une mémoire prodigieuse, et il a parlé, c'est un fait certain, dix-neuf heures de suite. Dans une entrevue avec la Reine, dimanche dernier, on ne craignit pas de provoquer son attendrissement : lorsqu'on jugea nécessaire que cette digne Princesse se retirât, la scène fut déchirante. Le Roi refusoit d'y consentir, criant qu'il avoit été trop malheureux durant l'absence de Sa Majesté, et qu'on ne les sépareroit plus. Le Docteur *Willis* lui représenta que la Reine

Digitized by Google

étoit vivement affectée, qu'elle tomberoit malade, et, sur-le-champ, le Roi fut désarmé, et se retira.

Nous avons vu que dans la séance des Communes, du 22, M. *Pitt* avoit gagné neuf voix de plus, quoique l'Opposition eût semblé espérer d'atteindre elle-même à la majorité : c'est dans cette illusion, qu'elle a cherché à représenter la question sous une autre face, et à emporter, par artifice, ce qu'elle avoit perdu dans la discussion directe. Ces efforts n'ont servi qu'à achever d'ouvrir les yeux de la Nation, et à affermir l'éclatante victoire du Ministre. Chaque jour il acquiert de nouveaux partisans ; ceux même qui avoient embrassé une espèce de neutralité, n'ont pu résister à la solidité de sa cause et à la loyauté de sa conduite. Jamais il n'a paru plus digne de sa place qu'au moment où il va la quitter. Après cinq ans du ministère le plus pénible et le plus glorieux, il se retirera sans pairie, sans cordons, sans pensions, sans places, avec la seule palme des vertus et des talens. Son discours du 16, dont nous n'avons présenté que le squélette, est un des plus sages, des plus fortement raisonnés, des mieux exprimés qu'on ait entendus dans les Communes ; l'Antiquité même, dans les harangues préparées qu'elle nous a laissées, n'offre aucun sujet plus grand, traité avec une aussi rare habileté. Lorsque M. *Pitt* eut fini de

Digitized by Google

parler, il n'y eut qu'un cri d'admiration. Dans le cours de sa réponse, M. *Fox* se livra à une amertume déplacée, et s'oublia même jusqu'à dire au Ministre, *qu'il sentoit bien qu'il n'avoit pas mérité la faveur du Prince de* GALLES. « Je ne « connois, répliqua noblement M. *Pitt*, « qu'un moyen de mériter cette faveur « du Prince, c'est par ma fermeté inva- « riable à remplir mes devoirs envers « le Roi son père, et la Patrie qu'il sera « appelé à gouverner. Si ce sont là les « raisons de mon discrédit auprès de « S. A. R., je m'en afflige; mais il seroit « au dessous de moi de me repentir jamais « de ma conduite.» La réputation du parti opposé baisse à mesure que celle de M. *Pitt* s'élève. Jamais ministère, s'il est réellement nommé, n'aura commencé sous des auspices plus défavorables, et n'aura eu en tête un antagoniste plus habile, plus sûr de toutes ses démarches. La coalition, ses suites étranges, et le procès de M. *Hastings*, avoient déja décrédité les aspirans actuels que la faveur du Prince de *Galles* prépare à remplir le Cabinet: eurs fautes récentes ont achevé d'aliéner a Nation. Faute, en disputant au Parement un droit indisputable et jugé tel; faute, en rétractant la crudité de leurs expressions à cet égard; faute, en opposant partout des raisonnemens à des loix, des sarcasmes méprisans à des usages sacrés, et leur vœu personnel à celui des

Digitized by Google

trois quarts de l'Angleterre. Aussi, quelqu'attachement qu'ait S. A. R. pour ce parti dont il continue de fréquenter le club assidûment, il reste incertain s'il résistera au vœu général, aux pétitions qui se préparent de tous côtés, et au Parlement, pour confier le gouvernement à de nouveaux ministres, qui rencontreront dans les deux Chambres une opposition insurmontable.

La séance du 22, où ils ont été battus de nouveau, a prouvé la foiblesse de leurs moyens. M. *Fox*, il est vrai, quoique malade, y disputa la question avec une ingénieuse subtilité; mais, ce jour-là, il avoit laissé la défense des principaux argumens à ses collègues, M. *Burke* et Lord *North*. Voici dans quels termes le premier de ces orateurs, jadis si célèbre, se permit de traiter une matière qui met le royaume entier en fermentation.

On se rappellera qu'il s'agissoit de la proposition faite par M. *Dempster*, et soutenue par l'Opposition, de prier, sans aller plus avant, le Prince de Galles de se charger de la Régence.

« Les trois résolutions proposées, dit M. *Burke*, ne découlent point naturellement l'une de l'autre, quoique prises ensemble, elles ayent le même but, c'est-à-dire, d'interrompre la succession hérédit. dans la monarchie. La troisième, en particulier, tend, ainsi qu'il est facile de le voir, par la doctrine qu'on en a tirée, à établir ce dangereux principe, que nous avons le droit de choisir un Régent hors de la

Famille régnante. C'eſt briſer la barrière entre le Souverain & le Sujet : introduire un Sujet *dans un ſeul anneau*, conduiroit bientôt à *détruire toute la chaîne* de la ſucceſſion. L'expreſſion de *délibérer ſur les moyens* que je trouve dans la réſolution, ne me plaît point du tout. A quoi bon perdre du temps à délibérer ici ſur les moyens de pourvoir à la ſucceſſion, quand le ſeul naturel, convenable & conſtitutionnel brille à nos yeux ? Comment pouvez-vous héſiter un moment, tandis qu'il exiſte une nombreuſe poſtérité royale, à la tête de laquelle ſe trouve un Prince en pleine majorité, & qui n'eſt aſſurément incapable, à aucun égard, de prendre l'exercice de ce pouvoir, que vous allez aſſigner à un être de votre création ? Et à quel être encore ? Peut-être à un homme que vous ramaſſerez dans les rues *avec une perruque & des ſourcils noirs*, à une eſpèce d'épouventail des deux Chambres ? Quoi ! en dépit du droit, de la raiſon & de l'eſprit de la loi, vous déclarez poſitivement que vous êtes déterminés à élire une créature de votre choix, & cet être bizarre, vous voulez le revêtir des marques de la royauté, mais ſans lui en laiſſer les pouvoirs ! C'eſt cent fois pis que *de dérober la couronne*, c'eſt une *prévarication frauduleuſe & baſſe*, c'eſt *contrefaire le grand ſceau* & la *ſignature royale*. Pour moi, je déclare d'avance que je ne prêterai jamais foi & hommage à *un pareil ſinge de votre fabrique*. Cette fiction de la loi, par laquelle vous voudrez le faire paſſer pour Roi, eſt *une fauſſeté*, dont mon imagination ne pourra jamais ſe payer. Je n'admets point de loix métaphyſiques, encore moins de loix morales ou théologiques. S'il faut que je me proſterne, *que je rende un culte*, je veux que l'objet de mon adoration ſoit quelque choſe qui reſſemble du *moins à une divinité* : je ne m'avilirai jamais juſqu'à plier le

Digitized by Google

genou *devant un Priape*, une basse créature *qu'on aura peut-être fabriquée d'un banc de bois.* »

Cùm faber incertus scamnum faceret ne Priapum.

« La main-d'œuvre par laquelle on fera de cet être un Roi, *les ressorts qui lui feront hocher la tête* pour donner son consentement royal, seront sûrement quelque chose de curieux. Mais si nous avons un *Roi poupée*, il nous faudra donc aussi une Chambre des Communes *composée de poupées*, avec *un petit bonhomme de paille dans la chaire*, pour représenter l'orateur. »

« Les Avocats de la résolution ont formé un faisceau d'exemples, tirés des périodes les plus obscures & les moins bien établies de l'histoire de ce Royaume. Aussi, malgré leurs efforts, cet assemblage est-il incohérent ; il n'y a pas même une des parties qui revienne à la question. Qu'on me cite une seule de ces époques, où l'on voie un Prince de *Galles*, en pleine majorité, ayant toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter des fonctions du pouvoir exécutif, exclu de ses droits pour faire place à une Régence chargée de gouverner pendant l'incapacité ou le dérangement d'esprit du Souverain ! A Dieu ne plaise que j'envenime les intentions de mes adversaires ; je suis disposé à croire qu'ils ne prétendent pas évincer de force l'héritier légitime, ni procéder immédiatement à la nomination d'un autre Régent. Mais ne veulent-ils pas borner ses fonctions par des restrictions si humiliantes, qu'il devienne impossible au Prince de les accepter, sans compromettre son honneur, &, à son refus, nommer une autre personne ? Ces vues sont prouvées. Le Ministre n'a-t-il pas déclaré que tout autre sujet (*peut-être lui-même, par exemple,*) avoit des prétentions à la Régence aussi légitimes que celles du Prince de *Galles ?* Après avoir usé autre-

Digitized by Google

fois le Torisme jusqu'à la corde, après *l'avoir porté en guenilles*, ces Messieurs ressuent tous les principes dont ils s'étoient imbus ; & au lieu de faire profession de leur estime pour une Monarchie limitée, ils ont formé un *quinquumvirat*, qui se partage la Monarchie, & qui n'en affiche pas moins le républicanisme le plus farouche. »

« On nous a cité parmi les exemples antérieurs, la réformation & la révolution ; mais certainement les conjonctures présentes ne ressemblent en rien à l'une ni à l'autre de ces deux époques. Le gouvernement n'étoit pas seulement alors en convulsion, il étoit anéanti. Comment nos ancêtres se sont-ils conduits à l'occasion mémorable de la révolution ? Ils n'ont point changé la forme du Gouvernement en une République aristocratique ; ils ont considéré la formation de l'ancien monde, & ont moulé le nouveau sur ce modèle. Leur premier soin a été de remplir la place de Roi, alors vacante, en offrant la couronne au Prince d'*Orange*. Mais, diront-ils, le trône n'est pas vacant aujourd'hui, l'exercice de ses pouvoirs est seulement suspendu. Qu'y a-t-il donc à faire si l'on veut suivre l'analogie de l'exemple précédent ? S'adresser au Prince de *Galles*, & le prier de prendre le nom & les fonctions, — non de Roi, mais de Régent. Il faut avouer que la révolution est une belle leçon & un grand exemple pour les Rois. C'est un avis donné pour la liberté outragée, qui semble faire retentir à leurs oreilles ce beau vers de Virgile. »

Discite justitiam moniti, & non temnere leges !

« Que le Prince soit nommé à la Régence, soit par droit, soit par convenance, *c'est ce qui est absolument indifférent ;* ce qui importe, en effet, c'est de ne point restreindre ses pouvoirs dès le

Digitized by Google

premier abord, *in primo limine. Si on le juge nécessaire par la suite, on en fera la proposition ;* & quelle raison de croire que le Prince n'y veuille pas consentir ? N'est-ce pas là la conduite qu'on a tenue à l'égard du Prince d'*Orange* ? »

« Que le Prince de *Galles* ait un droit absolu & inhérent à sa personne, ou qu'on ne puisse décemment lui refuser la Régence, c'est une distinction bien alambiquée, & je ne vois là aucune différence essentielle. Mais le T. H. M. assis vis-à-vis de moi, n'a pu résister au plaisir d'en faire une question personnelle ; c'est *un plat fin qu'il s'est réservé* : eh bien ! *qu'il le savoure à son aise.* Au reste, je n'entreprendrai ni son éloge, ni son apologie, d'abord parce que son *caractère est trop bien connu ;* en second lieu, parce que la pyramide majestueuse de ses talens n'a que faire du petit rempart que je pourrois élever pour la mieux faire ressortir ou la défendre. »

» Qu'on me permette quelques réflexions sur la *politique malhonnête* qui a suggéré les restrictions proposées, & en particulier celle qui prive le Régent du droit de créer des Pairs. Supposons quelqu'un des jeunes Princes de la Famille Royale arrivant à sa majorité ; faudra-t-il donc le dépouiller du droit qu'il a, par sa naissance, de prendre séance entre les Pairs du Royaume ? Je trouve également dur que tous les maisons illustres qui ont concouru à placer & à maintenir la famille de *Brunswick* sur le trône, soient inscrites dans cette espèce de rôle de proscription. (1) Je pourrois nommer un grand nombre de maisons, dont les branches, non encore ennoblies, peuvent ho-

(1) M. *Burke* a ici en vue les familles de *Cavendish* & de *Portland*, toutes deux dans l'opposition actuelle.

Digitized by Google

norer la Pairie, par exemple, la Maison de *Cavendish*, (ici M. *Burke*, interrompu par le bruit de ses adversaires, dit que si ces MM. se glorifioient de ces clameurs, ils ne faisoient pourtant rien qu'il n'eût entendu encore mieux exécuter *par une meute de chiens de chasse à la poursuite d'un renard.* Cette observation excita, comme on le pense, de grands éclats de rire) (2). Quelque peu considérable que je sois par moi-même, reprit l'orateur, je regarderois cependant comme une mortification que le chemin des honneurs me fût fermé; ce seroit à mes yeux une proscription cruelle, *semblable à celle de Sylla.* Tant que mes adversaires ont été à la source des graces, ils ne *se sont pas épargné les gorgées*; ils ont créé des Pairs comme des Shériffs font des Jurés, c'est-à-dire, *par paquet*, à la grosse; mais voyant qu'elle ne leur est plus ouverte, ils veulent aussi la fermer aux autres. Le Ministre semble inviter ses associés à prendre patience; il les exhorte à se réserver des jours heureux; il a l'air de leur dire: *Je mets sous clef toutes les bonnes choses pour vous; ne craignez rien, personne n'y touchera.* »

Condo & compono quæ mox depromere possim.

« Lord *North* répondant au Solliciteur général qui venoit de parler, soutint que, pour faire un acte complet de législation, il falloit l'autorité réunie du Roi, des Lords & des Communes. Mais le Roi dont il parloit étoit un Roi réel, capable de délibérer & de décider, & non un Roi de parade, tel que celui qu'on se disposoit à établir. Il avoit parlé du Roi, des Lords & des Commu-

---

(2) Par allusion au mot Anglois *Fox*, qui signifie renard.

Digitized by Google

nes, & non du grand sceau. L'introduction d'un quatrième pouvoir ou instrument dans la Constitution, étoit une chose à laquelle il n'avoit jamais songé. Le savant Membre avoit eu raison d'observer que la nécessité se marque elle-même des bornes, & que si l'on passoit celles de l'*absolue nécessité*, on se rendroit coupable d'*usurpation*. Le pouvoir royal manquoit ; il devenoit indispensable de suppléer à ce défaut. Pour le faire, il y avoit deux marches à suivre, recommandées toutes deux par deux différens partis. L'une étoit la manière actuellement proposée dans la résolution soumise à l'examen de la Chambre, de choisir quelqu'un pour représenter la personne du Roi ; de ne donner à cet individu aucun pouvoir délibératif, de le borner à être le prête-nom de l'autorité ministérielle ; en un mot, d'en faire un outil, une créature des deux Chambres, agissant sous ses ordres. « Oseriez-vous, dit Lord *North*, appeler cela faire une loi par l'autorité des trois branches de la législature ? Non, sans doute. Eh bien, la fiction de la loi qu'on fait parler faussement, est une abomination & une absurdité. Un acte qu'on ne revêtiroit du grand sceau que de cette manière, seroit seulement un acte des deux Chambres, ou, si vous l'aimez mieux, de la Chambre des Lords & de celle des Communes réunies. La personne appointée pour donner ce que vous appelez le consentement royal, seroit votre propre agent, votre prête-nom. N'ayant de pouvoirs que ceux qu'il tireroit de vous, il agiroit par votre autorité ; & il y a une maxime en jurisprudence, *qui facit per alium, facit per se*. Ce prétendu Roi agiroit sous la direction de la Chambre des Lords & des Communes ; en conséquence, il n'auroit qu'une autorité subordonnée à celle des deux Chambres »

« Dans l'affaire remarquable de *Stradling* contre *Styles*, voici de quelle manière les parties présen-

rent leurs droits respectifs : — un oncle, dont *Styles* étoit héritier, avoit laissé à *Stradling*, par son testament, tous *ses chevaux blancs & noirs* ; après la mort de l'oncle, il se trouva qu'il avoit six chevaux blancs, six noirs, & six autres pies, ou tachetés de blanc & de noir. Le conseil de *Styles* prétendoit qu'il n'y avoit que les six chevaux blancs & les six noirs qui appartinssent à *Stradling* ; le conseil de *Stradling* prétendoit de son côté (& ce fut en sa faveur qu'on jugea) que tous les chevaux appartenoient à son client ; parce que, disoit-il, le testateur lui a laissé tous ses chevaux blancs & noirs, c'est-à-dire, tous ses chevaux blancs, tous ses chevaux noirs, & tous ses chevaux blancs & noirs. Telle est la distribution qu'on veut faire aujourd'hui du pouvoir législatif ; du moins c'est ainsi que nous la présente la résolution. Je vois ici la Chambre des Lords, la Chambre des Communes, & puis la Chambre des Lords & des Communes qui vont agir conjointement par leur député, lequel sera appointé & nommé par elles, pour attacher le grand sceau à tous les actes qu'il leur plaira de passer »

M. *Pitt* achemina le débat à sa conclusion, en opposant à ses adversaires, entre autres considérations, celle que voici, et qui parut décisive.

« Jusqu'à présent, dit-il, on a seulement résolu de suppléer à la vacance du pouvoir exécutif. Il faudra ensuite examiner quelle portion de ce pouvoir on accordera au Régent. Si l'on admet l'amendement proposé, en vertu duquel on s'adresseroit au Prince, en le priant de se charger du Gouvernement, ce seroit donner au Régent le pouvoir de dissoudre les Communes, au moment même qu'elles délibéreront s'il faut lui confier,

Digitized by Google

soit la puissance exécutive entière, soit une partie seulement de cette autorité. Ce seroit commencer par investir son Altesse Royale de toutes les prérogatives de la Couronne, pour agiter ensuite à quel point on les limiteroit, & finir par lui demander son consentement, aux restrictions que la sagesse du Parlement lui dicteroit comme nécessaires. En vérité, ces conséquences sont trop frappantes pour ne pas me faire rejeter l'*amendement*, & j'ai assez de confiance dans le discernement de la Chambre, pour espérer qu'elle adoptera mon avis. »

Cet avis, comme on l'a vu il y a huit jours, fut celui de 251 membres contre 178. Le 23, sur la réquisition des Communes, il y eut une conférence entre les deux Chambres par députés, qui, dans l'une et dans l'autre, ont été tous du parti ministériel. Enfin, vendredi dernier, la Chambre Haute siégeant en Comité général pour considérer l'état de la Nation, a débattu les trois résolutions adoptées par les Communes. Cette séance de dix heures commença par un discours de Milord *Hopetown* en faveur des résolutions; elles furent ensuite défendues par le Comte d'*Abingdon*, qui, après avoir rappelé la doctrine de M. *Fox* sur le droit indépendant du Prince de *Galles* à la Régence, s'écria : « Voilà, « Milords, les principes d'un homme qui « a tenté d'arracher la couronne de la tête « du Souverain, et de la diviser entre « lui et sa bande heptarchique, formée « de quelques Membres des deux Cham-

« bres! Voilà l'homme qui ose se dire « *Whig*, qui élève un obélisque à Runnymède, en mémoire de la révolution de 1688, dont il foule aux pieds « les sacrés principes! Quant à moi, je « ne suis ni *Whig* ni *Tory*; je ne souscris pas pour des obélisques; mais « tant que je vivrai, je défendrai la constitution de l'Etat. Le Roi vit, et le « prince de *Galles*, sans l'adjudication « du Parlement, n'a à la Régence pas « plus de droit que MOI. Oui, Milords, « nous l'espérons tous avec joie, *le vieux « Léar régnera encore*; mais il ne doit « pas être confié aux ennemis de la couronne, etc. etc. » Milord *Cambden*, Président du Conseil privé, plaida avec le plus grand applaudissement la même cause, ainsi que le Chancelier, le Duc de *Richmond*, Lord *Hawkesbury*, et le Marquis de *Lansdown*, qui parla avec autant d'art que d'éloquence. L'avis contraire fut soutenu d'une manière distinguée par Lord *Loughborough*, par le Vicomte de *Stormont*, le Comte de *Carliste*, les Lords *Rawdon* et *Porchester*, qui demandèrent par forme d'*amendement*, une adresse au Prince de *Galles* pour le supplier de prendre la Régence; mais cet *amendement* fut rejeté, et les résolutions admises à la pluralité de 99 voix 66, *majorité* 33.

Hier lundi, on a fait dans la même chambre

chambre le rapport des résolutions, et un nouvel *amendement* proposé par Lord *Rawdon* a été rejeté sans qu'on passât aux suffrages. Aujourd'hui, les deux Chambres tiennent une conférence au sujet des restrictions aux pouvoirs du Régent, et les Communes les discutent en comité général.

FRANCE.

De Versailles, le 31 décembre.

Le 24 de ce mois, veille de Noël, Leurs Majestés & la Famille Royale ont assisté, dans la Chapelle du château, aux Vêpres chantées par la Musique du Roi, & auxquelles a officié le Coadjuteur de Troyes. Vers les dix heures du soir, la Cour s'est rendue à la Chapelle, où, après avoir entendu les Matines, elle a assisté aux trois Messes, pendant lesquelles la Musique du Roi a exécuté divers motets & noëls de la composition du sieur Matthieu, Maître de Musique en sémestre.

Le lendemain matin, Leurs Majestés & la Famille Royale ont entendu la Grand'Messe chantée par la Musique du Roi, & pendant laquelle la Marquise de Molac a fait la quête; l'après-midi, le Sermon prononcé par l'Abbé d'Amaric, Vicaire-général de Tulle; les Vêpres & le Salut chantés par la Musique du Roi.

Le Roi a pourvu de la charge de premier Président de la Cour des Aides de Paris, qui étoit vacante, Mr. Hocquart, Procureur-général de cette Cour, & a nommé, pour remplacer ce Magistrat, Mr. Clément de Barville, Avocat-général auquel succède Mr. le Rebours, fils.

Digitized by Google

Ces Magistrats ont eu l'honneur de faire leurs remercîmens à S. M., étant présentés par le Garde-des-Sceaux de France.

Le Roi a accordé des lettres de Conseiller d'Etat à Mr. Clos, Lieutenant-général de la Prévôté de l'Hôtel, qui, en conséquence, a prêté serment entre les mains du Garde-des-Sceaux de France.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 28, le contrat de mariage du Prince de Croï, fils aîné du Duc de Croï, avec demoiselle de Rochechouart de Mortemart.

Le même jour, la Comtesse de Piré a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Duchesse de la Rochefoucauld.

De Paris, le 7 janvier 1789.

RÉSULTAT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Tenu à Versailles le 27 décembre 1788.

« LE ROI ayant entendu le rapport » qui a été fait dans son Conseil par le » Ministre de ses Finances, relativement » à la convocation prochaine des Etats-» généraux, Sa Majesté en a adopté les » principes et les vues, et Elle a or-» donné ce qui suit :

Digitized by Google

» 1°. Que les Députés aux prochains
» Etats-généraux seront au moins au
» nombre de mille.

» 2°. Que ce nombre sera formé, au-
» tant qu'il sera psssible, en raison com-
» posée de la population et des contri-
» butions de chaque Bailliage.

» 3°. Que le nombre des Députés du
» Tiers-état seral égal à celui des deux
» autres Ordres réunis, et que cette pro-
» portion sera établie par les lettres de
» convocation.

» 4°. Que ces décisions préliminaires
» serviront de base aux travaux néces-
» saires pour préparer sans délai les
» lettres de convocation, ainsi que les
» autres dispositions qui doivent les ac-
» compagner.

» 5°. Que le rapport fait à Sa Majesté
» sera imprimé à la suite du présent ré-
» sultat. Fait à Versailles, le Roi étant
» en son Conseil, le vingt-sept décem-
» bre mil sept cent quatre-vingt-huit,
» *Signé*, LAURENT DE VILLEDEUIL ».

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT AU ROI DANS SON CONSEIL,

Par le Ministre de ses Finances.

SIRE,

« Les Notables convoqués par vos ordres, se sont livrés avec application à l'examen des diverses questions sur lesquelles ils avoient été consultés par V. M.; & à mesure qu'ils ont avancé dans leurs recherches, ils ont découvert plusieurs difficultés qu'il étoit important de résoudre. Leur travail a donc répandu un grand jour sur divers détails essentiels; & en fixant ainsi beaucoup d'incertitudes, en dissipant plusieurs obscurités embarrassantes, ils ont éclairé la marche de l'Administration.

V. M., qui a pris connoissance du Procès-verbal des différens Bureaux, a pu juger par Elle-même de la vérité de ces observations.

Elle a vu en même-temps que trois questions importantes avoient donné lieu à un partage d'opinions; & puisque l'une, sur-tout, fixe aujourd'hui l'attention & l'intérêt de tout le Royaume, il est indispensable de les soumettre particulièrement à la décision de V. M.

Les trois questions dont je viens de parler, sont celles-ci :

1°. Faut-il que le nombre des Députés aux Etats-généraux soit le même pour tous les Bail-

Digitized by Google

liages indistinctement? ou ce nombre doit-il être différent, selon l'étendue de leur population?

2°. Faut-il que le nombre des Députés du Tiers-état soit égal à celui des deux autres Ordres réunis? ou ce nombre ne doit-il composer que la troisième partie de l'ensemble?

3°. Chaque Ordre doit-il être restreint à ne choisir des Députés que dans son Ordre?

Sur la première Question.

La majorité des Notables a été d'avis que le nombre des Députés devoit être le même pour chaque Bailliage; mais plusieurs Bureaux paroissent avoir adopté cette opinion, parce qu'on n'avoit pas pu mettre sous leurs yeux des connoissances suffisantes sur la population comparative de chaque Bailliage. Un travail très-étendu, que la brièveté du temps n'avoit pas permis de finir, avoit été présenté aux Notables dans un état d'imperfection. Il est complet actuellement, & je suis persuadé que sous cette nouvelle forme, il auroit changé le cours des réflexions de la plupart des Notables.

Un respect rigoureux pour les formes suivies en 1614, a fixé l'opinion de ceux qui ont pensé que les grands Bailliages devoient avoir le même nombre de députés, sans égard à la diversité de leur étendue & de leur population. Cependant il est impossible de douter qu'en 1614, on n'eût fait de plus fortes réclamations contre la grande inégalité de la représentation entre les provinces, si la force de l'habitude, l'ignorance où l'on étoit de la population respective du royaume, & quelquefois un défaut d'intérêt pour les objets qui devoient être traités aux Etats-généraux, n'avoient pas distrait l'attention de ces disparités. Mais au-

Digitized by Google

jourd'hui que les lumières se sont étendues & perfectionnées, aujourd'hui qu'on est attaché davantage aux règles de l'équité proportionnelle, on exciteroit les réclamations de plusieurs provinces, sans en contenter aucune, si l'on consacroit de nouveau des inégalités contraires aux règles les plus communes de la justice. Ces inégalités sont grandes, ainsi qu'on a déjà eu occasion de le faire remarquer.

La sénéchaussée de Poitiers contient.	692,810 ames.
Le bailliage de Gex.....	13,052.
Le bailliage de Vermandois....	674,504.
Celui de Dourdan.....	7,462.

Il n'y a qu'une seule opinion dans le royaume, sur la nécessité de proportionner, autant qu'il sera possible, le nombre de Députés de chaque Bailliage à sa population; & puisque l'on peut, en 1788, établir cette proportion, d'après des connoissances certaines, il seroit évidemment déraisonnable de délaisser ces moyens de justice éclairée, pour suivre servilement l'exemple de 1614.

Je ne m'arrêterai pas aux raisonnemens trop métaphysiques dont on s'est servi pour soutenir que les intérêts généraux de la nation seroient aussi-bien représentés par les députés d'un petit Bailliage que par les députés d'un grand, & qu'ainsi les représentans de ces deux Bailliages pouvoient rester en nombre égal, sans inconvénient, & jouir ainsi d'une influence pareille, dans l'assemblée des Etats-généraux. Il suffit, pour faire sentir l'imperfection de ce raisonnement, de le pousser à l'extrême, & de demander si le député d'une paroisse devroit, dans une province, avoir le même suffrage, le même degré d'influence que les représentans de deux ou trois cents Communautés. Les esprits ne se prêtent point à des distinctions sub-

Digitized by Google

dles, quand il est question des plus grands principes & des plus grands intérêts.

On peut observer, à la vérité, que si dans chaque Ordre aux Etats-Généraux, on opine par Bailliage, & non par tête, l'ancienne disparité, à laquelle on propose au Roi de remédier, subsisteroit également; mais tout ce que V. M. peut faire, c'est de mettre les Etats-généraux à portée d'adopter l'une ou l'autre délibération : d'ailleurs, en supposant même que les opinions se réglassent par Bailliages, les plus considérables d'entre ces districts ayant une grande diversité d'intérêts à faire connoître, il seroit encore raisonnable de leur accorder plus de représentans qu'aux Bailliages dont l'étendue & la population seroit infiniment moins importante.

Sur la seconde Question.

Faut-il que le nombre des Députés du Tiers-état soit égal à celui des deux autres Ordres réunis? ou ce nombre doit-il composer simplement la troisième partie de l'ensemble?

Cette question, la plus importante de toutes, divise en ce moment le Royaume. L'intérêt qu'on y attache, est peut-être exagéré de part & d'autre; car, puisque l'ancienne constitution ou les anciens usages autorisent les trois Ordres à délibérer & voter séparément aux Etats-généraux, le nombre des Députés dans chacun de ces Ordres, ne paroît pas une question susceptible du degré de chaleur qu'elle excite. Il seroit sans doute à desirer que les Ordres se réunissent volontairement dans l'examen de toutes les affaires où leur intérêt est absolument égal & semblable; mais cette détermination même dépendant du vœu distinct des

Digitized by Google

trois Ordres, c'est de l'amour commun du bien de l'Etat qu'on doit l'attendre.

Quoi qu'il en soit, toute question préliminaire qui peut être considérée sous divers points de vue, & semer ainsi la discorde entre les trois Ordres de l'Etat, est, sous ce rapport seul, de la plus grande importance; & V. M. doit découvrir avec peine qu'Elle ne pourra prendre aucun parti sur le nombre des Députés du Tiers-état, sans mécontenter une partie des trois Ordres de la Nation; & vos Ministres, que l'on aime souvent à juger avec sévérité, ne doivent pas se dissimuler les difficultés qui les attendent; mais leur devoir n'est pas moins d'exprimer leurs sentimens avec la plus parfaite vérité.

C'étoit sans doute une grande tâche que d'avoir à présenter aux Etats-généraux, l'embarras des affaires, & les divers moyens qui pouvoient rétablir les Finances; mais avec de l'harmonie, cette tâche s'allégeoit à mes yeux. Faut-il, à l'aspect des désunions qui s'élèvent, commencer à perdre courage? non sans doute, il s'en faut bien; mais il est permis d'être péniblement affecté de ces nouveaux obstacles.

L'on compte en faveur de l'opinion qui réduit le nombre des Députés du Tiers-état, à la moitié des Représentans des deux autres Ordres réunis,

1°. La majorité décidée des Notables.

2°. Une grande partie du Clergé & de la Noblesse.

3°. Le vœu prononcé de la Noblesse de Bretagne.

4°. Le sentiment connu de plusieurs Magistrats, tant du Conseil du Roi que des Cours souveraines.

5°. Une sorte d'exemple tiré des Etats de Bretagne, de Bourgogne & d'Artois, Assemblées

Digitized by Google

divisées en trois Ordres, & où cependant le Tiers-état est moins nombreux que la Noblesse & le Clergé.

6°. Enfin, plusieurs Princes du Sang dont les sentimens se sont manifestés d'une manière positive.

On voit d'un autre côté, en faveur de l'admission du Tiers-état, dans un nombre égal à celui des deux autres Ordres réunis,

1°. L'avis de la minorité des Notables, entre lesquels on compte plusieurs personnes distinguées par leur rang dans la Noblesse & dans le Clergé.

2°. L'opinion de plusieurs Gentilshommes qui n'étoient pas dans l'Assemblée des Notables.

3°. Le vœu des trois Ordres du Dauphiné.

4°. La demande formée par diverses Commissions ou Bureaux intermédiaires des Administrations provinciales ; demande que ces Administrations auroient vraisemblablement appuyée, si elles avoient tenu leurs séances cette année.

5°. L'induction qu'on peut tirer de l'ancienne constitution des Etats de Languedoc, & de la formation récente des Etats de Provence & du Hainaut, où le Tiers-état est en nombre égal aux deux autres Ordres.

6°. Le dernier arrêté du Parlement de Paris, où, sans prononcer sur l'égalité du nombre entre le Tiers-état & les deux autres Ordres, le Parlement s'explique de la manière suivante: « A l'égard » du nombre, celui des Députés respectifs n'étant » déterminé par aucune loi, ni par aucun usage » constant pour aucun Ordre, il n'a été ni dans » le pouvoir, ni dans l'intention de la Cour, d'y » suppléer; ladite Cour ne pouvant, sur cet objet, » que s'en rapporter à la sagesse du Roi sur les » mesures nécessaires à prendre pour parvenir aux » modifications que la raison, la liberté, la justice » & le vœu général peuvent indiquer. «

Digitized by Google

7°. Enfin, & par-dessus tout, les adresses sans nombre des villes & des communes du royaume, & le vœu public de cette vaste partie de vos Sujets, connue sous le nom de Tiers-état.

Je pourrois ajouter encore ce bruit sourd de l'Europe entière, qui favorise confusément toutes les idées d'équité générale.

Après avoir rapproché les autorités pour & contre, & les divers appuis de deux opinions si opposées, je rappellerai en peu de mots à V. M., les différens motifs qui peuvent éclairer sa décision.

Et d'abord, l'on cite contre l'admission régulière du Tiers-état dans un nombre égal aux deux premiers Ordres réunis, l'exemple de 1614, & de plusieurs tenues d'Etats précédens; les lettres de convocation portoient, *un de chaque Ordre.*

On représente que si Votre Majesté se croyoit en droit de changer cet ordre de choses, on ne sauroit déterminer la mesure des altérations que le Souverain pourroit apporter aux diverses parties constitutives des Etats-généraux.

Votre Majesté ayant assemblé les Notables de son Royaume, & leur ayant demandé leurs avis, trouveroit surement une sorte de satisfaction & de convenance à suivre l'opinion qu'ils ont adoptée à la grande pluralité des voix; il seroit agréable à Votre Majesté de pouvoir donner une marque de déférence à une Assemblée composée de personnes recommandables à tant de titres, & qui, en discutant les questions soumises à leur examen, se sont livrées avec zèle & sincérité à la recherche du point de décision le plus juste & le plus conforme au bien de l'Etat.

L'on ajoute qu'en ne ménageant pas les droits ou les prétentions des deux premiers Ordres, l'on contrarie les anciens principes du Gouvernement françois, & l'on blesse en quelque manière l'esprit de la Monarchie.

Digitized by Google

On peut dire que ces deux premiers Ordres ſont liés au Souverain, par leur ſupériorité même ſur le troiſième, puiſque cette ſupériorité eſt maintenue par toutes les gradations d'états, dont le Monarque eſt à-la-fois le conſervateur & le dernier terme.

On préſume que le Tiers-état, en mettant un grand intérêt à être égal en nombre aux députés des deux premiers Ordres, annonce le deſſein d'amener les Etats-généraux à délibérer en commun.

On obſerve dans un autre ſens, que ſi ce genre de délibération devenoit convenable en certaines occaſions, on rendroit plus incertain l'aſſentiment des deux premiers Ordres à une pareille diſpoſition, ſi le nombre des Députés du Tiers-état étoit égal à celui des deux premiers Ordres.

On demande ce qu'il faut de plus au Tiers-état que l'abolition des privilèges pécuniaires, & l'on annonce cette abolition comme certaine, en citant le vœu formel à cet égard d'un grand nombre de Notables dans la Nobleſſe & dans le Clergé.

On croit que le Tiers-état, & alors on l'appelle *le Peuple*, eſt ſouvent inconſidéré dans ſes prétentions, & que la première une fois ſatisfaite, une ſuite d'autres demandes pourront ſe ſuccéder, & nous approcher inſenſiblement de la démocratie.

On met trop d'importance, dit-on quelquefois, aux réclamations du Tiers-état : il eſt conſidérable en nombre, mais épars & diſtrait par diverſes occupations lucratives ; il ne prend aux queſtions politiques qu'un intérêt momentané ; il a beſoin d'être ſoutenu par des écrits, & il ſe laſſe de la continuation des mêmes débats. Les deux premiers Ordres, comme toutes les aſſociations dont l'étendue eſt circonſcrite, ſont au contraire ſans ceſſe éveillés par l'intérêt habituel qui leur eſt propre ; ils ont le temps & la volonté de s'unir, & ils gagnent inſenſiblement des voix par l'effet

Digitized by Google

de leur crédit, & par l'ascendant de leur état dans le monde.

On fait des calculs sur le nombre de citoyens qui composent le Tiers-état, & l'on resserre ce nombre en séparant de sa cause, ou plutôt de son parti, tous ceux qui, par ignorance ou par misère, ne sont que les serviteurs des riches de tous les états, & se montrent absolument étrangers aux contestations politiques. Peut-être même que la plupart des hommes de cette dernière classe seroient plus à la suite des Seigneurs ecclésiastiques & laïques, avec lesquels ils ont des liens de dépendance, qu'ils ne seroient attachés aux citoyens qui défendent les droits communs de tous les non-privilégiés.

Les deux premiers Ordres, qui n'ont rien à acquérir, & qui sont contens de leurs privilèges, & de leur état politique, ont moins d'intérêt que le Tiers-état à la réunion des trois Ordres en Etats-généraux; ainsi, s'ils n'étoient pas entraînés par un sentiment public, équitable & généreux, ils adopteroient facilement les mesures qui éloigneroient, par des oppositions, ou par tout autre moyen, la tenue de ces Etats.

Enfin, les deux premiers Ordres connoissent mieux que le troisième, la Cour & ses orages, & s'ils le vouloient, ils concerteroient avec plus de sureté les démarches qui peuvent embarrasser le Ministère, fatiguer sa constance, & rendre sa force impuissante.

Je crois avoir indiqué les principales considérations qui peuvent favoriser auprès du Roi les prétentions contraires à la demande du Tiers-état; je vais parcourir de même en abrégé celles qui doivent en être l'appui; elles fixeront pareillement l'attention de Votre Majesté.

On accuse le Tiers-état de vouloir empiéter sur les deux premiers Ordres; & il ne demande

Digitized by Google

qu'autant de Représentans, autant de Défenseurs pour les Communes soumises à toutes les charges publiques, que pour le nombre circonscrit des citoyens qui jouissent de priviléges ou d'exceptions favorables.

Il resteroit encore aux deux premiers Ordres tout l'ascendant qui naît de la supériorité d'état & des diverses grâces dont ils sont les distributeurs, soit par leur propres moyens, soit par leur crédit à la Cour & près des Ministres.

Cette dernière observation est tellement juste, que, dans les assemblées d'États où les trois Ordres délibèrent quelquefois en commun, il est connu par expérience qu'aux momens où le Tiers-état se sent intimidé par l'opinion de ceux qu'il est dans l'habitude de respecter, il demande à se retirer dans sa chambre; & c'est en s'isolant ainsi, qu'il reprend du courage & retrouve ses forces.

Le titre des Lettres de convocation de 1614, & des précédentes Assemblées nationales, est contraire à la demande du Tiers-état; mais les faits y sont favorables, puisqu'en réalité, le nombre des Députés de cette classe de citoyens a toujours passé la troisième partie du nombre général des Députés.

Au commencement du quatorzième siècle, Philippe-le-Bel, guidé par une vue simplement politique, a pu introduire le Tiers-état dans les Assemblées nationales; Votre Majesté, à la fin du dix-huitième, déterminée seulement par un sentiment d'équité, n'auroit-elle pas le droit de satisfaire au vœu général des Communes de son Royaume, en leur accordant un petit nombre de Représentans de plus qu'elles n'ont eu à la dernière tenue, époque loin de nous de près de deux siècles?

Cet intervalle a apporté de grands changemens à toutes choses. Les richesses mobiliaires &

Digitized by Google

les emprunts du Gouvernement ont associé le Tiers-état à la fortune publique ; les connoissances & les lumières sont devenues un patrimoine commun ; les préjugés se sont affoiblis ; un sentiment d'équité générale a été noblement soutenu par les personnes qui avoient le plus à gagner au maintien rigoureux de toutes les distinctions. Par-tout les ames se sont animées, les esprits se sont exhaussés, & c'est à un pareil essor que la Nation doit en partie le renouvellement des Etats-généraux ; il n'eût point eu lieu, ce renouvellement, si, depuis le Prince jusqu'aux Sujets, un respect absolu pour les derniers usages eût paru la seule loi.

L'ancienne délibération par Ordre ne pouvant être changée que par le concours des trois Ordres, & par l'approbation du Roi, le nombre des Députés du Tiers-état n'est jusques-là qu'un moyen de rassembler toutes les connoissances utiles au bien de l'Etat ; & l'on ne peut contester que cette variété de connoissances appartient sur-tout à l'Ordre du Tiers-état, puisqu'il est une multitude d'affaires publiques dont lui seul a l'instruction, telles que les transactions du Commerce intérieur & extérieur, l'état des Manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt & la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, celui des priviléges, & tant d'autres parties dont lui seul a l'expérience.

La cause du Tiers-état aura toujours pour elle l'opinion publique, parce qu'une telle cause se trouve liée aux sentimens généreux, les seuls que l'on peut manifester hautement ; ainsi elle sera constamment soutenue, & dans les conversations, & dans les écrits, par les hommes animés & capables d'entraîner ceux qui lisent ou qui écoutent.

Votre Majesté a été touchée de l'amour, de la confiance, de l'abandon, dont le Tiers-état fa

Digitized by Google

profession pour Elle dans toutes les supplications des Villes & des Communes, qui lui ont été adressées : Votre Majesté a sans doute d'autres manières de répondre à tant de dévouement que par l'admission des Députés du Tiers-état aux Etats-généraux, dans un nombre plus ou moins étendu ; cependant il est juste, naturel & raisonnable, que Votre Majesté prenne en considération particulière l'intérêt qu'une si nombreuse partie de ses Sujets attache à la décision de cette question.

On dit que dans l'Assemblée des Etats-généraux, les deux premiers Ordres examineront la pétition du Tiers-état, & que peut-être alors ils y accéderont ; mais si, selon l'avis de plusieurs Publicistes, & selon l'arrêté du Parlement de Paris, le nombre respectif des trois Ordres opinans séparément peut être légitimement déterminé par le Roi, seroit-il absolument égal que le Tiers-état obtint de Votre Majesté ou des deux autres Ordres de son Royaume, le succès de ses sollicitations ? & peut-il être indifférent à Votre Majesté d'être la première à lui accorder une justice ou un bienfait ?

Il est remarquable que le Languedoc, la Provence, le Hainaut, le Dauphiné, enverront nécessairement, selon leurs formes constitutives, autant de Députés du Tiers-état que des deux premiers Ordres.

Ces deux Ordres n'ont pas fait attention, peut-être, que dans le Tiers-état beaucoup de personnes sont associées en quelque manière aux priviléges de la Noblesse ; ce sont les habitans des villes connues sous le nom de *Villes franches*, villes en très-grand nombre aujourd'hui, & où la Taille n'existe plus, parce qu'elle y a été convertie en des droits sur les consommations, payés également par toutes les classes de citoyens.

Digitized by Google

On peut supposer, contre la vraisemblance, que les trois Ordres venant à faire usage réciproquement de leurs droits d'opposition, il y eût une telle inaction dans les délibérations des Etats-généraux, que, d'un commun accord, & sollicités par l'intérêt public, ils désirassent de délibérer en commun, fût-ce en obtenant du Souverain que leur vœu, pour toute innovation, exigeât une supériorité quelconque de suffrages. Une telle disposition, ou toute autre du même genre, quoique nécessitée par le bien de l'Etat, seroit peut-être inadmissible ou sans effet, si les Représentans des Communes ne composoient pas la moitié de la représentation nationale.

La déclaration généreuse que viennent de faire les Pairs du Royaume, si elle entraîne le suffrage de la Noblesse & du Clergé aux Etats-généraux, assurera à ces deux Ordres de l'Etat des hommages de reconnoissance de la part du Tiers-état, & le nombre de ces hommages sera pour eux un tribut d'autant plus glorieux & plus éclatant. Cependant, lors même qu'il ne subsisteroit aucune inégalité dans la répartition des impôts, il y auroit encore de la convenance à donner au Tiers-état une représentation nombreuse, puisqu'il importeroit que la sagesse des délibérations des Etats-généraux, que la bonté & la justice du Souverain, fussent annoncées & expliquées dans tout le Royaume, par une diversité d'interprêtes & de garans, suffisante pour éclairer & pour affermir la confiance de vingt-quatre millions d'hommes.

On place encore ici une réflexion : la défaveur auprès des deux premiers Ordres, peut perdre facilement un Ministre. Les mécontentemens du troisième n'ont pas cette puissance, mais ils affoiblissent quelquefois l'amour public pour la personne du Souverain.

Enfin le vœu du Tiers-état, quand il est una-

Digitized by Google

nime, quand il est conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national; le temps le consacrera; le jugement de l'Europe l'encouragera, & le Souverain ne peut que régler dans sa justice, ou avancer dans sa sagesse, ce que les circonstances & les opinions doivent amener d'elles-mêmes.

Votre Majesté, qui a lu attentivement tous les écrits remarquables publiés sur la question soumise à son jugement, aura présentes à l'esprit toutes les considérations qui ne lui sont pas rappelées dans ce Mémoire.

Obligé maintenant, pour obéir à ses ordres, de donner mon avis avec les autres Ministres de Sa Majesté, sur l'objet essentiel traité dans ce moment, je dirai donc qu'en mon ame & conscience, & en fidèle serviteur de Votre Majesté, je pense décidément qu'Elle peut & qu'Elle doit appeler aux Etats-généraux un nombre de Députés du Tiers-état égal en nombre aux Députés des deux autres Ordres réunis, non pour forcer, comme on paroît le craindre, la délibération par tête, mais pour satisfaire le vœu général & raisonnable des Communes de son Royaume, dès que cela se peut sans nuire aux intérêts des deux autres Ordres.

On a dit que si les Communautés envoyoient d'elles-mêmes un nombre de Députés supérieur à celui qui seroit déterminé par les lettres de convocation, on n'auroit pas le droit de s'y opposer. Que signifieroit donc l'autorité du Souverain, s'il ne pouvoit pas mettre la règle à la place du désordre? car c'en seroit un véritable, que la pleine liberté laissée au Tiers-état de se conformer ou non aux lettres de convocation, pour le nombre de ses Députés. La Noblesse & le Clergé, qui ont maintenant fixé leur attention sur la quotité respective du nombre des Représentans

Digitized by Google

de chaque Ordre, ne manqueroient pas d'excéder aussi, dans leur députation, le nombre prescrit; & par une rivale imitation, il arriveroit peut-être aux Etats-généraux, une foule de Députés qui produiroit le désordre & la confusion.

Votre Majesté a des intentions droites, & ne veut que la justice envers tous, & le bonheur de ses Peuples; & ce n'est pas selon la rigueur d'une ancienne forme, & d'une forme diversement entendue, diversement interprétée, qu'Elle voudra décider d'une question intéressante pour la tranquillité publique. Que l'on ait pris de vaines alarmes, que l'on conçoive de faux ombrages, Votre Majesté les dissipera en se montrant le gardien des droits de tous les Ordres de son Royaume: Elle ne se déterminera dans la question présente, que par un sentiment de justice, & ce même sentiment deviendra le garant de toutes les propriétés, & servira de défense à tous les Ordres de l'Etat. Ce seroit faire tort aux sentimens élevés de la Noblesse; ce seroit mal juger de l'esprit de justice & de paix qui appartient au Clergé, d'imaginer une résistance de leur part à la décision que donnera Votre Majesté, sur une question long-temps débattue, & dont le résultat ne doit conduire, avec justice, à aucune conséquence importante.

PROPOSITION.

Je crois que le nombre de mille Députés ou environ, est le plus convenable; il ne présente pas la crainte d'une trop grande confusion, & en même temps il devient nécessaire pour représenter suffisamment la Nation dans une circons-

Digitized by Google

tance si grave & si majeure, & où les plus grands intérêts de l'Etat pourront être traités.

Ce nombre de Représentans des trois Ordres devroit être réparti entre les grands Bailliages, en raison combinée de leur population & de leurs contributions, & en assignant un nombre proportionnel à chaque pays d'Etats qui est dans l'usage de choisir des Députés dans ses propres assemblées.

La manière la plus raisonnable de répartir mille Députés entre les différens Ordres de l'Etat, seroit peut-être d'en accorder deux cents à l'Ordre du Clergé, trois cents à l'Ordre de la Noblesse, & cinq cents aux Communes du Royaume; mais comme Votre Majesté, sans le concours des Etats-généraux, ne veut apporter aux anciennes formes que les changemens les plus indispensables, on propose à Votre Majesté de ne point s'écarter de la parité établie entre les deux Ordres privilégiés, & alors les mille Députés qu'Elle appelleroit aux Etats-généraux, devroient être composés de deux cents cinquante du Clergé, de deux cents cinquante de la Noblesse, & de cinq cents du Tiers-état.

On a rendu compte à Votre Majesté des diverses modifications qui pouvoient concilier ce doublement du Tiers-état avec une sorte de ménagement pour l'ancienne teneur des Lettres de convocation; ces Lettres appeloient aux États-généraux, *un de chaque Ordre* : ainsi on auroit pu maintenir la même formule, en répartissant l'élection de la moitié des Députés du Tiers-état, entre les villes principales du Royaume; mais l'avantage particulier que ces villes obtiendroit, deviendroit un sujet de jalousie pour toutes celles dont l'importance seroit à peu-près semblable, & cette même disposition pourroit encore exciter la réclamation des autres Communautés

Digitized by Google

du Royaume. Quelques objections naîtroient aussi de ce que les trois Ordres se trouvant réunis & confondus dans les Communes des villes, il faudroit, par des Réglemens nouveaux & particuliers, séparer le Tiers-état des autres classes de la société; & de pareils Réglemens appliqués à un nombre très-considérable de villes, entraîneroient de grands embarras & de grandes longueurs.

Il étoit bien naturel & bien digne de la protection que Votre Majesté accorde également à tous les Ordres de son royaume, de chercher avec attention & avec suite, tous les moyens qui pouvoient lui donner l'espérance de concilier leurs diverses prétentions & leurs différens intérêts; mais, dans la circonstance où se trouvent les affaires publiques, toute modification nouvelle qui n'auroit pas été motivée ou par un principe évident de justice, ou par l'expression générale de l'opinion publique, exposeroit peut-être à des contradictions difficiles à surmonter.

Votre Majesté, en augmentant le nombre des Députés du Tiers-état aux Assemblées nationales, cédera principalement à un sentiment d'équité; & puisqu'en toutes choses la manière la plus simple est la plus assortie à la dignité royale, c'est sous une telle forme qu'il faut livrer à la garde du temps une délibération qui fera quelque jour une des époques glorieuses du règne de Votre Majesté.

On proposeroit donc à Votre Majesté d'exprimer ses intentions dans les lettres de convocation mêmes.

On doit observer cependant que si Votre Majesté veut accorder une députation particulière au très-petit nombre de villes qui ont joui de ce privilége en 1614, il faudroit les astreindre pour leurs élections, aux dispositions qui seront suivies dans les Bailliages, afin que le nombre des Dé-

Digitized by Google

putés du Tiers-état ne puisse jamais excéder le nombre des Députés des deux premiers Ordres.

Sur la troisième Question.

Chaque Ordre doit-il être restreint à ne choisir des Députés que dans son Ordre?

Les lettres de convocation ayant toujours porté *un de chaque Ordre*, annonçoient par cette expression, que les Députés choisis par un Ordre devoient en faire partie. Cependant le Parlement de Paris, aux termes de son arrêté du 5 décembre, semble penser que la plus parfaite liberté, dans l'élection de chaque Ordre, est constitutionnelle. Il paroît donc douteux que, pour la prochaine Assemblée des États-généraux, l'on fût en droit de s'opposer à tel usage que chaque Ordre pourroit faire de cette liberté; & cette considération doit engager le Tiers-état à diriger son choix avec d'autant plus d'attention vers les personnes qui lui paroîtront le plus dignes de sa confiance. La plus grande partie du Tiers-état desire que ses Députés soient nécessairement pris dans son Ordre; mais si les Electeurs dans quelque Bailliage pensoient différemment, & préféroient, pour leur représentant, un Membre de la Noblesse, ce seroit peut-être aller bien loin que de s'élever contre une pareille nomination, du moment qu'elle seroit l'effet d'un choix parfaitement libre. Le Tiers-état doit considérer,

« Que les Nobles choisis par lui, pour ses Représentans, ne pourroient abandonner ses intérêts sans s'avilir. »

« Qu'il est dans la Noblesse plusieurs personnes aussi zélées pour la cause du Tiers-état & aussi

Digitized by Google

habiles à la défendre, que des Députés choisis dans ce dernier Ordre. »

« Peut-être aussi que dans le moment où la Noblesse & le Clergé paroissent véritablement disposés à renoncer aux priviléges pécuniaires dont ils jouissent, il y auroit quelque convenance de la part du Tiers-état à ne pas excéder les bornes raisonnables de la défiance, & à voir sans regret l'admission de quelques Gentilshommes dans son Ordre, si cette admission avoit lieu par l'effet d'un choix parfaitement libre. »

« On doit ajouter qu'au milieu des mœurs françoises, ce mélange, dans une proportion mesurée, auroit des avantages pour le Tiers-état, & seroit peut-être le premier principe d'une union d'intérêts si nécessaire. »

« Il est très-possible, à en juger par les dispositions des deux Ordres, que la prochaine tenue des Etats-généraux soit la dernière où le Tiers-état attachera une grande importance à n'avoir que des Députés pris dans son Ordre; car, si les priviléges pécuniaires qui séparent les intérêts des diverses classes de la société, étoient une fois supprimés, le Tiers-état pourroit indifféremment choisir pour Représentant un Gentilhomme ou un autre Citoyen. On ne peut douter qu'à l'époque où la répartition sera égale entre tous les Ordres, qu'à l'époque où seront abolies ces dénominations de tributs qui rappellent à chaque instant au Tiers-état son infériorité & l'affrontent inutilement, à cette heureuse époque enfin si juste & si desirable, il n'y aura plus qu'un vœu commun entre tous les habitans de la France. Qu'est-ce donc alors qui pourroit séparer les intérêts du Tiers-état des intérêts des deux premiers Ordres? Le Tiers-état comme la Noblesse, comme le Clergé, comme tous les François, n'a-t-il pas intérêt à l'ordre

Digitized by Google

des finances, à la modération des charges publiques, à la justice des loix civiles & criminelles, à la tranquillité & à la puissance du royaume, au bonheur & à la gloire du Souverain? Il n'entrera jamais dans l'esprit du Tiers-état de chercher à diminuer les prérogatives seigneuriales ou honorifiques qui distinguent les deux premiers Ordres, ou dans leurs propriétés, ou dans leurs personnes; il n'est aucun François qui ne sache que ces prérogatives sont une propriété aussi respectable qu'aucune autre, que plusieurs tiennent à l'essence de la Monarchie, & que jamais VOTRE MAJESTÉ ne permettroit qu'on y portât la plus légère atteinte. »

« Que les Ministres de la Religion ne voient donc dans le nombre des Représentans du Tiers-état aux Etats-généraux, que les représentans, les indicateurs des besoins multipliés d'un grand peuple. Que la Noblesse, à l'aspect de ces nombreux Députés des Communes, se rappelle avec satisfaction & avec gloire qu'elle doit aux vertus & aux exploits de ses ancêtres, d'avoir, sur les intérêts généraux de la Nation, une influence égale aux Députés de tout un royaume. Que ces Députés, à leur tour, ne pensent jamais que ce soit par le nombre, ni par aucun moyen de contrainte, mais par la persuasion, par l'éloquence de la vérité, qu'ils peuvent obtenir le redressement des griefs de leurs constituans. Mais très-certainement, SIRE, les Communes de votre royaume n'ont aucune autre idée, & c'est à votre protection, c'est à l'appui de votre justice qu'elles se confient principalement. Leurs sentimens sont manifestés dans les supplications innombrables qu'elles ont adressées à VOTRE MAJESTÉ, & qui contiennent toutes la profession la plus expressive d'un dévouement sans bornes, & à VOTRE

MAJESTÉ, & au secours de l'État. Il faut croire à ce sentiment national qui honore le règne de VOTRE MAJESTÉ, & qui consacre ses vertus & l'amour de ses peuples. »

« Ah! que de toutes parts on veuille enfin arriver au port! qu'on ne rende pas les efforts de VOTRE MAJESTÉ inutiles, par un esprit de discorde, & que chacun fasse un léger sacrifice pour l'amour du bien! VOTRE MAJESTÉ peut l'attendre avec confiance de l'Ordre de son Clergé; c'est à lui d'inspirer par-tout l'amour de la paix; c'est à lui de croire aux vertus de son Roi, & d'en pénétrer ceux qui l'écoutent. C'est à l'Ordre de la Noblesse de ne pas se livrer à des alarmes chimériques, & de soutenir les efforts généreux de VOTRE MAJESTÉ au moment où Elle est uniquement occupée d'assurer le bonheur général, au moment où Elle voudroit appeler tous les esprits & tous les cœurs à seconder ses vues bienfaisantes. Ah! SIRE, encore un peu de temps, & tout se terminera bien; vous ne direz pas toujours, je l'espère, ce que je vous ai entendu prononcer en parlant des affaires publiques: *Je n'ai eu*, disiez-vous, *je n'ai eu, depuis quelques années, que des instans de bonheur;* touchantes paroles quand elles sont l'expression d'une ame sincère & des sentimens d'un Roi si digne d'être aimé. Vous le retrouverez ce bonheur, SIRE, vous en jouirez; vous commandez à une Nation qui sait aimer; & que des nouveautés politiques auxquelles Elle n'est pas encore faite, distrayent pour un temps de son caractère naturel; mais fixée par vos bienfaits, & affermie dans sa confiance par la pureté de vos intentions, elle ne pensera plus ensuite qu'à jouir de l'ordre heureux & constant dont elle vous sera redevable. Elle ne sait pas encore; cette Nation reconnoissante, tout ce que vous

avez

Digitized by Google

avez dessein de faire pour son bonheur. Vous l'avez dit, SIRE, aux Ministres qui sont honorés de votre confiance; non-seulement vous voulez ratifier la promesse que vous avez faite de ne mettre aucun nouvel impôt sans le consentement des États-généraux de votre royaume, mais vous voulez encore n'en proroger aucun sans condition: vous voulez de plus assurer le retour successif des États généraux, en les consultant sur l'intervalle qu'il faudroit mettre entre les époques de leur convocation, & en écoutant favorablement les représentations qui vous seront faites, pour donner à ces dispositions une stabilité durable. VOTRE MAJESTÉ veut encore prévenir, de la manière la plus efficace, le désordre que l'inconduite ou l'incapacité de ses Ministres pourroient introduire dans ses finances. Vous vous proposez, SIRE, de concerter, avec les États-généraux, les moyens les plus propres à vous faire atteindre à ce but; & dans le nombre des dépenses dont vous assurerez la fixité, vous ne voulez pas même, SIRE, distinguer celles qui tiennent plus particulièrement à votre personne. *Ah, que sont ces dépenses pour le bonheur!* ai-je entendu dire à VOTRE MAJESTÉ. Et en effet, chacun le sait, VOTRE MAJESTÉ a prescrit Elle-même plusieurs réductions très-importantes dans cette partie de ses finances, & Elle veut qu'on lui propose encore les économies dont les mêmes objets seront susceptibles. »

VOTRE MAJESTÉ portant ses regards sur toutes les dispositions qui peuvent concourir au bonheur public, se propose aussi d'aller au-devant du vœu bien légitime de ses Sujets, en invitant les États-généraux à examiner eux-mêmes la grande question qui s'est élevée sur les lettres de cachet, afin que VOTRE MAJESTÉ, par le con-

cours de leurs lumières, connoisse parfaitement quelle règle doit être observée dans cette partie de l'administration. Vous ne souhaitez, SIRE, que le maintien de l'ordre, & vous voulez abandonner à la loi tout ce qu'elle peut exécuter. »

« C'est par le même principe que VOTRE MAJESTÉ est impatiente de recevoir les avis des États généraux sur la mesure de liberté qu'il convient d'accorder à la presse & à la publicité des ouvrages relatifs à l'Administration, au Gouvernement ou à tout autre objet public. »

Enfin, Sire, vous préférerez avec raison aux conseils passagers de vos Ministres, les délibérations durables des Etats-généraux de votre Royaume; & quand vous aurez éprouvé leur sagesse, vous ne craindrez point de leur donner une stabilité qui puisse produire la confiance, & les mettre à l'abri d'une variation dans les sentimens des Rois vos successeurs. »

« Vous avez encore d'autres vues pour le bonheur de vos Sujets, ou plutôt, Sire, vous n'avez que cette seule vue sous différentes modifications, & c'est sur-tout par ce genre de rapport avec vos Peuples, que votre autorité vous est chère; & comment n'en connoîtriez-vous pas le prix dans ce moment extraordinaire, où vous en répandez l'influence, non-seulement pour la félicité des Sujets qui vous ont été confiés, mais pour l'avantage encore de toutes les générations futures! Ces sont vos sentimens, Sire, que j'ai essayé d'exprimer, ils deviennent un nouveau lien entre Votre Majesté & l'auguste Princesse qui partage vos peines & votre gloire; je n'oublierai jamais qu'Elle me disoit il y a peu de temps: « Le Roi ne se refusera point aux sa-» crifices qui pourront assurer le bonheur pu-» blic; nos enfans penseront de même s'ils sont

» sages, & s'ils ne l'étoient pas, le Roi auroit » rempli un devoir en leur imposant quelque » gêne. »

« Belles & louables paroles que je priai Sa Majesté avec émotion de me permettre de retenir. »

« Sire, je n'ai point de doute sur la destinée de la France, ni sur sa puissance au-dehors, si, par un juste partage des sentimens qui vous animent, on s'empresse à faire servir la circonstance actuelle au rétablissement de l'harmonie intérieure, & à la construction d'un édifice inébranlable de prospérité & de bonheur. »

« Vous avez encore, Sire, le grand projet de donner des Etats-provinciaux, au sein des Etats-généraux, & de former un lien durable entre l'Administration particulière de chaque Province & la législation générale. Les Députés de chaque partie du Royaume, concerteront le plan le plus convenable, & Votre Majesté est disposée à y donner son assentiment, si Elle le trouve combiné d'une manière sage & propre à faire le bien sans discorde & sans embarras. »

« Votre Majesté une fois contente du zèle & de la marche régulière de ces Etats, & leurs pouvoirs étant définis, rien n'empêcheroit Votre Majesté de leur donner des témoignages de confiance fort étendus, & de diminuer, autant qu'il est possible, les détails de l'Administration première. »

« Votre Majesté est encore déterminée à appuyer de son autorité, tous les projets qui tendront à la plus juste répartition des impôts; mais en secondant les dispositions généreuses qui ont été manifestées par les Princes, les Pairs du Royaume & par les Notables du Clergé & de la Noblesse, Votre Majesté desire cependant que dans l'examen des droits & des faveurs dont

Digitized by Google

jouissent les Ordres privilégiés, on montre des égards pour cette partie de la Noblesse qui cultive elle-même ses champs, & qui souvent, après avoir supporté les fatigues de la guerre, après avoir servi le Roi dans ses armées, vient encore servir l'Etat, en donnant l'exemple d'une vie simple & laborieuse, & en honorant par ses occupations, les travaux de l'Agriculture. »

« Je ne rappellerai pas d'une manière plus étendue à Votre Majesté, tous les projets qui promettent à ses intentions bienfaisantes un avenir digne de sa sollicitude paternelle & de son amour du bien public. Seroit-il possible que des craintes spéculatives, que des raisonnemens prématurés vinssent mettre obstacle à cette harmonie sans laquelle les assemblées nationales ne sont plus propres à seconder l'administration ? Est-ce dans un moment de crise qu'il faut se désunir ? est-ce au moment où l'incendie a gagné l'édifice, qu'il faut perdre du temps en vaines disputes ! Eh quoi ! les François qu'on a vu fléchir, dans d'autres temps, devant la simple parole d'un Ministre impérieux, n'auroient-ils de résistance qu'aux tendres efforts d'un Roi bienfaisant ? Ah ! que chacun de vous soit tranquille, oserois-je leur dire : le plus droit, le plus intègre des Princes environnera de son esprit les délibérations des Etats-généraux ; & son desir le plus ardent, c'est que la prospérité de l'Etat ne soit dûe qu'au zèle empressé de tous les Ordres du Royaume. Toute défiance anticipée seroit une véritable injustice. Hélas ! en d'autres temps on se fût approché du Trône avec transport, pour inscrire dans un registre national les déterminations de Votre Majesté, & pour recevoir d'Elle ces gages de bonheur ; d'une voix unanime, & d'un commun accord. Non, je ne desespère point qu'un pareil sentiment ne renaisse

encore, & qu'un nouvel ordre de choses joint à l'impression des vertus de Votre Majesté, & aux douces & sensibles inclinations des François, ne triomphe enfin de cet esprit de désunion que de malheureux évènemens ont semé au milieu de nous, mais qui se perdra dans une suite des beaux jours dont il me sera permis de voir l'aurore. »

« Je prie Votre Majesté de me pardonner si je m'abandonne à ces sentimens, en lui adressant la parole; je ne puis mettre de l'ordre dans ces réflexions, au milieu des travaux de tout genre qui me laissent si peu de momens ; mais c'est un guide aussi que le sentiment, & il seroit à desirer que dans les grandes circonstances tout le monde le suivît, & qu'on suspendît pour un temps ces combinaisons de l'esprit, ces anticipations exagérées qui égarent si facilement. »

« Qu'il me soit permis, après avoir entretenu Votre Majesté d'une question dont la décision est devenue si importante ; qu'il me soit permis, après avoir résumé les diverses intentions de Votre Majesté, relatives au plus grand avantage de ses peuples ; qu'il me soit permis, dis-je, de m'arrêter un moment sur le bonheur particulier de Votre Majesté. Il faut en convenir, la satisfaction attachée à un pouvoir sans limites, est toute d'imagination ; car, si le Souverain ne doit se proposer que le plus grand avantage de l'Etat, & la plus grande félicité de ses Sujets, le sacrifice de quelques-unes de ses prérogatives, pour atteindre à ce double but, est certainement le plus bel usage de sa puissance, & c'est même le seul qui ne soit pas susceptible de partage, puisqu'il ne peut émaner que de son propre cœur & de sa propre vertu, tandis que les abus de la plupart des exercices journaliers de l'autorité, dérivent le plus souvent de l'ascendant des Ministres. Ce sont eux qui, se trouvant presque nuls

Digitized by Google

au milieu d'un ordre constant & invariable, voudroient que tout fût conduit par les volontés instantanées du Souverain, bien sûrs d'avoir ainsi une influence proportionnée à la multitude d'intérêts particuliers qui aboutissent à eux & à la variété des ressorts qu'ils font agir. Mais si Votre Majesté arrête son attention sur le présent & sur l'avenir, si Elle y réfléchit avec ce jugement impartial & modéré qui fait un des caractères remarquables de son esprit, Elle verra que dans le plan général dont Elle s'est formé l'idée, Elle ne fait qu'assurer simplement l'exécution de la première & de la plus constante de ses volontés, l'accomplissement du bien public : Elle ne fait qu'ajouter à ses vues bienfaisantes, des lumières qui ne sont jamais incertaines lorsqu'elles viennent du résultat des vœux d'une Assemblée nationale bien ordonnée : alors Votre Majesté ne sera plus agitée entre les divers systêmes de ses Ministres ; Elle ne sera plus exposée à revêtir de son autorité une multitude de dispositions dont il est impossible de prévoir toutes les conséquences ; Elle ne sera plus entraînée à soutenir les actes de cette même autorité, longtemps encore après le moment où Elle commence à douter de la perfection des conseils qui lui ont été donnés ; enfin, par une seule application grande & généreuse de la puissance souveraine, par un seul acte d'une confiance éclairée, Votre Majesté, en s'environnant des Députés de la nation, se délivrera pour toujours de cette suite d'incertitudes & de balancemens, de défiances & de regrets qui doivent faire le malheur d'un Prince, tant qu'il demeure sensible au bien de l'Etat & à l'amour de ses Peuples. Les déterminations que Votre Majesté a prises, lui laisseront toutes les grandes fonctions du pouvoir suprême ; car les Assemblées nationales, sans un

Digitized by Google

guide, sans un protecteur de la justice, sans un défenseur des foibles, pourroient elles-mêmes s'égarer; & s'il s'établit dans les finances de Votre Majesté, un ordre immuable, si la confiance prend l'essor qu'on peut espérer, si toutes les forces de ce grand royaume viennent à se vivifier, Votre Majesté jouira dans ses relations au-dehors, d'une augmentation d'ascendant qui appartient encore plus à une puissance réelle & bien ordonnée, qu'à une autorité sans règle. Enfin, quand Votre Majesté arrêtera son attention, on sur Elle-même pendant le cours de sa vie, ou sur la royauté pendant la durée des siècles, Elle verra que sous l'une & l'autre considération, Elle a pris le parti le plus conforme à sa sagesse; Votre Majesté aura le glorieux, l'unique, le salutaire avantage de nommer à l'avance le Conseil de ses successeurs, & ce Conseil sera le génie même d'une nation, génie qui ne s'éteint point & qui fait des progrès avec les siècles; enfin, les bienfaits de Votre Majesté s'étendront jusque sur le caractère national; car, en le dirigeant habituellement vers l'amour du bien public, Elle appuiera, Elle embellira toutes les qualités morales que ce précieux amour inspire généralement. »

« Enfin, si par des révolutions imprévues, l'édifice élevé par Votre Majesté venoit à s'écrouler, si les générations suivantes ne vouloient pas du bonheur que Votre Majesté leur auroit préparé, Elle auroit fait encore un acte essentiel de sagesse, en calmant, ne fût-ce que pendant son règne, cet esprit de dissention qui s'élève de toutes parts dans son royaume. »

« Cependant si une différence dans le nombre de Députés du Tiers-état, devenoit un sujet ou un prétexte de discorde; si l'on contestoit à Votre Majesté le droit de donner une décision préliminaire

Digitized by Google

naire demandée avec tant d'instance, par la plus grande partie de ses Sujets, & qui conserve en entier les usages constitutifs des Etats-généraux; si chacun se livrant à une impatience déraisonnable, ne vouloit pas attendre de ces Etats-généraux eux-mêmes, la perfection dont chacun se forme une opinion différente; si l'on ne vouloit faire aucune attention à l'embarras dans lequel se trouve le Gouvernement, & au milieu de la fermentation présente, & au milieu de ce combat des usages & de l'équité, des formes & de la raison; enfin, si chacun, mécontent de ce qui manqueroit à ses desirs, non pas pour toujours, mais pour l'instant le plus prochain, perdoit de vue le bien durable, auquel il faut tendre; si par des vues particulières, on cherchoit à retarder l'Assemblée des Etats-généraux, & à lasser l'honorable constance de Votre Majesté, & si votre volonté, Sire, n'étoit pas suffisante pour vaincre ces obstacles, je détourne mes regards de toutes ces idées, je ne puis m'y arrêter, je ne puis y croire; alors cependant, quel conseil pourrois-je donner à Votre Majesté? un seul, & ce seroit le dernier, celui de sacrifier à l'instant le Ministre qui auroit eu le plus de part à votre délibération. »

Une lettre de S. Denis, Généralité d'Alençon, nous informe en ces termes, d'un établissement utile formé sur cette Paroisse.

« Notre municipalité nouvelle, composée de douze membres, y compris le Seigneur qui préside, a cru devoir profiter de son établissement, pour prévenir & arrêter les procès. Pour remplir notre but, nous avons cru devoir donner de la

Digitized by Google

considération vis-à-vis du grand nombre, à tous les membres de la municipalité. Premier moyen. Tous ont chacun leur chaise gratis, placée dans le chœur. Deuxième moyen. Tous ont chacun leur flambeau, pour accompagner le S. Sacrement à la procession de la fête-Dieu, & aux Saluts. Troisième moyen. Tous sont membres du bureau de charité : cet établissement a été homologué au Parlement. Quatrième moyen. M. le Curé donne quatre prix d'agriculture ; tous les députés de la municipalité sont les experts & les juges. Nous nous assemblons exactement tous les dimanches, à l'issue de la grand'messe, conformément aux volontés du Roi. M. le Curé, dans un prône, a fait connoître que les procès étoient la ruine des familles, la source des haines & des vengeances. Il a engagé tous ses paroissiens à confier tous leurs intérêts à la municipalité ; & il leur a annoncé que dans les affaires difficiles, on feroit un mémoire, de concert avec les parties, pour le consulter à Alençon ou à Rouen, à un ou deux Avocats, & que le bureau de charité paieroit les frais de la consultation. Nous avons réussi dans ce projet de bienfaisance, au-delà de nos espérances. Tous les paroissiens, depuis un an, se sont adressés à la municipalité. Nous avons arrêté ou prévenu plus de trente procès : aucun des procès que nous avons décidé n'a été porté aux tribunaux. Nous avons, par ces moyens simples, formé un tribunal redoutable pour les pauvres. »

« Par un des articles du bureau de charité, nous ne devons assister ni fainéans ni plaideurs ; & nous les obligeons de s'adresser à la municipalité dans tous leurs différends, & de s'en rapporter à notre décision ; autrement ils sont déchus

de toute espérance d'être assistés, même dans leurs maladies. »

« La municipalité peut se tromper dans une affaire de droit, même avec la consultation d'un Avocat ; mais elle ne se trompera pas, lorsqu'il s'agira d'estimer un dommage, de régler la place des devises, de décider des petites usurpations si fréquentes dans nos campagnes. »

« Un des articles essentiels, qui sera toujours la base de toutes nos opérations ; c'est que nous ne nous regarderons jamais que comme des juges de conciliation, des médiateurs, des juges de paix, choisis volontairement par les parties. »

« Si nous avions le chagrin de ne pouvoir terminer un procès, nous en resterions là. Nous croyons ne devoir prendre de parti ni pour l'un ni pour l'autre : nos fonctions cessent dès l'instant que les parties veulent plaider. »

L'indication générale que nous avons donnée sur l'intensité du froid dans cette capitale, aura fait désirer des informations plus détaillées et plus exactes. On doit en effet recueillir tout ce qui peut caractériser les divers périodes d'un hiver aussi extraordinaire et aussi calamiteux. Un article intéressant de la Gazette de France, de vendredi dernier, remplit parfaitement ce but.

« L'histoire, y est-il dit, ne fournit pas d'exemple d'un hiver aussi long, aussi froid & aussi constant que celui que nous éprouvons dans cette ville. Le 24 novembre dernier, la gelée commença à se manifester par un vent d'Est-Nord-Est & par un ciel serein ; depuis ce jour le froid est allé en augmentant, gelant à toutes les heures du jour & de la nuit jusqu'au 25 décembre, qu'un faux dé-

Digitized by Google

gel s'étoit annoncé ; mais la gelée a repris, deux jours après, avec la même force qu'auparavant, & ce grand froid continue. Dès le 26 novembre, la rivière de Seine se trouva gelée en plusieurs endroits ; peu de jours après, elle fut prise & continue de l'être : elle l'est plus complètement qu'elle ne l'a été en 1776. Du 5 au 6 décembre, il tomba, à Paris, environ cinq pouces de neige, qui s'est conservée dans sa totalité ; le 16, deux pouces & demi ; le 27, un pouce & demi, ce qui fait environ neuf pouces, que la terre, qui étoit gelée par les premiers froids, a conservé. Voici les froids les plus grands & les plus vifs que le sieur Messier, Astronome de la Marine, a observé de son observatoire, à deux thermomètres au mercure, les mêmes qui lui avoient servi à mesurer le grand froid de l'hiver 1776 (1). Le 28 novembre, à 7 heures trois quarts du matin, le vent Nord, le ciel serein, les thermomètres marquoient 11 degrés au-dessous de zéro. Le 29, à la même heure, même vent & le même ciel, 10 degrés. Le 10 décembre, à la même heure, le vent N. N. E., le ciel clair, 10 degrés & demi. Le 15, à la même heure, le vent N. E., même ciel, 11 degrés trois quarts. Le 16, à dix heures un quart du soir, le vent N. E., même ciel, 10 degrés & demi. Le 17, à sept heures & demie du matin, le vent N. N. E., même ciel, 12 degrés ; à dix heures du soir, 10 degrés & demi. Le 18, à sept heures du matin, vent N. N. O., le ciel clair, le baromètre à 28 pouces 2 lignes, les thermomètres étoient à 14 degrés ; à neuf heures & demie du soir, à 10 degrés & demi. Le 19, à sept heures &

(1) Les Thermomètres, de la glace à l'eau bouillante, portent pour division 85 degrés.

demie du matin, le ciel clair, le vent S. E., à 12 degrés & demi. Le 28, à sept heures & demie du matin, le vent N. E., à 10 degrés un quart. Le 29, à sept heures trois quarts du matin, le ciel clair, le vent N. N. E., à 12 degrés & demi; ce jour, le froid étoit extrêmement piquant, plus sensible que lorsque les thermomètres étoient à 14 degrés le 18; ce qui étoit occasionné par un vent âpre qui a régné toute la journée. Le 30, à sept heures trois quarts du matin, le ciel clair, le vent N. N. E., le baromètre à 28 pouces 4 lignes, les thermomètres étoient descendus à 14 degrés & demi au-dessous de la glace, moins de vent que la veille, & le froid, quoique plus grand de deux degrés, étoit moins piquant; à neuf heures du soir, par un ciel clair, à 14 degrés. Le 31, à sept heures trois quarts du matin, le ciel clair, le vent E. S. E., le baromètre à 28 pouces 3 lignes & demie, les thermomètres marquoient 18 degrés trois quarts, & 18 degrés & demi au-dessous de la glace, un peu de vent qui régnoit extrêmement piquant: il n'y a pas d'exemple d'un aussi grand froid arrivé à Paris.

L'épaisseur de la glace, qui a été mesurée avec soin, le 22 décembre dernier, sur le grand canal de Versailles, a été trouvée, dans plusieurs endroits, depuis 11 pouces & demi jusqu'à 12 pouces & demi.

Ce froid, que l'on éprouve ici depuis le 24 novembre, s'est porté, dans sa durée, à des degrés plus grands & plus constans qu'en 1776: le plus grand froid, en 1776, fut observé, aux mêmes thermomètres, à 16 degrés un quart: celui du 31 décembre dernier le surpasse de 2 degrés & demi. La gelée constante, en 1776, fut de 24 jours, depuis le 9 janvier jusqu'au 2 février; celui de cette année, 1788, passe déjà 36 jours. L'hiver de 1740 fut long, mais le ther-

Digitized by Google

momètre ne descendit au plus bas qu'à 10 degrés & demi au-dessous de la glace; quelle différence avec 18 degrés trois quarts ! L'hiver de 1709, qui fut si désastreux par les effets occasionnés par des pluies & des grands froids qui succédèrent, fut moins long; le thermomètre descendit, au plus bas, à 15 degrés au-dessous de la congélation.

Par l'épreuve que nous venons de faire d'un froid de 18 degrés, on peut apprécier ce que sont certains hivers dans le nord, où l'on a vu fréquemment le thermomètre descendu à 24, 30, 40, 50, et jusqu'à 70 degrés au-dessous de la congélation. Nous invitons les personnes qui, dans les provinces et dans l'étranger, ont suivi avec exactitude et sur de bons thermomètres au mercure, les variations du froid depuis la fin de novembre, à nous faire part de leurs observations, afin de nous mettre en état de présenter les degrés de froid relatif qu'on a ressenti en divers lieux.

Suivant les lettres du Havre, du 22 décembre, il étoit entré dans ce port, les jours précédens, sept vaisseaux anglois chargés de froment et de farines.

« Le 26 décembre, M. *de Crosne*, accompagné du bureau d'Administration, se rendit au Palais des Tuileries, pour la solennité des grands prix. Cette assemblée fut honorée de la présence des Princes de la Maison d'Orléans; M. *Bachelier*, Directeur, ouvrit la séance par un discours. »

« On procéda ensuite à la distribution de la maîtrise d'Orfévre, en faveur du sieur *Montalent*;

Digitized by Google

de celle d'Imprimeur en taille-douce, en faveur du sieur *Caron*; de celle de Bourrelier, en faveur du sieur *Gerbod*; de celle de Serrurier, en faveur du sieur *Laporte*; & des grands prix mérités par les sieurs *Delisle*, *Moget*, *Thierry*, dit *la Ferté*, *Chobert*, *Poulet* & *Dissard*. Ils eurent l'honneur, en les recevant, d'être embrassés par le Magistrat, au bruit des fanfares & des acclamations. Quatre prix de persévérance, douze grands accessits, & quatre-vingt-seize premiers prix de quartier furent aussi délivrés dans la même séance. »

Malgré la défiance avec laquelle nous recevons, et nous nous prêtons à annoncer une *foule de bienfaits*, dont les auteurs nous étant inconnus, ne fournissent pas de garantie suffisante de leur munificence, il n'est pas rare qu'on ne nous induise en erreur. Ces surprises deviennent d'autant plus désagréables, qu'elles nous obligent à publier les plaintes qu'elles occasionnent, ainsi que dans le cas qui a donné lieu à la lettre suivante que nous adresse M. le Marquis de *Villette*.

MONSIEUR,

« On lit dans le Mercure du 13 décembre, que *parmi les personnes qui ont montré dans les Campagnes le plus de zèle & d'intelligence à fournir des travaux aux paysans pendant l'hiver, on a remarqué* M. Bataille, *Prieur-Curé de Monceaux, près de Pons Sainte-Maxence.*

« *La Seigneurie du lieu est unie au Bénéfice.* M. Bataille *a fait à ses vassaux des concessions de ter-*

Digitized by Google

rains incultes, qu'ils ont plantés en bois sous ses yeux. Les plantations prospèrent, & l'on ne doute pas qu'il ne s'en élève d'autres encore sur les terrains qui restent en friche, & que le bienfaisant Curé se propose de concéder. Cette conduite pourroit servir d'exemple aux Seigneurs, aux propriétaires de grandes terres, dans l'étendue desquelles il se trouve encore des terrains immenses à défricher. Il est parvenu ainsi à planter une étendue de 300 arpens.

« *Il n'y a plus de pauvres dans la paroisse de Monceaux; l'attention surveillante du Prieur-Curé à entretenir la paix entre ses paroissiens, a banni les procès qui ruinent les gens de la campagne.* »

« Cette conduite ne servira point d'exemple aux grands & modestes propriétaires, voisins de M. *Bataille*. S'ils vouloient aussi faire publier la manière dont ils occupent leurs vassaux, & le bien qu'ils font journellement dans leurs terres, on y verroit cette différence, c'est qu'ils font défricher le terrain qui leur appartient, & que le Seigneur bénéficier de Monceaux fait défricher les terrains qui ne lui appartiennent pas. M. *Bataille* aime la paix : c'est le caractère du bon Pasteur. Il s'applaudit d'avoir banni les procès, qui ruinent les gens de la campagne; & j'apprends que son village est en combustion, & que dix-neuf de ses paroissiens, sont condamnés aux Eaux & Forêts de Senlis, à rétablir les pâturages usurpés, dans l'état où ils étoient en premier lieu. »

« Ce qui m'intéresse personnellement, & me fait réclamer contre de pareilles bonnes œuvres, c'est qu'une grande partie de ces 300 arpens appartient à mes Communes. Depuis plus de deux ans, les habitans du Plessis-Villette, & quelques autres villages, se sont pourvus en justice, au sujet de la propriété de ces bruyères. »

« Je n'ai point envie de batailler contre M. le

Digitized by Google

Prieur; & je n'imagine pas qu'il veuille étendre plus loin les concessions de terrains qui ne lui appartiennent pas, premier moyen de bannir les procès de sa paroisse. Comme sa bienfaisance a été proclamée dans le *Mercure*, j'ai cru devoir y consigner aussi ma réclamation. Je suis prêt à fournir les preuves légales qui deviendront nécessaires; mais,

Le secret d'ennuyer, est celui de tout dire. »

Digitized by Google

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX,

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre le Comte du C... & le sieur Desc..

L'intérêt d'un capital sujet au remboursement, ne peut jamais excéder le taux de l'ordonnance ; & lorsqu'un contrat de constitution viagère renferme un stellionat, & que le débiteur de la rente se trouve incapable de contracter, la justice, en ce cas, ne manque pas, sur la demande du créancier, d'ordonner le remboursement de la rente, & l'excédent de l'intérêt ordinaire à 5 pour cent, touché pendant la durée du contrat, s'impute sur le capital, & le diminue d'autant, c'est ce qui a été jugé dans la cause dont voici l'espèce.

Le sieur *Desc*... fils de famille d'un père domicilié en pays de droit écrit, où les pères, comme l'on sait, conservent la jouissance paternelle sur leurs enfans, lesquels ne peuvent contracter des engagemens valables sans être autorisés, a néanmoins emprunté *du Comte du C*... une somme de 20,000 livres, dont il lui a passé, sans l'intervention de son père, un contrat de constitution de 1600 liv. de rente viagère, devant Notaires à Paris, le 25 Septembre 1778. Le sieur *Desc*... a déclaré par cet acte affecter au paiement de la rente une charge de Prévôt-général des Maréchaussées, par lui entièrement acquittée, & les gages de ladite charge. Plus, sa Terre de M... qu'il a déclarée franche de toute hypothèque. = Le sieur *Desc*... a payé exactement les arrérages de la rente dont

Digitized by Google

il s'agit jusqu'en 1787, qu'il a fait éprouver quelques retards qui ont donné de l'humeur au créancier. Alors *le Comte du C...* instruit qu'au moment de la passation du contrat, son débiteur n'étoit pas, & n'avoit jamais été propriétaire de la Terre de M... & que la charge de Prévôt des Maréchaussées avoit été supprimée, réduite en commission, & remboursée suivant une quittance du 7 août 1778, antérieure d'un mois au contrat par lequel il l'avoit hypothéquée, ainsi que la Terre, a formé au Châtelet sa demande au remboursement de la somme de 20,000 livres, pour cause de stellionat commis par le sieur *Desc...* lors de la passation du contrat. Inutilement le sieur *Desc.* a-t-il à l'instant offert le paiement des arrérages échus ; inutilement le sieur *Desc...* père a-t-il offert de ratifier l'engagement de son fils, & de s'obliger à servir exactement la rente. *Le Comte du C...* a insisté sur le remboursement, & une Sentence du Châtelet a condamné le sieur *Desc...* à rembourser le capital de 20 000 livres, & aux dépens. = Le sieur *Desc...* en a interjeté appel, en ce qu'il avoit été condamné au paiement entier des 20,000 livres, sans égard aux intérêts excédant le denier cinq par lui payés depuis dix ans ; il a demandé à être autorisé à imputer cet accident sur le capital, ainsi que la retenue des impositions royales. = *Le Comte du C...* prétendoit au contraire que son capital devoit lui rentrer tout entier ; qu'il y auroit une injustice évidente à faire profiter son débiteur du délit qu'il avoit commis, & qui étoit déféré aux Tribunaux ; que si cela étoit ainsi, la condition du créancier seroit pire que s'il avoit traité avec un débiteur de bonne-foi, dont il auroit exactement touché la rente stipulée : si la réduction proposée avoit lieu, le capital seroit morcelé & réduit à 134 liv. 10 sols, dont il seroit impossible au *Comte du C...* de tirer la même

rente viagère qu'il avoit eu l'intention de se procurer : que même s'il y avoit eu plus d'années d'écoulées depuis le contrat jusqu'à la demande formée en justice, il auroit pu se faire, par le calcul de la réduction des intérêts, que le capital fût entièrement disparu, & que le créancier se fût même trouvé débiteur. = Le *Comte du C*... invoquoit encore, contre la prétention de son adversaire, l'usage qui se pratique dans les ordres. Croit-on, disoit-il, qu'il est de l'intérêt de la masse de rembourser un créancier viager, alors on lui paye intégralement son capital, sans aucun retour sur les arrérages passés ; ou bien l'on fait un fonds suffisant pour lui assurer sa rente, de manière qu'il ne puisse courir aucun risque. = Le sieur *Desc*... insistoit à dire qu'il n'étoit pas juste d'ordonner le remboursement entier d'un capital qui avoit produit des intérêts à 8 pour cent, excédant le taux de l'ordonnance, & il écartoit l'exemple tiré de l'usage pratiqué dans les ordres, parce que dans ce cas, disoit-il, c'est l'intérêt même du débiteur qui sollicite le remboursement, qui ne peut encore s'opérer qu'autant que le créancier de la rente veut bien s'y prêter ; au lieu qu'ici, c'est le créancier qui saisit un moyen rigoureux d'ouverture de remboursement, pour se procurer la rentrée d'un capital, dont le fonds devoit être perdu pour toujours, & qui insiste dans un moment où son débiteur a acquis une solvabilité qu'il n'avoit pas au moment du contrat, où le cautionnement volontaire offert par le père du débiteur augmente la sureté de la rente. Il citoit d'ailleurs des arrêts qui ont en pareil cas ordonné l'imputation sur le capital, des intérêts excédans payés ; enfin, ajoutoit le sieur *Desc*... si j'étois capable d'opposer à un moyen aussi rigoureux que celui que vous employez contre moi, un moyen plus rigoureux encore, je pourrois soutenir que l'engagement sous-

Digitized by Google

crit par un fils de famille sous la puissance paternelle étant nul, n'a pu produire aucun effet, ni m'obliger; qu'ainsi vous n'avez rien à répéter, & devez même vous reprocher à vous-même de m'avoir confié vos fonds; mais les moyens malhonnêtes & injustes répugnant à ma délicatesse, je vous offre la rentrée de votre capital sous la déduction des intérêts excédant le taux de l'ordonnance que je vous ai payé. = L'arrêt, conforme aux conclusions de M. l'Avocat Général *Séguier*, du 2 Février 1788, a mis l'appellation & ce au néant; émendant, a déchargé le sieur *Desc...* partie de Me *Parisot*, des condamnations contre lui prononcées; a déclaré le contrat de constitution du 25 Septembre 1778, par lui passé au profit de la partie de Me *Popelin*, le *Comte du C...* nul & de nul effet, a condamné la partie de Me *Parisot*, suivant ses offres, à rembourser à la Partie de Me *Popelin* la somme de 20,000 livres, sous la déduction des intérêts payés au-dessus du taux de l'ordonnance, ensemble sous celle de la retenue des impositions royales, qui auroit dû être faite, lesquels intérêts excédans seront imputés sur le capital, dépens entre les Parties compensés, fors le coût de l'Arrêt, qui sera supporté par la Partie de Me *Parisot*. = Il y a eu un précis imprimé de Me *Popelin*, pour le *Comte de C...* qui avoit Me *Prudhomme* pour Procureur

Cause entre le Comte de C... & la Demoiselle P...

Fille publique devenue mère, n'a d'action contre personne, pour déclaration de paternité & dommages-intérêts.

La meilleure défense qu'un homme assigné en déclaration de paternité, puisse opposer, est la preuve du libertinage public de la fille, dans le temps même qu'il l'a fréquentée; & cette preuve

Digitized by Google

est encore plus décisive, lorsqu'on y joint celle d'un libertinage antérieur, constaté par la naissance d'un enfant, & par une demande semblable, formée contre un autre particulier, dans laquelle elle auroit succombé, & dont elle se seroit désistée.

Le Comte de... réunissoit tous ces avantages contre la Dlle. P... On prétend que cette fille, native de Lyon, avoit déja donné des preuves d'inconduite avant de quitter cette ville; que ses parens l'avoient fait enfermer; mais qu'étant parvenue à sortir de sa retraite, elle s'étoit rendue à Paris, où elle continua de vivre dans le déréglement.

En 1784, elle est accouchée sur la paroisse de Saint-Landry, en la Cité, d'un enfant, qui fut baptisé sous son nom, & comme né d'un père inconnu; elle avoit formé, pour raison de cet enfant, contre un sieur de... une demande en déclaration de paternité, & dommages-intérêts, dont elle s'étoit désistée, d'après le genre de défense que ce particulier lui avoit opposé. Elle avoit quitté le quartier de la Cité, pour aller demeurer chez une Dame du faubourg Saint-Jacques, où elle recevoit des Etudians en médecine, des Praticiens, des Militaires, & même des Ecclésiastiques.

Vers la fin de mai 1785, elle fit la connoissance du Comte de... sur lequel elle fonda de grandes espérances. En effet, ce nouvel amant ne s'en tint pas à des démonstrations d'amitié, & à des offres que sa fortune lui permettoit de réaliser; il eut encore l'imprudence de renouveler ses sermens & ses promesses verbales, dans plusieurs lettres, qui n'offroient aucun doute sur l'intimité qui régnoit entre lui & la Dlle. P... Celle-ci, quoique flattée d'avoir fait une connoissance aussi utile, n'abandonna pas, pour cela, ses anciennes

Devenue mère une seconde fois, elle accoucha le 15 janvier 1786, d'une fille, & quoique l'époque de la grossesse remontât à un temps bien antérieur à celui de la connoissance du Comte de... elle lui décerna néanmoins les honneurs de la paternité, & fit baptiser l'enfant sous le nom du Comte de... Elle s'abstint pendant deux mois de former aucune demande; ensuite, elle fit assigner le Comte au Châtelet, pour se voir condamner à payer, à elle, une provision de mille écus, & à sa fille, une somme de 80,000 liv. pour les intérêts, servir à son éducation, nourriture & entretien, & le principal à sa dot ou établissement.

Le Comte de... n'ayant pas d'abord défendu, une sentence par défaut adjugea à la Dlle. P... une provision de 1200 liv. Le Comte interjeta appel, & pour lors opposa à la demande de la Dlle. P... l'exception du libertinage dont on a parlé, & demanda à faire preuve des faits d'inconduite ci-dessus détailiées. Ayant été admis à cette preuve, il fit son enquête, qui se trouva concluante: les hommes qui avoient fréquenté la fille P... y étoient nommés; un d'eux avouoit même ses liaisons avec elle.

La fille P... au lieu de faire sa contre-enquête, réunit tous ses efforts pour affoiblir des témoignages qui l'accabloient.

M. *Turlin* a publié un mémoire pour la Dlle. P... aussi solide qu'il pouvoit l'être dans une cause désespérée.

M. l'Avocat-général *Dambray*, déterminé par les principes connus dans la matière, a conclu contre la Dlle. P...

Arrêt du 9 février 1788, conforme à ses conclusions, qui a mis l'appellation, & ce au néant; émendant, évoquant le principal, & y faisant droit, a déchargé la partie de Me *Coquebert*, (le

Comte de...) des condamnations contre elle prononcées; a déclaré la partie de Me *Turlin*, (la Dlle. P...) non-recevable & mal fondée dans sa demande; a ordonné que l'acte de baptême de l'enfant de la fille P... seroit réformé, & qu'au lieu des mots de *fille du Comte de*... seroient mis ceux de *fille de père inconnu*; faisant droit sur les conclusions de *M. le Procureur-général*, a condamné la fille P... à aumôner 3 liv. au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie; a ordonné qu'elle seroit tenue de nourrir elle-même, élever dans la religion Catholique, Apostolique & Romaine, & entretenir l'enfant dont elle est accouchée, & certifier *M. le Procureur-général* de son existence, tous les trois mois....

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

SUEDE.

De Stockholm, le 16 Décembre 1788.

Le Duc de *Sudermanie*, à son retour de Finlande, fut reçu dans cette capitale aux transports de la multitude, qui traîna elle-même la voiture de S. A. R. Ce Prince s'est dérobé à la reconnoissance publique, en partant pour Gothenbourg, d'où il reviendra incessamment dans cette résidence, avec le Roi lui-même. On présume que S. M. ne tardera pas à convoquer une Diète. Quelle que soit l'issue des négociations d'hiver, au printemps nous aurons au moins 80 mille hommes prêts à entrer en campagne, et à Carlscrone une flotte de 30 vaisseaux de ligne, et de 14 grosses frégates, la plupart de 40 canons.

Digitized by Google

POLOGNE.

De Varsovie, le 26 décembre.

Dans la séance du 9, où la Diète, concurremment avec le Roi, nomma les Ministres de la République auprès de différentes Cours étrangères, M. *Severin Potocki*, Nonce de Braclaw, présenta le projet d'une Commission de la Diète, qui seroit chargée du travail des affaires de l'extérieur. Il appuya ce plan par un discours dont voici la péroraison.

« Des milliers de Citoyens rassemblés aux Diétines, ont permis, ont demandé même qu'on les chargeât d'impôts onéreux, pourvu que leur produit fût employé à défendre la Patrie. Si ces mêmes Citoyens pouvoient assister à nos délibérations, voici sans doute le discours qu'ils tiendroient aux Ministres que nous venons de nommer, voici quelles seroient leurs instructions. »

« O vous ! (diroient-ils) que nous avons choisis pour représenter la Nation, avec plus de dignité et de fidélité qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, rendez-vous au plus tôt aux lieux de votre destination ; dites l'état des choses tel qu'il est, non tel que l'ont dépeint des hommes intéressés à la faire voir sous un faux jour. Il est une triste vérité dont pourtant il faudra convenir ; c'est que nous sommes un Peuple foible, subjugué, méprisé ; mais ajoutez que ce Peuple veut avoir des forces, veut être libre, & que s'il est méprisé, c'est que quelques individus l'ont couvert de l'ignominie qu'eux seuls méritoient. Dites encore

Digitized by Google

que les Polonois ne songent point à attaquer, mais à se défendre, car ils savent qu'ils sont foibles; mais ils savent aussi que la foiblesse peut trouver des ressources dans le désespoir? & ils aimeront mieux n'être plus, que d'exister pour nourrir l'orgueil de quelque maître que ce soit. »

« Sire, on ne peut point douter que ce ne soit là le sentiment unanime de toute la Nation. Les discours que V. M. entend tous les jours, doivent l'en convaincre; ceux que l'on tient loin de cette Capitale, respirent le même patriotisme; & je demande si de pareilles instructions ne vaudroient pas mieux que celles que nos Ministres ont eues jusqu'à présent, & dont nous ne pouvons juger que par leurs effets. Quant au détail de la correspondance avec les Ministres, je ne crois pas que l'on puisse s'en occuper dans une assemblée aussi nombreuse que la nôtre, & chargée d'ailleurs des plus grands intérêts. C'est pourquoi je présente ici le projet d'une députation des Etats pour les affaires étrangères. »

C'est le 20, que les Etats ont élu cette Députation, et la pluralité s'est décidée en faveur de M. *Potocki*, Maréchal de la Cour de Lithuanie, de MM. *Rybinski*, Evêque de Cujavie; *Zelinski*, Castellan de Bieck; *Czacki*, Nonce de Czernichow; *Severin Potocki*, Nonce de Braclaw; *Lubinski*, Nonce de Siradie; *Sobolewski*, Nonce de Varsovie; *Matuszewicz*, Nonce de Brzesc; *Zabiello*, Nonce de Livonie. Ces neuf Commissaires diplomatiques sont tous dans le nouveau système, et opposés au parti des Russes et du Roi.

Digitized by Google

Du 15 au 20, voici ce que nous offre le journal de la Diète.

Séance du Lundi 15.

Les Etats assemblés, arrêtèrent que les Grods ou Chancelleries particulières des Districts, seroient autorisées à recevoir les souscriptions pour l'achat des armes.

Le Prince *Radziwill*, Palatin de Wilna, offrit de lever et d'armer à ses frais une Légion de six mille hommes, à condition qu'elle resteroit, en temps de paix, sur les terres de son Ordination ou Majorat, dont le propriétaire devoit à perpétuité en être le commandant, et disposer de toutes les places.

M. *Oginski*, Grand-Général de Lithuanie, parut à cette Séance dans l'habit national, qui avoit déjà été adopté ces jours derniers par un grand nombre de Sénateurs et de Nonces; et l'on ne doute point que son exemple n'en entaîne encore beaucoup d'autres. Le Prince *Radziwill* n'a jamais quitté ce costume.

Séance du Mardi 16.

M. *Stanislas Potocki*, Nonce du Palatinat de Lublin, témoigna aux Etats assemblés que si l'offre du Prince *Radziwill* étoit acceptée, le Grand-Maître

Digitized by Google

d'Artillerie *Potocki* en faisoit une semblable pour une Légion de dix mille hommes.

La Députation des affaires étrangères, proposée la semaine passée par M *Severin Potocki*, Nonce de Braclaw, passa à l'unanimité ; seulement M. *Suchodolski*, Nonce de Chelm, voulut que les membres prêtâssent serment qu'ils n'avoient jamais reçu de pensions des Cours étrangères. Par-là, ce zélé citoyen désiroit exclure tous ceux qui, précédemment, avoient trahi et vendu leur patrie ; mais on doute qu'il y réussisse, car sans doute un faux serment doit peu coûter à qui a trahi ou vendu son pays.

Séance du Mercredi 17.

L'on y continua le travail de la Commission de guerre.

Séance du Jeudi 18.

On lut le rapport du Général Lubowiecki, Commandant en Ukraine ; portant que les paysans de cette province faisoient des amas d'armes, et donnoient d'autres signes d'une révolte prochaine. Ces nouvelles causèrent une grande fermentation dans la salle ; car il n'est personne qui ne se rappelle les massacres affreux qui suivirent la sédition fomentée en 1770, par les

Digitized by Google

Prêtres Russes. M. *Suchorzewski*, Nonce de Kalisch, après un discours plein de chaleur, invita le Roi à convoquer la *Pospolite* (1), et à se mettre à la tête de la Nation. Cette proposition, qui rappeloit des temps plus glorieux, fut entendue par la Chambre avec plaisir; mais on sent bien qu'elle ne peut être écoutée que dans des positions désespérées; or, celle de la Pologne ne l'est pas, à beaucoup près.

Les Etats paroissent tous les jours moins disposés en faveur de la Russie. On en pourra juger par le discours suivant, que M. *Miaczynski*, Inspecteur Général de la Cavalerie, et Nonce de Czerniechow, a tenu dans une des Séances précédentes.

« Ceux d'entre nous, dit-il, qui joignent à une pénétration profonde dans la Politique, le talent d'une éloquence persuasive, doivent sans doute, en prenant plus souvent la parole, l'employer à éclairer & à convaincre les autres. »

« Il n'en résulte cependant pas que celui que la Nature a moins avantagé, soit condamné au silence, quand il a le discernement d'apprécier les avis ouverts par ceux qui veulent réellement le salut de la Patrie. »

« Cédant à la force de la conviction & de la vérité, je ne puis donc me dispenser d'appuyer les avis de ceux des Sénateurs & Nonces qui ont conseillé d'arrêter ou de suspendre un moment

(1) Le ban et l'arrière ban de la République.

Digitized by Google

l'établissement de la Commission Militaire, pour reconnoître & pour mettre à profit les offres d'amitié, dont Sa Majesté le Roi de Prusse veut bien nous honorer; offres dont la droiture & la sincérité ne peuvent être suspectes, de la part d'un Monarque aussi magnanime que puissant. »

« L'offre d'une alliance aussi avantageuse que la sienne, renouvelée par sa dernière déclaration, ne donne-t-elle pas à ce généreux Monarque le droit de s'attendre, de notre part, à des démarches indispensables pour concourir à un but aussi glorieux & aussi salutaire? »

« Sa manière d'agir doit nous convaincre qu'en nous offrant son amitié, il est éloigné de vouloir nous contraindre à l'accepter. »

« Ses procédés envers nous sont bien différens de ceux d'une certaine Puissance, puisque l'anéantissement de notre liberté & la mort de milliers de nos frères, ont été les fondemens sur lesquels la Russie a cherché à établir son alliance avec nous. »

« Si la prétendue amitié de cette dernière nous expose aux plus funestes effets, si elle nous contraint à nourrir & habiller ses troupes, à lui fournir des recrues, à consentir à l'enlèvement de nos Paysans, à en souffrir enfin toutes sortes d'oppressions; je demande ce que nous avons à redouter de pis de son inimitié, si même elle se déterminoit à nous la déclarer, comme nous semblons en avoir déja été menacés par son Ambassadeur? »

« Loin de dédaigner ses offres, nous devons donc nous empresser de recourir à Sa Majesté le Roi de Prusse, qui veut faire notre conquête, non par ses armes, mais par sa magnanimité. »

« C'est pourquoi je suis d'avis que nous envoyions sans délai un Ambassadeur à la Cour de Berlin. Je désirerois voir M. le Prince Czartoryski, *Stolnik* de Lithuanie, revêtu de cette qualité. Ce

Digitized by Google

Citoyen, qui, dans les temps le plus orageux de la République, n'a jamais plié sous aucun joug, sera un digne Représentant d'une Nation libre auprès d'un Monarque généreux. »

« Suspendons pour un moment la Commission Militaire en faveur de cette mission, aussi essentielle que pressante. »

« Ne craignons pas qu'un retard dans l'établissement de cette Commission militaire, puisse accélérer la paix entre les Puissances belligérantes; craignons plutôt qu'un manque de zèle à l'égard de Sa Majesté le Roi de Prusse, ne porte atteinte à la confiance que ce Monarque met en nous. »

« Hâtons-nous de rassurer le sort de la Patrie, mais hâtons-nous unanimement. »

« Sire, dans le dernier discours que Votre Majesté nous a tenu, Elle s'est acquittée de la reconnoissance que son cœur vertueux sembloit lui prescrire envers la Russie. Elle étoit sans doute dirigée par les intentions les plus salutaires pour la Patrie. Mais la perversité de ceux en qui Elle a placé sa confiance, a voulu la montrer aux yeux de l'Europe, comme ayant encouru la méfiance de ses Sujets, par l'accusation d'avoir voulu, Elle & ses Ministres, contracter une alliance contre le gré de la Nation. »

« Vous allez sans doute, Sire, vous justifier, aux yeux de la prévention, des imputations erronées dont on a voulu vous charger, en accédant vous même au lien d'une alliance qui promet le bonheur de la Patrie, & en envoyant à cet effet au plus tôt un Ambassadeur à la Cour de Berlin. »

Digitized by Google

Séance du Vendredi 19.

Les Etats avoient laissé au Roi l'avancement des Officiers, ayant égard cependant au mérite et à l'ancienneté. Mais depuis, l'on fit plusieurs propositions, qui tendoient à déterminer les cas où l'on pourroit passer sur l'ancienneté en faveur du mérite. S. M. voyant la sollicitude des Etats sur ce point, se désista Elle-même d'une partie de son droit, et se borna à nommer les Officiers qui lui seroient proposés par les Chefs des Régimens. Ces mêmes Chefs ne pourront jamais faire de passe-droits, qu'aux individus jugés sur les listes de conduite, ne pas mériter d'avancement. Quant aux Officiers Généraux, ce sera désormais la Commission de guerre qui nommera deux sujets, sur lesquels le Roi en choisira un. Des conditions si modérées furent reçues de la Chambre avec reconnoissance, et tous ses membres s'empressèrent à la témoigner à S. M. en venant lui baiser la main.

Les avis de l'Ukraine, en confirmant la prise de la petite île de Berezan par les Russes, confirment aussi qu'avant son départ, le Capitan Pacha ayant renforcé la garnison d'Oczakof, un fort détachement sortit de la place, attaqua les nouvelles batteries des Assiégeans, tua le Gé-

Digitized by Google

néral *Maximowisch*, M. *d'Asch*, Lieutenant Colonel, et 30 soldats, avant que le gros du corps Russe s'en aperçût, et les repoussât dans la place. Comme les Turcs ont eu le temps de couper et d'emporter la tête du Général *Maximowisch*, on en induit qu'ils ont eu celui de détruire les premiers trávaux de ces nouvelles batteries, à la reconstruction desquelles la saison oppose de grands obstacles. Nonobstant cet incident, on assure qu'un Courrier est arrivé hier au soir à l'Ambassadeur de Russie, avec l'avis que le 17., Oczakof a été emporté après un assaut très-meurtrier.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 31 décembre.

La Gazette officielle a dissipé tous les doutes, en annonçant, le 21, que l'armistice local entre nos troupes et les Ottomans, avoit été signé, pour trois mois seulement, à la fin de novembre, entre nos Généraux à Semlin d'une part, et le Séraskier de Romélie de l'autre. Cette suspension d'armes, concentrée dans la Servie, et dans nos deux provinces limitrophes, la Syrmie et le Banat, eût été également forcée par les

rigueurs du froid, et par l'excessive quantité de neige qui couvre nos contrées.

L'Empereur est trop indisposé depuis son retour, pour paroître en public. C'est d'après d'itératives consultations des Médecins, qu'on a indiqué à S. M. I. l'usage des bains de *Pise*; mais ce nouveau déplacement semble contrarier les plans qui absorbent l'activité du cabinet, et auxquels la présence du Souverain est nécessaire.

Au tableau déchirant des ravages et des massacres qui ont accompagné l'invasion du Bannat, se joint celui de plus de 50,000 habitans de tout sexe, emmenés par les Turcs en captivité. La plupart étoient de nouveaux Colons; il s'en trouve d'Alsaciens, de Lorrains, de Bourguignons, en assez grand nombre. Ces infortunés expient aujourd'hui cruellement leur émigration de leur patrie. Sans batailles rangées, sans sièges de quelque importance, cette campagne a dévoré 80 millions de florins, et 60 mille soldats et Officiers morts de maladies, de fatigue, et par le fer de l'ennemi. Nonobstant ces pertes, difficiles à réparer promptement, on se prépare avec ardeur à une nouvelle campagne, dont le plan se discute dans des conférences ministérielles assidues.

La Gazette officielle nous a donné, le 27, un bulletin séparé, pour nous annon-

Digitized by Google

cer une escarmouche de quelques hommes sur les confins de la Croatie. Cela prouve que l'armistice ne s'étend pas à cette partie du théâtre de la guerre, non plus qu'à la Transilvanie, ainsi qu'on le voit par le second rapport de cette Gazette, qui porte :

« Le Général d'artillerie de *Fabris*, commandant les troupes en Transilvanie, a reçu avis par plusieurs espions, que des troupes ennemies étoient entrées dans la Valachie, en passant le Danube, pour observer les troupes Impériales Russes, dont le F. M. Comte de *Romanzow* est posté avec l'infanterie à Jassy & dans les environs, la cavalerie à Botuschan, Herlan & Tirgul Formos; le corps du Général *Kamanizky*, à Lapuschna; le corps qui étoit sous les ordres du Général *Elmpt*, à Husch, & le corps du Général Comte de *Soltikow*, à Orchey, ainsi que le corps de nos troupes qui, sous les ordres du Général de la cavalerie, Prince de *Cobourg*, est en quartier dans les 4 Districts de la Moldavie, vieux Suczawa, Roman, Niemta & Bako, & qui, par cette position, joint les troupes Russes.

Dans le courant d'octobre, on observa ici plusieurs aurores boréales consécutives. Du 16 au 13 de ce mois, il est tombé une abondance de neige, et on n'a pas tardé à ressentir un froid très-rigoureux. Le thermomètre de Réaumur descendit, le 19, à 17 degrés au-dessous de zéro.

Digitized by Google

Francfort sur le Mein, le 3 janv. 1789.

Les Etats de Magdebourg ayant été autorisés par le Roi de Prusse, leur Souverain, à un emprunt très-modique, nécessaire à l'achèvement de quelques grandes routes dans cette partie des Domaines du Roi, on imprima dans les papiers publics, que ce Prince ouvroit des emprunts. Ensuite on est allé plus loin. Diverses Gazettes, en se copiant, ont affirmé que le même Souverain *négocioit à Amsterdam un emprunt de quatre millions de florins, qui seroit bientôt rempli.* Pour arrêter le cours de cette ineptie, on a inséré dans la Gazette de Clèves, et sans doute officiellement, l'article qu'on va lire.

«Cet emprunt imaginaire sera d'autant *plus facile à remplir*, que nous pouvons assurer avec certitude, en prenant la ville même d'*Amsterdam*, et toute la République à témoins, qu'il n'a jamais été proposé ni directement, ni indirectement. Ce n'est pas le système de notre Gouvernement, *de manger*, comme on dit, *son bien et ses revenus en herbe;* et après avoir soutenu les guerres les plus dispendieuses de son propre fonds, par ses ressources intérieures, sans jamais recourir aux étrangers, il est absurde d'imprimer sérieusement qu'il emprunte

en temps de paix. Aucune des sources des revenus de cet état n'est tarie depuis la mort du feu Roi ; elles augmentent au contraire tous les jours. On peut dire que ce grand homme vit et vivra longtemps dans toutes les parties de l'administration qu'il a établie, et qu'il n'a pas cessé d'en être l'ame. Loin que le Gouvernement *Prussien* ait besoin d'un emprunt, et qu'il ait entamé son trésor, *nervus omnium rerum*, il l'accroît tous les ans par une épargne de plusieurs millions d'écus. Les conséquences qu'on voudrait tirer de ce prétendu besoin d'emprunter, sont donc fausses, et ne peuvent en imposer à personne. »

Il faut ranger dans la même classe des inventions périodiques, la plupart des lettres, ou extraits de lettres de Constantinople, qu'on publie dans certains papiers. Il suffit de les lire d'un œil un peu sérieux, pour découvrir *le bout d'oreille*, c'est-à-dire, qu'il existe près de nous une manufacture de ces correspondances familières. Dans l'une de ces pasquinades, on a annoncé dernièrement, qu'une Sultane favorite étant morte, le grand Seigneur, avant de la perdre, avoit permis que cette femme, Provençale et Chrétienne, reçût au sérail un Confesseur, et se fit administrer. On pardonneroit à peine à un habitant de l'Orénoque, d'ignorer à ce point les usages des Ottomans, et ceux du sérail. Un autre jour, par la

Digitized by Google

poste de Livourne, on nous apprit que les Beys d'Egypte étoient de nouveau en pleine révolte, qu'ils avoient déjà livré une bataille au Pacha, etc. Cette nouvelle est diamétralement contraire à la vérité. Voici ce qui s'est passé en Egypte, et dont nous garantissons la certitude.

Le Baron *de Th.*, après avoir été Consul de la Cour de Pétersbourg à Alexandrie, étant arrivé à Damiette sur la frégate du Capitaine *Guglielmi*, trouva moyen de faire parvenir une lettre particulière à *Ismaïl-Bey*, Commandant de la Province. A la réception de cette lettre, le *Bey* dépêcha d'abord 2 officiers de marque à Damiette, pour conférer avec le Baron *de Th.*, et le conduire au Caire en leur compagnie. S'étant embarqués sur le Nil, le 11 septembre, l'Envoyé Russe fut présenté, le 16, à *Ismaïl-Bey*, qui se trouvoit dans son camp. Il lui fit voir les pleins pouvoirs de l'Impératrice pour traiter avec les *Beys* d'Egypte, en lui témoignant le dessein de sa Souveraine, que cette province restât indépendante de la *Porte*, sous le gouvernement de ses *Beys*, avec assurance que Sa Majesté Impériale les protégeroit de toutes ses forces maritimes, qui devoient paroître incessamment dans la Méditerranée. Après l'avoir écouté, *Ismaïl-Bey* le fit conduire par ses gardes devant le Pacha, qui, sur-le-champ, le fit enfermer dans le château,

Digitized by Google

et en rendit compte à la *Porte*, en attendant les ordres qu'elle voudra lui donner à ce sujet.

On écrit de Vienne, que les Etats de Hongrie ont offert à l'Empereur un don gratuit de 6 millions de florins. L'augmentation arrêtée des troupes de ce Royaume, pour la campagne prochaine, monte à 30,000 hommes. On porte à 70,000 les recrues qui seront tirées des autres Etats de S. M. I.

Quoique la Pologne jouisse de tous les avantages naturels, propres à faire fleurir l'industrie et le commerce, aucune nation n'est encore moins avancée : le pouvoir excessif et individuel de la Noblesse, ses immenses privilèges, l'avilissement où, jusqu'ici, sont restées les autres classes de l'état, ont accru sa foiblesse relative. Tous les Nobles sont égaux ; les titres de Princes, de Comtes, etc, que prennent plusieurs Maisons, sont proscrits par les Lois, et n'ont de valeur qu'aux yeux des étrangers peu instruits. La République n'admet d'autres Princes que ceux tels que les *Czartoryski*, les *Radziwill*, les *Sangusko*, les *Czerwertynski*, qui furent reconnus à l'union de la Lithuanie et de l'Ukraine avec la Pologne. Les autres sont des Princes d'Empire, dont la dignité est étrangère à la République. L'ordre équestre compte plus de 100,000 Gentilshommes, dont le dernier est l'égal du fils du Roi ;

Digitized by Google

mais les richesses introduisent entre eux la différence proscrite par la Loi : il règne la plus grande inégalité de fortune parmi cette Noblesse. Depuis long-temps, la Bourgeoisie a perdu de ses franchises, et entre autres, le droit d'envoyer des Députés à la Diète. Le plus grand nombre des paysans est encore actuellement Serf; mais l'exemple de quelques Seigneurs, qui ont affranchi leurs paysans, devient et deviendra général de plus en plus. La Noblesse méprise toute espèce d'industrie; les Lois mêmes lui défendent d'en embrasser aucune branche, sous peine d'être privée de sa dignité. L'importation annuelle des marchandises étrangères excède de beaucoup l'exportation des marchandises nationales; on porte cet excédant à 20 millions de florins de Pologne; l'achat seul du sel emporte par an près de 6 millions. Les salines de Wielitschka, qui, avant le partage de la Pologne, appartenoient au Domaine du Roi, lui rapportoient 3 millions et demi. La décadence du commerce de Dantzig, contribue aussi beaucoup à faire tomber l'industrie et le commerce. Le droit de cheminée s'est élevé de 5 florins à 16; la capitation des Juifs à 4 florins; les accises et les autres taxes, montent par an à 13 millions tournois, dont à-peu-près quatre millions reviennent au Roi. — La surface de ce Royaume, y compris la

Digitized by Google

Lithuanie, est de 10,050 milles carrés d'Allemagne ; sa population monte à environ 9 millions d'individus, ce qui fait 850 par mille carré. Le nombre des Juifs, très-considérable en Lithuanie, s'élève au-delà de 600,000.

ESPAGNE.

De Madrid, le 24 Décembre.

L'Evêque d'*Osma*, Confesseur du Roi, mourut ici le 4, et à cette époque, le Roi lui-même parut déjà très-indisposé. De l'oppression, des vomissemens, l'enflure aux jambes, et une fièvre croissante, alarmèrent la Cour et le public sur le sort de Sa M. qui expira dans la nuit du 13 au 14, à minuit 40 minutes. Ce Prince reçut, le 13, à 11 heures du matin, le Viatique des mains du Patriarche, son Grand-Chapelain, avec la solemnité et la pompe d'usage ; toute la Famille Royale, les Chefs du Palais, les Grands, les Gentilshommes de la Chambre, les Majordomes de semaine, la Chapelle royale, les Gardes-du-Corps et les Hallebardiers, etc. assistèrent à cette cérémonie. Vers les 5 heures du soir, Sa Majesté se trouvant dans un état plus désolant, Elle reçut l'Extrême-Onction, et rendit l'ame après avoir reçu la bénédiction des mains du Nonce de Sa Sainteté, avec la fermeté, la résigna-

Digitized by Google

tion, la piété religieuse dont Elle n'avoit cessé de donner l'exemple pendant sa maladie et sa vie entière.

Charles III régnoit sur l'Espagne depuis l'année 1759; il montra, dans toutes les occasions, une probité rigide, une fidélité parfaite à ses engagemens publics, et souvent beaucoup de fermeté. Il étoit le plus ancien Roi de l'Europe, et son fils, le Roi de Naples, monté sur le trône en 1759, lui succède dans ce décanat.

Ce Monarque a institué, pour ses héritiers particuliers, l'Infant *Don Antonio*, le plus jeune des Princes ses enfans, et l'Infant *Don Pedre*, fils du feu Infant *Don Gabriel*. Il a laissé à la Reine le choix dans ses diamans, et a disposé des autres en faveur de la grande Duchesse de *Toscane* et l'Infante *Josephe*. Il a légué au Roi de Naples une magnifique toison d'or en diamans; et le testament porte qu'il fera renonciation à la succession de Sa Majesté, attendu que ce Souverain a reçu plus que sa légitime.

Le nouveau Roi et la Reine ont assisté au Conseil des dépêches, et se sont montrés au Peuple. On croit que Sa Majesté sera proclamée sous le nom de *Charles IV*, avant que la Cour passe au Palais du *Pardo*.

On continue toujours le dénombrement des provinces. Les états qu'on a publiés, font preuve d'un accroissement

Digitized by Google

de population dans plusieurs provinces. Celle de Galice, par exemple, ne comptoit, en 1768, que 1,088,435 habitans, et actuellement sa population monte à 1,345,863.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, le 6 janvier.

L'annonce sommaire que nous avons faite, la semaine dernière, de l'adoption des trois résolutions de la Chambre-basse par celle des Pairs, dans leur séance du 26, a dû faire désirer les détails de cette discussion finale, qui réunit les deux divisions du Parlement au même vœu. Dans l'impossibilité de rendre des débats aussi volumineux, nous extrairons les principaux passages des discours les plus frappans. Celui de Milord *Abingdon* fut cathégorique, et alla droit au fait.

« Non, Milords, dit ce Pair, je ne crains pas de l'assurer positivement, le Prince de *Galles*, en sa qualité de Prince de *Galles*, n'a pas plus de droit d'exercer les fonctions de la Couronne que tout autre particulier du Royaume. Je défie le plus habile Jurisconsulte d'entre vous de me prouver le contraire. Son droit est héréditaire, & seulement héréditaire; ce n'est même qu'un droit *posthume* : or, voyons ce qu'est ce droit *posthume*. « La Couronne d'Angleterre est héréditaire; mais elle ne l'est que sous certaines res-

trictions, & avec des bornes. » L'hérédité, dit » *Blakstone*, est conditionnelle. Par un statut de » la première année du règne de *Guillaume* & » de *Marie*. (Stat. 2, chap. 2); il est expressé- » ment déclaré que toute personne qui rentrera » dans le sein de l'Eglise romaine, adhérera à sa » communion, professera le papisme, ou ÉPOU- » SERA UNE FEMME DE CETTE SECTE, sera ex- » clue à jamais de la Couronne, & déclarée in- » capable de la posséder. En pareil cas, le Peuple » sera délié du serment d'obéissance, & la Cou- » ronne dévolue aux individus Protestans, qui en » auroient hérité naturellement au décès de la per- » sonne rentrée dans la Communion Romaine, y » tenant, la professant, ou S'Y MARIANT. »

« Réfléchissez, Milords, que par un vote de cette Chambre, nous sommes sur le point de *détrôner* un Roi. Mais dépendra-t-il également de nous de le rétablir? Songez-y. J'ose espérer que nous le pourrions. Toutefois, ce qui est arrivé déja peut arriver encore. L'histoire ne m'est pas étrangère, & j'y trouve qu'on ne retire pas le pouvoir aussi facilement qu'on le donne, sur-tout s'il est remis entre des mains qui peuvent le tourner pour ou contre les droits de la Couronne, & au gré de leur ambition. Dans le cas de dérangement d'esprit, la sagesse de la loi ne confie pas la garde du lunatique à son héritier le plus proche. Or, dans le cas présent, quels seront les Conservateurs responsables de la santé de Sa Majesté? quels seront les canaux par lesquels il nous en sera transmis connoissance? L'importance de ce sujet exige, Milords, toutes vos lumières réunies.

« Que le Prince de *Galles* songe que, lorsqu'il portera le nom de *George IV*, il pourra avoir un fils qui sera aussi Prince de *Galles*; qu'il se mette à la place de son père: c'est de ce point de vue que je veux qu'il juge quels sont, dans l'oc-

Digitized by Google

casion présente, ses meilleurs & plus fidèles amis, ou les Ministres qui font leur devoir, ou les Membres de l'Opposition qui le conduisent sur des principes de leur fabrique. On dit que Son Altesse est un homme de sens & d'une tête juste, en conséquence je me tais : *un mot suffit au sage.* »

Le Marquis de *Lansdown* traita la question sous des faces neuves : voici quelques fragmens de son discours, remarquable par sa justesse, sa clarté, son élévation, et l'un des meilleurs qu'ait prononcés S. S.

« Je n'hésite pas à déclarer, contre l'assertion d'un grand nombre de personnes qui veulent que l'assemblée des deux Chambres soit seulement une *Convention*, que le Parlement actuel est un Parlement régulièrement assemblé, & capable d'en remplir toutes les fonctions. C'est le Roi qui l'a convoqué; il a sans doute le droit de le faire, parce que le Roi est toujours vivant. Peu versé dans la connoissance des lois, j'en sais assez pour être sûr que, d'après la loi & la constitution, le trône n'est jamais vacant, & que le Roi, dans aucune situation, n'a jamais été considéré comme incapable d'exercer les fonctions royales. Les mineurs, simples particuliers, jouissent de différens droits; ils peuvent présenter à des bénéfices & faire d'autres actes d'une grande importance. En conséquence, j'aurois désiré que les Ministres de S. M. fussent venus au Parlement, avec une commission telle que l'indique la troisième des résolutions, & qu'au lieu d'avoir à discuter s'il falloit apposer le grand sceau à une pareille commission, ils eussent d'abord agi en vertu de cette commission même. Cette démarche eût été plus raisonnable. L'usage que je condamne, & que je

Digitized by Google

condamnai durant la guerre d'Amérique, est celui, de s'adresser au Parlement en première instance, & de recevoir d'avance sa sanction pour les mesures du Gouvernement. Pratique vicieuse, qui confond le pouvoir législatif avec l'exécutif, débarrasse les Ministres de la responsabilité, & énerve le droit d'enquête & de censure que la Constitution a si sagement placé entre les mains du Parlement. »

« Plusieurs des membres ont observé qu'on auroit couru quelques risques, si le Chancelier, tenant le grand sceau, l'eût apposé de sa propre autorité à une commission pour tenir le Parlement au nom du Roi. Sans doute on auroit couru quelques risques ; mais on n'a créé de grands Officiers que pour faire des actes grands & importans ; & s'ils ne veulent courir ni risques ni hasards, pourquoi occupent-ils de grandes places ? Cependant je ne vois pas quel grand risque eût couru la personne qui tient le grand sceau, en supposant que dans la conjoncture critique des affaires, elle eût assemblé le Parlement, & réuni la sagesse collective de la nation, sur-tout si l'on considère quel est le Parlement d'aujourd'hui. — Ce n'est pas un Parlement ramassé pour l'occasion, mais un Parlement libre, un Parlement approuvé par l'Angleterre, un Parlement qui a existé long-temps avant la triste calamité que tout le monde déplore, mais que personne ne sent plus vivement que moi. »

« (Lord *Lansdowne* parla ensuite avec estime des exemples cités & contenus dans les rapports mis sur le bureau ; il dit qu'il ne croyoit pas qu'on eût pu faire un choix plus judicieux et plus propre aux circonstances.) »

« Voyez, Milords, continua-t-il, combien est dangereuse l'opinion qui attribue au Prince de *Galles* un droit inhérent à sa personne, d'exercer

l'autorité Royale durant l'incapacité de S. M. ; & qui refuse aux deux Chambres le droit de nommer à la Régence la personne qu'elles en croient la plus digne. On pourroit établir une foule de cas, dans lesquels il paroît que l'héritier présomptif n'est pas l'homme auquel il faut confier la Régence. Supposons, par exemple, que le Prince, au lieu de résider à Windsor, & d'y montrer un modèle d'affection & de tendres égards pour le Souverain, au lieu de faire les honneurs du pays aux étrangers, & de concilier la plus grande estime au caractère national, eût passé son temps dans la capitale à cabaler, à intriguer avec les troupes de terre & de mer, à cultiver ses intérêts avec les Puissances étrangères, en s'efforçant de soulever les pays dépendans de la Grande-Bretagne, en essayant de les faire servir à ses intérêts, en levant de l'argent pour l'avancement de ses projets ambitieux, en un mot, en tâchant, par des moyens illégitimes, de prêter des forces à sa réclamation & de maintenir son droit. Si, dis-je, un Prince de *Galles* tenoit une pareille conduite, est-il un citoyen qui ne déférât au Parlement le droit de lui refuser la Régence? »

« Où seroit le danger, l'inconvénient même de discuter & de décider la question du moment? Quelqu'un de ceux qui le craignent, pourroit-il me faire voir un seul symptôme de péril, ou de mécontentement du peuple dans aucune partie de l'Angleterre, relativement aux débats sur le droit du Prince? On trouvera-t-on des murmures excités par la décision de la Basse-Chambre? Sera-ce dans la cité de Londres? Sera-ce parmi les Marchands de la cité? Qui les a vu se réunir? Sera-ce enfin dans quelque ville du Royaume? Un noble Comte nous a parlé de l'Irlande: a-t-il trouvé ce mécontentement en Irlande, ou est-il réellement

persuadé

persuadé qu'il l'y trouveroit ? Un autre noble Lord l'a-t-il trouvé en Ecosse? Où est-il donc ce danger ? Nulle part. Je désirerois, Milords, que la question fût non-seulement discutée, mais même décidée, & que les yeux du genre humain pussent s'ouvrir sur le fait important qui doit résulter de cette délibération. Ce fait est qu'un peuple a les droits *innés* les plus essentiels ; mais que les Rois & les Princes n'en ont aucuns de pareils. Je souhaite que ce principe soit établi pour l'avantage des nations étrangères ; que ceux qui gémissent sous le sceptre de fer du despotisme, apprennent à connoître leurs droits en qualité d'hommes ; qu'ils reçoivent cette grande & importante leçon, que si ces droits ne sont pas, comme ceux des Anglois, garantis par des exemples & des chartes, ils seront reconnus par-tout où l'on aura le courage de le vouloir. Depuis que je siège en Parlement, je n'ai jamais donné ma voix avec plus de conviction, & d'une manière plus satisfaisante pour ma conscience, que je le fais aujourd'hui, en votant en faveur des trois résolutions qui, j'espère, interdiront à tout homme, de quelque rang ou condition qu'il puisse être, la prétention à la Régence, & imposeront silence à ses réclamations. Je ne reviens pas de ma surprise en entendant de nobles Lords parler de la discussion & de la décision de cette question, comme d'une chose qui tend à *affoiblir* le gouvernement du Régent. C'est tout le contraire. Qui fortifieroit un Gouvernement mieux que la solemnelle déclaration du Parlement, que le droit de nommer un Régent n'appartient qu'au peuple, & que le Prince de *Galles* a été choisi, non en vertu d'aucun droit, mais par le consentement unanime d'une nation entière d'hommes libres? »

Digitized by Google

Lord *Loughborough* récapitula la défense des principes de l'Opposition, et combattit très-habilement ceux du Marquis de *Lansdown*; puis le Chancelier termina le débat en disant, entre autres, ce qu'on va lire.

« Si ceux, dit-il, qui ont proposé l'*amendement*, avoient eu la complaisance d'expliquer le sens qu'ils y attachoient, s'ils en avoient accompagné les expressions de quelque chose qui eût du moins l'apparence d'une raison, si l'on apercevoit quelque justesse, quelque à-propos dans l'application de leurs principes, la Chambre auroit su quel parti prendre. Au contraire, la teneur actuelle de cet *amendement* le rend inintelligible; des mots, & rien de plus. En effet, qu'entend-t-on par ces expressions, données comme le vœu de la Chambre? »

« *Qu'une humble adresse soit présentée à S. A. R. le Prince de Galles, pour le prier de prendre sur lui-même, comme seul Régent, l'administration du Gouvernement exécutif.* Que signifie le mot *Régent*? où en est la définition? dans quel livre? dans quel statut? ». J'ai entendu parler de *custodes Regni*, de *Lieutenans* pour le Roi, de *Gardiens*, de *Protecteurs*, de *Lords justiciers*; mais je ne sais où m'adresser pour trouver l'explication des fonctions & de l'office de Régent? Pourquoi donc s'adresser au Prince de *Galles*, pour le prier de prendre, de lui-même, une charge dont on ne connoît ni les bornes ni les privilèges?

« Cette invitation à S. A. R. de se charger de l'*administration du pouvoir exécutif*, comme seul *Régent*, n'est pas moins obscure & équivoque; car, quel sens attache-t-on à ce mot de *pouvoir exécutif*? est-ce toute l'autorité royale? est-ce le pou-

Digitized by Google

voir de la législation ? est-ce enfin toutes les fonctions de la souveraineté, sans aucune espèce de limites, sans restriction quelconque ? Si tel est le sens de l'*amendement*, on auroit dû l'exprimer en termes formels; mais il faut convenir que si l'on eût présenté une pareille proposition, tous les nobles Lords se fussent récriés, & auroient refusé de déférer au Régent une autorité si étendue, qu'elle iroit jusqu'à détrôner actuellement Sa Majesté, & à lui arracher le sceptre. »

« Je vous prie, Milords, de ne jamais oublier qu'aux yeux de la loi, le caractère politique d'un Roi d'Angleterre est toujours entier & subsistant; & en même-temps, que le caractère *naturel* du Roi ne peut se séparer de son caractère *politique*. »

« A la première nouvelle de la calamité qui nous rassemble aujourd'hui, je sentis les difficultés qui alloient s'élever. Je songeai d'abord à recourir au Grand-Conseil de la Nation, & à en interpeller les Membres, en face du public, d'agir d'après leur sagesse & leurs pouvoirs. »

« Quant au raisonnement, qu'on ne peut justifier une marche extraordinaire par la *nécessité politique*, parce que celle-ci est moins évidente que la *nécessité morale*, je le crois faux. La nécessité politique est beaucoup mieux connue que la nécessité morale; elle a souvent servi de base aux mesures les plus importantes. La nécessité qui nous presse aujourd'hui ne porte que sur un seul point, sur un Bill qui nous mette en état de nommer un *Régent*, & en même-temps d'expliquer ce que nous entendons par cette nomination, & quelles restrictions nous mettons à la Régence. C'est, je l'avoue, une circonstance très-heureuse pour la Patrie, que toutes les voix s'accordent à indiquer le Prince de *Galles* pour Régent, & à n'indiquer que lui. Personne n'a plus de respect que moi

pour sa personne; je lui veux autant, & peut-être plus de bien que ceux qui affectent en ce moment de s'occuper de ses intérêts; mais ce n'est pas une raison pour conclure qu'il ait un droit de son chef à la Régence, & que, comme héritier présomptif, il puisse la réclamer. Le Prince a plus d'intérêt à la Couronne qu'il n'en a à la Régence, & notre devoir est de garantir sur la tête du Souverain, cette Couronne de toute atteinte, afin que, lorsque par le cours de la nature elle descendra sur la tête du Prince de *Galles*, il puisse la recevoir solide & entière, telle, en un mot, qu'elle a été portée par le Roi avant son infirmité présente. »

On se rappelle que la pluralité, en faveur des trois résolutions, fut de 99 voix contre 66. Comme la Chambre Haute siégeoit ce jour-là en Comité général, les voix par procuration, qu'on sait être un privilége spécial de la Pairie, ne furent pas admises; il s'en trouvoit 15 en faveur du Ministère, et une en faveur de l'Opposition. Les Ducs d'*Yorck* et de *Cumberland*, Princes du Sang, ont voté pour celle-ci; mais on a remarqué que les Officiers de la Couronne, les Gentilshommes de la Chambre du Roi, à l'exception d'un seul, (le Duc de *Queensbury*) et les Pairs qu'on sait particulièrement attachés à Sa Majesté, ont tous adhéré à l'avis des Ministres. Parmi les Maisons Ducales, les Ducs de *Norfolck*, de *Bedford*, de *Portland* et de *Devonshire* ont suivi l'Opposition : les Ducs de *Richmond*, de *Beaufort*, de *St. Albans*,

Digitized by Google

de *Brandon-Hamilton*, *Chandos*, *Bridgewater*, *Newcastle* et *Montague*, auxquels il faut ajouter le D. de *Marlborough*, qui a voté par procuration, ont approuvé les trois résolutions. Un tiers parti, qu'on qualifie de *Neutralité armée*, et composé du Duc de *Northumberland*, du Lord *Lowaine*, son frère, des Lords *Huntingdon* et *Rawdon*, se sont joints à la minorité.

47 des 66 Pairs déclarés pour l'adresse au Prince de *Galles*, ont signé et fait enregistrer leur protestation contre l'Arrêté de la Chambre.

Vingt des Marchands les plus distingués de cette ville, se réunirent, le 25 décembre, à la taverne de Londres, et convinrent unanimement de convoquer une assemblée des marchands, banquiers et négocians, pour voter une adresse de remerciemens « au très-honorable *Guillaume Pitt*, en vertu de la fermeté « et du courage avec lesquels il a maintenu la Constitution et les droits du « peuple; » et une adresse pareille à la majorité de la Chambre des Communes, qui a appuyé les Résolutions de M. *Pitt*. Les villes de Glascow, d'Edimbourg, de *Perth*, d'*Aberdeen*, de *Stirling* en Ecosse; d'Hallifax, de Leicester, de Southampton, de Cambridge, de Maidstone en Angleterre, ont imité l'adresse de la cité de Londres.

« Le *Leander*, de 50 canons, monté

par le contre-Amiral *Peyton*, et le cutter le *Kite*, de 14 canons, ont fait voile de Spithéad pour la méditerranée. »

Au 1er. Novembre dernier, les Commissaires préposés à la réduction de la dette nationale, avoient racheté depuis leur établissement, en 1785, c'est-à-dire, en trois ans environ, les capitaux suivans:

Nouvelles annuités de la mer du sud. . . .	421,400	liv.
Anciennes dito, dito. .	617,400	
Mer du sud, 1751 . .	143,000	
Consolides à 3 pour cent	1,499,500	
Réduites.	502,000	
Total . . .	3,183,300	

Le Bill général des baptêmes et enterremens dans la ville de Londres et Westminster, depuis le 11 Décembre 1787, au 16 Décembre 1788, présente le résultat que voici:

Baptisés.		*Enterrés.*	
Mâles	9,892.	Mâles	9,962.
Femelles	9,667.	Femelles	9,755.
En tout. . .	19,559.	. . . . .	19,717.

Dont il est mort:

Au-dessous de deux ans	6 158.
Entre deux & cinq.	1,522.

Digitized by Google

Entre cinq & dix.....667.
Entre dix & vingt.....866.
Entre vingt & trente.....1,552.
Entre trente & quarante.....2,015.
Entre quarante & cinquante.....2,086.
Entre cinquante & soixante.....1.698.
Entre soixante & soixante-dix.....1,481.
Entre soixante-dix & quatre-vingts.....1,045.
Entre quatre-vingt & quatre-vingts-dix..460.
Entre quatre-vingt-dix & cent.....55.
A cent ans.....7.
A cent un an.....2.
A cent deux.....1.
A cent six.....1.
A cent treize.....1.
Accroissement des morts cette année...348.

Répétons ici l'observation que nous avons indiquée les années précédentes; c'est que cette liste ne comprend que les enfans baptisés ou les morts enterrés dans les *Paroisses Anglicanes*. Les Catholiques, les Presbytériens, les Juifs, les Quakers, les Anabatistes, les Sociniens, les Méthodistes, les Calvinistes Suisses et Allemands très-nombreux, ainsi que les Luthériens, ne sont pas compris dans ces relevés, et ne peuvent donner aucun indice de la population totale. Dans le nombre des morts, il se trouve 7 criminels exécutés, 13 suicides, 2 personnes tuées, 67 péris accidentellement, et 119 noyés, parmi lesquels il s'en trouve sûrement de noyés volontairement.

* Le Ministère actuel est le dixième depuis l'avènement de Sa Majesté au Trône en 1760.

Digitized by Google

Le Duc de *Newcastle* y entra au mois d'Octobre 1760, & en sortit le 29 Mai 1762.

Le Comte de *Bute* lui succéda jusqu'au mois d'Avril 1763.

Il fut remplacé par M. *George Grenville*, resté en place jusqu'en 1765.

Il eut pour successeur le Marquis de *Rockingham*, qui résigna en 1766.

Après lui vint le Duc de *Grafton*, qui conserva sa place jusqu'au 28 Janvier 1770.

Lord *North* entra ensuite dans le Ministère, où il est resté douze ans & deux mois.

Il fut remplacé par le Marquis de *Rockingham*, rentré de nouveau en 1782, & mort peu de temps après.

Il eut pour successeur, la même année, Lord *Shelburne*, qui ne fut en place que quelques mois.

Alors survint la *Coalition* Ministérielle, qui s'est soutenue jusqu'au mois de Décembre 1783, & qui a fait place au Ministère d'aujourd'hui, dont la résignation ne paroît pas éloignée.

Pour se former une idée des facéties des Papiers de l'Opposition contre M. *Pitt*, il faut lire l'art. suivant qui en est extrait.

« Le Bailli *Reeves* de Manchester ayant convoqué une Assemblée des principaux Marchands & Commerçans de cette Ville, à l'effet d'obtenir d'eux une *Adresse de remerciemens à M. PITT, pour la conduite qu'il a tenue en Parlement, relativement à la Régence*, cette Assemblée, après un débat de quatre heures, décida, à la pluralité de deux contre un, *qu'une semblable Adresse étoit particulièrement inutile & déplacée en ce moment.* Inutile-

ment plusieurs des principaux Négocians avoient sollicité ce Magistrat de ne point troubler la tranquillité publique, en assemblant les Commerçans pour un but aussi inutile; cette créature de M. *Pitt* s'y étoit constamment refusé, espérant toujours obtenir une majorité de voix. Eh quoi, si l'Adresse de remercimens avoit passé, on auroit donc remercié le Ministre, »

« D'avoir frappé à leur racine les Manufactures de la Grande-Bretagne, par la taxe projetée sur le charbon, taxe à laquelle on l'obligea de renoncer. »

« De la préférence qu'il a donnée aux intérêts de l'Irlande (1) sur ceux de la Grande-Bretagne. »

« De la tentative qu'il a faite de sacrifier le commerce des Cotonneries de la Grande-Bretagne, pour l'avantage de la Compagnie des Indes. »

« De la fraude envers le Public par l'Acte de commutation. »

« D'avoir intercepté aux Citoyens la lumière du jour. »

« D'avoir diminué la Marine, & augmenté le pied Militaire de la Grande-Bretagne. »

« Pour la défense obstinée qu'il a faite du ridicule système de fortification, & cela parce qu'il n'étoit pas ami de nos braves Marins. »

« Pour avoir rendu légales les exécutions générales (*Général Warrants*) dans le système de l'Accise. »

---

(1) Nous ignorons si la Ville de Manchester a réellement refusé cette Adresse; les Papiers Ministériels le nient formellement.

Digitized by Google

« Pour avoir constamment protégé les Employés utiles & méritans de l'Accise. »

« Pour nous avoir privé du Jugement par Jurés dans plusieurs de ses projets pour l'Accise, dans son Bill de l'Inde, & dans celui des Colporteurs & Porte-Balles. » (*Hawkers and Pedlars Bill.*)

« Pour avoir autorisé les Employés de l'Accise aux visites domiciliaires, & cela pour soustraire à son voisin une douzaine de bouteilles de vin. »

« Mais ce n'est pas tout, n'auroit-il pas fallu, continue l'Opposition :

« Que les propriétaires de terres le remerciâssent de sa taxe additionnelle sur les permissions de ventes ? » (*Licences.*)

« Que les amis des prérogatives le louâssent de sa conduite au sujet de la réforme Parlementaire ? »

« Que les Non-Conformistes admirâssent sa conduite concernant l'Acte du Teste ? »

« Que la Nation se réjouit des troubles civils dont nous sommes menacés par ses menées ? »

» Que les Moralistes admirâssent la reconnoissance qu'il manifeste pour la famille qui l'a élevé au rang où il est ? »

« Que les pères, les mères & les fils adorâssent en lui le respect qu'il a pour la tranquillité domestique de la Famille Royale ? »

« Que sa famille l'exaltât pour la tentative qu'il a faite de s'assurer une autorité perpétuelle en se réservant la nomination du Régent ? »

« Enfin, que les femmes le remerciâssent de ce qu'il a si fortement taxé leurs servantes ? »

« Le premier de ce mois, est décédé ici M. *Fletcher Norton*, ancien Orateur de la Chambre des Communes, et élevé

Digitized by Google

à la pairie en 1782, sous le titre de Lord *Grantley*. Son fils lui succède en cette qualité à la Chambre Haute, et laisse vacante l'une des deux places de Représentans du comté de Surrey. Cette mort a été suivie, le lendemain, de celle de M. *Charles Wolfran Cornewall*, Orateur actuel de la Chambre basse, et qui, depuis quelques années, avoit remplacé Milord *Grantley* dans cette charge. Hier, les Communes ont procédé à la nomination d'un nouvel Orateur. Lord *Euston*, fils du Duc de *Grafton*, a proposé, au nom du parti Ministeriel, *W. Wyndham Grenville*, l'un des Trésoriers-généraux de l'armée, membre du bureau de contrôle et de celui du commerce. L'Opposition, de son côté, a désigné le Chevalier *Gilbert Elliot*; mais une pluralité de 215 membres contre 144, a élu M. *Grenville*. Dans la même séance, M. *Pitt* fit la motion qu'aujourd'hui 6, la Chambre se formât en Comité, pour déterminer les limites à imposer à l'autorité du Régent, ce qui fut agréé. »

« Le feu Commodore *Lestock*, ayant sous ses ordres trois vaisseaux de 90 canons, destinés à renforcer l'Amiral *Haddock* dans la Méditerranée, les élèves du Chirurgien faisant la visite de l'infirmerie d'un de ces vaisseaux, trouvèrent un des matelots dans une léthargie qu'ils jugèrent mortelle. En conséquence on le porta sur le pont, & on l'étendit sur le treillis, pour qu'une fois

cousu dans le linceul, on pût le jeter à la mer. Heureusement il avoit un ancien compagnon de chambrée, habitant la ville, il est vrai, mais qui se trouvoit alors à Chatham, sur la jetée, où il travailloit à remplir les futailles des navires. En montant à bord, il apprit le décès de son ami. Il pria le Lieutenant de lui permettre d'ouvrir le hamac pour dire un dernier & triste adieu à son camarade; on lui accorda sa demande: il se munit de fil & d'une aiguille pour recoudre le hamac; il l'ouvrit, puis ayant découvert le visage de son camarade, il se mit à genoux & l'arrosa de ses larmes, en prenant congé de lui pour toujours, avec cette tendresse affectueuse qui caractérise si bien les matelots Anglois. En recousant le hamac, son aiguille piqua le nez de son ami, & de l'autre main, dont il soutenoit le corps, il le sentit remuer. Voyant le sang jaillir de la blessure, il découd de nouveau le fatal linceul, tire sa bouteille d'eau-de-vie, en verse sur les tempes du prétendu mort, les frotte vivement, lui humecte les lèvres de la liqueur, & par ses soins l'amène à donner des signes de vie. Le Chirurgien instruit du fait, accourt, fait reporter le matelot à l'infirmerie, & ordonne qu'on le mette dans un lit bien bassiné. Les autres secours qu'on lui administra eurent tant de succès, qu'ils le rétablirent parfaitement, & le mirent en état de faire le voyage; & ce qui ajoute à l'intérêt de cette anecdote, c'est que le pauvre matelot ressuscité parut trouver plus de douceur dans la vie qu'il recouvroit, par cela même qu'il la devoit à l'amitié. »

Digitized by Google

FRANCE.

De Versailles, le 7 janvier.

Le 1er. de ce mois, les Princes, les Princesses, les Seigneurs & les Dames de la Cour ont rendu leurs respects au Roi & à la Reine, à l'occasion de la nouvelle année. Le Corps-de-ville de Paris & le Grand-Conseil ont rempli le même devoir. Le Corps-de-ville de Paris avoit à sa tête le Duc de Brissac, Gouverneur de la Ville, & étoit conduit par le Marquis de Brezé, Grand-Maître des cérémonies, le Comte de Nantouillet, Maître des cérémonies, & le sieur de Watronville, Aide des cérémonies.

Pendant le lever, la Musique du Roi a exécuté une symphonie du sieur Haran, premier violon, sous la conduite du sieur Martini, Surintendant, en survivance, de la Musique de Sa Majesté.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures & demie dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majesté a tenu un Chapitre, dans lequel Elle a nommé le Duc de Chartres, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit.

Ensuite le Roi, devant qui marchoient deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses, précédé de Monsieur, de Mgr. Comte d'Artois, de Son Altesse Royale Mgr. le Duc d'Angoulême, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Duc d'Enghien, du Prince de Conti, des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, entre lesquels marchoient, en habit de novice, le Comte de Brienne & le Prince de Luxembourg, s'est rendu à la Chapelle du Château. Sa Majesté y

Digitized by Google

a entendu la Messe chantée par sa Musique, & célébrée par l'Evêque de Senlis, son premier Aumônier, & Prélat-commandeur de l'Ordre. La Reine, Madame, Madame Elisabeth de France y ont assisté dans la tribune; & la Princesse de Léon y a fait la quête.

La Messe étant finie, le Roi est monté sur son trône, & a reçu Chevaliers le Comte de Brienne & le Prince de Luxembourg; après quoi Sa Majesté a été reconduite dans son appartement, en observant l'ordre dans lequel Elle en étoit sortie.

Le 2, le Roi, accompagné comme le jour précédent, a assisté au service anniversaire qui se célèbre dans la Chapelle du château, pour les Chevaliers défunts de l'Ordre du S. Esprit.

Le Roi a disposé de la charge de son premier Médecin, vacante par la mort du sieur de Lassone, en faveur du sieur le Monnier, son premier Médecin ordinaire; & de celle de Médecin de Madame Adélaïde de France, dont le sieur de Lassone étoit aussi pourvu, en faveur du sieur Cornet, Médecin ordinaire de cette Princesse.

Le 2, le sieur le Monnier, premier Médecin du Roi, a prêté, en cette qualité, serment entre les mains de Sa Majesté.

Le premier Président, les autres Présidens du Parlement de Paris, & les Gens du Roi, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies & le Châtelet de Paris, à la tête duquel étoit le Marquis de Boulainviller, Prévôt de cette Ville, ont eu, le 3, l'honneur de rendre leurs respects à Leurs Majestés & à la Famille Royale, à l'occasion de la nouvelle année.

Sa Majesté a nommé à l'Abbaye de Saint-Loup, Ordre de S. Augustin, diocèse de Troyes, l'Abbé de Fouaut, Vicaire-général du même diocèse; & à l'Abbaye régulière de Sainte-Croix, Ordre

Digitized by Google

de S. Benoît, diocèse & ville de Poitiers, la Dame de Monteil, Abbesse de Cusset, même Ordre, sur la nomination & présentation de Monseigneur Comte d'Artois, en vertu de son apanage.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 21 du mois dernier, le contrat de mariage du Comte de Muy, Maréchal des champs & armées du Roi, avec demoiselle de Vintimille du Luc.

Le 1er. de ce mois, Leurs Majestés ont soupé à leur grand couvert. Pendant le repas, la Musique du Roi a exécuté différens morceaux sous la conduite du sieur Martini, Surintendant, en survivance, de la Musique de Sa Majesté.

Le 4, la Comtesse de Puységur a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Chastenet de Puységur.

Le 21 décembre, le sieur *Maugard*, Généalogiste, a eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, une *lettre à M. Chérin, Généalogiste des Ordres de S. M., sur son Abrégé d'Edits, &c. concernant la Noblesse : Ouvrage critique & politique, dans lequel l'Auteur démontre, par les faits, les inconvéniens & dangers des Abrégés & Traductions libres de loix* (1).

---

(1) Cet Ouvrage, ainsi que la deuxième édition *des Remarques sur la Noblesse, dédiées aux Assemblées provinciales*, se trouve, à Paris, chez l'AUTEUR, rue Neuve des Capucins ; & chez les sieurs CAILLEAU, Imp. Lib. rue Galande, n°. 64 ; LAMI, Libraire, Quai des Augustins ; DE SENNE, Libraire au Palais-Royal ; & à Versailles, chez le sieur BLAISOT, Libraire, rue Satori. *Prix de la Lettre*, 3 liv., *& des Remarques*, 5 liv., *port franc, en s'adressant à l'Auteur, & en affranchissant les lettres & l'argent.*

Digitized by Google

De Paris, le 14 janvier 1789.

La rigueur du froid qui, le 31 du mois dernier, fit descendre le thermomètre à 18 degrés et demi au-dessous de la congélation, a diminué la semaine dernière; mais le thermomètre est resté néanmoins aussi bas que 10, 11, 12 degrés, jusqu'à jeudi 8, que l'air est devenu plus tempéré : depuis 24 heures le dégel est devenu sensible. Les provinces méridionales ont éprouvé la même durée et la même aspérité de froid. A Lyon, le Rhône a été absolument pris de glaces. A Toulouse, et en d'autres lieux, la Garonne a également gelé. On assure qu'à Marseille les bords du bassin ont été couverts de glace. Au nord du Royaume, le froid a généralement surpassé 19 et 20 degrés. Les plus grandes rivières, telles que la Meuse, ont gelé, ainsi que les rades de divers ports de mer. La vigilance du Gouvernement, la commisération publique, de nombreuses charités, et le zèle de MM. les Curés de Paris, ont diminué le nombre, malheureusement trop grand, des infortunés, auxquels cette calamité ôtoit à-la-fois toutes les ressources. La Caisse d'Escompte a voté en leur faveur une somme de 50,000 l.

S. A. S. le Prince de *Condé* a écrit, de sa main, la lettre suivante, au Maire de Dijon :

Digitized by Google

Au Palais Bourbon, ce 25 Décembre 1788.

« Tout ce qui me revient, Monsieur, de la souffrance des Peuples de mon Gouvernement, me fait la plus vive peine; je voudrois bien qu'il me fût possible de les secourir tous; mais puisque son étendue ne me le permet pas, je me vois forcé à me restreindre à la Ville de Dijon. Je joins ici 12000 livres, que je vous prie de répartir comme vous l'entendrez, je m'en rapporte entièrement à vous. Je suis bien fâché que les secours que je dois dans mes Terres ne me permettent pas d'en faire davantage, & c'est véritablement un chagrin pour moi. &c. &c. »

Signé, LOUIS JOSEPH DE BOURBON.

On nous mande de Thionville, que les régimens de Brie et de Bretagne ont fait distribuer aux pauvres de la ville 600 l., prélevées sur la souscription des bals que ces régimens doivent donner pendant le carnaval.

On évalue à une valeur de mille écus la collection de tous les pamphlets qui ont été mis au jour, à Paris, seulement depuis le mois d'octobre, sur la convocation des Etats-généraux. Peu de ces écrits se sont vendus 3 liv. ou au-dessus, la plupart valant de 6 à 40 sous; d'où l'on peut induire qu'il en a peut-être été publié sur cette question préliminaire, un peu plus de 2500. Quelques-uns ont mérité l'approbation générale; mais, dans un très-grand nombre, on

Digitized by Google

remarqué peu de respect pour les vérités historiques. On a été jusqu'à imprimer que *Mazarin*, sous le ministère duquel Paris s'arma contre le Roi lui-même ; ce *Mazarin*, que la Fronde chassa du Royaume, accabla de mille libelles, et dont elle mit la tête à prix, avoit achevé de courber les esprits sous les liens de la servitude ; que le règne de *Louis XIV* n'avoit vu que des *esclaves* ; que le siècle *de Condé, de Catinat, de Boufflers, de Villars, de Colbert, de Bossuet, de Corneille, de Fenélon, de Vauban*, étoit un siècle de dégradation et de pusillanimité ; et qu'enfin l'époque où la Monarchie s'étoit agrandie de trois Provinces, où elle acquit cent vaisseaux de ligne, des chemins, des ports, des canaux, des remparts, un commerce maritime, des manufactures en tout genre, fut une époque de stupidité, d'engourdissement et de bassesse. Il est sûrement plus aisé de juger ainsi le règne de *Louis XIV*, que de régner comme lui. On a relevé, dans le journal de Dijon, une des erreurs dont nous avons parlé ; il est question de la naissance de *Bossuet*.

« Je ne sais dit un correspondant du Journaliste, où l'Auteur d'un ouvrage relatif aux affaires du temps, a pris que notre illustre Bossuet étoit né dans la Roture. S'il avoit lu l'Histoire du Parlement de Bourgogne, il y auroit vu que Jacques Bossuet fut reçu Conseiller au Parlement,

Digitized by Google

Commissaire aux Requêtes du Palais, le 1er. Avril 1579; que quatre de ses descendans ont pareillement été Conseillers au Parlement. Cette famille, qui a possédé plusieurs Terres, & qui a eu des alliances distinguées, a aussi donné un Conseiller au Parlement de Metz. »

« Un grand homme est toujours au-dessus de sa naissance, quelque distinguée qu'elle puisse être; le moindre mérite de notre compatriote étoit sans contredit d'être né dans l'Ordre de la Noblesse; mais quelque peu importante que soit en elle-même l'erreur de l'Auteur que je réfute, j'ai toujours cru devoir la rectifier, parce qu'elle intéresse un de ces Hommes célèbres auxquels notre Province se glorifie d'avoir donné le jour. » Je suis, &c.

Dijon, le 29 Décembre 1788.

L'on nous a adressé la lettre circulaire suivante, que nous ne transcririons point, puisqu'elle a déjà fait le tour de plusieurs feuilles publiques, si elle n'indiquoit pas un objet d'intérêt général.

Lyon, le 15 Décembre 1788.

« Monsieur, partageant par état l'alarme bien fondée que votre Journal & autres Feuilles ont souvent répandue dans les différentes Maisons de Commerce du Royaume, au sujet des Lettres-de-Change que des faussaires viennent de mettre en circulation pour des sommes considérables, j'ai inutilement cherché tous les moyens de prévenir les funestes effets de cette infernale escroquerie, par la satisfaction que j'aurois éprouvée de présenter à mes concitoyens le remède contre des manœuvres aussi scélérates que celle des fausses Lettres-de-Change. N'en pouvant trouver aucun

qui pût sauver ma signature d'être imitée ou contrefaite, je me suis rappelé un papier étonnant, que je vis apporter tout mouillé (sortant de la fabrication) pour l'exposer en dessiccation au feu d'une cheminée, & qui renfermoit dans une épaisseur moindre que celle des Billets de la Caisse d'Escompte, des caractères d'une couleur bien prononcée, qui avoient été distribués & noyés dans la matière par des procédés de la plus surprenante industrie. Je pensai qu'un semblable papier rempliroit parfaitement mes vues; en conséquence je m'empressai d'écrire à M. *Lorier de l'Isle*, l'un des Entrepreneurs de la naissante Manufacture de Buges, près Montargis, où j'avois vu avec admiration les premiers essais dudit Papier; je lui demandai des Billets fabriqués par les mêmes procédés, que je lui retraçai du mieux que je pus, & je lui désignai trois lettres de mon nom, pour qu'il voulût bien les administrer dans le carré de chaque Billet. »

« Je viens d'en recevoir cinq mille, dont chacun renferme & présente en transparence lesdites trois lettres sous la forme d'un chiffre placé de manière à être vu en tous sens, entre le bon de la somme & la signature. »

« L'effet merveilleux que cela produit, vient de m'engager à inviter tous mes Correspondans à employer la même sûreté pour leurs effets de Commerce; mais comme il seroit malheureux que cette industrie, aussi heureuse qu'inimitable, restât un certain temps concentrée dans le cercle étroit de mes correspondances, j'ai cru devoir, Monsieur, vous adresser un de ces Billets pour vous rendre juge de l'importance de cette découverte, qui ne fait pas moins d'honneur à son auteur, que tous les essais également intéressans & utiles que l'on fait audit Buges, & qui commencent à être connus. »

Digitized by Google

« Si les Avertissemens qui ont été donnés, ont pu causer de l'inquiétude dans le Commerce, vous pouvez, Monsieur, annoncer un moyen sûr de se mettre à l'abri des dangereux effets des fausses Lettres-de-Change, qui ont déjà tant porté d'atteintes au Commerce, & désolé tant de bonnes maisons du Royaume. Les faussaires perpétueront tant qu'ils voudront leur infâme habitude de contrefaire les signatures, ils ne seront plus à craindre avec le papier dont il s'agit, puisque le pinceau ne pourra jamais imiter parfaitement des caractères recouverts d'un léger épiderme de matière, & que la formation dudit Papier sera long-temps un secret pour toute autre Fabrique que celle de Buges. »

« Je devois à l'admiration où je suis de cette découverte, l'avis que je viens d'en donner; c'est à vous, Monsieur, d'y ajouter la publicité, si vous jugez comme moi que l'annonce des Billets que je vous soumets, mérite de trouver place dans votre Journal, & d'être accueillie du Public. »

J'ai l'honneur, &c.

N. Négociant.

P. S. « Le chiffre étant exécuté sous plusieurs couleurs bien distinctes, on pourroit à chaque révolution d'années employer une teinte différente, comme on pourroit aussi affecter une couleur aux effets d'une somme déterminée, une autre couleur à ceux d'une autre somme, ainsi du reste; ce qui laisse plusieurs combinaisons de sûreté à employer, de convention avec nos Correspondans. »

« On pourroit encore administrer des teintes légères & variées à l'étoffe même du Papier, qui ne nuiroient en aucune manière à la transparence des caractères intérieurs, & faire même des formes nouvelles dont la verjure imprimeroit sur le Papier différentes traces jusqu'à présent inconnues. »

Digitized by Google

« On pourra s'adresser, pour avoir toute espèce de Billets de sûreté, Lettres-de-Change, Rescriptions & autres effets, à M. *Leorier de l'Isle*, l'un des Entrepreneurs de la Manufacture de Buges, près Montargis, qui satisfera sans délai à toutes les demandes qui lui seront faites. »

L'échantillon joint à cette lettre, nous a paru, en effet, mériter l'attention des gens d'affaires ; mais, faute de connoissances nécessaires à cet égard, nous ne prendrons pas sur nous de décider des avantages de cette invention, digne d'examen.

Etienne-Francois Turgot, marquis de Sousmont, Brigadier des armées du Roi, ancien Gouverneur et Lieutenant-général, pour le Roi, de l'Isle de Cayenne et de la Guienne, Chevalier de S. Louis, de l'Académie royale des Sciences de la Société royale d'Agriculture, est mort, le 25 du mois dernier, en son Château de Bon, près Falaise.

Françoise-Marie Thomé, épouse de Louis-Jacques le Coigneux, Marquis de Belabre, est morte, le 10 décembre, au château de Belabre, en Berry, dans la soixante-unième année de son âge.

Marie-Louise Burgeat, épouse du Comte de Miromesnil, Chevalier de S. Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Seigneur d'Attengy & autres lieux, est morte, à Paris, le 3 de ce mois.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 10 janvier 1789.

Pendant le cours de l'année dernière, il est mort à Amsterdam 10,354 personnes, 1742 de plus qu'en 1787. Il y a eu, pendant la même année, à la Maison de Ville, 976 mariages proclamés, et 658 célébrés. Le nombre des mariages proclamés dans les Eglises réformées monte à 1573.

La Hollande a perdu l'un de ses plus anciens Lieutenans-généraux, dans la personne du Prince *Louis-Guillaume* de *Baden*, frère du Marcgrave régnant, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service de L. H. P., Gouverneur d'Arnheim, et décédé à Carlsrüe.

M. *B. E. Abbema*, ex-membre du Conseil de la ville d'*Amsterdam*, par sentence des Echevins de ladite Ville, a été banni de la province de *Hollande*, pour cause de sédition, et principalement pour avoir donné ordre de percer la digue de la mer.

Le Libraire *Neuthey*, d'Amsterdam, et un de ses confrères, qui avoient vendu des libelles et des estampes satiriques, ont reçu pareillement leur sentence, qui les condamne à travailler, pendant quelques années, dans la maison de correction, et

Digitized by Google

à être ensuite bannis de la ville d'Amsterdam et de la province de Hollande.

M. *van Hengst*, ancien Conseiller de la ville d'Utrecht, ayant été exclu, avec plusieurs autres, de l'amnistie, et depuis ayant présenté requête pour y être compris, en payant 30,000 florins d'amende, les États viennent de lui accorder sa demande, sous la condition stipulée dans sa requête : il a déja payé les 30,000 florins.

Deux autres Conseillers ont pareillement présenté requête pour être compris dans l'amnistie, avec offre de payer une certaine somme.

C'est le Prince *Sapiêha*, qui a porté à la Diète l'offre généreuse du Prince *Radziwill*, à qui l'on a fait passer les remerciemens de l'Assemblée, par une députation des deux Maréchaux de la confédération. Le Roi lui-même s'est joint à cet acte de reconnoissance publique, en promettant de faire ériger dans la salle de la Commission de guerre, les bustes du Prince *Radziwill* et de M. *Potocki*, Grand-Maître d'Artillerie.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

SUEDE.

De Stockholm, le 24 décembre 1788.

VENDREDI 19, nous eûmes le plaisir de voir arriver ici, de Gothenbourg, S. M. dont la dernière absence a été de trois mois et demi. L'infanterie bourgeoise se porta hors de la Ville, et à l'approche du Roi, elle détela les chevaux de sa voiture, qu'elle traîna à travers les rues illuminées, jusqu'au Château, en faisant retentir l'air de cris d'alégresse. Dès le lendemain, S. M. honora d'une visite le Magistrat et les 50 Anciens, assemblés à l'Hôtel-de-Ville. Pendant ce trajet, Elle fut escortée de la cavalerie bourgeoise, au bruit des décharges de l'infanterie, rangée en haie sur son passage.

La Diète générale, suspendue par les occupations de la dernière campagne, et par les dangers dont on avoit eu soin

Digitized by Google

d'entourer le Roi au-dedans et au-dehors, est solemnellement convoquée au 26 janvier 1789. S. M. a rendu à cet effet une LETTRE-PATENTE, adressée à tous les Ordres de l'Etat, et dont voici la teneur.

Donné à Gothenbourg, le 8 décembre 1788.

« NOUS GUSTAVE, par la grace de Dieu, Roi de SUÈDE, des GOTHS & des VANDALES, &c. &c. &c. A vous, nos chers & fidèles Sujets, les Etats du Royaume, Comtes, Barons, Archevêques, Evêques, Chevaliers, Nobles, Clergé, Bourgeoisies des Villes, Communautés du Plat-Pays, qui habitent dans les limites du Royaume de Suède & du grand Duché de Finlande. »

« Dans la situation actuelle des affaires, nous avons trouvé aussi utile pour le Royaume, que satisfaisant pour Nous, de délibérer avec nos fidèles Sujets les Ordres du Royaume, sur quelques intérêts de l'Etat. Comme ses ennemis ont cherché par artifice à désunir les liens qui nous unissent à vous, il sera d'autant plus important de conserver & d'entretenir la confiance mutuelle. L'unanimité dans les délibérations rendra nos armes victorieuses, & au Royaume plein ancien lustre. Convaincu que des Suédois les ins d'honneur, ne se laisseront pas séduire par des desseins secrets de l'ennemi & par ses promesses, qu'ils n'oublieront pas ce qu'ils doivent à Nous & à eux-mêmes, comme Sujets & Concitoyens. Nous espérons de préparer dans une Diète générale, un succès heureux aux dispositions que nous avons déja faites pour l'honneur & la défense de la Patrie, & de trouver de nouveaux motifs de rendre au Seigneur nos actions de graces, de la protection qu'il a accordée à Nous

& au Royaume. En conséquence, nous vous commandons & ordonnons très-gracieusement, vous tous les Etats du Royaume, de vous trouver, le 26 de janvier prochain, dans notre Capitale de Stockholm, & que non-seulement le Corps-Equestre & la Noblesse se règlent sur ce qui a été prescrit par l'Ordonnance sur le Directoire de la Noblesse, expédiée le 6 juin 1626, par feu S. M. de glorieuse mémoire le Roi *Gustave Adolphe II, le Grand*, & renouvelée & confirmée par Nous, en date du 9 novembre 1778; mais aussi que les autres Ordres des Etats qui ont coutume d'y envoyer des Plénipotentiaires ou Députés, l'observent convenablement. Savoir, que l'Archevêque s'y trouvera pour l'Ordre des Prêtres; chaque Evêque pour le Diocèse au gouvernement duquel il a été consacré & ordonné; le Pasteur-Primat de Stockholm, avec autant de Pasteurs de chaque paroisse qui y assistent ordinairement, & des autres Ordres autant de personnes qu'il a été d'usage, tous munis de pleins pouvoirs convenables, afin que nous puissions ouvrir la Diète, & vous congédier, après qu'elle aura été heureusement terminée. Sur quoi vous réglant, avec obéissance, Nous vous demeurons affectionné à tous & chacun en particulier, avec toute notre grace & notre bienveillance royale. Nous vous recommandons au Dieu Tout-Puissant. A Gothenbourg, le 8 décembre 1788.

GUSTAVE.

L'objet principal des délibérations, est assez clairement expliqué dans le rescrit qu'on vient de lire, pour détruire les artificieuses suggestions qu'on cherche à répandre par les Gazettes de Copenhague et de Hollande. Elles annoncent

Digitized by Google

que le Roi se propose d'augmenter son autorité, de s'attribuer sans réserve la disposition des fonds nationaux, de s'assurer la garantie de la Diète pour toutes les dettes qu'il pourroit contracter à l'avenir; enfin, de *faire punir les mécontens*. Il n'est personne qui ne doive être choqué de l'invraisemblance, disons plus, de l'extravagance de pareilles inventions. Leur but évident, auquel se prêtent des plumes mercenaires, est de semer la discorde dans la Diète, comme on l'avoit semée dans le Royaume. Aucune autorité ne peut prévenir qu'il n'y ait des mécontens, comme aucune autorité ne parviendroit à les faire *punir*, à moins qu'à l'exemple de quelques Officiers de l'armée de Finlande, ils ne levassent ouvertement l'étendard de la trahison. Ces déserteurs de leur patrie, à la tête desquels on lit le nom du Baron *de Sprengporten*, aujourd'hui Serviteur avoué et pensionné de la Russie, ont publié leurs sentimens dans une espèce de recueil qui a pour titre : *Observations et Eclaircissemens historiques*. On y trouve leur Acte d'union en deux parties ; et comme si une vingtaine d'Officiers liés à la Russie, formoient l'armée Suédoise et celle de Finlande, ils ont intitulé ces deux écrits : *Acte d'union de l'armée de Finlande*, *Acte d'union de l'armée de Suède*. L'un et l'autre justifient parfaitement les procé-

Digitized by Google

dures entamées contre les Auteurs de ces manœuvres. Ils s'y attribuent le droit de décider de la légitimité de la guerre, et de refuser leurs services au Roi et à l'Etat, précisément parce que l'Etat est en danger. Ils prédisent la dévastation totale de la Suède; qu'elle sera mise à feu et à sang; que la Finlande sera envahie, et qu'il ne leur restera de ressource qu'à s'en *remettre à la discrétion du Vainqueur*. Toutes ces belles prophéties se faisoient le 15 août dernier : les prophètes, d'ailleurs, avouent sans détour *qu'ils combattroient à contre cœur une nation qui ne désire que leur amitié*. Voilà le précis du long verbiage de ces actes, qu'on a fidèlement transcrits dans quelques Gazettes.

POLOGNE.

De Varsovie, le 3 janvier 1789.

Dans la séance du 17 décembre, dont nous avons parlé précédemment, une grande pluralité de la Diète décida, par les suffrages secrets, d'assujettir ses Ministres auprès des cours étrangères, au serment, qu'en qualité de Ministres, ils n'ont eu, n'ont et n'accepteront, ni directement ni indirectement, aucunes pensions étrangères. Le 18, on convint d'ordonner au Général *Bielak*, de veiller,

Digitized by Google

conjointement avec d'autres Commandans, à la conduite des Grecs Schismatiques de l'Ukraine, qu'on cherche à faire soulever, et d'adresser une seconde intimation à l'Ambassadeur de Russie, concernant la sortie des troupes Russes hors des terres de la République. Nous avons rendu compte des Séances du 19 et du 20. Le 21, on fit prêter le nouveau serment aux Commissaires des affaires étrangères; et voici la suite du journal de la Diète du 23 au 26.

Séance du Mardi 23.

L'Election des Commissaires du département de la guerre ayant duré fort avant dans la nuit, il ne resta que très-peu de temps pour le reste de cette séance, qui devoit être la dernière avant les fêtes de Noël & le nouvel an. M. *Branicki*, Grand Général de la Couronne, y parut dans le costume national, & lut une espèce de justification de l'imputation qu'on lui avoit faite de s'être trouvé au siège d'Oczakof, sans en avoir demandé permission à la République. Il s'excusa en disant, qu'il n'y avoit été que *pour se perfectionner dans l'art de la guerre.*

Après le discours du Grand Général *Branicki*, les Etats s'occupèrent de l'achat des armes, & l'on ordonna de le porter d'abord jusqu'à un nombre suffisant pour armer trente mille hommes, ce qui seroit payé tant par les souscriptions volontaires, que par les sommes restantes dans le trésor de la République. En même-temps l'on ordonna à la Commission du trésor de s'occuper d'un emprunt destiné à remplir le vide nécessai-

Digitized by Google

rement occasionné par le temps qu'on emp'oieroit à délibérer sur la nature des impôts à venir. Ensuite Sa Majesté renvoya la première Séance de la Diète jusqu'au 7 de Janvier.

Les Commissaires de guerre élus sont : MM. *Grocholski*, Castellan de Braclaw; *Karsnicki*, Castellan de Wielunsk; *Niesiolowski*, Palatin de Nowogrode; *Czaplic*, Ex-grand Veneur de la Couronne; *Starzynski*, Starroste de Bransk; *Romuald Walewski*. *Bielinski*, sous-Echanson de la Couronne; *Dembowski*; Théodore *Szydlowski*; *Nicolas*, Prince de *Radziwill*; *Georges Zabielo*. *Szwykowski*, Chambellan de S. M.; *Krasinski*, Quartier-Maître Général de la Couronne; *Czapski*, Colonel; *Oytzyski*, Colonel; *Statkiewicz*, Général-Major; *Jelenski*, Colonel. Dans ces 17 Membres, il ne s'en trouve qu'un seul du parti Royaliste.

Du Jeudi 24.

Les Polonois, en reprenant leur ancien costume, & l'esprit militaire qui les distinguoit autrefois, semblent vouloir aussi revenir à quelques-uns de leurs anciens usages. Un de ceux qu'ils observoient jadis le plus religieusement, étoit de se rassembler en famille la veille de Noël, & de faire à l'entrée de la nuit un repas, qui consistoit principalement en certains grands gâteaux, & autres mets propres à cette fête solemnelle. Le grand Général *Branicki* a donné hier un grand soupé dans cet esprit. Si la nation doit chercher de nouvelles lumières dans le reste de l'Europe, elle n'en doit pas moins rester elle-même attachée aux choses indifférentes : l'introduction des usages étrangers ne se fait jamais qu'aux dépens de l'esprit national.

Digitized by Google

Du Samedi 26.

La Commiſſion de guerre a tenu ſa première ſéance, où préſida M. *Brunicki*, grand Général de la Couronne.

On vient d'apprendre que la Cour de Pétersbourg a poſitivement rejeté la médiation de celle de Berlin, et qu'elle a préféré l'intervention qui lui a été offerte par le Cabinet de Madrid. — On aſſure également que 10,000 Pruſſiens ont reçu ordre de marcher en Livonie. Du moins, il eſt certain que tout eſt en mouvement à Kœnigsberg.

La priſe d'Oczakof, par le Prince Potemkin eſt avérée. Le rapport de cet événement eſt parvenu, en termes très-ſuccints, à l'Ambaſſadeur de Ruſſie, Comte *de Stackelberg*. Cet avis officiel porte ce qui ſuit :

« Oczakof a été emporté d'aſſaut le » 17 décembre. Le nombre des Aſſié- » geans étoit de 14,000 hommes, celui » de la Garniſon de 12,000. Il en eſt » reſté morts ſur la place 7400, ſans » compter *ceux qui ont été ſabrés dans* » *les maiſons*.

» On a trouvé dans la Place 300 ca- » nons et mortiers de métal. Le grand » magaſin à poudre a ſauté en l'air ; » mais on a pris une grande quantité de » munitions de toute eſpèce.

Digitized by Google

» Le nombre des Habitans étoit de 25
» milles, parmi lesquels 4000 très-belles
» femmes.

» Les Russes ont perdu mille hommes,
» *y compris* 180 *Officiers ;* le nombre
» des blessés *est un peu plus considéra-*
» *ble*. Le Pacha qui commandoit la for-
» teresse, a été fait prisonnier avec le
» reste de la garnison; l'Aga qui con-
» duisoit la troupe, a été haché en piè-
» ces, n'ayant pas voulu se rendre. »

On a généralement observé ici, qu'il est bien étrange de voir 14000 Assiégeans réduire 12000 Assiégés, dont 7400 se font tuer sur la brèche : c'est là un phénomène encore sans exemple. Le second miracle est celui de 180 Officiers Russes tués, sur mille morts. 180 Officiers tués, disent l'unanimité des Militaires, supposent une perte de Soldats quadruple de celle qu'indiquent les Russes; car c'étoit ici un assaut, où le combat est en quelque sorte d'homme à homme. On n'est pas moins surpris que les Russes déguisent le nombre de leurs blessés : des lettres particulières l'élèvent à près de 3000. Ce succès est très-important ; mais il coûte aux Vainqueurs, à ce qui nous revient de toutes parts, une campagne entière, et une armée presque fondue par les maladies, par la pénurie, le froid, et par le fer ennemi. Aussi cette considération, qu'on ne peut dissimuler, a-t-elle beaucoup diminué

Digitized by Google

l'alégresse des Partisans de la Russie, à la réception de cette nouvelle. L'issue d'un siège aussi long et aussi troublé qu'il l'a été, est digne sans doute des vaillantes troupes qui l'ont terminé; mais nous attendons des avis ultérieurs, pour savoir au juste les particularités de cette reddition. On voit que les Ottomans se sont défendus avec un acharnement presque fabuleux. 7400 hommes tués sur 12000, sans compter *ceux sabrés dans les maisons !*

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 6 janvier.

Du quinze au dernier décembre, le Sund étoit couvert de glaçons; huit des vaisseaux Russes qui étoient à la rade de Copenhague, ont été jetés par un ouragan jusqu'à Helsingor. On a eu le bonheur de les sauver; et ils n'ont pas reçu de très-grands dommages. Plusieurs autres Navires, environnés de glace, ont été également poussés de la Mer du Nord sur la côte de Suède, où on les voit immobiles.

Le 5 décembre, M. *Withwort*, nouveau Ministre Britannique à Pétersbourg, a eu une audience de l'Impératrice dans laquelle il remit ses lettres de créance.

Digitized by Google

De Vienne, le 7 janvier 1789.

Les fatigues de la dernière campagne paroissoient avoir altéré la santé de S. M. I., dont l'indisposition, d'abord alarmante, avoit été qualifiée de pleurésie. Elle s'est réduite, à ce qu'on croit généralement, à un rhume accompagné de fièvre et d'oppression, suite d'un grand échauffement. Ce Monarque a gardé le lit plusieurs jours; et quoique la toux n'ait pas discontinué, cependant tous les autres symptômes sont abattus, et S. M. a repris ses travaux ordinaires et ses Audiences.

Des conférences plus intimes entre nos Ministres et les Ambassadeurs de France et d'Espagne, suivies du départ de différens Courriers pour Versailles et Madrid, avoient fait présumer un nouveau projet de médiation pour pacifier nos différends et ceux de la Russie avec la Porte. Cette conjecture s'est journellement accréditée, et déjà l'on assure que l'Impératrice de Russie a accepté l'intervention de S. M Catholique. Nonobstant cet avis, on ne doute pas de voir au moins une seconde campagne, d'autant plus que les intérêts d'une partie de l'Europe se compliquent aujourd'hui avec ceux de la guerre du Levant.

On est également partagé sur les dispositions que peut inspirer au Divan la

Digitized by Google

prise d'Oczakof, que le Prince de *Gallitzin*, Ambassadeur de Russie auprès de notre Cour, a fait publier ici officiellement. Des lettres particulières ne représentent pas ce succès glorieux et important sous un jour aussi favorable. Elles blâment le Prince *Potemkin* d'avoir sacrifié aux chaleurs excessives de l'été, à l'intempérie, aux froids et à la disette, une partie de ses troupes, avant d'avoir tenté l'assaut qui lui a réussi. Il est vrai que les mêmes lettres excusent ce délai, en attribuant la prise d'Oczakof à un hasard soutenu de la valeur intrépide des Assiégeans. Le 17 décembre, fête de *S. Nicolas*, Patron de la Russie, une bombe, jetée dans la place, fit sauter un Magasin à poudre, dont l'explosion, à ce qu'on écrit, ouvrit une brèche dans le mur, assez large pour favoriser un assaut. Les Turcs se défendirent avec une intrépidité rare chez les meilleures troupes. La garnison, composée de 8400 hommes, et non de 12000, s'est fait hacher sur les débris de la forteresse; 6000 Turcs y ont péri, et le reste, blessé en partie, demeure prisonnier de guerre. Cette attaque sanglante a coûté aux Russes plus de 3 mille hommes; le Prince *Wolkonski* est au nombre des morts.

Il étoit temps, sans doute, que les Russes partageassent les pertes de la guerre, que nous avons seuls supportées; mais aussi ils en conservent les avan-

Digitized by Google

tages. *Choczim*, il est vrai, nous est resté, avec cinq districts de la haute Moldavie; la meilleure et la plus grande partie de la Province compose le lot de nos Alliés.

On a lu ici des copies d'une lettre écrite à Trieste, par un de nos Officiers, nommé *Silvestre Ouzelx*, prisonnier de guerre à Constantinople, et dans laquelle il raconte à son frère sa destinée, ainsi que les circonstances de la première irruption des Turcs dans le Bannat.

« Réduit à l'extrémité de la misère, écrit-il; il me reste du moins la consolation de faire savoir à mon tendre Père, à toute ma famille & à mon pays, que je suis encore du nombre des vivans. C'est à la fatale affaire d'Orsova que j'ai été fait prisonnier de guerre avec un Capitaine de notre régiment Reiski & 300 soldats. J'avois reçu deux blessures, mais légères, l'une à la tête, l'autre à la cuisse, & j'en fus bientôt guéri. Nous avions eu une rencontre le 7 août avec les Turcs, vers le Vieux-Orsova, dans le Bannat Notre régiment avec deux bataillons des chasseurs, resta pendant tout le jour & la nuit suivante, vis-à-vis les frontières ennemies, séparées seulement par le fleuve Tavao, qui en cet endroit est si large, que le canon peut difficilement atteindre la rive opposée. Pendant toute la journée, les Turcs tirèrent soixante coups, qui tous tombèrent dans l'eau. Mais vers l'aube du jour, nous fûmes surpris par une canonnade bien plus violente & par un nombre de Turcs très-considérable, qui étoient partis de Widin, où se trouvoit alors le Grand-Visir avec 200 mille hommes. Les ennemis furieux nous entourèrent de tout côté, excepté par la route qui conduit à

Digitized by Google

Mehadia, & engagèrent l'action. Nous étions seulement 3400, le nombre des Turcs étoit de 20 mille. Ne pouvant faire usage de nos canons, nous dûmes les abandonner, ainsi que tous les bagages du régiment. Le combat fut des plus acharnés & dura huit heures, avec la même activité de part & d'autre pour le feu de mousqueterie; mais malgré tous nos efforts, nous ne pûmes nous retirer à Mehadia, ainsi que nous en avions l'ordre de S. M. Nous perdîmes en cette occasion un grand nombre d'officiers & de soldats; & c'étoit un spectacle aussi hideux que lamentable, de voir la terre jonchée de tous ces cadavres sans têtes. Un Turc alloit aussi abattre la mienne, si un Pacha ne lui eût ordonné à propos de me sauver la vie. Il se contenta de me dépouiller, s'empara de dix-huit ducats dix florins, & de deux montres que j'avois sur moi. Une demi-heure avant la bataille, j'avois envoyé mon domestique avec deux chevaux à Mehadia; mais il fut rencontré des Turcs, & j'eus la douleur de voir son corps encore tout sanglant, que je pus à peine reconnoître, sa tête ayant été coupée. Nous fûmes enchaînés au nombre de trente-cinq, deux-à-deux, au col & au pied droit, & conduits sur des chariots, n'ayant pendant la route, pour toute nourriture, que du pain & de l'eau. Arrivés à Constantinople, nous pensâmes être écrasés par la multitude, malgré une escorte de 200 Janissaires qui l'écartoit. On nous conduisit au Bagne, & une requête présentée au Caïmacan me valut bientôt la douceur d'être délivré des chaînes pesantes dont on m'avoit chargé. On m'enferma dans une chambre où nous sommes douze officiers, & où nous avons à peine de quoi reposer notre tête. La fièvre m'a forcé de garder le lit pendant quinze jours, & pendant ce temps, j'eus pour tout remède & toute nourriture deux portions de lait chaud par jour, & de

Digitized by Google

la limonade. Une fièvre aiguë me menaçoit de la mort, mais finalement je suis hors de danger; & quoique les peines que j'ai souffertes & que je souffre, soient au-delà de toute description, je les oublie & je les pardonne, puisqu'il m'est permis de vous écrire; &c.

Le Comte *de Brauner* est désigné pour aller résider à Copenhague en qualité de Ministre plénipotentiaire.

De Francfort sur le Mein, le 10 *janvier.*

L'hiver actuel n'est pas moins remarquable par son universalité que par sa rigueur. L'Europe presqu'entière a été couverte de neiges vers le milieu de décembre dernier; les plus grands fleuves, tels que le Rhin, le Danube, l'Elbe, la Tamise, le Rhône, la Gironde, gelés dans une grande partie de leur cours; et presque par-tout on a éprouvé un froid comparable à celui des hivers durs de la Suède.

Nous rapporterons les observations du thermomètre en divers lieux, en avertissant qu'on ne peut cependant en tirer aucun résultat exact. Ces observations comparatives pèchent par la différence des instrumens que l'on emploie, la plupart fabriqués avec peu de soin; irrégularité dans le calibre du tube, inexactitudes dans la graduation, différences dans l'exposition du thermomètre, insuffisance des thermomètres à l'es-

Digitized by Google

prit-de-vin, condensation non calculée du mercure à un certain degré de froid, etc. : voilà autant de causes d'imperfection que les bons Observateurs seuls savent prévenir. Pour avoir une indication juste du froid absolu, il faudroit l'observer en plein air et dans les champs : on sent que l'observation faite dans une ville populeuse, ne peut indiquer que le froid relatif qu'on y a ressenti.

C'est vers la mi-décembre que la neige a couvert l'Empire ; mais elle a été beaucoup plus abondante dans la Haute-Allemagne. Le 19, à 8 heures du matin, le thermomètre de Réaumur descendit à Munich à 21 degrés. Le 15, à Dresde, à 24 et demi ; le 16 à 21, le 17 à 25 trois quarts ; à Leipsick, même jour, 22 degrés. Dans la Franconie, à Erlang, Anspack, Bareith, 23 degrés.

Le Landgrave de *Hesse-Cassel* a permis aux Catholiques de Marbourg, l'exercice du culte privé, et fixé un traitement annuel à un Prêtre Catholique du diocèse de Mayence, qui célébrera le service divin. Le premier office l'a été le 14 Décembre dernier.

Des lettres de Berlin assurent que l'état malheureux du Roi d'Angleterre ne changera rien dans le système politique qui a été adopté. L'Angleterre ne peut se passer de l'alliance de la Hollande, et les intérêts actuels de cette République sont si intimement liés à

Digitized by Google

ceux de la Prusse, qu'aucun Ministre Anglois, quel qu'il puisse être, ne sera assez imprudent pour y apporter la moindre altération. A ces considérations se joignent encore d'autres circonstances, qui assurent pleinement l'effet des alliances qui ont été contractées.

Ces lettres ajoutent, que la Porte Ottomanne n'est pas éloignée de faire avec l'Empereur un traité séparé, dont les préliminaires sont déja projettés, mais sous la condition que la Prusse se charge de la médiation, qu'elle devienne garante du traité, et que l'Empereur donne à la Porte toute sureté pour la conservation de la paix.

Le Roi de Prusse a donné au Prince *Ferdinand*, son oncle, la Prévôté du Chapitre Cathédral de Halberstadt, vacante par la mort du Margrave de *Schwedt*. Les Régimens d'Infanterie légère seront augmentés. Le Collége supérieur de guerre s'occupe de cet objet en ce moment.

« Pendant l'année dernière, on a compté ici 195 mariages, 898 naissances & 1,170 morts. Le nombre des morts-nés a été de 56, & celui des enfans illégitimes de 89. »

« A *Hanau*, même année 1787, 91 mariages, 356 naissances & 435 morts. »

» A *Manheim*, 179 mariages, naissances 705, morts 864. »

« A *Stutgard*, 730 naissances & 631 morts. A *Louisbourg*, 158 naissances & 167 morts. »

Digitized by Google

» A *Berlin*, depuis le 1er. Avant 1787, jusqu'au 7er. Avent 1788, 1,118 mariages, 5,108 naissances, dont 2,659 garçons & 2,449 filles, & 4,952 morts, dont 1,323 hommes, 1,210 femmes, 1,311 garçons & 1,108 filles. Parmi les naissances il s'est trouvé 299 morts-nés. »

ESPAGNE.

De Madrid, le 4 décembre.

Le Testament du feu Roi est fort long; il contient quantité d'articles, et ordonne beaucoup de largesses et d'aumônes; nous en rapporterons une partie. S. M. lègue :

3 mille piastres à l'hospice de cette ville.

2 mille à l'hôpital général.

2 mille au refuge.

1 au S. Pini.

100 mille réaux au grand Arbalêtrier.

2 millions de réaux à distribuer aux gens de son service.

20 mille Messes à faire célébrer pour le repos de son ame.

Un de ses plus beaux bijoux à chaque personne du Sang Royal.

Quantité d'aumônes aux pauvres de toutes les classes, et liberté au Prince des *Asturies* de faire, tant à cet égard qu'à tout autre, ce qu'il jugera convenable.

S. M. avant de mourir, recommanda

Digitized by Google

au Prince et à son nouveau confesseur, de soulager son peuple en tout ce qu'il pourroit, d'observer et de faire observer soigneusement le culte de la Religion, de faire donner la meilleure éducation à l'Infant ; d'aimer tendrement les Infantes, l'Infant *Don Pedro*, et de conserver l'union et la paix entre la Famille Royale et ses sujets, etc.

Ce Monarque a, dit-on, chargé de différens autres objets le Comte *d'Aranda*, qui resta seul avec lui pendant plus d'une demi-heure. Enfin, comme S. M. mourut avec sa pleine connoissance, Elle employa ses derniers momens à faire des exhortations, des recommandations, à donner des conseils à tous ceux qui l'environnoient, avec une résignation et une piété édifiantes.

Un instant après la mort du Roi, les Infantes, qui étoient restées dans son appartement, furent rejoindre le Prince et la Princesse nos nouveaux Souverains, et voulurent baiser leurs mains, cérémonie à laquelle ils se refusèrent en les embrassant.

Le Roi envoya le même jour 14 au matin, ordre au Conseil de guerre de faire ce qui est d'usage en pareil cas. Il se tint ensuite un Conseil des dépêches, et successivement un Conseil d'Etat, en présence de la Reine qui y assista, désirant jouir à cet égard des priviléges de la feue Reine.

Digitized by Google

S. M. a fait plusieurs changemens et quelques suppressions dans sa Maison.

La Reine a déja demandé la diminution du prix du pain, de la viande, de l'huile, et a dit qu'elle désiroit qu'on employât à cette opération 30 millions de réaux, provenant des économies ordonnées par la suppression de différentes charges dans la Maison du Roi.

ITALIE.

De Livourne, le 10 décembre.

« L'Abbé *Spallanzani* a passé par cette ville, revenant du voyage qu'il vient de faire en Sicile & dans les îles Éoliennes. Il apporte avec lui 35 caisses remplies de productions principalement volcaniques, qu'il a recueillies lui-même sur l'Etna & à Stromboli. Il s'embarqua le 29 du mois dernier pour se rendre à Pavie, où il occupe avec tant de réputation la chaire d'histoire naturelle, & le poste de Directeur du Musée de l'université de cette ville. »

« Les Pères Mineurs-Observantins-Missionnaires à Constantinople, mandent un trait de justice du Grand-Seigneur, auquel ils ont donné lieu. Les circonstances actuelles ayant forcé le Ministère Ottoman d'imposer sur les peuples une contribution extraordinaire pour subvenir aux frais de la guerre, les Commissaires avoient exigé deux fois des Pères de la Mission qu'ils eussent à la payer. Le Père Président ayant satisfait à cette demande, on la renouvela une troisième fois. Les Religieux consternés ont fait au Ministère Ottoman des représentations qui ont été

Digitized by Google

écoutées ; il leur a été délivré un rescrit du Grand-Seigneur, par lequel Sa Hautesse déclare qu'Elle n'a jamais ordonné, ni même pensé à ordonner de les soumettre à la taxe commune, attendu qu'Elle étoit bien sûre qu'ils n'avoient jamais prié Dieu pour la destruction de son empire. Enfin le rescrit ordonne de restituer aux Pères Missionnaires tout ce qu'on avoit exigé d'eux.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 10 janvier.

Il y a huit jours que les Communes en grand Comité devoient délibérer sur les restrictions aux pouvoirs du Régent, et terminer ainsi l'orageuse question de cet établissement, lorsqu'un incident inattendu a de nouveau retardé cette conclusion. Après la circonspection noble et décente, après les ménagemens dont les deux Chambres s'étoient piquées à l'envi, en s'occupant de la perte inappréciable que souffre la Nation par la maladie de son Chef, on ne devoit pas croire que, sans nécessité, et par esprit de parti, on rameneroit de nouveau cette maladie et le Roi en spectacle. Cependant cela est arrivé le 6. Plus de cinq cents Membres s'étoient rendus à la délibération, et la motion pour lire l'ordre du jour étoit faite, à l'instant où M.

Digitized by Google

Loveden, représentant d'Abingdon, arrêta la discussion. Ce Membre, du nombre de ceux qui se qualifient d'*indépendans*, et dont plusieurs, dans les débats sur la Régence, ont voté contre l'*indépendance* du Parlement, commença par se féliciter d'être un Agent libre, détaché de toute affection, supérieur à toute influence de parti : divers bruits, continua-t-il, couroient sur la santé du Roi ; il s'étoit répandu qu'on n'en donnoit pas des nouvelles justes ; les uns le disoient mieux, d'autres aussi mal ; par conséquent il faisoit la motion : « Qu'on ré-« examinât les Médecins de S. M., » pour qu'ils eussent à informer la Chambre, si les symptômes annoncés de » convalescence, fournissoient matière » aux espérances. »

M. *Loveden* n'avoit pas encore cessé de parler, quand l'Opposition lui cria de tous côtés, *faites la motion ! faites la motion !* *Le Chancelier de l'Echiquier*, en rappelant celle que portoit l'ordre du jour, rappela en même temps ce qu'avoient allégué ses Adversaires contre les retards d'une décision sur le fait de la Régence, et la nécessité de rendre sans délai au Gouvernement son énergie et son efficace. Il représenta que le rapport des Médecins sur l'incapacité de S. M. à gérer les affaires publiques, avoit déterminé les précédentes résolutions de la Chambre ; que l'état du Roi, depuis

Digitized by Google

un mois, n'avoit pas changé assez sensiblement pour les infirmer, et qu'il croyoit urgent de demander la lecture de l'ordre du jour. Alors M. *Fox* ouvrit une scène étrange, en dissertant, en épiloguant sur la maladie du Roi, en se récriant contre les rumeurs qui bercoient le peuple de fausses espérances, et qui parloient d'une convalescence *dont il ne restoit pas la moindre probabilité*. Il falloit donc constater *cette incurable infirmité* par un nouvel appel des Médecins, qui terminât *les sots propos* du Ministère et du Public. M. *Burke* enjamba sur ce premier pas, en recommandant à la Chambre de faire attention à l'autorité d'un des Médecins, contraire aux espérances qu'on avoit conçues, et cela, dit-il, *avant de couper et de découper le Gouvernement, comme l'on couperoit une citrée pour des chiens, plutôt que d'en faire un holocauste aux Dieux*. Une huée presque générale ayant suivi cette noble comparaison, M. *Burke* la répéta, la commenta, et alloit s'épuiser à démontrer que plus il s'écouloit de temps dans la maladie du Roi, plus elle devenoit incurable, lorsque la Chambre repoussée, en témoignant son dégoût, mit fin à ces savans pronostics de l'*Orateur*. M. *Bastard*, autre *indépendant*, vota contre la motion de son confrère; ensuite M. *Vansittart* s'étant avisé de deman-

der le nom du Docteur qui avoit si bien instruit M. *Burke*, celui-ci désigna le Docteur *Warren*, au nom duquel la pluralité de la Chambre partit du cri de réprobation, écoutez! écoutez! *M. Burke* s'enflamma; il accusa les Ministres de *fonder un misérable et plat Gouvernement sur la calomnie et l'imposture; il ne leur appartenoit pas de dérober la réputation d'un Médecin;* puis une kirielle de mots aussi sonores, terminés par un solide et long panégyrique du Docteur *Warren*, panégyrique que Milord *North* paracheva

Cette délibération sur la puissance du Régent de l'Etat, convertie en amplification virulente sur le mérite d'un Médecin, prenoit une tournure qui obligea M. *Pitt* à prendre de nouveau la parole avec beaucoup de modération. » L'habileté générale du Docteur *Warren*, dit-il, « n'a été contestée par qui que ce soit; « mais j'affirme que, dans le cas spécial « de l'infirmité présente de Sa Majesté, « les talens de ce Médecin sont fort au- « dessous de l'expérience de ceux des « gens de l'art, exclusivement adonnés « au traitement de ce genre de maladie: « mon opinion à cet égard, repose sur « une autorité incontesable, sur celle du « Docteur *Warren* lui-même, qui nous « a déclaré, dans son rapport, *qu'il avoit* « *toujours cru nécessaire d'appeler et* « *de consulter des Médecins plus versés*

que

« *que lui dans la cure de l'insanité.*
« Au surplus, quoique je persiste à juger
« déraisonnable et impolitique le nou-
« veau délai que l'on apporte à la déci-
« sion de la Régence, les discours étran-
« ges que nous venons d'entendre, me
« font une loi de demander moi-même
« un nouvel interrogatoire des Médecins.
« Un noble Lord (le Chancelier) a parlé
« dans la Chambre Haute, du soulage-
« ment actuel de Sa Majesté. Je confirme
« cette assertion, et l'on ne supposera
« pas, sans doute, que je le fasse sans
« être bien informé. Seulement, je de-
« mande que, par respect et par déli-
« catesse, les Médecins soient entendus
« devant le Comité secret. »

M. *Palteney* s'étant récrié sur la motion, et persistant à demander qu'on revînt à l'ordre du jour, M. *Pitt* le supplia de ne point diviser la Chambre, et de voter avec lui pour le second examen des Médecins; ce qui fut agréé. M. *Sheridan* demanda, par *amendement*, qu'on ajoutât à l'examen des Médecins, celui de *toutes les personnes capables de donner des informations*. Cet *amendement*, auquel le Ministre et d'autres s'opposèrent, fut rejeté par une majorité en leur faveur de 80 suffrages, 221 contre 141. La motion originaire et simple étant admise, on nomma le Comité secret, et cet examen des Médecins a été continué jusqu'à hier.

Digitized by Google

L'attente du rapport qui en résultera, et dont nous présenterons la substance en son temps, nous oblige à différer toute annonce nouvelle sur la santé de S. M. Puisque les Communes même sont divisées à cet égard, il seroit indiscret d'anticiper sur le jour où la vérité sera légalement éclaircie. Les derniers bulletins continuent à annoncer de bonnes nuits, et de grands intervalles de calme. Hors de ces récits vagues, tout le reste est devenu un sujet de contestation : la maladie du Roi sert d'instrument à l'intérêt des partis, dont l'un attaché à l'héritier de la Couronne, indique trop ouvertement le désir de voir à jamais le Roi hors d'état de reprendre le gouvernail, et d'en écarter ceux qui sont prêts à s'en saisir. Parmi les insignes lâchetés de ces passions politiques, il faut compter trente paragraphes mercenaires, dirigés contre le Docteur *Willis*. On ne lui pardonne ni ses espérances, ni son courage, ni peut-être son habileté. Quant au Docteur *Warren*, dont il a été question dans les Communes, il est Médecin du Prince de *Galles* : ni lui, ni le Chevalier *Baker*, qui ont conduit S. M. avant l'arrivée du Docteur *Willis*, ne paroissoient avoir dans le cas actuel la confiance du public, au même degré que ce dernier.

Suivant une liste prématurée, qui circule dans quelques papiers publics,

Digitized by Google

les co-partageans de l'ample moisson dont le nouveau Régent sera le distributeur, ont arrangé les lots de la manière suivante. Ils mettent le grand Sceau en commission dans les mains de Lord *Loughborough*, du Chevalier *Hotham*, etc. La présidence du Conseil-privé sera donnée, soit à Lord *Thurlow*, Chancelier actuel, s'il veut accepter cette charge, soit au Vicomte de *Stormont*; M. *Fox* sera Secrétaire d'Etat, ainsi que Lord *Stormont* ou Lord *Malmesbury*, ci-devant Chevalier *Harris*; M. *Shéridan*, Trésorier de la Marine et chef du bureau de contrôle; M. *Burke*, Trésorier Général de l'armée; le Duc de *Portland*, premier Lord de la Trésorerie; Milord *Spencer*, Vice-Roi d'Irlande; le jeune M. *Grey*, Secrétaire de la guerre, ect. ect.

On est généralement convaincu, et, à ce qui paroît, sur des fondemens solides, que ce changement dans les places n'en entraînera aucun dans la politique extérieure, au système actuel de laquelle les Ministres à venir professent de vouloir rester invariablement attachés: l'assurance, à ce qu'on ajoute, en a même formellement été donnée par le Prince de *Galles*, aux Cours alliées de l'Angleterre.

Le Roi étoit dans l'usage d'envoyer chaque hiver 1000 liv. sterl. aux pauvres de la Cité, et le Prince de *Galles* a suivi

Digitized by Google

cet exemple, que la rigueur de la saison rendoit encore plus nécessaire. Comme ce présent a été fait à l'instant où les marchands de Londres s'assembloient pour délibérer sur une adresse de remercîmens à M. *Pitt*, la malignité a attribué *l'à-propos* de cette démarche aux vues intéressées des Conseillers de S. A. R. qui, depuis, a fait une seconde donation. L'Assemblée de ces Négocians, Marchands, Boutiquiers, au sujet de l'Adresse, a été aussi bruyante que scandaleuse. Un apothicaire, nommé *Stock*, s'étant avisé de pérorer contre la conduite des Communes, et de faire des phrases d'apothicaire sur la législation, une huée universelle l'a renvoyé à son premier état. Plusieurs autres personnes ont tenté vainement de se faire entendre. En résultat, deux voix contre une ont adhéré à l'adresse : l'Opposition ayant demandé le scrutin, on le lui a refusé : sur quoi lorsque la salle a été vide de Votans ministeriels, leurs antagonistes ont tenu seance, ont *sentencé* le Président et rejeté l'adresse. Ce qu'il y a de certain, c'est le tapage de ce Concile bourgeois, troublé par les intrigues des esprits violens des deux partis. Depuis son issue, plus de mille signatures des principaux Négocians ont été déposées à la Taverne de Londres, en faveur de l'Adresse, qui sera présentée.

M. *Pitt* et les autres membres de la

Trésorerie, ont signé l'ordre de payer les dividendes échues des divers fonds publics, montant pour le dernier semestre à deux millions sterlings.

« Les Lords de l'Amirauté ont mis en Commission la frégate la *Pénélope*, de 32 canons, à Plimouth, & le commandement en a été donné au Capitaine *Linzee.* »

« Tous les vaisseaux de guerre qui sont revenus de la Station de Terre-Neuve avec le contre-Amiral *Elliot*, sont retirés de Commission & mis en ordinaire. Le *Salisbury* de 50, sur lequel étoit arboré le pavillon amiral, sera complètement réparé à Portsmouth. La construction des vaisseaux de ligne & des corvettes ci-dessous, a été ordonnée dans les différens chantiers de S. M., & les quilles en seront posées au commencement du printemps. Ces vaisseaux sont,

La *Ville de Paris*	de 110	canons.	à Chatham.
Le *Dreadnought*	de 98		à Portsmouth.
Le *Foudroyant*	de 80		à Plimouth.
Le *Centaure*	de 74		à Woolwich.
Le *Mars*	de 74		à Deptford.
Le *Fairy*	de 16		à Portsmouth.
Le *Rattlesnake*	de 16		à Chatham.
Le *Martin*	de 16		à Woolwich.
Le *Porcupine*	de 16		à Plimouth.
Le *Serpent*	de 16		Ditto.

« L'*Orion*, vaisseau neuf de 74, a été mis en Commission comme vaisseau de guerre, à Plimouth, & le commandement en a été donné au Capitaine *Sutherland* »

« On a reçu l'ordre à Chatham, d'y équipper en toute diligence le *Greyhound*, de 32 canons. »

Digitized by Google

Le munitionnaire du vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Hillsborough*, a apporté, le 7, à l'Hôtel de la Compagnie, la nouvelle de l'heureuse arrivée de ce vaisseau à la hauteur de Plimouth, venant de Bencolen.

Nous n'avons pas encore les observations météorologiques sur le froid, faites ici et à Greenwich; mais on sait qu'il a surpassé celui de 1740. La rivière Shannon en Irlande a été glacée. En divers lieux, entre autres au pont de Patney, au-dessus de Londres, la surface de la Tamise entièrement prise, a porté une quantité de curieux qui, à pied sec, ont traversé à l'autre rive. Vis-à-vis de la rue de Windsor, on a établi sur la rivière des boutiques de joujoux; de marchandises et de liqueurs. C'est une foire sur la glace, qui, du matin au soir, présente le spectacle d'une multitude de passans, et d'une espèce de fête d'un genre assurément fort singulier. Des Matelots et des Ouvriers ont fait rôtir sur la rivière un gros porc, deux moutons, et cuire six *plumb puddings*, avec lesquels ils ont fait bonne chère sous des tentes. On a fort exagéré dans l'étranger ce qui a été dit de l'étendue de la glace sur nos côtes. Celles de France, il est vrai, plus exposées au Nord, ont été gelées à deux ou trois milles de distance de divers ports.

Autrefois, le Roi & le Chancelier prononçoient leurs discours aux Communes avant qu'on

eût choisi l'Orateur ; mais il paroît que, depuis la révolution, cet usage a cessé. Le Roi ordonne maintenant aux Communes de choisir leur Orateur, & ensuite il prononce son discours. Parmi les cérémonies d'usage lors de son élection, il en est une qui consiste à le faire asseoir dans son fauteuil. En pareille occasion, sous le règne de *Jaques* premier, il arriva au parlement d'Irlande, que deux Candidats ayant partagé la Chambre, chaque parti voulut asseoir de force l'homme de son choix. Le parti de la Cour ayant placé le premier son Orateur, le parti de l'Opposition plaça le sien sur les genoux du premier & le proclama Orateur. Il fut suivi de cet acharnement un conflit peut-être fatal, sans la prudence du parti de la Cour, qui arrangea les choses à l'amiable. »

L'Orateur de la Chambre des Communes est le premier *Gentleman* d'Angleterre, & prend rang immédiatement après les Barons, & avant les fils aînés des Vicomtes. Il prend aussi le pas sur tous les Conseillers, les Chevaliers de la Jarretière non Pairs, les Juges, &c. Ses travaux sont ordinairement récompensés par la Pairie.

Les appointemens de l'Orateur sont de 7 à 8 mille livres sterlings (184,000 liv. tournois) sans compter les émolumens que lui procure son crédit. Il est vrai que cette place exige une grande connoissance des formes parlementaires, beaucoup de facilité à parler, beaucoup de modération dans le caractère, & sur-tout une assiduité aux séances qui tient presque de l'esclavage.

« Quoique les fonctions de l'Orateur ne consistent qu'en une Présidence, relativement aux formes, cependant son élection est regardée comme la meilleure preuve de la prédominance du parti qui l'a proposé. Le Chevalier *Thomas Littleton*, par allusion à ce que l'Orateur est appelé dans

les anciens écrits la *Bouche des Communes*, avoit coutume de dire : « Que lorsqu'une Chambre des « Communes avoit la bouche infecte, il étoit « probable qu'elle porteroit un souffle empoisonné « non-seulement sur toutes les affaires discutées « dans la Chambre, mais encore au dehors. » Quelqu'un disant un jour devant le Docteur *Swift*, que le choix d'un Orateur n'étoit pas d'une grande conséquence, puisque son emploi ne consistoit qu'à parler toujours pour autrui, le Docteur observa : « Qu'en admettant cette proposition, per« sonne ne voudroit faire choix, pour délivrer » un message, d'un valet dont l'intérêt & la fa« çon de penser le porteroient à désirer que le « message manquât. » M. *Grenville*, qui vient d'être nommé à cette place, n'a que vingt-neuf ans. C'est une exception à la règle commune, très-honorable pour celui qui en est l'objet. »

FRANCE.

De Versailles, le 14 janvier.

Le 9, le Comte de Puységur, Secrétaire d'Etat de la Guerre, a présenté au Roi, en qualité de Membres du Conseil de la Guerre, le Comte de Schomberg, Lieutenant-général, & le Chevalier de Coigny, Maréchal-de-camp ; le premier remplace le Comte de Puységur ; le second le sieur de Fourcroy, qui a obtenu sa retraite.

Le 10, Mr. Vicq-d'Azyr a prêté serment entre les mains de la Reine, en qualité de premier Médecin de Sa Majesté.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Grenoble, l'Abbé du Lau, Vicaire-général de Rouen ; à l'Abbaye de Coulombs, Ordre de S. Benoit, diocèse de Chartres, l'Evêque de Poitiers ; à celle de Bolbonne, Ordre de Cîteaux, l'Evêque de St-Papoul ; à celle de Rebais, Ordre de S. Benoît,

Digitized by Google

diocèse de Meaux, l'Abbé Péguilhan de Larboust, Conseiller d'État; à celle de Saint-Chinian, même Ordre, diocèse de Saint-Pons, l'Abbé de Saint-Geyrat, Vicaire-général du même diocèse; à celle de Massay, même Ordre, diocèse de Bourges, l'Abbé Bourlet de Vauxelles, Lecteur, Bibliothécaire de Monseigneur Comte d'Artois; & à celle de S. Ambroix, Ordre de S. Augustin, même diocèse, l'Abbé de Vérone, Aumônier de Monseigneur Comte d'Artois; les Abbayes de Massay & de S. Ambroix, sur la nomination & présentation de ce Prince, en vertu de son Apanage.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte Charles de la Tour-en-Voivre, avec la Comtesse de Montlouet; & celui du Vicomte de Rastignac, Colonel du Régiment de Bourgogne, avec Mademoiselle de Windt.

De Paris, le 22 janvier.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 3 janvier 1789, pour suspendre, jusqu'au 3 de février, la séance des Etats de Bretagne.

« Le Roi, informé du refus que font les Députés du Tiers-état de sa province de Bretagne, de délibérer sur aucune affaire, & notamment sur une grande partie des demandes de Sa Majesté, en se fondant sur les restrictions apportées dans le cahier de leurs charges, Sa Majesté auroit pu dans sa justice, casser les délibérations des villes qui se sont permis de lier ainsi, contre les lois & les usages de la Bretagne, le vœu de leurs Députés; mais Sa Majesté étant instruite de l'esprit de dissention qui règne dans la province, & qui vient de se manifester à l'ouverture des Etats,

Digitized by Google

d'une manière répréhensible, Elle a jugé digne de sa grande bonté de supporter un retardement dans la rentrée de ses revenus, plutôt que d'exposer l'ordre public & la tranquillité des Etats, aux effets d'une méfintelligence dangereuse : En conséquence, & malgré les besoins pressans de ses finances, Sa Majesté a pris la résolution de suspendre la séance des Etats jusqu'au 3 février, pendant lequel temps les Députés du Tiers-état se reviendront dans leurs villes, à l'effet d'y recevoir de nouveaux pouvoirs. Sa Majesté ne doute point que les Municipalités, instruites chaque jour de ses dispositions équitables, & dirigées par un juste sentiment de reconnoissance, ne s'empressent à lever les obstacles qui, en interceptant le cours des affaires, causeroient un préjudice notable, & aux intérêts de la province & aux finances de Sa Majesté; & si, contre toute vraisemblance, le Roi étoit trompé dans son attente, Sa Majesté se réserve, après avoir eu connoissance des nouvelles délibérations des villes de Bretagne, de statuer ce qui lui paroîtra le plus conforme à sa justice & au bien de l'Etat. Enfin, Sa Majesté désirant de calmer, en tout ce qui dépend d'Elle, les inquiétudes qui se sont répandues dans une province à qui Elle a donné, dans tous les temps, des marques particulières de son affection, & voulant engager ses Sujets de Bretagne à se confier de plus en plus à sa justice & à sa sagesse, Elle veut bien, dès-à-présent, autoriser les trois Ordres à ne consentir que pour le terme d'une année, les demandes qui leur seront faites en son nom; Sa Majesté étant pleinement convaincue que, pendant la tenue des Etats-généraux & au milieu des Députés de la France assemblés, Elle pourra concerter avec les nombreux Représentans de sa province de Bretagne, les moyens les plus propres à assurer pour toujours le bonheur & la tranquillité

de cette province. A quoi voulant pourvoir, &c. &c. »

« Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 décembre 1788, qui ordonne qu'à compter du 1er. janvier 1789, les Louis fabriqués en exécution de l'Edit de janvier 1726, ne seront reçus & payés aux Changes & aux Hôtels des Monnoies, que sur le pied de sept cent quarante-trois livres dix-sept sous sept deniers le marc; & qui autorise tous les Directeurs des Monnoies, sans aucune exception, à fabriquer les nouvelles espèces d'or. »

« Edit du Roi, du mois de novembre 1783, qui ordonne une Fabrication de quatre-vingts mille marcs d'Espèces de Billon pour l'usage des îles du Vent & Sous-le-vent, où elles auront cours pour deux sous six deniers. »

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 11 janvier 1789, pour encourager, par Primes, l'importation en France des blés et des farines venant des différens Ports de l'Europe.

« Le Roi, par son Arrêt du 23 novembre dernier, a accordé une Prime à l'introduction des blés & des farines qui viendroient des Etats-unis de l'Amérique : Sa Majesté, disposée à faire de nouveaux sacrifices pour le soulagement de ses Peuples, s'est déterminée à encourager aussi l'importation des blés & des farines qu'on pourroit envoyer en France des divers Ports de l'Europe. »

« I. Il sera payé à tous les Négocians françois ou étrangers, qui, à compter du 15 février prochain jusqu'au 15 juin suivant, importeront en France des blés & des farines venant des divers Ports de l'Europe, une gratification de *quinze sous* par quintal de froment, de *douze sous* par quintal de seigle, & de *vingt sous* par quintal de farine.

Lesdites gratifications seront payées par les Receveurs des droits des Fermes, dans les Ports du royaume où lesdits grains & farines seront arrivés, sur les déclarations fournies par les Capitaines de Navires, qui seront tenus d'y joindre une copie légale du connoissement. »

« II. Tous les Navires indistinctement qui, pendant l'espace de temps ci-dessus énoncé, importeront dans le royaume des blés & des farines provenant desdits Ports de l'Europe, seront exempts du droit de fret pour raison desdites importations. »

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 17 décembre 1788, qui réduit à un quart pour cent de la valeur, les Droits perçus sur les Ouvrages d'Horlogerie à la sortie pour l'étranger.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 20 décembre 1788, concernant l'exercice des fonctions de Juges-Consuls.

Les observations météorologiques faites à Moulins, sur de très-bons thermomètres, nous donnent, du 24 au 31 Décembre, les degrés de congélation suivans.

Le 24, sept heures du matin, quatorze degrés & demi.

Le 27, sept heures du matin, quatre degrés & demi.

Le 28, sept heures du matin, 11 degrés & demi.

Le 29, sept heures du matin, douze degrés; midi, huit trois quarts.

Le 30, sept heures du matin, quinze & demi.

Le 31, 6 heures 42 minutes du matin, 18 moins un huit.

Digitized by Google

A Périgueux, le 28 Décembre, à neuf heures du matin, le mercure descendit à 7 degrés et demi au-dessous de la congélation.

Le 29, à huit heures trois quarts du matin, à douze degrés; à dix heures du soir, à treize degrés demi-quart.

Le 30, à huit heures et demie du matin, à treize degrés un quart.

Suivant le Journal de Normandie, le thermomètre fut, le 30, à Rouen, à dix-sept degrés quatre lignes au-dessous de la congélation, et l'auteur ajoute :

» Ce degré de froid est le plus considérable qu'on ait éprouvé en Normandie. Celui du 2 février 1776, n'étoit que de 16 d. ½ au même thermomètre (à mercure) & à la même exposition. Heureusement cet état de congélation n'a duré que très-peu de temps. Dès dix heures du soir on avoit senti, en observant les instrumens météorologiques, un coup de vent venant de l'est au sud-est, qui probablement a déterminé le changement qui s'est opéré dans la nuit, puisqu'après minuit il y avoit déja un degré de moins, & que le lendemain, à sept heures du matin, les vents étoient sud, & le thermomètre descendu à 12. Ce moment de grand froid a été précédé de l'extinction lugubre de tous les réverbères de la ville, avant neuf heures, le thermomètre marquant déja 15 degrés de congélation. L'horizon occidental s'étoit chargé de nuages rougeâtres, au coucher du soleil, & le lendemain, l'orient étoit tout en feu aux premiers rayons de l'aurore. »

« Les 26, 27 et 28 Décembre, la Gi-
» ronde a charié beaucoup de glaces, ve-

Digitized by Google

» nant de la Dordogne, et plusieurs Bâ-
» timens à Pauliac, prêts à prendre
» mer, ont été très-endommagés. Le 29,
» la Garonne a elle-même beaucoup
» charié. Plusieurs Navires se sont
» échoués sur les vases. On a renforcé
» les amarrages des autres. Dans la nuit
» du 29 au 30, la rivière a été arrêtée,
» de sorte que tout commerce mari-
» time a été intercepté. On craignoit
» alors à Bordeaux les plus grands ra-
» vages. »

Les Etats du Dauphiné, assemblés à Romans, ont déja procédé à l'élection de leurs Députés aux futurs Etats-généraux, au nombre de 5 pour le Clergé, à la tête desquels est l'Archevêque de Vienne, de 10 pour la Noblesse, et de 15 pour le Tiers-état. Le 7, on avoit déja nommé quatorze de ces derniers, tous Avocats ou Officiers municipaux, à la réserve d'un Négociant et d'un Bourgeois. Il ne se trouve, dans leur nombre, pas un Habitant de la campagne, pas un Propriétaire de terres proprement dit. La même Assemblée a arrêté des instructions strictes, des espèces de *mandats* impératifs, et des défenses non moins impératives à ces Députés. De sorte que, si chaque Province suit la même marche, il s'ensuivra qu'il y aura autant d'instructions et de conciles particuliers que de Provinces. Voici comment les Affiches de Dauphiné ren-

Digitized by Google

dent compte de cet acte des Etats; nous n'en retranchons que les éloges, qu'il ne nous appartient pas de décerner.

« Le 31 Décembre, sur le rapport du travail de la Commission, l'assemblée générale décida, en premier lieu, qu'il seroit payé à chacun des Députés de la province aux Etats-généraux, pendant tout le temps de leur durée, & à compter de huit jours avant celui de leur ouverture, 12 livres par jour; & qu'au surplus, ils recevroient 480 liv. pour frais de voyage, dont 240 livres pour s'y rendre, & autant pour le retour. Ensuite elle approuva le *mandat spécial* de ces Députés, ou le résumé de la conduite qu'ils doivent tenir aux Etats-généraux, soit pour les intérêts particuliers de cette province, soit pour l'intérêt général du royaume, relativement à sa constitution, qu'il s'agira sans doute d'y régénérer & de perfectionner. Ce *mandat spécial* est, en très-grande partie, l'ouvrage de M. Mounier, secrétaire des Etats: il obtint l'unanimité des suffrages. (1) »

---

(1) « Voici ce *mandat spécial*; mais nous prévenons nos lecteurs, que la copie qui nous en a été envoyée, a été faite seulement d'après la lecture publique; nous ne répondons pas, par conséquent, qu'elle soit exacte. D'ailleurs, il y a plusieurs lettres écrites de Romans, qui disent que toutes ses dispositions ne sont pas encore décidément arrêtées. »

« L'assemblée persistant dans les principes qu'elle a professés dans sa lettre au roi, du 8 novembre, & dans sa délibération du 9 decembre, donne mandat à MM.... de représenter la Province aux Etats-généraux du royaume; leur donne

Ensuite (le 1er. janvier) M. Mounier fit lecture des instructions & pouvoirs particuliers à donner aux députés de la province, indépendamment de

---

mandat spécial de ne jamais se séparer en ordres particuliers, de ne délibérer qu'en trois ordres réunis, & de ne prendre séance aux Etats-généraux, qu'autant que tous les Députés en auront été librement élus; que le Tiers y sera en nombre égal aux deux premiers ordres réunis; qu'on y délibérera en trois ordres, & les suffrages comptés par tête; & dans le cas où ils contreviendroient à ce mandat, l'assemblée déclare les désavouer, & leur retirer ses pouvoirs. — Elle leur donne mandat spécial, quand l'assemblée des Etats-généraux sera ainsi formée, de concourir de tous les efforts de leur zèle, à procurer à la France une heureuse constitution, qui assure d'une manière inviolable & sacrée les droits du Prince & des Sujets; à tous les citoyens la liberté & la sureté individuelle; qu'ils ne permettent pas que la loi soit portée sans l'autorité du Prince & le consentement du peuple réunis dans des assemblées nationales & périodiques; que les ministres, les tribunaux, ni aucun sujet du Roi ne puissent violer les lois impunément. — Qu'aucun impôt ne puisse être perçu sans l'octroi de la nation dans les Etats-généraux, en préférant les genres d'impôts les moins onéreux à la liberté individuelle, & les plus facilement susceptibles d'être proportionnellement répartis sur tous les ordres & sur toutes les personnes; de procurer la réforme des abus relatifs aux tribunaux, & à l'administration de la justice. — Leur défend expressément de s'occuper des subsides avant d'avoir assuré la constitution, à moins que les circonstances pressantes n'exigeassent impérieusement

Digitized by Google

ce *mandat* ; l'assemblée conclut avec lui, que l'on devoit les borner, 1°. à consentir les aliénations des domaines de la Couronne, & à faire confir-

---

un secours extraordinaire & momentané ; leur enjoint de prendre une connoissance exacte de la dette publique, pour y proportionner les sacrifices des sujets. — Leur défend d'octroyer l'impôt à temps illimité & autrement, que pour l'intervalle d'une assemblée d'Etats-généraux à la suivante. — Leur laisse la liberté de suivre les mouvemens de leur honneur & conscience dans tout ce qui ne sera pas contraire au mandat ci-dessus, en consultant essentiellement dans toutes leurs démarches, ce que la justice, l'esprit de modération, l'amour & le respect pour la personne sacrée du Roi, la conservation des propriétés, la liberté & l'honneur du peuple Français leur inspireront. — Et comme rien de ce qui peut intéresser la dignité de l'homme ne peut être étranger à l'assemblée, en respectant les justes prérogatives de la préséance due aux deux premiers ordres, elle défend expressément à ses députés de consentir à aucune des distinctions humiliantes qui avilirent les communes dans les précédens Etats-généraux. »

« Ce *mandat spécial* annonce des instructions particulières, & de détail auxquelles les Députés se conformeront, si les circonstances le permettent. Il est terminé ainsi : « Quoique la province ait abandonné l'exercice d'une partie de ses droits particuliers, pour les exercer conjointement avec le reste du royaume, elle se les réserve néanmoins expressément, dans le cas où les Etats-généraux ne parviendroient pas à établir une constitution stable, & conforme aux vœux énoncés dans ce mandat. » (*Affiches de Dauphiné.*)

Digitized by Google

mer celles qui ont été faites dans cette province; 2°. à demander la destruction des entraves qui s'opposent aux progrès de l'industrie & du commerce; 3°. de demander la faculté de racheter les péages qui obstruent & gênent la liberté du commerce; & 4°. à faire prendre en considération le grand nombre de routes que le Dauphiné est obligé d'entretenir & de faire, quoique la plupart ne servent que pour le passage des troupes, & qu'il n'en tire d'ailleurs aucune utilité; ainsi que le grand nombre des ouvrages d'art qui lui sont occasionnés par ses montagnes & ses torrens. Cependant il fut, de plus, statué d'inviter tous les bons patriotes à faire des mémoires sur les divers objets d'utilité pour cette province, & de les adresser à la Commission intermédiaire à Grenoble. M. *Mounier* termina ses observations & ses résultats, par la proposition de faire jurer sur l'évangile les Députés, qu'ils observeroient avec zèle, honneur & fidélité, toutes les obligations prescrites par le *mandat* & les *pouvoirs*: cette proposition fut adoptée par de grandes & générales acclamations. »

Deux Pères de famille, de Chevreuse, l'un, nommé *Baudouin*, âgé de 60 ans, et l'autre, *Tassoureau*, âgé de 45, allèrent ensemble, le 31 décembre, au marché de Bucq, distant d'environ trois lieues, pour y vendre leurs marchandises. Ils se remirent en route avant d'avoir dîné, espérant trouver du pain dans quelque ferme sur la route. Le froid et la faim les assaillirent; ils abandonnèrent leurs chevaux, et ne purent trouver de nourriture. *Baudouin* alloit tomber en défaillance; le généreux *Tassoureau*,

Digitized by Google

très-souffrant lui-même, le porta sur son dos, l'espace de deux lieues. Après avoir déposé son fardeau dans un moulin voisin de la ville, il courut à Cheyreuse chercher des secours. Il rencontra son fils et celui de *Baudouin*, que le retour des chevaux sans les Cavaliers, avoient alarmés. Les jeunes gens rapportèrent *Baudouin* chez lui totalement gelé; comme on a eu l'imprudence de l'approcher du feu, il est douteux qu'il en réchappe. *Tassoureau*, victime de sa généreuse sensibilité, a les extrémités gelées, et éprouve aussi les dangereux effets des topiques chauds. Ceux qui s'intéresseroient au sort de ces deux infortunés, peuvent adresser leurs secours à M. *Moutardier*, Procureur au Parlement, rue du Four Saint-Honoré, à Paris.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 2 janvier, sont : 34, 53, 55, 18, 37. Ceux du 16, sont : 3, 11, 35, 82, 12.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 17 janvier.

Depuis le 4 jusqu'au 8, le froid, par un vent d'Est, devint excessif sur nos côtes. Le port d'Ostende fut gelé assez fortement pour qu'on pût traverser la

Digitized by Google

glace à pied et à cheval. La Mer a été prise jusqu'à quatre lieues de distance des fortifications extérieures de cette place, dont aucun Navire ne pouvoit approcher. Vainement divers Bâtimens pêcheurs et marchands ont essayé d'entrer dans le port. Le 6, un bateau chargé de 5 hommes de l'équipage d'un de ces Navires, a péri au milieu des glaces. Il a été impossible de les sauver, malgré l'offre de 150 ducats par personne, qu'ont faite les Magistrats à ceux qui voudroient secourir ces infortunés.

Durant l'année dernière, il est entré dans ce même port d'Ostende 1009 Navires, et il en est sorti 984.

La Cour de Vienne a ordonné d'établir dans l'Electorat de Cologne, des magasins de blé et de fourrage. On sait aussi que la Régence du Vezel a reçu une Patente du Roi de Prusse, qui enjoint de rassembler, avant le printemps, des munitions de bouche pour 40 mille hommes.

Nous recueillerons ici, de suite, quelques-unes des observations météorologiques faites le mois dernier en Allemagne.

A *Hanovre*, sur le thermomètre de *Fahrenheit*, exposé au nord & à l'air libre:

Le 2, temps clair, au lever du soleil, 11 degrés au dessus de 0, à midi 15 degrés au dessus, à 10 heures du soir 5 degrés au dessus.

Le 4, temps couvert, au lever du soleil, 5 degrés

Digitized by Google

au dessus, à midi 19 degrés au dessus, à 10 heures du soir 19 degrés au dessus.

Le 6, temps clair, au lever du soleil, 14 degrés au dessus, à midi 18 degrés au dessus, & à 10 heures du soir 7 degrés au dessus.

Le 7, temps couvert, au lever du soleil, 2 degrés au dessous de 0, à midi 8 degrés au dessus, à 10 heures du soir 7 degrés au dessus.

Le 8, temps couvert, au lever du soleil, 15 degrés au dessus, à midi 23 degrés au dessus, à 10 heures du soir 6 degrés au dessus.

Le 9, temps couvert, au lever du soleil, 4 degrés au dessus, à midi 20 degrés au dessus, à 10 heures du soir 15 degrés au dessus.

Le 14, temps couvert, neige, au lever du soleil, 6 degrés au dessous, à midi 9 degrés au dessus, à 10 heures du soir 3 degrés au dessus.

Le 15, temps clair, au lever du soleil, 1 degré au dessous de 0, à midi 0, à 10 du soir 16 degrés au dessous.

Le 16, temps couvert, au lever du soleil, 20 degrés au dessous, à midi 9 degrés au dessous, à 10 heures du soir 17 degrés au dessous.

Le 17, temps clair, au lever du soleil, 5 degrés au dessous, à midi 5 degrés au dessus, à 10 heures du soir 2 degrés au dessous.

Le 18, temps couvert, neige, au lever du soleil, 5 degrés au dessous, à midi 14 degrés au dessus, à 10 heures du soir 17 degrés au dessus.

Le 22, temps couvert, au lever du soleil, 18 degrés au dessus, à midi autant, à 10 heures du soir 9 degrés au dessus.

Ce matin, au lever du soleil, 1 degré au dessus de 0.

Depuis le 24 novembre, il a gelé nuit & jour.

Brème, du 17 décembre. Depuis le 1er. de ce mois, l'hiver est ici plus rigoureux qu'il n'étoit dans les années 1740 & 1783. Le thermomètre de

Digitized by Google

Fahrenheit, le 13 à midi, descendit à 4 degrés au dessous de 0; le soir il est remonté à 12 degrés au dessus de 0. Le 15 au matin, il marqua un degré au dessous de 0, & 4 au soir; le 16, à 7 heures & demie du matin, il descendit à 12 degrés, & à 9 heures & demie à 14 trois quarts. Ce froid excessif a diminué sur le soir; le thermomètre remonta jusqu'à 5 degrés au dessous de 0; le vent étoit S. S. E. En 1740, le plus grand froid fut 4 degrés au dessous de 0, mais il dura long-temps; le plus grand froid, en 1783, fut le 31 décembre au matin, 8 degrés au dessous de 0, mais il ne dura tel que jusqu'à 10 heures.

Dresde, même date. Le 9 au matin, le thermomètre de *Réaumur* marquoit 20 degrés au dessous de 0, & 16 au soir; le 10 au matin 10 & demi, & 2 & demi au soir; le 11 au matin 2 trois quarts, & 2 au soir; le 13 au matin 9, & 7 & demi au soir; le 14 au matin 18 & 20 au soir; le 15 au matin 24 & demi, & 23 au soir; le 16 au matin 21 & 19 au soir, & ce matin 25 degrés trois quarts. Le plus grand froid qu'on ait éprouvé ici dans ce siècle, fut le 28 janvier 1776, où le thermomètre descendit à 26 degrés & demi.

L'Elbe est entièrement couverte de glace; elle porte des chariots de transport. L'on trouve sur les routes beaucoup de personnes mortes de froid; des soldats ont été gelés à leurs postes.

Erlang, le 24 décembre. Le 18 de ce mois, le thermomètre de *Réaumur* au mercure, est descendu à 23 degrés au dessous de la congélation; le baromètre étoit à 27 pouces une ligne; le vent à l'est.

Weimar, le 17. Aujourd'hui le thermomètre de *Réaumur*, au mercure, est à 23 degrés au dessous de 0.

Gotha, même date, 19 degrés & demi.

Augsbourg, le 19, 21 degrés.

Digitized by Google

Le 23 Décembre, à 2 heures du matin, et un peu avant 7 heures du soir, on ressentit à Mayence et aux environs, deux secousses de tremblement de terre. Le lendemain le temps fut orageux, et il tomba beaucoup de neige : sur le soir il dégela ; mais le vent étant redevenu Nord, le froid se fit sentir de nouveau avec vivacité, et s'est soutenu jusqu'à la fin du mois.

Extrait d'une lettre particulière d'Oczakof, écrite le 19 décembre.

» Oczakof est dans nos mains ; mais nous l'avons payé. L'explosion d'un magasin à poudre a favorisé l'assaut général. La brèche étant du côté du Liman, nos soldats ont passé sur la glace. L'attaque se fit le 17, entre six et sept heures du matin. Nos troupes ont combattu avec une ardeur enragée. En cinq quarts d'heure, elles ont emporté un des meilleurs retranchemens, le fort *d'Hassan Pacha* (1), et ont pénétré dans la ville. L'action a été sanglante ; les Turcs se sont défendus en désespérés, c'est-à-dire, en gens d'honneur. Nos soldats auroient eu la bar-

(1) Il y a deux mois que les relations Russes assuroient déjà qu'on étoit maître de ce fort.

Digitized by Google

barie de massacrer toute la garnison, si on ne les en eût empêchés. Chaque maison étoit, pour ainsi dire, un fort dont il falloit faire la conquête. On a tué sans miséricorde ceux qui s'y trouvoient. Le Pacha, réfugié dans la citadelle avec un corps de Janissaires, s'y est défendu pendant quelque temps, mais enfin il a été forcé de se rendre. Un Officier l'a sauvé de la rage de nos soldats, qui vouloient le mettre en pièces, et le conduisit auprès du Prince Potemkin. La ville est jonchée de cadavres; plus de 6000 Turcs ont été tués; nous avons 3,000 morts, et plus de 2000 blessés. Le Général Prince *Wolkonsky*, chef des Chasseurs de Livonie, et le Brigadier *Soritz* ont perdu la vie. Le Prince d'*Anhalt-Schaumbourg* pénétra le premier dans la forteresse, à la tête d'un corps de Grenadiers et de Chasseurs de *Catharinoslaf*. La fortune et le désespoir de nos soldats, qui périssoient de froid par cinquantaine chaque nuit, ont décidé notre succès. »

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

SUEDE.

De Stockholm, le 31 Décembre 1788.

AVANT son départ de Gothenbourg, le Roi a voulu raffermir la fidélité de ses Sujets Finois, par une lettre exhortatoire, pareille à celle qu'il adressa, dans l'été, à la Suède même. Voici la teneur de cette exhortation:

» *Nous* GUSTAVE, *&c. à vous nos chers Sujets d'un rang supérieur ou inférieur, Propriétaires de bien-fonds, ou habitans dans le Grand-Duché de Finlande, notre bienveillance particulière & gracieuse affection, avec la protection du Tout-Puissant.* Nous vous avons déja informés, sous la date du 29 Septembre dernier, et nous vous avons prévenus, ainsi que tous nos autres fidèles Sujets, des tentatives qu'entreprennent les ennemis du Royaume, pour semer la division

Digitized by Google

parmi la Nation *Suedoise*, & pour la détacher de la fidélité qu'elle nous doit, ainsi qu'à l'Etat. Cependant, des circonstances particulières exigent que nous vous exhortions encore, d'une manière speciale, à l'union, à la concorde, & au courage : vertus qui ont toujours distingué nos braves ancêtres, & qui vous ont concilié aussi l'affection cordiale qui nous lie à vous depuis le commencement de notre règne. Jusqu'à ce jour, aucun Roi de *Suède* n'avoit si souvent visité vos Contrées, ni employé plus de soins pour effacer & réparer les malheurs que le Pays avoit éprouvés durant une guerre destructive par la barbarie des *Russes*. — Les plus âgés parmi vous se ressouviendront encore avec horreur, comment les Eglises ont été profanées, les Villes & les Bourgs brûlés, les Côtes ravagées, les petits Enfans arrachés du sein de leur Mère, les Femmes & les Filles ravies ; comment enfin, la faim a terminé les jours de ceux qui, nus & dépouillés de tout, avoient échappé au fer & aux flammes.

Pour prévenir de pareils désastres, dont une attaque menaçante nous offroit à plus d'un égard la perspective, nous sommes venus parmi vous avec les forces que nous avions rassemblées ; &, sous l'assistance divine, vous n'avez éprouvé encore aucun des désagrémens dont la guerre, même la plus heureuse, est souvent accompagnée. L'attaque imprévue d'un autre voisin, rendit notre retour en *Suède* indispensablement nécessaire. —Nous ne nous séparâmes de vous que pénétrés des sentimens de la plus vive cordialité, quoique nous pussions confier votre défense avec tant de sûreté à un frère chéri, dont la victoire a déjà récompensé l'héroïque valeur. Les affaires du Royaume ne nous permettent pas encore de retourner chez vous, quelque conforme que ce

retour puisse être à nos désirs. La saison va à présent augmenter bientôt les difficultés qui nous empêchent de recevoir assez souvent des informations de votre état ; mais l'on a fait tout les arrangemens, & l'on a pris toutes les mesures de précaution, qui, par la bonté de la Providence, seront suffisantes pour prévenir l'attaque des ennemis, et le progrès de leurs armes.

» Cependant, mes chers Sujets, de retenir l'Ennemi ; ce n'est pas notre sollicitude. —Causer une scission entre Nous & vous ; vous rendre suspecte notre affection cordiale pour vous ; vous inspirer même de la défiance les uns envers les autres ; vous aveugler sur votre propre bien-être ; vous séduire par des promesses éblouissantes : — voilà les moyens par lesquels un Ennemi artificieux & avide de conquêtes, cherche à obtenir ce qu'il désespère peut-être d'effectuer par ses forces, déjà suffisamment affoiblies. — Jusqu'à présent de pareilles tentatives n'ont eu encore aucun succès dans le sein de la Patrie même ; et rien ne sauroit nous affliger davantage, ni vous déshonorer plus, que si la façon de penser que les *Finois* manifestèrent anciennement, eût éprouvé quelque changement de nos jours. Ce à quoi vous êtes particulièrement obligés envers Nous, votre conscience vous le dira. Rappelez-vous les prérogatives que vous a procurées votre union avec la *Suède* : —la véritable connoissance de l'Etre-Suprême, la lumière des sciences, d'utiles établissemens, des branches profitables d'industrie, des mœurs plus réglées. Rappelez-vous combien de fois le sang des *Suédois* a coulé pour votre défense, & combien peu, jusqu'à présent, vos propres forces y suffisent. Considérez le sort d'autres Pays, l'état de la *Pologne*, de la *Courlande*,

Digitized by Google

de la *Crimée*, que la promesse d'une prétendue indépendance a réduites sous le pouvoir arbitraire, & jetées dans la misère. Profitez de leur triste exemple, comme d'un avertissement nécessaire. Interrogez vos anciens Compatriotes, qu'une paix malheureuse a livrés au pouvoir de l'ennemi, qui courbent aujourd'hui le col sous le joug, qui gémissent sous le poids de charges intolérables, méprisés, flétris dans une situation déplorable Placez-vous au milieu de toutes ces circonstances; voyez les malheurs qui peuvent vous accabler, si, sans examen préalable, vous vous laissez induire à oublier vos devoirs, comme Sujets & Citoyens. Réunissez-vous en de fidelles prières, pour obtenir la grâce & la bénédiction du Très-Haut, ainsi qu'en louanges & en actions de grâces, pour les bienfaits qu'il vous a déjà accordés. Ne doutez point de notre sollicitude paternelle en votre faveur. Soyez assurés que chaque goutte de notre sang est consacrée à votre défense. — Mais si l'honneur de mourir pour la Patrie est aussi consolant pour Nous, que pour le Roi dont nous portons le nom; vous aussi, de votre côté, vous devez ressembler au Peuple pour l'amour duquel il s'est sacrifié. Jusqu'ici, nous avons appris votre constance avec joie: persévérez toujours ainsi dans le zèle & la fidélité qui conviennent à des Sujets, & ne vous laissez point séduire par l'artifice & la méchanceté, qui ont commencé à répandre leur venin parmi vous. Nous vous recommandons à la puissante protection de l'Etre-Suprême; & sommes toujours, à l'égard de vous, *nos fidèles Sujets*, d'un rang supérieur & inférieur, tous sans exception, votre Roi gracieux & affectionné. *A Gothenbourg, le 6 Décembre* 1788. (L. S. R.) (*Signé*) GUSTAVE (*& plus bas*) *E. Schroderhein.*

Digitized by Google

Le 17, le Clergé et la Bourgeoisie de cette Capitale ont élu leurs Députés à la Diète du Royaume, au nombre de quatre pour le premier de ces deux Ordres, et de dix pour le second.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 13 janvier 1789.

Le Vice-Amiral *Defin*, qui commandoit l'escadre Russe en rade à Helsingor, retourne à Pétersbourg, et sera remplacé par le Vice-Amiral *Pawalischin*. Les lettres de Copenhague, qui nous informent de ce changement, parlent d'une manière très-équivoque du succès des négociations entamées pour ramener la paix entre les Puissances de la Baltique. Le Baron de *Borck*, Ministre et Commissaire-Général du Roi de Prusse, est arrivé de Gothenbourg à Copenhague au commencement de l'année.

A la date du 4, le Sund étoit encore presqu'entièrement couvert de glaces; un huitième de mille seulement, restant libre entre Cronenbourg et Helsingborg.

» Pendant l'année dernière, il a passé par ce Détroit, 9,216 Navires; savoir, 1,259 Danois, 3,272 Anglois, 1,513 Hollandois, 1,315 Suédois, 904 Prussiens, 171 Rostokois, 169 Dantzikois, 79 Impériaux, 71 Hambourgeois, 62

Digitized by Google

Lubekois, 64 François, 61 Turcs, 38 Américains, 15 Espagnols, 5 Courlandois, 16 Portugais, 172 de Brême, 27 de Papenbourg, 2 d'Oldenbourg & un Vénitien.

Plusieurs escadrons de Cavalerie de l'armée Polonoise, sont entrés à Kaminieck, et quelques Compagnies du Régiment d'*Ostrog*, ont recu l'ordre de se rendre à Dubno. — Les lettres de Varsovie, du 27 décembre, nous annonçent aussi la prorogation de la Diète jusqu'au 7 de ce mois, et le départ du Prince de *Nassau* pour Pétersbourg. Le jeune Comte de *Golz*, attaché à la légation Prussienne, s'est mis en route pour Berlin, d'où on l'attendoit le 10 de ce mois à Varsovie.

L'année dernière on a compté ici et dans les deux faubourgs 900 mariages, 2,784 naissances, dont 282 illégitimes, et 3,008 morts.

» A *Copenhague*, 927 mariages, 3,058 naissances, dont 1558 Garçons & 1,500 Filles; & 3,733 morts, dont 2,053 Hommes & 1,680 Femmes.

A *Altona* & dans la Seigneurie de *Pinneberg*, 344 mariages, 1,872 naissances, & 1,626 morts.

» Dans l'Evêché de *Fionie*, y compris Langeland, Alsen, Arroe, Lalande & Falster, 1,535 mariages, 5,283 naissances & 4,821 morts.

» Dans la *Poméranie Prussienne* & la principauté de *Camin* (le Militaire non compris) 3,218 mariages, 45,694 baptêmes, & 10,674 morts;

Digitized by Google

Parmi ces derniers il s'en est trouvé 92 depuis 91 ans jusqu'à 90 ; 21 depuis 91 jusqu'à 95 ; 11 depuis 96 ans jusqu'à 99 ; 4 centenaires, & 8 depuis 101 ans jusqu'à 105.

» *A Kœnigsberg*, 532 mariages, 2,090 naissances, 2,160 morts.

Le 21 du mois dernier, un incendie, dont on ignore encore l'origine, a embrasé plus de la moitié du Palais Ducal de Mittau. L'escalier principal, décoré d'une colonnade, le portail, la couverture en fer du dôme, ont croulé dans les flammes, qui ont consumé une grande partie des meubles et des ornemens de ce bel édifice. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines qu'on est parvenu à sauver les plus précieux, d'ailleurs fort endommagés. Les archives ont été transportées à l'académie, et dans le plus grand désordre.

Francfort sur le Mein, le 17 janv.

Le Lieutenant Colonel *Bauer* a apporté à Pétersbourg les premières nouvelles de la prise d'Oczakof, sans apprendre à la Cour d'autres particularités de cet événement, que celles que nous avons rapportées la semaine dernière. Le nombre des Assiégeans et des Assiégés, celui des morts et blessés de part et d'autre, ne sont pas constatés encore, et probablement ne le seront pas de

Digitized by Google

long-temps. Il paroît certain que l'entreprise de cet assaut fortuné a été, de la part des Russes, l'effet du désespoir, ou tout au moins de la nécessité. Les plaines d'Oczakof et toutes les contrées d'alentour étant couvertes de neiges abondantes, l'armée Russe en étoit comme assiégée, et sa cavalerie avoit été obligée d'abandonner le camp pour aller subsister à 60 lieues de là. L'excès du froid, le défaut de bois, dont on ne trouve pas une allumette dans le Budziack, la privation de plusieurs articles de première nécessité, avoient mis l'armée dans une tel délabrement, que depuis le premier novembre, l'intempérie, les maladies et la disette, lui avoient enlevé plus de quatre mille hommes. Il ne restoit plus d'autre ressource que celle de tenter un assaut général.

En conséquence, le 17 Décembre, à 7 heures du matin, 6 colonnes, composées chacune de 2 à 3 mille hommes, & soutenues par l'artillerie, se portèrent contre six endroits différens. Cinq de ces colonnes eurent ordre d'escalader la ville, tandis que la sixième monteroit à la brèche. Celle-ci étoit précédée de 300 volontaires, dont la moitié fut tuée par les assiégés au pied de la brèche. Malgré cette perte, le reste y monta courageusement, & força l'ennemi à s'éloigner. Vers les sept heures & demie, les six colonnes se trouvèrent sur les ouvrages d'*Oczakof*, combattant avec une valeur extraordinaire contre les *Turcs*, qui se défendirent de même; mais le désordre & la confusion ne tardèrent pas à se mettre

Digitized by Google

parmi ces derniers, ils lâchèrent pied en plusieurs endroits : ce fut par-là que les *Russes* parvinrent à pénétrer dans la place. Il est aisé de concevoir la fureur du Soldat *Russe*, qui avoit tant souffert pendant 5 mois, & qui avoit toujours éprouvé la plus forte résistance de la part de l'ennemi : aussi, dit-on, les Officiers ont eu bien de la peine à faire cesser le massacre; & au départ du courrier, on avoit déjà compté plus de six mille *Turcs* couchés sur le carreau. Cinq quarts d'heure après la première escalade, un détachement *Russe* amena au Prince *Potemkin*, le *Pacha* d'*Oczakof* prisonnier avec un grand nombre d'autres Officiers. A 2 heures après-midi, on a compté 2,500 *Janissaires* au nombre des prisonniers, & celui des habitans qui s'étoient rendus à discrétion vers les 4 heures, s'élevoit à 25 mille hommes, les *Juifs* compris. Les *Russes* ont trouvé 300 pièces de canon de fonte dans cette forteresse, dont les ouvrages, après la cession de la *Crimée*, avoient été considérablement augmentés sous la direction de deux ingénieurs *François*. Les magasins de munitions de toute espèce sont considérables, suivant l'assurance du Prince *Potemkin*.

L'occupation d'Oczakof assure à la Russie la Crimée, et couvre la nouvelle Servie, ainsi que Cherson, qui n'est éloigné de cette forteresse que de 6 milles au Nord; enfin, elle rend les Russes maîtres du Niéper. Si leur armée n'étoit pas ruinée comme elle l'est, et si les Turcs leur laissent le temps de la renouveler, cette conquête peut avoir pour eux des suites très-heureuses à la campagne prochaine. Il reste à la Porte,

Digitized by Google

entre Oczakof et le Danube, trois forteresses qu'il lui importe de garantir, et sans lesquelles ses ennemis ne feroient que des progrès imparfaits ; ces trois places sont *Bender*, sur le Niester, qui soutint en 1770 un siège sanglant contre le Général *Panin*, valeureux et digne élève de *Munich*, et qui emporta la forteresse à la fin d'août ; *Bielgorod*, également sur le Niester, pris par M. de *Romanzof*, à la fin de 1770, et *Brailow*, sur le Danube, contre lequel ce Général échoua en 1769, et qu'il enleva par stratagème au mois d'octobre 1770. Il est hors de doute que les Ottomans ne portent une armée considérable entre le Danube et le Niester, dès que la saison le permettra ; car le Capitan Pacha est resté à Varna, et l'on assure que le Grand-Visir s'est rapproché de lui, en se postant à Silistrie. Le Capitan Pacha est nommé Séraskier d'*Ismaïl* ; il n'a renvoyé à Constantinople que ses gros vaisseaux, sous les ordres de son Vice-Amiral, que le Grand-Seigneur a nommé Pacha à deux queues.

Le Prince Evêque de Paderborn, de la Maison des Barons de *Westphalen*, est mort, le 6 de ce mois, dans sa résidence, âgé de 62 ans ; il sera remplacé par son Coadjuteur actuel, le Baron de *Furstenberg*.

» Pendant l'année dernière, on a compté à Vienne & dans les faubourgs, 1,939 mariages,

Digitized by Google

9,831 naissances, y compris 455 morts-nés ; les garçons baptisés étoient au nombre de 4,802, & les filles, de 4,574; celui des morts a été de 12,668, dont 2, 620 femmes, 3,766 garçons, & 3,318 filles; 541 personnes sont mortes d'apoplexie, 250 de la petite vérole, & 17 par accident.

» *A Munich*, 283 mariages, 1,244 naissances, & 1,334 morts.

» *A Augsbourg*, 279 mariages, 1,077 naissances, & 1,304 morts.

» *A Gotha*, 117 mariages, 337 naissances, & 391 morts.

ESPAGNE.

De Madrid, le 3 janvier.

Le Roi a déclaré qu'il rempliroit non-seulement les engagemens de son Auguste Prédécesseur, mais encore ceux de *Philippe V* et de *Ferdinand VI*. Ces dispositions ont été signées de S. M. dans un Rescrit du 18. Les dettes de la Couronne y sont divisées en trois classes; dons et pensions, rentes et fournitures. Ces différentes classes sont plus ou moins favorisées selon leur nature, et selon que les créances sont dans les mains des propriétaires originaires, ou qu'elles ont passé en d'autres mains, par des cessions ou par des ventes.

Le Comte d'*Orelly*, qui, comme l'on sait, résidoit depuis plus d'un an en *Galice*, par ordre du Roi, a cru que

Digitized by Google

la mort de son ancien Maître l'autorisoit à quitter cette province, et à venir rendre ses hommages au nouveau Souverain. Mais, au moment de son arrivée à la Cour, il a reçu ordre de retourner à la Corogne.

On compte déja 18 places supprimées dans la cuisine du Roi, et quantité d'autres dans différens départemens de sa Maison et celle de la Reine.

Nous apprenons de Naples, que l'Empereur ayant demandé au Roi un secours de douze mille hommes, pour couvrir Trieste et les frontières de l'Autriche dans la mer Adriatique, S. M. Sicilienne s'étoit crue obligée de le refuser par différens motifs de convenance et de politique.

Le vaisseau le Saint-François de Paule de 74 canons, a été lancé très-heureusement à Carthagène, le 20 décembre.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, le 20 janvier.

Mardi dernier (13), les Communes devoient entendre le rapport du Comité, chargé d'examiner les Médecins de S. M. M. *Pitt* se présenta à la barre avec le volume de cet Examen, et en demanda la lecture, lorsque M.

Digitized by Google

Burke, pour ne point perdre de temps, jugea convenable de disserter à l'avance contre ce rapport, et de s'opposer à ce qu'il fût lu. Ses raisons furent que le Comité n'avoit pas fait son devoir; qu'outre les Médecins, il auroit dû interroger les Chirurgiens et les Apothicaires; qu'on avoit opposé insidieusement les réponses du Docteur *Willis* à celles du Docteur *Warren*; et que, pour accorder leurs opinions discordantes, il eût fallu entendre d'autres Médecins; qu'enfin le rapport étoit *imparfait* et *mutilé*. « Je n'accuse personne, » continua-t-il, de déloyauté et de haute » trahison; mais j'affirme et je dénonce » au Parlement *que la vie du Roi est* » *dans un danger imminent*, par la » *témérité désespérée*, et la sauvage » spéculation du Docteur *Willis*, pour » lequel on néglige l'expérience, l'omni» science, les rares et profondes con» noissances du Docteur *Warren*. Je » m'oppose donc à la lecture du Rap» port, et je demande qu'on le RECOM» MENCE de nouveau. »

La Réplique de M. *Pitt* fut tranchante. « M. *Burke*, dit-il, se plaint » de l'imperfection du Rapport; il a » 400 PAGES *in-folio*. Il accuse le Co» mité d'avoir formé une opinion » moyenne d'après les seuls avis con» traires du Docteur *Warren* et du » Docteur *Willis*, tandis qu'on a in-

» terrogé avec le même soin tous les
» autres Médecins de S. M. Les fonc-
» tions d'un Comité des Communes
» ne sont pas de faire une perquisi-
» tion dogmatique sur l'habileté res-
» pective de deux Médecins : quant
» au danger prétendu de la vie du Roi,
» M. *Burke* fait allusion à la permis-
» sion qu'a donnée le Docteur *Willis*
» à S. M. de se raser elle-même ; on
» a interrogé ce Médecin à ce sujet, il
» en a donné des raisons satisfaisantes.
» La Chambre en jugera. »

Après quelques mots de M. *Wyndham* et du Solliciteur général, la motion de M. Burke fut rejetée, l'introduction du Rapport lue pour la forme, et l'ordre d'imprimer des copies de cet *in-folio* pour chaque Membre, arrêté. Ensuite la Chambre s'ajourna en grand Comité pour le vendredi suivant.

Nous vîmes l'année dernière le Parlement passer une session entière à écouter des Romans Orientaux dans la salle basse de Westminster. Aujourd'hui, à l'instant où toutes les affaires sont en souffrance, les paiemens des pensions, fournitures, gages, appointemens civils et militaires suspendus par le défaut de la signature Royale, et les affaires extérieures de nature à exiger des décisions, cette Assemblée s'est dévouée à des débats et à des recherches sur la capacité comparative de

Digitized by Google

deux Médecins. Si l'on en jugeoit par ce qui s'imprime et se dit de toutes parts, l'un d'entre eux semble occasionner ces troubles et ces délais. L'Opposition protége trop chaudement le Docteur *Warren*, et maltraite avec trop d'acrimonie le Docteur *Willis*, pour que les ressorts de cette scène des passions ne soient pas à découvert. Nous n'en dirons pas davantage sur un sujet si délicat ; mais on ne peut passer sous silence qu'une Auguste Princesse, à qui ses vertus éminentes ont mérité le respect universel, se trouve indignement compromise dans ces scandaleuses altercations. Elle a donné sa confiance au Docteur *Willis*, qui a adouci sa douleur par des espérances peut-être très-fondées ; c'en est assez pour susciter contre celui-ci la jalousie de ses confrères, l'impudence des folliculaires, et les accusations les plus extravagantes.

Nous ne rendrons point ici les fictions imprimées dans quelques papiers, sous le titre d'*Extrait du Rapport du Comité*; mais, dans huit jours, nous analyserons ce Rapport même, authentiquement imprimé.

On y verra la preuve de l'animosité qui poursuit le Docteur *Willis*, et en même temps de sa pénétration et de son courage. Des six Médecins questionnés,

quatre se sont accordés à certifier un changement heureux dans la maladie du Roi : on devine que l'avis contraire a été celui du Docteur *Warren* et du Chevalier Baker.

Par suite de l'ajournement du 13, les Communes ont délibéré, vendredi 16, sur les restrictions à la Régence. Elles consistent en 5 articles, tels que nous les annonçâmes il y a 15 jours. Par le premier, on défère au Prince de *Galles* l'autorité exécutive de la Couronne, momentanément, pendant la maladie du Roi ; à l'exception, 1°. du pouvoir de créer des Pairs ; 2°. de celui d'accorder des places nommées *Patent-places*, places, pensions à vie et survivances ; 3°. de posséder ou de gérer les propriétés réelles ou personnelles de la Couronne ; 4. enfin, la personne du Roi est confiée à la Reine, sous la direction de laquelle seront tous les Officiers de la Maison du Roi. Voilà le précis de ces limitations, que nous présenterons la semaine prochaine en leur entier, ainsi que les débats qu'elles ont fait naître. Nous sommes forcés pour le moment de nous restraindre à annoncer que M. *Pitt* développa et justifia la nécessité de chacune de ces limitations, dans un discours, l'un des plus mémorables qu'on ait prononcés en aucun pays. Rarement on s'est servi avec plus de talent, de clarté, de courage, de vigueur, de la puissance de

la raison. Le Ministre analysa aussi le rapport du Comité, l'examen des Médecins, les imputations dont nous avons parlé, et confirma les espérances d'un rétablissement plus ou moins prochain de S. M. M. *Powys*, au nom de l'Opposition, ayant proposé par *amendement* de revêtir le Prince de *Galles* d'une autorité sans limites, cette motion fut rejetée par 227 voix contre 154; *majorité* 73. La première limitation concernant le pouvoir de créer des Pairs, fut débattue avec la même chaleur, et passa à la majorité de 59 voix. La seconde et la troisième exceptions furent résolues sans divisions de suffrages; et hier 19, la quatrième a eu 229 voix contre 165 *majorité* 64. Aujourd'hui ces cinq réso, lutions ont été envoyées à la Chambre Haute.

La fureur de l'esprit de parti dans la clientelle subalterne des différens chefs, est montée à son comble: de là mille faussetés journalières dans les papiers publics. Le *Public Advertiser* remarque qu'il est étrange de voir les sensibles et compatissans personnages, dont le cœur se fendoit au récit fantastique des douleurs des Princesses d'Oude, insulter à celle de la mère de l'Héritier du Trône, sans égard pour sa situation, pour son sexe, pour son inexprimable attachement à tous ses devoirs. On a imprimé que cette Princesse avoit

Digitized by Google

dicté au Roi un testament, et on a dit le contenu de ces dispositions, qu'on date du 25 octobre, tandis que le 1er. bulletin des Médecins, le 22 du même mois, constatoit l'impuissance de tester où se trouvoit alors S. M. Un Papier public s'étant avisé de dire que le Roi avoit 2 millions sterlings de ses économies, un second Papier a compté 3 millions, un troisième 4 millions, enfin on a été jusqu'à onze. Lorsque *Nodot* prétendit avoir trouvé à Belgrade le manuscrit de Pétrone, on lui dit : « Montrez-» nous ce manuscrit. » Disons de même : « Montrez-nous ce Testament, » et le bordereau signé de la cassette » du Roi d'Angleterre. »

Voici une invention plus gaie. « Dans » le cours de l'examen, dit le *Public-* » *Advertiser*, M. *Burke*, après avoir » fatigué le Docteur *Willis* d'interro-» gatoires, s'avisa de lui porter une ques-» tion *pertinente* en ces termes : *Vous* » *dites avoir guéri beaucoup d'insen-* » *sés, où sont-ils ?* *Willis*, gardant » sa présence d'esprit et son sang-froid, » répliqua : *Monsieur, où ils sont* » *INDIVIDUELLEMENT, je ne* » *puis le dire ; mais, EN GROS,* » *vous les trouverez rassemblés dans* » *la Chapelle de Saint-Etienne à* » *Wetsminster.* » (lieu où siége le Parlement).

Ce sont les petits boutiquiers, à ce

Digitized by Google

qu'on assure, qui ont fait vacarme à la Taverne de Londres, lorsqu'on y a proposé et voté l'adresse de remerciement à M. *Pitt*, et à la majorité des Communes. La plupart des Banquiers, Négocians et Marchands considérables, ont signé cette adresse, en faveur de laquelle on reçoit chaque jour de nouveaux suffrages. Après le débat qu'occasionna cette démarche, quelques opposans, dit le *World*, allèrent congratuler l'Apothicaire *Stock*, qui avoit péroré contre le Ministre, et s'étendirent sur ses talens pour la discussion, sur son naturel, *son sel Attique, etc. etc. sel Attique!* reprit l'Orateur, *j'ai dans ma Pharmacie un grand nombre de Sels, mais celui-là me manque; pourriez-vous me le procurer?*

Il s'est tenu ces jours derniers une Assemblée au Bureau de l'Amirauté, où le Lord *Hood* a assisté: plusieurs Officiers ont recu leurs Commissions, et il a été arrêté d'équiper sur-le-champ quelques Cutters pour croiser dans la Manche.

« On mande de Bridgewater que, le 3 Janvier, la rivière de cette ville étant entièrement gelée, un homme qui avoit amené un ours d'une ville voisine, imagina de le lâcher sur la glace, & de le faire combattre avec des chiens, pour l'amusement des spectateurs. Ayant exécuté ce projet, l'animal se défendit d'abord avec succès; mais un des chiens l'ayant fortement saisi à la

Digitized by Google

gorge, les spectateurs se pressèrent en foule pour voir l'issue du combat. La glace, surchargée de ce poids trop considérable, vint à se rompre. L'ours, son maître, les chiens & les curieux tombèrent dans la rivière. La confusion fut très-grande; mais comme heureusement la scène ne se passoit pas dans un des endroits les plus profonds de la rivière, il n'arriva aucun accident funeste. »

La Tamise a dégelé fort doucement depuis huit jours; et, quoiqu'elle fût couverte de monde et de baraques en plusieurs endroits, lorsque le dégel a commencé, il n'est arrivé aucun accident notable. Peu de navires ont été endommagé par les glaces.

On a adressé dans le *World*, trois lettres au Prince de *Galles*, signées *un Breton*, (*A Briton*), et dont la franche énergie a fait une très-grande sensation. On ne regrettera pas de lire quelques fragmens de cette correspondance d'un homme libre, avec l'Héritier du Trône. Voici les deux dernières Lettres.

MONSIEUR,

« Vous êtes offensé du langage que j'ai osé vous tenir; mais un jour viendra où sa sincérité même lui donnera un nouveau prix à vos yeux. Quel motif peut vous faire attendre du *Parti* que vous avez épousé, la voix calme de la raison? Par les conseils que vous en avez déja reçus, jugez de ceux que vous en recevrez encore. »

« En effet, qui vous a conseillé de permettre qu'on réclamât en votre faveur *le droit* d'envahir

Digitized by Google

les dépouilles royales d'un *Père* encore vivant ? Qui vous a conseillé d'avouer M. *Fox*, prophétisant dans la Chambre des Communes, les bénédictions d'un ministère prêt à paroître, d'un ministère qui alloit faire pleuvoir les brevets sur tous les déserteurs de l'ancien, & ouvrir un asile à la *prostitution politique* ? »

« En sentant quelle doit être votre réponse, songez quels sont les résultats de la conduite que vous avez tenue. »

« *La Majorité* immédiate de soixante-sept Membres de la Chambre des Communes, contre votre *Parti* & ses *Conciliabules*, doit vous intimer la conviction qu'ils vous trompent, en vous faisant insister sur une prétention, du succès de laquelle ils vous flattent faussement ; car il n'est pas un *citoyen honnête* en Angleterre qui ne s'élève contre vous. »

« Mais j'espère que vous êtes capable de discernement, & que la raison vous ramenera à des idées plus judicieuses. Jetez un coup-d'œil sur votre *Parti*, puisque ce *Parti* vous est personnel : voyez-le composé de gens qui, de l'abyme du *désespoir*, lèvent les yeux vers l'*espérance*. C'est une foule à qui l'orage ne peut nuire : sans doute leurs intrigues sont raisonnables ; le tourbillon peut les relever, il ne sauroit les abattre plus complettement. Je les compare à un homme tenant un coin de nos *Gazettes*, & qui s'efforce de lire à l'autre l'annonce d'une place qu'il convoite (1). »

« Mais vous vous devez d'observer les conjonctures sous un point de vue plus sérieux. Il

---

(1) *He is man at one corner of the* GAZETTE, *looking up to* POST *at the other.*

Digitized by Google

ne s'agit pas ici de former un ministère passager, ni une *loterie de places*. Non, Monsieur, il s'agit d'une chose qui frappe toutes les têtes & tous les cœurs ; il s'agit de savoir si vous sacrifierez à un *Parti* quelconque, ces devoirs d'affection que les Grands peuvent sentir, & que les petits seuls savent pratiquer. »

« Soumettez vos démarches au jugement de votre cœur. Pour le soulagement du Roi votre père, quel a été le résultat des avis de tous les médecins ?

DU REPOS, DE LA TRANQUILLITÉ.

Un Médecin, doué de plus de sagacité, a dit : « les inquiétudes qui affectent la santé d'un Roi, » doivent probablement être plus longues à cal- » mer que celles d'une ame ordinaire. »

« Eh bien, Monsieur, d'après cette observation, quel parti comptez-vous prendre ? »

« Peignez-vous l'avenir, si le Ciel jugeoit à propos de rendre à Sa Majesté l'usage de sa raison »

« Graces à Dieu, s'écrieroit-il, je suis revenu à moi-même ! où sont mes *enfans* ?

« Qu'on appelle mes *Officiers d'Etat* & mon *Ministre.* »

Quel Ministre lui amenériez-vous ? quel tableau présenteriez vous à ses yeux ?

Des Serviteurs renvoyés !

DE NOUVEAUX PERSONNAGES étrangers à sa confiance !

La Patrie mécontente !

Les fonds publics avilis !

Une *Epouse*, une *Mère*, gémissante de douleur !

Et *vous seul*, cause de tous ces changemens !

« Est-ce là mon pays, pourroit-il s'écrier ! »

« Qui m'indiquera où je suis ? »

Qui que ce soit osera-t-il considérer ceci

Digitized by Google

comme une *discussion politique*, ou une *dispute de pouvoir*? Non, c'est la cause de la piété filiale, de la sensibilité domestique, de tous les tendres mouvemens qui honorent la nature humaine. »

« Acceptez donc la *Régence* comme la *Constitution* vous l'offre légalement; acceptez-la comme un dépôt que vous conservez à votre Père; gardez-la fidèlement, tant qu'il y aura *espérance qu'il puisse la reprendre un jour*. Si le temps & les décrets de la Providence font évanouir cet espoir, alors vous aurez le droit de choisir les serviteurs qui rempliront le mieux l'attente de la Patrie. »

« Il n'entre dans ma franchise, peut-être hardie, ni vues politiques, ni admiration pour M. *Pitt*; j'ai cette opinion du bon-sens de mes compatriotes, qu'ils ne souffriroient pas long-temps un mauvais Ministre, & que M. *Fox* ou M. *Pitt* offensâssent la Nation, elle flétriroit également l'un ou l'autre par son désaveu.

« Oui, Monsieur, c'est uniquement pour l'honneur de votre sensibilité & de votre caractère personnel que je m'adresse à vous. Un jour *vous pouvez être père*, & alors vous louerez mon zèle. Mais ce nom si touchant dans la vie *naturelle*, ne pourra-t-il vous engager à le mériter dans la vie *politique*? Peut-être est-ce aujourd'hui le précieux moment de votre vie, où sera irrévocablement déterminé sur quelle base vous prétendez établir votre droit à être appelé LE PÈRE DE VOTRE PEUPLE. »

Digitized by Google

SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

« Quand le Ministre d'Angleterre a affirmé en plein Parlement, que vous n'avez pas plus de droits à la Régence qu'aucun autre sujet, il a tenu un langage parfaitement d'accord avec l'esprit de la Constitution. Celui qui n'a point de droit absolu, inhérent à sa personne, ne peut acquérir ce droit que par délégation. Le Corps qui le lui confère est formé *des deux Ordres assemblés en Parlement*, qui sont & seront indubitablement les juges du pouvoir, & de la mesure de pouvoir qu'eux & eux seuls peuvent accorder.

« L'opinion que j'énonce est en général celle de la patrie; il semble néanmoins que vous soyez encore incertain de la justesse de ces principes. »

« Voyez, Monsieur, la honte, le ridicule, la déroute de quelques membres qui ont soutenu l'opinion contraire; &, mettant la main sur la conscience, dites-nous s'il seroit sage à vous, dans le premier acte par lequel vous vous manifestez à votre peuple, de faire cause commune avec un pareil parti? Y a-t-il dans les trois Royaumes un homme honnête & de sang-froid, qui vous en inspirât le conseil? Et si cela est impossible; comme j'en suis sûr, serez-vous, de votre chef, une chose dont vous ne trouverez personne, dans toute l'Angleterre, qui veuille dire : *C'est moi qui l'ai conseillée?*

« Si ces lettres étoient de nature à comporter le panégyrique de M. *Pitt*, sous quel jour brillant ne pourrois-je pas le montrer à la postérité? Sans se laisser intimider par les menaces, ou séduire par des promesses, certain de rencontrer

des

Digitized by Google

des difficultés, presqu'aussi sûr de perdre sa place, il a osé combattre pour la cause de la Constitution; il est allé au-devant d'une question délicate, que d'autres auroient éludée; & bravant les dangers présens, il s'est dit : « *C'est pour l'avenir, pour la postérité que j'agis*, pour ceux dont je n'entendrai pas les remerciemens, des louanges de qui je ne jouirai jamais. »

« Mais ce n'est point pour rendre justice à M. *Pitt* que ces lettres paroissent dans le monde, c'est pour vous y guider, Monsieur; & sans m'inquiéter de ce que vous penserez de moi, dussiez-vous même me connoître un jour, je vais vous dire franchement ce que je pense & ce que je sens. »

« Et d'abord permettez-moi de vous faire un aveu qui me coûte, mais que la vérité m'arrache. Malheureusement vous ne vous êtes pas concilié le cœur de vos peuples : c'est pourtant un phénomène étonnant, une énigme difficile à expliquer, lorsqu'on fait attention aux avantages de votre personne, à l'affabilité de vos manières, & à l'intelligence qui vous distingue.

« Mais, Monsieur, sans rappeler trop amèrement des travers de jeunesse, il est une remarque digne de votre attention. Celui qui peut être Roi un jour, doit s'élever dans ses mœurs au-dessus de son peuple. Avez-vous entièrement observé cette règle ? Ne trouvez-vous pas quelque difficulté, aujourd'hui que la fortune vous porte à une place éminente, à vous débarrasser des familiarités de vos anciennes connoissances, & des libertés que prennent avec vous des gens que vous n'avez pas su écarter à la distance convenable ? »

« Cependant, la patrie a droit de vous demander quelque chose de plus, *quelque chose sur quoi Elle n'est pas encore rassurée*. Les gens amis des précautions, ne savent que croire de ce qu'ils

ont entendu dire autrefois, ou de ce qu'ils voient journellement. Une *Déclaration* du Parlement semble combattre le fait, & cependant ses probabilités acquièrent de jour en jour un nouveau degré de certitude. »

« Si jamais une explication franche, claire & précise parut nécessaire, c'est en ce moment. Les précautions que le Parlement a cru devoir prendre autrefois, ne suffisent pas aujourd'hui, & ce qui a été prohibé par un Acte, pourroit être permis par un autre. »

« Car ce n'est point un principe inné de la Constitution, qu'il soit impossible *qu'un Papiste succède à la Couronne.* La Chambre des Communes a droit de prononcer souverainement dans ce cas; & quand un Prince a été le défenseur le plus zélé d'un parti, qu'il a fait les plus grands efforts en sa faveur, qui pourra assigner les bornes que ce Parti mettra à sa reconnoissance ? »

« D'après ces considérations, puisque vous pouvez être nommé Régent, vous devez écarter tous les obstacles à l'amour de vos peuples. Renversez les barrières qui arrêtent la popularité; éloignez tout ce qui peut donner lieu à la défiance & au mécontentement. Repoussez les amis qui, en flattant vos foiblesses, vous nuisent plus que des ennemis invétérés; & vous dégageant des nuages qui ont obscurci votre caractère auguste, montrez au monde la digne & véritable image d'un ROI. »

FRANCE.

De Versailles, le 27 janvier.

« Le 13 de ce mois, le Comte de *Fernand-Nunnès*, Ambassadeur d'Espagne, eut une audience particulière du Roi, pendant laquelle il remit à Sa Majesté ses nouvelles lettres-de-créan-

Digitized by Google

ce. Le Roi donna, immédiatement après, une audience particulière au Bailli de Virieu, Ministre plénipotentiaire de l'Infant d'Espagne, Duc de Parme, qui remit, en cette qualité, sa lettre-de-créance à Sa Majesté. Le Comte de *Fernand Nunnès* & le Bailli de Virieu furent conduits à cette audience & à celle de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit. »

« Le Chevalier de Maillant a eu l'honneur de présenter au Roi, le 18 de ce mois, (le Commandeur d'*Estourmel* faisant par *interim* les fonctions d'Ambassadeur de l'Ordre de Malte) les faucons que le Grand-Maître de la Religion est dans l'usage d'envoyer annuellement à Sa Majesté. Ce présent a été reçu par le Chevalier de Forget, Commandant du vol du Cabinet. »

« Leurs Majestés & la Famille Royale ont, le même jour, signé le contrat de mariage du Comte de Luxembourg, Capitaine, en survivance, des Gardes-du-Corps du Roi, avec Mademoiselle de Becdelièvre de Cany; & celui du Baron de Misery, Chef d'escadron du régiment de la Reine, cavalerie, avec Mademoiselle Foacier. »

« La Princesse de Croï & la Princesse de Solre, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Duchesse de Croï, & de prendre le tabouret chez la Reine. »

Le sieur Grafe, Entrepreneur de la Manufacture royale des cires à cacheter, établie à Sèves, a eu l'honneur de présenter au Roi un tableau, présentant, sous verre, vingt-six cachets de cires, d'autant de couleurs, savoir, trois bleu de Roi, bleu pâle & violette, dont la composition, ainsi

Digitized by Google

que celle des autres couleurs, examinée par des Commissaires de l'Académie royale des Sciences, a eu l'approbation de cette Compagnie, à qui le sieur Grafe avoit remis un pareil tableau. »

« Le sieur Blin a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté la vingt-unième livraison des *Portraits des grands hommes, Femmes illustres & sujets mémorables de France, gravés & imprimés en couleur*, dont Sa Majesté a bien voulu agréer la dédicace (1). »

De Paris, le 28 Janvier.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 17 janvier 1789, portant homologation des délibérations des Actionnaires de la Caisse d'Ecompte, des 8 et 15 janvier 1789.

« Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, l'extrait des Délibérations prises par les Actionnaires de la Caisse d'Escompte, en leurs assemblées générales des 8 & 15 du présent mois, concernant un prêt de *vingt-cinq millions*, qu'ils ont unanimement offert à Sa Majesté, pour quinze mois, & à l'intérêt de cinq pour cent l'an, sans retenue, ensemble le plan de remboursement dudit prêt annexé auxdites délibérations, Sa Majesté a reconnu que ce prêt étant fourni des deniers de chaque Actionnaire en particulier, il n'altéroit en rien le gage des porteurs de Billets de Caisse : En conséquence, Sa Majesté s'est déterminée à accepter les offres des Actionnaires, & à faire profiter ses finances & la chose publique, d'un empressement si louable & si patriotique. A

(1) Cette livraison, composée des portraits de Jeanne de Navarre, et d'Anne de Dreux, Duchesse de Bretagne, se trouve à Paris, chez l'Auteur, place Maubert, n°. 17.

Google

quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport ; le Roi étant en son Conseil, a homologué & homologue les délibérations des Actionnaires de la Caisse d'Escompte, des 8 & 15 présent mois, ainsi que le plan dudit prêt & du remboursement, par forme de Loterie, y annexé ; ordonne Sa Majesté que, pour valeur des *vingt-cinq millions* qui seront versés au Trésor royal, conformément aux offres des Actionnaires, il sera délivré des assignations sur les Fermes générales, la Régie générale, la Ferme des postes, & autres revenus de Sa Majesté, payables en avril 1790, tant pour le capital desdits *vingt-cinq millions*, que pour les intérêts à cinq pour cent, montant à *un million cinq cent soixante-deux mille cinq cents livres :* Veut Sa Majesté que lesdites assignations demeurent entre les mains des Administrateurs de la Caisse d'Escompte, pour en recevoir le montant à leur échéance, & l'employer avec la retenue déterminée par les Actionnaires, devoir être faite sur les dividendes, au remboursement du capital, intérêts & primes des vingt-cinq mille reconnoissances de *mille livres* de capital chacune, dont le modèle est ci-annexé : autorise Sa Majesté les Administrateurs à faire signer lesdites reconnoissances par le sieur *de Varigny*, Caissier de la recette générale, & à les faire viser par le sieur *Vincens*, Directeur général de la Caisse d'Escompte : Autorise en outre Sa Majesté lesdits Administrateurs à faire faire publiquement, en Janvier 1790, & par voie du sort, le tirage du remboursement desdites vingt-cinq mille reconnoissances, dans la forme accoutumée, en présence des Commissaires que les Actionnaires jugeront à propos de choisir parmi eux, dans l'assemblée générale qui se tiendra dans les premiers jours du mois de Janvier 1790, & qui, à cet effet, se réuniront aux Administrateurs de ladite Caisse. »

Digitized by Google

Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dix-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé*, LAURENT DE VILLEDEUIL.

Le remboursement de ces 25 millions, tel qu'il a été arrêté le 15 dans l'assemblée générale des Actionnaires, sera fait en 15 mois, et consistera : 1°. en 25 millions de capital. 2°. Intérêt payé par le Roi à 5 pour cent pendant lesdits 15 mois, montant à 1,562,500 livres, 3°. Montant d'une retenue de 25 livres par chaque action sur les trois prochains dividendes, 1,875,000 liv. Ces trois sommes forment ensemble un total de 28,437,500 liv., lequel sera remboursé en avril 1790, par forme de Loterie. Voici le plan de cette Loterie.

1 lot de	50,000 liv.	50,000 liv.
2	40,000. . .	80,000
5	20,000. . .	100,000
12	10,000. . .	120,000
30	5,500. . .	165,000
150	3,500. . .	375,000
800	1,500. . .	1,200,000
6000	1,150. . .	6,900,000
18000	1,080. . .	19,440,000
Une prime au premier N°. sorti		7,500
TOTAL. . .		28,437,500 liv.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 7 décembre 1788 : Qui excepte de la prohibition portée par l'Arrêt du 28 septembre dernier, les huiles de Baleine et

Digitized by Google

d'autres Poissons, ainsi qui les fanons de Baleine, provenant de la pêche des Etats-unis de l'Amérique.

Vingt-deux Gentilshommes de Franche-Comté avoient protesté contre la résolution prise par d'autres membres de la Noblesse de cette Province, au sujet de l'admission du Tiers-état en nombre égal aux Etats-généraux. Le Parlement, instruit de cette démarche, manda le Notaire qui avoit reçu l'acte de cette protestation, et le força de le déposer au greffe. Le Peuple attroupé voulu se porter aux plus violens excès contre les Membres de la Cour; mais les Gentilshommes qui avoient signé la protestation, furent les premiers à calmer la fermentation. Cinq cents annoblis, tout le Tiers, ont pris la défense de leur systême, et les vingt-deux Gentilshommes ont cru leur honneur intéressé à rendre compte à Versailles de l'arrêté du Parlement; ils y ont envoyé sur-le-champ un courrier, pour porter au Roi la lettre suivante, signée d'eux tous :

» Sire. Pénétrés de reconnoissance & de respect pour le Résultat du Conseil de V. M., du 27 décembre, nous n'avons pas cru qu'il nous fût possible d'adhérer aux protestations, en date du 6 de ce mois, contre ce résultat, par une partie de la chambre de la Noblesse des Etats de cette province. 22 Gentilshommes, Membres de cette chambre, obéissant au cri de leur conscience, & pleins de confiance dans les vues d'équité que V. M y annonce

» pour le bonheur & le soulagement de son
» peuple, ont réclamé contre ces protestations.
» A eux s'est joint un de vos anciens Ministres,
» (M. le Prince de Montbarrey). — Sur le
» refus d'insérer leurs réclamations sur le re-
» gistre, ils ont déposé l'acte qui les atteste chez
» un Officier public. — Votre Parlement de Fran-
» che-Comté, instruit de cette démarche de
» vos fidèles Sujets, vient de faire enlever cette
» minute précieuse pour nous, en ce qu'elle étoit
» un monument de notre respect pour vos volon-
» tés paternelles, d'amour pour notre pays, &
» le seul témoignage que nous puissions vous
» offrir de notre reconnoissance. — En violant
» un dépôt sacré, votre Parlement ne peut nous
» forcer au silence. Il a pu supprimer l'acte qui
» renfermoit nos sentimens, mais il ne peut em-
» pêcher que l'expression n'en parvienne au pied
» du Trône. Nous oublions, Sire, la suppres-
» sion violente de cet acte national, parce que
» les vœux qu'il contient, sont gravés dans
» tous les cœurs vraiment patriotiques & Fran-
» çois. — Nous cherchons moins à demander le
» redressement du tort honorable que l'on nous
» a fait, qu'à manifester à tous nos concitoyens
» les sentimens d'amour & de respect pour votre
» personne sacrée, & d'adhésion aux principes
» généreux de liberté & de fidélité publiques
» que Votre Majesté consacre. Nous som-
» mes, &c. »

Le Conseil d'Etat du Roi a cassé, le 21 janvier 1789, l'Arrêt du Parlement de Besançon, par un Arrêt dont voici le dispositif.

« Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, l'Arrêt rendu en son Parlement de Franche-Comté, le 12 du présent mois, par le-

Digitized by Google

quel cette Cour, après s'être fait rapporter deux Protestations des 5 & 6 du présent mois, remises chez un Notaire, l'une par neuf Membres de l'Ordre du Clergé, l'autre par vingt-deux Membres de l'Ordre de la Noblesse, en auroit supprimé les Actes de dépôt, sans avoir aucun égard aux justes & louables sentimens dont elles présentoient l'honorable expression; Sa Majesté a jugé qu'Elle ne pouvoit laisser subsister un Arrêt, dont les Membres du Clergé & de la Noblesse, qui ont signé ces déclarations, auroient un juste droit de se plaindre. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport; le Roi étant en son Conseil, a cassé & annullé, casse & annulle l'Arrêt rendu le 12 de ce mois au Parlement de Franche-Comté: Déclarant Sa Majesté qu'Elle honore de son approbation spéciale, les motifs d'amour, d'obéissance & de zèle qui ont dicté ces déclarations. Et pour donner aux Membres des deux Ordres qui les ont souscrites, une marque authentique de sa satisfaction, veut Sa Majesté que le contenu auxdites déclarations soit annexé au présent Arrêt, & qu'il soit imprimé & affiché partout où besoin sera. »

A cet Arrêt, sont annexés les actes de réclamation de plusieurs Membres de la Chambre du Clergé des Etats de Franche-Comté, et de plusieurs Membres de la Chambre de la Noblesse, contre le dernier arrêté de leurs Chambres respectives. Le dernier de ces actes porte:

« L'obéissance aux ordres du Prince, est un devoir auquel tout François est assujetti, quand il ne lui prescrit rien qui soit contraire aux loix. Le Résultat du Conseil, contre lequel la Chambre proteste aujourd'hui, est l'acte le plus favorable aux droits de la Nation, qui soit jamais

Digitized by Google

émané de la justice du Souverain. Il y reconnoît que l'ancienne Constitution autorise les trois Ordres à délibérer & voter séparément; que l'intention de Sa Majesté est seulement de mettre les Etats-généraux à portée d'adopter l'une ou l'autre forme de delibération; que l'ancienne délibération par Ordre ne peut être changée que par le concours des trois Ordres. Le Roi reconnoît les droits de la Nation, & la convoque pour qu'elle discute ses intérêts. »

« C'est dans ce moment qu'une partie de la Noblesse de Franche-Comté s'oppose à ces vues d'équité, en refusant de paroître ou de prendre part aux Etats-généraux, & en cherchant à lier les Membres de cette Chambre par ses protestations. Quel en peut être le motif? Nous n'en voyons point d'autre qu'une convocation plus complette du Tiers-état, dont la province même a donné l'exemple, en regardant aussi comme indifférent le nombre des Représentans respectifs de chaque Ordre. Nous ne pouvons ni ne devons pas davantage nous opposer à la convocation par bailliages, qui tient à la constitution du Royaume, & qui a été adoptée lorsque cette province fut appelée aux Etats de Tours. Enfin, nous avons cru qu'il étoit du devoir de tout François d'adhérer à la constitution que jugeront à propos de se donner les Représentans de la Nation assemblée en Etats-généraux. »

« Forcés par nos principes, mais avec douleur, nous déclarons hautement que nous n'entendons adhérer en rien à ladite protestation, réclamant contre la violence injuste qui seroit faite à nos opinions, & qui les entraîneroit dans le vœu illégalement exprimé par une pluralité incompétente pour statuer sur les intérêts de la Nation entière. Déclarons de plus, que le présent acte, dicté par sa nécessité & par notre zèle pour

Digitized by Google

le bien public, sera remis à MM. les Commissaires du Roi, aux Chambres du Clergé & du Tiers; que copie en sera déposée chez un Notaire, pour recevoir l'adhésion de ceux de notre Ordre qui adopteront notre sentiment. »

« Fait en la Chambre de la Noblesse, le six janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf. Signé, *le Prince de Saint-Mauris, le Vicomte de Toulongeon, d'Arçon, Baron de Raclet de Marcey; Monciel, Lesay-Marnezia, Comte de Portier, Comte de Reculot, le Baron de Fraguier, le Marquis de Château-Renaud, le Chevalier d'Autume, le Marquis de Froissard de Bersaillin, le Comte de Raincourt, le Baron de Glâne, le Vicomte de Sagey, le Marquis de Vaulchier du Desfaux, le Baron de Montjustin, le Chevalier de Trestondans, de Chaillot, le Vicomte de Romanet; le Marquis de Toulongeon, de Grammont.* »

Le dégel s'étant soutenu graduellement pendant 12 à 15 jours, la débacle des glaces de la Seine n'a eu lieu que la semaine dernière, et heureusement sans dommages considérables dans la capitale même. Les rives du fleuve au-dessus de Paris, ont été plus maltraitées en quelques districts. On compte beaucoup de bateaux brisés ou emportés, mais nous n'avons pas encore de rapport assez exact pour faire mention de ces divers accidens.

Nous recevons des bords de la Loire des relations infiniment plus affligeantes. Voici ce que mandoit d'Orléans une personne respectable, le 19 de ce mois.

Digitized by Google

» Hier 18, à 2 heures, la débacle de la Loire s'est annoncée par des bruissemens assez forts ; le vent étoit sud-ouest, le thermomètre de Réaumur au vif argent, entre 5 ou 6 degrés au-dessus de glace. A une lieue *Est* d'Orléans, les glaces se sont accumulées par une crue de neuf pieds, et à un tel point, qu'elles arrêtèrent le cours du fleuve ; mais les fontes venues de plus haut ont levé les obstacles, et entre deux et, trois heures après midi, la quantité d'eaux et de glaces a ouvert un passage, crevé les chaussées du côté du midi, de manière qu'en quatre heures de temps, tout le pays que l'on appelle le *Val*, s'est trouvé submergé, ainsi que la partie de la ville nommée le *Pateveau*, et qui n'en est séparée que par le Pont. L'étendue du terrain peut être évaluée de six à sept lieues. Représentez-vous tout ce que la désolation offre de plus déplorable. Les hommes sur le comble des maisons, dans les arbres, implorant des secours qu'il étoit impossible de leur donner, les cris impuissans, l'image de la mort à chaque instant devant les yeux de nos concitoyens. L'attention de M. l'Intendant et des Ingénieurs a veillé aux moyens d'arrêter les effets de ce fléau, en ordonnant des barques pour porter des alimens aux malheureux qui crioient merci. Les détails ne sont pas encore venus à ma connoissance ; mais il est

Digitized by Google

à craindre qu'il y ait un grand nombre de victimes. Que d'infortunés perdent toute leur propriété avec l'espoir même, mal plus affreux que la perte réelle! »

Nous apprenons qu'à Blois, à la Charité, à Saint-Diez, la même débacle a occasionné des dégâts plus ou moins déplorables.

Les glaces ont mis quatre jours à parcourir le fleuve de Roanne à Orléans; car on nous écrit de la première de ces deux villes, que la débacle s'y est faite le 14, à 8 heures du matin, et qu'elle a duré près de 24 heures. Le courant entraînoit des plateaux de glace de plusieurs toises de largeur, et de l'épaisseur d'un pied. Nombre de bateaux ont été détruits, et le pont de bois fort endommagé. Le 15, la crue de la Loire fut de dix pieds.

Le Rhône, dont les eaux très-basses avoient facilité la congélation totale à Lyon, a commencé à dégeler le 12, par un vent de sud, et la débacle des glaces s'est faite le 14. On trembloit pour la sûreté du Pont Morand, bâti en bois, mais qui a heureusement très-bien résisté, à l'aide des éperons qui en garantissent les arches. Deux des éperons, cependant, ont été emportés, ainsi qu'un des pilotis du pont. Les glaçons, de 14 à 18 pouces d'épaisseur, et partagés en grands plateaux de cent pieds carrés de surface, ont entraîné des moulins, des usines et

Digitized by Google

des bateaux. La débacle de la Saône, dans la même ville, a été plus tardive de deux jours que celle du Rhône, et encore plus funeste. L'un des ponts de bois de 300 pieds de long, a été renversé, et les 4 cinquièmes des usines et moulins sont endommagés.

De toutes les Provinces du royaume, l'Alsace est celle qui a éprouvé la plus grande intensité du froid. Le 18 décembre, le thermomètre descendit à Neuf-Brisack, à 24 degrés ¼. Nous avions soupçonné quelque exagération dans ce rapport; mais on ne peut douter de son exactitude, d'après le nom et le caractère de l'Observateur, dont nous n'avons eu connoissance que très-récemment; c'est le Comte de *Caire*, Colonel et Chef de Brigade du Corps-Royal du Génie, qui a fait et attesté lui-même l'observation.

Le Curé de Sainte-Marguerite, dont la Paroisse embrasse ici tout le Faubourg Saint-Antoine, a établi des marmites, où l'on prépare une soupe économique, composée de purée de pommes de terre, de pain, d'oignons, de sel et d'eau. A l'aide de cet aliment, ce respectable Ecclésiastique fait vivre chaque jour huit mille indigens, de trente mille dont sa Paroisse est affligée. C'est lui-même qui a attesté, dans une feuille publique journalière, ces deux nombres douloureux. Trente mille pauvres dans une seule Paroisse de Paris! On nous

Digitized by Google

assure que celle de Saint-Laurent est aussi infortunée : celles de Saint-Médard et de Saint-Etienne-du-Mont, également très-peuplées, sont également pleines de nécessiteux. Dans la Feuille périodique que nous avons citée, on donne dix mille indigens à la Paroisse du Gros Caillou, voisine des barrières. Calculez maintenant le nombre effrayant d'individus réduits à la charité publique dans l'une des plus florissantes Villes de l'univers; et toutes les grandes capitales offrent plus ou moins le même tableau! Et il se trouve des démonstrateurs élégans du bonheur qui attend l'humanité dans ces gouffres de misère et de population ! Grace à la sobriété naturelle du peuple en France, l'indigence peut y être moins difficilement secourue; mais un Allemand, un Milanais, un Anglais, se contenteroit-il de soupes économiques? A Londres, où les charités ont été également immenses pendant le froid, on a distribué aux nécessiteux de la bière, du pain, du fromage, de la viande et du charbon. Cette subsistance dispendieuse y étoit nécessaire, tandis qu'on nourriroit un Espagnol avec deux oignons et un morceau de pain par jour.

Un Mémoire sur les *calamités de l'hiver actuel*, lû dans une Assemblée générale des Curés de Paris, tenue le 9 à l'Hôtel-de-ville, et dont l'Auteur est M. *Desbois de Rochefort*, Curé de St. André-des-

Digitized by Google

Arcs, n'autorise que trop ces tristes réflexions. Ce respectable Pasteur, qui, dès le commencement des froids, a ouvert sa porte, et distribué ses secours à tous les pauvres de sa Paroisse, et dont on ne pourroit trop célébrer le zèle intelligent, le courage, la charité immense, développe dans ce mémoire les causes de la misère générale, ainsi que les moyens de la diminuer. Il observe avec justesse qu'il ne faut pas attribuer cette déplorable situation du Peuple à la seule rigueur de la saison, jointe à la cherté du pain. La suspension des Cours souveraines, l'acharnement aux chances des Loteries, la langueur des Manufactures, celle d'une multitude de Professions de luxe, la diminution très-sensible des consommations en divers genres, ont frappé à-la-fois toutes les classes du Peuple : ces effets se feront sentir encore lorsque le froid aura disparu.

« On croit, dit M. le Curé de S. André-des-» Arcs, que nulle part il n'y a autant de charités » qu'à Paris. Ah! a-t-on bien saisi le rapport de » ces charités avec le nombre & la nature des » infortunés ? Ne craignons pas de le dire, » Messieurs, le Journal de Paris, les compagnies » de secours, les bienfaiteurs parlent bien haut ; » mais les malheureux observent un silence long & » profond. Parlons donc publiquement pour eux. » Oui, malgré tout ce grand éclat de bienfai-» sance, les infortunés ne sont pas secourus, » & sont mille fois plus malheureux qu'autre » part. Nous ne faisons que livrer à la terre des

» corps que la honte, le froid & la faim ont
» fait périr. La ville est trop grande pour qu'on
» y parle par-tout des malheurs qui arrivent dans
» un quartier ; & presque toujours la sensation
» d'un malheur atroce est perdue pour le public.
» Combien de suicides & d'autres attentats que
» l'espérance seule empêche ! Nous ne voyons
» que les superficies, & nous sommes presque
» toujours mal instruits & distraits. »

L'Auteur a résumé lui-même, en ces termes, les principales idées de ce Mémoire.

« Le froid excessif de cette saison, & la cherté du pain, ne sont ni les seules, ni même les principales calamités qui affligent le peuple de Paris.

« Il est important de soutenir l'effet de la sensibilité publique, après les rigueurs de cet hiver. »

« Il y aura une subvention d'une partie des biens ecclésiastiques de cette ville pendant cette année, pour faire face à tous les malheurs ; & M. l'Archevêque, ou l'Hôtel-de-ville, seront priés de rassembler, le plus incessamment possible, les bénéficiers & les députés des communautés monastiques & ecclésiastiques, pour requérir leur agrément à ce sujet. »

« Il se tiendra chez M. l'Archevêque, tous les quinze jours, & le plus tôt possible, une assemblée composée de la manière indiquée, ou qu'on jugera plus utile. »

« On tiendra, dans chaque paroisse, un bureau paroissial, qui correspondra, soit avec l'assemblée générale, soit avec le bureau du quartier. »

« Dans les grandes paroisses, seront établies des sous-divisions de quartiers de la contenance

Digitized by Google

de huit ou dix mille paroissiens. Chacun sera inspecté par un bureau composé de la manière indiquée, ou autrement. »

Un bon Observateur nous mande de Roanne, que la gelée y a commencé au 15 novembre, et qu'elle a duré jusqu'au 21 janvier, à l'exception des 20 et 21 novembre, et des 4, 5, 25 et 26 décembre. Du 18 au 31 de ce dernier mois, le thermomètre descendit, à sept heures du matin, à 10, 15, 13, 14 degrés au-dessous de zéro. Le 31, à 16 $\frac{1}{2}$; le 4 janvier, à 12 $\frac{1}{4}$, et le lendemain, à 17 $\frac{3}{4}$.

Les Amateurs et Possesseurs d'arbres et d'arbustes exotiques, que l'on appelle communément de pleine terre, devroient donner leurs observations sur les effets de la gelée qu'aura éprouvée cette belle partie de la botanique, et en marquer les circonstances, en tenant compte de la quantité de neige dont la terre a été couverte, du verglat dont les branches ont été enduites, de l'âge des individus, de l'influence de la gelée sur les feuilles qui sont les parties les plus sensibles, sur les jeunes branches, sur le tronc et sur les racines.

« Suivant des lettres du 15, de l'Isle-de-Rhé, la mer, pendant un mois, n'a offert qu'une glace contiguë, depuis les bords de l'Isle jusqu'à la Rochelle. Le froid fut précédé d'un violent ouragan. Tous les vaisseaux qui étoient dans ces parages, souffrirent différentes avaries. Un sur-tout, arrivant de Terre-Neuve, fut jeté sur les roches

Digitized by Google

de la citadelle de Saint-Martin. Sept matelots se précipitèrent dans la chaloupe qui fut submergée. Tant que la communication avec le continent a été fermée par les glaces, l'Isle a été dépourvue de bois & de bled que lui fournissent les côtes voisines. Les habitans, réduits aux extrémités de la faim & du froid, ont été même privés de la ressource des coquillages dont se nourrit le bas peuple : une chétive récolte de pommes de terre, étoit gelée & pourrie. Les équipages de plusieurs vaisseaux engagés dans les glaces des rades, ayant vainement attendu des secours, se sont rendus à terre & ont augmenté la disette. »

Le plus grand froid observé à *Metz*, dans le courant de décembre, a été de 15 degrés, le 18 et le 30. Du 8 au 15, les Oiseleurs ont attrapé une alouette de Sibérie, oiseau superbe, tellement rare en Europe, que M. *de Buffon* n'a pu se le procurer pour en faire la description d'après nature, et plus de 24 Ortolans de neige, qui vivent l'été dans les glaces du Spitzberg et les Alpes Laponnes, et se retirent en hiver dans les neiges de la Sibérie. Enfin, le 31 décembre, un Aigle commun, de six pieds d'envergeure, pressé sans doute par la faim et la fatigue, s'est abattu dans un jardin de cette ville, et delà est allé tomber au village de *Rurange*, où il a été pris vivant. Les Chasseurs ne se souviennent pas d'avoir jamais vu passer aucuns de ces oiseaux dans cette province.

Digitized by Google

Dans une Assemblée des trois Ordres de la ville de Bar-le-Duc, tenue le 7, il a été unanimement arrêté :

« Que les trois Ordres, remplis de confiance dans les bontés du Roi, adresseront une lettre à S. M., dans laquelle ils renouvelleront instamment leur vœu & leurs très-humble supplications, pour obtenir, de la justice de S. M., le rétablissement des Etats particuliers du Barrois avant la convocation des Etats-généraux. »

« Que cette grace, quoiqu'un bienfait éminent pour le Duché, non-seulement tournera au profit de l'Etat, mais qu'elle aura encore cette marque essentielle, de ne pouvoir nuire à personne, qu'aucune contrée voisine, aucune corporation ne sera fondée à réclamer. »

« Qu'il y a bien des exemples dans le Royaume, que plusieurs Provinces, composant une même Généralité, ont chacune leurs Etats particuliers. »

« Que si le Roi se déterminoit à ne prononcer sur cette réclamation que dans la tenue des Etats-généraux ; S. M. sera très-humblement suppliée d'accorder aujourd'hui la permission à ses Sujets du Barrois, de se réunir, pour faire choix d'un nombre suffisant de Représentans pour se rendre directement aux Etats de la Nation.

Il s'est élevé de grandes contestations entre les divers Ordres des Etats d'Artois. Chacun d'eux a pris des arrêtés contradictoires au sujet de la nomination des Députés de la Province aux Etats d'Artois, de la plus grande influence réclamée par le Tiers-état, et d'autres questions de la même gravité.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 29 décemb. 1788.

Le Comte de *Trautmansdorf*, Ministre de l'Empereur auprès de nos Provinces, étoit parti pour Vienne, et se trouvoit déjà à Mons, lorsqu'une nouvelle dépêche de S. M. Impériale, en date du 7, l'a ramené en cette Capitale. Le refus des Etats de consentir aux subsides exigés, a occasionné cette dépêche, par laquelle, assure-t-on, l'Empereur déclare qu'il se regarde comme dégagé des obligations du *pacte inaugural*, et ordonne à son Ministre d'employer la force militaire pour faire lever les subsides. La ville est plongée dans la consternation, et par-tout cette nouvelle a fait naître le mécontentement le plus violent.

Philippe Coets, né en Bohême, est mort à Anvers, dans le courant du mois dernier, à l'âge de 104 ans. Soldat depuis sa jeunesse, il fit toutes les campagnes sous le Prince *Eugène* contre les Turcs. Il se trouva à la prise de Belgrade en 1717. Agé de quarante ans, il se maria, & vécut avec sa première femme pendant douze années; il en eut six enfans, dont survivent dix petits enfans. A l'âge de soixante ans, il se remaria, & eut de cette femme huit enfans, dont il existe trente petits enfans.

Ayant perdu sa seconde femme, il épousa la troisième à l'âge de quatre-vingt-douze ans;

Digitized by Google

il n'en eut point d'enfans. Ce vieillard a toujours joui d'une bonne santé, & a conservé l'usage de tous ses sens, à l'exception de l'ouie, jusqu'à ses derniers jours. »

Suivant les observations météorologiques faites à Cologne, sur le thermomètre de Reaumur, depuis le 24 novembre jusqu'au 31 décembre dernier, le plus grand froid y a été, le 15 décembre, de 13 d. $\frac{1}{4}$, et le 17 du même mois, de 15 d. $\frac{1}{4}$. Le 30, le thermomètre ne descendit qu'à 13 d. $\frac{1}{4}$, et qu'à 9 $\frac{1}{4}$ le 31.

Le 17 de décembre, le thermomètre de Reaumur descendit, à Varsovie, à 25 degrés au-dessous du point de congélation, et à 26 le lendemain.

Nous ne savons point encore si le froid, dans le midi de l'Europe, a été relativement aussi aigu qu'ailleurs. Sous les mêmes latitudes on a observé de grandes inégalités dans l'intensité de la gelée. A Genève, le plus grand froid n'a été que de 14 degrés et demi, le 31 décembre; mais le 7 janvier, il se soutenoit encore à 10 degrés depuis plusieurs jours. Les eaux du Rhône ont éprouvé, à la fin de décembre, une baisse extraordinaire, et ce fleuve, malgré sa rapidité, a été gelé d'un bord à l'autre. Le lac l'a été pareillement, jusqu'à une demi-lieue de distance, depuis le port de Genève, et on l'a traversé à cheval et en traîneau.

Digitized by Google

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Dans la correſpondance littéraire ſe crète, datée de Paris, du 15 Novembre 1788, après avoir parlé (*pag.* 375) du bruit qui ſe répandoit que le fameux Séraskier de Romélie eſt neveu de M. de Beaumarchais; on ajoute que *les conteurs d'anecdotes, qui ont l'art de tout arranger & de coudre les aventures enſemble, prétendent que le Grand-Viſir eſt un Jacobin François.* On le fait ſortir en 1755, *du couvent de Lyon, enlevant une jeune Lyonnoiſe & le tréſor des RR. PP.* Après beaucoup d'aventures peu vraiſemblables, on dit qu'il *arbora le turban, & eſt devenu, à force de vertus, Grand-Viſir.* Le journaliſte n'oſant garantir la vérité de toutes les circonſtances de ce roman, ajoute : *LE SUR DE CETTE HISTOIRE eſt que VÉRITABLEMENT, en 1755, il y eut un Jacobin qui ſe défroqua, & enleva le tréſor du couvent & une Lyonnoiſe.*

Les Dominicains de cette ville croient devoir à leur réputation & à la vérité, le déſaveu le plus formel de ce fait même que l'auteur de la feuille donne comme *sûr.* Ils avoient entrepris, en 1754, d'achever la conſtruction de leur couvent, & cette dépense avoit entièrement conſommé le fruit modique de leurs épargnes, en ſorte que leur caiſſe étoit abſolument vide, & aucun de leurs Religieux ne pouvoit l'ignorer. Il eſt faux qu'aucun Dominicain ſe ſoit évadé de leur maiſon en 1755, & l'enlèvement de la jeune Lyonnoiſe eſt une pure calomnie. Les évènemens de ce genre ne manquent point de faire du bruit; quelque ſoin qu'on prenne pour les cacher, la malignité, toujours active, en perpétue long-

Digitized by Google

temps le souvenir. Les Dominicains réclament ici avec confiance le témoignage de leurs concitoyens : personne n'a entendu parler à Lyon, en 1755, de l'évasion du religieux, du vol de la caisse, ni de l'enlèvement dont il s'agit ; & l'on ne doute pas que l'Auteur de la *correspondance littéraire secrète* ne s'empresse, si cet éclaircissement parvient jusqu'à lui, de désavouer lui-même cette anecdote romanesque, qui n'a en aucune sorte de fondement. (*Journal de Lyon*).

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux évènemens de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 7 FÉVRIER 1789.

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Digitized by Google

TABLE

Du mois de Janvier 1789.

PIÈCES FUGITIVES.

Vers. 3
Voyage du jeune Anacharsis 6
Epître. 49
A Mlle. Caroline. 52
Epitaphe. 57
Acrostiches. 98
Epigramme. 99
Quel danger! Anecdote. 100
Les deux Vénus. 145
*A Mlle. E. D***.* 147
Vers. 191
Epître. 194
Charades, Enigmes & Logog. 4, 52, 107, 148, 198.

NOUVELLES LITTÉR.

Lettres d'Euler. 26
Considérations sur l'Esprit 54
Lanval & Viviane. 70
L'Ami des jeunes Demoiselles. 75
Mecanique Analytique 80
Dictionnaire des Jardiniers. 83
Constitution de l'Angleterre. 109
La Galanterie. 128
Constitutions de l'Angleterre. 150
Almanach Littéraire. 167
Traité des Bandages. 174
Six Semaines. 176
Zoologie Universelle. 204
Traité d'Agriculture. 221
Etrennes de Mnémosyne. 228
Variétés. 28
Académie Françoise. 85

SPECTACLES.

Comédie Franç. 36, 110, 179.
Comédie Italienne. 87, 181.
Annonces & Notices. 41, 91, 138, 184, 232.

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 FÉVRIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

VERS

Pour le Portrait de M. le Bailli DE SUFFREN.

REDOUTÉ de l'Anglois, au rivage Indien,
Ce Héros quatre fois enchaîna la Victoire :
Couronné par son Roi, Malte en lui vit sa gloire,
Neptune son rival, & l'Etat son soutien.

(Par M. le Ch. de Thuis.

Digitized by Google

CHANSON

A Mme. la Marquise D'ER...., *adressée à M. le Marquis* DES...., *qui me demandoit des Im-promptus pour elle.*

Air : *Avec les Jeux dans le Village.*

De ma verve indulgent Mécène,
Tu veux que par des Im-promptus,
J'ose chanter de Célimène
Et les appas & les vertus.
Trouverai-je des rimes prêtes
Pour célébrer autant d'attraits !
Ainsi qu'elle fait des conquêtes,
Crois-tu qu'on fasse des couplets ?

Si de son esprit qui pétille,
Le mien avoit les traits saillans,
Je chanterois comme elle brille,
Et mes vers seroient des élans.
Je cède au désir qui me presse ;
Mais je me traîne après un Air,
Tandis que son regard, qui blesse,
Part aussi vîte que l'éclair.

Mieux que toi, Célimène inspire,
Im-promptu bizarre & maudit !

Digitized by Google

Si des vers vantent son empire,
C'est son ouvrage qu'elle lit.
Quoi ! ton caprice me rejette,
Quand mon zèle ardent te poursuit ?
Tu ressembles à la Coquette ;
Dès qu'on la recherche, elle fuit.

COMME la mousse du Champagne,
Tu ne pétilles qu'un instant ;
Le délire qui t'accompagne,
Ne vient jamais lorsqu'on l'attend.
Je renonce à ce Dieu bizarre ;
Célimène ; reçois mes vœux ;
Est-il besoin qu'on se prépare ?
Mes Im-promptus sont dans tes yeux.

(*Par M. Sabatier de Cavaillon, ainé.*)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Vertu* ; celui de l'Enigme est *Fuseau* ; celui du Logogriphe est *Sonnet*, où l'on trouve *Tonne*, *Son*, *Os*, *Ton*.

Digitized by Google

CHARADE.

Sur mon premier, un Prophète fameux,
Un beau matin s'envola vers les Cieux;
Mon second est souvent argument sans réplique;
Mais pour mon tout, Lecteur, qui s'y frotte, s'y pique.

(*Par M. le Ch. de P***.*)

ÉNIGME.

Je suis fort répandu; dessus & dessous terre
J'exerce mes talens;
Ce n'est là tout mon savoir-faire:
Je commande à trois élémens;
Je suis, de l'Eau, de l'Air & du Feu, mes esclaves,
Et je leur donne à tous trois des entraves
Qui garantissent mes succès.
Pour mieux me désigner, vous faut-il d'autres traits?
J'annonce que je suis au poil comme à la plume,
Et souvent dur comme une enclume.
Je prends même à l'Eglise un ton
Qui, très-souvent, n'est pas mignon;
Je parcours quelquefois les monts & les vallées,
D'autant plus aisément que j'ai le ventre creux;
Je monte au haut des toits, & jusqu'aux cheminées;
Et, qui pis est, je descends jusqu'aux lieux.

Digitized by Google

Quoique ce mot, Messieurs, vous effarouche,
Par mon canal pourtant, plusieurs, dans d'autres cas,
Sentent que l'eau leur en vient à la bouche.
Ici, mon cher Lecteur, si tu ne me tiens pas,
A mon surnom peut-être
Tu pourras mieux me reconnoître,
Car on m'appelle, en riant, quelquefois Nicolas.

(Par M. Benoît., de Dourdan.)

LOGOGRIPHE.

Veut-on m'avoir sans queue : on me présente aux Grands ;
Veut-on m'avoir sans tête : on s'adresse aux Marchands.

(Par M. Le Grand.)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'Administration Provinciale, & de la réforme de l'Impôt ; par feu M. LE TRÔNE, *ancien Avocat du Roi au Présidial d'Orléans.*

> Quomodo cessavit exactor, quievit tributum ?.... Cùm requiem dederit tibi Deus à labore tuo, & à concussione tuâ & à servitute durâ quâ ante servisti.... Terra gavisa est & exultavit.
>
> ISAÏ, CAP. 14.

2 Vol. in-8°. Prix, 12 liv. brochés, & 14 liv. reliés. A Bâle ; & se trouve à Paris, chez Pierre J. Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie Françoise, Cour du Commerce.*

DANS le nombre des Ouvrages sur l'Administration, qui paroissent depuis quelque temps, il en est peu qui méritent de fixer autant l'attention publique que celui dont on vient de lire le titre. Il est le fruit des longues recherches & des

Digitized by Google

méditations profondes d'un Magistrat vertueux & éclairé, à qui les Sciences morales & politiques doivent une partie des progrès qu'elles ont faits en France dans ces derniers temps.

L'objet de cet Ouvrage est de développer, dans toute son étendue, la vaste théorie de l'Impôt ; de montrer les inconvéniens de la perception actuelle, ses effets sur la culture, les avantages d'un Impôt régulier, & les moyens de l'établir. Il est aisé de sentir toutes les difficultés qui environnent un pareil sujet. Il faut rassembler une foule de matériaux, les placer dans le moindre espace possible, & tirer de chacun d'eux le degré de lumière qu'il renferme ; s'élever à un principe général par l'analyse, la discussion, le rapprochement d'un grand nombre de faits & de calculs particuliers ; chercher, non pas ce qu'il est toujours rigoureusement juste de faire, mais ce que l'opinion, les coutumes, les préjugés, qui sont de véritables puissances, permettent de tenter, afin de ne pas compromettre les intérêts de la justice & de la vérité, par des démarches imprudentes & des opérations irréfléchies. Il faut savoir distinguer ce que l'on doit abandonner au temps, de ce qu'on peut tout de suite demander à la raison du Siècle, & exiger des circonstances ; il faut, en un mot, constamment essayer les principes sur les hommes & sur les choses, & ne jamais perdre de vue dans

Digitized by Google

la théorie, comme dans la pratique de l'Administration, ce mot d'un homme supérieur : » Lorsqu'on a manqué la bonne » route, on ne peut la regagner que par » un chemin de traverse «.

Tel est l'esprit qui a guidé M. le Trône dans la composition de cet Ouvrage. On ne lui reprochera donc point d'avoir formé un plan d'Administration chimérique ; d'avoir proposé un Systême de perfection inalliable aux circonstances ; d'avoir fait abstraction des obstacles, d'en avoir dissimulé le nombre ou méconnu la force. M. le Trône avoit trop de lumières & trop d'expérience, pour ne pas prévoir & calculer tout ce qui, dans un plan général de réforme, pourroit arrêter ou rendre inutiles les moyens de rétablir l'ordre public. Une analyse rapide de son Ouvrage va donner une idée de l'étendue de son travail à cet égard, & des principes qui l'ont dirigé dans sa marche.

Cet Ouvrage est divisé en onze Livres. Dans le premier, l'Auteur établit les principes de l'Impôt en général, & expose les effets de l'Impôt indirect sur le revenu Territorial & sur le revenu public. » La question de l'Impôt, dit-il, sur laquelle tous les Gouvernemens ont tellement varié, qu'on la croiroit dénuée de tout principe, se trouve invariablement décidée, dès que l'on est convaincu de ces vérités d'une évi-

Digitized by Google

dence physique, » que la terre est la source » unique de toutes les richesses, que le » travail de la culture est le seul produc- » tif, que ce travail ne peut s'exécuter sans » dépense, & que le succès du travail & » la fertilité de la terre dépendent de l'état » des avances «. L'entretien de la Société, au dedans & au dehors, exige une dépense. L'Impôt est donc destiné à une dépense; & comme il n'y a qu'une source commune de toutes les dépenses, l'Impôt ne peut être qu'une portion des fruits de la terre, destinée & employée à la dépense publique, après avoir prélevé les frais qui l'ont fait naître... Il n'y a donc d'Impôt régulier que celui qui est assis sur le produit net de la culture, & exigé des Propriétaires; tout autre Impôt, quelque circuit qu'il prenne, retombe définitivement sur le Propriétaire, » en diminution de revenu & en augmen- » tation de dépense «.

La Loi de l'Impôt est, suivant M. le Trône, la seconde Loi constitutive d'une Société régulière. Il fait le tableau des désordres qui sont nés de l'oubli de cette Loi. » C'est principalement, dit il, depuis deux siècles que le désordre fiscal s'est tellement accru, & a tellement épuisé le Territoire, que le revenu public, malgré tous les efforts qu'on fait pour l'accroître, est toujours au dessous des besoins. La raison en est qu'en fait d'Impôts indirects, & sur-tout d'Impôts sur les consommations, on ne

double pas la recette en doublant l'Impôt ; car ces Impôts se dévorent eux-mêmes, & détruisent la valeur des productions & le débit «.

M. le Trône compare le revenu public de la France, en 1776, au revenu public sous Louis XI & sous Louis XII, & évaluant, aux deux époques, la valeur numéraire de l'argent, & sa valeur d'échange avec les denrées, il prouve que le revenu public, en 1776, étoit moindre qu'il n'étoit sous Louis XI & sous Louis XII. » Le Roi, dit-il, ne se trouve avoir (en 1776) que cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille setiers employables à la dépense publique, comparativement à Louis XII, qui, relativement à la même étendue de territoire, c'est-à-dire, aux deux tiers du territoire actuel, jouissoit de douze millions de setiers..... Et il faut remarquer que sous Louis XII, le Peuple étoit heureux & à son aise, & payoit, sans surcharge, la valeur de douze millions de setiers ; preuve incontestable du bon état de la culture. Aujourd'hui que le Royaume est plus grand d'un tiers, il est notoire que le Peuple est beaucoup trop foulé, quoique le Roi ne reçoive que dix-huit millions huit cent cinquante mille setiers. La raison en est, 1°. que quoique le Roi ne reçoive que cette somme, le Peuple paye près de trente-quatre millions de setiers, parce qu'une partie de l'Impôt est levée par des moyens

Digitized by Google

qui coûtent le double pour avoir le simple ; 2°. que par leur nature, ces Impôts sont destructifs de la valeur & de la reproduction ; 3°. que l'arbitraire qui préside à la répartition des autres parties de l'Impôt, est encore un obstacle au succès de la culture..... Ces comparaisons d'un règne à l'autre, ajoute M. le Trône, sont des points bien importans à discuter, & plus dignes des recherches de nos Savans & de nos Academies, que la plupart des faits de critique qui les occupent ». Il termine ce Chapitre par un tableau rapide de l'Administration des Finances de France, depuis François I jusqu'au commencement de ce siècle. Il oppose l'Administration de Colbert à celle de Sully. Après avoir parcouru les principales parties de la première, il dit : » Il suffit, pour juger des principes de ces deux Administrations, de considérer qu'en 1610 la Nation étoit dans l'aisance ; & qu'en 1683, elle étoit dans la détresse ; & que Colbert étoit forcé de représenter au Roi, en 1680, que la misère des peuples étoit très-grande, & que toutes les lettres qui venoient des Provinces, des Intendans, des Receveurs, & même des Evêques, l'attestoient de toute part. On opposera peut-être que le goût de Louis XIV pour la guerre, pour les bâtimens & le luxe, entraîna Colbert hors de ses mesures, & le força de multiplier les Impôts & de recourir à de faux moyens. Cela est vrai, sans doute :

mais s'il n'avoit pas ruiné la culture par l'avilissement du prix des denrées ; s'il n'avoit pas troublé le commerce national par ses tarifs & ses idées exclusives ; s'il avoit connu les vrais moyens d'accroître les richesses & la puissance, il auroit trouvé des ressources dans le territoire. Cette détresse, dans laquelle il laissa la Nation & le Souverain, ne fit qu'augmenter d'année à autre, jusqu'à la fin de ce règne si vanté par les Poëtes & les Orateurs, espèce de gens née pour gâter les Princes, corrompre l'opinion publique, & abuser une Nation ignorante, qui se laisse éblouir par des mots. Les vingt dernières années de ce règne si célèbre furent l'époque la plus désastreuse pour la Nation ».

Dans le IIe. Livre, M. le Trône établit la nécessité de la réforme de l'Impôt, & parle des obstacles qui s'y opposent. Selon lui, ces obstacles résultent de l'ancienne forme de notre Gouvernement, de l'ignorance, de la forme d'Administration propre à quelques Provinces, de l'Administration du Clergé, des intérêts particuliers, de la crainte d'un retard dans la perception, de la difficulté de remplacer la Ferme générale. Il calcule séparément le degré de force de chacun de ces obstacles, & indique les opérations qu'il croit les plus propres à les faire surmonter. Il propose l'Administration Provinciale, non seulement comme moyen d'opérer, mais aussi

Digitized by Google

comme moyen de faciliter & d'assurer la réforme ; mais il veut que les Membres de cette Administration soient pris parmi les Propriétaires & choisis librement, sans distinction des trois Ordres, parce que cet Etablissement n'a aucun rapport aux anciens Etats-Généraux. M. le Trône observe qu'une Administration Provinciale, bien organisée, doit sur-tout faire naître *un esprit national*..... » Tous les hommes sont susceptibles d'attachement à un ordre de choses où l'on remplit un rôle, où l'on obtient des fonctions nouvelles, où l'on est compté pour beaucoup, où l'on a des soins à prendre, & un ministère journalier à remplir..... L'esprit national est comme le ciment de l'édifice politique. Il prévient les mouvemens ; il étouffe les intrigues ; il déconcerte le parti des opposans ; il donne de la consistance à l'opération. Il devient d'autant plus nécessaire dans un temps de réforme, qu'on ne sçauroit opérer, sans relâcher, & même détruire, par une opinion contraire, quelques-uns de ces liens factices qui suppléent à cet esprit, qui démembrent la Société, & la divisent en différens Corps opposés entre eux par leurs opinions, leurs prétentions & leurs priviléges. Beaucoup d'états ont leurs principes à part, très-contraires souvent à l'intérêt général. On ne peut croire combien cet esprit particulier de Corps détache les hommes de la Société générale & du bien commun, pour

concentrer toutes leurs idées, tous leurs soins, tous leurs vœux dans l'intérêt du Corps; ce qui tend à diviser & subdiviser la Société, & la mettre aux prises. Mais il faut aux hommes un intérêt auquel ils s'attachent. Lorsque la Société générale ne leur présente que des rapports vagues & trop étendus, ils cherchent à rétrécir la sphère, & à placer quelque part leur affection, au préjudice de la grande Société : ils sont de tel & tel état, & ne sont pas Citoyens ».

Dans le IIIe. Livre, M. le Trône parle des Impôts de la Ferme générale, & de ce que coutent, tant directement qu'indirectement, les principaux d'entre eux. Il avoit établi dans le Ier. Livre, comme une proposition incontestable, que » les Impôts » perçus par la Ferme générale coutent le » double pour avoir le simple «. Il va montrer maintenant que ces Impôts, par leurs effets ultérieurs sur la valeur & la reproduction, sont encore plus onéreux que par leurs frais de perception. Il entreprend cette discussion relativement à la Gabelle, au Tabac, aux Aides, & aux droits de Traites, qui sont les principaux objets de la Ferme, & donne une idée de ce que coutent ces Impôts, soit en *dépense effective*, soit en *anéantissement de richesse*. Il ne faut pas oublier, en examinant les différentes parties de ce Livre, que les calculs de l'Auteur ont pour base les données qui existoient avant 1779, époque de la première

Digitized by Google

édition de cet Ouvrage. Ce IIIe Livre, qui est le plus considérable de tous, est aussi le plus intéressant par la multitude de faits & de calculs que l'Auteur a rassemblés; il évalue à cent millions, y compris les faux frais, le prix du sel vendu à la Nation, tant par la Ferme que par la contrebande, pour fournir au Roi quarante-cinq millions, lesquels doivent être réduits à trente-six millions effectifs, puisque, selon l'Auteur, le Roi y contribue d'un 5e. comme à tous les autres Impôts de la Ferme.

Il en coute beaucoup plus encore à la Nation *en anéantissement de richesses & de revenus*. Quoique cette partie ne soit pas dans tous ses points susceptible de calculs, l'Auteur en dit assez pour faire sentir combien cette perte surpasse la dépense directe.

» Le sel étoit autrefois une des productions les plus précieuses de la France; la Gabelle a presque anéanti cette richesse, & du côté de la *quantité* de la production, & du côté de la *valeur*..... Nos sels sont les meilleurs qui existent, principalement pour les salaisons. De tout temps les étrangers s'en fournissoient en France par préférence. Les difficultés qu'ils ont éprouvées dans leurs achats, ont forcé les gens du Nord d'aller chercher des sels inférieurs & corrosifs, non seulement en Espagne & en Portugal, mais jusqu'en Sicile, où il s'en vend tous les ans une quantité très-considérable. Ce ne peut donc être que les entraves mises

à ce commerce, qui les empêchent d'acheter les nôtres qui sont meilleurs & plus à leur portée. Les Hollandois tirent du sel par évaporation. Ne préféreroient-ils pas d'acheter les nôtres ? ..... Nos Salines sont en partie abandonnées, & cette branche de production si lucrative est réduite au niveau de la consommation. Toutes nos côtes attestent ce fait, & offrent de toute part des ruines de marais salans, autrefois entretenus, & détruits depuis qu'on les a rendus inutiles à la consommation, & infructueux aux Propriétaires. Croit-on que la culture des grains pût se soutenir, & que le revenu des terres ne fût pas anéanti, si l'on mettoit en ferme le droit de vendre du blé, & qu'on livrât les Laboureurs, pour la vente de leur production, à la discrétion d'un Fermier exclusif ? »

A la perte sur le sel même, c'est-à-dire, sur la quantité de sel que la France produiroit, il faut joindre la perte sur la pêche & les salaisons, sur les bestiaux & la culture : on sent bien, comme nous l'avons dit, que toutes ces espèces de dommages ne peuvent être soumises à un calcul très-exact. Aussi l'Auteur se contente-t-il de présenter ici des réflexions générales, qui suffisent pour convaincre le Lecteur de l'anéantissement de richesse produit par la Gabelle.

L'Impôt sur le Tabac, suivant M. le Trône, coute à la Nation 70,000,000 liv. en dépense effective, & 18 en anéantis-

Digitized by Google

sement de richesses ; total, 88,000,000 liv. pour en fournir au Roi 24.

Il analyse de la même manière les Impôts connus sous le nom d'*Aides* ; il porte l'Impôt sur les vins à 30 millions pour le Roi. Mais cet Impôt en coûte soixante de dépense effective, & préjudicie de 80 sur la valeur ; total, 140,000,000 pour en avoir 30. Il évalue ensuite la perte que cause l'Impôt sur la quantité possible de la production, & développe les effets de la suppression des Aides sur la population, le commerce & l'industrie.

Il parle avec beaucoup de détail des droits des *Traites*, en indique l'origine, & en suit la marche progressive. » Les Etats de 1614, dit-il, sollicitèrent la suppression de toutes les Traites intérieures, dont ils n'eurent pas de peine à faire sentir les inconvéniens ; la fixation d'un tarif uniforme & précis, si l'on vouloit conserver des droits sur la sortie & l'entrée ; & l'abolition d'une infinité de droits locaux : mais leurs représentations n'eurent aucun effet. L'épuisement des Finances, effet du désordre de l'Impôt, a toujours mis obstacle aux réformes les plus essentielles «. Il évalue à 30 millions la dépense & la perte totale que les Traites coûtent à la Nation.

Il parcourt ensuite les autres espèces d'Impôts connus sous le nom de Domaine d'Occident, droit d'amortissement, de franc

fief, d'aubaine, de monnoyage; les Impôts sur les actes, les conventions & les successions; les Impôts sur l'administration de la justice; les Impôts sur les cuirs, les papeteries & les forges. Il rapproche, par exemple, la liste des tanneries qui existoient en 1759, époque de la Régie des cuirs, de la liste de 1775, & il en conclut que cette Régie a été très-funeste à la fabrique & au commerce des cuirs..... Le Parlement de Grenoble, témoin des effets de cette Régie, supplioit le Roi, en 1765 & 1766, » de vouloir bien faire cesser un Impôt si onéreux à ses peuples, dont les frais de Régie consomment près des deux tiers de la perception; un Impôt qui porte le plus grand préjudice au commerce & aux Fabriques; qui oblige les Ouvriers à s'émigrer; qui donne un si grand avantage à l'Etranger, qu'on lui porte nos matières premières, & que ses manufactures s'accroissent, tandis que les nôtres dépérissent & se détruisent «. On retrouve les mêmes faits & les mêmes plaintes dans le cahier de l'assemblée des Communautés de Provence de 1786, & dans le procès verbal des Etats de la même Province de 1788. » L'Etranger s'est enrichi de nos pertes, est-il dit dans le premier cahier; les côtes d'Italie ont vu s'élever un genre de fabrications autrefois inconnu pour elle, formé par des Fabricans François, qui ont été porter leurs fonds & leur industrie dans

Digitized by Google

un pays où, moins gênés par les Loix fiscales, ils avoient plus d'avantages à espérer, & les Fabriques nationales ont perdu, peut-être sans ressource, la possession où elles avoient toujours été d'alimenter ces contrées ".

Dans le IVe. Livre, M. le Trône expose les moyens de remplacer le produit des Impôts perçus par la Ferme générale, & des autres Impôts de même nature, qu'il conseille de supprimer. Ces moyens de remplacement sont au nombre de neuf : 1°. Economie dans les dépenses. 2°. Réduction des arrérages, gages & pensions. 3°. Un troisième vingtième. 4°. Un Impôt sur les marais salans. 5°. Un Impôt direct sur la vigne. 6°. Les droits de Traites à l'entrée, & le Domaine d'Occident. 7°. Contingens fournis par les Provinces sur lesquelles la perception de la ferme qu'on supprime porte directement ou indirectement. 8°. La capitation du Clergé. 9°. Un Impôt personnel de supplément. Il indique la manière d'asseoir ces différens moyens de remplacement.

Dans le Ve. Livre, il trace le plan de l'Administration Provinciale, dont il a parlé dans le Livre II. Mais ce plan est beaucoup trop resserré ; & on peut reprocher ici à M. le Trône, de n'avoir pas considéré son sujet dans tous ses rapports, & d'y avoir va quelquefois ce qui ne doit pas y

Digitized by Google

être (1). Ce qu'il nous paroît avoir le mieux senti & développé dans ce Livre, c'est la nécessité d'intéresser la Nation au rétablissement de l'ordre public. » Il faut, dit-il, que toute la Nation, qui semble aujourd'hui privée de vie & d'action, qui n'a qu'une sorte d'existence passive, devienne animée & organisée dans toutes ses parties, pour former un véritable corps social.... La Nation est nulle dans les pays d'élection, puisqu'elle ne y peut avoir de volonté. Les corps, les individus qui la composent ont sans doute leur volonté particulière, mais ce n'est point une volonté commune, une volonté sociale; ou plutôt cet état ne peut présenter qu'une opposition éternelle de volontés discordantes, d'intérêts contraires, de prétentions respectives. Le Souverain en est-il plus grand, plus puissant, & la Nation plus heureuse «?

Le VIe. Livre traite de la manière d'asseoir d'abord les Impôts de remplacement.

Le VIIe. a pour objet l'établissement de l'Impôt réel, & renferme les détails des diverses opérations qui doivent le prépa-

(1) Cette partie de l'Ouvrage de M. le Trône vient d'être traitée avec beaucoup d'étendue & de profondeur par un Philosophe célèbre, dont le Livre, plein d'observations exactes, d'idées neuves, & de principes rigoureusement démontrés, peut être regardé comme un système complet de Constitution & d'Administration pour la France.

Digitized by Google

ter : cette seconde partie de la réforme de l'Impôt consiste, dans le systême de M. le Trône, à rendre réelle la Taille d'exploitation, à circonscrire le territoire par arrondissement, à évaluer tout le revenu, à établir l'Impôt proportionnel de toute part, & à prendre les moyens de le tenir toujours dans cette proportion.

Dans le VIIIe. Livre, il indique les règles de la perception de l'Impôt ; les moyens de conserver l'ordre établi dans son assiette, la manière de tenir les registres où les baux doivent être inscrits ; & après avoir établi que la réforme ne doit être entreprise que sur un plan général, régulier & constant, il répond aux objections qu'on pourroit faire, soit par rapport à l'étendue & à la difficulté de l'opération, soit par rapport aux intérêts des différentes parties de l'Etat, & de quelques classes de la Société.

Le IXe. Livre renferme le tableau des opérations qui doivent accompagner & suivre la réforme. Ces opérations consistent dans la suppression des offices inutiles, & dans le payement des intérêts, dans la suppression des Maîtrises & Jurandes, sollicitée par les Etats-Généraux de 1614, dans celle des péages, des droits de halle & de marché, & des banalités, dans le remplacement des octrois des villes & des hôpitaux, & dans celui de la dime

Digitized by Google

ecclésiastique, &c. &c. M. le Trône convient que de telles opérations ne peuvent manquer d'accroître la somme de la dette publique ; mais il croit aussi » qu'elles donneront beaucoup à gagner à la Nation, en la libérant d'une foule de charges indirectes qui lui sont beaucoup plus onéreuses que ne peuvent être coûteux les intérêts à payer; de manière que quand même il seroit nécessaire d'augmenter le sou la livre, pour fournir à ces intérêts, il y auroit encore un grand avantage ».

Le Xe. Livre a pour objet la fixation de la dépense publique ; la distribution de la dette nationale entre les Provinces ; la manière d'asseoir l'Impôt après l'extinction de la dette, & la comptabilité. Il est indispensable, suivant M. le Trône, de fixer la dépense publique, avant de répartir la dette nationale entre les Généralités. » L'ordre, dit-il, ne peut s'établir d'une manière durable, si la dépense n'est balancée avec la recette; sans cela, il faut que la recette varie continuellement ; & si l'on craint de la forcer, on cherchera à y suppléer par des moyens extraordinaires, qui obèrent l'Etat & qui nécessitent à la fin de nouveaux Impôts. Cependant le droit d'augmenter l'Impôt à volonté, est menaçant pour la propriété, & incompatible avec la Loi fondamentale des Sociétés. Il faut nécessairement que la dépense soit

fixée

fixée, pour que la recette puisse l'être. Ce n'est pas la recette qu'il faut mesurer sur la dépense; c'est la dépense qu'il faut contenir dans les bornes de la recette, sans quoi on existera dans un désordre toujours renaissant ».

Dans le XIe. Livre, M. le Trône examine les différens services qu'on peut tirer de l'Administration Provinciale : il croit, par exemple, que chacune de ces Administrations particulières pourroit former des Comités, soit pour la distribution des aumônes, soit pour la conciliation des affaires personnelles, & l'examen paisible & désintéressé des contestations, qui sont maintenant un des plus redoutables fléaux des campagnes. Il existe en Hollande un Tribunal de Juges conciliateurs, à peu près semblable à celui que propose ici M. le Trône : on les appelle faiseurs de paix. Quelques personnes ont formé en France de pareils établissemens dans leurs terres; & on doit espérer que l'esprit de justice & de bienfaisance qui les y a fait naître, devenu plus commun par le progrès des lumières & le besoin de l'estime publique, multipliera, dans tout le reste du Royaume, les exemples d'une si noble & si touchante institution.

Ce dernier Livre est accompagné d'une dissertation sur la féodalité. Après en avoir tracé l'origine, les progrès & l'état actuel,

Digitized by Google

M. le Trône en développe les inconvéniens, & expose les moyens de la supprimer. Il discute avec beaucoup de soin les raisons de droit qu'on oppose à cette suppression ; ne dissimule pas les difficultés qui y sont attachées, & propose la manière d'opérer qui lui paroît la plus conforme à la justice, la plus propre à concilier les intérêts de la propriété avec l'intérêt public.

On a placé à la suite de ce morceau, une addition que l'Auteur a faite en 1780 ; ce sont de nouvelles vûes qui contiennent une combinaison plus simple des moyens & des ressources, & qui tendent à rendre plus faciles & plus sûres les opérations proposées dans le plan général.

Cet Ouvrage, aussi précieux par la multiplicité des faits, des raisonnemens & des calculs, que par la clarté & la sagesse du style, mérite d'être lu avec attention par tous ceux qui s'occupent des matières d'économie politique ; peu de Livres offriront aux Citoyens qui vont concourir au rétablissement de l'ordre public, d'aussi grandes lumières sur la nature & l'étendue des abus, & sur les moyens d'en tarir la source.

(*Cet Article est de M. G....*)

Digitized by Google

HARANGUES tirées d'Hérodote, de Thucydide, des Histoires Grecques de Xénophon, de sa retraite des Dix mille, & de sa Cyropédie; insérées dans un Abrégé des Histoires de ces mêmes Auteurs, avec des Notes sur le texte des Harangues de Thucydide; traduites par M. l'Abbé AUGER, *Vicaire-Général de Lescar, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. 2 gros Volumes in-12. A Paris, chez* Nyon l'aîné & fils, *Libr., rue du Jardinet.*

Ces deux Volumes complètent les Traductions Grecques de M. l'Abbé Auger. La tâche que vient de remplir ce savant & infatigable Traducteur, est vraiment effrayante, & fait admirer autant son courage, qu'elle fait estimer son talent. Il a traduit environ soixante Discours de Démosthène, c'est-à-dire, tout ce qui nous est resté de cet Orateur; Isocrate en entier, avec quelques Discours tirés de Platon, de Xénophon & d'autres Ecrivains Grecs; ensuite Lysias, Isée, Andocide, Antiphon, Lycurgue, & autres Orateurs Grecs; & il faut observer que la plupart de ces Ouvrages n'avoient jamais été traduits, & que sans

Digitized by Google

doute ce qui avoit empêché de les traduire, c'étoit la difficulté de les bien entendre. Il a fallu souvent, pour faciliter l'intelligence de ce qu'il interprétoit, donner des préliminaires généraux, des sommaires, des notes claires & précises, & quelquefois rétablir dans le texte des altérations sans nombre. Outre ces travaux capables de rebuter le plus intrépide & le plus laborieux Ecrivain, M. l'Abbé Auger a donné les Editions Grecques de tout Isocrate & de tout Lysias, avec une version latine, des analyses, des notes, des tables de diverses natures. Après l'énumération d'un pareil travail, il est triste & affligeant d'entendre dire à M. l'Abbé Auger, que sa fortune & des avances dont il est loin d'avoir retiré les frais, ne lui permettent point de donner les Editions Grecques & Latines de Démosthène, d'Eschine, & de ce qu'on appelle les petits Orateurs Grecs, dont il a épuré le texte.

Il ne s'agit point ici de louer la Traduction que nous annonçons; la manière de M. l'Abbé Auger est connue & appréciée, & il n'est pas inférieur à lui-même dans ces deux Volumes. Nous nous bornerons à donner une idée de ce nouveau travail. Ayant voulu finir par les Harangues des principaux Historiens Grecs, il a imaginé un cadre fort heureux : il a composé en même temps, pour amener naturellement leurs Harangues, un abrégé de leurs Histoires,

Digitized by Google

capable d'intéresser les Lecteurs par une suite de faits non interrompue.

Nous allons terminer cet article par un morceau pris au hasard. C'est un fragment de l'Eloge des Guerriers morts pendant la guerre du Péloponnèse ; c'est Périclès qui le prononce.

» Les Orateurs qui parlent en ce lieu & » dans les mêmes circonstances, ne man- » quent pas de vanter comme sage, la » coutume d'ajouter aux honneurs d'une » sépulture publique, l'Eloge des Guerriers » morts les armes à la main. Pour moi, » j'ai toujours pensé qu'il étoit superflu de » louer par des paroles, des Héros assez » loués par leurs actions ; qu'il suffisoit de » célébrer leur mémoire, ainsi que nous » faisons ici, par d'honorables funérailles, » sans compromettre la gloire d'un grand » nombre d'hommes, en la faisant dépen- » dre de l'éloquence d'un seul, qui, de » quelque maniere qu'il parle, n'est jamais » sûr de trouver des Auditeurs favorables. » En effet, chacun ayant sa maniere de voir » & de sentir, il est bien difficile, dans » un Eloge, de plaire également à tout » le monde. Les Auditeurs sont-ils instruits » des faits ou disposés à les croire ? l'Ora- » teur n'en dit jamais assez : les faits leur » paroissent-ils nouveaux, ou les jugent-ils » au dessus de leurs forces ? l'envie leur dit » toujours qu'on a exagéré la louange. Tant

Digitized by Google

» que nous nous croyons au niveau des
» belles actions qu'on nous raconte, nous
» en supportons assez patiemment le récit;
» si-tôt qu'elles s'élèvent au dessus de ce
» que chacun se sent en état de faire,
» l'orgueil s'irrite & refuse même d'écou-
» ter ".

Cependant l'Orateur se soumet à l'usage, & après avoir célébré Athènes, il passe aux Guerriers dont il doit faire l'Eloge.

» En parlant de notre gloire, dit-il, j'ai
» achevé l'Eloge de nos Guerriers, puisque
» c'est à leur valeur & à celle de leurs pareils
» que nous en sommes redevables, puisque
» dans toute la Grèce ils sont les seuls pour
» qui la louange ne puisse jamais paroître au
» dessus des actions.... ".

» De tous ceux qui reposent ici, au-
» cun, pour jouir plus long-temps de ses
» richesses, n'a refusé le combat; dans l'es-
» poir de se soustraire par la fuite à la pau-
» vreté, n'a fui le péril; mais ne voyant rien
» de plus doux que de vaincre un ennemi, ni
» de plus grand que de servir une si belle
» cause, tous ont fait les derniers sacrifices
» à l'honneur de défendre la Patrie, &
» au plaisir de la venger. Abandonnant à
» la fortune tout ce qui dépend d'elle,
» ne se réservant que le courage qui dé-
» pend de nous; résolus de tout souffrir
» pour repousser l'injure plutôt que de
» rien céder pour acheter leur salut à ce

Digitized by Google

» prix, ils ont sauvé leurs jours de tout » reproche, livré leurs corps à tous les » coups; & dans l'instant fatal qui a dé- » cidé du sort des armes, ils ont envisagé » le péril d'un œil fixe, & sont sortis de » la vie avec toute leur vertu ».

Miss Anysie, ou *le Triomphe des Mœurs & des Vertus*; *par Madame* de Fumelli; *in*-12. *Prix*, 1 *liv.* 10 *s. A Bruxelles*, *chez* H. Dujardin, *Libraire de la Cour*; *& à Paris*, *chez* Defer de Maisonneuve, *Lib. rue du Foin-Saint-Jacques*, *Hôtel de la Reine Blanche.*

Cet Ouvrage est un petit Roman divisé par chapitres; il mérite que nous en donnions une idée à nos Lecteurs.

Anysie, qui en est l'Héroïne, née d'un père vertueux, qui, après avoir bien servi le Roi, est tombé dans sa disgrace, se trouve orpheline & sans fortune. Sa mère, en mourant, la recommande à son frère, Sir Wosthy, qui promet d'en prendre soin. Ce dernier a un fils, Sir Hermeng, doué de toutes les qualités estimables, & qui conçoit pour Anysie une passion qu'il s'efforce à lui faire partager. Leur secret découvert irrite contre eux Wosthy, qui leur défend

de songer à s'unir par le mariage. Mais ce qu'il interdit à son fils, il est loin de se l'interdire à lui-même ; il offre sa main à la fidelle Anysie, qui la refuse. De là des persécutions, qui finissent par des remords de la part du père, & par le mariage des deux Amans.

Voilà le fond de l'intrigue ; nous ne suivrons pas l'Auteur dans les divers détails qui servent à la développer. On lui reprochera de la déclamation, & un style souvent incorrect ; mais il y a de la chaleur, de la morale, & un ton de sensibilité qui fait estimer & aimer l'Auteur, sans le connoître. Au reste, ce Roman remplit parfaitement son titre ; c'est véritablement le triomphe des mœurs & de la vertu. En le parcourant, on ne se trouve environné que de personnages honnêtes & sensibles. Le seul qui soit coupable, Sir Wosthy, ne l'est qu'un moment ; & il meurt de ses remords, & des restes d'un amour qu'il a sacrifié sans pouvoir le vaincre. Nous allons terminer cet article, en citant quelques lignes qui feront juger du style de Madame de Fumelh : c'est Anysie qui s'applaudit d'avoir épousé son Amant.

» O jours paisibles qui devez suivre le
» plus fortuné de mon existence ! prolon-
» gez votre course rapide. Dieu de l'Uni-
» vers, exauce mes vœux ! Que l'époux
» d'Anysie soit toujours digne de tes bien-

Digitized by Google

» faits, & qu'il soit heureux ! Je te rends
» grace, ô seul Arbitre qui daignes com-
» bler mes souhaits ! que tu m'es propice !
» reçois tous mes hommages. Et toi, époux
» que j'adore, reçois ce cœur dont les
» vertus (seul héritage de mes pères) sont la
» dot unique que je t'apporte ! Mon amour,
» ma tendresse te suffisent, ami généreux !...
» Apprends que je suis glorieuse de tenir
» tout de toi !... Ah ! que ne suis-je maî-
» tresse d'un Empire, quand mon Amant
» a ma foi ! il seroit & mon Roi & mon
» époux. J'ai donc reçu le titre auguste d'é-
» pouse ! Je suis à lui ; c'est pour la vie !.....
» O sermens inviolables ! que vous avez
» d'attraits !... que vous êtes chers à ce
» cœur que vous soumettez ! oui, sans ef-
» forts, je remplirai les devoirs que vous
» imposez : l'amour les rend faciles, l'amitié
» les dirige, l'honneur les prescrit, la vertu
» les rend possibles, & le bonheur mar-
» che à la suite. Douce & aimable chaî-
» ne ! &c. «.

SPECTACLES.

THÉATRE DE MONSIEUR.

L'OUVERTURE de ce nouveau Théatre, tant désirée & si long-temps attendue, s'est faite enfin le Lundi 16 de ce mois, par un Opéra Bouffon Italien, intitulé : *Le Vicende amorose, les Vicissitudes amoureuses*, & non pas *les Aventures amoureuses*, comme on l'a mis dans la traduction. Le sieur Saint-Preux, ancien Acteur du Théatre Italien, attaché maintenant à celui de MONSIEUR, dans l'emploi des pères nobles, a prononcé le Discours suivant :

MESSIEURS,

» UN nouveau Temple s'élève à l'Art dramatique ; les Muses Nationales & les Muses Etrangères y seront honorées avec une égale ferveur. Vos plaisirs sont le but de toutes les Fêtes qu'on y doit célébrer ; c'est donc à vous, MESSIEURS, qu'en appartient la Dédicace ; daignez agréer l'hommage que nous vous en présentons.

» C'est moins cependant un édifice solide & achevé que nous offrons à vos regards, que le

Digitized by Google

modèle, le simple projet de celui que nos soins, soutenus de vos conseils, doivent élever successivement. Nous ressemblons à ces Elèves qui soumettent à l'assemblée des Maîtres leurs plans & leurs dessins; l'un indique une irrégularité qui le blesse, elle est soudain effacée; l'autre propose un ornement de meilleur goût, à l'instant il est remplacé : peu à peu la disposition s'améliore, les défauts disparoissent, les beautés ressortent davantage, & l'essai du jeune Artiste devient un ouvrage parfait.

» Telle est, MESSIEURS, notre plus chère espérance. O combien une entreprise aussi compliquée offriroit de matière à la Critique, si elle vouloit exercer toute sa rigueur ! Un nouveau Spectacle dans une Ville qui abonde en Spectacles; un genre d'Ouvrage en Langue étrangère, qui compte peut-être encore bien peu de partisans; les imitations de ces mêmes Pièces, où ses Auteurs resserrés dans les entraves de la Musique, ne pourront répandre ce goût épuré qui caractérise la Nation Françoise; un Répertoire entièrement neuf & trop circonscrit encore pour avoir permis beaucoup de sévérité dans le choix; enfin des Acteurs de tous genres qui n'ont pas eu le temps de consulter vos lumières & de se former à vos leçons : voilà, MESSIEURS, ce qui nous effraie, & nous ôteroit même le courage d'essayer votre indulgence, si nous n'étions rassurés par quelques considérations.

» Ce nouveau Théatre, désiré depuis longtemps, excitera sans doute une émulation louable, qui ne peut que tourner au profit des Arts. Plus d'une fois on avoit tenté d'établir l'Opéra Bouffon Italien en France; mais peut être est-ce moins à ses défauts qu'à des circonstances particulières qu'il faut attribuer son peu de succès.

Digitized by Google

Le goût change avec les années : aujourd'hui la Musique Italienne, mieux connue, plus goûtée, peut offrir à la nôtre des modèles précieux. Tout ce que l'Italie possède de Virtuoses, tout ce qu'elle produit de Chef-d'œuvres chaque année, sont les tributs que nous voulons vous présenter : les délices de Rome & de Naples seront ajoutées à vos plaisirs.

» Mais cette Musique, si charmante dans sa pureté native, perdoit infiniment de son mérite pour les personnes qui ne sont point familiarisées avec la Langue Italienne ; elles étoient donc privées d'une jouissance qui va leur être rendue.

» Convaincus des difficultés sans nombre qui assiègent les Auteurs de ces Imitations, vous voudrez bien, MESSIEURS, pardonner quelques fautes dramatiques en faveur des beautés musicales.

» Nos Comédies, au moins nous osons l'espérer, ne seront pas jugées plus sévèrement. Auteurs, Acteurs, presque tous débutent à la fois : ces premiers essais peuvent nous conduire à la perfection, si vos bontés soutiennent notre courage. Daignez, MESSIEURS, vous rappeler que c'est à un Théatre élevé sous les mêmes auspices, que vous devez des Chef-d'œuvres immortels. Le nom sous lequel nous paroissons devant vous, est encore un titre d'espérance ; pourriez-vous, MESSIEURS, traiter avec rigueur un Etablissement honoré de la protection d'un PRINCE, que les Arts ont tant de raison de chérir !

» Non, nous ne le craignons pas : trop de motifs nous encouragent à mettre en vous une entière confiance ; nous n'avons qu'un désir, celui

Digitized by Google

de vous plaire : ce désir manque rarement son effet, quand il est aussi ardent que le nôtre ; mais si nous nous écartons des moyens d'y parvenir, daignez vous-même être nos guides, & nos succès seront certains ».

Le Public a répondu à ce Discours par de grands applaudissemens ; on a sur-tout très-vivement senti l'éloge du Prince, dont la protection honore spécialement ce Théatre. On a écouté avec beaucoup d'attention les détails relatifs aux différens genres que ce Spectacle doit réunir, & les motifs sur lesquels l'Administration s'appuie pour solliciter l'indulgence. On en a senti la justesse ; on a promis intérieurement cette indulgence nécessaire ; mais à des conditions, car toute convention doit être réciproque ; & puisque les Loix de bienséance sociale ne permettent pas au Public en corps de faire entendre sa voix, puisque ses conditions sont demeurées tacites, nous oserons lui servir d'organes, interpréter les sentimens que nous croyons être ceux du plus grand nombre, & répondre ainsi en son nom aux principaux points de ce Discours.

Vous nous annoncez un Opéra bouffon Italien, & vous convenez qu'il a peu de partisans encore : c'est à eux seuls à vous répondre, car ceux qui n'aiment point ce genre de spectacle, ayant le droit de n'y pas venir, n'ont pas celui de le trouver mauvais. Ne vous effrayez donc pas trop

Digitized by Google

des murmures qui ont troublé votre première représentation. La curiosité seule y avoit attiré une foule de Spectateurs qui n'avoient pas trop songé à ce qui devoit ou non leur plaire. Peu à peu chacun suivra son goût particulier, & la tranquillité renaîtra. Mais *aux conditions* que vous ne nous donnerez pas indistinctement tout ce qu'on a donné en Italie, même avec une sorte de succès; que vous serez sévères dans le choix de ces productions exotiques, & que vous vous bornerez à celles qui conviennent le mieux à notre goût.

Nous exigeons encore que vous élaguiez ce fatras de récitatifs qu'on pardonne en Italie, où personne ne l'écoute, mais qui ne réussira pas plus à Paris qu'à Londres, où on n'en laisse que ce qui est absolument nécessaire pour exposer l'intrigue & amener les airs. Le dialogue Italien est rarement assez bon, pour perdre beaucoup à ces sacrifices. Vous retrancherez même quelquefois des airs, sur-tout dans les rôles subalternes, lorsqu'ils feront languir la scène & promettront peu d'effet. Vous vous rappellerez que vous ne devez de complaisance qu'au Public exclusivement. L'essai que vous en avez fait à votre seconde représentation, & le succès qui en est résulté, vous prouvent que ces conseils sont le vœu du plus grand nombre.

Nous vous promettons bien de n'être pas

difficiles sur le choix des Poëmes Italiens. Nous savons qu'il ne dépend pas de vous de changer le génie dramatique de l'Italie, & nous nous préférons aux absurdités *delle Vicende amorose*, comme nous nous sommes prêtés à celles de *la Frascatana* & d'autres qui ne valoient pas mieux : mais vous avez des Poëtes Italiens ; qu'ils s'entendent, s'il le faut, avec vos Auteurs François pour donner à ces Poëmes une marche un peu plus régulière, une disposition un peu plus raisonnable.

Donnez vous-mêmes à vos Acteurs étrangers, des avis pour réussir en France. Dites aux uns que la prononciation est une chose essentielle ; qu'on ne sçauroit goûter la meilleure musique, quand on n'entend pas ce qu'elle veut exprimer. Dites aux autres que nous n'aimons point les caricatures exagérées qui sont toujours les mêmes ; que nous préférons une manière naturelle, aimable, qui n'a rien de hideux, & qu'enfin on peut être très-comique sans se défigurer.

A *ces conditions*, dont vous avez déjà rempli une partie, nous vous sçaurons un gré infini de vos soins constans, de vos dépenses prodigieuses pour nous procurer les meilleurs sujets de l'Italie. Nous vous tiendrons compte de vos efforts, même quand ils n'auront pas réussi comme vous l'espériez.

Digitized by Google

Vous nous exposez fort bien les difficultés qui arrêtent les Auteurs d'Opéras Italiens parodiés. Nous les sentons en grande partie, & nous y aurons égard. Mais nous ne pouvons pas porter trop loin cette indulgence. Nous n'exigerons pas que les sujets soient aussi piquans & aussi neufs que si on avoit été maître du choix; mais nous ne permettrons pas qu'ils soient absurdes & ridicules, comme la plupart des sujets Italiens; car vous aviez le droit d'y faire les changemens nécessaires, ou de les abandonner, s'ils n'en pouvoient admettre aucun. Il vous restera toujours la ressource, dont vous userez sans doute par la suite, d'adapter à des sujets d'imagination, des situations musicales, prises, autant qu'il sera possible, dans les Ouvrages du même Maître. Nous sentons que cette tâche est bien plus pénible que celle d'une simple traduction. Mais il en résultera aussi des Pièces infiniment préférables. Nous ne serons pas aussi rigoureux sur le style que dans les autres pièces, parce que nous savons que la musique permet rarement le choix des mots. Mais cela ne vous donne pas le droit de violer toutes les loix de la versification & de la langue. Si l'on pardonne à des vers d'Ariettes de ne pas contenir beaucoup de raison, on voudroit au moins y trouver la rime. Songez que le mérite dans les Arts consiste dans la difficulté vaincue. Quel mérite auroient donc vos Auteurs, s'ils passoient, sans la vain-

Digitized by Google

tre, par-dessus cette difficulté? La contexture de vos Pièces ne sera pas toujours fort régulière; à la bonne heure, pourvu que vous ne suiviez pas pied à pied la marche extravagante de vos originaux. Comme vous êtes les maîtres de la disposition de vos scènes, de la gaîté, du naturel & du piquant dans le dialogue, nous deviendrons de plus en plus exigeans sur ces deux articles. Mais nous ne le serons pas d'abord : en faveur de la superbe musique de *Paisiello*, & du mérite réel de vos quatre premiers Acteurs, nous applaudirons beaucoup le *Marquis Tulipano*. Nous savons que l'Auteur est très-jeune, qu'il a beaucoup d'esprit, & qu'il est capable de mieux faire, quand il voudra soigner son style, avoir plus d'égard à la prosodie, à l'accent musical, & à la marche dramatique; mais enfin sa Pièce est gaie, & nous avons voulu encourager un premier essai.

Vos Comédies.... Mais arrêtons : nous n'avons rien à dire au nom du Public sur les Comédies. La manière dont il s'est expliqué lui-même à la première représentation du *Bouquet du Sentiment*, n'est pas celle que nous aurions adoptée. Nous ne prendrons pas la défense de cette Pièce; mais il nous semble qu'il eût été plus juste de ne pas traiter un Théatre naissant avec autant de rigueur qu'un Théatre déjà fait; de considérer, ainsi qu'on l'a dit dans le

Digitized by Google

Discours, qu'un Etablissement qui débute n'avoit pas eu beaucoup de moyens de choisir son répertoire; que si autrefois on avoit traité de même les farces de Molière qui ont précédé l'*Etourdi*, on auroit perdu *Tartuffe*, *l'Avare* & le *Misanthrope*. On se devoit ces égards à soi-même, ne fût-ce que pour connoître les Acteurs, dont on n'a pu prendre aucune idée.

Dans le prochain N°. nous parlerons des Pièces qui auront réussi, & des Sujets qui composent les trois Troupes; non plus de ce ton impérieux & tranchant avec lequel nous venons de représenter le Public, mais du ton plus modéré qui convient à des Journalistes. Nous ne donnerons plus d'ordres; nous proposerons des avis; mais nous profiterons de ce que ce Théatre commence, de ce que les Acteurs ne sont pas encore gâtés par un tribut périodique de louanges, qu'ils ne doivent pas s'attendre à trouver ici. En les avertissant de leurs défauts par une critique impartiale, & qui ne sera jamais amère, nous croyons mieux servir & leurs talens & le Public. Ils n'en seront que plus sensibles aux éloges que nous nous empresserons de leur donner, quand ils les auront véritablement mérités.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

Procès fameux de tous les temps & de toutes les Nations, contenant les détails qui ont accompagné la condamnation & le supplice des grands Criminels. tome 9e. par M. des Essarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies, Secrétaire ordinaire de MONSIEUR. Prix, 2 liv. 10 s.; & les 9 Volumes 22 liv. 10 s. à Paris, & 24 liv. francs de port dans toute l'étendue du Royaume; chez l'Auteur, rue du Théatre François, près la place, & chez les principaux Libraires.

Les huit premiers Volumes de cet Ouvrage ont été accueillis très-favorablement. Quoique la lecture en soit triste, elle est attachante. On aime à pénétrer dans le cœur des coupables, & à dévoiler les ressorts secrets qui les ont fait agir. On aime sur-tout à lire les discours qu'ils ont prononcés avant de recevoir la mort. M. des Essarts a conservé scrupuleusement les paroles mêmes de ces infortunés. Plusieurs de ces discours, entre autres ceux des Criminels Anglois, contiennent des idées fortes & des pensées pleines d'énergie. On doit savoir gré à M. des Essarts, d'avoir donné cette Histoire, dont le but, qui tend à inspirer de l'horreur pour le crime, est également moral & utile.

*Épître à M. de B***.* de la Société Philantropique, par M. l'Abbé Dourneau, de plusieurs Académies, & ancien Curé de Saint D***. A Paris, chez les Marchands de nouveautés.

L'Auteur de cette Brochure en a destiné le produit à ses Paroissiens. La sensibilité du Poëte ajoute à l'intérêt du sujet.

Digitized by Google

Mémoires d'une jeune Fille, écrits par elle-même, Histoire véritable. 2 Vol. in-12. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez Defer de Maisonneuve, Lib. rue du Foin-Saint-Jacques, Hôtel de la Reine Blanche.

Cette jeune fille qui écrit ses Mémoires, née de parens honnêtes, mais pauvres, est élevée dans un Couvent, auprès d'un oncle à qui elle est chère. De retour dans la maison paternelle, durement traitée par un autre oncle qui peut tout sur l'esprit de sa mère, & ne pouvant se résoudre à accepter pour époux le plus hideux des hommes, elle se confie à un homme qui la séduit, lui fait une promesse de mariage, & finit par l'abandonner. Dupe de son premier Amant, Agathe se décide assez facilement à en faire elle-même. Mais à la fin elle se retire avec une petite fortune chez sa famille, qui lui pardonne, & lui trouve un époux plus aimable que le premier.

Oraison funèbre d'Eminentissime & Révérendissime Seigneur Paul d'Albert de Luynes, Cardinal, Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque, Vicomte de Sens, Primat des Gaules & des Germains, Abbé-Comte de Corbie, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, &c, &c. &c., de l'Académie Françoise, & de celle des Sciences, &c. Prononcée dans l'Eglise Patriarcale & Métropolitaine de Sens, le Vendredi 14 Mars 1788, par M. l'Abbé Le Gris, Chanoine de la même Eglise. Format in-4°. de 43 pages. A Sens, de l'Imprimerie de la veuve Tarbé, Imp. du Diocèse; & se trouve à Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix; & chez les principaux Libraires des Diocèses de Sens & de Bayeux.

Digitized by Google

Essai sur le droit & le besoin d'être défendu quand on est accusé, & sur le rétablissement d'un Conseil ou Défenseur après la confrontation; par M. ..... Avocat au Parlement. 1 Vol. in-12. A Paris, chez Savoie, Lib. rue S. Jacques.

Essai analytique sur l'Air pur & les différentes espèces d'Air; 1 Vol. in-8°., par M. de la Metherce, Docteur en Médecine, & Membre des Académies de Dijon & de Maience; 2e. édition. Prix brochés, 10 liv.; & reliés, 12 liv. A Paris, chez Cuchet, Lib. rue & hôtel Serpente.

Nouveau Système sur la Mythologie, par le Sr. P. A. Girardet, Chanoine de Nozeroy; forme in-4°. A Dijon, chez J. B. Capel, Impr.

Cet Ouvrage est détaché d'un autre plus considérable du même Auteur, sur la Mythologie & la Religion Païenne. Son Système pourra trouver des contradicteurs; mais on s'accordera à rendre justice à l'érudition de l'Auteur.

Nouvelle Méthode de pratiquer l'opération Césarienne, & parallèle de cette opération & de la section de la Symphise des os pubis; par M. Lauverjat, Membre du Collége & de l'Académie Royale de Chirurgie, Associé à celle de Wilna en Lithuanie, &c. A Paris, chez Méquignon, Libr. rue des Cordeliers, In-8°. Prix, 3 liv. 12 s.

Cet Ouvrage n'est pas de nature à être analysé dans ce Journal, & nous laissons aux gens de l'Art à prononcer sur le système de l'Auteur; mais nous croyons que la lecture en sera très-utile. M. Lauverjat raisonne ici, non d'après une aveugle routine, mais d'après ses méditations & son expérience. Son talent de Praticien est connu; & les succès qu'il a obtenus & qu'il obtient chaque

Digitized by Google

jour, forment un préjugé bien avantageux en faveur de la Méthode qu'il expose dans son Ouvrage.

Traité de la culture du Chêne, contenant les meilleures manières de semer les Bois, de les planter, de les entretenir, de rétablir ceux qui sont dégradés, & de les exploiter ; avec les différens moyens de tirer un parti avantageux de toutes sortes de terreins & de toutes sortes de Bois. Ouvrage nécessaire à ceux qui veulent avoir une connoissance entière de la culture des Arbres champêtres, & de leur produit ; par M. Juge de St. Martin, Correspondant de la Société Royale d'Agriculture ; in-8°. A Paris, chez Cuchet, Lib. rue & hôtel Serpente ; & Royez, quai des Augustins.

Cet Ouvrage est recommandé par une Approbation honorable de la Société Royale d'Agriculture.

Mémoire historique sur divers objets d'administration, par M. de Laurens, Avocat au Parlement de Paris, ancien Médecin des Camps & Armées du Roi, ancien Maire, Chef de Police de Rochefort, Député de cette Ville & des principales de la Saintonge & de l'Angoumois. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Cailleau, Impr-Libr. rue Galande. Brochure in-8°. de 135 pages.

Il y a dans cet Ouvrage, du zèle & des lumières, double titre à l'estime publique.

Traité de la Peinture au Pastel ; du secret d'en composer les crayons, & des moyens de le fixer ; avec l'indication d'un nombre de nouvelles substances propres à la Peinture à l'huile, & les moyens de prévenir l'altération des couleurs ; par M. P. R. de C... C. ap. de L. Vol. in-12. A Paris, chez Defer de Maisonneuve, Libr. rue du Foin-Saint-Jacques, Hôtel de la Reine Blanche.

Digitized by Google

Cet Ouvrage suppose des recherches & des connoissances, & il présente des vûes utiles à tous ceux qui s'intéressent à l'Art dont il traite.

Histoire de l'origine de la Médecine, par M. Cookley Letsom, M. D., Membre du Collége Royal de Médecine, & des Sociétés Royales, & des Antiquaires; traduit de l'Anglois par M. H... Brochure in-8°. de 182 pages. A Londres; & à Paris, chez la veuve Hérissant, Impr-Libr., rue Neuve-Notre-Dame; & Théophile Barrois, Lib. quai des Augustins.

Lettres de Sterne, nouvellement publiées à Londres, & traduites de l'Anglois, pour servir de Supplément au Voyage Sentimental, & aux autres Ouvrages du même Auteur. Volume in-18 de 276 pages. Prix, 1 liv. 16 s. br. A Paris, chez Desray, Lib. quai des Augustins, N°. 37.

Le nom de Sterne suffit pour faire rechercher ces Lettres; on n'y trouve pas moins d'originalité que dans les autres Productions du même Auteur. Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

Capnologie, ou Traité théorique de la Fumée, avec différens procédés pour en préserver nos habitations dans tous les cas; par Charles-Philippe Barret, de Châtillon-sur-Saone. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix; à l'Hôtel de Calais, rue Coquillière; & chez les principaux Libraires de France. Brochure in-8°. de 55 pages. Prix, 1 liv. 4 s.

Grammaire Hébraïque, à l'usage des Ecoles de Sorbonne, avec laquelle on peut apprendre les principes de l'Hébreu sans le secours d'aucun Maître; par M. l'Abbé Ladvocat, Docteur, Bi-

Digitized by Google

bliothécaire, & Professeur de la Chaire d'Orléans, en Sorbonne. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Lib. rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie. In-8°. Prix broché, 3 liv. 12 s.

Dictionnaire de Synonymes François, par feu le R. P. Timothée de Lyroy, Barnabite, de l'Académie des Arcades de Rome & de celle de Boulogne; nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, par M. Beauzée, de l'Académie Françoise, de celle Della Crusca, des Académies Royales de Rouen, de Metz, & d'Arras, Professeur Royal émérite de l'Ecole Militaire, & Secrétaire-Interprète de Monseigneur Comte d'Artois. Prix, 7 liv. 10 s. relié. A Paris, chez Nyon l'aîné & fils, Lib. rue du Jardinet.

L'Amour ingénieux; Télémaque & Euchaïs; Estampes faisant pendant, gravées d'après M. Honoré Fragonard, chez Augustin Le Grand, rue Saint Julien le Pauvre, N°. 18, Prix, 3 liv.

TABLE.

Vers.	3	*Horoscopes.*	17
Chansons.	4	*Mort de Mr.*	31
Charades, Enig. & Logog.	6	*Théâtre de Monsieur.*	34
De l'Administration.	8	*Annonces & Nouvelles.*	41

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 7 Janvier 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 6 Février 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 FÉVRIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

VERS

A M. le Comte D'OGNI, *Intendant général des Postes & Relais de France, à l'occasion de la nouvelle année* 1789.

QUE demander pour vous aux Cieux,
Comte aussi bienfaisant qu'aimable ?
L'Amour, l'Hymen se sont unis tous deux
Pour vous donner une épouse adorable :

Digitized by Google

Votre bonheur est écrit dans ses yeux.
La Fortune & Plutus, par un accord insigne,
Ont tous les deux soulevé leur bandeau :
Entre tous les Mortels, du destin le plus beau,
Ils vous ont, par leur choix, consacré le plus digne,
Pour compléter votre félicité,
Esculape a de la santé
Versé sur tous vos sens le baume salutaire,
Un vœu tout seul me reste à faire :
Les Dieux daigneront l'exaucer.
Quand ennuyé du séjour sublunaire,
Et de l'auguste emploi qu'il vous faut exercer ;
Quand de Nestor vous aurez passé l'âge,
Quand il faudra marcher vers l'infernal rivage ;
Des Relais de la France, Intendant trop actif,
Gardez-vous d'ordonner un fringant équipage,
Dont les Coursiers Anglois, brûlant d'un feu trop vif,
En un clin d'œil franchiroient le passage.
Mais faites composer un tardif attelage
De limoniers caducs, bien lourds, bien paresseux,
Les uns poussifs & les autres boiteux ;
Et qu'ils mettent cent ans à faire le voyage.

(*Par M. Dancourt.*)

Digitized by Google

VERS

A Mme. DUGAZON, *Pensionnaire du Roi, après lui avoir vu jouer Sophie dans la reprise de* Sargine.

SOIT dans *Nina*, soit dans *Sargine*,
Chacun s'écrie : Elle est divine.
Son jeu, sans être concerté,
A le vif essor du génie,
Entraîne par la vérité,
Et plaît au cœur par l'énergie.
Oui, belle & charmante SOPHIE,
Ton guide fut toujours le goût :
Tu n'a plus de modèle à prendre ;
La Nature t'a donné tout,
Et l'Art n'a plus rien à t'apprendre.

(*Par M. L. B. de Bouyon, de plusieurs Ac.*)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Chardon* ; celui de l'Enigme est *Tuyau* ; celui du Logogriphe est *Placet*, où l'on trouve *Place*, *Lacet*.

Digitized by Google

CHARADE.

MON premier, dans vos jeux, sert à vous divertir;
Mon second, à monter sert ainsi qu'à descendre;
Et mon tout, chez les Grands, qu'on veut toujours surprendre,
Fait aller l'Intrigant, qui n'y fait que mentir.

(*Par Mme. la Comtesse de B...*)

ÉNIGME.

LA pudeur m'inventa pour cacher mille charmes,
Et pour faire enrager les Amans curieux.
Lorsqu'à des indiscrets on oppose mes armes,
Si les maux que je fais ne sont pas dangereux,
Souvent de mon poignard le sang rougit les traces,
Et je fais éprouver d'assez fortes douleurs.
Julie a le secret de s'attacher les cœurs,
Et moi j'ai le talent de fixer sur ses graces
Tout ce qui peut parer & veiller la Beauté.
Au lis de son beau sein, si la Rose est unie,
Cette Rose me doit, depuis qu'elle est cueillie,
Sa gloire, sa constance, & sa félicité.
Le Papillon léger cesse d'être volage
Quand une fois j'ai pu le percer de mon trait:
Sèxe mystérieux de moi tu fais usage
Quand Zéphyr veut trahir quelque joli secret.

(*Par M. de Vig... Lieutenant de Vx.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

JE suis une prison où les captifs serrés,
Gémissent détenus sous des verroux dorés;
De cet obscur cachot, le Geolier, s'il est sage,
Pour le bien des captifs, doit fermer ce passage
A tous les élémens. Ciel! qu'il est malheureux,
T'écrieras-tu, Lecteur, d'être en de pareils lieux!
Garde-toi de le croire : on est digne d'envie
Quand on peut s'y gêner tous les jours de sa vie.
En fouillant mes sept pieds, tu trouveras dans moi
Les armes, & le nom, & le titre d'un Roi;
Une lourde monnoie en vogue en son Empire;
L'un des fripons, Iris, pour lesquels je soupire;
Une proche parente; un goût; une fureur
Dont l'immortel Regnard nous retrace l'horreur;
Un animal ailé; ce miroir de nos ames
Que l'âge enfin ternit, que colorent nos Dames.

(*Par M. Plaimpel fils, de Dunkerque.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISCOURS prononcés dans l'Académie Françoise, aux réceptions de M. VICQ-D'AZYR, *& de M. le Chevalier de* BOUFFLERS. *A Paris, chez* Demonville, *Imp-Lib. de l'Académie Françoise, rue Christine, aux armes de Dombes.*

NOUS réunissons ces Discours, quoique les réceptions se soient faites séparément; M. Vicq-d'Azyr ayant été reçu le 11 Décembre 1788, & M. le Chevalier de Boufflers le 29 du même mois : le premier succédoit à M. de Buffon ; le second à M. de Montazet, Archevêque de Lyon.

M. Vicq-d'Azyr, reçu ayant vingt-trois ans à l'Académie des Sciences, Secrétaire-Perpétuel de la Société Royale de Médecine, connu par diverses découvertes importantes dans l'Anatomie, & qui consacre depuis quelques années à cette utile Science trop peu encouragée, un vaste & beau monument, jouit dans sa profession d'une réputation qui vient de lui procurer la place de premier Médecin de la Reine,

Digitized by Google

pendant que le talent d'écrire & l'éloquence qu'il joint à ses grandes connoissances lui procuroient à l'Académie Françoise l'honneur de succéder à M. de Buffon. Il sembloit avoir été réservé pour cette place, & c'est de quoi on est frappé d'abord en lisant son Discours, en voyant la convenance parfaite du ton avec le sujet ; en retrouvant la majesté, la richesse, l'harmonie du style de M. de Buffon dans son Panégyriste. C'est ainsi que M. de Buffon eût fait son éloge, s'il avoit pu le faire ; c'est ainsi qu'il avoit fait autrefois celui de M. de la Condamine entrant à l'Académie Françoise. C'est lui qu'on croit entendre s'écrier :

» Quel grand, quel étonnant spectacle » que celui de la Nature ! Des Astres étin- » celans & fixes qui répandent au loin la » chaleur & la lumière ; des Astres errans » qui brillent d'un éclat emprunté, & dont » les routes sont tracées dans l'espace ; des » forces opposées, d'où naît l'équilibre des » Mondes ; l'élément léger, qui se balance » autour de la Terre ; les eaux courantes » qui la dégradent & la sillonnent ; les » eaux tranquilles, dont le limon qui la » féconde forme les plaines ; tout ce qui » vit sur sa surface, & tout ce qu'elle ca- » che en son sein, l'homme lui-même, » dont l'audace a tout entrepris, dont l'in- » telligence a tout embrassé, dont l'indus- » trie a mesuré le temps & l'espace ; la » chaîne éternelle des causes, la série

Digitized by Google

» mobile des effets, tout est compris dans
» ce merveilleux ensemble «.

N'est-ce pas encore M. de Buffon qui semble dire :

» Autour de l'homme, à des distances
» que le savoir & le goût ont mesurées,
» il plaça les animaux dont l'homme a fait
» la conquête ; ceux qui le servent près de
» ses foyers, ou dans les travaux champê-
» tres ; ceux qu'il a subjugués, & qui re-
» fusent de le servir ; ceux qui le suivent,
» le caressent & l'aiment ; ceux qui le sui-
» vent & le caressent sans l'aimer ; ceux qu'il
» repousse par la ruse, ou qu'il attaque à
» force ouverte ; & les Tribus nombreuses
» d'animaux qui bondissant dans les taillis,
» sous les futaies, sur la cime des monta-
» gnes, ou au sommet des rochers, se
» nourrissent de feuilles & d'herbes, &
» les Tribus redoutables de ceux qui ne
» vivent que de meurtre & de carnage. A
» ces groupes de quadrupèdes, il opposa
» des groupes d'oiseaux. Chacun de ces
» êtres lui offrit une physionomie, & reçut
» de lui un caractère. Il avoit peint le Ciel,
» la Terre, l'Homme, & ses âges, & ses
» jeux, & ses malheurs, & ses plaisirs : il
» avoit assigné aux divers animaux toutes
» les nuances des passions. Il avoit parlé
» de tout, & tout parloit de lui.....

» Vous n'avez point oublié avec quelle
» noblesse, rival de Virgile, M. de Buffon
» a peint le Coursier fougueux, s'animant

Digitized by Google

» au bruit des armes, & partageant avec
» l'Homme les fatigues de la guerre & la
» gloire des combats ; avec quelle vigueur
» il a destiné le Tigre, qui, rassasié de chair,
» est encore altéré de sang. Comme on est
» frappé de l'opposition de ce caractère
» féroce avec la douceur de la Brebis, avec
» la docilité du Chameau, de la Vigogne
» & du Renne, auxquels la Nature a tout
» donné pour leurs Maîtres ; avec la pa-
» tience du Bœuf, qui est le soutien du
» ménage & la force de l'agriculture ! Qui
» n'a pas remarqué parmi les oiseaux dont
» M. de Buffon a décrit les mœurs, le cou-
» rage franc du Faucon, la cruauté lâche
» du Vautour, la sensibilité du Serin, la pé-
» rulance du Moineau, la familiarité du
» Troglodyte, dont le ramage & la gaîté bra-
» vent la rigueur de nos hivers, & les douces
» habitudes de la Colombe, qui sait aimer
» sans partage, & les combats innocens des
» Fauvettes, qui sont l'emblême de l'amour
» léger ! Quelle variété, quelle richesse
» dans les couleurs avec lesquelles M. de
» Buffon a peint la robe du Zèbre, la four-
» rure du Léopard, la blancheur du Cy-
» gne, & l'éclatant plumage de l'Oiseau-
» Mouche ! Comme on s'intéresse à la vue
» des procédés industrieux de l'Eléphant &
» du Castor ! Que de majesté dans les épi-
» sodes où M. de Buffon compare les terres
» anciennes & brûlées des déserts de l'A-
» rabie, où tout a cessé de vivre, avec les

» plaines fangeuſes du nouveau Continent;
» qui fourmillent d'inſectes, où ſe traînent d'énormes reptiles, qui ſont couverts d'oiſeaux raviſſeurs, & où la vie ſemble naître du ſein des eaux « !

Mais ſi M. Vicq-d'Azyr a cette heureuſe facilité de s'élever à la hauteur majeſtueuſe du ſtyle de M. de Buffon, de s'y ſoutenir, d'égaler ſa richeſſe & ſa variété en retraçant ſes productions, comme M. de Buffon égaloit lui-même la richeſſe & la variété de la Nature, en peignant ſes ouvrages, il n'en a pas moins un caractère à lui, qui nous paroît conſiſter principalement dans une philoſophie douce, humaine, conciliante, aimable, & dont voici des exemples ſenſibles.

» J'oſerai pourtant faire un reproche à » M. de Buffon. Lorſqu'il peint la Lune » déjà refroidie; lorſqu'il menace la Terre » de la perte de ſa chaleur & de la deſtruction de ſes habitans, je demande ſi » cette image lugubre & ſombre, ſi cette » fin de tout ſouvenir, de toute penſée, » ſi cet éternel ſilence n'offrent pas quelque choſe d'effrayant à l'eſprit? Je demande ſi le déſir des ſuccès & des triomphes, ſi le dévouement à l'étude, ſi le » zèle du patriotiſme, ſi la vertu même » qui s'appuie ſi ſouvent ſur l'amour de » la gloire, ſi toutes ces paſſions, dont les » vœux ſont ſans limites, n'ont pas beſoin » d'un avenir ſans bornes? Croyons plutôt

Digitized by Google

» que les grands noms ne périront jamais ;
» & quels que soient nos plans, ne tou-
» chons point aux illusions de l'espérance,
» sans lesquelles que resteroit-il, hélas ! à
» la triste humanité « ?

On aime toujours à voir, sur tout dans un Ouvrage d'éloquence, substituer ainsi le sentiment au raisonnement : ces sortes de traits sont toujours sûrs de leur succès.

Ce même caractère de conciliation, de douceur & d'impartialité se fait bien sentir encore dans les Parallèles, auxquels donnent lieu les contradictions que M. de Buffon a essuyées, ou les rivalités dont il a été l'objet.

Parallèle de M. de Buffon & de M. l'Abbé de Condillac.

» M. l'Abbé de Condillac fut le plus
» redoutable de ses Adversaires. Son esprit
» jouissoit de toute sa force dans la dis-
» pute. Celui de M. de Buffon, au con-
» traire, y étoit en quelque sorte étranger.
» Veut-on les bien connoître? que l'on
» jette les yeux sur ce qu'ils ont dit des
» sensations. Ici, les deux Philosophes par-
» tent d'un même point, c'est un homme
» que chacun d'eux veut animer. L'un,
» toujours méthodique, commence par ne
» donner à sa statue qu'un seul sens à la
» fois. Toujours abondant, l'autre ne re-
» fuse à la sienne aucun des dons qu'elle

Digitized by Google

» auroit pu tenir de la Nature. C'est l'o-
» dorat, le plus obtus des organes, que le
» premier met d'abord en usage. Déjà le
» second a ouvert les yeux de sa statue à la
» lumière, & ce qu'il y a de plus brillant
» a frappé ses regards. M. l'Abbé de Con-
» dillac fait une analyse complète des im-
» pressions qu'il communique. M. de Buf-
» fon, au contraire, a disparu ; ce n'est
» plus lui, c'est l'homme qu'il a créé, qui
» voit, qui entend & qui parle. La statue
» de M. l'Abbé de Condillac, calme, tran-
» quille, ne s'étonne de rien, parce que
» tout est prévu, tout est expliqué par son
» Auteur. Il n'en est pas de même de celle
» de M. de Buffon ; tout l'inquiète, parce
» qu'abandonnée à elle-même, elle est
» seule dans l'Univers : elle se meut, elle
» se fatigue, elle s'endort, son réveil est
» une seconde naissance ; & comme le
» trouble de ses esprits fait une partie de
» son charme, il doit excuser une partie
» de ses erreurs. Plus l'homme de M.
» l'Abbé de Condillac avance dans la car-
» rière de son éducation, plus il s'éclaire ;
» il parvient enfin à généraliser & à dé-
» couvrir en lui-même les causes de sa
» dépendance & les sources de sa liberté.
» Dans la statue de M. de Buffon, ce n'est
» pas la raison qui se perfectionne, c'est
» le sentiment qui s'exalte ; elle s'empresse
» de jouir, c'est Galatée qui s'anime sous
» le ciseau de Pygmalion, & l'Amour

Digitized by Google

» achève son existence. Dans ces productions de deux de nos grands Hommes, » je ne vois rien de semblable. Dans l'une, » on admire une poésie sublime ; dans l'autre, une philosophie profonde. Pourquoi » se traitoient-ils en rivaux, puisqu'ils alloient par des chemins différens à la » gloire, & que tous les deux étoient également sûrs d'y arriver « ?

La rivalité de M de Buffon & de M. de Linné n'avoit pas de fondemens beaucoup plus solides : ces deux hommes, diversement célèbres, pouvoient se servir l'un à l'autre, & ne pouvoient pas se nuire. Il y a place pour tout le monde dans le Temple de la Gloire.

Parallèle de M. de Buffon & de M. de Linné.

» Le savant Naturaliste d'Upsal dévoua » tous ses momens à l'observation ; l'examen de vingt mille individus suffit à » peine à son activité Il se servit, pour » les classer, de méthodes qu'il avoit inventées ; pour les décrire, d'une Langue » qui étoit son ouvrage ; pour les nommer, de mots qu'il avoit fait revivre, » ou que lui-même avoit formés. Ses termes furent jugés bizarres ; on trouva que » son idiome étoit rude, mais il étonna » par la précision de ses phrases ; il rangea

» tous les êtres sous une loi nouvelle.
» Plein d'enthousiasme, il sembloit qu'il
» eût un culte à établir, & qu'il en fût le
» Prophète..... Avec tant de savoir &
» de caractère, Linné s'empara de l'ensei-
» gnement dans les Ecoles; il eut les suc-
» cès d'un grand Professeur; M. de Buffon
» a eu ceux d'un grand Philosophe. Plus
» généreux, Linné auroit trouvé dans les
» Ouvrages de M. de Buffon des passages
» dignes d'être substitués à ceux de Sénè-
» que, dont il a décoré les frontispices de
» ses Divisions. Plus juste, M. de Buffon
» auroit profité des recherches de ce Savant
» laborieux. Ils vécurent ennemis, parce
» que chacun d'eux regarda l'autre comme
» pouvant porter quelque atteinte à sa
» gloire. Aujourd'hui que l'on voit com-
» bien ces craintes étoient vaines, qu'il
» me soit permis à moi, leur admirateur
» & leur Panégyriste, de rapprocher, de
» réconcilier ici leurs noms, sûr qu'ils ne
» me désavoueroient pas eux-mêmes, s'ils
» pouvoient être rendus au Siècle qui les
» regrette, & qu'ils ont tant illustré «.

Le plaisir de transcrire de pareils morceaux nous entraîneroit aisément au delà des bornes que nous devons nous prescrire; nous renverrons donc au Discours même, pour plusieurs autres tableaux d'un grand prix, tels que la description du Jardin du Roi, dans l'état où l'ont mis les soins de M. de Buffon; la peinture de M.

Digitized by Google

de Buffon lui-même, avec sa belle physionomie, ses cheveux blancs, ses attitudes nobles, & le feu du génie dans les yeux, composant au milieu des jardins de Montbar l'Histoire de la Nature; la peinture même de la pompe funèbre de ce grand Homme; l'éloge toujours agréable aux François de cet Administrateur qui, tantôt dans la retraite, éclaire les Peuples par ses Ouvrages, & tantôt dans l'activité du ministère, les rassure par sa présence & les conduit par sa sagesse; celui de cette excellente & vertueuse amie de M. de Buffon, qui a été témoin de ses derniers efforts, qui a reçu ses derniers adieux, qui a recueilli ses dernières pensées; le tableau charmant de l'union de ces trois ames sublimes, que rapprochoient des sentimens communs d'admiration, d'estime & d'amitié.

M. Vicq-d'Azyr avoit acquis beaucoup de gloire dans l'éloge historique. Il nous paroît supérieur à lui-même dans l'éloge oratoire; car c'est ainsi qu'il faut considérer ce Discours, qui n'est plein par-tout que de M. de Buffon. Jamais l'éloquence ne s'est permis d'y briller un moment aux dépens du goût, & notre critique, en cherchant bien, n'a pu y trouver qu'un mot à reprendre. L'Orateur dit que l'Académie Françoise a été fondée par un Roi *qui fut lui-même un grand Homme.* La liberté de l'Histoire doit pouvoir au moins aller jusqu'à dire que Louis XIII, avec des qua-

lités d'ailleurs estimables, ne fut ni ce qu'on appelle un grand Roi, ni ce qu'on appelle un grand Homme :

Mais il n'égalera ni son fils ni son père.

M. Vicq-d'Azyr, & M. de Buffon qui ne pouvoit pas ne pas revenir sans cesse dans tous les Discours de cette journée, sont d'autant mieux loués dans le Discours de M. de Saint-Lambert, qu'ils le sont d'un style moins oratoire que philosophique, & dont on peut dire ce que M. de Saint-Lambert lui-même dit du style de M. de Buffon, dans une de ses descriptions : *Ce style n'est point élevé, il est élégant & simple*; il est d'ailleurs plein & noble, & convenable à tous égards au Directeur de l'Académie Françoise. Il a cette perfection de goût, cette correction qui caractérise tout ce que M. de Saint-Lambert écrit, soit en prose, soit en vers.

M. de Buffon a mêlé quelques erreurs aux grandes & belles vérités que contiennent ses Ouvrages, M. Vicq-d'Azyr ne l'avoit pas dissimulé. Sans doute, dit M. de Saint-Lambert, » la doctrine de la for-
» mation des planètes & de la génération
» des êtres animés, sera citée au tribunal
» de la raison ; mais elle y sera citée avec
» les erreurs des grands Hommes. Les idées
» éternelles de Platon, les tourbillons de
» Descartes, les monades de Leibnitz, ani

» d'autres moyens d'expliquer toutes les
» origines, tous les mouvemens, toutes
» les formes, n'ont point altéré le respect
» qu'on a conservé pour leurs inventeurs.

» M. de Buffon, dans le Jardin du
» Roi, pouvoit jouir, comme le Czar
» Pierre, du plaisir d'avoir repeuplé &
» enrichi son Empire. Il y recevoit les
» visites & les hommages des Savans, des
» Voyageurs, des Hommes illustres dans
» tous les genres, & même des têtes cou-
» ronnées. Plusieurs lui apportoient ou
» lui envoyoient des animaux, des plan-
» tes, des fossiles, des coquillages, de
» toutes les parties de la Terre, des
» rivages de toutes les Mers. Aristote,
» pour rassembler sous ses yeux les pro-
» ductions de la Nature, avoit eu besoin
» qu'Alexandre fît la conquête de l'Asie:
» pour rassembler un plus grand nombre
» des mêmes productions, que falloit-il à
» M. de Buffon? sa gloire «.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien cette manière de finir est noble & heureuse.

M. le Chevalier de Boufflers débute par un contraste non moins heureux, que lui fournissoit naturellement la comparaison du moment & du lieu, avec le souvenir du Sénégal & des Sauvages des côtes de l'Afrique; mais les idées les plus naturelles ne se présentent guère qu'aux gens d'esprit & de goût.

Digitized by Google

» Je parcourois n'aguère ces plages dé-
» solées, dont le premier aspect offre
» l'emblême & la preuve de l'esprit in-
» culte de leurs habitans. J'aimois à pé-
» nétrer dans ces pays si peu connus, si
» mal observés, où la main de la Nature
» a tout fait, où la main de l'homme n'a
» rien changé ; j'y conversois avec ces
» hommes simples, qui, réduits aux seuls
» besoins physiques, bornés à des notions,
» pour ainsi dire, animales, ignorant jus-
» qu'au nom d'Arts & de Sciences, pa-
» roissent condamnés à des ténèbres éter-
» nelles..... Voilà les hommes que je
» quitte, & je me trouve au milieu de
» ceux dont les plus éclairés attendent &
» reçoivent à chaque instant de nouvelles
» lumières, de ceux à qui la pensée doit
» ses plus riches trésors & ses plus bril-
» lantes conquêtes. J'ai vu jusqu'où l'es-
» prit humain peut tomber, je vois jus-
» qu'où il peut s'élever ; j'ai vu ce que
» la Nature a fait de l'homme, je vois ce
» que l'homme a fait de la Nature «.

Ce Discours est, pour ainsi dire, divisé en trois parties ; 1°. Les complimens d'usage. 2°. L'éloge de M. l'Archevêque de Lyon. 3°. Des réflexions sur la clarté du style. Il présente par-tout d'ailleurs des vûes fines, des traits d'esprit, des tournures ingénieuses & piquantes, enfin une manière propre à M. le Chevalier de Boufflers, qu'on attendoit de lui, & où on le reconnoît.

Digitized by Google

» Dans les déserts de l'Afrique, la foi-
» ble étincelle de raison que chacun reçut
» en naissant, ne sert qu'à lui seul.....
» Dans nos climats, au contraire, l'esprit
» d'un homme peut appartenir à tous, &
» celui de tous à chacun.....

Le Cardinal de Richelieu conçut l'idée d'un Tribunal, » qui, pour régler l'opi-
» nion dans ce qui tient au langage, la
» consulteroit; qui, en écoutant le Pu-
» blic, s'en feroit écouter; qui..... sau-
» roit opposer la plus saine partie de la
» multitude à la multitude même, ...
» & lui dicter des arrêts qu'elle-même au-
» roit prononcés.....

» C'est l'amitié, c'est la commune bien-
» veillance qui m'ont admis d'une voix
» unanime; & ce que chacun de vous n'a
» dû qu'à lui seul, c'est à chacun de vous
» que je le dois ".

L'Eloge de M. l'Archevêque de Lyon offre d'abord celui de deux de ses frères, dont l'un le pleure au fond d'une retraite
» où il a porté des vertus dont il parut
» orné dès ses premiers ans, & des agré-
» mens qui embelliront encore ses derniers
» jours; l'autre, enlevé trop tôt à l'espoir
» de l'armée & à l'amour de deux grandes
» Nations qu'il servit également, est ce
» brillant François dont les talens distin-
» gués & la noble valeur trouveroient en-
» core pour garant, dans cette Assemblée,
» l'ennemi le plus à craindre & l'approba-

Digitized by Google

» teur le plus à désirer (le Prince Henri)«.

Quant à M. l'Archevêque de Lyon, vit-on jamais, dit l'Orateur, » l'Homme d'E-» glise, l'Homme du Monde, & l'Homme » de Lettres, prononcés d'une manière » plus distincte & réunis d'une manière » plus intime ? Un mot le peindra ; il fut » ce qu'il devoit être..... Il sembloit » avoir prescrit à ses pensées la marche » qu'elles devoient suivre, & à ses agrémens » le cercle où ils devoient se renfermer... » La grace inséparable de toutes ses actions » & de tous ses discours, loin d'affoiblir » la dignité de son état, en avoit pris l'em-» preinte ; & plus piquante encore dans » sa décence, elle sembloit se parer du » voile même qui la couvroit «.

Le tableau de sa charité est aussi touchant qu'édifiant. Dans ces momens de crise pour les manufactures de Lyon, dans ces temps où les fléaux célestes & les fléaux politiques, souvent plus terribles encore, amènent une économie à laquelle, pour le bonheur commun, il falloit, dit l'Auteur, ou ne jamais renoncer, ou ne jamais revenir, l'Archevêque se montroit à son peuple affligé ; ses discours » promet-» toient des temps plus heureux, ses bien-» faits permettoient de les attendre..... » Dans la commune détresse, il devenoit » le trésor commun, & la vertu d'un » homme balançoit une calamité publi-» que.....

Digitized by Google

» Bonté touchante, s'écrie l'Auteur, » secourable inquiétude, besoin délicieux » des plus belles ames, soyez à jamais la » base de la morale universelle !..... » S'il vous falloit des récompenses, ne » craignez point d'en manquer. Les hom- » mes peuvent être ingrats, mais le genre » humain ne l'est point «.

C'est peut-être là le plus beau mot de tout ce Discours, où il y a tant de mots heureux.

» En mourant, il ne laissa que son nom » & ses exemples. J'en atteste ses parens » chéris & déshérités, qui, dans ce » moment, fiers de sa gloire, émules de » ses vertus, jouissent de voir le patri- » moine public accru de l'héritage qu'ils » avoient le droit d'attendre; & leur amour » a fait graver sur le marbre de sa tombe, » un fait qui n'eût peut-être été connu » que par les murmures de tant d'autres » familles «.

Les réflexions sur la clarté du style tiennent plus qu'elles ne promettent, c'est en petit la poétique générale du style, & la clarté n'est là qu'un prétexte modeste. La Rhétorique, dit ingénieusement l'Auteur, » est à l'éloquence ce que la galanterie est » à la passion, ce sont les mêmes discours, » ce n'est point le même accent «.

L'Auteur fait la guerre aux faux ornemens, à ce luxe imposteur, à cette pa-

Digitized by Google

ture artificielle, si chère à la médiocrité, » si prodiguée par le mauvais goût; voile » inutile dont on couvre ou des beautés » qu'il valoit mieux laisser voir, ou des » défauts qu'il valoit mieux éviter. C'est » à la Nature que les femmes doivent ce » style si léger, si facile & si clair dont » quelquefois nous sommes jaloux; leur » exemple nous apprend que la pénétra- » tion voit mieux que l'étude, & que la » Nature en fait plus que la science....« Tout en elles est plus expressif; des fibres plus délicates, une physionomie plus mobile, un accent plus flexible, un maintien plus naïf; tout parle plus clairement à nos regards; leur ame enfin semble moins invisible.

Les mots *clairs* & *clairement* reviennent de temps en temps & sont ramenés avec adresse, mais n'en soyons point les dupes; l'Auteur a beau vouloir paroître borner son sujet, voyons en toute l'étendue; il ne s'agit pas seulement de clarté ou d'obscurité, il s'agit du naturel ou du recherché, du bon ou du mauvais goût.

» Si la vérité n'est point la loi du Mon- » de, dit M. le Chevalier de Boufflers, » c'est moins la faute de ceux qui l'enten- » dent, que de ceux qui la disent; elle » n'est rejetée que tant qu'elle est mécon- » nue; elle n'est méconnue que tant qu'il » reste un moyen de la méconnoître «.

Ici nous ne sommes pas assez heureux

Digitized by Google

pour que l'Orateur ait indistinctement raison ; ce n'est pas faute d'évidence dans les principes, ni de clarté dans les discours ou dans les Livres, que tout le monde n'est pas vertueux ; mais c'est toujours servir la vérité que de l'annoncer, non pas seulement avec plus de clarté, mais avec plus d'éclat, de force & de douceur, de la rendre aimable, de lui donner du charme, en un mot, de la faire goûter.

Ce goût exquis de M. de Saint-Lambert se fait peut-être encore mieux sentir dans sa réponse à M. le Chevalier de Boufflers, que dans sa réponse à M. Vicq-d'Azyr. Tout y est fin & pur.

» La finesse de l'esprit, l'enjouement, » je ne sais quoi de hardi, qui ne l'est » point trop, des traits qui excitent la surprise & ne paroissent pas extraordinaires, le talent de saisir, dans les circonstances & le moment, ce qu'il y a » de plus piquant & de plus agréable ; » voilà, dit-il à M. de Boufflers, le caractère de vos Pièces fugitives ; elles ne » rappellent aucun des modèles, & les » égalent sans leur ressembler....«

La société d'une mère & d'une famille » célèbres par les agrémens de leur esprit, » vous ont entouré de leçons agréables & » d'exemples heureux..... La Cour du » Roi de Pologne étoit sans affaires & sans » orages..... C'est là que Voltaire a composé plusieurs de ses Tragédies, & ces

Digitized by Google

» Contes philosophiques qui ne font pas
» oublier le charmant Conte d'Aline.....
» Montesquieu y a composé plusieurs de
» ses plus beaux chapitres de l'Esprit des
» Loix... Dans cette Cour, l'amusement
» avoit toujours de l'esprit, & l'esprit tou-
» jours du goût.

» Ce goût, ce sentiment délicat des
» convenances, ne se borne pas à diriger
» le jugement qui prononce sur les Ou-
» vrages de l'art, il se fait sentir dans la
» conversation, il en bannit la négligence,
» la précipitation & l'empire..... Il dé-
» fend à la plaisanterie de blesser jamais
» ni la décence ni la bonté ; il étend
» même son influence sur les mœurs ; il
» demande qu'elles soient sages & non pas
» austères ; qu'on écarte le désordre &
» non le plaisir ; que la vertu attire & non
» qu'elle commande de la suivre «.

Ce sont-là des vérités que tout le monde n'apperçoit pas, ou du moins n'exprimeroit pas ainsi, mais auxquelles tout bon esprit donne son assentiment aussi-tôt qu'elles sont exprimées. Voici encore une vérité d'une plus grande importance.

» Il y a une grande différence entre l'hy-
» pocrite de la superstition & celui de la
» vertu. Le premier peut conserver son
» masque avec honneur par quelques pra-
» tiques minutieuses, de vaines simagrées,
» un ton austère, & l'apparence des pri-
» vations. Mais pour n'être point démas-
» qué,

Digitized by Google

» qué, à quoi s'oblige l'hypocrite de la » vertu? à faire le bien..... Bientôt il » ne lui en coute plus d'être ce qu'il vou- » loit paroître..... La vertu est comme » une fille aimable & belle; ce ne sera pas » impunément que vous feindrez d'en être » amoureux; dites souvent que vous l'ai- » mez, & vous finirez par prendre pour » elle la passion la plus vive & la plus » tendre ».

Cette comparaison rappelle les vers suivans d'Ovide :

Quod non es simula, positosque imitare furores :
Sic facies verè quod meditatus eris.
Sæpè ego ne biberem volui dormire videri ;
Dum videor, somno lumina victa dedi.
Deceptum risi, qui se simulabat amare,
In laqueos auceps decideratque suos :
Intrat amor mentes usu, dediscitur usu.

Il faut voir dans l'Ouvrage même le morceau sur l'esclavage des Nègres, le morceau sur les Assemblées provinciales, &c. Il faut tout voir, & on voudroit tout transcrire.

CALENDRIER Musical universel, contenant l'indication des cérémonies d'église, en musique; les découvertes & les anecdotes de l'année; des variétés; un choix de Poésies relatives à la Musique; des détails sur la Musique des églises de Paris; la notice des Pièces en musique, représentées à Paris, en Province, sur les différens Théatres de l'Europe & des principales villes d'Italie; le relevé des Ouvrages sur la Musique & les Productions musicales, publiées à Londres & à Paris; la liste des Professeurs, des Marchands de Musique, Luthiers, Facteurs d'Instrumens, Graveurs, Imprimeurs, Copistes, &c. &c. pour l'année 1789. Prix, 36 s. A Paris, chez l'Auteur, maison de M. Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

Nous avons dit, en annonçant cet Ouvrage, qu'il étoit fait avec encore plus de soin que celui de l'année dernière : voici en quoi consiste sur-tout les améliorations.

L'indication des cérémonies d'église, qui se trouve en regard avec les jours du

Digitized by Google

mois, & qui annonce les *Te Deum*, les Messes & Saluts en musique, les jours de Concert spirituel, &c. est infiniment plus exacte. Les Anecdotes & Variétés sont plus piquantes; on y a rassemblé particulièrement les traits de bienfaisance auxquels la Musique a donné lieu. On y fait connoître l'état de la Musique dans les églises de Paris. Ces articles, qui manquoient au Calendrier de l'année passée, sont courts; mais c'est moins la faute du Rédacteur, que celle de ces mêmes églises, où l'art musical, consacré de tout temps à célébrer les louanges de l'Etre Suprême, est maintenant terriblement négligé.

Les notices des Ouvrages dramatiques s'y trouvent comme l'an passé; mais le Rédacteur a fondu en quelques lignes les Jugemens des différens Journalistes. Peut-être feroit-il mieux encore de supprimer les extraits des Pièces, quoiqu'il les expose fort clairement. Presque toutes ces Pièces sont connues en Province & à Paris lorsque le Calendrier en parle, & celles qui ne le sont pas, ne valent pas la peine d'être extraites. La simple annonce & quelques mots sur leur succès suffiroient. La notice des pièces étrangères est très-curieuse & fort intéressante pour les Amateurs. On a bien fait de ne parler que des villes qui ont donné des nouveautés; mais on est fâché de ne pas trouver dans ce Calendrier de plus grands détails sur les Spec-

Digitized by Google

racles de nos Provinces. Le Rédacteur s'en plaint lui-même, & en accuse la négligence des Directeurs, qui ne sentent pas assez que les matériaux qu'ils fourniroient à cet Ouvrage, leur deviendroient réciproquement de la plus grande utilité.

Les adresses des Musiciens, des Professeurs en tout genre, sont beaucoup plus exactes, & le deviendront encore davantage, à mesure que cet Ouvrage, d'une utilité réelle, obtiendra le succès qu'il mérite, & que les Musiciens eux-mêmes concourront à sa perfection.

RÉPERTOIRE des Lectures faites au Musée des Dames, par Madame la Baronne Duplessy; Tome I, Ire. Partie, in-12. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, n°. 274; chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande; & chez les Marchands de nouveautés.

Mme. la Baronne Duplessy voudroit voir multiplier pour les femmes les moyens d'instruction. Il y a beaucoup d'Académies pour les hommes; les femmes n'y sont admises que par exception, & ces exceptions sont très-rares. Zélée pour la gloire & le bonheur de son sèxe, l'Auteur de cet Ouvrage se propose d'établir un Musée

Digitized by Google

pour les femmes. Son projet a été agréé par le Gouvernement; & il s'agit maintenant de le faire adopter par le Public. Madame la Baronne Duplessy, dans un Avant-propos, fait voir les dangers de l'ignorance, & les avantages de l'instruction pour les femmes; elle plaide fort bien la cause de son sèxe; & nous ne prendrons point sur nous de la juger. Si nous adhérions sans restriction à son sentiment, les hommes n'y verroient peut-être que de la galanterie; si nous le combattions, les femmes n'y verroient que de l'humeur; ainsi nous aurions toujours prononcé en pure perte. Un point sur lequel il sera bien plus facile de s'accorder, c'est le talent, c'est l'esprit orné de l'Auteur de ce Répertoire. Le Musée que veut établir Madame la Baronne Duplessy, sera un Cours établi tous les Jeudis, dans lesquels on fera des Lectures sur toutes les connoissances qui conviennent aux Dames. Les morceaux que renferme cette 1re. Partie, méritent beaucoup d'éloges, & donnent une opinion avantageuse de ce projet. On y trouve un *Plan de Géographie*, une *Dissertation sur les Génies*, un *Abrégé de la Sphère*, une *Dissertation sur le Dieu Pan* : tous ces morceaux sont fort bien faits Le Volume est terminé par des Vers sur la mort de Marie Stuart, adressés au Musée des Dames : l'Auteur de ces vers est une Demoiselle de 17 ans, dont le talent mérite d'être encouragé.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

APRÈS avoir remis, avec succès, deux Tragédies qui étoient presque oubliées, les Comédiens François ont voulu remuer aussi leur Répertoire comique, & ils en ont tiré deux Comédies, *Esope à la Cour*, de Boursault, & *la Fille Capitaine*, de Montfleury.

Esope à la Cour avoit été remis il y a quelques années. C'est un Ouvrage que l'on voit toujours avec plaisir, & c'est le chef-d'œuvre de Boursault; mais son succès, c'est-à-dire, le plus ou le moins d'effet qu'il produit au Théatre, dépend toujours du Comédien qui en représente le principal rôle. Il faut, pour bien rendre Esope à la Cour, une intelligence très-étendue, un organe souple & facile, un débit raisonné, senti, & très-varié. Il faut savoir prendre tour à tour tous les tons, passer aisément de la finesse à l'austérité, de la familiarité à la noblesse. Cette dernière nuance est la plus difficile à saisir dans un personnage tel que celui d'Esope,

Digitized by Google

parce que l'expression des sentimens qui agitent un personnage dramatique, doit s'accorder avec ses habitudes physiques. La noblesse d'Esope seroit fausse, si elle avoit trop de fierté, & le contraste qu'elle feroit avec sa malheureuse conformation, la rendroit souverainement ridicule. C'est par la franchise des accens, par la candeur du débit, par le sentiment intérieur d'une conscience pure & irréprochable, par l'ascendant d'une raison douce & jamais orgueilleuse, que cette noblesse doit se développer & paroître; & il n'y a qu'un Comédien consommé, qu'un talent naturel & vrai, qui puisse vaincre toutes les difficultés de ce rôle qu'on a joué depuis La Noue, mais qu'on n'a pas su jouer comme lui. La remise d'Esope à la Cour n'a pas eu tout le succès qu'on en pouvoit attendre. A qui la faute? Esope à la Cour est un Ouvrage trop connu, pour qu'il soit besoin d'en faire l'analyse; mais il faut rappeler ici que la Scène du cinquième Acte, où Esope, accusé d'avoir renfermé des trésors immenses dans un coffre, tire de ce même coffre un habit d'esclave, est imitée de la Fable de La Fontaine, qui a pour titre: *le Berger & le Roi.* C'est la dixième du dixième Livre. On peut comparer les deux morceaux, & l'on verra qu'il y a entre eux une exacte ressemblance. Boursault mourut avant d'avoir mis la dernière main à son ouvrage; on le joua tel qu'il fut

Digitized by Google

trouvé dans ses papiers, & cet Auteur n'a pas joui du succès de la production qui lui fait le plus d'honneur.

La Fille Capitaine est citée comme la meilleure Pièce de Montfleury. On a dit que l'intrigue en étoit simple, naturelle, & agréablement conduite ; qu'il y régnoit une gaîté soutenue, une foule de situations piquantes & théatrales. Tout cela est vrai ; mais il auroit fallu ajouter qu'il y a peu d'Ouvrages de Théatre où la décence soit si fort blessée, où les mœurs soient plus mauvaises, & dont le ton soit plus ordurier. Le mot est fort, mais c'est le mot de la chose. Dans cette Pièce, un M. le Blanc, mari déjà suranné d'une jeune personne, cherche à en séduire une autre, & s'oppose, pour cette raison, au mariage de celle ci avec Damon, son neveu & son rival. Pour parvenir à vaincre sa résistance, Angélique, cousine de Lucinde, prend l'habit d'un Capitaine, se présente comme le frère de sa cousine, caresse Madame le Blanc, surprend le vieux libertin aux pieds de Lucinde, lui fait signer un engagement à la pointe de l'épée, & ne fait connoître son stratagême, dont tout le monde est complice, qu'à l'instant où l'on a conclu l'hymen de Damon avec Lucinde. Pour faire connoître les mœurs de cet Ouvrage, nous allons extraire d'abord quelque chose du rôle d'Angélique. Voici comment elle fait connoître son caractère dès la première Scène du premier Acte.

Digitized by Google

Pour n'aimer qu'un mari, j'aime trop ma personne;
J'aime le jeu, le bal, la danse, l'entretien;
J'aime à troubler les cœurs sans engager le mien;
A tourner d'un Amant l'ardeur en ridicule;
A vivre sans attache, & railler sans scrupule;
A flatter vingt Galans de l'espoir de ma main,
Et même quelquefois à dauber le prochain:
Si bien qu'à ces plaisirs donnant mon ame en prose,
Des sottises d'autrui je me fais une joie;
Et ne veux point troquer, par de semblables nœuds,
Tant de plaisirs certains contre un plaisir douteux.

Dans quelle Société seroit admise une femme de ce caractère? A cette question, il est impossible qu'il y ait deux réponses. A présent, deux mots de Cato, suivante de Lucinde. On verra que cette jeune personne est en bonnes mains.

C'est bien à des maris à faire les galans!
On leur garde, ma foi, des filles de quinze ans!
Encor, si ce magot (*M. le Blanc*) étoit un homme à plaire!

LUCINDE.

Hé bien?

CATO.

Eh!... l'on verroit ce que l'on pourroit faire.

Quand, à douze Scènes de là, M. le Blanc appelle Cato, *Marchande de joie*, il n'a pas tout le tort.

Digitized by Google

Terminons par deux citations de ce même M. le Blanc. Scène sixième du quatrième Acte. Le vieillard est seul, & il s'exprime ainsi sur ses projets.

Je me propose
De voir si, sur l'espoir d'être ma femme un jour,
Lucinde me voudroit prêter un peu d'amour;
Tâcher de l'engager, voir si, par ma morale,
Sa sagesse pourroit avoir quelque intervalle;
Essayer si de nous rien ne peut la tenter,
Et, selon le succès, la suivre ou la quitter.

Dans la Scène suivante, il propose à Lucinde un commerce clandestin avant le mariage; & voici comme il termine ses instances.

Devant tous les humains, je soutiens qu'il est vrai
Que qui tend à l'hymen en doit faire l'essai,
Que la joie à ce Dieu doit servir d'entremise,
Et que faire autrement, c'est faire une sottise.

C'est par ménagement pour nos Lecteurs que nous n'avons pas cité pis que ce qu'on vient de lire. Nous devons dire que le Public ayant témoigné son mécontentement pour toutes les expressions mal-honnêtes dont ses oreilles étoient frappées, on en a fait disparoître une grande partie. Mais qu'ont fait ces suppressions au fonds de la Pièce? En est-il moins vicieux? Dans un temps

Digitized by Google

où le goût des Spectacles est devenu général, où leur influence sur les mœurs doit par conséquent être universelle, on aura toujours raison de s'étonner qu'on permette la représentation de Pièces aussi dangereuses que la Fille Capitaine. C'est d'ailleurs bien assez que les Théatres forains offrent journellement des exemples du Cynisme effronté, de la malheureuse dépravation de nos mœurs, sans qu'on soit encore obligé d'en rencontrer de nouveaux sur le premier Théatre de la Nation.

COMÉDIE ITALIENNE.

PARMI les Acteurs de province qui viennent de temps en temps faire essai de leurs talens, ou tenter la fortune sur les Théatres de Paris, il faut distinguer M. Rézicourt. Ce Comédien avoit déjà débuté à ce Spectacle en 1788, & il paroît que depuis cette époque, il a travaillé son état en homme attaché à son talent. Il a reparu le 24 Janvier par le rôle de Dorimon dans *La Fausse Magie*, où il a eu beaucoup de succès. Sa voix n'est pas très-étendue; mais il a de l'adresse, du goût, de l'art, & il en tire souvent un grand parti. Il joue aussi la Comédie, & peut-être est-il fait pour

Digitized by Google

y plaire davantage que dans l'Opéra-Comique. Son jeu y est vif, animé, soutenu; il y marque une grande intelligence de la Scène, une habitude raisonnée du jeu muet, & une étude approfondie de ses rôles. Il a de la chaleur & de la sensibilité; mais cette chaleur, cette sensibilité l'égarent quelquefois. Elles donnent à sa gesticulation des mouvemens & des formes désagréables. Une légère attention sur lui même fera aisément disparoître ces défauts. Cet Acteur pourroit être fort utile au Théatre Italien; & nous ne voyons pas que dans la position actuelle de ce Spectacle, il puisse exister des raisons qui s'opposent à ce qu'il y soit attaché. Ce n'est pas le zèle qui manque aux Acteurs Italiens, c'est une réunion de talens propres à rendre les représentations du genre françois aussi intéressantes qu'elles devroient l'être: il est bien temps d'y penser.

THÉATRE DE MONSIEUR.

Nous avons promis des détails sur les Pièces représentées à ce Théatre, & sur les Acteurs qui composent les trois Troupes; nous commencerons par la Troupe Italienne.

L'Opéra par lequel on a ouvert ce Spec-

Digitized by Google

tacle, *Le Vicende Amorose*, est del Signor Tritta, Compositeur avantageusement connu en Italie depuis quelques années. Malheureusement on ne peut pas trop juger de ses talens par cet Ouvrage, parce que le sujet est trop peu théatral pour nous, & que la plupart des morceaux qu'on nous a fait entendre ne sont pas de lui. On en a substitué aux siens un assez grand nombre de divers Compositeurs, & c'est peut-être une faute de l'Administration, que de l'avoir permis. Tous les sujets, pour mieux briller, veulent chanter des morceaux qui leur sont propres; mais il en résulte une disparate de style choquante pour les oreilles délicates, & qui détruit en même temps la variété que l'Auteur avoit mise entre ses morceaux. Ces deux vices, tout contraires qu'ils paroissent être l'un à l'autre, se font sentir dans cette Pièce. Quoique la plupart des morceaux appartiennent à des Auteurs différens, on y remarque une uniformité de mouvemens qui les fait paroître tous de la même couleur. Un autre inconvénient, c'est que ces airs ainsi transportés, sont tirés d'autres Ouvrages où nous ne pourrons plus les revoir, quoiqu'ils y soient mieux placés. Par exemple, le duo entre le Buffo & la seconda donna, *Il dubbia ch'io tingo*, est de la *Villanella rapita*, del Signor Bianchi, qu'on nous donnera peut-être quelque jour.

Digitized by Google

L'intrigue de cet Opéra est fort peu de chose. Nous n'en parlons qu'en faveur de ceux qui, ne se souciant pas d'en lire la traduction, veulent pourtant en avoir une idée.

Arpalice, Chanteuse Italienne, a été aimée à Venise par le Marquis. Dublas, Seigneur Hollandois, ami de celui ci, l'a connue à Naples, où elle passoit pour une grande Dame. Délaissés tous deux, ils ont juré à tout le sexe une haine implacable. Arpalice, sous le nom de Laurette, s'est retirée dans le même village qu'eux. Ils se retrouvent. De là des reproches sanglans. Arpalice, toujours coquette, a enflammé le plus considérable Bourgeois du village, homme ridicule, qui fait des promesses de mariage à trois femmes à la fois. Après beaucoup de mouvement, sans chaleur & sans liaison, le Bourgeois D. Polibio retourne à sa première Maîtresse, & Arpalice épouse le Marquis.

Nous ignorons où cette Pièce a été donnée pour la première fois. Elle a été représentée l'Eté dernier à Rome avec succès (Voyez le Calendrier Musical universel, page 181.). Les morceaux qu'on a distingués ici, sont, 1°. l'introduction; 2°. le duetto dont nous avons parlé; 3°. la cavatina de la prima Donna, *Ché piacer che bel diletto*, qui est de M. Mengozzi; 4°. un terzetto, *O che barbaro accidente*; 5°.

Digitized by Google

un air de Dublas (Basso serio) *Appena l'occhi miei*, & le final du premier Acte. Dans le second, le terzetto *Un suave gentil campanello* & le final.

La prima donna est Mademoiselle Baletti, jeune Allemande, dont la voix juste, suave, est enchanteresse. Elle a une adresse infinie, qui donne l'air de la facilité à tout ce qu'elle exécute. Elle avoit assuré déjà son succès au Concert spirituel & dans une grande Societé. Ceux qui prennent un intérêt réel à son talent, l'invitent à soigner davantage sa prononciation. C'est une erreur funeste de croire que les paroles italiennes ne doivent pas être articulées. Les Maîtres Italiens ont la plus grande attention à cet égard, & les célèbres Cantatrices que nous avons entendues en ont prouvé la facilité. Mademoiselle Baletti réunit trop d'avantages pour négliger celui-là; c'est peut-être le seul travail qui lui reste à faire.

La seconda donna, Madame Marianna Santoro Limperani, a une voix agréable & facile, avec une grande d'habitude du Théatre. Elle chante avec beaucoup de grace le duetto du premier Acte, & un air du même Acte, de la composition de M. Mengozzi. Elle a chanté, dans l'Automne de 1787, à Pise, à Saint-Pierre d'Aréna, & à Gênes, les rôles de première femme.

M. Carlo Rovedino, basse sérieuse,

Digitized by Google

chante le rôle de Dublas, un Hollandois. Sa voix est superbe, & quoique très grave, & avec le caractère propre à son diapason, elle est légère, & capable d'exécuter des passages avec facilité. La méthode de M. Rovedino est excellente. Le succès prodigieux qu'il avoit déjà eu dans une Société nombreuse & brillante, a été confirmé par le Public. Il a chanté, en 1787, à Milan, à Monza, à Rome, & étoit encore dans cette dernière ville au Printemps de 1788.

M. Filippo Scalzi est le tenore. Son chant a de la grace & de la facilité. Il a parcouru, de 1787 à 1788, les Théatres de Cento, de Ferrare, de Florence, de Livourne, de Lugo, & de Rovigo.

Le Buffo Caricato, genre de rôle qui répond à nos comiques, & dont la voix est une basse ou un tenore, mais plus ordinairement une basse, est chanté par M. Luigi Raffanelli. Sa voix n'est pas excellente, mais elle a bien le caractère de ses rôles; il chante avec beaucoup d'adresse, de précision, & de la manière qui convient à une basse. Il joue en Acteur consommé, & fait voir beaucoup d'intentions comiques. Si dans les premières représentations il a un peu outre-passé la mesure que l'on accorde à la caricature en France, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais au goût de son pays. Comme il paroît entendre très bien la scène, il suffit de l'avertir

de ce que nous aimons & de ce que nous rejetons. Par exemple, nous croyons devoir lui dire qu'en noircissant ses sourcils, il se prive, par cette grimace factice, de beaucoup d'avantages naturels. Sa physionomie, très-mobile, se prêteroit assez d'elle-même au comique. Elle y perd beaucoup de jeu & d'expression. Madame Raffanelli, son épouse, chante les troisièmes rôles. Elle paroît exercée au Théatre. On peut juger que sa voix a été bonne, mais elle en a perdu la plus grande partie.

M. Bianchi a chanté un rôle de remplissage, dans lequel on ne sçauroit le juger. Il a débuté une fois, l'année dernière, à Versailles. On a trouvé sa voix foible, mais agréable; & beaucoup plus d'aisance dans son maintien, que les Acteurs de sa nation n'en ont ordinairement.

L'orchestre, composé des plus célèbres Artistes de Paris, mérite aussi les plus grands éloges par son ensemble & l'exacte observation des nuances du doux au fort. M. Mengozzi, déjà connu par ses talens pour le chant & pour la composition, tient le clavecin. M. Janeiwicks est le premier violon pour la Troupe italienne.

On prépare à ce Théatre *il Re Teodoro à Venezia*, Ouvrage charmant du célèbre Paisiello, dont la réputation est déjà faite en France, & par lequel, peut-être, on auroit dû commencer.

Digitized by Google

Nous ne dirons rien encore de la Troupe de Comédie Françoise, nous attendrons qu'un succès nous en montre les Acteurs avec avantage. Sans doute que le Public, quelquefois ennemi de ses plaisirs & de son intérêt, finira par mettre moins de rigueur dans ses jugemens.

Nous ne parlerons également de la Troupe Françoise d'Opéra comique, que lorsque tous les Sujets qui la composent actuellement se seront fait connoître au Public, & ce sera dans le prochain N°.

ANNONCES ET NOTICES.

Supplément à l'Edition in-folio des Œuvres de M. Perronet, contenant la description de plusieurs Ponts nouveaux, & plusieurs Mémoires intéressans sur les Cintres, les Eboulemens des terres, &c. in-folio, forme d'Atlas. Prix broché en carton, 36 liv. A Paris, chez Didot fils aîné, rue Dauphine, N°. 116.

On trouve chez le même Libraire la nouvelle édition des Œuvres de M Perronet, contenant la description des Ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans, de Louis XVI, &c. celle du Canal de Bourgogne, & de celui de la conduite des eaux de l'Yvette & de la Bièvre à Paris; avec tout ce qui se trouve dans ce Supplément. 1 Vol. in-4°. de Discours relié & 1 Vol. in-folio, forme d'Atlas, broché en carton, contenant 73 Planches supé-

Digitized by Google

vieurement gravées. Le tout pour servir de Complément à l'Architecture Hydraulique. Prix, 90 l.

Fastes de l'Ordre de Malte, selon la série chronologie de ses Grands-Maîtres; accompagnés de Notes critiques, & ornés des Portraits de ses plus illustres Chevaliers; dédiés à S. A. E. Mgr. le Grand-Maître de Malte, & sous les auspices de M. le Bailli de Crussol, Chevalier des Ordres du Roi, Administrateur général du Grand-Prieuré de France; par M. l'Abbé de Laquesnoy, Religieux de l'Ordre de Malte, Prédicateur ordinaire du Roi, Grand-Vicaire du Diocèse de Luçon, Prieur du Temple, &c. &c.; par M. le Comte de la Platière, Membre des Académies Royales d'Arras, d'Orléans, du Collège des Philatètes de Lille; de l'Académie des Arcades de Rome. A Paris, chez tous les Marchands de Nouveautés.

Nous invitons à lire le Prospectus intéressant de cet important Ouvrage. On sait quel rôle brillant l'Ordre de Malte a joué dans le monde Chrétien. Les Auteurs de l'Ouvrage que nous annonçons, donneront des esquisses de tous les grands Hommes de l'Ordre de Malte; & les détails seront rejetés dans des Notes, qui offriront ce que l'Histoire fournira de plus piquant. On invoque à cet égard les secours des Maisons qui ont fourni à l'Ordre des sujets distingués. Les Gravures seront faites par L. J. Allais, jeune Artiste avantageusement connu. On ne demande qu'une soumission de prendre & payer à mesure chaque Livraison, qui paroîtra tous les mois. Prix, 6 liv. Ceux qui ne se seront pas fait inscrire, payeront 8 liv. Tout ce qui sera relatif à cet Ouvrage, doit être adressé, franc de port, à M. le Comte de la Platière, en son Hôtel, rue Mêlée, N°. 58; & à M. le Prieur du Temple, au Temple. Il paroît une Livraison qui prévient en faveur de cette entreprise.

Digitized by Google

Amusette des Grasses & des Maigres, contenant douze Douzaines de Calembourgs, avec des Fariboles de M. Plaisantin, les Subtilités de la Comtesse Tation, & les Remarques de l'Abbé Vue; rédigée par une Société de Caillettes. Au Cap de Bonne-Espérance; & se trouve à Paris, chez la Libraire qui donne trois livres pour quarante-cinq sols, rue du Roule, N°. 11, près du Pont-Neuf.

Cet Ouvrage sera utile aux Amateurs qui font briller dans le Monde leur esprit en Calembourgs; ils pourront y faire, le matin, leur provision pour la journée.

Collection des Mémoires de l'Histoire de France, Tome XLVI. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Ce Volume contient la fin des *Mémoires de Michel de Castelnau*, ceux d'*Achille Gamon*, & de *Jean Philippe*.

Bibliothèque Universelle des Dames. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Les deux nouveaux Volumes que nous annonçons de cette intéressante Collection, sont le 220. de l'*Histoire*, & le 120. des *Voyages*.

Collection des Œuvres corrigées de Voltaire, par une Société de Gens de Lettres, proposées par souscription, en 22 Vol. in-8°.

Le Prospectus de cette édition se trouve chez Royez, Libraire, quai des Augustins.

Catalogue des Livres choisis & bien conditionnés du Cabinet de M***, dont la vente se fera en l'une des Salles de l'Hôtel Bullion, rue Platrière, le Lundi 9 Mars 1789, & les jours suiv-

vans, trois heures de relevée. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, N°. 133 & Belin junior, quai des Vugustins, N°. 20. Prix, 3 liv.

Abrégé de l'Histoire Universelle, en Figures; destinées par les premiers Artistes de la Capitale; ou Recueil d'estampes représentant les sujets les plus frappans de l'Histoire tant sacrée que profane, avec les explications qui s'y rapportent; par M. Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ouvrage destiné à l'instruction de la Jeunesse. Le prix du Cahier in-8°. est de 4 livres. 11e. Livraison. A Paris, de l'Imprimerie de Didot le jeune; & chez les Marchands de Nouveautés.

Cet Ouvrage jouit toujours d'un succès mérité.

La Réforme du Théatre, ou Vues d'un Amateur, sur les moyens d'avoir des Acteurs à talens sur les Théatres de Paris & des grandes Villes du Royaume, & de prévenir les abus des Troupes ambulantes, sans priver les petites Villes de l'agrément des Spectacles. Ouvrage dédié au Théatre François; par M. M***. de Saint-Aubin. A Paris, chez Guillot, Libraire de Monsieur, Frère du Roi, rue St-Jacques. Brochure in-8°. de 124 pages.

L'Auteur connoît parfaitement le sujet qu'il traite; & le zèle qu'il montre pour relever une Profession que trop de circonstances concourent à abaisser, mérite des éloges.

Le Conservateur, ou Bibliothèque choisie de Littérature, de Morale & d'Histoire; Année 1788. Tomes I & II. A Paris, chez Buisson, Libr. rue Haute-feuille, Hôtel de Coëtlosquet; à Lyon, chez J. S. Grabit, Lib. rue Mercier.

Ce Recueil intéressant est déjà connu du Public.

Digitized by Google

Le Muséum de Florence, ou Collection de Pierres gravées, Statues, &c. dédié & présenté à MONSIEUR, Frère du Roi; gravé par M. David, Graveur de la Chambre & du Cabinet de Monsieur, &c. avec des explications françoises; par M. Mulot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de St-Victor. 6e. Livraison. Prix, 8 liv. A Paris, chez M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Livraison faisant partie du Tome IIe. Nous avons annoncé cette précieuse Collection dans le N°. 48 de ce Journal. Nous ajouterons, d'après les Connoisseurs, que le travail de M. David n'est pas moins beau que l'original, nous osons dire même qu'il est plus agréable. On y remarque sur tout la hardiesse & la pureté du trait, & beaucoup d'expression.

Mémoire sur les Isles Ponces, & Catalogue raisonné des produits de l'Etna, pour servir à l'Histoire des Volcans, suivie de la Description de l'éruption de l'Etna du mois de Juillet 1787; par M. le Commandeur Deodat de Dolomieu, Correspondant de l'Académie des Sciences, &c. &c. Ouvrage qui fait suite au Voyage aux Isles de Lipary. 1 Vol. in-8°., du même Auteur. Prix, 5 liv. br., & 6 liv. rel. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.

Nous avons parlé avec éloge du Voyage aux Isles de Lipary; ce Mémoire n'est pas moins curieux, & ne fera pas moins d'honneur à son Auteur.

Mémoires lus dans la Séance publique du Bureau Académique d'Ecriture, en présence de M. Thiroux de Crosne, Lieutenant-Général de Police, & de M. de Flandrede Brunville, Procureur

Digitized by Google

du Roi au Châtelet, Président du Bureau de M. Moreau, Conseiller d'Etat, Président honoraire, le 17 Avril 1788, par MM. Harger, Membre & Secrétaire; Clément, Agrégé; Saintomer, Associé. A Paris, de l'Imprimerie de la Veuve d'Houry & Debure, Imp-Lib. de Mgr. le Duc d'Orléans, rue Haute-feuille.

Essais en vers, présentés à Mgr. Lambert, Contrôleur-Général, par l'Auteur des *Contes Orientaux*, au profit des Cultivateurs maltraités par l'orage du 13 Juillet dernier; 2e. édition. Prix, 24 s. A Paris, chez le Portier du N°. 101, rue de Seine.

Cette seconde édition justifie les éloges que nous avons donnés à cet Ouvrage.

Le Rival confident, Comédie en deux Actes & en prose, mêlée d'Ariettes; par M. Forgeot, musique de M. Grétri; représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 26 Juillet 1788. Prix, 30 sous. A Paris, chez Prault, Imp. du Roi, quai des Augustins.

Cet Ouvrage a eu du succès comme tous les Ouvrages que le même Auteur a donnés aux deux Théatres.

Le Citoyen conciliateur, contenant des idées sommaires politiques & morales sur le Gouvernement Monarchique de la France; suivies d'un Projet de Convocation des Etats-Généraux du Royaume, sans s'écarter des formes anciennes & usitées aux dernières Assemblées Nationales de ce genre, notamment celles tenues à Blois en 1576 & 1588, sous le règne de Henri III, & en 1614; par M. l'Abbé de Lubersac, in-4°. A Paris, chez

Digitized by Google

Gattey & Desenne, Libraires, au Palais-Royal; Croullebois, rue des Mathurins; & à Versailles, aux Galeries du Château.

Il y a du zèle & des lumières dans cet Ouvrage.

N°. 10. *du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Séparément, 3 liv. Abonnement pour 12 Numéros, 15 liv. = Numéros 40 à 47 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres. = Numéros 50 à 52 de la 23e. Année, & 1 à 5 de la 24e. Année du Journal Hebdomadaire, composé de différens Airs, avec accompagnement de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. Prix chaque Numéro, 12 s. Abonnement pour chacun de ces Journaux à 52 Numéros, 15 liv. Le tout port fr. A Paris, chez Le Duc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N°. 6.

TABLE.

Vers.	49	*Répertoire.*	76
A Mme. Dugazon.	51	*Comédie Françoise.*	78
Charade, Enigme & Log.	52	*Comédie Italienne.*	83
Discours prononcés à l'Académie Françoise.	54	*Théatre de Monsieur.*	84
Calendrier Musical.	74	*Annonces & Notices.*	90

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 14 Février 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 13 Février 1789.

SELLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 FÉVRIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

LA VEILLÉE DE JANVIER.

A Mme. la Baronne de BALLAINVILLIERS, *Intendante de Languedoc.*

D'un crêpe lugubre entouré,
L'Astre du jour, sur nos demeures,
Traine son char décoloré ;
Et déjà sur l'aile des Heures
Le mois de Janus s'est montré.
Déployant sa robe argentée,
La Neige presse nos sillons,
Et dans son cours l'Onde arrêtée,

Digitized by Google

A regret baigne nos vallons.
Au fond d'une grotte enfumée,
Reste antique d'un vieux château,
Autour d'une sèche ramée,
S'est rassemblé tout le Hameau.
C'est le moment de la Veillée.
Sur le tronc d'un chêne placé,
Tyrène fait à l'Assemblée
Quelque histoire du temps passé :
» J'ai vu, dit-il, plusieurs années,
» La terre refuser ses fruits,
» Et les Bergères consternées
» Arracher l'herbe à leurs brebis,
» L'Amour avoit fui du Village ;
» On ne voyoit plus sous l'ormeau
» Les Bergeres du voisinage
» Danser au son du chalumeau.
» Jeunes Pasteurs, l'affreux Borée
» Enchaîne le cristal des eaux ;
» Tout languit ; la terre éplorée
» Refuse l'herbe à vos troupeaux,
» La faim dévaste la contrée,
» Et vous dansez dans les Hameaux !
» Quoi ! nous craindrions l'indigence,
» Dit le plus jeune des Bergers !
» Ami, vous ignorez, je pense,
» Quel Dieu protège nos Vergers.
» Vous avez vu, sage Tyrène,
» Ces grains qu'un bœuf, chez nos Fermiers,
» Avec effort, à pas lents traîne,

Digitized by Google

» C'est un don de Baillainvilliers «.
A ce doux nom, sur son visage
Quelques larmes roulent soudain,
Et la Troupe quittant l'ouvrage,
Se presse autour de Zéphirin (1).
» Que sa présence m'étoit chère!
» Chaque jour j'allois dans son cœur
» Déposer ma douleur amère,
» Et pour titre, je n'avois guère
» Que ceux que donne le malheur.
» J'ai vu l'épouse qu'il adore;
» Son teint a la fraîcheur d'Hébé;
» Danse-t-elle? c'est Terpsycore;
» Quand elle rit, c'est Aglaé;
» Elle parle, & c'est elle encore.
» Charmante & tendre tour à tour,
» L'essaim des plaisirs l'environne;
» C'est toujours l'Amour qui couronne
» Les désirs qu'a formés l'Amour.
» Elle a la voix de Philomèle,
» La taille & les yeux de Cypris,
» La démarche & le doux sourire
» Du Dieu charmant qui la fit belle.
» En léger habit de matin,
» Négligée & toujours jolie;

(1) Ce personnage paroîtra peut-être allégorique à ceux qui ont lu, dans le temps, le N°. 94 du Journal général de France, 1788.

Digitized by Google

» Sous la moire, sous le satin,
» Parée & non pas embellie,
» De l'heureuse Septimanie,
» Ballainvilliers fait le destin,
» Et c'est sa beauté qu'elle oublie.
» Un jour, en proie à la langueur,
» Hélas ! sur ma flûte chérie,
» J'osai soupirer ma douleur.
» Mes chants réveillèrent la haine.
» Aux cris de joie & de terreur
» Se mêle le cri de la chaine
» Qui m'est jetée avec fureur.
» Bientôt une Troupe ennemie
» Viendra voir mon dernier effort,
» Epier un reste de vie,
» Et se repaître de ma mort.
» Ballainvilliers parle.... & mes chaînes,
» A mes regards, ont disparu :
» Je fuis ces rives inhumaines,
» Bergers, & je vous suis rendu ».
Il se tut..... La Troupe inquiète
Ecoutoit encor Zéphirin,
Et l'on vit la petite Annette,
En pleurant, lui serrer la main.
Déjà la feuille consumée
Perdoit un reste de clarté :
Déjà la Troupe avoit compté
Du départ l'heure accoutumée :
Un brandon de paille enflammée
La guidoit dans l'obscurité.

Digitized by Google

L'œil fixe & la tête inclinée,
Zéphirin suivoit les Bergers ;
Ils pleuroient tous sa destinée,
Et bénissoient Ballainvilliers.

ENVOI.

CES Vers que je viens vous offrir,
Vous le savez, aimable HORTENSE,
Sont nés d'un instant de loisir ;
Mais dans les Vers, je hais la négligence,
Ce n'est que vous qu'elle peut embellir.

(*Par le P. Venance, Capucin-Clerc à Montpellier.*)

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Démarche* ; celui de l'Enigme est *Epingle* ; celui du Logogriphe est *Soulier*, où l'on trouve *Lis*, *Louis*, *Sire*, *Sou*, *Œil*, *Sœur*, *Jeu*, *Oie*, *Joue*.

CHARADE

MON dernier, grace à mon entier,
Fait ce qu'exprime mon premier.

(*Par Mlle. ... des Andelis.*)

Digitized by Google

ÉNIGME.

Il faut, pour m'indiquer, user de laconisme.
Je suis, mon cher Lecteur, un être à double sens ;
Je présente, sous l'un, l'ame d'un syllogisme ;
Et sous l'autre, l'objet des vœux de bien des gens.

(Par M. Mousseau de Malesses.)

LOGOGRIPHE.

Avec trois pieds, aux champs, je cède à sa faucille ;
Combine-les, Lecteur, je chante & je babille.

(Par le Pauvre Diable, Et. en Droit.)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRE sur l'Esclavage des Nègres ; dans lequel on discute les motifs proposés pour leur affranchissement, ceux qui s'y opposent, & les moyens praticables pour améliorer leur sort ; par M. MALOUET. *A Neufchâtel ; & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.*

Nota. Un ami de M. Malouet nous a priés de placer à la tête de notre Extrait les réflexions suivantes, qui serviront comme de préambule.

» L'UNE des plus grandes & des plus importantes questions que l'on puisse agiter, est celle de l'affranchissement des Noirs, & de l'abolissement de l'Esclavage. Les deux points extrêmes de cette question tiennent, d'une part, à la morale ; de l'autre, à la politique : la solution du problême doit les concilier l'une avec l'autre, & accorder la raison d'état avec la justice naturelle. Celle ci est si manifestement, si cruellement outragée par la servitude, que l'on a peine à concevoir comment l'Es-

Digitized by Google

clavage de l'homme a pu s'établir sur la Terre. A quelque époque, & dans quelque pays que l'on se place pour en retrouver la première origine, il semblera toujours inconcevable que l'homme, ou rendu farouche par le défaut de civilisation, ou éclairé par la civilisation même, se soit reconnu l'Esclave d'un autre : car pour constituer l'état permanent de la servitude, il a fallu, de la part du Serf, un acquiescement de sa volonté, &, pour ainsi dire, un assentiment de sa raison ; autrement les fers seuls & la prison eussent contraint momentanément sa liberté, sans apporter aucun bénéfice au Maître, & sans constituer pour l'Esclave un état fixe, une condition héréditaire. Nous osons l'avouer, de toutes les institutions humaines, celle qui étonne le plus notre jugement, c'est l'Esclavage, parce qu'il suppose dans l'homme, non seulement l'obscurcissement de toute lumière, mais encore l'anéantissement des facultés qui l'attachent si fortement à sa personne.

» Comment l'Antiquité, qui semble avoir parcouru le cercle entier des vérités & des erreurs, n'a-t-elle pas même entrevu cette vérité du premier ordre, que l'Esclavage est une absurdité morale, un attentat politique ? Examinez la doctrine de tous les Philosophes anciens, vous ne verrez pas qu'un seul d'entre eux, soit par zèle d'humanité, soit pour contredire & surpasser

Digitized by Google

ses rivaux (motif souvent plus puissant que le premier), ait cru devoir dénoncer à la raison, à la justice, l'abus d'un homme devenu la propriété d'un autre. La distinction du genre humain en deux classes, l'une libre, l'autre esclave, paroît avoir été pour les Anciens une vérité imprescriptible, éternelle, telle à peu près que la distinction des espèces, l'une mâle, l'autre femelle.

» Quel avantage ne donne point aux Modernes sur les Anciens, la question de l'abolissement de l'Esclavage, proposée & résolue presque en même temps ? Car, il faut en convenir, ici le zèle ardent de l'humanité s'est précipité vers la conclusion, avant de réfléchir sur les moyens ; on a conclu comme d'après l'évidence, & le jugement du procès en a devancé le rapport. Cependant un mal moral & politique peut avoir tellement vieilli dans la Constitution d'un Etat, y avoir jeté des racines si fortes & si profondes, que les arracher tout de suite, ce seroit bouleverser le sol auquel elles sont adhérentes. Ainsi, en fait d'Administration sur-tout, de la théorie à l'exécution, le passage est souvent difficile : la raison & la vertu s'arrêtent devant leurs spéculations les plus justes & les plus brillantes ; elles n'osent qu'en tremblant porter la main sur les abus qu'elles ont le plus d'empressement de détruire.

Digitized by Google

» M. Malouet, Intendant de la Marine à Toulon, & employé long-temps dans l'administration des Colonies, vient d'élever des doutes sur la possibilité de détruire l'Esclavage dans les Colonies. Jamais Avocat ne parut plus étranger à la cause qu'il défend, puisque jamais homme ne porta plus dans son cœur les sentimens, l'esprit de justice & d'humanité. Aussi M. Malouet n'a entrepris un tel plaidoyer, que pressé des lumières de sa conscience, qui lui font redouter, dans l'affranchissement des Nègres, une catastrophe funeste à tout le Royaume. Comme ses motifs sont purs, il s'avoue pour l'Auteur du *Mémoire* qu'il produit, & signe la doctrine qu'il professe. » Il est à propos, dit il, que la Philosophie n'ignore rien de ce que la Politique, éclairée par l'expérience, peut opposer à ses vûes bienfaisantes ». L'Extrait ci-joint fera connoître les raisons dont M. Malouet s'appuie, & les moyens qu'il propose pour sauver à l'Esclave les rigueurs de sa condition ; il la met sous la protection des Loix : l'Esclavage dès-lors n'est plus qu'une obéissance contrainte, & non pas une condition de peines & de souffrances légitimées par l'usage. C'est à l'Administration, c'est à la partie éclairée du Public, à juger des raisons que M. Malouet allègue, & des moyens qu'il propose d'employer. L'amitié, dans ce court préambule, n'eut d'autre vûe que de sauver à l'Auteur

du *Mémoire* des inductions graves, tirées de son Ouvrage, à sa personne : & c'est parce que le zèle exagéré d'une cause honnête, peut faire franchir les bornes de l'honnêteté, que nous allons au devant d'imputations que des adversaires d'opinion se sont déjà permises ».

Après ce témoignage rendu par l'amitié à la personne de M. Malouet, c'est nous qui allons à présent rendre compte de son Ouvrage.

» Vous avez voulu connoître, dit M. de Saint-Lambert à M. le Chevalier de Boufflers, » ces Nations que nous dé-
» vouons à l'Esclavage; elles ont intéressé
» votre cœur, & vous avez cherché à les
» rendre intéressantes. Il y a bien des an-
» nées que la Philosophie a élevé sa voix
» en faveur de cette race malheureuse;
» mais les sons de cette voix qui ont re-
» senti sur l'autre hémisphère, se sont
» perdus en Europe parmi les clameurs de
» l'avarice protégée. Le Nègre est déclaré
» libre dans les Républiques du Nouveau-
» Monde; & il porte nos fers. Cette con-
» trée que nous habitons, cette contrée si fé-
» conde, couverte d'un Peuple industrieux,
» qui n'a besoin que de son sol & de son
» industrie, pour obtenir, sans crime, tou-
» tes les productions étrangères, la France,
» dans ses Colonies, n'a pu faire cesser

» encore le travail sans récompense, les
» châtimens arbitraires, les tortures, les
» cris ou l'abattement du désespoir, enfin
» l'Esclavage. Des François, dans l'espé-
» rance d'augmenter leurs richesses, ou-
» bliant les délices & les mœurs aimables
» de la Patrie où ils vivent, les plaisirs &
» les biens qui les environnent, se trans-
» portent sur des plages lointaines, ils s'y
» livrent aux excès d'une cupidité barbare
» qu'on n'a pu jusqu'à présent réprimer.
» Là, tels que l'un des Héros de Milton,
» quand ce Héros fut précipité dans l'abî-
» me, ils semblent se dire : Ici du moins
» on ne nous forcera pas d'être justes ".

Nous pouvons regarder ces réflexions comme le précis de ce qu'on a écrit ailleurs avec plus d'étendue & de développement contre l'Esclavage des Nègres : c'est à ce langage de la Philosophie, qui consulte avant tout les droits de la Nature & de l'humanité, que M. Malouet oppose les intérêts du Commerce & de la Politique, sans sacrifier ceux de l'humanité, qui ne lui sont pas moins chers qu'aux plus ardens Zélateurs de la liberté des Nègres.

» Lorsque j'ai voulu traiter, dit-il, cette
» question de l'Esclavage des Nègres, je
» me suis adressé d'abord à ma conscience,
» qui m'a assuré que c'étoit une malheu-
» reuse institution, & qu'on ne pouvoit
» la défendre sans condition. Soutenir d'une
» manière absolue, la nécessité, la justice

Digitized by Google

» de la servitude des Nègres ! J'aurois
» frémi d'en concevoir le projet. Il n'y a
» qu'un examen réfléchi des rapports de
» cet état de servitude à l'intérêt national
» & des suites désastreuses de sa dissolu-
» tion, qui présente des motifs justes &
» suffisans pour la maintenir «.

On voit par-là quel est l'état de la question. L'Auteur peut avoir raison, il peut avoir tort ; mais enfin cet affranchissement si désirable des Nègres lui paroît une chose impossible, d'après les combinaisons de la politique, & la situation présente des affaires de l'Europe. Il prétend que les Ecrits auxquels il répond, ne peuvent pas plus opérer l'affranchissement des Nègres, qu'un plaidoyer en faveur de la famille des Incas & de celle de Montézuma, s'il en existe des rejetons, ne pourroit leur faire restituer le Mexique & le Pérou. Les Nations & les Empires, dit-il, reposent sur le droit de prescription, & leurs propriétés ne sçauroient être soumises à une vérification rigoureuse de leurs titres. En remontant même à l'origine des droits, le sage Locke, dans son *Traité du Gouvernement civil*, dit que la Nature m'accorde le droit de vie & de mort sur le Captif que je fais à la guerre, d'où résulte le droit d'Esclavage.

Ne pourroit-on pas répondre à M. Malouet que le sage Locke dit là une chose qui n'est ni sage ni juste ? Rien de plus incontestable sans doute que le droit d'une

Digitized by Google

légitime défense ; mais voyons quelles en sont les bornes : Un voleur me voyant sans armes, m'attaque avec avantage l'épée à la main ; tout à coup il me voit tirer de ma poche deux pistolets qui me rendent la supériorité ; effrayé à cette vue, il tombe à mes pieds, me remet son épée, me demande pardon. Ai je le droit de lui casser la tête d'un coup de pistolet? Non, sans doute, & je deviendrois moi-même alors un assassin. Le seul droit que j'aye sur lui, si je suis à portée de l'exercer, est de le remettre entre les mains de la Justice, pour l'intérêt de la Société.

La guerre ne donne pas plus de droit sur la vie d'un ennemi vaincu ; tant qu'il a les armes à la main, vous pouvez le tuer, parce qu'à tout moment vous avez votre vie à défendre contre lui ; mais dès qu'il est désarmé, dès qu'il est prisonnier, vous ne pouvez l'égorger sans être un assassin. Il est faux que vous ayez sur lui le droit de vie ou de mort, & vous n'avez pas davantage celui de le faire Esclave ; il n'y a que les Nations barbares qui réduisent leurs prisonniers en Esclavage ; la maxime de toutes les Nations civilisées qui font encore la guerre, est :

Parcere subjectis & debellare superbos.

Si on objecte aux Colons d'Amérique, que par la Traite des Nègres, ils se rendent

Digitized by Google

complices du brigandage & de la férocité des Habitans de la côte de Guinée, en offrant à leur cupidité des objets d'échange pour leurs Captifs, en multipliant par-là leurs guerres & leurs invasions, les Colons répondent, 1°. qu'ils partagent ce reproche avec tous les Peuples de l'Europe qui ont des possessions en Amérique, & qui, si nous renoncions à la Traite des Nègres, n'y renonceroient pas, & remplaceroient par une augmentation de culture le dépérissement de la nôtre; il y auroit donc toujours la même somme d'Esclaves, l'humanité n'y gagneroit rien.

2°. Que quand toutes les Métropoles proscriroient, par une Loi commune, la Traite des Noirs, il y auroit encore sur le Globe la même somme d'Esclaves; car les Princes d'Afrique n'abandonneroient pas leurs maximes & leurs usages; ils vendroient leurs Esclaves en Asie, ou ils les conserveroient chez eux, où le Despotisme est insupportable; celui des Européens du moins est tolérable, & adouci par les mœurs: ainsi nous rendons réellement par la Traite des Nègres la condition de ces malheureux moins dure, & l'humanité y gagne.

Mais ne pourroit-on pas répliquer que cette proposition si commune: » Faisons le » mal pour en profiter, parce que le mal » ne s'en feroit pas moins & que d'autres » en profiteroient «, est un sophisme de notre cupidité, que la morale réprouve?

Commençons, nous dit-elle, par ne pas faire le mal, premièrement pour n'être pas coupables, secondement pour donner aux autres l'exemple de ne le pas faire, & pour les avertir ou leur rappeler que c'est un mal; en un mot, contribuons, autant qu'il est en nous, à une réforme nécessaire : si nous ne sommes pas imités, ce ne sera pas notre faute.

Et j'aurai la douceur d'être juste à mes yeux.

Quant à l'adoucissement prétendu du sort de l'Esclave, s'il est bien réel, il mérite sans doute considération, & il pourroit faire excuser notre usage. Mais, 1°. est-il réel ? A cet égard on n'est pas d'accord sur les faits, & il s'élève de grands cris contre les cruautés que les Colons d'Amérique exercent sur leurs Esclaves Nègres. 2°. Sommes nous bien bons Juges de la comparaison du Despotisme Africain & de celui que les Européens exercent dans leurs Colonies d'Amérique ? Le premier n'est-il pas adouci par les habitudes de l'enfance, par mille douceurs, mille consolations que la Patrie & la Nature peuvent rassembler autour de nous sur le sol natal, & qui sont perdues à 600 lieues de là ? N'est-ce rien que d'être transplantés dans une terre étrangère, parmi des inconnus, de s'y voir assujettis à des Maîtres qui n'ont avec nous aucun de ces rapports qui existoient du

Digitized by Google

moins dans le lieu de notre naissance entre le Maître & l'Esclave? Ne disons donc pas: Leur condition est meilleure, car peut-être n'en savons-nous rien; mais si l'Esclavage des Nègres doit continuer, travaillons sérieusement & par toute sorte de moyens à rendre leur condition meilleure; c'est un des grands objets de M. Malouet dans cet Ouvrage, qui, sur cet Article au moins, doit réunir les suffrages de tous ceux qui aiment l'humanité. Mais continuons à discuter les raisons par lesquelles les Colons d'Amérique tâchent de justifier ou d'excuser la Traite des Nègres.

Si un homme vous vendoit lui-même sa liberté, leur dit-on, il y auroit lésion dans le contrat; & quel droit pouvez-vous acquérir par la vente que vous fait un tiers de la liberté d'un Nègre?

Les droits, répondent-ils, résultent des conventions & de la sanction que la Loi leur donne: or je contracte avec le Marchand de Nègres, sous la protection de la Loi qui confirme le marché.

Oui, mais cette Loi est injuste, puisqu'elle prononce entre vous & un tiers, sans appeler au marché la partie intéressée.

Réponse. Je ne fais aucun tort au Nègre, que je fais passer d'une condition pire, où je ne l'ai pas mis, à une condition meilleure, où il est de mon intérêt de l'entretenir, & avec lequel je fais un nouveau marché qui n'est que le pacte universel des

riches avec les pauvres dans toutes les Sociétés ; ce pacte, c'est : » Travaille pour » moi, & je te nourrirai «.

Fort bien ! répliquera-t on ; le pacte du riche avec le pauvre est très-juste, 1°. parce qu'il est fait avec lui ; mais si dans nos Nations libres, un tiers s'avisoit de vendre au riche le travail du pauvre, le pauvre pourroit toujours démentir le marché ; vous auriez beau lui dire : » Que » t'importe, puisque je te nourris « ? Il vous répondroit : Je veux choisir le riche par lequel il me convient d'être nourri, & je ne veux pas que ce choix soit fait par un tiers. 2°. Le pacte du riche avec le pauvre n'est pas indissoluble, comme celui qui concerne l'Esclave, & ce seul point met entre ces deux pactes une différence qui ne permet entre eux aucune comparaison. Le sentiment de la liberté répand ses douceurs jusque sur la pauvreté, le sentiment de l'Esclavage corrompt & empoisonne tout, même au sein de l'aisance ; & quand il seroit vrai, comme le prétendent les Colons, que les Esclaves Nègres, plus assurés de leur subsistance, fussent, à cet égard, plus heureux que les pauvres dans nos contrées libres, ni les uns ni les autres ne pourront jamais se le persuader. C'est pourtant sur cette comparaison de la destinée des Esclaves Nègres & de celle des pauvres dans les pays libres, que les Colons fondent principalement l'apologie de la

Digitized by Google

Traite & de l'Esclavage des Nègres. Le bonheur ou le malheur de l'Esclave est trop dépendant du caractère de son Maître, & c'est ce qui fait qu'on n'est pas d'accord sur le résultat général, parce que les procédés particuliers varient à l'infini. Le Despotisme seroit le plus heureux de tous les Gouvernemens, si le Despote étoit toujours un Ange ou un Dieu ; mais les Romains, du temps de Titus & de Marc-Aurèle, auroient dû s'opposer au Despotisme, parce qu'à Titus pouvoit succéder Domitien, & à Marc-Aurèle, Commode. La grande règle & la seule sûre, est que notre bonheur ne soit dans la dépendance d'autrui que le moins qu'il est possible. O ! si chaque habitation présentoit le tableau du bonheur, comme celle que décrit M. Malouet dans un endroit de son Ouvrage, les Blancs & les Noirs se disputeroient à l'envi les douceurs d'un tel Esclavage.

Mon père ! ah ! si jamais ta Nation cruelle
Avoit, de tes vertus, montré quelque étincelle,
Crois-moi, cet Univers aujourd'hui désolé,
Au devant de leur joug sans peine auroit volé.

» Etant à Surinam, par ordre du Roi, en 1777, dit M. Malouet, je parcourus cette belle Colonie, & fus reçu chez tous les habitans avec beaucoup d'égard & de bonté. J'allai dîner un jour chez Madame Godefroy ; le Gouverneur & les princi-

Digitized by Google

paux membres de la Régence y étoient invités. Cette femme respectable nous attendoit en se promenant sur le bord de la rivière. Nous arrivions en chaloupe. J'apperçus, en descendant à terre, un groupe de Nègres à genoux, qui paroissoient m'adresser leur prière. Un d'eux en effet s'approcha de moi, & me supplia, en fondant en larmes, d'obtenir sa grace; il s'éloignoit, en baissant les yeux, à mesure que sa Maîtresse venoit à ma rencontre. Sa femme & ses enfans le suivoient en pleurant & en me tendant les mains. Cette scène de désolation, à mon début dans une maison étrangère, me parut d'un sinistre présage; mais l'air de bonté & l'accueil obligeant de Madame Godefroy me rassurèrent. Elle m'annonça que ce Nègre avoit fait une faute grave, mais qu'elle ne me refuseroit pas son pardon, & la joie se répandit dans l'atelier, qui s'assembla autour de la famille affligée, pour la féliciter. J'appris alors que la plus forte punition, infligée par Madame Godefroy à ses esclaves, étoit de leur défendre de paroître en sa présence; ce bannissement étoit la peine capitale. Je n'ai rien vu de plus touchant que le spectacle de cette superbe habitation. C'étoit le séjour de la paix, du travail, de l'aisance, & du bonheur. Je parcourus les cases à Nègres, dont la distribution répondoit à la richesse de la maison principale. Figurez-

Digitized by Google

vous un village de cinq cents habitans, commodément logés, abondamment pourvus de tous les ustensiles de ménage, de toutes les choses nécessaires à la vie, sans inquiétude pour le lendemain, & ne se réunissant jamais aux heures du travail, sans bénir avec acclamation leur Maîtresse adorée ! Le quartier qu'elle habitoit étoit alors investi par une nouvelle troupe de Nègres marrons. Des détachemens de Soldats formoient un cordon dans le bois; l'habitation de Madame Godefroy, accessible par les derrières, n'étoit gardée que par ses Nègres, dont aucun n'avoit jamais déserté. Cette femme bienfaisante sembloit être placée, par la Providence, dans une Colonie, pour apprendre aux Blancs & aux Noirs combien la justice & la bonté peuvent rendre leurs relations douces & heureuses. Puisse-t-elle, dans l'age avancé où je la crois parvenue, recevoir ce nouvel hommage que je me plais à rendre à ses vertus, & se souvenir encore du respect, de l'attendrissement & des regrets avec lesquels je lui fis mes adieux » !

Ici on pourroit dire à l'Auteur : » *Tu » me fais appétit de l'Esclavage* », comme dans *la Réconciliation Normande*, la Marquise dit à Nérine : » *Tu me fais appétit » de haïr* ». Ce tableau enchanteur rappelle celui de l'économie intérieure de la maison de M. & de Madame de Wolmar, dans *la Nouvelle Heloïse*, & ce mot de

Digitized by Google

Saint-Preux : » Pour avoir de tels Domes-
» tiques, il ne faut pas les chercher, il
» faut les faire «. Sans doute de tels Esclaves, de tels Domestiques avoient été formés par les meilleurs Maîtres du Monde ; mais il reste toujours entre les vrais Esclaves & les simples Domestiques, cette différence inestimable, que quand les héritiers, les représentans ou ayans cause de ces excellens Maîtres auront ramené les passions, les vices & le malheur à la place de tant de vertu & de sérénité, les Esclaves resteront sous le joug, sous un joug que le bonheur précédent aura rendu d'avance insupportable, & les Domestiques chercheront d'autres Maîtres plus dignes des premiers.

Mais enfin peut-on se passer de la Traite des Nègres & de leurs bras serviles, pour cultiver nos Colonies ? Non, dit l'Auteur, on ne le peut pas. Et d'ailleurs que feriions-nous des Nègres actuellement établis dans ces Colonies ? Nous les affranchirions ; alors ils se rassembleront en corps de nation, &, comme plus nombreux, ils excluront les Européens, qui seront les plus foibles. Mais dans l'état présent des choses, ne sont-ils pas aussi les plus nombreux ? Ne pourroient-ils pas se rassembler de même en corps de Nation, & l'Esclavage & les désagrémens attachés à cet état ne pourroient-ils pas leur fournir pour cela un motif de plus ?

Digitized by Google

Sans doute, continue l'Auteur, on ne nous fera pas désirer l'incorporation & le mélange des races ? Mais l'Esclavage est nécessaire pour le prévenir. C'est à l'ignominie attachée à l'alliance d'un Esclave noir, que la Nation doit sa filiation propre. » Si ce préjugé est détruit, si l'homme » noir est parmi nous assimilé aux blancs, » il est plus que probable que nous ver- » rions incessamment des mulâtres nobles, » Financiers, Négocians, dont les riches- » ses procureroient bientôt des épouses & » des mères à tous les ordres de l'Etat. » C'est ainsi que les individus, les fa- » milles, les Nations s'altèrent, se dégra- » dent & se dissolvent ».

Si ce mélange opéroit la dissolution de ces Nations, ce seroit sans doute un très-grand inconvénient ; mais nous ne serions pas surpris que beaucoup de gens vissent avec moins d'effroi ce mélange des races, & en fussent moins choqués que de l'Esclavage. Pourquoi en effet cette ignominie attachée à l'alliance d'un Noir ? Elle ne vient que de l'Esclavage : le reste est préjugé, & l'Auteur lui-même l'appelle ainsi. En effet, quelle différence essentielle quelques teintes de plus ou de moins de blanc ou de noir peuvent-elles mettre entre les hommes ? Suivons l'Auteur.

Il est impossible de substituer pour les Nègres la servitude de la glèbe à l'Esclavage personnel. Faut-il partager ma terre

Digitized by Google

avec le Nègre ? Qui m'en remboursera le prix ? Et comment le forcerois-je à cultiver pour lui & pour moi les deux moitiés, si une heure, un jour de travail dans la semaine suffit à sa subsistance ?

Ne pourroit-on pas répondre : Comme on y force en France le Serf de la glèbe ?

Non, répondra l'Auteur, car celui-ci est le plus foible, & les Nègres affranchis & devenus propriétaires seront les plus forts dans les Colonies.

D'ailleurs il y a d'autres difficultés locales. Le café, le coton, l'indigo, & surtout le sucre, exigent le concours d'un grand nombre d'ouvriers, qui puissent être commandés à volonté, & distribués en même temps en différens ateliers ; il faut que l'intelligence du Propriétaire ou du Regisseur détermine avec autorité une répartition utile des jours & des heures du travail : que je ne puisse plus exiger de l'un que le Lundi, de l'autre que le Mercredi, si, le Samedi, j'ai besoin de tous, que deviendra ma manufacture ?

En affranchissant les Nègres, les emploiera-t-on comme Journaliers ? Il en résulteroit le renoncement au travail de la part des paresseux ou des gens à l'abri du besoin pressant, ou un prix exorbitant de la main-d'œuvre ; alors nos denrées coloniales seroient exclues de tous les marchés de l'Europe, ne pouvant plus soutenir la concurrence de celles des autres Peuples qui n'auroient

reient point adopté le même régime. Les Colonies seroient anéanties pour nous, & deviendroient propres à la société Nègre que nous aurions établie sur nos ruines.

Eh bien ! disent les implacables ennemis de l'Esclavage, ayons le courage d'abandonner nos Colonies ; aussi bien elles consomment des hommes & de l'argent, nous obligent à l'entretien d'une marine, enlèvent des bras à l'agriculture & aux manufactures nationales : & quel intérêt peut inspirer un établissement fondé sur deux abus de la Police sociale, l'émigration & l'Esclavage ?

L'ordre des temps & des évènemens, répond l'Auteur, rend cette émigration, source de cet Esclavage, une condition nécessaire à l'existence politique de la Nation. Une cause très-active & très-puissante agite & déplace aujourd'hui les Européens ; c'est le progrès des Arts & les efforts de l'industrie, qui s'élancent d'un pôle à l'autre, & cherchent à s'étendre sur toute la terre ; la cupidité donne un mouvement prodigieux aux hommes & aux choses ; l'activité d'un seul réunit dans sa main l'occupation & la subsistance de plusieurs : il se trouve des surnuméraires qu'il est utile d'employer au loin à créer des productions étrangères ; & le Peuple, qui, le premier, en fait un bon emploi, voit par cette émigration augmenter ses manufactures, son

commerce, son agriculture, & par conséquent sa population.

Nos Colonies nous produisent cent vingt millions, » qui, par l'action & la réaction des échanges, représentent une » somme décuple, circulent sans cesse des » caisses du commerce au trésor public, & » de là aux comptoirs étrangers, &c. «

Qu'on retranche cette portion du revenu national, très-difficile à remplacer, on ruine l'Etat, on met la dette nationale en danger, on se met hors d'état de suffire aux dépenses indispensables : c'est ainsi que tout se tient dans la grande machine d'un grand Etat. Ce n'est qu'en rendant les autres Nations tributaires de notre commerce, qu'on peut empêcher la Nation Françoise de succomber sous le faix des impôts & des dettes.

Les produits de notre cru en vins, huiles, sels, eaux-de-vie, ne suffiroient pas pour que la balance du commerce fût en notre faveur, ils solderoient à peine les produits étrangers qui nous manquent. Ceux de notre agriculture & de nos manufactures ne trouveroient pas même, hors les temps de disette, un débouché chez l'Etranger, qui auroit les mêmes productions, souvent à meilleur marché.

Nos Colonies d'Amérique consomment ces produits que les Etrangers rejetteroient, & elles déterminent, à raison de leur produit

seulement, la dépendance des autres Nations à notre égard. Les Colonies sont donc utiles, il importe de les conserver. Il importe d'entretenir & d'augmenter la Marine marchande & militaire, de protéger notre commerce à la côte de Guinée, de l'étendre dans le Levant, de l'établir dans le Nord, de nous saisir de notre propre cabotage, de procurer enfin à la Nation la plus grande somme possible de subsistances & d'industrie.

Nous ignorons si la Politique fournit des réponses solides à ces raisons tirées de la politique même; nous le désirerions, & l'Auteur le désireroit lui-même, car on sent que cette Traite des Nègres & cet Esclavage lui déplaisent ainsi qu'à nous; il montre par-tout autant d'humanité que de sagesse; il aime la bienfaisance, mais il la veut éclairée, il la veut possible; il ne veut pas » qu'elle marche comme la tem-
» pête, qui déracine les arbres & ren-
» verse les édifices, sans égard pour les
» hommes qui vont périr sous les débris.
» Non, non, s'écrie-t-il, l'amour du bien,
» la parfaite bonté, ont un autre carac-
» tère, leurs graces attirantes ont un autre
» effet ". Voici quels seroient, selon l'Auteur, ceux de la cessation de la Traite & de l'Esclavage dans les Colonies, & de l'annonce même de cet événement. Les Esclaves apprenant que leur état va changer, se croiroient invités à la révolte; on

auroit peine à prévenir leur insurrection générale, leur impatience de secouer le joug, & l'agitation que causeroit parmi eux le spectacle de l'inquiétude & de l'embarras des Colons.

Mais c'est sur les propriétés & les transactions du commerce & des Colonies que cette influence seroit le plus funeste; elle occasionneroit une réduction subite de toutes les valeurs, la rescision des contrats, la faillite générale de tous les créanciers respectifs.

On ne peut pas douter, dit l'Auteur, que le prix des biens fonds dans les Colonies ne baissât considérablement. Les hypothèques dont il sont grevés seroient altérées dans la même proportion; toutes les créances pour raison d'acquisition, partage, mariage, succession, subiroient la même réduction, ainsi que toutes celles qui dériveroient de ces premiers engagemens: enfin l'Auteur ne craint pas de dire en propres termes, que le premier acte du Gouvernement qui annonceroit la cessation de la servitude des Noirs, seroit une torche allumée pour incendier les ports & les Colonies.

Il regarde donc la Traite des Nègres & leur Esclavage dans les Colonies comme une chose qui, vicieuse dans son principe, se trouve liée aujourd'hui à tant d'objets essentiels d'intérêt, de commerce,

Digitized by Google

de politique, de justice même, qu'il n'est plus possible de l'en détacher sans des convulsions funestes ; il veut donc que cet Esclavage subsiste, mais de manière que les Nègres eux mêmes puissent à peine désirer l'affranchissement ; il veut que leurs fers soient si doux, si légers, qu'ils puissent même les regretter, & il n'abandonne point aux divers caractères des Maîtres, ce soin d'adoucir & d'améliorer la condition des Nègres, il veut que cet adoucissement soit l'ouvrage d'une excellente Législation ; il la sollicite depuis long-temps, & il s'attache encore, dans cette dissertation, à en démontrer la nécessité & l'utilité : c'est ainsi qu'il rend d'une part à l'humanité, à la justice, ce qu'il paroît leur enlever de l'autre, ce qu'il ne leur enlève que malgré lui, & pour prévenir des maux qui nuisoient encore plus à cette même humanité, à cette même équité.

Digitized by Google

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE (1).

ON a porté plusieurs fois sur la Scène le sujet d'*Astianax*, & toujours il y a été malheureux. Le premier Astianax François fut joué le 7 Janv. 1658. L'Auteur anonyme de cet Ouvrage étoit, dit-on, protégé par le Roi. La présence du Protecteur donna un simulacre de succès à cette Tragédie, qui méritoit d'être oubliée, & qui le fut en effet aussi-tôt qu'elle cessa d'être protégée. En 1696, un autre anonyme fit jouer un second Astianax, qui ne fut pas mieux accueilli que le premier. On a mis en question, si cette Tragédie n'étoit pas tout simplement une reprise de la première; mais comme des deux Ouvrages un seul a été imprimé, la question est impossible à résoudre. Châteaubrun est l'Auteur du troisième Astianax, qui n'eut qu'une représen-

(1) C'est M. de Charnois qui, depuis 1779 jusqu'à ce jour, a rédigé & rédige encore les Articles des Théatres François & Italiens. Ceux de l'Académie Royale de Musique & du Théatre de Monsieur, sont d'une autre main.

Digitized by Google

tation (Lundi 5 Janvier 1756.). Cet Ecrivain avoit fait jouer les Troyennes en 1754. Dans cette Pièce, comme dans toutes celles qui ont été faites sur le même sujet, on arrache Astianax des bras de sa mère Andromaque, pour le livrer aux Grecs; mais ici le Grand-Prêtre le soustrait à leur fureur. Il est vraisemblable que cet épisode parut à Châteaubrun susceptible de remplir l'intérêt de toute une Tragédie : malheureusement la fable qu'il imagina étoit un Roman incroyable. Les trois premiers Actes, où l'on remarqua de grandes beautés, en dissimulèrent les défauts; mais le quatrième (1) & le cinquième furent très-mal reçus. On a toujours pensé qu'avec des corrections & des coupures il auroit été possible de donner à cet Ouvrage un cours de représentations; mais l'Auteur, aussi modeste qu'estimable, ne voulut point appeler du jugement du Public.

Le quatrième Astianax, qui a été donné pour la première fois le Samedi 7 de ce mois, est, dit-on, le début de son Auteur. Une partie de l'intrigue d'Andromaque, réunie à l'imitation de quelques scènes, & sur-tout de la plus intéressante si-

(1) Il faut remarquer que, dans Sénèque, Astianax, près d'être livré à Ulysse, s'écrie : » Ma » mère! ayez pitié de moi «; que Châteaubrun imita Sénèque en cela, & que ce cri de la Nature fit rire les Spectateurs jusqu'aux larmes.

Digitized by Google

tuation des Troyennes de Sénèque, forme l'action de cette nouvelle Tragédie, que le Public a traitée, comme il traite depuis quelque temps toutes les Pièces nouvelles, c'est à dire, très-rigoureusement.

En voici l'analyse. Troie vient d'être saccagée, on voit encore les flammes qui en dévorent les édifices. Au sein des ruines & du carnage, Pyrrhus a vu Andromaque, & il a conçu pour elle une passion violente. Lui plaire, la servir, adoucir ses malheurs, braver pour elle, s'il le faut, la Grèce entière, voilà les dispositions de son ame. Cependant les Grecs demandent la mort d'Astianax. Fils d'Hector, il peut venger un jour son père & les Troyens, son trépas est nécessaire. Ulysse, qui soupçonne Pyrrhus de le protéger, vient, au nom de la Grèce, lui demander la mort de cet enfant, dont Andromaque elle même ignore encore le sort & la retraite.

Cette Scène est une imitation détournée de Senèque (Scène seconde du second Acte des Troyennes). Pyrrhus prend chez l'Auteur moderne, le caractère qu'Agamemnon a chez Sénèque, & Ulysse y a le caractère de Pyrrhus, sauf les injures qu'on en a fait disparoître. Racine avoit déjà fait usage de cette Scène dans deux endroits de son Andromaque : 1°. dans ces vers qu'Hermione adresse à Pyrrhus.

Digitized by Google

Du vieux père d'Hector la valeur abattue
Aux pieds de sa famille expirante à sa vue,
Tandis que dans son sein votre bras enfoncé
Cherche un reste de sang que l'âge avoit glacé.
Dans des ruisseaux de sang, Troie ardente plongée.

. . . . . .

Que peut-on refuser à ces généreux coups ?

2°. Dans la tirade de Pyrrhus à Oreste, Scène seconde du premier Acte, & qui finit par ces vers :

Mon courroux aux vaincus ne fut que trop sévère.
Mais que ma cauté survive à ma colère,
Que malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir !
Non, Seigneur.

Il y a du génie dans les imitations de Racine, il y a de l'adresse dans celles de l'Auteur moderne.

Ulysse n'obtient rien de Pyrrhus. On cherche Astianax. Andromaque vient pleurer sur le tombeau d'Hector. C'est à côté de ce tombeau que Phinéas ose parler à Andromaque de l'amour de Pyrrhus, dont il est le confident. Elle frémit, elle s'indigne, elle éclate, & le sort d'Astianax, qu'elle ignore toujours, ajoute à ses douleurs. Enfin un Troyen, nommé Thestor, a pris une armure Grecque, & sous ce travestissement il a sauvé Astianax ; il en avertit sa

Digitized by Google

mère, que cette nouvelle rend un moment à la vie. Mais les Grecs cherchent cet enfant, & il est intéressant de le soustraire à leur fureur. Andromaque se détermine à le cacher dans le tombeau de son père. On l'y fait entrer. Ulysse paroît. Il demande Astianax à la veuve d'Hector. Elle feint que son fils n'est plus, elle jure qu'il est descendu chez les morts. Ulysse craint d'être trompé par l'amour maternel, il dissimule. Il fait à Andromaque la peinture de la mort cruelle à laquelle la Grèce avoit condamné son fils. Au trouble qu'elle éprouve, à la douleur qui vient altérer tous ses traits, il ne doute point qu'Astianax ne respire; & il ordonne qu'on détruise le tombeau d'Hector. Après les reproches les plus vifs sur un pareil attentat, l'infortunée balance quelque temps entre le respect qu'elle doit à la mémoire de son époux, & l'amour qu'elle porte à son fils. Enfin elle croit que l'âge de celui-ci, ses malheurs, ses prières touchantes intéresseront Ulysse, & elle le fait sortir du tombeau. C'est vainement qu'on implore la clémence du Roi d'Itaque. L'intérêt de la Grèce parle, il est inflexible.

Le rôle du vieux Thestor doit, sans doute, son existence à un détail du second Livre de l'Enéide, & au Vieillard qui, dans Sénèque, entre avec Andromaque à la premiere Scène du 3e. Acte; mais les motifs du Poëte latin & de son imitateur ne sont pas les

Digitized by Google

mêmes. Quant à la Scène qui se passe entre Ulysse & Andromaque, elle est absolument imitée de Sénèque (1). Elle avoit déjà été imitée par Robert Garnier en 1578, par Sallebray en 1640, par Pradon en 1679, & par Châteaubrun en 1754. Toutes ces imitations étoient à peu près connues des Amateurs de l'Art dramatique. Une qui certainement l'est beaucoup moins, c'est celle qu'en a faite Jean de la Taille de Rondaroy, dans sa Tragédie intitulée *la Famine* ou *les Gabaonites*.

Dans cette Tragédie, un Prophète déclare que pour faire cesser le fléau qui ravage le Royaume d'Israël, il faut immoler les enfans de Saül. Rézèfe, veuve de Saül, & Mérobe sa fille, cachent ces enfans dans le tombeau de leur père. Joab vient les demander. Rézèfe répond à peu près comme Andromaque; mais Joab fait des questions si insidieuses, il les multiplie, il les croise avec tant d'adresse, que l'amour maternel se trahit. On arrache les enfans du tombeau, & on les enlève des bras de leur mère expirante de douleur. Nous sommes fâchés que l'espace ne nous permette pas

(1) Sénèque a pris ses Troyennes dans deux Pièces d'Euripide, *Hécube* & *la Troade*; mais il a créé la Scène d'Ulysse & d'Andromaque. Si l'on veut y faire attention, on verra que l'esprit qu'Ulysse y déploie, a beaucoup d'analogie avec le caractère de finesse qui étoit propre à Sénèque.

Digitized by Google

de transferire cette Scène vraiment attachante, très bien faite pour le temps, & qui dut produire un grand effet. Au reste, l'Ouvrage existe, il a été imprimé à Paris, chez Morel en 1573, & les curieux peuvent en prendre connoissance. Revenons au nouvel Astianax.

Dès que Pyrrhus apprend qu'Ulysse a enlevé Astianax, il entre en fureur, & il sort après avoir juré de le sauver. Andromaque reprend quelque espérance, elle se livre même à la joie de revoir son fils, quand Thestor vient lui annoncer que Pyrrhus lui-même l'a livré aux Grecs, & qu'il a été précipité du haut d'une tour. Accablée sous le poids de toutes les douleurs, Andromaque prend la résolution de quitter la vie; elle va se poignarder, quand sa confidente la désarme & lorsqu'elle voit Pyrrhus reparoître avec Astianax (1). Un enfant dont les traits semblables à ceux du jeune Prince pouvoient tromper les

(1) Dans Euripide, Astianax est précipité du haut d'une tour, & on apporte son corps à Hécube sur le bouclier d'Hector, qui doit lui servir de cercueil. Dans Sénèque, il éprouve le même sort, mais on fait simplement le récit de sa mort. L'Auteur moderne, en faisant rendre ce jeune Prince à sa mère, a suivi une ancienne Tradition déjà adoptée par Racine, quand il fait dire par Oreste :

Vous savez trop avec quel artifice
Un faux Astianax fut conduit au supplice.

Digitized by Google

yeux les plus clairvoyans, a été précipité à sa place.

La Pièce, qui avoit excité de grands & de longs murmures, qui avoit été sur le point d'être arrêtée au troisieme Acte, étoit arrivée là; Pyrrhus disoit à Andromaque le vers suivant :

Je ne veux point forcer votre reconnoissance ;

lorsque tout à coup les Acteurs se sont interrompus, ont regardé le Souffleur, se sont dit tout bas quelques mots, & ont salué le Public. Pourquoi cette brusque retraite ? On pouvoit bien entendre vingt vers qui, peut-être, restoient encore à dire, & ces vingt vers ne pouvoient rien ajouter à la Pièce, dont le sort étoit déjà fixé. Puisque les Comédiens ont souvent la foiblesse de recevoir, par acclamation, des Ouvrages médiocres, ils devroient avoir aussi le courage de les représenter jusqu'à la fin.

On a fait à l'Auteur plusieurs reproches graves, entre autres celui d'avoir paru lutter contre Racine dans un sujet qui a commencé sa haute renommée. En rendant Pyrrhus amoureux d'Andromaque sous les murs même de Troie, aux pieds du tombeau d'Hector, il a fait une faute que Racine a su éviter. Dans l'Andromaque de celui-ci, Pyrrhus est en Epire depuis peu de temps, & rendu au sein de son Royaume, il a pu voir d'un

Digitized by Google

œil plus attendrir la veuve d'Hector & en devenir amoureux. Son amour a donc toute la violence d'une passion nouvelle, & les bienséances y sont ménagées, puisque l'espace de temps qui s'est écoulé entre la ruine de Troie & cette époque, semble déterminé par ces deux vers :

Ah ! si du fils d'Hector la perte étoit jurée,
Pourquoi d'un an entier l'avons-nous différée ?

Si l'Auteur s'étoit donné la peine de penser que les mœurs antiques sont à peu près étrangères à la plus grande partie des Spectateurs, & que ceux qui les connoissent exigent que, sur notre Scène, on les dépouille de ce qu'elles ont de trop choquant pour nos habitudes, de trop opposé à nos convenances ; ou il auroit suivi Racine de plus près, ou il auroit sagement renoncé à une concurrence qui ne pouvoit être que fatale pour lui. En imitant Sénèque, il auroit eu le soin d'écarter du rôle d'Ulysse toutes les petites finesses que lui a prêtées le Poëte Latin, & qui sont véritablement indignes de la noblesse tragique. Au reste, il a été séduit, comme tous ceux qui avoient traité le même sujet avant lui, par le troisième Acte des Troyennes de Sénèque ; il n'a envisagé cette situation que par le fond, il en a négligé les formes, & cette erreur est bien pardonnable à un jeune homme qui entre dans la carrière.

Digitized by Google

On a remarqué dans cette Tragédie une connoissance très-étendue des Auteurs Grecs & Latins, de belles idées, des vers bien tournés, des images poétiques, le germe du talent : mais on y a aussi remarqué de l'enflure, des récits trop multipliés, trop de descriptions épiques, & des défauts de goût assez nombreux, suite nécessaire, indispensable de l'étude de Sénèque, homme que nos premiers Tragiques ont souvent pris pour modèle, & le plus dangereux que l'on puisse choisir.

THÉATRE DE MONSIEUR.

PARMI les quatre Comédies représentées à ce Spectacle, on ne peut pas encore compter un véritable succès, quoique la dernière, *la Maison à louer*, offre au moins des situations fort comiques, & des détails remplis d'esprit. On devoit cependant s'attendre qu'un Théatre qui commence, ne peut avoir des Ouvrages aussi réguliers que ceux qui sont établis depuis long-temps ; on devoit penser que des Auteurs distingués ne risqueront pas de donner leurs Productions à des Acteurs qu'ils ne connoissent pas, & qui n'ont pas encore de droits à la confiance. Il a bien fallu composer le premier Répertoire d'essais de jeunes gens, ou

Digitized by Google

de Pièces refusées ailleurs. De pareilles tentatives avoient besoin d'encouragement & d'indulgence; pourquoi donc le Public les a-t-il traitées avec cet excès de rigueur? Est-ce l'effet de cabales réunies, ou n'est ce pas plutôt celui de l'estime que ce même Public a conçue pour ce Spectacle dès son établissement? En comptant le Théatre de MONSIEUR au rang des grands Théatres, il auroit cru sans doute l'avilir en y souffrant les Ouvrages médiocres qu'il ne veut supporter que sur les treteaux. Il sait que les talens dramatiques se relâchent & s'endorment dès qu'il montre un peu trop de condescendance; il a cru que le fouet de la critique étoit nécessaire pour les tenir éveillés, & qu'à force de repousser des Pièces foibles, il finiroit par en avoir de bonnes.

Quoique ce calcul ne nous paroisse pas très-juste, nous aimons mieux nous en tenir à cette supposition, que de supposer des cabales, idée qui ne nous paroît ni raisonnable ni possible. Les autres Théatres savent trop bien qu'un Spectacle de plus ne peut leur faire aucun tort; que l'abondance en ce genre ne fait qu'en exciter le goût, & que depuis vingt ans leurs recettes se sont augmentées en proportion de ce que les Spectacles se sont multipliés. D'ailleurs, s'il y a quelques Particuliers qu'on puisse accuser d'un procédé pareil, ce seroit une injustice & un outrage que d'en soup-

Digitized by Google

connoître des Corps. Espérons donc que le Public se lassera bientôt d'être si sévère, & que le Théatre de MONSIEUR lui en fournira moins l'occasion.

Les Acteurs de la Troupe Françoise qui ont paru jusqu'ici, sont M. Saint-Preux, dans les pères nobles; M. Dalainval, dans les rôles à manteau; M. Chevalier, dans les amoureux : tous trois fort connus du Public, sous les yeux duquel ils ont été long-temps; le premier au Théatre Italien, les deux autres au Théatre François. Tous trois ont un talent fait, & auquel l'étude ne sçauroit plus guère ajouter. Il ne nous appartient donc pas de faire leur éloge; car on ne doit louer que ceux qu'on peut aussi blâmer; & puisqu'à leur égard la critique ne seroit qu'affligeante & inutile, tout éloge seroit également fade & superflu. M. Mongaultier, qu'on a vu aussi au Théatre François, joue les jeunes amoureux. Il a une figure, une taille fort agréable; son jeu a de la légèreté, de la grace; il promet beaucoup, mais il lui reste beaucoup à acquérir : il mérite d'être encouragé.

MM. Pélissier & Folleville jouent les Valets. Ils paroissent jusqu'ici très-capables de remplir cet emploi; mais pour en juger d'une manière plus absolue, il faudroit les avoir vus dans des rôles plus marquans. Mme. Pélissier, dans les caractères, montre des dispositions. Elle a besoin d'un peu

Digitized by Google

d'habitude, mais l'habitude s'acquiert, & elle possède une qualité qui ne s'acquiert pas ; c'est de l'ame & de la chaleur. Mlle Josley & Mlle. Dumont, l'une dans les jeunes amoureuses, & l'autre dans les Soubrettes, possédoit déja tous les dons que la Nature puisse faire à des Acteurs. Une figure délicieuse, une sensibilité douce, & beaucoup de graces, distinguent la première ; l'autre annonce de la vivacité, la finesse la plus piquante, & un esprit infini. Avec de pareils avantages, il seroit difficile d'être bien exigeant sur ce qu'elles peuvent encore acquérir.

L'Opéra-Comique François, le seul genre qui ait encore réussi complètement à ce Théatre, exigeroit de nous de plus grands détails ; & cependant nous ne pouvons presque parler que de trois Acteurs. Mme Le Sage, première amoureuse, a une délicieuse voix, juste, moëlleuse, intéressante & facile, au moins dans ce que nous en avons entendu. Nous ignorons ce qu'elle feroit dans des morceaux d'exécution ; mais quand même il lui manqueroit cette partie, assez rare dans son emploi, il lui en reste assez d'autres pour être sûre du plus grand succès. Elle chante avec infiniment d'adresse : son jeu est noble ou léger, gai ou sensible, toujours décent, toujours animé sans caricature, & d'une intelligence qui la rend propre à tous les rôles dont elle voudra se charger. Elle a sur-tout

Digitized by Google

la prononciation la plus parfaite que nous connoissions à aucune femme. Les bonnes gens qui aiment à entendre ce qu'on leur chante, comme ce qu'on leur dit, sont sûrs avec elle de ne pas perdre une syllabe.

M. Fleury, qui joue les vieillards, les comiques, a une voix forte & sonore. C'est une Basse-taille; & sa manière de chanter convient à ce genre de voix. Son jeu, également éloigné de la caricature & de la froideur, est très-comique & plein d'intelligence. Il a une grande habitude du Théâtre, & ne paroît pas en abuser. Quelques personnes trouvent sa voix dure, parce qu'elle est mordante; on auroit raison de lui faire ce reproche, s'il affectoit la tournure de chant des amoureux. Mais pour l'emploi qu'il a choisi, elle nous semble très-convenable. Cette dureté même, si elle existe, répand sur sa manière un sel comique qu'elle n'auroit pas avec plus de moëlleux.

M. Martin est un jeune Acteur qui donne les plus grandes espérances. Sa voix est ce qu'on appelle en France un concordant, en ce qu'elle réunit quelques-unes des cordes graves de la Basse avec les sons plus élevés de la Taille. Elle est sonore & pleine, & d'une prodigieuse facilité. Tout ce que les tenores aigus & clairs peuvent exécuter de broderies & d'agrémens, il l'exécute avec une aisance infinie, & avec le son plus moëlleux & plus argentin. Mais plus il promet de talent, & plus il mérite

qu'on soit sévère. Le Public, qui jouit au jour le jour, sans s'inquiéter de l'avenir, craint peu de gâter l'Acteur qu'il aime, parce qu'il se réserve le droit de le siffler le jour qu'il lui déplaira. Mais les véritables Amateurs, plus prévoyans, croient devoir des conseils à ceux qu'ils chérissent le plus, afin de les chérir toujours, & c'est le devoir des Journalistes de les leur faire passer. On craint donc que M. Martin n'abuse quelquefois de sa facilité à faire des passages & des broderies, pour les porter à l'excès & les placer mal à propos. Tout ce qu'il fait, dira-t-on, est toujours fort applaudi. Cela peut être; mais un Acteur vraiment épris de son art, fait sacrifier au bon goût ces applaudissemens aveugles & passagers. On désire encore que, trop sûr de l'effet de son chant, il ne néglige pas son jeu; qu'il se rappelle qu'il n'a nulle habitude de la Scène. De fâcheux exemples ont pu lui apprendre qu'on se dégoûte bientôt d'un Acteur qui ne sait que chanter.

Mlle. Dumont, dont nous avons parlé dans la Comédie, joue aussi de petits rôles dans l'Opéra-comique. Sa voix n'est pas forte, mais elle a de l'agrément & de la justesse. Nous avons peu de chose à dire de Mlle. Dolley, si ce n'est que sa voix a de beaux sons; mais sa prononciation est si fort négligée, qu'on ne peut entendre ce qu'elle dit, ni par conséquent la juger.

Digitized by Google

Toutes les autres personnes qui composent à présent cette Troupe, ou ont paru dans des rôles trop peu importans, ou sont encore trop peu formés, pour que nous en puissions rien dire.

On prépare une nouvelle Parodie, intitulée *la Rencontre imprévue*, par MM. Piccinni; & la première reprise de la *Feinte Jardinière*, en deux Actes, & avec des changemens. La Troupe Françoise a au moins sur la Troupe Italienne l'avantage de beaucoup de zèle & d'activité.

Nota. Nous pardonnera-t-on de placer ici quelques observations en faveur de qui il appartiendra? Le nom de Théodore, en Italien *Teodoro*, doit s'écrire sans *h*. Le nom de l'Auteur *delle Vicende amorose*, est *Tritta*, & non *Tritto*. Le nom de l'Auteur *del Re Teodoro* est *Paisiello*, & non *Paësiello*. Nous avons déjà dit que celui d'*Atys* & de *Didon* est *Piccinni* & non *Piccini*. En attendant que nous puissions bien sentir le mérite de ces hommes célèbres, ayons l'air du moins de bien savoir leurs noms.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

LA 30e. Livraison de l'Encyclopédie, qui devoit paroître ce mois-ci, ne pourra être délivrée aux Souscripteurs que le 14 ou le 21 Mars; la 31e. paroîtra à la fin d'Avril. Nous comptons, par les nouveaux arrangemens que nous avons pris, publier au moins six Livraisons cette année, & en donner une toutes les six semaines ou tous les mois l'année prochaine, quelquefois même nous publierons des Livraisons doubles. Ce sont les froids rigoureux qui ont retardé la 30e. Livraison.

Almanach du Commerce, des Arts & Métiers, des Villes de Lille, Douai & Dunkerque, pour l'année 1789. Prix, 1 liv. 10 sous. A Lille, chez Vanackere, Lib. rue de la Grande-Chaussée, au Bureau de l'Almanach du Commerce; & à Paris, chez Onfroy, Lib. rue S. Victor, N°. 11.

Almanach général du Dauphiné, pour l'année 1789. A Grenoble, chez J. L. A. Giroud, Imp.-Libr. à la Salle du Palais; à Lyon, chez Rosset, Lib. rue Mercière; & à Paris, chez Buisson, rue Haute-feuille, Hôtel de Coëtlosquet, N°. 20.

Des Etats-Généraux & autres Assemblées Nationales; Tomes XI, XII, XIII & XIV, in-8°. d'environ 500 pages chacun; contenant la suite des Procès-verbaux des Etats-Généraux tenus sous les règnes de Charles IX & de Henri III. Prix, 4 liv. 10 s. le Volume broché, 5 liv. 10 s. relié, & 5 liv. broché franc de port par la Poste. A Paris, chez Buisson, Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille, N°. 20.

Digitized by Google

Droit Public du Comté-Etat de la Provence, sur la Contribution aux Impositions ; par Charles-Fr. Bouche, Avocat au Parlement d'Aix. 1 Vol. in-8°. seconde édition. A Aix.

Nous sommes autorisés à prévenir le Public que l'Approbation du Censeur Royal, qui se trouve à la fin de ce Volume, n'a trait qu'aux derniers Chapitres X & XI, qui lui ont été présentés sous le titre de *Supplément*, titre qu'a omis l'Imprimeur ; & qu'il n'a pu approuver les Chapitres précédens, dont il n'a eu aucune connoissance.

Henri IV & Sulli après la bataille d'Ivri, peint par Bouniou, gravé par Laurent. A Paris, chez M. Ollivier, Négociant, rue S. Denis, N°. 189.

Cette Estampe fait pendant au *Rendez-vous de Chasse*, par Guttemberg ; & se vend le même prix.

Portrait en couleur de Louis XVI, peint & gravé par de Bucourt, Peintre du Roi. Estampe de 16 pouces de haut sur 12 & demi de large. Prix, 16 liv. A Paris ; chez l'Auteur, Cour du Louvre, la 3e. porte à gauche en entrant par la colonnade, au 1er.

Toutes les Estampes de cet estimable Artiste ont joui d'un succès mérité ; le sujet & les circonstances donnent à ce dernier un nouvel intérêt de plus.

Taffetas Agglutinatif, dit Taffetas de France, pour les coupures, &c.

Le Sr. Vollant jeune, qui s'est appliqué à la recherche d'une Composition propre à remplacer le Taffetas d'Angleterre, employé pour les Coupures, &c. a fait sous les yeux de MM. les Commissaires nommés par la Faculté & par la Société Royale de Médecine, les différentes Epreuves nécessaires pour leur faire connoître son Procédé, qui en a été approuvé. Le Taffetas Agglutinatif qu'il fabrique, a des qualités aussi sûres que celle des meilleurs Taffetas d'Angleterre. Pour éviter toute contrefaction, il a fait imprimer du carac-

Digitized by Google

tère de l'Imprimerie des Aveugles de la Société Philanthropique, des Enveloppes qui contiendront chacune une pièce de son Taffetas, dans laquelle on trouvera aussi la manière de s'en servir dans toutes les de Coupures, de quelque nature qu'elles soient, afin de prévenir les suites qui résultent de la négligence que l'on apporte dans de semblables circonstances. Il a établi à cet effet dans les différens quartiers de la Ville & de la Banlieue de Paris, & dans toutes les Villes du Royaume, ainsi que dans les Villes de Londres, Madrid, Bruxelles, Amsterdam & Naples, des Dépôts de son Taffetas, où s'en fera la distribution, & qui seront indiqués par des tableaux : on y trouvera du Taffetas des trois couleurs, noir, blanc, & rose. Les Enveloppes annonceront les dimensions régiées, & le prix de ce Taffetas, fixé par MM. les Commissaires. Les Pauvres en trouveront chez MM. les Curés de chaque Paroisse. La Manufacture & le Bureau général dudit Sr. Vollant jeune, sont établis rue Méliée, N°. 30.

Fautes à corriger dans le Suppl. du N°. précédent.

Page 11, *Œuvres complètes de M. Palissot*, 4 Vol. in-8°. br. 24 liv., & 30 liv. rel.; *lisez* 30 l. br., & 36 liv. rel.

Les mêmes, avec Fig., 36 l. br., & 42 l. rel.

TABLE.

La Veillée de Janvier. 97
Charade, Enig. Logog. 101
Mémoire sur l'Esclavage des Nègres. 103
Comédie Françoise. 126
Théâtre de MONSIEUR. 135
Annonces & Notices. 141

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 21 Février 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Février 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 28 FÉVRIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

IM-PROMPTU,

Trouvé au pied du Buste de Madame la Duchesse DE CASTRIES, *pendant la fête que M. le Duc* DE GUINES, *son père, Gouverneur de l'Artois, a donnée aux Etats de cette Province.*

Ses traits savent bien tout séduire,
Ses yeux savent tout exprimer;
Mais l'Art ne pouvoit nous instruire
De toutes les vertus qu'elle a su se donner.

(*Par un Abonné.*)

Digitized by Google

VERS

A M. l'Abbé DELILLE, *sur sa Traduction des* Géorgiques. *Ce Poëte est né dans une Ville d'Auvergne.*

Arvernique aussi Latio se singere fratres,
Sanguine ab Iliaco, Populi.
Et les Peuples d'Auvergne qui osent se dire frères des Romains, & descendus, comme eux, de la ville d'Ilion.
LUCAIN, *Pharsale, Liv. I.*

DES vallons du Mont d'or, l'habitant orgueilleux,
Du rivage Troyen, fait sortir ses aïeux,
Et jaloux d'illustrer son antique Patrie,
Ose asseoir son berceau sur les champs d'Hesperie.
Les Muses & les temps lui transmirent ses droits :
Pour les mieux établir, j'élèverai ma voix ;
D'un nœud plus ferme encor, l'Auvergne & l'Ausonie
Vont s'unir dans mes vers. J'en appelle au génie,
J'en appelle au laurier que Delille a cueilli,
A Virgile étonné de se voir embelli.
Voilà des droits sacrés, on y croira sans peine.
Eh ! quel autre, en effet, qu'une Muse Romaine,
Auroit pu, sans péril, chanter l'Agriculteur,
Des champs déshonorés relever le labeur,
Et consacrant la Langue après l'avoir vaincue,
Du charme des beaux vers ennoblir la charrue ?

Digitized by Google

Que ne peut le talent ? Un vulgaire Ecrivain,
Traducteur Géomètre, un compas à la main,
De Milton qu'il copie, alignant les pensées,
Eteindra le génie en ses rimes glacées,
Et toujours méthodique & jamais créateur,
Par un respect servile, outragera l'Auteur.
Voyez comme Delille, en sa verve divine,
Conserve les accens de la Muse Latine !
Libre au milieu des fers, & brûlant d'enfanter,
Il créa de nouveau, mais pour mieux imiter.
Quel brillant coloris ! quelle touche facile !
Aux Champs Elysées n'a-t-on pas vu Virgile,
De son rival heureux, avouer les succès,
Adopter pour son fils le Virgile François ?
» Voilà, s'écrioit-t-il, l'héritier de mon ame.
» Et toi, Delille, & toi, si cet aveu t'enflamme,
» Ose accomplir ta gloire, & croire à ton talent ;
» Viens couronner mon front d'un laurier renaissant ;
» Je remets dans tes mains la trompette héroïque,
» Et Virgile t'attend dans la carrière épique.
» Romains qu'il égala, n'en soyez point jaloux ;
» C'est par le droit du sang qu'il monta jusqu'à vous ;
» L'Ausonie & l'Auvergne ont eu les mêmes pères,
» Et Delille a prouvé que vous êtes ses frères «.

(Par M. Dorfeuille, Débutant au Th. Fr.)

Digitized by Google

HISTOIRE
DU MAJOR ANDRÉ.

ANDRÉ & SOPHIE s'aimoient comme deux ames qui viennent de s'ouvrir à l'ameur. Mais point d'espoir. Un père tendre ne l'étoit pas encore assez pour accorder l'héritière d'une grande Maison à celui qui n'avoit en retour qu'un cœur & des vertus. Folle passion de la guerre, une fois tu semblas utile au but sacré de la Nature. — » André, dit le vieillard, Sophie t'aime, » Sophie t'est chère ; & votre bonheur à » tous deux adouciroit mes vieux ans. La » guerre est allumée dans un autre hémis- » phère ; vole, & reviens couvert de lau- » riers. Que ta gloire te tienne lieu d'une » naissance illustre ! Sophie en sera le prix. » Adieu, mon fils ». — Son fils ! — répète en écho le cœur enflammé d'André. Et tout est dit. Plus tranquille, il eût rougi d'accabler de sa liberté, des millions de sujets. André ne vit que Sophie. O Sophie !..... O mes amis ! excusons l'amour fortifié des préjugés d'un père.

Il va partir. Les larmes de la tendre Sophie le suivront à travers les mers, dans ses combats, au milieu des déserts. Tout

Digitized by Google

est prêt. O pauvre Sophie ! alors qu'une permission indiscrette sortit de ta bouche, tu ne sentois pas qu'il y auroit un moment d'adieu ; d'adieu..... Eh ! quel Amant, dans sa fougue délicieuse, a pensé qu'on pouvoit se quitter ? Sophie a vu des semaines, des jours, des heures devant elle..... ; & les heures, les jours, les semaines se sont enfuis, comme ils se sont écoulés pour l'Artisan paisible. Un jour leur reste encore. Ce jour leur semble un siècle de bonheur ; & leur bonheur futur, qui vient s'y confondre, ne fait pour eux qu'un moment de bonheur, de l'éternité entière..... Les lentes vingt-quatre heures sont usées aussi. Quel effroi ! l'abîme qu'ils ne voyoient pas se découvre ; la douleur enveloppe & serre leurs cœurs. Ecoutez la désespérée Sophie. ——» Qu'il vive, qu'il vive ; c'est tout pour moi «. — Eh ! de quel droit..... — Mais que peuvent & ses tourmens & ses remords, & sa triste voix qui va maudissant une fatale ambition, & ses emportemens contre l'Amant qui s'y abandonne ? On plaint l'amour, & ses fureurs ne sont point écoutées. André est sur la mer ; il vogue.

Chaque flot qui l'éloigne de Sophie, porte à André un nouvel espoir. Quelques mois encore, & il vivra tout dans l'avenir. Sophie est plus difficile à consoler. Mais enfin, quand le désespoir d'un cœur

Digitized by Google

a long-temps éclaté en vain, la paix revient, ou le cœur s'anéantit. Un jour Sophie put goûter l'espérance ; doux présent des cieux, elle s'accrut chaque jour ; & les tristes restes d'un passé délicieux s'effaçoient en même temps. Enfin son cœur put s'en nourrir. Ainsi tu es, Amour ! dans l'absence, il n'est que l'espoir pour toi. Et quand tu n'espères plus..... O Amitié ! Déesse de ma jeunesse, plus solide & aussi douce, chez toi chaque moment est jouissance, & jouissance y naît d'avoir joui. Tu ne crains point les ailes du Temps, & tu laisses à l'Amour celles de l'espoir. En toi-même est le bonheur. Amitié, je t'ai adorée ; le reste de mon existence s'écoulera pour toi.

Deux années ne sont pas encore passées ; mille exploits ont couronné sa vaillance. Une place honorable, & plus encore sa gloire, distinguent le jeune André. Au milieu des horreurs d'une guerre civile, il semble même que sa vertu est reconnue ; il n'en paroît que plus grand. Et son cœur, dans les succès que lui vaut l'Amour, loin d'en être ébloui, n'en devient que plus sensible à l'amour.

Arnold, nom dévoué à l'exécration des siècles, un traître Américain, veut livrer aux Anglois une place forte dont dépend un vaste pays. Il demande un homme pour convenir des démarches réciproques & du

Digitized by Google

prix de son crime. Des richesses, des honneurs le contenteront. Dieu! quelque luxe de plus, quand son cœur sera chargé de remords! des honneurs, à celui là qui trahit sa Patrie! L'impérieuse politique accorde tout. Elle se joue des richesses, de la vie, de l'honneur; mais la vertu..... Il n'y a plus qu'à chercher dans l'armée un homme intelligent qui sache conserver sa tête au milieu des périls, & que le crime n'épouvante pas davantage. Helas! André ne vit que Sophie..... ou peut-être le vain nom de rebelle séduisit sa vertu ordinaire. Le Général Anglois balançoit entre mille; André se présente à lui. Le Général rougit; tel est l'empire de la vertu. En gémissant, il remet à l'infortuné André les instructions qu'un traître seul eût dû avoir. André est parti la joie dans le cœur; il croyoit voler à sa Sophie.

André a pénétré jusqu'à Arnold. Il l'a vu; il l'a vu traiter pour quelque or, du sang de tout un Peuple, & du malheur des générations futures. Un coup de foudre n'anéantit pas plus vivement. Et son ame est navrée des premiers remords..... Mais comment faire? le déshonneur par tout, par-tout plus de Sophie. Il paroît cependant qu'il reprit le chemin du camp. Sa tête n'y étoit plus; il tomba dans un parti d'Américains. Fouillé, convaincu, il est traîné devant Vashington. Oh! l'hon-

neur..... Cet homme que son retour eût couvert de gloire, le voilà condamné à mourir du supplice des lâches. Et il le méritoit. L'honneur..... c'est le voile de la vertu & le masque du vice.

L'échafaud est dressé. Le crime de l'Amant alloit s'expier : la noble fierté du Héros revint dans son ame. Et après qu'on l'a vu naguère fuir honteusement vers les lauriers qui l'attendoient, maintenant il marche au gibet comme il eût marché au combat ; heureux par son supplice d'effacer son opprobre, heureux de perdre une vie de remords, indigne de Sophie.

» Américains, disoit André du haut de » l'échafaud, braves soldats dont je fus di- » gne, dont le nom m'avilit, j'aimois ; » voilà mon crime & voilà mon excuse. » Mais je voulois votre perte ; & vous me » rendez ma gloire. C'est au gibet que je » vais la retrouver. Oh ! je portois dans » mon cœur les tourmens des enfers ; je » ne pouvois adorer la vertueuse Sophie.

» Américains, que le tombeau qui s'en- » trouvre, n'enferme pas avec moi mon » opprobre ! Et si mon crime peut deman- » der de la pitié, puisse une larme de » vous, puisse un soupir généreux plaindre » celui qui fut vertueux trente ans, pour être » coupable un jour ! Américains, il suffira » à mon cœur ; & la tendre Sophie n'en-

Digitized by Google

» tendra point le nom avili de ſon Amant «.

Les Soldats pleuroient ; le Général pleuroit. On dit même que le traître Arnold fut ému en l'apprenant.

Et Sophie.... Sophie vit encore. L'ame qui n'a plus d'eſpoir, a bien de la force contre le malheur. Quant au forfait d'André, Sophie ne l'en mépriſa pas. Homme juſte, nie-moi tes foibleſſes ; homme paſſionné, te diras-tu à l'abri du crime ? Hélas ! nos paſſions ſublimes dans leur ſource, tiennent pas moins de la nature humaine dans leurs écarts. La Loi punit ; l'homme vertueux tremble. Périſſe celui qui mépriſe ! Sophie le plaignit ; les Américains même l'avoient plaint. Sophie l'aima ; elle exiſte encore pour l'aimer.

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Tourne-Broche*; celui de l'Enigme est *Or*; celui du Logogriphe est *Epi*.

CHARADE.

MA première a six Sœurs, filles de l'Harmonie;
Par ma seconde, Eglé vous êtes obscurcie;
Où vous conduit mon tout, je passerois ma vie.
(*Par un enfant.*)

ÉNIGME.

DE mes frères, Zulmé, le plaisir le plus doux
Est d'être, ainsi que moi, sans cesse auprès de vous.
S'il en est parmi nous qu'on taxe d'inconstance,
Ceux que vous captivez ne peuvent plus changer:
Sans vous ils connoîtroient la froide indifférence;
Croyez que c'est pour eux que fut fait l'art d'aimer.
Vous nous en cachez un qu'on cherche & qu'on désire,
A pouvoir l'enlever, chacun de nous aspire.

Digitized by Google

Quoique frères, Zulmé, nous sommes tous rivaux ;
Nous cherchons le bonheur par la même carrière,
Nous combattons souvent sans haine & sans colère,
Et nous en voulons tous à l'auteur de nos maux.

(*Par M. de Vig... Lieutenant de V^x.*)

LOGOGRIPHE.

Oui, mes amis, venez à la campagne ;
Là, souvent, par la table, on charme son loisir,
Et si l'on n'y boit pas tous les jours du Champagne,
A vider mes cinq pieds on a quelque plaisir.
Il faut bien quelquefois vivre un peu de ménage,
Entre amis, est-il vrai ? c'est la bonne façon ;
Et mon individu rempli dans la maison,
Quoique donné sans beaucoup d'étalage,
Souvent, en paroissant, inspire une chanson.
En me décomposant vous me voyez en Suisse ;
Et si dedans Paris vous conduisez vos pas,
Vous m'y voyez le Mardi-Gras ;
Enfin en me taillant je puis rendre justice
Aux Héros après leur trépas.

(*Par M. Prevost de Montigny.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CONTES, *Fables & Sentences tirés de différens Auteurs, avec une Analyse du Poëme de Ferdoussy sur les Rois de Perse; par le Traducteur des Instituts Politiques & Militaires de Tamerlan. A Paris, chez* Royez, *Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf.*

M. LANGLÈS, Auteur de cette Traduction, est le même, comme le titre l'annonce, qui nous a donné, l'année dernière, les *Instituts de Tamerlan*, traduits de la Langue Persane, & qui a composé, d'après les Auteurs Orientaux, une *Vie* de ce Conquérant; le même qui fait imprimer un *Dictionnaire Tartare-Mantchou*, dont les Savans connoissent & estiment le *Prospectus*; le même qui a fait une nouvelle Traduction du *Gulistan de Saadi*, qu'il s'apprête à publier; le même encore dont on annonce une édition des *Voyages de Chardin*, avec des *Notes* puisées, en partie, dans la Littérature Orientale, & une *Analyse* raisonnée de tous les Voyages faits en Perse par les Européens. Ce Lit-

Digitized by Google

térateur, déjà distingué entre les Savans par son érudition & le nombre de ses travaux, n'a pas encore vingt quatre ans.

Les mines de la Littérature Orientale, dont il a déjà fondé plusieurs filons, lui semblent fécondes en richesses, & quand il s'exagéreroit à lui-même l'abondance de leurs trésors, ce préjugé lui est nécessaire pour soutenir son courage. Il voit tous les genres exercés, avec plus ou moins de succès, par les Arabes & les Persans. L'Histoire seule, dont l'exactitude fait le premier mérite, qui ne doit connoître d'autres moyens de plaire qu'une élégante simplicité, & dont les ornemens doivent eux-mêmes ressembler à la Nature, est peu faite pour l'imagination exaltée des Orientaux; ils croiroient ramper humblement, s'ils n'élevoient pas leur vol jusqu'aux régions éthérées. La vérité leur paroîtroit sans charmes, s'ils n'enveloppoient pas sa belle nudité sous les parures de la Fable. D'étonnantes expéditions, des révolutions effrayantes, de sanglantes guerres, des vertus & des crimes énergiques, offrent de riches matériaux à leurs Historiens; mais ils ne les rassemblent que pour les mêler confusément avec tous les mensonges que leur imagination peut enfanter. La Nature leur a donné le talent d'exceller dans les Contes, & ils portent ce talent dans l'Histoire.

» Si le Systême politique de l'Asie, dit » M. Langlès, a fait naître l'Apologue, c'est

Digitized by Google

» le climat & le caractère même des Na-
» turels qui, chez eux, a créé la Poésie.
» Dans ces délicieuses contrées, où l'hom-
» me trouve aisément à satisfaire ses be-
» soins physiques, il peut se livrer tout
» entier à la méditation; la campagne offre
» à ses yeux des beautés que son cœur est
» digne de sentir; les charmes d'un sèxe
» qu'il commence par adorer, & dont il
» finit presque toujours par se rendre le
» tyran, sans jamais savoir le gouverner,
» éveillent chez lui une passion trop facile
» à enflammer; le concours de tous ces ob-
» jets inspire des sentimens qui ne peuvent
» s'exprimer dans un langage ordinaire.
» L'esprit travaille, l'imagination s'exalte,
» la voix prend un accent animé; on cher-
» che des expressions rapides, cadencées,
» capables de rendre les transports que
» l'on éprouve : on sent le besoin d'être
» Poëte, ou plutôt on l'est par instinct. La
» vivacité de ces sensations a dû engager
» l'homme à trouver un idiome pour les
» exprimer : il est donc très-probable que
» les Orientaux ont fait des vers avant que
» d'écrire en prose «.

C'est donc aussi l'amour qui, le plus souvent, leur inspire des vers. Leurs Elégies touchantes ont une teinte de mélancolie qui pénètre jusqu'à l'ame. Consacrées le plus souvent à peindre les aimables foiblesses d'un cœur tendre, elles s'ennoblissent quelquefois en célébrant l'homme vertueux qui n'est plus.

Digitized by Google

Un genre dans lequel les Arabes & les Hébreux se sont distingués, est celui des louanges, que nous appelons Pseaumes, parce qu'on les chantoit en s'accompagnant de l'instrument, que les Grecs nommoient Psaltérion. M. Langlès n'en a pas traduit; mais il semble qu'on peut rapporter à ce genre un morceau qu'il a traduit de Ferdoussy, l'Homère des Persans.

» Jamais le brillant printemps n'a vu, » il ne verra jamais un pareil Monarque. » Sa Cour, semblable au firmament, est » un lieu de délices, dont la terre sent » l'ambre, les pierres sont d'or, & il y » règne un agréable printemps. Son front » toujours riant, fait le bonheur du » monde; point de colline aussi élevée » que son palais, point de verger aussi » vaste que l'estrade où il s'assied. Quand » je m'approchai de ce Monarque, sa tête » sembla se confondre parmi les étoiles; » il avoit un Eléphant à sa droite, & un » Lion à sa gauche; l'Univers lui servoit » de marche-pied; l'Eléphant portoit un » trône d'or sur son dos, le cou du Lion » étoit orné d'un collier précieux. Dans » l'excès de ma joie, je m'avançai vers ce » Prince incomparable, & je vis alors un » trône enrichi de pierres précieuses, & » sur lequel étoit assis un Monarque beau » comme la Lune: ses cheveux avoient la » couleur du musc, & ses joues ressem- » bloient aux feuilles de la rose; son cœur

Digitized by Google

» aimoit la justice, & sa bouche disoit la » vérité «.

Un morceau de même Poëte nous peut faire connoître l'Elégie Orientale. » Voici » le temps de boire le bon vin ; maintenant les collines exhalent une délicieuse » odeur de musc ; la rose bien épanouie, » orne les jardins ; les montagnes sont » tapissées de tulipes & de jonquilles ; le » Rossignol gémit au fond des vergers : » sensible à ses plaintes, la rose ouvre son » calice parfumé. Le chantre des bosquets » gazouille dans l'obscurité de la nuit ; » mais le vent & la pluie resserrent la » rose : je vois la tempête sortir du sein » des nuages, & je ne sais à quoi attribuer la tristesse du Rossignol ; car il badine ordinairement au milieu des parterres, & déploie sa voix harmonieuse » en se balançant mollement sur les branches des rosiers. Comprends-tu ce qu'il » dit ? sais-tu ce qu'il cherche sous les » feuilles de la rose ? Fais ta cour à l'Aurore, & tu pourras entendre le Rossignol s'exprimer dans une Langue aussi » douce que le Pelhvi ; il gémit sur la » mort d'Asfendiar : Mon Prince, dit-il, » m'est enlevé «.

C'est ordinairement l'intérêt qui inspire les Pseaumes. On célèbre le Prince ou le Grand de qui l'on attend des récompenses. S'il ne se montre pas généreux, l'avarice du Poëte s'irrite & lui dicte des satires. Un

Digitized by Google

but moral ne répare pas, comme chez les Européens, ce que ce genre a d'odieux; les Orientaux le montrent dans toute son horreur.

Ils se plaisent à la Poésie descriptive, dont les beautés fatiguent bientôt, quand elles n'empruntent pas les charmes du sentiment. D'ailleurs ils ont un grand défaut, qui n'est pas toujours étranger aux Poëtes de l'Europe; c'est de chercher leurs images trop loin du sujet. Ferdoussy veut-il peindre un Guerrier que n'épouvante pas le nombre des ennemis? » Barzou fixa, dit-il, » ces dix Cavaliers comme un lion fu- » rieux prêt à fondre sur sa proie. Il frappa » des mains, se couvrit de sa cuirasse bril- » lante, ceignit son baudrier d'or, & posa » sur sa tête un casque; enfin il tira » une flèche de son carquois. Tantôt il se » penchoit en avant sur son coursier; tan- » tôt il paroissoit immobile comme une » montagne. Armé de sa longue lance & » de son sabre éclatant comme le diamant, » il portoit des coups aussi rapides que la » pluie qui tombe du sein des nuages. En » voyant ce Guerrier invincible ainsi cou- » vert de ses armes, vous eussiez dit: Voilà » le Firmament qui brille dans toute sa » splendeur. Il pouvoit encore se compa- » rer à ces torrens qui coulent dans les » premiers jours du printemps; enfin vous » l'eussiez pris pour un arbre de fer, lorsqu'il étendoit ses deux bras comme les » rameaux d'un platane ».

Digitized by Google

Le même Poëte nous montre-t-il la belle Frankis, apprenant le complot formé par son barbare père, pour faire périr le jeune Siavèche, son époux ? » Elle arracha, dit-» il, les jacinthes de ses cheveux avec une » douleur inexprimable, & dans son dé-» sespoir, cette jeune Princesse meurtrit » son tendre sein ; elle dispersa le musc » de ses tresses sur l'ivoire de son beau » front. Les sources qui couloient de ses » yeux inondèrent les tulipes de ses joues ; » l'infortunée versoit des torrens de larmes » en pensant au cruel dessein d'Afrasiab «.

Les richesses poétiques que nous ont léguées les Grecs & les Romains, celles que, depuis la renaissance des Lettres, ont créées les modernes Habitans de l'Europe, peuvent nous rendre indifférens aux trésors poétiques des Orientaux : » Mais, dit M. » Langlès, l'Astronomie, la Médecine, la » Chimie, l'Histoire Naturelle, dont les » branches sont si nombreuses, ont été » cultivées avec succès en Asie. Il suffit » de jeter les yeux sur le petit nombre » d'Ouvrages Orientaux, traduits & pu-» bliés jusqu'aujourd'hui en Europe, & » de parcourir l'excellente *Bibliothèque* » *Orientale* de M. d'Herbelot, l'immense » *Catalogue* des Manuscrits Arabes de la » Bibliothèque de l'Escuriale, celui de la » Bibliothèque du Roi, &c. on verra com-» bien ces trésors renferment de richesses » dont nous ne sommes pas même tentés » de profiter «.

Digitized by Google

Le Recueil que nous annonçons auroit peu de prix, si les morceaux qui le composent étoient traduits de l'Italien ou de l'Anglois ; mais ils piquent notre curiosité, & nous inspirent même une sorte de vénération, parce qu'ils sont l'ouvrage de Peuples éloignés de nous : *Major è longinquo reverentia.* Peut-être même, en parcourant ces Poésies, nous livrons-nous moins au plaisir de la lecture, qu'à la satisfaction secrète de voir que nous possédons une perfection de goût qui manque aux Habitans de la plus belle des parties de notre Globe. Une vérité peu glorieuse pour l'espèce humaine, c'est que notre malignité n'est pas la source la moins abondante de nos plaisirs.

Lorsque nous finissions cet Extrait, M. Langlès a publié une nouvelle Traduction, intitulée : *Ambassades réciproques d'un Roi des Indes, de la Perse, &c. & d'un Empereur de la Chine ; traduites du Persan, avec la Vie de ces deux Souverains, & des Notes tirées de différens Auteurs Orientaux manuscrits & imprimés.*

Cet Ouvrage se trouve chez le même Libraire.

Digitized by Google

PROJET d'Edit pour la restauration de la Chose publique, la Convocation régulière des Etats-Généraux, &c. Ouvrage précédé des Lettres adressées à Leurs Majestés; & suivi de l'esquisse d'un Code uniforme pour tout le Royaume; par l'Auteur de l'Abus & des Dangers de la Contrainte par corps. In-8°. de 115 pages. A Paris, chez Royez, *Libraire, quai des Augustins*; Lejay fils, *rue de l'Echelle*; & Gattey, *au Palais-Royal.*

En rendant compte des abus & dangers de la contrainte par corps, nous avons dit qu'il étoit à souhaiter que les vûes de M. Duclosel pussent être de quelque poids aux yeux du Chef suprême de la Justice; le dernier Ouvrage qu'il vient de donner ne mérite pas moins d'être accueilli.

Il renferme des projets de Loix sur le Droit public & civil du Royaume; ces Loix sont précédées de deux Lettres adressées à Leurs Majestés, & d'avertissemens qui servent d'introduction à l'Ouvrage.

M. Duclosel, en parlant du danger de rendre un seul Tribunal Juge en premier & en dernier ressort, s'exprime ainsi... » L'expérience a prouvé que dans les Tribunaux

Digitized by Google

» les mieux composés, les Magistrats trop » souvent y adoptent une même opinion, » y sont dominés par la même influence. » Les Parlemens même n'ont pas toujours » été exempts des funestes effets d'une pre- » mière effervescence, de l'épidémie des » préjugés d'état, ou de l'ascendant oppres- » seur d'une cabale dominante; & s'il ne » faut taire aucune vérité à Votre Majesté, » j'avouerai que les Calas auroient été dif- » ficilement absous à Toulouse, la fille » Salmon à Rouen, & les Accusés de » Chaumont au Parlement de Paris..... » Au moins, ajoute M. Duclosel, dans » les Cours souveraines, le nombre des » Magistrat est tel, qu'il en est toujours » quelques-uns qui se rendent singulière- » ment recommandables par l'étendue de » leurs lumières, l'austérité de leurs prin- » cipes, l'éminence de leurs vertus; la » science alors en impose à l'ignorance, » & la probité sert de frein à l'homme le » plus cupide «.

M. Duclozel parle ensuite de l'inamovibilité des offices, & il pense qu'il ne devroit pas y en avoir d'autres que celle qui assure au Juge choisi & nommé par ses concitoyens, le libre exercice de ses fonctions pendant le temps marqué par la Loi.

» Cette inamovibilité est la seule qui » soit désirée par tous les ordres de l'Etat,

Digitized by Google

» la seule qui ait été connue dans l'Em-
» pire Romain, la seule qui préserve
» l'Angleterre d'un entier asservissement,
» la seule qui puisse garantir à vos Peu-
» ples l'administration impartiale de la Jus-
» tice «.

M. Duclosel termine cette Lettre au Roi, en observant qu'il n'est qu'un seul moyen de remplir les vûes de Sa Majesté pour la formation des Etats-Généraux, c'est de rendre cette Assemblée telle, qu'elle représente véritablement la Nation.

M. Duclosel donne à la suite de cette Lettre, un avertissement dans lequel il observe, » que si la venalité des charges étoit
» supprimée, les Magistrats qui sont vrai-
» ment recommandables par leur appli-
» cation, leurs lumières & leurs vertus,
» seroient non seulement continués dans
» leurs fonctions, mais même nommés
» aux premières places de l'Etat: l'amovi-
» bilité n'est donc redoutable que pour des
» Juges ignorans ou prévaricateurs; ils
» ne méritent pas, dit l'Auteur, que je
» m'occupe d'eux «.

M. Duclosel donne ensuite son projet d'Edit, pour lequel nous renvoyons à l'Ouvrage même. Quel qu'en soit le succès, nous sommes assurés que nos Lecteurs diront avec nous: *C'est au moins le rêve d'un bon Citoyen.*

Digitized by Google

Étrennes du Parnasse, pour l'année 1789; par M. Varon. *A Paris, chez* P. N. Durand fils, *Lib. rue Galande, N°. 74.*

On pourroit comparer les Recueils de Pièces fugitives qui reparoissent périodiquement, à ces lieux publics dont les honnêtes gens sont convenus de faire leur rendez-vous. Tant qu'on a le soin de n'en permettre l'entrée qu'à des personnes faites pour être admises en bonne compagnie, tout ce qui la compose s'y rend avec plaisir, la foule y abonde, les Assemblées y sont ordinairement brillantes. Mais si la négligence en bannit l'ordre des bienséances, si on y laisse indifféremment s'introduire tout le monde; bientôt le dégoût, la fatigue, la crainte d'être compromis, engagent la classe la plus distinguée des Citoyens à s'en retirer pour jamais; & les mêmes lieux où l'on voyoit journellement se réunir tout ce que la beauté, la richesse, l'urbanité, les graces & la jeunesse avoient de plus éclatant & de plus aimable, sont abandonnés & déserts, ou exclusivement livrés à la tourbe qui les déshonore. Nous croyons la comparaison juste, & le sort des Etrennes du Parnasse suffit pour en prouver la justesse. Cet Almanach, qui le premier a rivalisé ce-

lui des Muses, a eu un certain succès pendant quelque temps; mais s'il a perdu insensiblement tout son crédit, c'est moins pour avoir eu, peut-être, autant de Rédacteurs que d'années, que pour avoir été livré à une horde d'Auteurs médiocres & barbares, dont les noms ou obscurs, ou malheureusement trop connus, ne pouvoient inspirer que le dédain & le mépris. Telle est, sinon la seule, au moins la principale cause pour laquelle les Gens de Lettres & les Amateurs de Littérature qui ont un peu de respect pour eux, avoient renoncé, depuis plusieurs années, à faire imprimer des morceaux de Poésie dans ce Recueil. Si quelques Auteurs connus, ont fait exception à la résolution générale, il faut en accuser des raisons particulières qu'il est prudent de ne point approfondir, ou bien l'ennui des importunités.

Cet Almanach, qui, dès l'année dernière, a passé entre les mains d'un nouveau Rédacteur, a paru très-supérieur à ce qu'il étoit depuis long-temps; il faut même ajouter, pour être exactement juste, qu'il a changé du tout au tout. On trouve dans la collection de cette année, quelques pièces qui avoient déjà été imprimées dans les Journaux. La plupart d'entre elles ont le mérite propre à motiver le choix du Rédacteur, & la préférence qu'il leur a donnée. Parmi celles qui sont neuves pour le Public, on en distingue plusieurs de M. d'Arnaud.

On

On lit avec plaisir une Ode sur la guerre, qui a les formes & les mouvemens du Dithyrambe. On y trouve de la chaleur, de grandes images, des oppositions heureuses, mais quelquefois un peu d'abondance, & des négligences de style qui frappent d'autant plus facilement, qu'elles contrastent avec des morceaux aussi vigoureusement écrits qu'ils sont fortement pensés. On y remarque encore une autre pièce du même Auteur, qui a pour titre : *L'Idylle retirée à N. M.* d'Arnaud (1) suppose que dans un bocage formé par la Nature, il trouve une Bergère endormie. Cette Bergère est l'*Idylle*. Voici comme elle se fait connoître.

Sur des bords enchanteurs, aux rives de la Grèce,
Mon œil s'ouvrit au jour ; les Graces & Vénus
M'abreuvèrent des eaux du magique Permesse.
Le Dieu des Vers forma mes accens ingénus ;
La flûte des Pasteurs dans mes mains fut remise ;
Je chantai le Printemps, le silence des bois,
L'innocente Beauté par le Berger surprise.
Mes timides accords, enhardis quelquefois,
Osèrent célébrer & les Dieux & les Rois.
De ces climats heureux, fugitive & bannie,
J'emportai mes regrets aux champs de l'Ausonie.

---

(1) M. d'Arnaud se dispose à continuer ses *Délassemens de l'Homme sensible*, & à donner une suite aux *Epreuves du Sentiment*.

A l'exception de quelques inversions qui nous ont paru un peu forcées, toute la pièce est écrite de ce style; mais il nous semble que dans les détails que nous venons de citer, l'Auteur confond l'Idylle avec l'Eglogue, & quoiqu'elles se ressemblent beaucoup, il y a pourtant des différences connues qui les distinguent.

Ce qui manque peut-être à l'Almanach du Parnasse de cette année, c'est la variété. En général, les morceaux que le Rédacteur a recueillis sont longs, & d'un genre un peu sévère pour le commun des Lecteurs. Or c'est ce commun des Lecteurs qui occasionne le débit des Recueils annuels, & à ce titre il est essentiel de s'occuper de lui. Cette réflexion a plus de rapport avec l'intérêt du Libraire, qu'avec le goût du Rédacteur, qui est estimable quoique très-rigoureux; mais il faut songer à tout le monde.

Nous engageons les Lecteurs à choisir dans ce Recueil une Elégie du Père Venance, Capucin de Carcassonne, qui a déjà été imprimée dans le Journal général de France; un fragment de Barnevelt, Tragédie de M. Le Mierre, scène qui nous semble faite pour produire encore plus d'effet au Théatre qu'à la lecture; des stances sur Rome, & une Ode sur l'esprit de conquête, par le Rédacteur, enfin un fragment d'un Poëme de Psyché. Ce fragment, qui fait désirer de connoître le reste du Poëme, a de la facilité, de la grace, de la frai-

Digitized by Google

cheur; on y remarque de l'imagination & de la poésie. Donnons en une preuve. L'Auteur feint que Psyché, qui a perdu l'Amour, va s'informer de son sort au séjour de la Renommée. On reconnoîtra sans peine l'original d'un tableau que la Muse de l'Histoire a gravé dans le Palais de la Déesse.

Ici de la grotte profonde
D'où les vents fougueux & bruyans,
Dans les Airs, sur la Terre & l'Onde,
Précipitent leurs sifflemens,
Mugit, s'échappe, roule & gronde
Un ouragan qui, dans le monde,
Porte le Démon des Combats,
Le fer, la flamme, le trépas.
A travers cette flamme ardente,
Une Reine pâle, *haletante*,
S'élance, échauffe ses soldats
Abattus, glacés d'épouvante :
Son fils mourant est dans ses bras;
On croit l'entendre, elle s'écrie :
» Où fuyez-vous ? sauvez, ingrats,
» Sauvez les restes de ma vie,
» Sauvez mon fils «. Dans tous les cœurs
Passent sa force & son courage;
Sa voix a dissipé l'orage :
Le jour succède à tant d'horreurs,
Et la victoire est son partage.

Pour citer une Pièce entière, nous choi-

Digitized by Google

ſirons l'Epître d'un Anonyme *à un enfant âgé d'un an.*

Premier fruit d'un premier amour,
Un charme attendriſſant vers ton berceau m'attire;
J'aime à te contempler, comme j'aime & j'admire
L'aube naiſſante d'un beau jour.
Tu dors, aimable enfant! préſent du premier âge,
Doux repos que cherche le Sage,
Calme de l'innocence, inaltérable paix,
C'eſt l'enfant qui vous goûte, & l'homme vous ignore!
Tu dors, & ne ſais pas encore
Qu'il eſt des malheureux qui ne dorment jamais.
Pour combien de mortels eſt-ce un malheur de naître!
Pour toi, c'eſt un bonheur. En ce moment, peut-être,
Un ſonge qui ſoûtre amuſe ton ſommeil,
Et devant toi fait voltiger l'image
Des jeux qui ſuivront ton réveil.
La grace & le ſourire animent ton viſage;
Comme une jeune fleur, ton front s'épanouit.
Eh! que ne peux-tu voir l'image plus touchante
De ta mère attentive à ta joie innocente!
De l'erreur de tes ſens, c'eſt elle qui jouit.
Compagne de tes jeux, ſa mutette tendreſſe
A tes bras étendus demande une careſſe:
Ton geſte errant la guide, & ſa bouche pourſuit
Sur ta bouche enfantine un baiſer qui la fuit.
Si ta main ſur ſon cœur s'arrête,
Heureuſe d'un haſard, tout ſon cœur treſſaillit.

Digitized by Google

Et c'eſt elle encor qui regrette
Le ſonge qui s'évanouit.
Mais déjà les heures rapides
Ramènent le char du Soleil :
Ta mère ſur ton front vermeil
Imprime ſes baiſers avides,
Et ſes careſſes moins timides
Ont précipité ton réveil.
Pardonne à ſes tranſports, à ſes tendres alarmes ;
De ſes embraſſemens ne trouble point les charmes ;
Sur le ſein maternel, légèrement preſſé,
Dans ſes bras careſſans, mollement balancé,
Eſt-ce à toi de verſer des larmes ?
A ton âge il eſt donc des chagrins, des malheurs !
Notre deſtinée eſt pareille ;
Comme toi, nous vivons bercés par des erreurs ;
Leur perte nous afflige, & nous verſons des pleurs.
L'homme qu'on croit heureux, c'eſt l'enfant qui ſommeille ;
L'infortuné, c'eſt l'enfant qui s'éveille.

Cette Epître reſpire une ſenſibilité aimable & douce ; il y règne la grace, la molleſſe, l'abandon mélancolique propres aux pièces de ce genre. Ceux qui aiment à juger les objets par comparaiſon, peuvent rapprocher de cette Epître, une autre Epître *à mon fils premier né*, par M. de Rozoi, qui ſe trouve page 317 du Panthéon littéraire, nouveau Recueil périodique. Ce

Digitized by Google

rapprochement pourra leur prouver d'une manière sensible, la différence qui existe entre le ton du talent naturel, & celui du faux bel esprit.

A la fin de l'Almanach du Parnasse, on lit une Notice de quelques Ouvrages qui ont paru en 1788. Cette Notice est éloignée de renfermer tous les écrits qui ont mérité d'être connus; donc elle est imparfaite & à peu près inutile. Il y règne d'ailleurs un ton de sévérité qui nous paroît très-déplacé, parce que ce n'est pas sans preuves, sans détails, que l'on peut fixer sur un Ouvrage le jugement du Public, qui d'ailleurs est déjà prononcé, quand les Recueils annuels viennent à paroître. Ce n'est pas que les Notices de M. Varon ressemblent à celles de quelques Ecrivains tranchans & superficiels, qui prennent le ton leste pour de la facilité, & des plaisanteries bonnes ou mauvaises pour des raisons suffisantes: elles annoncent au contraire un homme éclairé, qui a, sur les Arts, des connoissances acquises & perfectionnées par l'expérience; mais elles arrivent trop tard pour être nécessaires; elles sont trop rapides pour être probantes, &, comme on l'a dit très-raisonnablement, en rendant compte de ce Recueil (N°. 10 du Mercure de France de l'année dernière, page 56): « Dans ces sortes d'annonces, il » il est plus convenable de rapporter l'o- » pinion publique, que d'énoncer un ju- » gement particulier «.

Digitized by Google

ESSAI sur l'Histoire des Comices de Rome, des Etats-Généraux de la France, & du Parlement d'Angleterre. 3 Volumes in-8°. A Paris, chez Maradan, *Libr., rue des Noyers.*

CET Ouvrage, attribué à un de nos meilleurs Ecrivains (qui ne le désavoue pas), est le fruit de dix ans de lecture & de travaux; on y trouve le précis de tous nos Etats-Généraux, & ce qui est plus précieux, les matériaux de la constitution après laquelle nous soupirons, constitution qui seule peut régénérer la France, assurer la liberté civile & personnelle, & prévenir à jamais la dilapidation des Finances.

Persuadé qu'en des temps difficiles tout Citoyen doit à sa Patrie le tribut de ce qu'il peut ou de ce qu'il sait, l'Auteur a cru remplir un devoir sacré, en disant d'austères vérités qui peuvent affliger, mais qui ne doivent offenser personne. Il importe de connoître les fautes des temps qui nous ont précédés, afin de n'en point faire de semblables. Depuis que cet Ouvrage est sorti de ses mains, il s'est élevé des discussions, & il s'est passé des événemens relatifs aux Etats-Généraux, & qui sont pourtant étrangers au but que l'Auteur s'est proposé dans ce Livre. Fait sans esprit de parti, il n'est

Digitized by Google

propre à aucun parti. Ce n'est point un Factum ; c'est une Histoire. Elle ne convient qu'à l'homme sage qui ne cherche que la vérité, qui ne désire que le bonheur public, & qui ne mêle à cette recherche ni intérêt particulier, ni passion, ni faction. Elle peut sur-tout comparer les siècles & les mœurs.

Ce grand Ouvrage nous paroît sur-tout utile & *législatif* pour les Représentans augustes de la Nation. Tous les cahiers présentés à tous les Etats, tous les Discours des trois Ordres, les Harangues, les Plaidoyers, y sont analysés oratoirement, & peuvent servir, sinon de modèles, du moins de directions dans la marche des grandes affaires que l'esprit d'analyse peut seul classer, abréger & finir. Le troisième Volume est terminé par cent pages très-philosophiques sur la constitution d'Angleterre. On y verra ce qui lui est propre, & ce qui peut nous être commun. Cet Essai est, avec l'Ouvrage de Delolme, & les Lettres philosophiques sur l'Histoire d'Angleterre (2 Vol. in-8°.), ce qu'on peut lire de plus fort & de mieux fait sur tout ceci. Le règne des Pamphlets passe enfin ; les Livres solides, les recherches comparées, notre Histoire présentée sous son vrai point de vue, & à la manière de Condillac & de Mably, voilà la pâture qu'il faudra désormais à nos esprits, s'il est vrai que le patriotisme décide enfin leur maturité, après

Digitized by Google

l'enfance de mille ans que l'Europe nous reprochoit.

SUPPLÉMENT au Traité Elémentaire sur l'Art de peindre en miniature; par M. VIOLET, *Peintre en Miniature, Professeur de Dessin des Elèves du Génie, de l'Artillerie & de la Marine, Membre de plusieurs Académies; in-12. Prix, 1 liv. 10 s. A Paris, chez l'Auteur, rue Chaussée-d'Antin, vis-à-vis l'Hôtel Montesson;* Guillot, *Libraire, rue St-Jacques;* Bailly, *rue St-Honoré; & au Palais-Royal.*

NOUS avons annoncé dans le N°. 28 de ce Journal de l'année dernière, le Traité dont l'Auteur publie aujourd'hui un Supplément; nous avons donné des éloges à l'Artiste qui savoit si agréablement définir & développer les principes de son Art; nous n'avons point manqué d'observer qu'il s'exprimoit toujours avec justesse, & souvent avec grace. Les succès ont répondu à notre attente: l'Auteur, aiguillonné tout à la fois par les Amateurs de l'Art de peindre en miniature, & par ses Lecteurs, a cru devoir ajouter à ses préceptes les développemens dont ils étoient susceptibles,

Digitized by Google

& il publie un Traité complet. On trouve en effet, dans cette nouvelle Production, des articles qui manquoient à la première, & des développemens que les autres paroissent exiger. — J'ai tâché, dit M. Violet, de ne rien écrire qui ne fût fondé sur la Nature & l'expérience, les seuls guides des Arts. J'ignore si j'ai réussi à peindre tout ce que je sentois; mais il me semble qu'un portrait en miniature, fait d'après les principes rassemblés dans ce Traité, doit rappeler ces vers charmans :

Un Esclave empressé, frappe, arrive à grands pas,
Apportant un Tableau d'une main inconnue :
C'étoit moi. Je semblois respirer & parler ;
Mon cœur en longs soupirs paroissoit s'exhaler ;
Et mon air & mes yeux, tout annonce que j'aime.
L'Art ne se montroit pas, c'est la Nature même,
La Nature embellie ; & par de doux accords,
L'ame étoit sur la toile aussi bien que le corps.
Une tendre clarté s'y joint à l'ombre obscure,
Comme on voit au matin le Soleil, de ses traits,
Percer la profondeur de nos vastes forêts,
Et dorer les moissons, les fruits & la verdure.

VOLTAIRE, *Les trois Manières.*

Il suffit de parcourir l'Ouvrage de M. Violet, pour soupçonner qu'il est rempli de cette aimable érudition qui est si propre à égayer l'imagination active & laborieuse de

Digitized by Google

l'Artiste. L'hommage qu'il rend à Voltaire n'est point un hors-d'œuvre ; c'est bien plutôt une preuve du goût de M. Violet: pour définir son Art, il a su emprunter les expressions d'un Poëte qui, le premier, a bien senti l'union qui existe entre les Arts.

Tous les Arts sont amis, ainsi qu'ils sont divins ;
Qui veut les séparer, est loin de les connoître,

a dit Voltaire ; il eût sans doute souri aux miniatures de M. Violet, qui sait se recommander d'une manière distinguée comme Peintre & comme Ecrivain. Il est peu d'Artistes qui aient parlé aussi agréablement que lui, de l'art qu'ils ont pratiqué. Veut-il définir combien la connoissance de l'Anatomie est essentielle au Dessin ? — » Elle est, » dit-il, pour un Peintre, ce que la Gram- » maire est pour un Ecrivain. Le genre de » la miniature, ajoute-t il, n'exige pas de » lui une étude détaillée de toute l'écono- » mie animale ; mais il doit connoître au » moins l'insertion & les fonctions des » muscles principaux de la tête «. — Veut-il faire sentir la nécessité d'étudier la perspective ? — » Elle borne, dit il, les écarts » & les méprises qui peuvent donner le » change à l'œil le plus exercé. Ceux qui » trouveront cette étude trop longue, igno- » reront long-temps la seule route qui con- » duise au vrai talent. Le plus beau coloris » ne peut effacer ni masquer les fautes de

Digitized by Google

» dessin. L'Art ne doit devenir habitude, » que quand il est bien sûr d'être toujours » d'accord avec la Nature & la raison ».

Ce que M. Violet dit sur l'Optique, n'est ni moins juste, ni moins agréablement exprimé. — » Les Peintres les plus coloristes, » tels que le Titien, le Corrège, & Wandich, ont été sans doute d'excellens Peintres; mais il ne faut pas croire qu'ils le » soient devenus sans s'être attachés à la » théorie de l'Optique. Girardon & Mirès, » qui ont si bien atteint le vrai, avoient » coutume, en tirant d'après le naturel, » de se servir d'un miroir convèxe, pour » mieux arrondir les objets. Une chambre » optique seroit encore d'un meilleur usage. » La Nature semble se plaire à s'y représenter, parce qu'elle ne s'y défigure jamais ». — Nous voudrions pouvoir indiquer toutes les définitions de l'Art, que M. Violet amène toujours heureusement : mais dans l'impossibilité où nous nous trouvons de le suivre, nous terminerons cet extrait par deux citations qui ne paroîtront point déplacées.—» *Amour*. Ce terme, » dit M. Violet, souvent employé par les » Artistes, marque l'attention, la patience, » le plaisir qu'ils prennent à faire quelque chose. Un travail fait avec *amour*, » est désirable en miniature. Ainsi ce mot » charmant, dont s'embellit toute la Nature, figure heureusement par-tout, & » ses acceptions, quoique variées, sem-

Digitized by Google

» blent vouloir toujours nous ramener au
» même but. —Un peu plus bas, il ajoute:
» —— Plus votre miniature sera petite,
» plus elle doit être peinte d'une ma-
» nière tendre par le degré du ton; que
» la variété des teintes soit bien passée,
» bien unie : peignez le plus *tendrement*
» qu'il sera possible. — On prendra plai-
» sir à voir comment M. Violet sait expri-
» mer son amour pour l'étude de la Na-
» ture. — Voyons, dit-il, un Artiste habile
» travailler d'après elle, & lui faire rece-
» voir, pour ainsi dire, une seconde vie de
» son pinceau; c'est pour lui que l'Univers
» déploie toute la sublimité de son spec-
» tacle. Avec quelle touchante curiosité
» son œil observateur la contemple, pour
» en deviner, pour en arracher les secrets
» & la faire renaître sous ses doigts....
» C'est pour lui que la terre se couvre
» de moissons, que les arbres se char-
» gent des plus beaux fruits; c'est pour
» lui que l'Aurore vient annoncer l'Astre
» majestueux qui la suit; c'est pour lui
» que cette superbe cascade répand con-
» tinuellement ses eaux; qu'il saura re-
» présenter si parfaitement, que celui qui
» l'examinera croira entendre ce murmure
» confus qui étonne & effraie même l'i-
» magination. Voyons encore cet homme
» célèbre s'occuper d'objets plus simples &
» non moins dignes de lui, examinons le
» s'occupant à former une rose; le charme

Digitized by Google

» que ſont alent répand ſur ſes Ouvrages, » eſt le même par-tout, il en jouit le » premier. Avec quelle douce ſatisfaction » il voit s'arrondir ſous ſon pinceau les » contours de cette charmante fleur! quelle » fraîcheur! quel coloris! l'œil s'y trompe; » lui-même a preſque oublié qu'il en eſt » le créateur, il croit en reſpirer le par- » fum ". C'eſt ainſi que tout eſt jouiſſance & délices pour l'homme habile qui travaille : on peut en dire autant de toutes les Sciences. — M. Violet eſt du nombre des Artiſtes qu'on doit encourager & eſtimer.

---

*AMUSEMENS Géographiques & Hiſtoriques, ou les Mémoires de M. ***, contenant ſes Voyages & ſes Aventures dans les quatre parties du Monde. 2 Vol. in-8°., ornés de Cartes géographiques & de Figures. Avec approbation & privilége du Roi. A Paris, chez* Belin, *Lib. rue St-Jacques, près St-Yves; & ſe trouve rue de la Harpe, la 2e. porte cochère au deſſus de la rue des Cordeliers, N°.* 131.

» CES Mémoires préſentent les premières connoiſſances de la Géographie avec un intérêt dont cette Science ne paroît pas en

Digitized by Google

général fort susceptible ». Telle est la manière dont M. Mentalle, Censeur Royal, s'est exprimé en rendant compte de cet Ouvrage à Monseigneur le Garde des Sceaux, ajoutant même, » que c'est un Livre d'au-
» tant plus fait pour être mis entre les
» mains des jeunes gens, que certainement
» il leur plaira, & qu'il leur inspirera le goût
» de faire des études plus approfondies.

Le but de l'Editeur de ces Mémoires a été effectivement de les instruire en les amusant. Le Voyageur qui y parle, parcourt successivement les divers pays du globe, en donne des descriptions, des abrégés historiques, & rapporte ce que chacun d'eux offre de remarquable : toutes ces descriptions sont entremêlées d'une foule d'aventures propres à exciter la curiosité, de sorte que le désir de parvenir au dénouement, force en quelque sorte le Lecteur à poursuivre, &, par une suite nécessaire, à acquérir les connoissances qui sont le but de cet Ouvrage. La Géographie, qui ne devroit être qu'une Science d'amusement, devient pour beaucoup de personnes une étude fatigante par cette nomenclature sans fin dont on commence ordinairement à charger la mémoire des Elèves; il n'en sera pas de même en leur mettant en main ces Mémoires. La jeunesse avide d'aventures se plaira au contraire à suivre un Voyageur qui l'intéresse. Sa route étant tracée sur les Cartes

Digitized by Google

qui ſont jointes à cet Ouvrage, il leur ſera impoſſible de le perdre un inſtant de vue, & de cette manière elle ne peut manquer de retenir tout naturellement ſans travail, &, pour ainſi dire, ſans s'en appercevoir, les noms & les poſitions des différens lieux dont rend compte notre Voyageur. Si ce Livre n'entre pas dans ces ſoudiviſions ou détails qui appartiennent plus à un corps complet de Géographie qu'à un Ouvrage élémentaire, il n'en ſera pas moins ſuffiſant pour apprendre même, ſans le ſecours d'aucun Maître, non ſeulement les noms & les poſitions reſpectives des premières diviſions du Globe, des divers pays que chacune de ces diviſions renferme, & de leurs principales villes, mais encore la nature de ces différens pays, l'enſemble de leurs révolutions, leur conſtitution actuelle, les mœurs de leurs habitans, enfin ce que chaque climat offre de particulier.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRE *au Rédacteur du Mercure.*

MONSIEUR,

L'EMPRESSEMENT avec lequel vous accueillez tout ce qui tend à l'utilité publique, m'engage à vous communiquer quelques nouveaux Moyens que j'ai imaginés pour substituer le fer au bois dans les constructions ; Moyens dont j'espère qu'on sentira facilement tous les avantages, comme on a reconnu ceux des planchers en fer, que j'ai la satisfaction de voir employer, avec succès, en suivant le Procédé que j'ai indiqué, & que vous avez eu la complaisance de publier dans un de vos Numéros.

Le premier de ces Moyens est de construire en fonte les barrières qu'on place autour des cours pour y servir d'ornement, ou pour garantir les murs du choc des voitures. La durée de ces barrières en bois, que le soleil fait fendre, & que la pluie pénètre, n'excède pas huit années : la peinture qu'on est obligé de renouveler au moins tous les deux ans, ne les garantit pas de la pourriture ; au lieu qu'étant de fonte, elles auroient beaucoup plus de solidité, & seroient bien plus durables.

Il est possible de fondre toutes les pièces de ces barrières dans les mêmes proportions & avec les mêmes ornemens que celles de bois, tant les poteaux qui sont plantés en terre, que les lisses qui s'y assemblent.

Digitized by Google

Le second Moyen est de remplacer aussi par la fonte les marches des escaliers de caves, qui, en pierre, s'écornent & s'usent promptement, font courir des dangers aux personnes qui les descendent, & entraînent des réparations dispendieuses; on pourroit de même employer le fer fondu pour les premières marches d'escaliers au rez-de-chaussée, pour les seuils des portes, les foyers de cheminées, les éviers de cuisine, les gargouilles, & autres objets d'un service continuel, pour lesquels la pierre n'est pas de durée.

Le troisième Moyen est très-économique, & tout aussi avantageux que les précédens pour la solidité. Tout le monde sait combien il en coute de fer, de plomb, & de façons, pour armer les pieds droits des portes cochères & les piliers des remises, & combien cette pratique est nuisible à la solidité. Je propose de placer au droit du choc des moyeux de voiture, une ou deux assises en fonte, dont les noyaux seroient remplis en maçonnerie. Indépendamment de l'économie de ce Procédé, il en résultera plus de solidité, & en même temps plus de propreté.

L'Art de la Fonderie est tellement perfectionné, que tous ces objets peuvent aisément se mouler en fonte; & des Artistes intelligens, auxquels j'ai communiqué mes idées, & qui en ont reconnu l'utilité, se chargent de les exécuter sur les dessins que je leur fournirai.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre, &c. J. P. ANGO,
Architecte Juré-Expert.

Paris, le 26 Janvier 1789.

Digitized by Google

SPECTACLES.

THÉATRE DE MONSIEUR.

LE temps ne nous permet que d'annoncer, ſans autre détail, le brillant ſuccès *del Re Theodoro à Venezia*, exécuté ſur ce Théatre le Samedi 21. Ce ſuccès eſt dû autant au mérite des principaux Acteurs, qu'à la grande beauté de la Muſique, qui a été rendue dans ſon véritable eſprit & avec les mouvemens de l'Auteur. Nous en parlerons dans le N°. prochain.

Digitized by Google

ANNONCES ET NOTICES.

VOYAGES Imaginaires, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques; suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques, ornés de Figures; 16e. Livraison; contenant le Songe de Boccace, les Rêves d'Aristobule, les Songes d'un Hermite, les Songes & Visions philosophiques, par M. Mercier.

Cette Collection formera 36 Volumes in-8°., dont le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroît régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente, chez CUCHET, Libraire, Editeur des Œuvres de Le Sage, 15 vol. in-8°., avec Fig.; de celles de l'Abbé Prévost, 39 vol. *idem*; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8°. & in-12, avec & sans Figures.

Œuvres choisies du Comte de Tressan; 4e. Livraison, contenant le Corps d'Extraits des Romans de Chevalerie. 2 Vol. in-8°., avec Figures.

Ces Œuvres formeront 12 Vol. in-8°., ornés de Fig. & du Portrait de l'Auteur; & contiendront l'Amadis de Gaule, l'extrait de Roland l'amoureux, Roland furieux; Corps d'Extraits de Romans de Chevalerie, Mélanges & Œuvres posthumes en vers & en prose, Lettres du Roi de Prusse, du Roi de Pologne, & de Voltaire, au Comte de Tressan.

On délivre 2 Vol. de deux en deux mois. Le prix est de 4 liv. 4 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

On s'inscrit à Paris, chez CUCHET, Lib., rue & hôtel Serpente; & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Digitized by Google

Remarques sur la Noblesse, dédiées aux Assemblées Provinciales ; par M. Maugard, Généalogiste ; 2e. édition, avec Supplément, Dissertations & Notes historiques ; in-8°. A Paris, chez Lamy, Lib., quai des Augustins ; & Gattey, au Palais-Royal.

Etat des finances de Saint-Domingue, contenant le résumé des recettes & dépenses de toutes les Caisses publiques, depuis le 10 Novembre 1765 jusqu'au 1er. Janvier 1788. Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie de Mezard.

La Pratique du Dessin de l'Architecture Bourgeoise ; par M. Dupain de Montesson, ancien Ingénieur des Camps & Armées du Roi. Brochure in-8°. de 126 pages. Prix, 2 liv. 8 s. A Paris, chez Didot fils aîné, Lib. rue Dauphine.

Histoire de la Décadence & de la chute de l'Empire Romain, par M. Gibbon, 18 Volumes in-8°. Prix de chaque Vol., 5 liv. br., & 6 liv. relié. A Paris, chez Moutard, Libr-Impr. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni. Traduction complette.

Nous reviendrons sur cet important & bel Ouvrage, qui a obtenu beaucoup de succès en Angleterre.

Education des Femmes, ou Cours complet d'Instruction. Tome VI, qui contient le tableau de l'Europe depuis 1095 jusqu'en 1223. Prix de chaque Volume br., 3 liv. 12 s. ; relié, 5 liv. Les Tomes VII & VIII sont sous presse. A Paris, chez le même Libraire que ci-dessus.

Le Voyageur François. Tomes XXIX & XXX, 5 liv. br., & 6 liv. rel. Chez le même.

Digitized by Google

Odes sacrées, par M. de Lagrange. 1 Volume in-8°. A Paris, chez Planche, Libr. rue de Richelieu - Sorbonne.

Nouvel Eloge de M. de Fénelon. In-4°. de 28 pages. A Paris, chez Méquignon le jeune, Lib. au Palais-Marchand; & Esprit, au Palais-Royal.

Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, contenant les évènemens de notre Histoire, depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la paix de 1783, faisant suite à celui du Président Hainault; par l'Abbé des Odoards-Fantin, Vicaire - Général d'Embrun. 2 Vol. in-8°. Prix br., 8 liv.; reliés, 10 liv. A Paris, chez Briand, Libr., Hôtel de Villiers, rue Pavée-St-André-des-Arts, N°. 22.

Toutes les éditions du Président Hainault, soit en deux, soit en trois Volumes, finissent à l'époque de la mort de Louis XIV, année 1715. La suite que nous annonçons peut servir également à compléter les unes & les autres. Le Continuateur suit exactement la méthode de son illustre modèle; le papier, le format, & l'impression, sont les mêmes. On trouvera chez le même Libraire des Exemplaires reliés en écaille, filets, tranche marbrée, reliure qui a été adoptée pour les trois premiers Volumes.

L'an 1789, ou *la Vérité au pied du Trône.* In-8°. Prix, 36 s. franc de port. Se trouve à Paris, chez Desenne & Gattey, Lib. au Palais-Royal; Letellier, quai des Augustins; & rue Jacob, Fauxbourg St-Germain, N°. 27.

Cet Ouvrage offre l'expression du zèle, & des vûes utiles.

Digitized by Google

Almanach de la Ville & du Diocèse de Meaux, pour l'année 1789. Prix, 18 s. A Paris, chez Belin, Libr. rue St-Jacques ; & chez la veuve Duchesne, même rue.

Figures des Fables de la Fontaine, N°. 34 ; & *Panthéon in-8°.*, 5e. Livraison, avec les Historiques ; par M. Grainville, Membre de plusieurs Académies. A Paris, chez Simon, Graveur, rue du Plâtre St-Jacques, N°. 7. Prix, 6 livres l'in-4°., & 4 liv. l'in-8°.

Ces deux Ouvrages jouissent toujours d'un succès mérité.

Vues pittoresques, *Plans*, *&c.* des principaux Jardins Anglois qui sont en France, accompagnés de leurs descriptions. Trianon. 4e. Livraison. Prix, 6 liv. A Paris, chez Simon, rue du Plâtre St-Jacques, N°. 7.

Cette 4e. Livraison termine les Vues d'Ermenonville, & commence celles de Trianon.

6 Duos Italiens, avec Clavecin ou Basse, par M. L. Cherubini, paroles françoises, par M. Le Meteyer. Prix, 6 liv. — Collection de Chansons & Romances de différens styles, avec Piano ou Harpe, & Flûte ou Violon *ad lib.*, par M. L. Kozeluch, traduites de l'Allemand par M. Meteyer. Prix, 7 liv. 4 sous. — 12 Romances ou Chansons Anacréontiques, dont six imitées de Pétrarque, accompagnement comme ci-dessus, par M. J. F., Sterkel, paroles du même. Prix, 6 liv — Recueil complet de Romances, Chansons, Rondes & Duos d'Estelle, mis en musique par M. Porro, Œuvre 8e. Prix, 6 liv., faisant partie du Journal de Gui-

Digitized by Google

tare. = 8e. 9e. 10e. & 11e. Cahiers du Journal de Guitare, composés d'Airs de tous les caractères, pincé & doigté, marqués pour l'instruction, par M. Porro, Professeur de Musique & de Guitare. Prix séparément, 2 liv. Abonnement pour 12 Cahiers avec les Etrennes, 18 liv. Les Etrennes séparément, 7 liv. 4 s. = 8e. 9e. 10e. & 11e. Cahiers des Délassemens de Polymnie, ou les Petits Concerts de Paris, contenant des Airs de tous les genres mêlés d'observations sur l'Art du Chant & l'expression, avec Violon & Basse ou Clavecin. Séparément, 2 liv. Abonnem. pour 12 Numéros. 18 liv. Le tout franc de port par la Poste. A Paris, chez l'Auteur M. Porro, rue Tiquetonne, N°. 10.

TABLE.

Im-promptu.	145	*Etrennes du Parnasse.*	167
Vers.	146	*Essa.*	175
Histoire du Major André.	148	*Supplément.*	177
Chorale, Erig & Lorog	154	*Amusemens.*	182
Contes, Fables & Sentences.	156	*Variétés.*	185
Projet d'Edit.	1 4	*Théatre de Monsieur.*	187
		Annonces & Notices.	188

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 28 Février 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Février 1789. SÉLIS.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 19 janvier.

On a reçu de toutes les parties de la Monarchie les plus tristes détails des malheurs occasionnés par le froid. Les régimens qui se trouvoient en marche pour leurs quartiers d'hiver, ont horriblement souffert. Nombre de Soldats ont eu les doigts, le nez, les oreilles, ou les pieds gelés.

Le Prince *Gundaccar de Colloredo-Mansfeld*, ayant été nommé Vice-Chancelier de l'Empire par l'Archevêque-Electeur de Mayence, en sa qualité d'Archi-Chancelier, prêta, le 9 le serment usité entre les mains de l'Empereur, en présence du Prince *de Stahremberg*, *du* Comte *de Rosenberg* & du Baron *d'Albini*.

S. M. I. a autorisé ses caisses publiques à recevoir des capitaux à l'intérêt de 5 pour cent, pourvu cependant qu'on

Digitized by Google

les laisse à la disposition des caisses pendant 8 ans. Au bout de ce terme, on les remboursera à ceux qui l'exigeront, après en avoir fait leur demande six mois auparavant.

On apprend de Linz, que les 2 bataillons de *Bréchainville*, qui y sont arrivés le 8 de ce mois, sont réduits de 2,800 hommes à 318.

De Francfort sur le Mein, le 24 janvier.

M. *Bode*, Astronome de l'Académie des Sciences de Berlin, a publié l'avis suivant, concernant la Comète que l'on présume devoir paroître.

« En 1661, on aperçut une Comète, dont le cours étoit à-peu-près le même que celui de la Comète de 1532. Cette circonstance a fait penser à plusieurs Astronomes que ces deux Comètes n'étoient que la seule & même Comète qui, dans l'espace d'environ 129 ans, achevoit son cours autour du soleil, & qui, par conséquent, devoit reparoître en 1789 ou 1790. Mais une semblable prédiction astronomique n'a pas des bases aussi sûres que celle de l'époque d'une éclipse de soleil ou de lune. Aucun Astronome n'osera certainement déterminer, avec une *certitude entière*, l'apparition, dans tel ou tel mois, d'une Comète prétendue connue. Plusieurs Astronomes doutent que la Comète de 1532 soit la même que celle de 1661; & si leur opinion est fondée, la Comète de 1661 ne reparoîtra certainement pas dans les années 1789 & 1790. Mais si le contraire se vérifiait, il est très-probable que cette Comète ne seroit pas visible à son troisième retour. Du moins est-il certain qu'elle n'approchera pas assez près de la terre, pour être vue au firmament dans une gran-

Digitized by Google

leur très-considérable, & avec une longue queue, que l'on admire ordinairement le plus. Elle ne paroîtra, nommément en Europe, que très-petite, & on ne pourra l'observer qu'avec des télescopes. Cet avis suffira pour tranquilliser toutes les inquiétudes sur l'apparition de la Comète prochaine. Celle observée à Paris par M. *Messier*, dans la Grande-Ourse, ne peut point être celle dont on présume le retour. »

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 27 janvier.

Nous avons gardé le silence, depuis quinze jours, sur l'état du Roi, dans l'attente de l'examen des Médecins et du rapport du Comité des Communes. Ce rapport est entre nos mains, et nous en avons dévoré la lecture, pour en extraire la substance. Voici ce témoignage péremptoire qui réduit à néant toutes les rumeurs, et qui constate, à la pluralité de six contre deux, les espérances du rétablissement, la diminution de la violence du mal, et, par-dessus tout, les intrigues que l'un des Médecins a jugé nécessaire de mêler avec ses recettes. Cet examen a été fait comme celui des témoins appelés l'année dernière à déposer dans l'affaire de M. *Hastings*. Jamais Juges d'instruction n'ont employé plus de subtilités, plus d'interrogatoires captieux, plus de digressions indécentes, pour

Digitized by Google

surprendre quelques-uns des Docteurs examinés. Mais, afin d'abréger, nous supprimons ces hors-d'œuvres singuliers.

« Sir *Lucas Pepys*, examiné le premier, déclara que Sa Majesté étoit incapable de venir au Parlement, & de s'occuper des affaires. Le Déposant conservoit les mêmes espérances du rétablissement du Roi. — Il ne pouvoit néanmoins conjecturer avec probabilité le terme de la maladie. — Le 27 décembre, il avoit vu Sa Majesté dans un tel calme, dans un état si approchant de la raison, que, si les choses eussent continué d'aller aussi bien, les signes de convalescence n'auroient pas tardé à paroître ; mais ces symptômes favorables n'avoient eu lieu que pendant une heure, & depuis il n'avoit pas vu de signes de convalescence. — Sa Majesté se laissoit gouverner plus aisément ; en conséquence, il espéroit que son rétablissement approchoit, quoiqu'on n'en vît pas encore de symptômes présens. — Les personnes qui avoient étudié la maladie particulière de Sa Majesté, en jugeoient mieux que les autres Médecins. — Le plus grand nombre des personnes affectées comme Sa Majesté en guérissoient. Le 27 décembre, Sa Majesté s'étoit rappelée d'avoir été en délire à Windsor ; mais Elle fut surprise d'apprendre que son délire continuoit depuis trois semaines. — On n'avoit jamais essayé directement ou indirectement d'influer sur ses bulletins. L'orgasme avoit beaucoup diminué depuis le dernier examen : en un mot, il se croyoit plus fondé à promettre la guérison du Roi. »

« Le R. Docteur *F. Willis* établit qu'il avoit de telles espérances du rétablissement de Sa Majesté, qu'il n'en douteroit point du tout, s'il avoit chez lui une personne affectée de la même mala-

Digitized by Google

die. — Il ne pouvoit assigner le terme de celle du Roi. — Interrogé s'il voyoit quelques signes de convalescence actuelle ; il répondit : « Il y a environ quinze jours que Sa Majesté, en prenant un livre, n'en pouvoit lire une ligne : aujourd'hui, Elle lit plusieurs pages de suite, & fait à mon avis d'excellentes remarques. Au total, je trouve que le Roi agit avec beaucoup plus de raison qu'auparavant, & en certains cas, aussi raisonnablement qu'il est possible. » Deux ou trois fois lui *Willis* avoit refusé de signer le *bulletin officiel*, parce qu'il croyoit le Prince mieux qu'on ne le disoit ; il avoit même exigé, pour donner sa signature, qu'on y fît les changemens qu'il jugeoit conformes à la vérité ; mais dernièrement, à peine avoit il lu le bulletin : il s'étoit contenté de le parcourir sans trop examiner s'il étoit d'accord ou non avec son avis, & cela *de peur d'avoir des altercations avec ses confrères.* — Il n'avoit jamais employé que des raisonnemens pour leur persuader de corriger leurs rapports ; il n'étoit pas bien sûr s'il n'avoit pas dit, le 2 janvier, que le changement indiqué par une grande Princesse, étoit trop léger pour disputer long-temps si on l'admettroit ; d'ailleurs, ce changement lui avoit paru approcher davantage de la vérité. — Sa Majesté étoit hier, 7 janvier, beaucoup mieux que jamais : les intervalles lucides avoient été beaucoup plus longs ; l'irritation infiniment moins violente. Sa Majesté avoit pu lire ou écouter une heure entière. — Il regardoit la diminution de l'irritabilité comme un prélude à des symptômes de convalescence. Le Roi avoit les nerfs moins agacés qu'il ne les avoit eus, & les suites de l'irritation duroient deux fois moins. »

« Le Docteur *Warren* dit qu'il n'avoit pas vu de signes de convalescence, ni, autant qu'il pouvoit en juger, aucun intervalle de mieux dans

Digitized by Google

la maladie, *à aucune époque depuis son commencement.* — Il y avoit quatorze jours que Sir *Lucas Pepys* avoit observé que le Roi parloit d'une manière plus raisonnable; mais cet heureux intervalle s'étoit tellement évanoui au bout de quelques heures, qu'il ne doutoit pas que Sir *Lucas Pepys n'eût été trompé par son zèle.* Le Docteur *Willis* avoit écrit au Prince de *Galles* des lettres où il annonçoit un mieux & des progrès de la guérison, que lui *Warren* ne pouvoit découvrir. — On lui avoit rapporté que le Docteur *Willis* avoit écrit dans le même genre à M. *Pitt*, à minuit précis, le jour du débat dans la Chambre des Communes; il en avoit parlé au Docteur *Willis* le lendemain matin, & lui avoit reproché d'avoir donné un faux exposé; mais ayant fait des perquisitions ultérieures, il lui avoit été impossible de se convaincre que le Docteur eût écrit une pareille lettre; aussi s'étoit-il empressé de *lui faire des excuses d'avoir hasardé une imputation qu'il ne pouvoit prouver.* — Il ne se rappeloit pas de qui il tenoit ce faux bruit. — Il avoit eu occasion de voir les lettres originales écrites à M. *Pitt* le jour du débat & le lendemain; il y en avoit une du fils du Docteur *Willis*, datée de cinq heures & demie du même jour du débat, contenant un bulletin favorable. — Quant à l'exactitude, il ne pouvoit en rien dire, ne sachant pas en quel état étoit alors Sa Majesté. — Il avoit cru nécessaire de demander excuse au Docteur de l'injustice qu'il lui avoit faite, parce que ce Médecin s'étoit plaint d'avoir été calomnié par lui. — Il avoit fait toutes les recherches possibles, sans pouvoir découvrir qu'aucune lettre eût été écrite à minuit; en conséquence, *il en avoit conclu qu'il y avoit eu erreur.* Le Lord Chancelier avoit envoyé chercher chez M. *Pitt* toutes les lettres qu'il avoit reçues ce jour-là du Docteur *Willis*; il les avoit vues ainsi que la ré-

Digitized by Google

ponse de M. *Pitt*. — Au reste, *il ne pouvoit dire de qui il avoit appris l'existence d'une pareille lettre.* »

— « Quant à la question faite au Docteur *Warren*, si on avoit jamais essayé d'influer directement ou indirectement sur son rapport, relativement à la santé du Roi ; il dit : « Le Docteur *Willis* fit vendredi dernier un usage *impardonnable* du nom d'une *grande Princesse* ; je dis *impardonnable*, parce que je ne saurois me persuader qu'il fût en droit de l'employer pour me déterminer, tandis que je rédigeois le rapport que je devois envoyer à Saint-James. — Le rapport que je me proposois d'envoyer étoit conçu en ces mots : » Sa Majesté a passé tranquillement la journée d'hier. Elle a eu une très-bonne nuit, & est calme ce matin. » Le Docteur *Willis* souhaita qu'on pût faire usage de quelque expression qui indiquât des progrès depuis la surveille dans la guérison de Sa Majesté. Je m'y opposai, parce que ma conversation avec le Roi m'avoit bien convaincu du contraire ; alors le Docteur *Willis* me dit : « Il y a un grand personnage qui ne souffrira pas que les choses aillent ainsi, & le blâme en retombera sur vous. » — Le Docteur *Reynolds* étoit présent à ce discours. Je ne fis pas pour le moment d'observations au Docteur *Willis* ; mais après avoir encore un peu causé avec lui sur la santé de Sa Majesté, je composai avec le Docteur *Reynolds* le rapport suivant : « Sa Majesté a passé la journée d'hier à-peu-près de la même manière que la précédente ; Elle a eu une très-bonne nuit, & se trouve aujourd'hui comme hier. » Les Docteurs *Reynolds*, *Willis* & *Warren* signèrent ce rapport. Nous l'envoyâmes, & il nous revint avec ordre de changer ces mots, « comme hier, » en ceux-ci : « le mieux continue. » Le Docteur *Warren* demanda qu'on lui fît l'honneur de l'en-

Digitized by Google

tendre, & sur l'exposé de ses raisons, on renonça à employer ces mots : « le mieux continue, » & on y substitua ceux-ci : « Sa Majesté va passablement bien ce matin »

Second Interrogatoire, le 8 Janvier.

Examen de Sir *Georges Baker.*

« Il ne voyoit point de signes de convalescence ; — il croyoit que la majeure partie des personnes de l'âge de Sa Majesté, attaquées, à cette époque, de sa maladie, n'en guérissoient pas. — Comme Elle étoit restée à-peu-près dans le même état depuis le dernier examen, il ne voyoit rien qui favorisât les espérances. Il ne savoit pas par quelle autorité on avoit donné des ordres pour interdire l'appartement du Roi sans la permission du Docteur *Willis* ou de son fils ; mais le Docteur lui avoit appris ensuite que c'étoit lui-même qui avoit écrit cet ordre : — rien ne le motivoit à ses yeux ; du reste, on n'avoit jamais essayé d'influer sur lui, quant à la teneur des bulletins. »

« Le Docteur *Henry Revell Reynolds* dit que Sa Majesté étoit plus tranquille, plus docile aux conseils de ses Médecins, & en général mieux portante ; toutes circonstances favorables, qui, suivant lui, conduisoient à la guérison ; mais il ne pouvoit dire s'il y avoit un mieux actuel, relativement à la principale indisposition de Sa Majesté ; — sa durée ne pouvoit pas faire perdre l'espoir, peu de personnes se rétablissant promptement en pareil cas. — Sa Majesté étoit plus docile depuis une quinzaine de jours ; — sa santé n'avoit point décliné ; Elle paroissoit alerte & active : — en général, la santé corporelle de Sa Majesté s'étoit améliorée depuis le mois dernier : — il regardoit ce mieux dans la santé du corps même, sans un mieux pro-

Digitized by Google

portionné dans les facultés intellectuelles, comme un symptôme probable du retour de la raison. »

« Le Docteur *Thomas Gisborne* regarde la santé de Sa Majesté comme meilleure qu'elle ne l'a été les trois semaines précédentes ; Sa Majesté étoit plus tranquille : on pouvoit espérer d'après ces signes qu'Elle iroit toujours de mieux en mieux. — Il n'avoit point connoissance de remède particulier administré au Roi par l'ordonnance du Docteur *Willis*, sans la participation de ses confrères ; — aucuns des remèdes administrés par les Médecins de Sa Majesté n'avoient eu les effets désirés ; — cependant il croyoit aujourd'hui le rétablissement aussi probable que lors de son examen devant le dernier Comité. »

« Le Docteur *Willis*, rappelé & examiné pour la seconde fois, déclara qu'il comptoit beaucoup plus sur le rétablissement du Roi que lors de son premier examen ; il le voyoit en état de prendre des livres, de faire d'excellentes réflexions sur ses lectures : c'étoit, suivant lui, un motif d'espérance supérieur à tous ceux qu'il avoit eus avant le dernier Comité : vingt-sept années d'expérience appuyoient sa confiance & son jugement. — (Ici le Docteur *Willis* fit l'énumération des remèdes administrés à Sa Majesté), c'étoient le quinquina ; des sels purgatifs, des pilules altérantes, & une très-petite dose de calomelas ; — il étoit très-rare qu'il mît plus de trois mois à guérir ses malades ; il espéroit un rétablissement beaucoup plus prompt que lors de son examen devant le dernier Comité ; parce que les symptômes alarmans étoient calmés, & que Sa Majesté se trouvoit en état de donner aux choses plus d'attention qu'il ne l'auroit espéré, relativement au peu de temps écoulé depuis l'administration des remèdes : — les progrès du rétablissement de Sa Majesté étoient beaucoup plus rapides qu'ils ne le sont en pareil cas. — Le trop

Digitized by Google

d'exercice & de sobriété dans l'usage du vin. Le poids des affaires publiques, & le besoin de repos avoient causé la maladie. »

« Le Docteur *Warren*. Il avoit vu Sa Majesté lire deux ou trois fois, mais jamais plus d'une ou deux lignes de suite, & toujours de manière à prouver fortement le dérangement de tête. — Il avoit vu Sa Majesté hier, 8 janvier ; Elle n'étoit pas mieux qu'au commencement de la maladie ; — les Médecins avoient été parfaitement d'accord relativement aux remèdes & au régime. »

Quatrième jour d'examen, 10 *janvier*.

« Le Docteur *Willis*. Le repos de Sa Majesté avoit été troublé par l'entrée indiscrette de plusieurs personnes dans son appartement ; une fois, entre autres, le Roi n'avoit pu s'endormir à cause de l'arrivée du Docteur *Warren* ; — il l'avoit pourtant averti qu'il ne falloit pas entrer, parce que Sa Majesté avoit eu une mauvaise nuit ; qu'Elle venoit de dormir une heure, & que les Pages croyoient qu'Elle alloit reprendre le sommeil. — Il n'avoit pas vu alors de raison particulière qui justifiât l'entrée du Docteur. Quand il traversa la chambre des Pages, M. *Braund* & M. *Compton* s'opposèrent à ce qu'il entrât ; il leur répondit, comme il l'avoit déjà fait à lui (Docteur *Willis*) qu'il entreroit, PARCE QU'IL ÉTOIT CHARGÉ DE LES ESPIONNER TOUS. — S'il avoit dit au nom d'une personne très-qualifiée, qu'elle ne souffriroit pas qu'on répandit un bulletin d'une tournure particulière, c'étoit parce qu'il présumoit que cette personne savoit par les Pages du Roi, qu'il avoit passé une meilleure nuit, & qu'il alloit mieux que le bulletin ne le portoit. — Quant à l'interdiction de l'appartement de Sa Majesté sans sa permission, ou celle de son fils, il l'avoit écrite & signifiée

Digitized by Google

par l'ordre du Lord Chancelier. — Les lectures étoient du choix du Roi, qui avoit lu davantage à chaque reprise, en un jour, qu'il ne l'avoit fait dans aucun des six jours précédens. — Sa Majesté étoit mieux hier, & avoit continué à donner des signes d'attention & d'aptitude à réfléchir, jusqu'au temps où Elle s'étoit mise au lit. — S. M. cause souvent sur ses lectures faites plusieurs heures auparavant, & rend aussi-bien compte de tous les livres qu'Elle a lus avant ou après sa maladie, que personne au monde le puisse faire ; — il regardoit cette attention à la lecture comme une marque de convalescence, & un signe non-équivoque d'un prochain rétablissement ; en un mot, il ne doutoit pas que le Roi ne revînt à la raison. »

Cinquième jour, 12 *janvier.*

« Le Docteur *Willis.* — La Reine avoit des bulletins de la santé du Roi à toutes les heures, bulletins qui devoient être souvent plus favorables que celui de St-James, qu'on ne délivre que tous les matins, époque où les symptômes ont toujours été plus mauvais ; — il regardoit le bulletin de Saint-James comme plutôt défavorable que conforme à l'exacte vérité. »

« Le Docteur *Gisborne.* Il avoit vu Sa Majesté le vendredi au soir, entre huit & 10 ; Elle jouoit au piquet avec la Reine, & il y avoit un mieux sensible. »

Le Docteur *Warren*, appelé & interrogé, après avoir déclaré que Sa Majesté étoit dans un état d'irritation, continua à soumettre au Comité l'exposé de la première consultation que les Médecins avoient tenue avec le Docteur *Willis*, ainsi que la conduite subséquente de ce Docteur ; & dit : » Le jour même que j'introduisis le Docteur *Willis* auprès du Roi, j'invitai les autres Mé-

Digitized by Google

decins à une consultation chez moi. — On y établit d'abord en principe, qu'il falloit s'efforcer d'obtenir par tous les moyens possibles le repos du corps & de l'esprit, & qu'on écarteroit soigneusement du Roi tout ce qui pourroit tendre à le troubler. — On établit également qu'on feroit usage d'une sévérité judicieuse, & qu'on sauveroit au Roi toutes les émotions. — Que quoique Sa Majesté n'eût manifesté aucune intention d'attenter à sa propre personne, il étoit néanmoins nécessaire, d'après les violences imprévues auxquelles se portent les personnes dans cet état, d'écarter tout ce qui pourroit donner lieu à quelque malheur. — Le Docteur *Willis* fut du même avis; — cependant, le lendemain même, il mit entre les mains de Sa Majesté un canif et un rasoir; je lui demandai comment il osoit hasarder une pareille chose, il répondit *qu'il frémissoit à la seule idée de l'avoir permise.* — Le douze décembre, à ce que l'on m'a dit, le Roi fit un tour de promenade dans le jardin, & on lui présenta quelques-uns de ses Enfans; — cela produisit une émotion considérable, accompagnée de gestes qui la prouvoient. — Nonobstant cet effet, le Docteur *Willis* introduisit le lendemain auprès de son Malade, cette personne dont nous savons tous que ses grandes & aimables qualités en font nécessairement l'objet des plus tendres & des plus chères affections de Sa Majesté. — L'entrevue fut courte. Bientôt après le Roi se trouva dans un état d'orgasme; il fallut se rendre maître du Malade cette nuit-là, pour la première fois, à ce que je crois, on appliqua également les vésicatoires cette même nuit. — *J'avois toujours été regardé par la Cour comme premier Médecin, en conséquence je me croyois particulièrement responsable*; je pensois donc devoir INSPECTER tout ce qui regardoit le Roi : peu de jours après, je vis un livre

Digitized by Google

entre les mains de Sa Majesté ; cela m'affecta beaucoup, & je me plaignis sur-le-champ au Docteur d'une chose que je regardois comme dangereuse. Je ne rapporte pourtant pas l'histoire de ce livre pour lui en faire un crime, je suis persuadé qu'il n'a point eu intention de mettre entre les mains du Roi un pareil ouvrage : c'étoit la pièce du *Roi Léar*, non dans un volume de *Shakespeare*, mais *Léar* corrigé par *Colman*, & inséré dans son théâtre. Sa Majesté me dit que le Docteur *Willis* lui avoit apporté ce livre, & le Docteur ne le nia pas ; encore un coup, je ne lui en fais pas un crime, mais cette circonstance me détermina à exécuter ce à quoi j'avois déja pensé relativement au Docteur ; car les observations de Sa Majesté sur cette tragédie m'affectèrent singulièrement. J'en fis mon rapport au Prince de *Galles*, qui voulut en cette occasion, comme il l'a fait dans toutes les difficultés survenues pendant la maladie, que je soumisse l'affaire au Lord Chancelier. Le Lord Chancelier vint à Kew, du moins à ce que je crois, & le résultat quand je le vis, fut que les règles de la consultation devoient être strictement gardées. Le Docteur *Willis* a introduit une seconde fois la même grande & aimable personne ; j'appris qu'il en étoit résulté quelques degrés d'irritation pendant la nuit ; mais ayant conclu, d'après différentes circonstances, que c'étoit au Docteur *Willis* qu'on avoit laissé le pouvoir d'admettre quelques personnes auprès du Roi, je n'en fis aucune plainte. «

Sixième jour, 13 *janvier*.

Le Docteur *Willis*. Il rapela la consultation relative aux remèdes particuliers, & convint d'avoir mis un rasoir & un canif entre les mains du Roi, le lendemain ; mais il en donna les raisons sui-

Digitized by Google

vantes. —— » Il y avoit long-temps que Sa Majesté n'avoit été rasée, peut-être quinze jours ou trois semaines, & la personne qui étoit dans l'usage de le faire, ne pouvoit lui raser les lèvres. Je fixai attentivement Sa Majesté, &, sûr d'Elle en ce moment, je souffris qu'Elle se rasât Elle-même; alors elle désira d'être entièrement savonnée pour pouvoir faire courir le rasoir sur le reste du visage, ce qu'Elle fit de la manière la plus calme. Le Roi avoit également besoin de couper ses ongles; d'après son assurance, & ma confiance dans l'état de ses yeux, je permis qu'il se les coupât avec un canif, mais sans le perdre de vue un instant. —— Il est nécessaire pour un Médecin, spécialement en pareil cas, d'être en état de juger dans le moment s'il peut se fier ou non à son Malade; quant à moi, je n'ai jamais été trompé, soit en acquiescant, soit en refusant. » — Jamais je ne dis au Docteur *Warren* que j'avois *frissonné* de ma hardiesse; au contraire, je lui affirmai que ces instrumens étoient sans danger entre les mains du Roi. —— Parlant ensuite du reproche d'avoir ménagé à Sa Majesté plusieurs entrevues avec quelques personnes de la famille Royale, il dit: » Je suis très-sûr que ces conférences ne peuvent être trop fréquentes, parce qu'elles consolent & fortifient le Malade, en lui faisant penser qu'il est avec sa famille, & qu'elle s'intéresse à lui. Il y a mieux; c'est que m'étant informé de cet effet à gens guéris de la même maladie, ils m'ont toujours répondu qu'ils en avoient tiré la plus grande consolation, & qu'ils croyoient que cela avoit accéléré leur rétablissement. —— « L'entrevue de Sa Majesté avec la Reine & la plus jeune des Princesses avoit été touchante & affectueuse: le Roi avoit montré les plus grandes marques de tendresse paternelle à la Princesse, & d'attention à la Reine, avec laquelle il avoit converfé l'espace d'un

Digitized by Google

quart d'heure. —— Il étoit présent ; mais il n'avoit pu juger s'il y avoit de l'incohérence dans le discours de Sa Majesté, parce qu'elle avoit prononcé plusieurs phrases en Allemand ; cependant, à la fin de l'entrevue, le Roi avoit pris congé de la Reine & de la Princesse, d'une manière fort raisonnable. ——

Quant à ce qui avoit été dit par le Docteur *Warren* relativement à la tragédie du Roi *Léar*, S. M. dit le Docteur *Willis*, me demanda le Roi *Léar*, je lui dis que cela n'étoit pas-à-propos ; il se borna donc à me demander les Comédies de *Foote* ou de *Colman* ; j'ignorois que *Colman* avoit donné une édition du Roi *Léar*, &, dans le fait, je n'avois jamais lu les Œuvres de *Colman* ; le Chancelier ignoroit aussi bien que moi qu'elles continssent cette pièce ; & quand le Docteur *Warren* m'accusa de l'avoir donnée à Sa Majesté, je crus ne pas l'avoir fait, & même je le niai positivement. Comme c'étoit le même jour que le Docteur *Warren* m'avoit accusé, de la manière la plus extraordinaire, d'avoir écrit ce que je n'avois pas écrit, & fait par des vues de politique ce que je n'avois pas fait, je crus réellement que le Docteur m'avoit fait une imputation aussi fausse dans cette occasion que dans l'autre. Je fus très-surpris, en entrant dans la chambre des Pages, de trouver le *Roi Léar* dans le troisième volume des Œuvres de *Colman* ; mais qu'il en soit ce qu'il voudra, cela n'étoit pas de conséquence, car Sa Maj. n'étoit pas alors en état de lire trois mots de suite dans aucun livre. —— La fin de cet examen tendit à montrer que Sa Majesté, se souvenant de temps en temps qu'Elle étoit Roi, & s'apercevant de sa détention dans son appartement, étoit sujette à des accès de violence qui lui prenoient soudainement à la plus légère contradiction, & qu'il

Digitized by Google

falloit depuis quelque temps beaucoup plus de précautions pour gouverner l'Auguste Malade.

Depuis ce rapport, la santé du Roi n'a pas varié. Les bulletins de *St. James* présentent l'uniforme annonce de plus ou moins de calme, de plus ou moins de perturbation. S. M. eut, il y a 15 jours, une nouvelle entrevue avec la Reine, et montra beaucoup de tranquillité.

La connoissance du rapport des Médecins aide le Public a apprécier la nécessité des mesures, que la majorité inflexible des Communes et des Pairs a sanctionnées. La délégation de la Régence, pendant la maladie du Roi, au Prince *de Galles*, que le Parlement requiert de se charger de l'autorité exécutive et constitutionnelle de la Couronne, forme la première Résolution. Les suivantes ont pour objet les quatre restrictions suivantes :

1°. Le Régent ne pourra élever aucun Sujet à la Pairie, excepté les Fils de Sa Maj., à leur majorité, c'est-à-dire, à 21 ans.

2°. Il ne pourra accorder ni pensions à vie, ni aucunes des places désignées sous le nom de *Patent-places*, ni aucunes survivances à ces places, à l'exception de celles, comme les Offices de Judicature suprême, constituées par les loix. (Ces *Patent-places* sont des places dont le brevet est scellé du grand sceau, ou places par *lettres-patentes*.) Toutes les places à vie

Digitized by Google

ont besoin de cette formalité : ainsi le Régent reste libre dans la concession des autres graces ou emplois amovibles. C'est exactement le contraire de ce qu'ont annoncé la plupart des Gazettes étrangères, qui se sont absolument méprises sur cet article.)

3°. Le Régent n'aura aucune autorité sur les propriétés réelles ou personnelles de la Couronne.

4°. Le soin de la personne du Roi sera confié à la Reine, qui pourra exercer le pouvoir de démettre et de nommer les Officiers de la Maison de S. M., et celui de disposer et de régler, comme il lui semblera bon, tout ce qui concerne le Roi. Pour l'aider dans ses fonctions, il lui sera donné un Conseil chargé de l'*aviser* au besoin, avec le droit d'interroger, de temps à autres, les Médecins sur l'état de S. M.

C'est le 16 que ces cinq Résolutions furent débattues dans les Communes : nous avons promis le précis de ces intéressantes discussions.

Nous ne tenterons point l'analyse détaillée de ces débats, et nous sommes forcés à nous réduire à quelques fragmens, entre autres, du Discours de M. *Pitt*. Après que ce Ministre eut présenté l'état de la question, il résuma et discuta le rapport du Comité.

« Quoique les Médecins, dit-il, soient partagés

sur un grand nombre d'articles, ils s'accordent tous à dire que le retour de la raison du Roi est aussi probable que ci-devant; leur différence d'opinion me paroit tenir à deux circonstances; la connoissance de la maladie en général, ou la connoissance du tempérament particulier du malade. Trois des Médecins de S. M. sont versés dans la connoissance de son infirmité; les deux autres connoissent parfaitement sa constitution. Ces deux derniers, Sir *Georges Baker* & le Docteur *Warren*, soignent le Roi deux heures par jour, & les trois autres, depuis le scir jusqu'à 11 heures du matin. »

« Or, ceux qui passent le plus de temps auprès de S. M., doivent être les meilleurs juges de son état; aussi remarquons-nous que le Docteur *Warren* & Sir *Georges Baker* espèrent le moins, tandis que les Docteurs *Reynolds* & *Gisborne* augurent mieux, & le Docteur *Willis*, celui de tous le plus assidu auprès de l'auguste Malade, montre le plus d'espérance : Sir *Lucas Pepys* établit également dans son rapport, des circonstances qui prouvent la diminution du mal. »

« Je sais que quelques personnes affectent peu de confiance dans le Docteur *Willis*; qu'on me laisse leur opposer à mon tour, l'intégrité, le talent, & le bon sens reconnu de ce Médecin; ces qualités ont été prouvées par un examen sévère, & même captieux. Quoi qu'il puisse convenir aux intrigues politiques du temps présent, de répandre des bruits défavorables dans Londres & ses environs, je ne veux pas anticiper sur les réflexions que ces intrigues me donneront peut-être lieu de faire un jour. Que le Comité sache quel est le Médecin à qui convient réellement l'imputation d'avoir présenté un faux rapport de la santé de S. M. Si l'on reprochoit à quelque autre d'avoir influé sur le rapport des bulletins,

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'on se hasardât à l'avancer ouvertement, je ne le croirois pas. Quand je me sers du mot de *hasarder*, ce n'est pas relativement au rang de la PERSONNE qu'on a en vue, mais à la chose en elle-même. Non, je ne crois pas que personne osât se permettre aucune imputation sur la FEMME respectable dont il est question; sur une FEMME qui, pendant trente années, a donné dans ce pays l'exemple de toutes les vertus publiques & privées, dont la calomnie même a toujours respecté la réputation, & qui ne mérite pas d'être en butte à ses traits, dans un moment où elle est affligée d'une calamité qui frappe rarement un individu obscur, & qui sûrement est encore plus amère, lorsque le ciel la réserve à une famille dont le chef est aussi celui de la Nation. »

« Quant au fait en lui-même, le Docteur *Warren* est convenu qu'il y avoit un *mieux apparent*. En conséquence, l'auguste Epouse de notre Souverain a désiré que le bulletin pût faire partager au public ses espérances. Qui osera soutenir qu'en cela elle a abusé de l'influence de son rang, pour dicter une chose injuste ou peu délicate? »

« Le premier objet auquel la Chambre doit pourvoir, continua le Chancelier de l'Echiquier, c'est à l'institution d'un Gouvernement; du fonds même & de la nature de cette prévoyance, naît un autre devoir, & aussi sacré, c'est de prendre garde que ces établissemens provisoires n'aillent au-de'à de l'exigence du cas. Le Comité doit donner des pouvoirs pour l'exercice du Gouvernement; il doit aussi placer ces pouvoirs dans des mains convenables; mais sur toutes choses, nous devons nous souvenir que nous ne *plaçons pas un Roi sur le Trône*. N'oublions jamais qu'il n'est pas vide, & qu'il n'existe d'autre droit d'exercer l'autorité royale, que celui qui est

Digitized by Google

conféré par le Parlement : encore un coup, nous devons prendre toutes les précautions nécessaires pour ne faire rencontrer ni embarras, ni obstacles au possesseur légitime de l'autorité, s'il plaît à la Providence de le mettre en état de la reprendre. »

« Par le droit de créer des Pairs, la Nation a voulu mettre le Souverain en état de distribuer des récompenses au mérite éminent, & donner à la Couronne des moyens de renforcer l'une des branches de la Législature ; la création des Pairs est un de ces priviléges qui appartiennent spécialement au Roi. L'accorder au Régent, c'est rendre possible un abus qui perdroit la Chambre-Haute, qui renverseroit la Constitution nationale, feroit dégénérer le Gouvernement en Monarchie, en Oligarchie, ou en Aristocratie. Au contraire, à moins qu'on ne dût s'attendre à une Confédération de désespérés, & à une cabale qui se fît un plaisir de traverser les mesures prises pour le bien public, on ne voyoit pas d'inconvéniens à ôter pour un temps au Régent le droit de créer des Pairs ; mais il étoit possible qu'il s'élevât une autre Confédération, une autre Cabale, formant (comme on l'en avoit convaincu) il y avoit peu d'années) le projet de renverser la Constitution, donnant au Régent des avis que la Couronne auroit rejetés, & l'induisant à créer un tel nombre de Pairs, qu'il embarrasseroit le jeu des ressorts du Gouvernement, & le Roi lui-même, à l'époque où il reprendroit les rênes de l'Empire. La prudence de la Chambre devoit prévoir & prévenir de si grands malheurs. »

« Au premier coup-d'œil, les principes qu'il avoit établis paroissoient se borner à une branche de la Législature. On laissoit au Prince le pouvoir de dissoudre la Chambre-Basse ; & l'on désireroit peut-être que les mêmes Communes, qui ont

Digitized by Google

prouvé leur loyauté en faveur du Souverain de la Nation, pussent féliciter le Roi de son rétablissement, si le ciel le lui accorde; mais il est bon de laisser au Peuple, si le Parlement est dissout, l'occasion favorable de montrer son jugement sur la conduite de ses Représentans; il ne peut y avoir de danger pour le Souverain à renvoyer ces Membres à leurs Constituans, si le Régent pense que ce soit une mesure sage & judicieuse; car il retrouveroit toujours le même peuple, dont la loyauté a été si évidemment manifestée par ses gémissemens universels à l'affreuse nouvelle de la maladie de S. M. »

M. *Powis*, Lord *North*, le Colonel *Fullarton* et M. *Shéridan* combattirent le plan général des restrictions.

M. *Powys* dit : Je m'oppose à l'ensemble du systême présenté par M. *Pitt*; systême que je regarde comme une production monstrueuse, tendante à mutiler & démembrer l'autorité constitutionnelle de la Couronne. Le Comité a voté qu'il étoit de son devoir de conserver l'autorité royale pleine & entière. Pourquoi le convoque-t-on aujourd'hui? Pour dissoudre, pour séparer, morceler cette autorité royale dont il a juré solennellement la conservation. Quelle est l'autorité constitutionnelle de la Couronne? Je la prends pour l'assemblage de tous les droits de l'office royal, définis par les statuts. Quand, & auquel des trois Ordres a été assigné le pouvoir d'accorder des distinctions? A la Couronne; & le pouvoir de la Couronne émane de la même source que celui de la Chambre: c'est une partie intégrale du pouvoir du Peuple. Les Résolutions sèmeront la discorde, non-seulement dans le royaume, mais même entre les Membres de la Famille Royale. Elles armeront

la mère contre *le fils*. Est-ce là le moyen de donner de l'énergie, de la vigueur à notre Gouvernement ? »

« M. *Shéridan*, après une exorde satirique contre Lord *Belgrave*, se plaignit de la manière dont le Chancelier de l'Echiquier avoit parlé du Docteur *Warren*. Dans des occasions pareilles, dit-il, il est ridicule de s'asservir à un cérémonial pointilleux, & de respecter l'étiquette; & je dirai franchement que, s'il y a ici un témoin qui paroisse prévariquer, c'est le Docteur *Willis*. Quand je l'ai entendu attribuer la maladie de Sa Majesté à vingt-sept ans d'application, d'abstinence & de travail, & déclarer ensuite que l'auguste Malade se rétablissoit *par l'effet d'une médecine qu'il lui avoit donnée dans la journée* (1), qu'ai-je dû penser de l'Esculape *Willis?* & peut-on garder son sérieux en l'entendant assurer que sa médecine peut surmonter en un jour les effets de vingt-sept années de fatigue, de vingt-sept années de travaux appliquans, & enfin de vingt-sept années d'une sobriété excessive ? Cette assertion m'a rappelé nos Charlatans, guérissant avec leur baume ceci & cela, & puis encore le *guignon en amour, & le harassement produit par les longs voyages de mer.* «

» M. *Pitt* a dévoilé lui-même le véritable motif de sa conduite. Il a assuré que le Régent changeroit l'Administration, & que le Gouvernement tomberoit entre les mains de gens que le T. H. M. osoit accuser d'une confédération pour bouleverser l'Etat. Tel étoit le vrai ressort qu'avoit mis en jeu le T. H. M. dans toute cette affaire de la Régence; & l'on n'auroit jamais entendu parler

(1) Le Docteur *Willis* n'a pas dit un mot dans son examen de la sottise que lui prête M. *Shéridan*.

Digitized by Google

de restrictions, si le Ministère présent eût pu croire que le Régent le conserveroit. Toute la conduite du T. H. M. étant évidemment calculée d'après l'esprit de parti, & pour satisfaire son ambition personnelle, le T. H. M. avoit plus d'une fois attaqué inconsidérément ce côté de la Chambre; lui ne faisoit pas scrupule de déclarer qu'il regardoit comme la gloire & l'honneur de sa vie d'appartenir à ce *parti*. Il en connoissoit le caractère & les principes; il savoit qu'y être admis étoit un honneur que tout homme estimable devoit ambitionner. Etoit-ce une honte d'avoir été formé sous le marquis de *Rokingham*, & d'avoir combattu avec succès sous ses bannières *en faveur du peuple?* Etoit-ce une honte d'être lié avec le duc de *Portland*, homme de qualité, qui n'avoit été poussé ni par les motifs sordides de l'intérêt, ni par ceux de l'ambition? Personne ne pouvoit connoître M. *Fox* sans être *frappé d'admiration* à la vue d'une tête si vaste, d'une sagacité si perçante: on concevoit sur-le-champ de l'amour *pour ses vertus;* on s'attachoit à lui *par principes de patriotisme*. Je suis fier, poursuivit M. *Shéridan*, de jouir du bonheur d'être son ami, & je demanderai avec confiance si le duc de *Portland* & M. *Fox* sont moins dignes de celle de leur pays, moins propres au Ministère, parce qu'un *envieux plein de lui-même a assez de présomption pour les calomnier?*

« Le T. H. M. n'a pas fait moins de quarante-huit Pairs dans les cinq années de son Ministère; cependant il n'avoit jamais entendu dire que cette grêle de Pairs eût engendré aucune faction dans cette branche de la Législature (2). »

---

(2) Nous remarquâmes l'année dernière le peu de confiance que méritoient les assertions de M. *Shéridan;* en voici une nouvelle preuve. Au lieu

Digitized by Google

« M. *Shéridan* termina cette scène de personnalités, par des sarcasmes sur le pouvoir qui resteroit à M. *Pitt*, maître du patronage de la Maison du Roi, & de la cassette de S. M. »

« On verroit, dit-il, l'ex-Ministre descendre processionnellement à la Chambre-Basse, avec le chapeau de la liberté au bout d'un bâton blanc, suivi d'un cortège de gens à baguettes blanches & noires, renforcés d'une armée de hoquetons, que commanderoient le Grand-Ecuyer, le Lord *Stewart* & le Lord Chambellan, occupés à faire faire place au Généralissime jusqu'à la tribune où Sa Grandeur viendroit siéger fièrement. »

Les quatre premières Résolutions ayant eu la majorité en leur faveur, on remit à délibérer, le 20, sur la cinquième, concernant le pouvoir de la Reine sur la Maison de S. M. Les débats ce jour-là ne furent ni moins longs, ni moins animés; mais sans tomber dans d'inévitables répétitions, il seroit difficile d'en rendre compte. La première partie de la Résolution, qui confie à la Reine le soin de son auguste Epoux, n'éprouva pas de contradictions; elles furent amères et violentes sur le projet de laisser à cette Princesse la disposition des emplois de la Maison de S. Maj. M. *Pitt* divisa ces charges en trois classes; l'une embrasse tous les Officiers sous le Grand-Maître;

---

de quarante-huit Pairs, M. *Pitt*, depuis 1784 inclusivement, n'en a créé que vingt-cinq. Voyez le *Royal Kalendar* de 1789.

la

Digitized by Google

la seconde, ceux sous le Lord Chambellan; la troisième, ceux sous le Grand-Ecuyer. Lord *Maitland* s'opposa le premier à la Résolution, et la représenta comme tendante à remettre aux mains de la Reine un patronage de 80,000 l. sterl., comme annihilant toute responsabilité des Ministres du Régent, comme créant un *monstre anti-constitutionnel*, un quatrième Etat dans le royaume, etc. M. *Pultney* réfuta ces objections, et, après lui, M. *Bouverie* proposa, par *Amendement*, de rejeter la dernière partie de la Résolution. Milord *North* et M. *Fox* employèrent toutes les ressources de leur talent à prouver la nécessité de cet *Amendement*. Le dernier, dans le cours de ses argumens, se permit de traiter avec le plus grand mépris les 13 Lords de la Chambre du Roi, appelés Lords *Bed Chamber*. Ils les nomma la Garde-Prétorienne des troupes de la Maison du Roi; serviteurs affidés de M. *Pitt*, etc. Le *Solliciteur-Général*, M. *Wilberforce* et le *Chancelier de l'Echiquier* combattirent l'*Amendement*, qui, à la levée des suffrages, fut rejeté par 220 voix contre 164. La Résolution, telle que M. *Pitt* l'avoit proposée, fut de nouveau lue et agréée, ainsi que les précédentes; il fut arrêté de les communiquer aux Pairs, en leur demandant une Conférence.

Le 22, la Chambre-Haute les prit en

Digitized by Google

considération. Milord *Cambden*, Président du Conseil, ouvrit le débat par un discours aussi sage que mesuré : « Il rap-
» pela, entre autres, que les Lords de la
» Chambre étoient des Nobles que l'ami-
» tié du Roi appeloit auprès de sa per-
» sonne, qui partageoient sa conversa-
» tion, ses plaisirs, sa confiance ; et
» qu'aux fréquens changemens d'Admi-
» nistration, on les avoit toujours respec-
tés comme des amis choisis par S. M.
» et qu'Elle seule pouvoit éloigner. Si
» le ciel lui rend sa santé, ce sera
» déja pour Elle une vive douleur de voir
» le Gouvernement en des mains étran-
» gères à sa confiance. Que seroit-ce, s'il
» retrouvoit ses amis de longues années,
» écartés de sa personne? Que les nou-
» veaux Ministres se conduisent avec zèle
» et intégrité; qu'ils augmentent nos re-
» venus, qu'ils avancent notre Com-
» merce, qu'ils fortifient notre crédit,
» qu'ils rehaussent notre considération
» politique par de sages Traités et d'utiles
» Alliances; alors ils ne s'effrayeront
» pas de l'Opposition possible de 12 ou
» 13 Lords. »

Deux d'entre eux, les Comtes *de Fauconberg* et *de Winchelsea* exprimèrent leur indignation des propos qu'on hasardoit sur le compte des Lords de la Chambre, et dirent que les insinuations qu'on s'étoit permises dans les Communes ne méritoient qu'un profond mépris. Le

Digitized by Google

Comte *de Sandwich*, l'Evêque *de Landaff*, les Lords *Carlisle* et *Fitzwilliams* attaquèrent les Résolutions, dont les trois premières n'en passèrent pas moins à la pluralité de 94 voix contre 66; *majorité*, 28. L'examen des deux dernières restrictions fut renvoyé au lendemain. Dans cette Séance du 23, les Pairs ont adopté les cinq Résolutions à la pluralité de 23 voix. Protêt de la part de la Minorité; nouvelle conférence avec les Communes, le 26. Arrêté de celles-ci, sur la motion de M. *Pitt*, de s'assembler le mercredi suivant pour voter une Adresse au Prince *de Galles*, à qui l'on offrira la Régence, telle que le Parlement vient de la limiter. Dans peu de jours, probablement, cette Adresse sera présentée; puis le lendemain, on convertira les cinq Résolutions en Bill constitutif de la Régence. Cette forme a été dictée au Ministre par la rumeur générale de l'extrême mécontentement du Prince. Avant de passer le Bill, il faut être sûr que Son A. R. acceptera la Régence.

On a remarqué dans les derniers débats une aigreur et une violence plus qu'ordinaires de la part de l'Opposition, quoique le Parti ministeriel se soit piqué d'une constante modération. On ne peut douter des sentimens du Prince, en lisant sa correspondance avec M. *Pitt*, qui s'etoit cru obligé de lui communiquer le plan de restrictions. La lettre du Mini-

Digitized by Google

tre est décente, mais ferme et froide; on trouve de l'humeur dans celle de S. A. R., que la voix publique attribue à M. *Shéridan*. Nous manquons d'espace pour publier aujourd'hui cette correspondance.

Les Négocians et Marchands de Londres ont présenté à M. *Pitt* et à la Majorité des Communes une Adresse de remercîmens, chargée de plus de 1500 signatures. On évalue à 50 millions sterlings, les fortunes réunies de ces Signataires, au nombre desquels sont la plupart des grandes maisons de commerce de la Cité. *Lancastre*, *Coventry*, les Comtés *de Durham*, *d'Anglesea*, *Leeds*, *Newcastle*, etc. etc., et l'Écosse presque entière, ont envoyé au Ministre de semblables Adresses. Dans une Assemblée générale du Comté *de Devon*, il a été arrêté de présenter une Pétition au Prince *de Galles*, pour lui demander de conserver les Ministres actuels, et une Adresse de remercîmens à M. *Pitt*.

On assure que le premier acte d'autorité qu'exercera la Reine et son Conseil, sera de congédier tous les Médecins qui approchent aujourd'hui du Roi, excepté le Docteur *Willis* et son fils.

La dernière vente de thé qui s'est faite à l'hôtel de la Compagnie des Indes, & qui a été fermée le 14 de ce mois, n'ayant pas été assez considérable pour fournir aux Débitans de cette denrée la quantité dont ils avoient besoin, les Directeurs ont or-

Digitized by Google

donné que, dans la vente prochaine qui commencera en mars, il en soit exposé 5,150,000 livres pesant.

L'Assemblée générale de la Jamaïque a commencé sa session à *St.-Yago de la Vega*, le 4 octobre. Sur la motion de M. *Shirley*, il a été nommé un Comité pour examiner et rendre compte à la Chambre des allégations et charges contenues tant dans les lettres de l'Agent de l'Isle en Angleterre, que dans les pétitions nombreuses présentées à la Chambre des Communes d'Angleterre, au sujet du commerce des nègres, et de leur traitement dans les îles à sucre.

Dans le débat qui survint sur la motion de M. *Shirley*, M. *Redwood* fut d'avis que la Chambre ne devoit point faire prendre ces informations ; les charges contre les Planteurs étant la *plupart mal fondées*, il n'étoit point de la dignité de la Chambre de les réfuter sérieusement. Mais cette opinion fut vivement combattue par M. *Edward*, dans un discours fort éloquent, dont voici la péroraison.

» Notre situation présente, Messieurs, est des plus délicates. Nous sommes accusés & traduits devant l'un des plus augustes tribunaux de l'univers, le Parlement de la Grande-Bretagne. Le Peuple Anglois est notre accusateur ; ses Représentans sont nos juges, & trois grandes régions du globe, l'Europe, l'Afrique & l'Amérique, sont spectatrices de cette grande procédure. Dans une cause de cette importance, rester muets

& assurer la conviction par notre silence, ce seroit sacrifier nos intérêts & ceux de notre postérité. Il ne s'agit pas seulement de nos possessions actuelles, il s'agit encore de notre réputation, de notre considération parmi les Nations de la terre, du bien-être de nos enfans, de l'amour & de l'estime de la postérité. Si nous abandonnons le poste que la Providence nous a assigné dans cette époque de notre jugement, nous jouerions le rôle de poltrons ou de traîtres; nous trahirions nos intérêts & ceux des générations futures. Je ne doute point que nous ne puissions parvenir à nous en acquitter honorablement. Il ne nous sera pas difficile de nous disculper de la plupart des calomnies grossières que l'on nous a imputées en Angleterre; & je suis persuadé que si nous y procédons avec modération & avec prudence, le torrent du préjugé s'abattra, & nos ennemis les plus déclarés conviendront que nous avons été bassement trahis, & ignominieusement traités. Mais mon ambition s'étend à un objet plus noble encore que le mérite d'une simple disculpation: Nous pouvons, Monsieur, & Dieu veuille que nous n'en perdions pas la précieuse occasion, convertir les censures de nos ennemis en approbation & en applaudissemens. Je pense que l'époque présente, si elle est mise à profit, peut devenir l'une des plus importantes dans les annales de l'humanité. La révolution d'Amérique a autant contribué à éclairer le monde, & à répandre par-tout l'esprit de liberté, qu'aucun des événemens pareils qui l'ont précédée. La France, qui contribua si fort à son accomplissement, s'efforce généreusement à profiter de cet exemple. L'Espagne, le Portugal & les autres Nations de l'Europe, suivront vraisemblablement ses traces. Ne soyons donc pas les derniers à cette glorieuse réformation. L'occasion qui se présente est en-

Digitized by Google

core plus favorable aux habitans des îles, qu'à aucune autre Nation de la terre ; l'humanité l'approuve & s'en félicite. Quoique depuis vingt années on ait beaucoup fait améliorer la condition de nos esclaves, tout le monde convient qu'il reste encore plus à faire. C'est à nous de travailler sur ce premier fonds. Nous pouvons, par notre propre exemple, par une sollicitude & une attention constantes, par la surveillance de nos piqueurs, changer graduellement le caractère de nos Nègres, corriger leurs vices, adoucir leurs dispositions, éclairer leur esprit jusqu'à ce qu'ils deviennent par degrés propres à recevoir un affranchissement qui, s'il leur étoit maintenant dispensé, causeroit leur ruine. Un gouvernement vraiment vertueux & éclairé, s'élève au dessus du cercle des considérations locales, & considère les hommes de toutes les nations, de toutes les religions, de toutes les espèces, comme l'ouvrage d'un seul & même créateur. Nous avons en notre pouvoir d'augmenter le bonheur de 250,000 hommes, du travail desquels nous tirons notre subsistance journalière; une nouvelle création nous est, pour ainsi dire, confiée. Quelles considérations plus nobles peuvent échauffer notre zèle & notre inclination naturelle au bien? En considérant les choses même sous un point de vue personnel, on peut dire que l'homme humain est encore le meilleur politique. Ainsi, en satisfaisant l'impulsion de notre cœur, nous ajouterons à la prospérité de nos affaires temporelles, l'approbation des hommes & les bénédictions du Ciel.

On assure que, depuis, l'Assemblée de la Jamaïque a revisé les réglemens con

Digitized by Google

cernant les Nègres, et arrêté les réformes suivantes.

1°. Il est défendu à tout homme qui possédera un esclave, de le renvoyer lorsque l'âge ou la maladie l'aura mis hors d'état de travailler; & il lui est enjoint de lui procurer tout les besoins de la vie, sous peine de dix livres sterlings pour chaque contravention.

» 2°. Toute personne qui mutilera un esclave, paiera une amende qui n'excédera pas 100 livres, & sera emprisonnée pendant l'espace de deux mois au plus; & dans le cas où elle commettroit à son égard des atrocités, l'esclave sera déclaré libre.

» 3°. Toute personne qui tuera un esclave en plaisantant, ou de sang-froid, subira la peine de mort. «

» 4°. Toute personne qui fouettera, estropiera ou blessera un esclave qui ne lui appartiendra pas, & qui ne sera pas confié à ses soins, sera assujettie à une amende & à la prison ».

» 5°. Il sera levé une taxe paroissiale pour le soutien des Nègres qui se trouveront hors d'état de travailler, soit par le grand âge, ou par maladie, & qui n'appartiendront à personne ».

» On prétend que la législature de la Grenade s'occupera dans peu du même objet. »

FRANCE.

De Versailles, le 28 janvier.

« Le Duc de la Force, le Comte Charles de Maillé, le Marquis de Chaponnay-Morancé, e Vicomte du Pins, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 23, celui de

Digitized by Google

monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse. »

» Le Roi a nommé à l'Abbaye d'Essomès, Ordre de S. Augustin, diocèse de Soissons, l'Abbé de Larsac, Aumônier de Madame Victoire; à celle de Doudeauville, même Ordre, diocèse de Boulogne, l'Abbé Desgrigny, Vicaire-général de Bordeaux; à celle de Senanque, Ordre de Citeaux, diocèse de Cavaillon, l'Abbé de Demandols, Vicaire-général de Marseille; à l'Abbaye régulière de Saint-Sauveur, Ordre de S. Benoît, diocèse d'Evreux, la dame de Narbonne-Lara, Abbesse de Saint-Louis de Vernon; & à celle de Saint-Louis de Vernon, Ordre de S. Augustin, même diocèse, la dame de Florian, Abbesse de Jarcy. »

» Le 25 de ce mois, la Vicomtesse de Pont-Bellanger & la Vicomtesse de Moges ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première, par la Marquise de Chabanois; la seconde, par la Marquise de Caulaincourt, dame pour accompagner Madame Comtesse d'Artois. »

De Paris, le 4 février.

Suivant la Gazette de France, le travail du Commissaire *Joron*, sur la population de la ville et faubourgs de Paris, pendant l'année 1788, offre le tableau qui suit : 20,708 baptêmes, 19,959 morts, 5375 mariages, 5822 enfans-trouvés, et 122 professions religieuses. Il résulte de ce tableau que le nombre des baptêmes excède celui des morts de 749. La comparaison de l'année 1787 avec

Digitized by Google

1788, annonce qu'il y a eu, en 1788, 330 baptêmes de plus qu'en 1787, 130 mariages de moins, 1820 morts de plus, 90 enfans-trouvés de moins, et 15 professions religieuses de plus.

Il s'est tenu des Assemblées des trois Ordres à Montpellier, et dans plusieurs autres villes du Languedoc, qui demandent toutes une nouvelle Constitution plus représentative des habitans que celle des Etats actuels. Voici les demandes des trois Ordres de Montpellier.

« 1°. Que le Roi sera supplié d'accorder à la province du Languedoc, une Constitution représentative des trois États ou Ordres de la province, ainsi qu'il a bien voulu l'accorder à la province du Dauphiné. 2°. Que sous la vigilance des Commissaires qu'il lui plaira de nommer, S. M. veuille bien autoriser la province du Languedoc à s'assembler en tel lieu que S. M. voudra indiquer, par Députés élus librement, pour former un plan d'administration, qui sera mis sous les yeux de S. M. 3°. Que dans cette première Assemblée des trois Ordres, le Tiers-Etat aura un nombre de voix égal à celui des deux autres Ordres réunis, & qu'on y votera par tête & non par Ordre. 4°. Que tout contribuable pourra être Electeur ou Eligible, de quelque nature que soit la contribution, sauf à S. M. à en régler la cotité, & sauf les exclusions qui lui seront proposées par l'Assemblée générale des trois Ordres. 5°. Que les trois Ordres contribueront proportionnellement à toute nature d'imposition, & qu'il sera établi, autant qu'il sera possible, une manière uniforme de répartir l'imposition. 6°. Que dans le procès-verbal de l'Assemblée des trois Ordres

Digitized by Google

du diocèse de Montpellier, il sera fait une protestation générale contre tout ce que les Etats provinciaux, convoqués par le Roi pour le 15 de ce mois, pourroient faire ou délibérer contre les vœux & les droits de ladite Assemblée des trois Ordres de ce diocèse, & de prier les Ministres de prendre ces protestations en considération, & de vouloir bien les remettre sous les yeux du Roi. 7°. Qu'il sera nommé une Commission intermédiaire des trois Ordres du diocèse, pour veiller à ses intérêts, & entretenir les correspondances que les circonstances pourront exiger. »

L'ouverture de l'Assemblée générale des Etats de la Province d'Artois, s'est faite le 29 décembre dernier : cette Assemblée ne dure ordinairement que quinze jours; mais les prétentions respectives des différens Ordres, relativement à la Convocation prochaine des Etats Nationaux, ont prolongé ses Séances, et l'on ignore quand elles finiront.

Un grand nombre de nos Abonnés ont bien voulu se prêter à nos désirs, en nous envoyant les observations météorologiques, faites en une infinité de lieux du Royaume, pendant les derniers froids. Ce concours obligeant mérite toute notre reconnoissance, et c'est avec regret que nous sommes réduits, par la nature de ce Journal, et par la multiplicité des observations, à ne donner ici que le résultat sommaire de celles qui nous ont paru les plus détaillées.

A *Joigny*, le froid a commencé le 12 novem-

Digitized by Google

bre, & a fini le 12 Janvier 1789, en tout 53 jours : le 31 décembre, le thermomètre de Reaumur y descendit à 15 degrés à huit heures du matin ; c'est le froid le plus vif qu'on y ait ressenti. L'épaisseur de la glace sur la rivière d'Yonne étoit de 14 pouces. La rigueur du froid a fait fendre un grand nombre d'arbres avec explosion. Quelques vignerons assurent que les vignes ont beaucoup souffert, et que beaucoup de boutons à fruit ont été gelés. L'Yonne a débaclé sans accidens. Le Pont de Joigny eût couru de grands dangers, sans la précaution qu'eut l'Ingénieur du département, de faire établir un mouton sur le Pont même pour rompre les glaces. Cette mesure, aussi simple qu'aisée, & d'usage en plusieurs pays, a été absolument négligée dans la plupart des grandes Villes, où l'on se croit dispensé des précautions, en décidant *qu'elles sont inutiles.*

A *Châlons-sur-Saône* ; le plus grand froid, le 31 décembre, à 7 heures du matin, thermomètre à 18 degrés $\frac{1}{4}$: même froid le 5 janvier. *Dégel* le 11 du même mois.

A *Lons-le-Saunier*, en Franche-Comté ; le plus grand froid, au lever du Soleil, le 31 décembre, thermomètre à 19 degrés 2 lig.

Aux-Sables-d'Olonne ; le plus grand froid le 30 novembre, à 10 heures du soir ; thermomètre à 10 $\frac{1}{4}$ degrés ; *dégel* le 10 janvier : en tout 47 jours de congelation. En 1783 & 1784, il y en eut 28, & le plus grand froid fut, au 1er. févr. de 7 $\frac{1}{2}$ degrés.

A *Honfleur* ; le plus grand froid le 30 décembre, à huit heures du soir ; le thermomètre à 11 $\frac{1}{2}$ degrés ; le 31, à 8 heures du matin, 7 degrés 8 10e seulement : *dégel* le 9 janvier. *Durée* de la gelée depuis le 24 novembre. Il résulte de ces observations que le froid sur cette partie des côtes

de la Normandie, a été bien moins considérable qu'à Paris.

Haut-Vivarais, au pied de la montagne du *Mezin*, le plus grand froid, le 31 décembre, à une heure après minuit, le thermomètre à 15 ½ degrés. Les chemins furent obstrués de neiges le 27; plusieurs personnes y ont péri.

Pendant la nuit du 16 au 17 janvier, sept arches du pont de la Charité-sur-Loire furent renversées par les glaces, et la rivière forcée de changer de cours : les eaux se répandirent dans deux villages voisins qui furent submergés, et dont les habitans durent la vie au courage de 6 Mariniers et du sieur *Brière de Pouilly*, qui allèrent les secourir. Il y a eu une multitude de bateaux fracassés et de marchandises dispersées. — Quatre arches du beau pont de Tours ont été détruites, et une cinquième endommagée. A l'instant de leur chute, un carrosse à quatre chevaux traversoit le pont; les deux chevaux de devant ont été précipités dans la rivière, et l'on n'a sauvé la voiture qu'en coupant subitement les traits d'atelage des deux chevaux.

M. *Adam*, Chanoine et Professeur de Philosophie de Caën, a réfuté le préjugé que les bleds semés après le dégel manquoient ordinairement, dans une lettre très-judicieuse, dont nous croyons utile de faire connoître les principaux fragmens.

1°. Il est constant, dit-il, que la gelée desèche

Digitized by Google

la terre, qu'elle divise, atténue ses parties & la rend plus meuble; 2°. qu'elle empêche les soufres ou matières gaseuses de se développer & s'évaporer; 3°. que la neige contient une grande quantité de nitre, & qu'elle a une parfaite affinité avec la matière électrique, choses nécessaires & très-avantageuses à la germination & à l'accroissement des plaintes; 4°. qu'après que la terre a été gelée, la chaleur centrale agit avec plus de force, les grains germent & croissent ; lus promptement. Pour prouver ce que j'avance, je ne m'arrêterai point à des expériences particulières & faites en petit une ou deux fois seulement; j'omettrai encore ce qui se passe dans plusieurs contrées de la Moscovie, & dont le savant Professeur *Pallas* nous a donné le détail dans la relation de ses voyages. Je ne parlerai que de ce qui se passe dans la Norwége la plus avancée au nord. Il est certain que, dans le court espace des mois de juin, juillet & août, les habitans labourent, sèment & récoltent deux fois dans la même terre des grains qui sont à leur parfaite maturité. Les personnes les plus judicieuses qui ont visité ces contrées, ne balancent pas à affirmer que les neiges abondantes qui séjournent pendant huit mois sur ces terres, sont le principe actif de cette fécondité, lorsqu'au retour de la saison la terre est échauffée par le soleil. Cette vérité étoit connue depuis plus de 1800 ans; Columelle disoit que la neige qui tombe au mois de mars engraisse la terre; & nous avons en France pour proverbe, que la *neige qui tombe en février, vaut du fumier*, parce que les sels des neiges qui tombent dans ce temps ne sont pas si sujets à être dissous & entrainés par les pluies. Celle qui, depuis 56 jours, couvre nos campagnes n'est pas de février ni de mars, mais elle en a tous les sels, qui sont conservés sur la terre & non entrainés par les pluies; d'où je conclus que les

Digitized by Google

laboureurs peuvent & doivent ensemencer en blés leurs terres aussitôt après le dégel. Si nous avons le bonheur que ce dégel ne soit pas trop humide & que l'été soit sec, ils auront la satisfaction d'avoir une récolte abondante. Je prie qu'en lisant ma lettre, on ne compare pas l'hiver de l'année précédente avec celui-ci, & qu'on sache que la disette du blé n'est provenue que de ce qu'il pleuvoit pendant le temps de la fleuraison. «

M. *Houel*, Peintre du Roi & de plusieurs Académies, ayant terminé son voyage Pittoresque de Sicile, Lipari & de Malte, en 4 vol. *in-folio*, ornés de 264 planches, gravées à l'imitation du Lavis au bistre, d'après les dessins originaux, avertit le Public qu'il reste encore quelques exemplaires de cet Ouvrage, dont il peut disposer en faveur des Amateurs des arts & de l'histoire naturelle, que l'incertitude d'un si grand Ouvrage, exécuté par un homme seul, avoit empêché de s'engager.

Le dernier chapitre de cet Ouvrage est terminé par les estampes qui font connoître le lieu qu'habitoit Calypso, Héroïne du fameux Roman de Télémaque. M. Houel a reconnu par ce qui en reste, confronté avec les faits rapportés dans le Roman, qu'il n'y a plus rien à désirer sur la certitude du local, tel qu'Homère, &, après lui, M. de Fenélon, nous le décrivent; & qu'ainsi le personnage de Calypso & son séjour, ne doivent plus être rangés parmi les fables.

Pour obtenir cet Ouvrage, on s'adressera chez l'Auteur, rue du Coq Saint-Honoré, à côté du Café des Arts, ou chez la plupart des Libraires du Quai des Augustins, à Paris; & à Londres, chez *Elmsley*, dans le Strand; *van Cleef*, à la Haye; *Gay*, à Vienne; *Treuttel*, à Strasbourg;

Digitized by Google

Godefroy & *le May*, à Bruxelles ; *le Roux*, à Mayence, &c.

Le prix de chaque Cahier ou Chapitre est de 12 liv. ; il y en a quarante-quatre dans tout l'Ouvrage complet.

La sécheresse extraordinaire qui a régné l'été dernier, & la rigueur du froid qui lui a succédé tout-à-coup, ayant mis plusieurs cantons de la Lorraine dans la crainte de manquer de farine, faute d'eau pour mettre en activité leurs moulins ; la Société Royale de Nancy, qui donne constamment la préférence aux ouvrages d'utilité publique, propose un prix extraordinaire pour la solution du problême suivant : *Trouver un moyen simple & peu dispendieux de faire mouvoir, par une puissance quelconque, les moulins dans les temps où les eaux manquent, de manière que le blé soit moulu convenablement.* Le prix sera de 300 livres ; la Société Royale l'adjugera au premier des ouvrages qui remplira ses vues ; elle se réserve même de donner une gratification proportionnée à la perfection de l'ouvrage, & sur-tout à la promptitude avec laquelle il aura été présenté : cette gratification pourra monter à une somme égale à celle du prix. Les ouvrages seront remis, dans la forme ordinaire, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue du Manège, n°. 4.

« L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon, avoit proposé un prix, consistant en deux médailles d'or, de la valeur, chacune, de 300 liv., pour être décerné cette année, après la fête de Saint-Louis, à celui qui auroit *déterminé la manière la plus simple, la plus prompte & la plus exacte, de reconnoître la présence de l'alun & sa quantité, lorsqu'il est en dissolution dans le vin, & surtout dans un vin très-coloré.* »

Digitized by Google

Après un second rapport, l'Académie a cru devoir renvoyer, de nouveau, la distribution du prix, jusqu'à la séance publique du mois d'Août, en 1789, sans néanmoins ouvrir un nouveau concours, quinze Mémoires qu'elle a reçus, conservant seuls le droit de concourir au prix proposé. »

« L'Académie d'Angers, dans sa séance publique du 19 du mois de novembre, a couronné un mémoire sur le cours de la Loire, portant pour épigraphe:

. . . . . *Ità magno turbidus imbri*
Molibus incurrens validis cum viribus amnis, &c.

L'auteur n'ayant jugé à propos d'indiquer son nom que par ces trois lettres initiales D. L. M., l'Académie le prie de se faire connoître; ou, si sa modestie lui impose la loi de garder l'anonyme, d'indiquer une adresse à laquelle on puisse faire parvenir le prix. Dans l'un & l'autre cas, il faudra, pour se faire connoître, qu'il joigne à la lettre qu'il écrira à l'un des Secrétaires de l'Académie, plusieurs phrases du commencement & de la fin de son mémoire. »

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 31 janvier 1789, sont: 62, 77, 40, 71, 20.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 31 *janvier* 1789.

Nous annonçâmes, dans le Journal précédent, les ordres menaçans intimés

Digitized by Google

par l'Empereur à son Gouvernement des Pays-Bas, au sujet du refus des subsides. Ces ordres ont été accompagnés d'une Dépêche aux Etats de Brabant, et dans laquelle S. M. I. parle en Souverain irrité. Voici la teneur de cette lettre :

« Le refus aux Subsides ordinaires auquel a » osé se porter le Tiers-Etat de mon Duché » de Brabant, sans que les premiers Membres » ayent fait le moindre effort pour y mettre or- » dre, a dû exciter toute mon indignation, & » m'engage à révoquer, dès ce moment, pour » cette province, toutes les Concessions que je » lui avois faites, & nommément celle de l'oubli » de tout ce qui s'est passé pendant les derniers » troubles, que j'avois eu la clémence de lui » accorder.

» Je défends en même temps à mon Gouverne- » ment général de ne plus me proposer de grace » quelconque pour les individus, soit du Civil, » ou du Clergé de cette province, & de n'en » placer aucun.

» Je suspens aussi toute nomination ultérieure » aux Abbayes du Brabant ; & mon Gouverne- » ment général, à l'aide du Militaire, fera la re- » cherche la plus exacte des personnes de toutes les » classes & conditions de la même province, qui, » pendant les derniers troubles, se sont rendues » coupables de faits, de paroles ou par écrit, pour » les punir selon que je le trouverai convenir aux » circonstances.

» Après le refus que vous osez vous permettre » de consentir aux Subsides qui sont dus & in- » dispensables pour l'entretien de l'Administration » publique, vous ne pourrez plus, dans aucune » matière, réclamer la Joyeuse-Entrée, à laquelle » je ne me crois plus lié, tandis que vous osez

Digitized by Google

» oublier ce que vous me devez, de votre côté, » comme de fidèles Sujets. A tant, &c. »

« *Vienne, le 7 janvier* 1789.

« *Signé*, JOSEPH. »

On a répandu dans l'Etranger que cette Dépêche avoit occasionné un soulèvement et des projets de résistance. Ce bruit n'est pas fondé. Au contraire, après la lecture de la Dépêche, le 26, les Etats ont envoyé une Députation au Ministre Plénipotentiaire Comte *de Trautmansdorf*, pour lui témoigner la douleur que ressentoient les Etats d'avoir déplu à S. M. I., et lui déclarer;

1°. Que les deux premiers Ordres obéiroient en toute soumission à ce qui seroit statué par S. M., en vertu de la plénitude de sa puissance & de son autorité souveraine, quant au supplément au défaut de consentement du Tiers-Etat.

2°. Que les Etats supplioient S. M. de regarder comme non-avenues leurs représentations du premier décembre dernier, qui avoient excité son indignation.

3°. Qu'ils désiroient d'être autorisés à porter au pied du Trône, par une Députation tirée des trois Ordres, les hommages de la Province, y demander à S. M. le retour de sa clémence envers son peuple, et la conservation de la Constitution; & que sur les points de cette constitution, qui pourroient se trouver incompatibles avec les vues salutaires de S. M., ils s'empresseroient de lui donner des preuves de leur soumission & de leur zèle.

Le Ministre a témoigné à la Députation, que cette démarche seroit portée

Digitized by Google

à la connoissance de S. M., pour attendre ses ordres ultérieurs.

L'Empereur a nommé le Comte *de Cobentzel* au poste de Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles, et le Comte *de Trantmansdorf* à la place de Vice-Chancelier d'Etat et de la Cour, qu'occupoit M. *de Cobentzel.*

Il est entièrement faux que le Roi de Prusse ait ordonné des emmagasinemens à Wesel, et il n'est pas plus vrai qu'il est arrivé à Lipstadt des Ingénieurs chargés de fortifier cette ville.

Les glaces dont le Rhin étoit couvert depuis le 22 décembre, se sont ébranlées et rompues à Cologne, le 19. Cette débacle, effrayante par l'amas et la grosseur des glacons, a occasionné peu de dommages. Quelques bateaux ont été brisés; de grandes barques ont même souffert; mais, en général, le dégât n'a pas été tel qu'on le craignoit. D'autres districts riverains du même fleuve ont été moins heureux. Le pont fixe de Grimlinghausen a été renversé, et le pont volant jeté au milieu du Rhin, emporté par les glaces. Dans la nuit du 19 au 20, les eaux surmontèrent la digue de Woringen; on sonna le tocsin, et les habitans se sauvèrent en emmenant leurs effets les plus précieux. Dès le lendemain, les eaux baissèrent de 15 pieds.

Nous apprenons que, le 26 et le 27, une partie du peuple de Genève s'est soulevé à

Digitized by Google

l'occasion d'un renchérissement dans le prix du pain; qu'à deux reprises il a repoussé la troupe réglée, s'est emparé de plusieurs postes et d'une des portes de la ville, et forcé le Sénat à rétablir l'ancien prix du pain, ainsi qu'à accorder une amnistie générale qui, le 27, a été publiée à son de trompe. Nous donnerons dans huit jour les détails authentiques de cet évènement : les avenues de la partie supérieure de la ville, où se trouvent l'Hôtel-de-ville, les Casernes et l'Arsenal, étoient encore barricadées, et gardées de poste en poste, au départ des lettres, le mercredi matin.

La Diète de Pologne a repris ses Séances le 7. Le Maréchal de la Confédération l'ouvrit par un Discours, où il annonça que la Députation des Affaires Etrangères, chargée de dresser les instructions des Ministres de la République, lui avoit remis celles destinées à l'Ambassadeur qui se rendra à Berlin, qu'on devoit en faire lecture, et les sanctionner. Elles furent reçues avec une satisfaction générale. On lut ensuite divers projets, dont les uns tendoient à la réforme du Gouvernement, les autres à l'augmentation de l'armée et des impôts. La plupart furent mis en délibération, et il n'en passa qu'un seul, présenté par M. *Sucholdolski*, Nonce de Chelm. Il ordonne des enrôlemens forcés pour tous les vagabonds et gens sans aveu.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 8.

« Le travail de cette Séance a paru porter moins sur le Gouvernement intérieur de la République, que sur ses rapports avec les Puissances qui l'environnent. M. *Krasinski*, Nonce de Podolie, prononça un discours plein d'éloquence, où, rappelant aux Etats que la Cour de Russie n'avoit point encore fait de réponse catégorique à la note sur l'évacuation de son armée, il finit par cette phrase : « Les Troupes Russes » s'étant emparées d'Oczakof, ont moins besoin » que jamais d'hiverner en Pologne ; & depuis » trop long-temps nos mains désarmées n'ont » pu qu'applaudir à leurs triomphes, nos larmes » arroser leurs lauriers, & leur donner plus de » fraicheur & d'éclat. »

« Le Prince *Sapicha*, Maréchal de la Confédération de Lithuanie, prit alors la parole, & dit : Qu'il avoit préparé le projet d'une pareille note, & demanda qu'on en fit lecture, ce que la Chambre lui accorda aussi-tôt. La lecture finie, S. M. appela à Elle son Ministère, & dit : Qu'une semblable décision méritant qu'on lui donnât plus de maturité, Elle renvoyoit la séance jusqu'au lendemain à dix heures.

Séance du vendredi 9.

Sa Majesté s'y étant rendue de bonne heure, l'ouvrit par un discours où Elle s'exprima de la manière la plus patriotique, au sujet de l'évacuation des troupes Russes ; assurant que, bien loin d'y être contraire, Elle désiroit qu'aucune armée étrangère n'entrât désormais sur le territoire de la République : qu'en conséquence, Elle demandoit que l'on ne s'écartât point des projets qui avoient pour but l'augmentation de l'armée & des impôts. Enfin, Elle finit par l'éloge de M. *Suchorzewski*, Nonce de Kalisch, qui avoit le premier donné l'exemple d'un impôt volontaire, au-

Digitized by Google

quel lui & sa famille avoient consacré une partie de leurs revenus.

Après ce discours, le Grand-Maître d'artillerie, *Potocki*, annonça à la Chambre qu'il alloit retourner en Ukraine, où peut-être sa présence seroit nécessaire, si la révolte des paysans Grecs, dont on menaçoit cette Province, avoit quelque réalité. Il ajouta, qu'avant de partir, il se croyoit obligé, comme Nonce du Palatinat de Braclaw, de protester contre tout impôt qui, par sa nature, ne retomberoit que sur les Provinces du midi de la Pologne, tel que celui qui a été proposé, de doubler l'impôt affecté sur les chaumières.

« La répartition des charges nouvelles qu'exigent les nouveaux besoins de l'Etat, devint le sujet de débats très-vifs, qui terminèrent cette séance. La traduction de tous ces discours passeroit de beaucoup les bornes de cette feuille; mais voici à peu-près les bases qu'on penche à adopter. »

« 1°. La Chambre paroît déterminée à ne rien ajouter aux impôts que payent déja les paysans: ce qui est très-remarquable de la part d'une assemblée de Nobles Souverains.

« 2°. On a parlé de retranchemens dans ce que l'on appelle *la liste civile* : économie qui ne produira pas de grandes sommes car il n'est aucun pays où l'administration soit moins chère qu'en Pologne; mais son avantage sera de tranquilliser la nation sur l'emploi des deniers publics. »

« 3°. L'Abbé *Ostrowski*, citoyen éclairé sur tous les objets relatifs aux finances & au commerce, a proposé de faire acheter aux possesseurs des biens royaux (starosties) l'hérédité de ces mêmes biens, dont les uns sont à vie, & les autres à bail emphitéotique. »

« 4°. Ensuite l'on compte venir aux objets de luxe, aux timbres de toute espèce, aux entrées

Digitized by Google

des villes pour les légumes & viandes recherchées, & autres impositions qui ne retombent que sur les riches ; mais comme dans un pays aussi peu travaillé en finance, il est impossible de connoître la richesse de chacune de ses sources, elles ne peuvent servir que comme allégement futur, & non comme ressource présente : celle-ci n'est, & ne peut être que dans un impôt sur les terres nobles héréditaires, & dont la répartition seroit laissée au choix des provinces.

Les Commissionaires chargés de l'achat des armes pour la République, ont trouvé les plus grandes facilités dans les fabriques Prussiennes, qui même ont eu ordre de leur livrer le dépôt de réserve à l'usage de l'Etat. A la fin de mai, on compte avoir 30,000 hommes équipés, et prêts à servir.

Le Roi de Prusse a envoyé le Cordon de l'*Aigle-Noir* au Prince *Radziwill*, Palatin de Wilna, qui a remis au Courrier une gratification de 500 ducats.

Le même Souverain a décoré du même Cordon de l'*Aigle-Noir* les deux Avoyers de la République de Berne, MM. *Sinner* et *Steiguer*.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 18 janvier 1789.

Les dernières Séances des Etats Confédérés, depuis le 9, ont été très-orageuses, par la multiplicité des projets qu'on y a adroitement jetés en avant, et par les difficultés de celui qui regarde les nouvelles impositions. Ces débats ont empêché toutes résolutions ultérieures, excepté celle, très-importante, qui concerne le serment des Grands Généraux et de la Commission de guerre : ce serment a été prêté à la Confédération actuelle, et non au Roi.

Nous annonçâmes, il y a huit jours, une nouvelle Note présentée à l'Ambassadeur de Russie, au sujet de l'évacuation des troupes de cette Puissance. Voici cette réquisition :

NOTE.

« Les Soussignés, par ordre exprès du Roi

Digitized by Google

& des Etats confédérés de la République, ont l'honneur de représenter à S. E. M. le Comte *de Stackelberg*, Ambassadeur de S. M. Impériale de toutes les Russies : Que les Etats assemblés, comptant toujours sur le succès de leurs représentations adressées à S. M. Impériale, & se promettant aussi une réponse favorable à leur Note, remise le 17 novembre, relativement à l'évacuation des troupes Russes, reçoivent cependant, malgré leur attente, des rapports officiels de la part des Commandans nationaux, qui leur annoncent, & l'établissement de nouveaux magasins, & une désignation de nouveaux quartiers pour les susdites troupes, dans le territoire de la République; motifs qui déterminent les Etats assemblés, à renouveler les instances de voir leurs vœux réalisés. Et quoique les Etats établissent leur demande sur les droits de toute Nation indépendante, sur les raisons les mieux fondées, ils ne réclament pas moins les sentimens magnanimes de S. M. Impériale, leur influence ne pouvant que répondre à l'amitié que le Roi & la République de Pologne cherchent toujours à lui témoigner. Les assurances de S. M. l'Empereur des Romains, par lesquelles ce Souverain a manifesté la réparation & la compensation de tous les dommages causés par ses troupes aux Citoyens limitrophes, durant la présente guerre, promettent aux Etats assemblés une pareille satisfaction de la part de S. M. Impériale, dès que des plaintes semblables contre les troupes Russes seront constatées & prouvées. Cette persuasion des Etats assemblés, n'est que le résultat de son opinion sur les sentimens de justice qui caractérisent éminemment S. M. Impériale. »

Varsovie, ce 14 Janvier 1789.

STANISLAS NALECZ-MALACHOWSKI, Réfé-

Digitized by Google

rendaire de la Couronne, Maréchal de la Diète & de la Confédération pour les provinces de la Couronne.

CASIMIR PRINCE SAPIEHA, Maréchal de la Confédération pour le grand Duché de Lithuanie.

L'institution d'une armée, la réforme du Département militaire, rentré sous les loix de la Diète, et l'envoi de divers Ministres auprès de quelques Cours Etrangères, sont les trois points fondamentaux déterminés par les Etats avant leur dernière prorogation. Il ne paroît pas que l'établissement des subsides nécessaires s'avance aussi rapidement. La plupart des nouveaux impôts proposés ont éprouvé de grandes contradictions; cependant, tout l'édifice des plans de la Diète repose sur cette base, sans laquelle point d'armée, point d'indépendance, point de sûreté, point de stabilité dans les derniers arrangemens.

En ôtant au Conseil-Permanent le département militaire, les Etats Confédérés ont frappé le coup le plus important. Cette vérité deviendra sensible à la lecture de quelques fragmens d'un discours de M. *Stanislas Potocki*, Nonce du Palatinat de Lublin, prononcé dans la Diète, lorsqu'on y a délibéré sur le rétablissement de la Commission de guerre; mais, pour entendre ce sujet, il faut se rappeler les divers changemens qu'a subis le pouvoir militaire en Pologne.

Jusqu'au commencement du règne actuel, les Grands Généraux gouvernèrent

l'armée avec une autorité presque illimitée. En 1764, on établit une Commission de guerre, à laquelle cette partie capitale de l'Administration publique fut confiée, sous la Présidence des Grands Généraux. Elle éprouva peu de changemens jusqu'en 1775, époque de la perte que fit la République de ses plus belles provinces, de l'institution du Conseil-Permanent, de la garantie et de la subversion presque totale de l'ancien Gouvernement. On rétablit alors en grande partie le pouvoir des Grands Généraux, et la Commission fut à-peu-près anéantie. Ce changement ne dura qu'un instant. La Diète violente et forcée de 1776 dépouilla les Grands Généraux, cassa la Commission, et remit l'armée entre les mains du Conseil-Permanent, sous la direction du Département de guerre, qui en a fait partie jusqu'aujourd'hui. Cette même Diète de 1776, dont on ferma l'entrée, les armes à la main, à tous les Citoyens qui se seroient opposés au nouveau Code, permit au Conseil-Permanent D'INTERPRÉTER LES LOIS, et le rendit ainsi maître de la Législation et de l'armée. C'est pour prévenir les abus d'un pouvoir ainsi cumulé, que l'on a institué la Commission indépendante, dont M. *Stanislas Potocki* a été l'un des Promoteurs les plus habiles et les plus zélés.

« Il ne nous restoit plus, dit ce généreux Ci-

Digitized by Google

toyen, que le nom de Polonois, nom jadis illustre par la gloire de nos ayeux, aujourd'hui fameux par nos désastres : nom dont l'existence même n'étoit durable qu'autant qu'il plaisoit à nos puissans voisins de ne pas le rayer du nombre des Nations. »

« Une longue suite de calamités publiques s'appesantissoient sur nous: d'abord se sont élevés dans l'intérieur du pays, ces troubles affreux, qui présentoient par-tout le triste tableau de l'oppression, de la désolation & de la misère. Bientôt nous vîmes violer ce sanctuaire des lois par un attentat inoui dans l'histoire des Nations. Cette terre natale fut arrosée du sang de nos frères, que versa non-seulement le glaive étranger, mais que nos propres concitoyens osèrent répandre. Bientôt nous vîmes tomber nos anciennes frontières ; la Pologne, sans être vaincue par les armes (triste & rare exemple) ! perdit, sans les défendre, ses domaines & sa liberté. »

« Rappellerai-je au milieu de Citoyens si zélés, ce qu'aucun bon Polonois ne sauroit se retracer sans honte & sans effroi ? C'est qu'en même temps que les Etrangers s'emparoient de notre pays, la violence & l'avidité, profitant du malheur public de la manière la plus vile, le pilloient & le déchiroient au dedans. Le crime se fit une récompense de nos biens, & les forfaits publics furent payés aux dépens de l'Etat. »

« Cette Diète (1) longue & mémorable à jamais, par les malheurs de la Patrie, pourroit passer pour le comble de ses désastres, si la suivante n'avoit violé les droits les plus sacrés de la Nation, lorsque tout Polonois, libre & indépendant, fut repoussé comme esclave de ce sanctuaire de la liberté, qui alors, entouré d'armes, fut fermé aux plus ver-

(1) De 1775.

Digitized by Google

l'armée avec une autorité presque illimitée. En 1764, on établit une Commission de guerre, à laquelle cette partie capitale de l'Administration publique fut confiée, sous la Présidence des Grands Généraux. Elle éprouva peu de changemens jusqu'en 1775, époque de la perte que fit la République de ses plus belles provinces, de l'institution du Conseil-Permanent, de la garantie et de la subversion presque totale de l'ancien Gouvernement. On rétablit alors en grande partie le pouvoir des Grands Généraux, et la Commission fut à-peu-près anéantie. Ce changement ne dura qu'un instant. La Diète violente et forcée de 1776 dépouilla les Grands Généraux, cassa la Commission, et remit l'armée entre les mains du Conseil-Permanent, sous la direction du Département de guerre, qui en a fait partie jusqu'aujourd'hui. Cette même Diète de 1776, dont on ferma l'entrée, les armes à la main, à tous les Citoyens qui se seroient opposés au nouveau Code, permit au Conseil-Permanent D'INTERPRÉTER LES LOIS, et le rendit ainsi maître de la Législation et de l'armée. C'est pour prévenir les abus d'un pouvoir ainsi cumulé, que l'on a institué la Commission indépendante, dont M. *Stanislas Potocki* a été l'un des Promoteurs les plus habiles et les plus zélés.

« Il ne nous restoit plus, dit ce généreux Ci-

toyen, que le nom de Polonois, nom jadis illustre par la gloire de nos ayeux, aujourd'hui fameux par nos désastres : nom dont l'existence même n'étoit durable qu'autant qu'il plaisoit à nos puissans voisins de ne pas le rayer du nombre des Nations. »

« Une longue suite de calamités publiques s'appesantissoient sur nous: d'abord se sont élevés dans l'intérieur du pays, ces troubles affreux, qui présentoient par-tout le triste tableau de l'oppression, de la désolation & de la misère. Bientôt nous vîmes violer ce sanctuaire des lois par un attentat inoui dans l'histoire des Nations. Cette terre natale fut arrosée du sang de nos frères, que versa non-seulement le glaive étranger, mais que nos propres concitoyens osèrent répandre. Bientôt nous vîmes tomber nos anciennes frontières ; la Pologne, sans être vaincue par les armes (triste & rare exemple) ! perdit, sans les défendre, ses domaines & sa liberté. »

« Rappellerai-je au milieu de Citoyens si zélés, ce qu'aucun bon Polonois ne sauroit se retracer sans honte & sans effroi? C'est qu'en même temps que les Etrangers s'emparoient de notre pays, la violence & l'avidité, profitant du malheur public de la manière la plus vile, le pilloient & le déchiroient au dedans. Le crime se fit une récompense de nos biens, & les forfaits publics furent payés aux dépens de l'Etat. »

« Cette Diète (1) longue & mémorable à jamais, par les malheurs de la Patrie, pourroit passer pour le comble de ses désastres, si la suivante n'avoit violé les droits les plus sacrés de la Nation, lorsque tout Polonois, libre & indépendant, fut repoussé comme esclave de ce sanctuaire de la liberté, qui alors, entouré d'armes, fut fermé aux plus ver-

(1) De 1775.

Digitized by Google

meux Citoyens. Triste témoin de ces honteuses violences, quoique dans ma première jeunesse, je les ai vivement senties, & j'en porterai jusqu'au tombeau un souvenir ineffaçable. »

« Nous voyons enfin briller un rayon d'espérance ; au bruit des armes, au milieu de l'incendie d'une guerre voisine & de cet orage qui gronde de tous côtés, notre Nation, puissante encore au milieu de ses ruines, se réveille enfin : elle rejette loin d'elle l'injuste reproche d'une craintive inactivité ; & en faisant le premier pas vers son ancienne gloire, elle franchit le plus difficile de tous. »

« Il s'agit, Sire, d'établir, d'une manière stable pour l'avenir, notre propre sureté, celle de nos enfans, de nos biens, de notre liberté ; il s'agit, si je puis me servir de cette expression, de donner une nouvelle existence à notre Patrie, pour qu'en nous assurant tous ces biens, elle puisse étendre sur nous l'appui bienfaisant de son bras paternel. »

« Il faut donc, avant tout, déterminer une armée qui réponde à ce premier besoin ; & pour lors nous pourrons nous glorifier du meilleur & du plus noble emploi de nos biens, lorsqu'en les consacrant à la Patrie, nous aurons assuré notre propre félicité. Fixer d'avance, au contraire, selon la quantité d'impôts établis, une armée sans doute insoffisante à la défense de l'Etat, ce seroit, sans rien faire pour la Patrie, nous charger d'un fardeau inutile. Nos troupes actuelles suffisent pour la garde intérieure & pour l'appareil ; le bien de l'Etat & la raison doivent nous empêcher de les augmenter dans cette vue, tandis que tout nous invite à proportionner le nombre de nos troupes à la défense du pays. Les contributions que nous nous imposerons conformément à ce but, ne sauroient nous peser : elles nous paroîtront légères, lorsqu'elles nous auront délivré du joug étranger, lorsqu'elles

Digitized by Google

nous aurons arrachés à toute espèce de domination, & lorsqu'elles nous auront rendu notre Patrie. En établissant, au contraire, un trésor avant d'avoir fixé le nombre & le gouvernement de l'armée ; nous aurons immanquablement ou une armée sans moyen de défense, ou des impôts sans armée. »

« Je dirai plus : nous ne saurions être arrêtés par la considération de modifier les impôts selon les facultés du pays ; leur poids ne peut nous effrayer : il sera léger, non-seulement parce que nous le supporterons pour la Patrie, mais il le sera en effet. Ne peut-on pas se convaincre, au premier coup d'œil, de la facilité de lever soixante mille hommes de troupes & même plus si on le veut, dans un pays aussi étendu, aussi fertile que le nôtre, & comptant encore près de sept millions d'habitans ? Que celui qui en doute, jette un regard sur les pays voisins, & qu'il apprenne à connoître les ressources d'après celles des autres. »

« Il ne suffit cependant pas d'avoir une armée, il ne suffit pas de la mettre en état, il faut encore la régler de manière, qu'en nous défendant du joug étranger, elle ne puisse pas devenir l'instrument d'une oppression domestique ; qu'elle serve uniquement la Patrie, & non quelqu'un dans la Patrie. Je ne suis ici que l'organe de la voix publique, & c'est au nom du public que je parle. Si l'appareil honteux de la Pologne sans armes & sans défense l'indigne, l'idée d'une armée nombreuse mal administrée l'étonne & l'effraye.

La Nation voit avec crainte tous les moyens de la République réunis entre les mains d'une seule magistrature : elle s'aperçoit avec quelle rapidité le Conseil permanent, créé uniquement pour veiller, dans l'intervalle des Diètes, sur le maintien du Gouvernement, en s'arrogeant l'interprétation des lois, s'est élevé au dessus du pouvoir législatif, s'est rendu maître de l'armée, & fait même le de-

Digitized by Google

venir du trésor lorsque bon lui semble. C'est ainsi que le pouvoir civil s'est réuni au pouvoir militaire dans les mêmes mains, visiblement contre l'institution même du Conseil ; car, créé uniquement pour inspecter les autres corps de Magistrature, comment peut-il satisfaire à ce devoir, lorsqu'en s'emparant du pouvoir militaire, il est devenu de toutes les Magistratures celle qui exige la surveillance la plus attentive ? »

« Je ne parle pas des abus sans nombre que l'on reproche au département de la Guerre ; chacun les connoît, & tout le pays s'en est ressenti. N'entendons-nous pas à chaque Diète s'élever contre lui les voix des Citoyens les plus zélés ? Mais alors même que la force & l'existence du Conseil sont éteintes, telle est sa prépondérance, que le souvenir du passé & la crainte de l'avenir étouffent jusqu'à la plainte. »

« Quel obstacle pourroit nous arrêter dans une entreprise aussi salutaire, dont dépend notre sureté & l'indépendance du Pays ? Qui pourroit nous conseiller de séparer ces deux objets inséparables, l'armée & son Gouvernement, qui doivent être considérés, non-seulement sous l'aspect militaire, mais, avant tout, sous leur rapport politique avec l'état, afin que préparant des armes pour notre défense, nous ne nous forgions pas un joug prêt à nous écraser ? Ce sera une gloire éternelle pour un Roi Citoyen, ce sera, illustres Etats confédérés, une marque certaine de votre prévoyance, que d'assurer la liberté & l'indépendance de notre Gouvernement au dehors & au dedans, de manière que ni le cours du temps, ni le changement des circonstances ne puissent altérer un ouvrage aussi important pour le bonheur de la Nation. Vous élèverez, Sire, un monument plus durable & plus glorieux à votre mémoire, que ceux que la vanité des Monarques toutpuissans cimente par le

Digitized by Google

sang & les larmes de leurs peuples, lorsque le bonheur & la gloire de la Pologne deviendront votre ouvrage. »

« Et toi, grand Dieu ! qui connois la pureté de mes sentimens, toi dont la main bienfaisante, en me créant libre & Polonais, m'a donné une ame sensible au plus grand de tes bienfaits, exauce mes vœux, Dieu puissant ! c'est à l'ombre de tes ailes que s'est élevée en puissance et en grandeur cette Nation aujourd'hui avilie, sur laquelle tu as daigné jadis répandre l'honneur, la victoire & toute espèce de bénédictions; mets une fin à sa honte, déchire le bandeau qui couvre ses yeux, donne-lui cet esprit de concorde et de conseil par lequel les Nations et les Puissances s'élèvent & s'affermissent. »

Ce discours, et la plupart de ceux qu'on prononce dans les Diètes, avoient été jusqu'ici *lus*, et non *récités*; mais l'usage contraire a prévalu dans les dernières Séances, comme plus conforme à la véritable éloquence. Les anciens appeloient *Orateurs* ceux qui parloient, soit de mémoire, soit sans préparation; et *Rhéteurs*, ceux qui débitoient sur le papier des harangues étudiées à l'avance : on sait dans quel mépris tombèrent ces derniers. La Diète maintenant aura donc de vrais *Orateurs*, comme le Parlement d'Angleterre, où les discours sont autant d'*impromptus*, dont le texte général est dans quelques notes écrites.

Les troupes Prussiennes sur les frontières de Pologne, se tiennent toujours prêtes à marcher au premier ordre. En-

Digitized by Google

viron 170 chariots munitionnaires sont partis vers la fin de l'année dernière de Konigsberg, pour se rendre à Bromberg.

Le commerce de Dantzick est toujours languissant. Il n'y est arrivé l'année dernière que 12,149 last de toutes sortes de grains; il en a été exporté 11,885. Les provisions en bled, qui y sont encore, montent à 3,000 last de froment, et 7,000 de seigle. — Le nombre des bâtimens arrivés l'année dernière au port de cette ville, a monté à 410, & à 419 ceux qui en sont partis; parmi les bâtimens arrivés on a compté 82 Anglois, 63 Hollandois, 33 Danois, 43 Suédois, 38 Prussiens & 108 de Dantzick. -- Le nombre des mariages dans cette ville, pendant l'année dernière, s'est élevé à 275; celui des naissances, à 1,101, et à 2,080 celui des morts.

Pendant l'année dernière, on a compté dans cette capitale 828 mariages, 3,649 baptêmes, et 3,149 morts: 29 Dissidens et 16 Juifs ont embrassé, dans la même année, la Religion catholique.

P. S. Le Conseil-Permanent a été décidément cassé dans la Séance du lundi 19, à la pluralité de 120 voix contre 11.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 26 janvier.

Du 2 au 20, le grand Belt a été entièrement couvert de glaces; on l'a traversé

Digitized by Google

à pied et en voiture. Sur la côte, la glace touchoit presque le fond de l'eau : plus loin, en mer, elle avoit une aune Danoise et trois quarts d'épaisseur. Entre Calmar et Oelande, le Sund a été fermé par les glaces; les voitures y passoient depuis le 18 décembre.

M. *de St. Saphorin*, Ministre du Roi de Danemarck à Pétersbourg, est désigné pour remplacer à Londres, en cette qualité, le Comte *de Reventlau*, qui passera à la Cour de Berlin.

Le 4, le thermomètre de Réaumur descendit à 21 degrés au-dessous de zéro, à Copenhague. Le froid de 1709 y fut moins rigoureux.

Pendant l'été dernier, il est arrivé à Archangel 129 navires, dont 64 Anglois, 24 Hollandois, 20 de Hambourg, 7 Russes, 6 Danois, 5 de Brême, 1 de Dantzick, 1 Prussien & 1 Impérial; tous sont repartis avec des cargaisons, à l'exception des bâtimens Russes. L'hiver a commencé de bonne heure à Archangel; le 11 de ce mois, la Dwina étoit déja fermée par les glaces.

De Vienne, le 26 janvier.

L'Empereur a paru deux fois au spectacle depuis sa convalescence, et il s'est promené en traîneau. Dès le 9, les audiences ont été ouvertes à tout le monde, et le 11 il y eut cercle dans les appartemens de S. M. I.

« Le 10 de ce mois, un bataillon du régiment

Digitized by Google

de *Wolffenbuttel*, venant de la Hongrie, est arrivé dans les environs de la capitale. Quelques centaines de soldats ont été transportés aussitôt à l'hôpital, à demi-gelé & exténués des fatigues qu'ils ont essuyées dans cette pénible marche. Tous nos officiers s'occupent ici avec la plus grande activité à faire exercer les recrues qui viennent de différentes provinces, & qu'on fait partir successivement pour les lieux de leur destination, malgré la rigueur de la saison. Ces jours derniers, quelques transports ont pris la route de la Croatie, d'où l'on mande que les bataillons partis de la Syrmie au mois de novembre dernier, y étoient arrivés ayant un nombre considérable de malades. »

« Le Maréchal Comte *de Lascy* se trouve depuis quelques jours aux bains de Baden. Outre la visite de quelques officiers de ses amis, il reçoit fréquemment celle du Prince *de Dietrichstein*, Grand Ecuyer de la Cour. Le public est impatient de savoir si ce Maréchal se rétablira au point de pouvoir reprendre le commandement de la grande armée ; les Médecins paroissent n'en point douter, tandis que nos politiques, dans la persuasion où ils sont qu'il ne pourra plus soutenir les fatigues d'une campagne, lui donnent pour successeur le Maréchal-Baron *de Laudhon*. »

La Croatie est couverte de neiges amoncelées ; les routes sont impraticables, les postes arrêtées, et de mémoire d'homme on ne se souvient d'un pareil hiver. Les bœufs ni les chevaux ne peuvent plus traverser les chemins des montagnes.

Le froid est excessif ici, écrit-on du Banat, à la date du 5, & la neige d'une hauteur prodigieuse ; les montagnes d'Aumasch en sont remplies ; les chemins entre Szlaina & Terrgova sont impraticables. Depuis 15 jours on n'a pu faire passer

Digitized by Google

à Méhadie des munitions de bouche. On tente tous les moyens possibles pour procurer des secours aux détachemens postés sur les frontières. Tous les régimens seront augmentés; ceux de cavalerie de 2 escadrons Les transports des recrues arrivent successivement. La semaine dernière il a passé par Témeswar à Deva, deux divisions du nouveau bataillon de *Belgiojoso*: ce régiment a perdu l'été dernier beoucoup de monde par des maladies.

Le 18, il partit de cette capitale un train d'artillerie considérable. On a transporté des munitions de guerre dans les forteresses de Plesf, de Thérésienstadt, d'Olmutz et de Konigsgratz. Les régimens *de Brentano* et *de Wolfenbuttel*, qui sont revenus de la Hongrie, se rendent dans la Haute Autriche et la Bohême.

Il se confirme que quelques détachemens de Turcs ont passé le Danube, & sont entrés dans la Valachie. Leur dessein est d'observer les Russes, & le corps du Prince *de Cobourg*, dont les quartiers de cantonnemens sont à Vieux-Suczowa, Roman, Niema & Beiko dans la Moldavie. L'Hospodar *Maurojeni* a augmenté le nombre de ses troupes à Bucharest.

De Francfort sur le Mein, le 31 janvier.

Plus d'une fois, nous avons averti nos Lecteurs des surprises journalières que les Papiers publics font à leur crédulité; en particulier, nous les avons invités à recevoir avec la plus grande défiance les rapports lointains, tels que ceux que les Gazetiers font arriver de Constanti-

Digitized by Google

nople. Voici un exemple véritablement comique de la hardiesse de ces fictions, qu'on éviteroit de rapporter comme des faits, si la rédaction des Feuilles publiques reposoit sur la connoissance, indispensable néanmoins, de l'histoire des contrées dont on prétend réciter les évènemens.

La plupart des Gazettes se sont opiniâtrées à annoncer une révolution imaginaire dans le Ministère Ottoman; et pour donner crédit à ce rapport, une Feuille périodique a sérieusement transcrit ce qu'on va lire. Suivant l'Auteur, voici la cause de la révolution *sérieuse* qui a eu lieu à la Cour du Grand-Seigneur.

L'un des Eunuques avoit, dans le courant de SEPTEMBRE DERNIER, recommandé une certaine affaire civile à un Juge du Divan. Mais celui-ci, trop juste pour avoir égard à sa recommandation, a rendu un décret conforme à l'équité. Les noirs, irrités du mépris de leur protection, s'en vengèrent en assassinant le Juge; & pour mieux cacher leur crime, ils avoient imaginé de faire miner les fondemens de la maison qu'il habitoit, de sorte qu'ayant été enseveli sous les décombres, on regarda long-temps cet événement comme purement fortuit. Cependant les gens de loi eurent quelque soupçon de la perfidie, qui bientôt, par la visite des lieux, se tourna en certitude. Mais avant d'obtenir satisfaction, il falloit pouvoir parvenir jusqu'au Sultan, ce qui n'étoit point facile, parce que le Kislar-Aga ou chef des Eunuques noirs, & son complice, étoient à même de fermer toutes les

Digitized by Google

avenues du trône, & ainsi de voiler leurs crimes.

Toutefois le Mufti trouva enfin le moyen de faire remettre dans les mains du Sultan un mémoire, où étoient détaillées, sous les couleurs les plus vives & les plus touchantes, tant cette injuste violence, que toutes les autres vexations dont s'étoient rendus coupables les deux favoris.

Le Grand-Seigneur ouvrit les yeux; & ayant reconnu la vérité de ces accusations, il les punit comme le méritoient ces Ministres prévaricateurs, comme le méritent tous ceux qui abusent de la confiance de leur Souverain pour écrâser les foibles. Le premier jour de novembre, jour auquel les Janissaires qui sont de quartier, ont coutume de prendre leur repas dans la cour extérieure du sérail où est le Divan, on vit tout-à-coup paroître, au grand étonnement des spectateurs, les têtes du Kislar-Aga & de son complice, tandis que leurs cadavres furent pendus à la porte du sérail pendant trois jours. La vue de ce spectacle n'a pas peu servi à contenter le peuple, & à faire régner dans la ville le calme & la tranquillité.

La disgrace des deux favoris en entraîna d'autres, comme c'est l'ordinaire. On y enveloppa bientôt toutes les personnes qui avoient eu quelque relation avec eux, & notamment celles qui, par la protection du Kislar-Aga avoient été élevées à différens postes honorables ou lucratifs, mais d'où elles pouvoient impunément commettre toutes sortes de malversations. L'Arménien *Jacoub*, Courrier du sérail, Caissier du Kislar, & l'un de ses plus intimes confidens, fut arrêté des premiers; & après avoir été mis à la question, & là, contraint, par la violence des tourmens, de dévoiler où étoient les immenses richesses de son protecteur, il fut étranglé & jeté à la mer.

Si l'on considère que le Kislar a eu pendant dix années un ASCENDANT EXTRAORDINAIRE, PRES-

Digitized by Google

QUE DESPOTIQUE SUR L'ESPRIT DE SON MAÎTRE, qu'en conséquence il disposoit de tous les emplois lucratifs, de toutes les graces, de tous les honneurs, qu'il faisoit & défaisoit les Ministres, que ceux-ci même, pendant long-temps, n'étoient que les simples exécuteurs des firmans qu'il extorquoit au Sultan, l'on conviendra que la chute de ce favori peut entraîner une révolution totale dans le ministère comme dans l'esprit de la Cour Ottomane, & par conséquent devenir un acheminement à des sentimens plus pacifiques.

Ce qui le fait d'autant plus présumer, c'est que *le Mufti & le Caïmacan ont eu la principale part à cette révolution*, & se sont attirés par leur conduite en cette occasion, la bienveillance de S. H.

On sera passablement surpris d'apprendre que cette belle histoire des révolutions de la Cour Ottomane, *au mois de septembre dernier*, date du règne de Mahomet V, qui occupa le trône, avec honneur, depuis 1730 jusqu'en 1754. C'est en 1746 ou 1747 qu'arriva toute l'aventure qu'on vient de lire avec les réflexions, l'assassinat du Moulah de Scutari, le châtiment du Kislar-Agasshy, nommé *Bekir*, et né dans l'isle de Bornéo, celui de son Arménien *Jakoub*, etc. etc. Il n'y manque que les incendies par lesquels se manifesta la fureur du peuple de Constantinople, et qui avertirent le Sultan d'abandonner son Favori. Les lecteurs curieux trouveront tous ces détails, dont on fabrique la *nouvelle du jour*, dans le huitième chapitre des *Observations sur les Turcs*, par M. *Porter*,

Digitized by Google

Envoyé Britannique à la Porte. Cet Ouvrage, traduit en François, a été imprimé à Neuchâtel en 1770.

On ressentit, le 18 de ce mois, à 3 heures de l'après-midi, plusieurs secousses de tremblement de terre à Mayence, Epstein et Zolms-Laubach. La commotion se renouvela le 20 avant midi. — La débacle sur la Moselle a occasionné plus de malheurs que celle du Rhin : environ 40 bâtimens ont été entraînés et fortement endommagés par les glaçons.

« Depuis la prise d'Oczakof, les raisonneurs politiques sont dans une espèce de délire : ils prétendent qu'il sera facile aux Russes, dans la campagne prochaine, de s'approcher de Constantinople, & d'y mettre le siége. Rien de plus ridicule que ces arrangemens des Gazetiers. L'escadre du Capitan-Pacha existe encore en entier ; il faudroit d'abord la détruire, avant que de passer d'Oczakof à Constantinople, & on sait que les Russes ont très-peu de vaisseaux de ligne dans la mer-noire, & aussi peu de bâtimens de transport. Du côté de la Méditerranée, la chose n'est pas non plus aisée ; car indépendamment que les Suédois donneront de l'occupation à l'escadre de Cronstadt, il faut d'abord se rendre maître des Dardanelles avant d'arriver à la Capitale de l'Empire Ottoman. Un simple siége de terre ne suffiroit pas pour la réduction de cette place. »

ESPAGNE.

De Madrid, le 17 janvier.

La proclamation de notre nouveau

Digitized by Google

Monarque a été célébrée ce matin, à 11 heures, avec toute la pompe, la magnificence et le concours dont une pareille cérémonie peut être susceptible; la proclamation a été répétée 4 fois, aux acclamations de la multitude.

S. M. a accordé à Don *Pedro de Lerena* et à Don *Antonio Portier*, l'entrée au Conseil d'Etat. Elle a donné 13 colliers de la Toison d'Or, entre autres à M. le Duc *de Bourbon* et au Duc *de la Vauguyon*, et nommé 14 Grands-Croix de l'Ordre *de Charles III*. Il y a eu aussi une promotion dans les armées de terre et de mer.

FRANCE.

De Versailles, le 4 février.

Le Marquis de Murat-l'Estang, le Comte du Pac de Bellegarde, le Comte Pierre d'Astorgue & le Marquis de Bayly, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 27 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le Roi a pourvu de la Charge de Premier Président du Parlement de Paris, vacante par la mort de Mr. Lefevre d'Ormesson, Mr. Boschard de Saron, Président de la même Cour. Ce Magistrat a eu, le 29, l'honneur de faire ses remercimens à Sa Majesté, étant présenté par le Garde-des-Sceaux de France.

Le Roi a disposé de la place de son Médecin, premier consultant, occupée ci-devant par le sieur le Monnier, actuellement son premier Mé-

Digitized by Google

decin, en faveur du sieur Vicq-d'Azyr, qui en conséquence a pris les premières entrées de la Chambre de Sa Majesté.

Le sieur de Sauvigny, Chevalier de S. Louis, Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi les 61, 62 & 63e cahiers de ses *Essais sur l'histoire des Francs.*

Le Comte de Fontette-Sommery, le Baron d'Harambure, le Chevalier de Narbonne, le Comte de Vaux, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 31 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le 1er de ce mois, Mr. Boschard de Saron, Premier Président du Parlement de Paris, a prêté, en cette qualité, serment entre les mains du Roi.

Le même jour, l'Université de Paris, ayant à sa tête Mr. Dumouchel, Recteur, a eu l'honneur de présenter au Roi, suivant l'usage, le cierge de la Chandeleur.

La Marquise d'Esterno a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Comtesse d'Ecquevilly.

Le 2, jour de la Purification de la Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés, vers les onze heures & demie, dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majesté a tenu un Chapitre, dans lequel Elle a nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Berry. Ensuite le Roi, devant qui marchoient deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses, & précédé de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Duc d'Enghien, du Prince de Conti, des Chevaliers,

Digitized by Google

Commandeurs & Officiers de l'Ordre, entre lesquels le Duc de Chartres marchoit, en habit de Novice, s'est rendu à la Chapelle du Château; Sa Majesté y a entendu la Messe chantée par sa Musique, & célébrée par l'Archevêque de Lyon, Prélat-Commandeur de l'Ordre. La Reine, Madame, Madame Elisabeth de France y ont assisté dans la Tribune, & la Duchesse de Fleury y a fait la quête.

Après la Messe, le Roi est monté sur son Trône, & a reçu Chevalier le Duc de Chartres; ensuite Sa Majesté est rentrée dans son appartement, accompagnée comme Elle l'étoit, pour se rendre à la Chapelle. Le Duc de Chartres avoit repris son rang entre le Duc d'Orléans & le Prince de Condé.

L'après-midi, Leurs Majestés & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Beauregard, Prédicateur ordinaire du Roi, ont assisté aux Vêpres chantées par la Musique de Sa Majesté, & auxquelles a officié l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle.

De Paris, le 11 février.

LETTRE DU ROI pour la Convocation des Etats-Généraux, à Versailles, le 27 Janvier 1789.

DE PAR LE ROI.

Notre amé & féal, Nous avons besoin du concours de nos fidèles Sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances, & pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant & invariable dans toutes les parties du Gouvernement qui intéressent le bonheur de nos Sujets & la prospérité de notre Royaume. Ces grands

Digitized by Google

motifs nous ont déterminé à convoquer l'Assemblée des Etats de toutes les provinces de notre obéissance, tant pour nous conseiller & nous assister dans toutes les choses qui seront mises sous ses yeux, que pour nous faire connoître les souhaits & les doléances de nos Peuples; de manière que, par une mutuelle confiance & par un amour réciproque entre le Souverain & ses Sujets, il soit apporté le plus promptement possible un remède efficace aux maux de l'Etat, & que les abus de tout genre soient réformés & prévenus par de bons & solides moyens qui assurent la félicité publique, & qui nous rendent à Nous particulièrement le calme & la tranquillité dont nous sommes privé depuis si long-temps.

A ces causes, Nous vous avertissons & signifions que notre volonté est de commencer à tenir les Etats libres & généraux de notre Royaume, au lundi 27 avril prochain, en notre Ville de Versailles, où nous entendons & désirons que se trouvent aucuns des plus notables Personnages de chaque Province, Bailliage & Sénéchaussée. Et pour cet effet, vous mandons & très-expressément enjoignons qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à convoquer & assembler en notre Ville de dans le plus bref temps que faire se pourra, tous ceux des Trois-Etats du Bailliage (ou Sénéchaussée) d pour conférer & pour communiquer ensemble, tant des remontrances, plaintes & doléances, que des moyens & avis qu'ils auront à proposer en l'Assemblée générale de nosdits Etats; &, ce fait, élire, choisir & nommer

sans plus de chaque Ordre, tous Personnages dignes de cette grande marque de confiance par leur intégrité & par le bon esprit dont ils seront animés: lesquelles convoca-

Digitized by Google

tions & élections seront faites dans les formes prescrites pour tout le Royaume, par le Réglement annexé aux présentes Lettres; & seront lesdits Députés munis d'instructions & pouvoirs généraux & suffisans pour proposer, remontrer, aviser & consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe & durable dans toutes les parties de l'Administration, la prospérité générale de notre Royaume, & le bien de tous & de chacun de nos Sujets; les assurant que de notre part ils trouveront toute bonne volonté & affection pour maintenir & faire exécuter tout ce qui aura été concerté entre Nous & lesdits Etats, soit relativement aux impôts qu'ils auront consentis, soit pour l'établissement d'une règle constante dans toutes les parties de l'Administration & de l'ordre public; leur promettant de demander & d'écouter favorablement leurs avis sur tout ce qui peut intéresser le bien de nos peuples, & de pourvoir sur les doléances & propositions qu'ils auront faites, de telle manière que notre Royaume, & tous nos Sujets en particulier, ressentent pour toujours les effets salutaires qu'ils doivent se promettre d'une telle & si notable Assemblée.

Donné à Versailles, le vingt-quatre Janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé LOUIS. *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL.

RÉGLEMENT FAIT PAR LE ROI,

Pour l'exécution des Lettres de Convocation.

Du 24 janvier 1789.

LE ROI, en adressant aux diverses Provinces soumises à son obéissance, des Lettres de convocation pour les Etats-généraux, a voulu

Digitized by Google

que ses Sujets fussent tous appelés à concourir aux élections des Députés qui doivent former cette grande & solenne'le Assemblée ; Sa Majesté a désiré que des extrémités de son Royaume & des habitations les moins connues, chacun fût assuré de faire parvenir jusqu'à Elle ses vœux & ses réclamations ; Sa Majesté ne peut souvent atteindre que par son amour à cette partie de ses Peuples, que l'étendue de son Royaume & l'appareil du Trône semblent éloigner d'Elle, & qui, hors de la portée de ses regards, se fie néanmoins à la protection de sa justice & aux soins prévoyans de sa bonté. Sa Majesté a donc reconnu avec une véritable satisfaction, qu'au moyen des Assemblées graduelles ordonnées dans toute la France pour la représentation du Tiers-état, Elle auroit ainsi une sorte de communication avec tous les habitans de son Royaume, & qu'Elle se rapprocheroit de leurs besoins & de leurs vœux d'une manière plus sûre & plus immédiate. Sa Majesté a tâché de remplir encore cet objet particulier de son inquiétude, en appelant aux Assemblées du Clergé tous les bons & utiles Pasteurs qui s'occupent de près & journellement de l'indigence & de l'assistance du peuple, & qui connoissent plus intimement ses maux & ses appréhensions. Le Roi a pris soin néanmoins que, dans aucun moment, les paroisses ne fussent privées de la présence de leurs Curés, ou d'un Ecclésiastique capable de les remplacer ; & dans ce but, Sa Majesté a permis aux Curés qui n'ont point de Vicaires, de donner leur suffrage par procuration.

Le Roi appelle au droit d'être élus pour Députés de la Noblesse, tous les Membres de cet Ordre indistinctement, propriétaires ou non propriétaires : c'est par leurs qualités personnelles, c'est par les vertus dont ils sont comptables en-

Digitized by Google

vers leurs ancêtres, qu'ils ont servi l'Etat dans tous les temps & qu'ils le serviront encore; & le plus estimable d'entre eux sera toujours celui qui méritera le mieux de les représenter.

Le Roi, en réglant l'ordre des convocations & la forme des Assemblées, a voulu suivre les anciens usages autant qu'il étoit possible. Sa Majesté, guidée par ce principe, a conservé à tous les bailliages qui avoient député directement aux Etats-généraux en 1614, un privilége consacré par le temps, pourvu du moins qu'ils n'eussent pas perdu les caractères auxquels cette distinction avoit été accordée; & Sa Majesté, afin d'établir une règle uniforme, a étendu la même prérogative au petit nombre de bailliages qui ont acquis des titres pareils depuis l'époque des derniers Etats-généraux.

Il est resulté de cette disposition, que de petits bailliages auront un nombre de Députés supérieur à celui qui leur auroit appartenu dans une division exactement proportionnée à leur population; mais Sa Majesté a diminué l'inconvénient de cette inégalité, en assurant aux autres bailliages une députation relative à leur population & à leur importance; & ces nouvelles combinaisons n'auront d'autre conséquence que d'augmenter un peu le nombre général des Députés. Cependant, le respect pour les anciens usages, & la nécessité de les concilier avec les circonstances présentes, sans blesser les principes de la justice, ont rendu l'ensemble de l'organisation des prochains Etats-généraux, & toutes les dispositions préalables très-difficiles, & souvent imparfaites. Cet inconvénient n'eût pas existé si l'on eût suivi une marche entièrement libre, & tracée seulement par la raison & par l'équité; mais Sa Majesté a cru mieux répondre aux vœux de ses Peuples, en réservant à l'Assemblée des Etats-généraux

Digitized by Google

généraux le soin de remédier aux inégalités qu'on n'a pu éviter, & de préparer pour l'avenir un systême plus parfait.

Sa Majesté a pris toutes les précautions que son esprit de sagesse lui a inspirées, afin de prévenir les difficultés & de fixer toutes les incertitudes; Elle attend des différens Officiers chargés de l'exécution de ses volontés, qu'ils veilleront assidûment au maintien si désirable de l'ordre & de l'harmonie; Elle attend sur-tout que la voix de la conscience sera seule écoutée dans le choix des Députés aux Etats-généraux. Sa Majesté exhorte les électeurs à se rappeler que les hommes d'un esprit sage méritent la préférence, & que par un heureux accord de la morale & de la politique, il est rare que dans les affaires publiques & nationales, les plus honnêtes gens ne soient aussi les plus habiles. Sa Majesté est persuadée que la confiance dûe à une Assemblée représentative de la Nation entière, empêchera qu'on ne donne aux Députés aucune instruction propre à arrêter ou à troubler le cours des délibérations. Elle espère que tous ses Sujets auront sans cesse devant leurs yeux, & comme présent à leur sentiment, le bien innappréciable que les Etats-généraux peuvent opérer, & qu'une si haute considération les détournera de se livrer prématurément à un esprit de défiance qui rend si facilement injuste, & qui empêcheroit de faire servir à la gloire & à la prospérité de l'Etat, la plus grande de toutes les forces, l'union des intérêts & des volontés. Enfin Sa Majesté, selon l'usage observé par les Rois ses prédécesseurs, s'est déterminée à rassembler autour de sa demeure les Etats-généraux du royaume, non pour gêner en aucune manière la liberté de leurs délibérations, mais pour leur conserver le caractère le plus cher à son cœur, celui

Digitized by Google

de conseil & d'ami. En conséquence, Sa Majesté a ordonné & ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Les Lettres de convocation seront envoyées aux Gouverneurs des différentes provinces du Royaume, pour les faire parvenir dans l'étendue de leurs gouvernemens, aux Baillis & Sénéchaux d'Epée, à qui elles seront adressées, ou à leurs Lieutenans.

II. Dans la vue de faciliter & de simplifier les opérations qui seront ordonnées par le présent Réglement, il sera distingué deux classes de bailliages & de sénéchaussées.

Dans la première classe seront compris tous les bailliages & sénéchaussées auxquels Sa Majesté a jugé que ses Lettres de convocation devoient être adressées, conformément à ce qui s'est pratiqué en 1614.

Dans la seconde classe seront compris ceux des bailliages & sénéchaussées qui, n'ayant pas député directement en 1614, ont été jugés par Sa Majesté devoir encore ne députer que secondairement & conjointement avec les bailliages ou sénéchaussées de la première classe : & dans l'une & l'autre classe, l'on entendra par bailliages & sénéchaussées, tous les siéges auxquels la connoissance des cas royaux est attribuée.

III. Les bailliages ou sénéchaussées de la première classe seront désignés sous le titre de *Bailliages principaux*, ou de *Sénéchaussées principales*. Ceux de la seconde classe le seront sous celui de *Bailliages* ou *Sénéchaussées secondaires*.

IV. Les bailliages principaux ou sénéchaussées principales, formant la première classe, auront un arrondissement dans lequel les bailliages ou sénéchaussées secondaires, composant la seconde classe, seront compris & répartis, soit à raison de leur proximité des bailliages principaux ou des sénéchaussées principales, soit à raison de leur dé-

Digitized by Google

membrement de l'ancien reſſort deſdits bailliages ou ſénéchauſſées.

V. Les bailliages ou ſénéchauſſées de la ſeconde claſſe ſeront déſignés à la ſuite des bailliages & des ſénéchauſſées de la première claſſe dont ils formeront l'arrondiſſement, dans l'état mentionné ci-après, & qui ſera annexé au préſent Réglement.

VI. En conſéquence des diſtinctions établies par les articles précédens, les Lettres de convocation ſeront adreſſées aux Baillis & Sénéchaux des bailliages principaux & des ſénéchauſſées principales; & leſdits Baillis & Sénéchaux principaux, ou leurs Lieutenans en enverront des copies collationnées, ainſi que du préſent Réglement, aux bailliages & ſénéchauſſées ſecondaires.

VII. Auſſitôt après la réception des Lettres de convocation, les Baillis & Sénéchaux principaux, ou leurs Lieutenans, les feront, ſur la réquiſition du Procureur du Roi, publier à l'audience, & enregiſtrer au greffe de leur ſiége; & ils feront remplir les formes accoutumées, pour leur donner la plus grande publicité.

VIII. Les Officiers du ſiége pourront aſſiſter à la publication, qui ſe fera à l'audience, des Lettres de convocation; mais ils ne prendront aucune part à tous les actes, jugemens & ordonnances que le Bailli ou le Sénéchal, ou ſon Lieutenant, ou en leur abſence, le premier Officier du ſiége, ſera dans le cas de faire & de rendre pour l'exécution deſdites Lettres. Le Procureur du Roi aura ſeul le droit d'aſſiſter le Bailli ou Sénéchal, ou ſon Lieutenant; & il ſera tenu, ou l'Avocat du Roi en ſon abſence, de faire toutes les réquiſitions ou diligences néceſſaires pour procurer ladite exécution.

IX. Leſdits Baillis & Sénéchaux principaux, ou leurs Lieutenans, feront aſſigner, à la requête

Digitized by Google

du Procureur du Roi, les Evêques & les Abbés, tous les Chapitres, Corps & Communautés Ecclésiastiques rentés, réguliers & séculiers, des deux sexes, & généralement tous les Ecclésiastiques possédant Bénéfice ou Commanderie, & tous les Nobles possédant Fief dans toute l'étendue du ressort ordinaire de leur Bailliage ou Sénéchaussée principal, à l'effet de comparoître à l'Assemblée générale du Bailliage ou Sénéchaussée principal, au jour qui sera indiqué par l'assignation, lequel jour ne pourra être plus tard que le 16 mars prochain.

X. En conséquence, il sera tenu dans chaque Chapitre séculier d'hommes une Assemblée qui se séparera en deux parties, l'une desquelles, composée des Chanoines, nommera un Député, à raison de dix Chanoines présens & au-dessous; deux au-dessus de dix jusqu'à vingt, & ainsi de suite; & l'autre partie, composée de tous les Ecclésiastiques engagés dans les Ordres, attachés par quelque fonction au service du Chapitre, nommera un Député, à raison de vingt desdits Ecclésiastiques présens, & au-dessous; deux au-dessus de vingt jusqu'à quarante, & ainsi de suite.

XI. Tous les autres Corps & Communautés Ecclésiastiques rentés, réguliers, des deux sexes, ainsi que les Chapitres & Communautés de filles, ne pourront être représentés que par un seul Député ou Procureur fondé, pris dans l'Ordre ecclésiastique, séculier ou régulier.

Les Séminaires, Colléges & Hôpitaux étant des établissemens publics, à la conservation desquels tous les Ordres ont un égal intérêt, ne seront point admis à se faire représenter.

XII. Tous les autres Ecclésiastiques possédant bénéfice, & tous les Nobles possédant fief, seront tenus de se rendre en personne à l'Assemblée, ou

Digitized by Google

de se faire représenter par un Procureur fondé, pris dans leur Ordre.

Dans le cas où quelques-uns desdits Ecclésiastiques ou Nobles n'auroient point été assignés, ou n'auroient pas reçu l'assignation qui doit leur être donnée au principal manoir de leur bénéfice ou fief, ils pourront néanmoins se rendre en personne à l'Assemblée, ou se faire représenter par des Procureurs fondés, en justifiant de leurs titres.

XIII. Les assignations qui seront données aux Pairs de France, le seront au chef-lieu de leurs Pairies, sans que la comparution desdits Pairs à la suite des assignations, puisse en aucun cas, ni d'aucune manière, porter préjudice aux droits & privilèges de leurs Pairies.

XIV. Les Curés des Paroisses, Bourgs & Communautés des campagnes éloignés de plus de deux lieues de la Ville où se tiendra l'Assemblée du Bailliage ou Sénéchaussée à laquelle ils auront été assignés, ne pourront y comparoître que par des Procureurs pris dans l'Ordre Ecclésiastique, à moins qu'ils n'ayent dans leurs Cures un Vicaire ou Desservant résidant, en état de remplir leurs fonctions, lequel Vicaire ou Desservant ne pourra quitter la Paroisse pendant l'absence du Curé.

XV. Dans chaque Ville, tous les Ecclésiastiques engagés dans les Ordres & non possédant bénéfice, seront tenus de se réunir chez le Curé de la Paroisse sur laquelle ils se trouveront habitués ou domiciliés ; & là, de choisir des Députés, à raison d'un sur vingt Ecclésiastiques présens & au-dessous ; deux au-dessous de vingt jusqu'à quarante, & ainsi de suite, non compris le Curé, à qui le droit de venir à l'Assemblée générale appartient à raison de son bénéfice.

XVI. Tous les autres Ecclésiastiques engagés dans les Ordres, non-résidans dans les Villes, & tous les Nobles non-possédant fief, ayant la no-

Digitized by Google

blesse acquise & transmissible, âgés de vingt-cinq ans, nés François ou naturalisés, domiciliés dans le ressort du Bailliage, seront tenus, en vertu des publications & affiches des Lettres de convocation, de se rendre en personne à l'Assemblée des Trois-États du Bailliage ou Sénéchaussée, sans pouvoir se faire représenter par Procureur.

XVII. Ceux des Ecclésiastiques ou des Nobles qui posséderont des bénéfices ou des fiefs situés dans plusieurs Bailliages ou Sénéchaussées, pourront se faire représenter à l'Assemblée des Trois-Etats de chacun de ces Bailliages ou Sénéchaussées par un Procureur fondé, pris dans leur Ordre; mais ils ne pourront avoir qu'un suffrage dans la même Assemblée générale de Bailliage ou Sénéchaussée, quel que soit le nombre des bénéfices ou fiefs qu'ils y possèdent.

XVIII. Les Ecclésiastiques engagés dans les Ordres, possédant des fiefs non-dépendans des bénéfices, se rangeront dans l'Ordre Ecclésiastique, s'ils comparoissent en personne; mais s'ils donnent une procuration, ils seront tenus de la donner à un Noble, qui se rangera dans l'Ordre de la Noblesse.

(*La suite au Journal prochain.*)

M. *d'Ormesson*, Premier Président du Parlement, a succombé, le 27 janvier, à la maladie dont il étoit attaqué. Messieurs les Présidens *de Gourgues* et *de Rosambeau* ont été députés vers Sa Maj., pour lui demander la place de Premier Président pour M. le Président *Boschard de Saron*, Doyen du Grand Banc, et S. M. l'a nommé à cette place importante. Depuis 1736, lors de la mort de M. le Premier Président *Portail*,

Digitized by Google

aucun Premier Président n'étoit mort en place. M. *d'Ormesson* emporte au tombeau la réputation d'un Magistrat éclairé, intègre, parfaitement attaché à ses devoirs.

« Parmi les écrits qui se multiplient dans les circonstances actuelles, on en remarque un, intitulé : Qu'est-ce que le Tiers ? de 127 pages d'impression. Le plan en est simple. L'Auteur s'y fait trois questions principales, & il y répond ainsi : 1°. Qu'est ce que le Tiers ?—Tout. 2°. Qu'a-t-il été jusqu'à-présent dans l'ordre politique ? — Rien. — 3°. Que demande-t-il ? — A y devenir quelque chose. Cet Ecrit, sage et mesuré, a trouvé un très-grand nombre d'approbateurs. »

« On apprend de nos ports qu'un assez grand nombre de navires, qui revenoient de nos Colonies, ayant été assaillis par des temps affreux à nos attérages, ont pris le parti d'aller relâcher à Cadix et dans quelques autres ports d'Espagne. Quelques-uns d'entre eux, au-devant desquels on avoit envoyé de Brest des gabares pour leur porter des secours, sont entrés dans nos ports. »

« La Loire a emporté dans sa débacle les ponts de Cé, de la Charité, de Nevers et de Tours, de sorte que les communications se trouvent interrompues dans tous ces endroits. »

« Samedi dernier, l'Académie des Sciences a nommé M. *de Bougainville* à la place d'Associé libre, vacante par la mort de M. le Marquis *Turgot*. »

Le 21 janvier, il fut signifié au

Digitized by Google

Syndic-général des Etats de Languedoc, assemblés actuellement à Montpellier, une protestation contre toute nomination de Députés de la province, qui pourroit être faite par lesdits Etats aux Etats-Généraux du royaume. Cette protestation est faite au nom du Marquis *d'Escouloubre*, comme Syndic de la Noblesse des Diocèses de Toulouse et de S. Papoul. Les Etats, au reste, sont fort paisibles, et ils ont accordé, selon l'usage, le don gratuit qui leur a été demandé.

Lettre au Rédacteur.

Monsieur, permettez que je vous marque ma surprise, de trouver toujours dans vos Journaux des actes de Bienfaisance rapportés, sans doute pour chercher à inspirer aux ames sensibles, le doux plaisir de les multiplier.

Mais, Monsieur, n'est-ce pas au contraire donner une idée affreuse de la dureté & de la perversité du cœur humain?

Quoi! dans le nombre de 24 millions d'ames qu'on estime en France, à peine dans l'année est-il rapporté quarante à cinquante actes de bienfance! N'est-ce pas trop humilier la pauvre humanité, tandis que dans tous les états, il est encore tant de ces ames tendres & sensibles qui vont au-devant des peines & des malheurs de leurs semblables: du moins j'en connois infiniment plus qui pensent & agissent ainsi, que je n'en connois d'autres. J'en prends la preuve dans les charités journalières que je vois faire par ceux mêmes qui se refusent le nécessaire à cette fin. Certes, c'est donner plus que le denier de la veuve.

Digitized by Google

Non, Monsieur, souffrez que j'aie l'honneur de vous le dire, vous ne prenez pas le droit chemin pour arriver au but que vous vous proposez. Vous voulez multiplier à l'infini les actes de bienfaisance! taisez-les; mais au contraire divulguez les actions barbares, inhumaines; les pères de famille qui placent leur bien à fonds perdu, les divorces, les lâchetés, les injustices, les friponneries, les biens acquis par astuce, les mœurs perverties, &c. Jetez tout l'odieux qui naturellement doit être attaché à ces abominations fréquentes; nommez les personnes, circonstanciez leurs actions.

Que tous les Tribunaux du Royaume vous adressent tous ces Procès iniques, établis par l'injustice la plus reconnue, mais soutenus par la faveur; que les Notaires vous déclarent les Contrats qu'ils auront passés pour les pères de famille qui vendent leur bien à fonds perdu, faute de quoi les Notaires vous seroient cités; qu'il soit du devoir de tous MM. les Curés, Prêtres & autres, de déclarer les mœurs effrénées: la publicité sera rendue avec la signature des dénonciateurs.

Voilà le seul moyen de multiplier la bienfaisance, & de rétablir les mœurs, les citoyens honnêtes, les bons ménages, l'honneur dans tous les cœurs, les vrais patriotes, les Juges intègres, les Prêtres respectables, & d'extirper cet esprit d'égoïsme, destructeur de toute société.

Peut-être, Monsieur, me direz-vous qu'il vous faudroit faire imprimer des *in-folio*, au lieu d'une simple feuille suffisante pour insérer les actes de bienfaisance.

Votre observation, Monsieur, est très-juste, pour la première année seulement; mais un *in*-8° suffiroit la seconde année, & une feuille *in*-16 la

Digitized by Google

troisième. Par-là, en peu de temps, vous auriez la gloire de changer les mœurs sociales, tout tendroit au bien général & de l'Etat, véritablement la bienfaisance remplaceroit la perversité. Jugez mes vues, Messieurs, sans examiner mon style, qui ne vaut l'attention de personne.

J'ai l'honneur d'être, &c. le Bon. DE CLINCHAMPS.

En partageant le zèle et les intentions parfaitement louables de M. le Baron *de Clinchamp*, nous devons lui représenter les inconvéniens de la censure qu'il nous défère. A notre avis, il n'a que trop raison dans ses reproches à l'affectation moderne de publier des actes ordinaires de *bienfaisance*. Le style exagérateur du siècle a gâté même les vertus : on a habitué le public à les confondre avec les devoirs, à célébrer des actions estimables comme des actions héroïques, et des dettes acquittées envers la société comme des sacrifices généreux. La moindre *aumône* est érigée en *bienfait ;* le moindre effort de probité délicate, en devouement à ses semblables : quelqu'un sauve-t-il un cheval d'un incendie, on lui décerne une *Couronne civique :* le monde se peuple ainsi de héros, et les fables de l'âge d'or n'approchoient pas du tableau journalier de nos réalités. Il n'en est point de la vertu comme du point d'honneur; à ce dernier, il faut du spectacle; les regards publics lui donnent la vie : il résulte de l'exemple et de

Digitized by Google

l'amour de la considération ; au contraire, la vertu, parmi le peuple, résulte du sentiment ; et des principes, dans les classes plus élevées. Aucun Moraliste n'a dit que les hommes devenoient sincèrement vertueux par imitation. Celle-ci, dans un âge corrompu, n'est que l'hypocrisie. Cependant il est des circonstances, telles que celles de l'hiver actuel, où la publicité des bienfaits réveille nécessairement les cœurs indifférens, avertit ceux qui ne le sont pas, et donne une impulsion d'enthousiasme à la Charité publique.

Quant aux révélations dont M. le Baron *de Clinchamps* nous confie le ministère, nous lui observerons que c'est à la partie publique, et non aux Journalistes à dénoncer les délits. Ce qu'il nous propose est proscrit par les lois de tous les pays, et se nomme de la *diffamation*. La société n'a pas plus délégué à aucun individu le droit de percer son semblable des traits de l'opinion, qu'elle ne lui a délégué celui de le tuer sur les grands chemins. Les Juges, après un long, mûr et froid examen, hésitent encore à prononcer sur les actions des hommes ; comment un écrivain osera-t-il se donner plus de droits que n'en a la Justice même ? Des exemples très-récens le démontrent après tant d'autres ; l'usurpation de la censure ne produit que des imposteurs ; sous la robe de *Caton*,

ils cachent l'ame de *Cartouche*, et au crime de leurs calomnies, ils joignent celui de se parer des livrées de la vérité. M. le Baron *de Clinchamps* s'apercevra, sans doute, que le poignard dont il voudroit nous armer, fut confié à Rome à une Magistrature de la vertu la plus éprouvée. C'est au public à exercer cette police, en imitant le procédé des Sénateurs Romains envers Catilina. Lorsque ce brigand eut l'audace de paroître au milieu d'eux, tous les Pères conscripts laissèrent vide le banc où il étoit assis.

Nous ne présumons pas tomber dans l'inconséquence, en rapportant ici un trait de désintéressement du Curé de C. . . . . à deux lieues du Mans.

Le 5 de Janvier, trente-cinq à quarante pauvres de sa paroisse vinrent implorer son assistance. Les secours qu'ils en avoient déja reçus, l'avoient mis dans l'impuissance de leur en donner de nouveau. *Mes amis*, leur dit-il, *revenez demain*. Aussitôt il envoie sa montre & ses boucles de souliers à vendre au Mans par son domestique & le lendemain il distribua l'argent qu'il en avoit reçu, aux malheureux que le besoin ne manqua pas de lui ramener.

Du 30 avril au 31 décembre 1788, il est entré dans les deux ports de Rouen et du Havre 216 navires Anglois; savoir, un chargé de riz, un de saumon, 5 en étain, 8 en alun, 2 en plomb, 2 en cuivre, 30 en salaisons, 38 en bled et farine, 63 en charbon, meubles et

Digitized by Google

faïence, 66 en marchandises diverses. Total, 216.

Si on ajoute à cette liste 148 navires entrés dans les mêmes ports depuis le premier janvier jusqu'au 30 avril 1788, on aura un total de 364 navires Anglois entrés dans les deux seuls ports de Rouen et le Havre pendant l'année 1788.

« Les pluies abondantes qui ont fait déborder toutes les rivières de notre contrée, écrit on d'Antibes, ont été suivies, dans les derniers jours de Décembre, d'une quantité de neige si prodigieuse & d'un froid si excessif, qu'on ne se souvient pas d'avoir éprouvé ici un hiver aussi rigoureux. Le jour des Rois, la neige a recommencé à tomber avec la plus grande abondance, depuis une heure après midi jusqu'à six heures du soir, accompagnée de tonnerre, d'éclairs & d'un vent violent d'E. N. E. & E. S. E. Cet orage a causé de grands désastres dans ces parages. Depuis le Cap Noir jusqu'à Saint-Tropez, dix bâtimens de différentes Nations ont été forcés de faire côte, avec perte de leurs cargaisons & d'une partie de leurs Equipages. Le Capitaine *Ferrand*, de Nice, Maître de la Tartane l'*Elisabeth*, rapporte qu'étant arrivé pendant ce coup de vent, au mouillage des isles Sainte-Marguerite, il y avoit vu quatorze Navires, dont les cables & les amarres avoient été rompus, & qui s'entrechoquant les uns contre les autres, étoient menacés d'une perte infaillible, sans le prompt secours du Capitaine *Guinard*, commandant le bateau de service de l'isle Sainte-Marguerite. Cet intrépide Marin, bravant la mer & l'orage, s'est porté au fort du danger, &, secondé par son équipage & quelques Matelots du Capitaine *Ferrand*, est parvenu à amarrer & mettre hors de danger la plus grande partie de ces bâti-

Digitized by Google

mens. — Le même jour, sur les grêves de cette Ville & au Nord du Fort-Quarré, a échoué la Tartane *Sainte-Claire*, qui a été totalement perdue. L'équipage seul s'est sauvé. — Depuis ce temps, la mer paroît au large couverte de débris, qui annoncent d'autres naufrages »

« La violence de l'orage a arraché & ébranché, dans tous les environs, un très-grand nombre d'oliviers, d'orangers & de citronniers, auxquels on craint que le grand froid n'ait causé les plus grands dommages »

« Les bleds sont ici à un prix excessif. »

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 7 février 1789.

Le refus des Subsides ordinaires, qui a produit les dernières mesures de l'Empereur, étoit particulier aux Etats de Hainaut et de Malines, et au troisième Ordre des Etats de Brabant ; le reste des Pays-Bas Autrichiens n'ayant pas montré la même opposition. Elle a eu pour prétexte l'affaire de Louvain, la translation d'une partie de l'Université à Bruxelles, et quelques autres griefs encore moins importans. On se persuadera de la sensation qu'ont opérée les menaces de S. M. I. en lisant l'humble Supplique que les Etats de Brabant viennent d'adresser à l'Empereur.

« Les très-humbles & soumis vassaux & sujets de Votre sacrée Majesté, les Prélats, Nobles & Députés des Chef-Villes, représentant les trois Etats de votre pays & duché de Brabant, demandent

Digitized by Google

avec une profonde humilité, qu'il leur soit permis d'exposer à Votre Majesté l'affliction extrême où ils sont d'avoir pu vous déplaire, Sire, au point que l'exprime la Dépêche donnée le 7 de ce mois, sous votre seing auguste. »

» Votre Majesté y annonce, nous chercherions vainement à nous le cacher, Votre Majesté y fait éclater contre nous & son peuple tout le poids de son indignation : hélas ! Sire, & nos regrets & l'abyme de notre douleur ne pourront jamais trop bien être représentés à votre sensibilité paternelle, à cette clémence, Sire, qui sans cesse ajoute à l'éclat de votre justice, de votre gloire. »

« Dès le moment, Sire, qu'il a été possible d'embrasser les moyens de désarmer votre courroux, ils ont été saisis avec empressement ; & ces moyens, Sire, ce sont, ce seront toujours ceux-là dictés uniquement par la soumission la plus parfaite. »

« Quoiqu'il ne soit pas dans nos droits de pouvoir déroger aux priviléges du Tiers-Etat, il ne vient pas moins d'être pourvu sans délai au service de Votre Majesté, par la Déclaration de nous Prélats & Nobles composant les deux premiers Ordres, d'obéir en toute soumission à ce qui sera statué au nom de Votre Majesté, en vertu de la plénitude de votre puissance, Sire, & de votre autorité souveraine sur le recouvrement immédiat de ces impositions. »

« Votre Majesté daignera entendre au surplus, par les rapports Ministériels qui lui seront faits, que suivant la forme de nos délibérations, il n'étoit pas possible aux Députés du Tiers-Etat de donner à Votre Majesté, conjointement avec les deux premiers Ordres, cette marque certaine d'une entière obéissance. »

« Oui, Sire, c'est la même voie d'une soumission véritable & sans bornes, que nous suivons en

Digitized by Google

ſuppliant Votre Majeſté d'agréer la prière humble & préciſe que nous lui faiſons ici, de daigner regarder comme non-avenues nos dernières Repréſentations en date du 1er décembre dernier, qui ont excité l'indignation de Votre Majeſté; attachés comme nous ſommes, comme nous le ſerons uniquement, Sire, au ſoin de vous ſervir & de tâcher de vous complaire en toutes choſes, d'aller au-devant du moindre déſir que Votre Majeſté daignera nous manifeſter.»

« Que ne nous eſt-il permis, Sire, d'exprimer nous-mêmes aux pieds de Votre Majeſté, le ſentiment loyal, honorable pour nous, qui ne nous fait reſpirer que votre ſervice ! au moins daignez, ô vous, Sire, le meilleur comme le plus acceſſible des Rois, veuillez ſouffrir que nous puiſſions députer vers Votre Majeſté quelques perſonnes des Trois Ordres, pour la ſupplier non-ſeulement d'accepter l'hommage que nous faiſons ici d'avance de toutes les reſſources de vos ſujets, mais ſurtout de rendre à votre peuple toute l'étendue de vos bonnes graces, Sire, de votre bonté & de votre clémence : ſur-tout encore de conſerver à ce peuple l'intégrité de ſes lois conſtitutives, ſous la douce influence deſquelles il vit heureux depuis tant de ſiècles.»

« Ce ſeroit alors, Sire, ce ſeroit par le moyen de ces Députés, imbus de nos principes, pénétrés de notre eſprit, que Votre Majeſté pourroit ſe convaincre que ſi dans ces mêmes lois, faites & deſtinées pour aſſurer le bonheur public, vous jugiez, Sire, qu'il puiſſe ſe trouver des points incompatibles avec les vues ſalutaires que ſe propoſeroit Votre Majeſté, Elle pourroit nous les communiquer avec cette confiance que doivent inſpirer, qu'il nous ſoit permis de le dire, notre ſoumiſſion non moins que notre zèle, nous qui devons vous en donner, Sire, les premiers exem-

Digitized by Google

ples, comme les plus Notables appelés d'entre vos sujets. »

« Ce seroit alors, Sire, que ces Députés, instruits, éclairés, dirigés par la sagesse propre à Votre Majesté, pourroient à leur retour nous en transmettre les oracles : dès-lors la félicité deviendroit générale dans tous les Ordres de l'Etat; & quels nouveaux efforts, Sire, ne pourroit pas votre Clergé, assuré de son existence, pour concourir aux vues de Votre Majesté ! tout, en un mot, deviendroit bientôt une source précieuse & féconde de joie, de bénédictions qui s'éleveroient de toute part vers le trône de Votre Majesté. »

« Telle est, Sire, la disposition sincère & à jamais des cœurs de vos Etats; tels sont les seuls titres qu'ils osent invoquer auprès de Votre sacrée Majesté, pour mériter son indulgence, sa protection & sa souveraine clémence. »

« En quoi, &c. »

« *De notre Assemblée générale tenue* à Bruxelles, *le* 26 *Janvier* 1789. *Signé*, DE COCK. »

Le Gouvernement général, suivant les ordres éventuels de l'Empereur, a envoyé des Commissaires à Mons, pour y dissoudre les Etats de Hainaut, et y faire publier et exécuter l'Ordonnance que voici :

Nous déclarons & ordonnons :

ART. I. Qu'à compter de ce jour, tous les Privilèges & Concessions faites & accordées par Nous aux États de notre Pays & Comté de Hainaut, sont & demeureront révoqués, cassés & annullés.

II. Seront pareillement supprimés, à compter de ce jour, le Comité intermédiaire des Etats de Hainaut, connu sous le nom de députation des Etats, ainsi que tous les Receveurs, Offi-

Digitized by Google

ciers & autres employés desdits Etats sans exception.

III. Déclarons néanmoins que ces Receveurs, Officiers & Employés pourront continuer à remplir comme auparavant les devoirs & fonctions de leurs places respectives, & jouir du même gage ou traitement qu'ils ont perçu jusqu'ici, moyennant qu'ils nous fassent au préalable le serment appartenant à leurs Offices, tel qu'ils l'ont fait précédemment aux Etats de Hainaut, celui-ci devant cesser à tous égards.

IV. Nous pourvoirons incessamment, par les moyens qui seront trouvés convenables & rendus publics, au recouvrement des impositions & charges publiques; elles n'excéderont pas le taux de celles qui ont été levées jusqu'ici; & on prélevra sur leur produit les intérêts des rentes & charges qui y sont affectées, & qui seront acquittés avec la plus grande exactitude; il sera pourvu avec la même exactitude aux remboursemens des Capitaux d'après les engagemens contractés avec les prêteurs, & d'après les excédens qu'il y aura sur les différens moyens.

V. Nous assurons à tous nos fidèles Sujets, de quelqu'état & condition qu'ils soient, leurs anciens droits de liberté & de propriété individuelle, de même que celui de ne pouvoir être traités en quelque matière que ce soit, civile ou criminelle; réelle ou personnelle, qu'en Justice réglée, par droit & Sentence & pardevant leur juge compétant; à l'exception toutefois de ceux qui, à l'occasion des évènemens passés ou à venir, se sont rendus ou se rendront coupables envers Nous.

VI. Nous prévenons tous & un chacun que notre volonté suprême est que ces coupables, sur les recherches faites & à fair à leur charge, d'après les ordres contenus dans la Dépêche rappelée ci-dessus, soient arrêtés d'abord sans autre

Digitized by Google

provision de Justice, pour être entendus & jugés selon les circonstances, & par tel Juge ou Tribunal que nous trouverons à-propos de désigner ou d'établir à cet effet.

VII. Les différentes dispositions énoncées dans les articles précédens, tiendront lieu jusqu'à ce que, par une suite de notre amour pour nos peuples & de notre sollicitude constante pour le bien-être de nos Sujets du Hainaut, nous ayons pu leur donner une nouvelle Constitution, qui en conservant les droits légitimes & les priviléges raisonnables de l'ancienne, fasse cesser à jamais les entraves de toute espèce, aussi déplacées que révoltantes, que des esprits mal-intentionnés ont cherché & sont parvenus à opposer depuis quelque temps à l'exercice de notre autorité Souveraine, ainsi qu'au bien général de nos Sujets.

Mandons & ordonnons que la présente Ordonnance soit imprimée, publiée & affichée dans la Province du Hainaut, ès lieux accoutumés, & par tout où besoin sera, afin que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance. En témoignage de quoi Nous avons fait mettre à ces présentes notre grand Scel. Donné en la ville de Bruxelles, le 30e jour du mois de Janvier, l'an de grace mil sept quatre-vingt-neuf, & de nos règnes, savoir, de l'Empereur Romain, le 24me., de Hongrie & de Bohême le 9me. Etoit Paraphé Tr. Vt. Contresigné P. DE LEDERER.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, TOURNELLE.

Mémoire justificatif pour les Sieurs Le Blanc, accusés de vol & d'assassinat; contre la Dame Bocquillon, accusatrice & partie civile.

Me *Godard*, déja connu par des mémoires

Digitized by Google

qui ont arrêté sur lui l'attention publique, & notamment par celui qu'il a fait dans la cause de l'*Hermite de Bourgogne*, annonce dans la justification des *Le Blanc*, qu'il ne néglige rien pour tendre à la perfection de son art, tant il est vrai de dire que des circonstances extraordinaires à développer, des faits singuliers à raconter, en un mot, des causes peu communes à défendre, peuvent donner un essort plus rapide à de jeunes talens, & même les perfectionner.

La défense dans laquelle Me *Godard* s'est engagé pour les malheureux *Le Blanc*, comparée aux premiers essais de ce jeune athlète, est une preuve non équivoque de ce que nous avançons.

La catastrophe qui donne lieu au mémoire que nous indiquons à nos Lecteurs, est connue depuis long-temps. Plusieurs écrits ont paru pour les *Le Blanc* & pour la Dame *Bocquillon*, & l'on attend avec impatience le jugement de cette importante affaire. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à donner un léger aperçu, une idée succincte du procès.

Le Sieur *Bocquillon*, Receveur des impositions à *Auxonne*, arrive à Charenton le 14 Octobre 1778, sur la fin du jour, & à sept heures il disparoît. Au bout d'un mois, on trouve son cadavre flottant sur la rivière, & on le dépose à la basse-géole du Châtelet. Trois ans après, on jette des soupçons sur les Aubergistes qui ont reçu le Sieur *Bocquillon*. C'étoient les *Le Blanc*; ils sont dénoncés comme les voleurs & les assassins du voyageur qui étoit descendu chez eux. On informe, ils sont décrétés d'ajournement personnel. La Dame *Bocquillon* se déclare partie civile. Alors elle interjette appel des décrets décernés

Digitized by Google

contre les accusés ; ils sont décrétés de prise de corps, & l'affaire est renvoyée au Bailliage du Palais, qui condamne les *Le Blanc* à un bannissement de cinq ans, en 10 liv. d'amende envers le Roi, & en 1000 liv. de dommages & intérêts, par forme de réparation civile, envers la Dame *Bocquillon.* = Les *Le Blanc* interjettent appel de cette sentence, rendue le 5 Janvier 1788. C'est dans cet état que Me *Godard* a entrepris de les défendre.

« En général, disons-le, on argumente avec » trop peu de ménagemens, contre de malheu- » reux accusés, des variations ou des contra- » dictions dans lesquelles ils ont le malheur de » tomber, sur-tout quand elles ne sont relatives » qu'à des faits auxquels on n'attache pas ce » grand intérêt qui sollicite fortement l'attention, » telles que la plupart de ceux auxquels nous ve- » nons de répondre. Comment peut-on se rap- » peler avec exactitude des faits, si peu importans » par eux-mêmes, qu'ils n'ont dû faire aucune » impression sur l'esprit, ou que, s'ils en avoient » fait une légère, elle seroit entièrement effacée » par le temps ? Tout au plus en conserve-t-on » une idée confuse ; alors on est dans un véritable » état d'incertitude, qui tantôt nous porte à croire » qu'ils ont eu lieu, & tantôt nous persuade qu'ils » n'ont point existé. Il est donc possible de les » nier un jour, ou de les avouer l'autre, sans qu'on » puisse en tirer aucun argument contre l'accusé : » ce seroit le punir d'avoir une mémoire incertaine » ou infidelle ; ses variations sont l'effet naturel » & involontaire d'une incertitude bien digne d'in- » dulgence.

» Mais quand ses variations seroient volontai- » res, quand il nieroit aujourd'hui volontaire-

Digitized by Google

» ment ce qu'il a avoué hier, nous soutenons
» qu'il est des cas où de semblables variations
» ne peuvent donner lieu à aucun argument con-
» tre lui. Je me suppose un instant à la place de
» *Le Blanc* père, chargé de fers, accusé de deux
» crimes atroces, & détenu depuis long-temps
» dans la plus dure captivité. Je parois devant le
» Juge instructeur; il me demande si, le lende-
» main de la disparition du Sieur *Bocquillon*, j'ai
» compté de l'argent. Moi qui suis innocent, qui
» n'ai rien à me reprocher, qui souvent ai compté
» de l'argent, ou pour mon propre compte, ou
» pour savoir si celui qui m'avoit été confié se
» trouvoit encore tel qu'il avoit été mis en dé-
» pôt entre mes mains; moi enfin, qui n'aper-
» çois aucun rapport entre cette action de
» ma part & l'absence du sieur *Bocquillon*; moi,
» qui ne puis me persuader qu'on m'accusera d'a-
» voir volé l'argent du sieur *Bocquillon*, parce
» que j'ai compté le mien; je réponds, sans
» y réfléchir beaucoup, qu'en effet j'ai compté
» de l'argent le lendemain de cette disparition.
» Aussitôt je m'aperçois d'un changement con-
» sidérable dans la contenance & dans les ques-
» tions du juge. Les questions deviennent plus pres-
» santes, son visage plus sévère. Quelques jours
» après il me redemande encore s'il est vrai que
» j'ai compté de l'argent le lendemain de la dis-
» parition du sieur *Bocquillon*. Cette récidive com-
» mence à me surprendre; on attache donc, me
» dis-je alors, une grande importance à ce fait;
» mais pourtant ce fait ne signifie rien; mais il
» n'a aucun rapport direct avec la mort dont on
» cherche l'auteur; mais il m'a bien été permis
» de compter mon argent, & ce n'est point là
» un crime: je fais à la hâte toutes ces réflexions;
» & je finis par nier ce que j'avois avoué quelques

Digitized by Google

» jours auparavant, parce que, tout d'un coup, » j'ai pensé que si j'allois une seconde fois avouer » un fait auquel on pourroit mettre un si grand » prix, je serois perdu dans l'esprit du Juge; je » me suis donc contredit, j'ai donc varié, dans la » crainte seule qu'un second aveu ne fournît des » armes contre moi à un Juge que je croyois déja » prévenu & prêt à tirer de cet aveu la consé- » quence que je suis coupable. Or, de telles con- » tradictions, des variations pareilles sont, comme » l'on voit, bien innocentes. Répétons-le donc, » il faut être extrêmement circonspect dans les » conséquences à tirer des variations d'un accusé, » sur-tout quand ces variations ne portent que sur » des objets de peu d'importance, qui n'ont pas » un rapport direct avec le fait qu'il s'agit de dé- » couvrir, & dont l'époque est déja si éloignée, » qu'elle ne laisse plus de traces dans la mémoire. »

Nous bornons ici cette notice, à laquelle nous donnerons plus d'étendue lorsque les Juges souverains auront diffinitivement prononcé. On trouve à la suite du mémoire de Me *Godard*, une consultation de Me *Bonnet*, favorable aux Leblanc, souscrite aussi de MMes *de la Croix* & *Fournel*.

L'étendue qu'exigeoit l'article de France dans ce n°, *nous force de renvoyer les nouvelles d'Angleterre. Les deux Chambres ont présenté leur adresse au Prince de* GALLES *pour lui offrir la Régence qu'il a acceptée, et à la Reine, qui a pareillement agréé l'établissement qui la concerne. Le bruit*

Digitized by Google

s'est répandu que M. FOX abandonnoit le parti de S. A. R. par un motif qui honoreroit ce célèbre Orateur, s'il étoit réel ; mais nous ne rapportons cette nouvelle que comme une rumeur, peut-être dépourvue de fondemens.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 25 janvier 1789.

La Révolution entreprise par la Diète actuelle, et qui doit rendre à la République son indépendance intérieure et extérieure, est consommée par la cassation du Conseil-Permanent, le 19, à la pluralité de 122 voix contre 12. Ce Conseil, auquel on avoit attribué, en le créant, l'Administration suprême du Trésor, des Affaires Etrangères, de l'armée, et qui, à toutes les branches essentielles du pouvoir exécutif, joignoit encore celui d'interpréter les Lois, fut garanti par la Russie en 1776. Ainsi la République, en abolissant ce Corps, a voulu couper jusqu'aux racines de son ancienne sujétion.

Digitized by Google

Ce Conseil Permanent étoit tellement détesté des Polonois, qu'aucun Membre des Etats n'osa se déclarer en sa faveur, le 19; mais ses Partisans secrets proposèrent, de casser tout ce qui avoit été arrêté dans la Diète de 1775. Comme un très-grand nombre de propriétés se trouvent actuellement fondées sur les arrêtés, les lois et les jugemens de cette même Diète, l'annuler, c'étoit brouiller entre eux tous les Membres de l'Assemblée, armer le Citoyen contre le Citoyen, bouleverser toute la République: aussi le but secrét de cette proposition fut-il aisément deviné; l'indignation fut générale: les spectateurs avoient peine à se contenir, les débats devinrent très-vifs, et les discours d'une énergie extraordinaire. Le Prince *Sapieha*, Maréchal de la Confédération de Lithuanie, représenta que la loi de 1768 ne permettoit point d'admettre une proposition qui contînt deux points différens; que celle que l'on mettoit en avant, en contenoit plus de mille, qui encore devoient être subdivisés; que la République n'avoit point le temps de s'occuper d'un pareil travail; qu'elle avoit besoin d'augmenter son armée et ses revenus; que les provinces ne payeroient point d'impôts, tant que le Conseil existeroit; enfin, il ajouta: « Le Conseil-Permanent doit être cassé; « s'il ne l'est point, les Nonces n'ont plus « qu'à se séparer, qu'à retourner dans les

Digitized by Google

« provinces, et ne consulter que leur dé-
« sespoir. » M. *Stanislas Potocki*, Nonce de Lublin, finit son discours par dire : « Le nom de Conseil-Permanent doit « être rayé de nos Constitutions; s'il ne « l'est point par la plume, il le sera par « le sabre. » Cependant sept Nonces, dont la religion avoit sans doute été surprise, soutenoient avec un acharnement extrême, la proposition que nous avons rapportée.

Sa Majesté ayant appelé à Elle son Ministère, prit la parole, et dit : « Qu'Elle voyoit avec peine que l'on se fût jeté dans des débats dont les suites pouvoient être funestes; qu'Elle désiroit que l'on reprît la matière des impôts; mais que ne songeant point à séparer son sort de celui de la nation, Elle continueroit la Séance, et attendroit la décision ultérieure des Etats assemblés. »

A peine le Roi eut-il fini de parler, que l'on requit, avec plus de chaleur que jamais, la cassation du Conseil. Enfin, le Comte *de Mniszech*, Grand-Maréchal, déclara que le devoir de sa charge l'obligeant à se conformer aux vœux d'une pluralité aussi décidée, il alloit procéder au scrutin. Le Primat (Frère du Roi), qui vota le premier, dit : « Que voyant quelques illégalités dans la proposition, il s'abstiendroit de donner sa voix. » Cet exemple fut suivi par une trentaine de Séqateurs et de Nonces; douze

voix, comme nous l'avons dit, persistèrent à conserver le Conseil, et 122 à l'anéantir.

Cette grande résolution a eu des effets sensibles dès la Séance suivante du mercredi 21. Le concert, la confiance se sont rétablis; la marche des affaires, retardée par la crainte de voir subsister encore le Conseil-Permanent, est devenue subitement moins épineuse. L'emprunt de 10 millions pour le Trésor de la Couronne, et de trois pour celui de la Lithuanie, a été consenti à l'unanimité.

On croit que le Marquis *de Luchesini*, Ministre du Roi de Prusse en Russie, restera ici, et ne se rendra pas à Pétersbourg. Il a fait venir ici tous ses effets, qui devoient être embarqués à Kœnigsberg.

Le Major-général *de Ruchmanof* est arrivé le 9 d'Oczakof à Pétersbourg, avec une grande relation du siége et de son issue, que la Cour n'a pas encore publiée. Seulement elle a présenté une liste des morts et des blessés, suivant laquelle il se trouveroit du côté des Turcs, 8,583 tués, dont 283 Officiers, 140 morts de leurs blessures, 452 Officiers blessés, et 4,000 prisonniers, Soldats et Officiers. On a pris 180 drapeaux et 310 canons; le nombre des habitans de la place monte à 25,000. Du côté des Russes : 1,032 tués, dont un Major-général, 1 Brigadier, 3 Officiers de l'Etat-Major, 101 autres

Digitized by Google

Officiers et 926 Soldats; et 1,747 blessés, dont 18 Officiers de l'Etat-Major, 25 autres Officiers et 1704 Soldats.

ALLEMAGNE.

De Berlin, le 31 janvier.

Le Gouvernement vient de renouveler les dispositions concernant la censure des livres, établie par l'édit du 11 mai 1749, et par les lettres circulaires du 1er. janvier 1772. Le nouveau Réglement, daté du 19 décembre, renferme onze articles, dont voici la substance :

1°. Tous les livres & manuscrits destinés à l'impression, seront portés à la censure, & ne pourront être vendus sans que cette formalité n'ait été remplie. 2°. La censure s'arrêtera à ce qui pourroit être écrit contre les principes de la religion, contre l'Etat, l'ordre moral & civil, l'honneur & la réputation de tout citoyen. 3°. La censure des ouvrages Théologiques & Philosophiques dans la Marche électorale, est confiée au Consistoire supérieur de Berlin, & aux Consistoires provinciaux dans les autres provinces; celle des ouvrages concernant la justice, tant pour cette ville que pour toute la Marche de Brandebourg, à la Chambre de justice de Berlin, & aux Colléges de justice & Régences dans les autres provinces : celle des ouvrages de Médecine & de Chirurgie, au Collége supérieur de Médecine à Berlin; celle des ouvrages sur le droit public de l'Allemagne, les droits de la maison du Roi, ceux des Puissances étrangères & des Princes d'Allemagne, &c., au département des Affaires étran-

Digitized by Google

gères : celle des journaux, romans, pièces de théâtre, &c., aux Universites & Colléges de justice : celle des gazettes de Berlin, au département des Affaires étrangères ; & des gazettes de province, aux Colléges d'administration dans ces provinces. 4°. De ces dispositions sont exceptés : 1°. Les livres & écrits des membres de l'Académie des Sciences & du Collége de Médecine. 2°. Les ouvrages imprimés aux Universités, qui seront soumis à la censure de la Faculté à laquelle ils appartiennent ; les ouvrages d'histoire & de droit public, qui seront envoyés au départemens des Affaires étrangères. 5°. Tous les ouvrages seront portés, d'après la classification ci-dessus établie, par l'auteur, le libraire ou l'imprimeur, au chef des Colléges, pour qu'il en fasse l'examen & donne son approbation. 6°. Les auteurs & libraires qui se croiront lezés de la censure, pourront porter leurs plaintes où il appartiendra. 7°. Les libraires & les imprimeurs qui ont obtenu la permission d'imprimer tel ou tel ouvrage, ne seront point responsables de leur contenu ; les particuliers cependant, qui se croiront offensés pour certains passages, pourront se pourvoir en justice. 8°. Ceux qui imprimeront & vendront des ouvrages sans les avoir soumis à la censure, quand même leur contenu seroit sans reproche, payeront une amende depuis 5 jusqu'à 50 rixdalers : si le contenu est punissable, l'édition sera confisquée, & le libraire ou l'imprimeur sera condamné en outre à l'amende du double du prix de l'ouvrage ou des frais d'impression. 9°. Le censeur recevra pour ses honoraires un exemplaire de l'ouvrage qu'il aura examiné, & en outre 2 groschens pour chaque feuille imprimée. 10°. Les ouvrages imprimés dans l'étranger, & pour lesquels la permission d'impression seroit refusée dans les états du Roi, ne pourront être vendus par les libraires publiquement ni c'an-

Digitized by Google

destinement, sous peine d'une amende de 5 à 50 rixd. &c. 11°. Aussitôt que les censeurs auront avis d'ouvrages dont le contenu seroit contraire à l'article 2 de cet édit, ils en défendront la vente aux libraires, &c.

On a compté à Potsdam, l'année dernière, y compris l'état militaire, 243 mariages, 847 naissances et 722 morts; à Brandebourg, 93 mariages, 408 naissances et 361 morts.

Le 29, l'Académie royale des Sciences célébra l'anniversaire de sa fondation. M. le Comte *de Herzberg*, Ministre d'Etat & Curateur de cette Académie, ouvrit la séance par un discours où il annonça deux prix, chacun de 50 frédérics d'or, pour le meilleur *éloge historique* du feu roi, l'un en françois, & l'autre en allemand; il déclara ensuite que l'Académie avoit choisi pour Membre honoraire le Grand-Chancelier & Ministre d'Etat *de Carmer*, & pour Membre ordinaire, le Professeur *Buria*. Dans cette séance, le professeur *Klaproth* lut un mémoire très-curieux, dans lequel il rendit compte des essais qu'il a faits d'émailler la platine sur la porcelaine; il produisit ces essais, qui ont parfaitement réussi.

De Vienne, le 31 janvier.

Depuis quelques jours, on avoit répandu le bruit d'une grande action auprès de Bender, dans laquelle le Général Russe *Kamenskoy* avoit battu et dispersé une armée Ottomane, tué la plus grande partie de ce Corps, et fait le reste prisonnier. Les esprits s'éton-

Digitized by Google

noient que des armées eussent été en campagne au milieu des neiges et de la gelée : aussi n'a-t-il été question que d'une affaire très-peu considérable, dont un Supplément officiel à la Gazette a donné, le 24, un détail très-volumineux. Quatre lignes suffiront à nos Lecteurs. M. de *Romanzof*, dont le quartier-général est à *Jassy*, craignant que l'ennemi n'inquiétât les postes Russes du côté de Gangura, chargea un détachement de son armée de se porter en trois colonnes contre les Turcs, et de les déloger. L'ennemi, au nombre de 900 hommes, se présenta, le 20 décembre, au-devant de l'une des colonnes, et fut repoussé jusqu'à Kainar, laissant 90 morts et 11 prisonniers. Le lendemain, 21, les Russes attaquèrent de nouveau les Tartares réfugiés à Salkuza, au nombre de 700, et les poussèrent jusqu'à Monbet, après en avoir tué 300, disent-ils, et pris 76, ainsi que quatre canons et deux drapeaux. Ce Corps Ottoman étoit commandé par trois Beys, que le Supplément appelle des *Sultans*. Les Russes avouent 5 *tués et* 8 *blessés*.

Philippe Seithner est mort, le 8 de ce mois, à Hadersdorf, dans la 104e. année de son âge ; ce particulier avoit fait au service Impérial, plusieurs campagnes contre les Turcs, dans les guerres précédentes.

Digitized by Google

De Francfort sur le Mein, le 7 février.

Les seules nouvelles authentiques qu'on ait de Constantinople, ne passent pas le 18 décembre dernier : la Porte, à cette date, ne pouvoit être encore instruite de la perte d'Oczakof. Le Capitan-Pacha, arrivé de Varna dans la capitale, vers la fin de novembre, avoit reçu le plus grand accueil de la part de S. H. La plus grande partie de sa flotte mouilloit à la rade de Bujukdéré. Ses pertes durant la dernière campagne, maintenant constatées, se réduisent à 5 vaisseaux de 20 à 50 canons. Le Grand Amiral, dont la libéralité est immense comme ses richesses, a pris l'engagement de faire reconstruire à ses propres dépens, ces vaisseaux perdus, et de reparoître au printemps sur la mer Noire, avec des forces supérieures à celles qu'il avoit eues il y a un an. Le *Reis Effendi*, que toutes nos Feuilles publiques disoient disgracié, parce qu'il étoit allé conférer avec le Grand-Visir, étoit aussi de retour, et avoit repris ses fonctions. Quant au séjour du premier Ministre, le Public ne savoit rien de positif : on le croyoit à Sophia, ou à Silistrie ; mais certainement il n'étoit pas à Andrinople.

Les deux derniers Mémoires lus l'année précédente par M. le Comte *de Hertzberg*, Ministre d'Etat, à l'Académie

Digitized by Google

de Berlin, viennent d'être imprimés. Ces Discours, chacun le sait, ne sont point un puéril étalage d'amplifications oratoires, de lieux communs en style étudié, ni de vains mots dont tout le mérite est dans l'élégance de la diction. M. le Comte *de Hertzberg* a élevé ce genre d'éloquence, en traitant dans ces Mémoires les questions les plus intéressantes de l'ordre politique, et en y rassemblant le tableau authentique des faits qui composent l'Histoire annuelle de la Monarchie Prussienne. Nous avons analysé les précédentes Dissertations de ce Ministre, et le Public nous saura gré de continuer aujourd'hui ce travail utile. Le premier des deux nouveaux Mémoires, prononcé le 21 août dernier, tend à déterminer le *vrai caractère d'une bonne Histoire*, et à retracer les principaux évènemens de la seconde année du règne de *Frédéric Guillaume II*.

« Comme je suis depuis huit ans, dit M. le Comte *de Hertzberg*, dans l'habitude de rendre à l'Académie & au public un compte abrégé des principales transactions du Gouvernement Prussien dans le cours de l'année, en y ajoutant mes observations sur quelques objets d'histoire & de politique analogues aux circonstances, je crois bien faire de m'acquitter aujourd'hui de cette double tâche, en communiquant à l'Académie & à cette Assemblée, quelques réflexions sur l'utilité, la nécessité & le vrai caractère d'une bonne histoire pragmatique. Ma position & mon loisir circonscrit ne me permettent pas d'épuiser cette matière intéressante.....

Digitized by Google

Je me bornerai à exposer en abrégé mes idées particulières, & quelques observations qui sont le résultat de ce que j'ai lu, vu ou appris durant les quarante-trois ans que je sers la monarchie Prussienne, & que j'ai eu quelque part à son administration publique. Deux motifs particuliers m'ont fait choisir cette matière ; d'abord la publication des Œuvres posthumes de *Fréderic II* & de l'histoire de son temps, écrite par lui-même, & que je crois approcher beaucoup de la perfection d'une bonne histoire ; ensuite le trop grand nombre d'ouvrages historiques sur la vie de *Fréderic II*, publiés par des écrivains qui n'ont ni les matériaux, ni les qualités nécessaires pour écrire une histoire bonne & vraie, & qui publient tant d'anecdotes & de faits faux ou incertains, qu'il faudroit plus de peine pour les réfuter & pour rectifier leurs erreurs, que pour écrire une histoire exacte de ce grand roi. »

« Toute histoire d'un temps fort antérieur à l'époque dans laquelle l'Historien a vécu, n'est qu'une compilation qui ne mérite de foi qu'autant qu'elle est appuyée sur le témoignage d'auteurs ou de monumens contemporains dignes de créance. Cette seule raison détruit la maxime vulgaire, qu'une histoire ne doit jamais être écrite durant la vie de ceux qui y sont intéressés. Toute histoire écrite long-temps après la vie des acteurs, ne peut jamais être suffisamment constatée & vérifiée, parce que les témoins & les preuves des contemporains y manquent. Une histoire bonne, véritable & mise au-dessus de toute exception devroit être écrite, à mon avis, ou par les principaux acteurs mêmes, ou, si ceux-là n'ont pas la volonté, le loisir, la capacité nécessaire pour cet effet, par un historien d'office, un écrivain habile, autorisé par le gouvernement, & qui soit à portée de consulter les principaux acteurs, les

Digitized by Google

archives, les relations des Ministres, & tous les monumens publics & particuliers, nécessaires pour composer une bonne histoire..... On peut, il est vrai, objecter qu'une histoire écrite par les contemporains, seroit toujours suspecte de partialité & d'adulation, parce qu'on peut supposer que l'historien n'oseroit jamais publier des faits & des vérités désavantageuses aux acteurs puissans; mais il est possible & même aisé d'obvier à cet inconvénient & à cette crainte fondée, si l'on ne publie pas une pareille histoire du vivant des principaux acteurs. Par cette raison, *Puffendorf* n'a publié son histoire de *Gustave-Adolphe* & du Grand-Electeur que quelque temps après leur mort, & même *Fréderic II* n'a pas voulu permettre que son histoire fût publiée pendant sa vie, afin que le public fût d'autant plus libre de la juger. »

« En léguant au public l'histoire de son temps, *Fréderic II* a consacré à la postérité une histoire qui me paroît préférable à toutes les autres, parce qu'elle embrasse le grand espace de quarante-huit ans, & des époques aussi mémorables que celles d'aucune autre histoire; parce que l'historien a été le principal acteur de toute cette histoire comme Roi, Législateur, Négociateur & Général, & qu'il l'a écrite avec une modestie & une impartialité, qui ne laissent pas le moindre doute sur la vérité des faits..... Cette histoire réunit, à la vérité, les principales qualités qu'on peut exiger d'une histoire écrite par l'acteur lui-même, & par l'historien d'office. Il y a décrit avec la plus grande impartialité tout ce qu'il a fait lui-même comme Roi, comme Général & Ministre: on peut se reposer sur sa mémoire, sur sa véracité, sur son exactitude & son impartialité; ce qu'attesteroit tous ses contemporains, témoins & co-acteurs de sa brillante carrière; il a consulté les archives, s'en est fait faire des extraits, & a aidé ainsi sa mé-

Digitized by Google

moire. Je puis moi-même certifier tout cela, comme ayant fait pour lui une grande partie des extraits des archives, & ayant eu entre mes mains tous ses papiers & beaucoup de part à ses principales négociations. Cependant, je ne dissimulerai pas que l'exactitude & le détail manquent encore beaucoup à cette histoire, d'ailleurs excellente. *Frédéric II* n'avoit pas assez de loisir pour donner cette perfection à son histoire; il étoit trop bon Roi, trop assidu & trop attaché à son métier principal, pour pouvoir être un historien parfait. »

..... « Je me persuade en général, que rien ne contribueroit plus à avancer la prospérité des nations & des hommes, que si chaque gouvernement établissoit un historien d'office, qui tînt tous les jours un registre exact de ce qui se fait dans l'administration & de ce qui se passe dans l'État; qui amassât les traités, les édits, les sanctions, les mémoires, les relations des ministres & officiers de l'État internes & externes, militaires & civils, & par conséquent tous les matériaux d'une bonne histoire; qui pût demander des éclaircissemens au souverain, aux généraux & aux ministres; qui rédigeât là-dessus un précis historique de chaque année; & qu'après la mort du souverain & après la fin de son règne, mais pas plus tôt, un homme sage, habile, laborieux, vertueux, impartial & intrépide, qui réunit les qualités d'un bon historien, les talens & le caractère d'un *Tacite*, d'un *Robertson* & de *Frédéric II* même, rédigeât & publiât l'histoire du règne passé. »

..... « Je ne méconnois pas les difficultés qu'on auroit à surmonter pour être un historien judicieux, exact & impartial. J'aurois beaucoup à dire, pour exposer tout ce qui seroit nécessaire à une histoire parfaite. Il me faudroit plus de temps & de loisir que je n'en ai actuellement; je le réserverai pour un autre

Digitized by Google

temps; mais je crois en avoir assez dit pour que le public sage & impartial puisse juger combien l'histoire, cette science respectable & utile au genre-humain, est altérée & gâtée par ces écrivains mercenaires & malévoles, par ces prétendus historiens & annalistes, par ces compilateurs de diatribes & de brochures politiques, par ces *Arétins* de nos jours, qui usurpent le titre & la fonction vénérable d'historien; qui vendent leur plume au public & aux particuliers, & qui n'ayant pour matériaux que les gazettes & les bruits publics, y suppléent par une imagination ardente & partiale, & par la méchanceté de leur cœur; qui s'érigent en censeurs & en juges souverains de toutes les actions des Princes & des Gouvernemens, sans avoir d'autre connoissance suffisante & suivie des évènemens, de leurs causes & ressorts, que celle que les papiers publics leur fournissent, & que l'esprit de parti, de méchanceté & de vénalité leur dictent. Je pourrois alléguer des exemples modernes & récens de pareilles productions, dont le public est déja inondé, & dont il est encore menacé, & qui ne servent qu'à défigurer la bonne histoire, & à la rendre douteuse. C'est sur-tout le cas de l'histoire de *Frédéric II*, & de la *Monarchie Prussienne*; mais il se trouvera quelque Censeur compétent, qui, en examinant d'après les règles d'une juste critique ces prétendues histoires, montrera au public l'ignorance, l'insuffisance, la malice de leurs auteurs, & vengera ainsi les droits de la vérité & de l'histoire.»

A la fin du mois dernier, Manheim ressembloit à une isle, par l'épanchement des eaux et l'accumulation des glaces du Rhin et du Necker. La digue de Frisenheim est rompue, et les environs sont submergés. Les eaux ont baissé depuis, et le Rhin est rentré dans son lit.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 10 février.

Les dernières discussions sur le Réglement de Régence, et les formalités qui en ont précédé la conclusion, nous laissent peu de regrets d'avoir gardé le silence sur ces matières, la semaine dernière. Une fois les Restrictions fixées, une fois résolues, l'offre à la Reine de l'Administration du Roi et de sa Maison, et celle de la Régence au Prince *de Galles*, l'activité des deux Chambres s'est bornée à des conférences, des messages, des chicanes incidentelles, plutôt que des débats de la part de l'Opposition. Ce Journal des opérations est trop dépourvu d'intérêt, pour que nous entrions dans ce détail; il suffira de présenter la suite historique des délibérations.

Le 29 janvier, le Lord Président du Conseil, le Garde du Sceau-Privé, le Chancelier de l'Echiquier, le Maître des Rôles, Lord *Frédéric Campbell* et le Chevalier *George Yonge*, qui formoient le Comité des deux Chambres, se rendirent processionnellement au palais du Prince *de Galles*. Le Comte *de Cambden* prononça un Discours en forme d'adresse, et remit au Prince la copie des Résolutions arrêtées par les deux Chambres. Le

Digitized by Google

Prince étoit accompagné de tous les Grands Officiers de sa Maison.

Le même jour, les Comtes *d'Ailesbury, de Waldegrave* et *de Courtown*, Mrs. *Villiers*; *Howard*, et le Lieutenant-Colonel *Manners*, qui formoient l'autre Comité nommé par les deux Chambres, se rendirent chez la Reine à Kew, avec les Résolutions et l'Adresse; pour prier S. M. de se charger du soin de la personne du Roi et de sa Maison.

La Reine essaya de répondre de vive voix aux Députés du Parlement; mais bientôt suffoquée par ses larmes, elle fut obligée de s'interrompre, et de remettre au Comité la Réponse écrite que voici :

Milords & Messieurs,

« Le respect & la reconnoissance que je dois au Roi, mon Epoux, mes sentimens pour le Peuple au milieu duquel je vis depuis si longtems, ne me permettent pas de refuser l'offre que me font les deux Chambres du Parlement. Je recevrai avec reconnoissance l'assistance d'un conseil dont j'ai un si grand besoin dans ma situation actuelle, & qui, j'ose m'en flatter, me mettra en état de remplir tous mes devoirs, dans un événement auquel je suis si vivement intéressée, & qui, dans ce moment, est aussi le plus important intérêt d'une Nation grande, loyale & affectionnée. »

Le Prince *de Galles* répondit en ces termes :

Milords & Messieurs,

« Je vous remercie de la communication que

Digitized by Google

vous me donnez des résolutions des deux Chambres. Je vous prie de les assurer, en mon nom, que ce que je dois au Roi, mon père, le vif intérêt que je prends à la sûreté & au bien de la Nation, qui pourroient souffrir d'une plus longue suspension de l'autorité royale, joints à mes égards pour le vœu commun des deux Chambres, l'emportent dans mon ame sur toute autre considération, & me déterminent à accepter le dépôt qu'on me propose. Je sens les difficultés qui en accompagneront l'emploi dans les circonstances où l'on me le confie; comme elles n'ont point eu d'exemple antérieur, je ne puis fonder aucune espérance de succès sur l'expérience du passé; mais considérant que les limitations mises à l'autorité royale, & jugées nécessaires dans ce moment, ont été approuvées par les deux Chambres, comme une mesure qui ne doit durer qu'un tems, en conséquence de l'espoir, que je partage bien ardemment, que la maladie de Sa Majesté sera de courte durée; persuadé en même-temps que je recevrai des deux Chambres & de la Nation un secours zélé & proportionné aux difficultés inséparables de l'usage que je dois faire du pouvoir qu'on me confie dans cet intervalle, je m'abandonne à l'espérance flatteuse que mes efforts, pour conserver les intérêts du Roi, de sa Couronne & de son Peuple, pourront être accompagnés de succès. »

Comme jusqu'ici le Parlement n'a siégé que par convention, et l'ouverture de sa Session ordinaire devant se faire dans les formes usitées, il étoit nécessaire de suppléer aux fonctions de l'Autorité Royale en pareil cas. Le Régent ne pouvoit les remplir, puisque le Bill qui le constitue, doit être sanctionné

Digitized by Google

par le Parlement régulièrement assemblé. On a consulté ce qui s'étoit pratiqué pendant une absence de *George II*, Lord *Hardwicke* étant alors Chancelier. Le Ministère a donc proposé, dans la Chambre Haute, deux Résolutions; l'une qui autorisât l'apposition du grand-Sceau au pouvoir d'une Commission chargée d'ouvrir le Parlement; l'autre d'autoriser une Commission à donner la Sanction Royale au Bill constitutif de la Régence. Cette Motion, faite par Milord *Cambden*, ramena les débats et les redites, tant de fois développées dans le cours de cette contestation. Les noms du Prince *de Galles*, du Duc *d'Yorck* et de leurs deux oncles, se trouvant parmi ceux des Membres de la Commission proposée, le Duc *d'Yorck* demanda qu'on les rayât de cette liste, vu l'opposition des volontés de ces Princes avec le vœu du Parlement. Les quatre noms furent rayés sans la moindre répugnance, et il n'en fut pas moins arrêté que la Commission ouvriroit le Parlement le mardi 3 février. Après beaucoup d'altercations, de répétitions, d'*amendemens* mus et rejetés, les Communes adhérèrent, le 2, aux mêmes Résolutions.

En conséquence, le 3, la Commission de la Chambre Basse s'étant rendue à la Chambre Haute, Lord *Bathurst*, Président en l'absence du Chancelier, qui étoit

Digitized by Google

indisposé, prononça le Discours suivant :

Milords et Messieurs,

« En l'absence d'un grand personnage, mon devoir est de vous informer qu'en conséquence des résolutions qui ont dernièrement passé dans les deux Chambres, le grand sceau a été appliqué, au nom de Sa Majesté, à une Commission pour l'ouverture du Parlement. Votre assistance est donc requise pour pourvoir, de la manière que votre sagesse jugera convenable, aux besoins des affaires publiques, & à l'exercice de l'autorité royale, pendant l'indisposition de Sa Majesté. »

Les Communes étant rentrées dans leur Chambre, on nomma le Comité chargé de préparer le Bill de Régence, dont la première lecture se fit le 5. Le lendemain 6, on alloit procèder à la seconde lecture, lorsque M. *Burke* l'interrompit par une bordée, telle, qu'il eût été difficile de l'attendre, même de cet Orateur. « Ce Bill, dit-il, *excluoit, proscrivoit, excommunioit toute la maison de Brunswick ; il réduisoit* le Prince Régent *à la plus affreuse* DÉTRESSE PÉCUNIAIRE. S. A. étoit dépouillée de ses meilleurs pouvoirs ; il ne pouvoit plus protéger les beaux arts, seconder les talens naturels, tirer le mérite de l'obscurité, ni la vertu de la misère. *On lui voloit la cassette du Roi, pour en enrichir la Reine, qui ne pouvoit l'employer qu'en moyens de corruption.* Qui instruiroit le Parlement du rétablissement du Roi, s'il avoit lieu ? Une *Junte*, un obscur et

« méprisable Conseil! Le Parlement « étoit criminel de *Haute Trahison*, et « il espéroit bien voir ses Chefs amenés « devant les Tribunaux, et punis comme « ils le méritoient. »

Aux premières fleurs de cette harangue, la Chambre s'étoit contentée d'éclats de rire; mais sa conclusion excita l'indignation, et fit crier à *l'ordre* de tous côtés. M. *Pitt* se leva, et se joignit à ce cri: « Non, dit-il, pour son propre compte, « (depuis long temps il étoit fait aux « invectives de M. *Burke*) mais pour la « décence, pour la dignité des Communes. Au reste, il recommandoit l'Orateur à leur indulgence; car, en verité, « il lui faisoit pitié. » M. *Burke* furieux se ranima, bombarda d'épithètes tous « ses adversaires, les compara à *Macbeth* après le meurtre de *Banquo*, et se calma; enfin, après avoir assuré que l'emportement étoit chez lui l'effet d'une *raison profonde*, les éclats de rire ne permettant plus à l'Orateur de poursuivre, il se rassit, le Bill fut lu, et mis en Comité général pour le lendemain.

Ce jour-là, 7, le Bill fut lu, discuté, attaqué et défendu clause par clause. On a continué cet examen le 8; tous les Amendemens proposés par l'Opposition ont été rejetés, et tous ses efforts inutiles. La Chambre termine aujourd'hui sa décision; il ne reste plus à discuter que l'article qui statue que le Roi pourra

Digitized by Google

reprendre les fonctions du Gouvernement, en vertu d'une simple proclamation. Nous donnerons le Bill entier, lorsqu'il aura reçu sa sanction finale, et qu'il nous en parviendra une copie plus correcte que les extraits des Papiers publics.

Dans cette Séance du 8, M. *Burke* étoit si bien corrigé de la leçon du 6, qu'il s'échappa à dire : *que la Divinité avoit renversé le Roi du trône, et l'avoit réduit au-dessous de l'état du plus misérable manant.* Le Marquis *de Graham*, indigné, cria à l'Ordre, demanda que le Greffier de la Chambre eût à prendre note de ces expressions: la conversation devint absolument tumultueuse, M. *Burke* criant toujours.

Un autre incident de la même Séance, fut la Motion que M. *Rolle* eut le courage de proposer, pour exclure de la Régence toute personne qu'on prouveroit être mariée à une Catholique romaine. Cette Motion fut traitée avec la dernière violence par M. *Grey*, M. *Sheridan*, Lord *North*, etc. M. *Pitt*, Lord *Belgrave* son ami, M. *Dundas*, et d'autres adhérens du Ministre, applaudirent aux intentions de M. *Rolle*, mais s'accordèrent à rejeter la Motion comme parfaitement inutile, d'après le désaveu solennel qu'avoit fait M. *Fox* à ce sujet, dans la Chambre même, il y a deux ans,

Digitized by Google

lorsque le Parlement consentit à payer les dettes du Prince.

M. *Hastings*, dont le Procès, dit le *St. James Chronicle*, est une meule de moulin pendue au cou de l'Opposition, a présenté une Pétition à la Chambre Haute, par les mains de Lord *Dover*, ci-devant Chevalier *Yorck*, pour demander qu'enfin l'on voulût bien reprendre son procès. 30,000 liv. sterl. que lui coûte déja cette persécution, sept Juges morts dans l'intervalle de l'ajournement, cinq témoins retournés dans l'Inde, vingt autres dont le départ est retardé depuis deux ans par la même cause, l'iniquité sans exemple, de laisser s'écouler des années, tandis qu'un Accusé gémit dans les liens d'une procédure criminelle et sous l'oppression de ses Accusateurs, forment les fondemens de sa demande. Il a été arrêté de suivre au procès lundi prochain; M. *Burke*, dans les Communes, a annoncé que le Comité étoit prêt, et qu'il commenceroit par l'Accusation relative à *la réception des présens*. C'est la sixième du Bill d'*impéachment*; et comme on n'en a suivi que deux encore, il est apparent que la troisième, la quatrième et la cinquième sont abandonnées.

Il s'est fait un changement extrêmement avantageux et soutenu dans la santé du Roi : depuis 15 jours Sa Majesté a été constamment et parfaitement calme,

Digitized by Google

sans rechute. Elle a vu, à plusieurs reprises, la Reine et les Princesses, a conversé avec elles, s'est promenée presque tous les jours, et long-temps, dans les jardins de Kew et de Richmond, s'est rasé de nouveau, Elle-même, le visage et la tête, et n'a pas encore montré, à beaucoup près, des symptômes aussi marqués d'amélioration. On attribue ces heureux effets à la formation d'un abcès au cou, qui donne une abondante suppuration. Quoiqu'en disent les Papiers dévoués à des intérêts que contrarieroit furieusement le rétablissement de ce Monarque, nous ne parlons de sa situation actuelle, et nous n'en avons jamais parlé, que sur des autorités de la plus haute confiance.

FRANCE.

De Versailles, le 12 février.

Le Marquis de Bonneval, le Vicomte de Caraman & le Chevalier Maurice de Caraman, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 4 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le Roi a nommé à l'Intendance de la Martinique, vacante par la retraite du sieur de Foulquier, le sieur Foulon d'Ecotier, Maître des Requêtes, Intendant de la Guadeloupe. Sa Majesté a en même-temps décidé que cette dernière Intendance demeureroit supprimée.

Le 8, Leurs Majestés & la Famille Royale

Digitized by Google

ont signé le contrat de mariage du Comte de Chauvigny avec demoiselle de Biré.

Le même jour, le sieur Laservolle, que le Roi, sur la démission du sieur le Monnier, actuellement son premier Médecin, a pourvu de la charge de son Médecin ordinaire, a eu l'honneur d'être présenté, en cette qualité, à Sa Majesté.

Le 9, le Vicomte de Vassan, le Comte de Faudran, le Baron Dumerle de Blanc-Buisson, le Comte Louis de Chamisso, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 18 février.

FIN DU RÈGLEMENT FAIT PAR LE ROI, pour l'exécution des Lettres de convocation des Etats-Généraux.

XIX. Les Baillis & Commandeurs de l'Ordre de Malte seront compris dans l'Ordre Ecclésiastique. Les Novices sans bénéfices seront compris dans l'Ordre de la Noblesse; & les Servans qui n'ont point fait de vœux, dans l'Ordre du Tiers-Etat.

XX. Les femmes possédant divisément, les filles & les veuves, ainsi que les mineurs, jouissant de la noblesse, pourvu que lesdites femmes, filles, veuves & mineurs possèdent des fiefs, pourront se faire représenter par des Procureurs pris dans l'Ordre de la Noblesse.

XXI. Tous les Députés & Procureurs fondés seront tenus d'apporter tous les mémoires & instructions qui leur auront été remis par leurs commettans, & de les présenter lors de la rédaction des cahiers, pour y avoir tel égard que de raison.

Lesdits

Lesdits Députés & Procureurs fondés ne pourront avoir, lors de ladite rédaction, & dans toute autre délibération, que leur suffrage personnel; mais pour l'élection des Députés aux États-Généraux, les fondés de procuration des Ecclésiastiques possédant bénéfices, & des Nobles possédant fiefs, pourront, indépendamment de leur suffrage personnel, avoir deux voix, & ne pourront en avoir davantage, quel que soit le nombre de leurs commettans.

XXII. Les Baillis & Sénéchaux principaux, ou leurs Lieutenans, feront, à la réquisition du Procureur du Roi, notifier les Lettres de convocation, ainsi que le présent Réglement, par un Huissier royal, aux Officiers municipaux des villes, Maires, Consuls, Syndics, Préposés, ou autres Officiers des paroisses & communautés de campagne; situées dans l'étendue de leur juridiction pour les cas royaux, avec sommation de faire publier lesdites Lettres & ledit Réglement au prône des Messes paroissiales; & à l'issue desdites Messes, à la porte de l'église, dans une Assemblée convoquée en la forme accoutumée.

XXIII. Les copies des Lettres de convocation, du présent Réglement, ainsi que de la Sentence du Bailli ou Sénéchal, seront imprimées & notifiées sur papier non timbré. Tous les procès-verbaux & autres actes relatifs aux assemblées & aux élections, qu'ils soient ou non dans le cas d'être signifiés, seront pareillement rédigés sur papier libre; le prix de chaque exploit sera fixé à douze sous.

XXIV. Huitaine au plus tard après la notification & publication des Lettres de convocation, tous les habitans composant le Tiers-Etat des villes, ainsi que ceux des bourgs, paroisses & communautés de campagne, ayant un rôle séparé d'impositions, seront tenus de s'assembler dans la

forme ci-après prescrite, à l'effet de rédiger le cahier de leurs plaintes & doléances, & de nommer des Députés pour porter ledit cahier aux lieu & jour qui leur auront été indiqués par l'acte de notification & sommation qu'ils auront reçu.

XXV. Les paroisses & communautés, les bourgs, ainsi que les villes non comprises dans l'état annexé au présent Réglement, s'assembleront dans le lieu ordinaire des Assemblées, & devant le Juge du lieu, ou en son absence, devant tout autre Officier public, à laquelle Assemblée auront droit d'assister tous les habitans composant le Tiers-Etat, nés François ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés & compris au rôle des impositions, pour concourir à la rédaction des cahiers, & à la nomination des Députés.

XXVI. Dans les villes dénommées en l'état annexé au présent Réglement, les habitans s'assembleront d'abord par corporations, à l'effet de quoi les Officiers municipaux seront tenus de faire avertir, sans ministère d'Huissier, les Syndics ou autres Officiers principaux de chacune desdites corporations, pour qu'ils aient à convoquer une Assemblée générale de tous les membres de leur corporation. Les corporations d'arts & métiers choisiront un Député à raison de cent individus & au-dessous, présens à l'Assemblée; deux au-dessus de cent, trois au-dessus de deux cents, & ainsi de suite. Les corporations d'arts libéraux, celles des Négocians, Armateurs, & généralement tous les autres citoyens, réunis par l'exercice des mêmes fonctions, & formant des Assemblées ou des corps autorisés, nommeront deux Députés, à raison de cent & au-dessous, quatre au-dessus de cent, six au-dessus de deux cents, & ainsi de suite.

En cas de difficulté sur l'exécution du présent

Digitized by Google

article, les Officiers municipaux en décideront provisoirement, & leur décision sera exécutée nonobstant opposition ou appel.

XXVII. Les habitans composant le Tiers-Etat desdites villes, qui ne se trouveront compris dans aucuns corps, communautés ou corporations, s'assembleront à l'Hôtel-de-ville au jour qui sera indiqué par les Officiers municipaux, & il y sera élu des Députés dans la proportion de deux Députés pour cent individus & au-dessous, présens à ladite Assemblée, quatre au-dessus de cent, six au-dessus de deux cents, & toujours en augmentant ainsi dans la même proportion.

XXVIII. Les Députés choisis dans ces différentes Assemblées particulières, formeront à l'Hôtel-de-ville, & sous la présidence des Officiers municipaux, l'Assemblée du Tiers-Etat de la ville, dans laquelle Assemblée ils rédigeront le cahier des plaintes & doléances de ladite ville, & nommeront des Députés pour le porter aux lieu & jour qui leur auront été indiqués.

XXIX. Nulle autre ville que celle de Paris n'enverra de Députés particuliers aux Etats-Généraux, les grandes villes devant en être dédommagées, soit par le plus grand nombre de Députés accordé à leur bailliage ou sénéchaussée, à raison de la population desdites villes, soit par l'influence qu'elles seront dans le cas d'avoir sur le choix de ces Députés.

XXX. Ceux des Officiers municipaux qui ne seront pas du Tiers-Etat, n'auront dans l'Assemblée qu'ils présideront aucune voix, soit pour la rédaction des cahiers, soit pour l'élection des Députés; ils pourront néanmoins être élus; & il en sera usé de même à l'égard des Juges des lieux, ou autres Officiers publics qui présideront les Assemblées des paroisses ou communautés dans lesquelles ils ne seront pas domiciliés.

Digitized by Google

XXXI. Le nombre des Députés qui seront choisis par les paroisses & communautés de campagne, pour porter leurs cahiers, sera de deux, à raison de deux cents feux & au-dessous; de trois au-dessus de deux cents feux; de quatre au-dessus de trois cents feux, & ainsi de suite. Les villes enverront le nombre de Députés fixé par l'état général annexé au présent Réglement; & à l'égard de toutes celles qui ne s'y trouvent pas comprises, le nombre de leurs Députés sera fixé à quatre.

XXXII. Les actes que le Procureur du Roi fera notifier aux Officiers municipaux des villes & aux Syndics, Fabriciens ou autres Officiers des bourgs, paroisses & communautés des campagnes, contiendront sommation de se conformer aux dispositions du Réglement & de l'Ordonnance du Bailli ou Sénéchal, soit pour la forme de leurs Assemblées, soit pour le nombre de Députés que lesdites villes & communautés auront à envoyer, suivant l'état annexé au présent Réglement, ou d'après ce qui est porté par l'article précédent.

XXXIII. Dans les Bailliages principaux ou Sénéchaussées principales, auxquels doivent être envoyés des Députés du Tiers-Etat des Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, les Baillis ou Sénéchaux, ou leurs Lieutenans en leur absence, seront tenus de convoquer, avant le jour indiqué pour l'Assemblée générale, une Assemblée préliminaire des Députés du Tiers-Etat des villes, bourgs, paroisses & communautés de leur ressort, à l'effet par lesdits Députés d'y réduire leurs cahiers en un seul, & de nommer le quart d'entre eux pour porter ledit cahier à l'Assemblée générale des Trois-états du Bailliage ou Sénéchaussée, & pour concourir avec les Députés des autres Bailliages secondaires, tant à la réduction en un seul de tous les cahiers desdits Bailliages ou Sénéchaussées, qu'à

Digitized by Google

l'élection du nombre de Députés aux Etats-Généraux, fixé par la Lettre du Roi.

La réduction au quart ci-dessus ordonnée dans lesdits Bailliages principaux & secondaires, ne s'opérera pas d'après le nombre des Députés présens, mais d'après le nombre de ceux qui auroient dû se rendre à ladite Assemblée, afin que l'influence que chaque Bailliage doit avoir sur la rédaction des cahiers, & l'élection des Députés aux Etats-Généraux à raison de sa population, & du nombre des communautés qui en dépendent, ne soit pas diminuée par l'absence de ceux des Députés qui ne se seroient pas rendus à l'Assemblée.

XXXIV. La réduction au quart des Députés des villes & communautés pour l'élection des Députés aux Etats-Généraux, ordonnée par Sa Majesté dans les Bailliages principaux auxquels doivent se réunir les Députés d'autres Bailliages secondaires, ayant été déterminée par la réunion de deux motifs; l'un, de prévenir des Assemblées trop nombreuses dans ces Bailliages principaux; l'autre, de diminuer les peines & les frais de voyages plus longs & plus multipliés d'un grand nombre de Députés; & ce dernier motif n'existant pas dans les Bailliages principaux qui n'ont pas de Bailliages secondaires, Sa Majesté a ordonné que dans lesdits Bailliages principaux n'ayant point de Bailliages secondaires, l'élection des Députés du Tiers-Etat aux Etats Généraux, sera faite immédiatement après la réunion des cahiers de toutes les villes & communautés en un seul, par tous les Députés desdites villes & communautés qui s'y seront rendus, à moins que le nombre desdits Députés n'excédât celui de deux cents; auquel cas seulement lesdits Députés seront tenus de se réduire audit nombre de deux cents pour l'élection des Députés aux Etats-Généraux.

XXXV. Les Baillis & Sénéchaux principaux

Digitized by Google

auxquels Sa Majesté aura adressé ses Lettres de convocation, ou leurs Lieutenans, en feront remettre des copies collationnées, ainsi que du Réglement y annexé, aux Lieutenans des Bailliages & Sénéchaussées secondaires, compris dans l'arrondissement fixé par l'état annexé au présent Réglement, pour être procédé par les Lieutenans desdits Bailliages & Sénéchaussées secondaires, tant à l'enregistrement & à la publication desdites Lettres de convocation & dudit Réglement, qu'à la convocation des Membres du Clergé, de la Noblesse, par-devant le Bailli ou Sénéchal principal, ou son Lieutenant, & du Tiers-Etat, par-devant eux.

XXXVI. Les Lieutenans des Bailliages & Sénéchaussées secondaires, auxquels les Lettres de convocation auront été adressées par les Baillis ou Sénéchaux principaux, seront tenus de rendre une Ordonnance conforme aux dispositions du présent Réglement, en y rappelant le jour fixé par l'ordonnance des Baillis ou Sénéchaux principaux pour la tenue de l'Assemblée des Trois-Etats.

XXXVII. En conséquence, lesdits Lieutenans des Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, feront assigner les Evêques, Abbés, Chapitres, Corps & Communautés ecclésiastiques rentés, réguliers & séculiers, des deux sexes, les Prieurs, les Curés, les Commandeurs, & généralement tous les Bénéficiers & tous les Nobles possédant fiefs dans l'étendue desdits Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, à l'effet de se rendre à l'Assemblée générale des Trois-Etats du Bailliage ou de la Sénéchaussée principale, aux jour & lieu fixés par les Baillis ou Sénéchaux principaux.

XXXVIII. Lesdits Lieutenans des Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, feront également notifier les Lettres de convocation, le Réglement & leur Ordonnance aux villes, bourgs, paroisses &

Digitized by Google

communautés situés dans l'étendue de leur jurisdiction. Les Assemblées de ces villes & communautés s'y tiendront dans l'ordre & la forme portés au présent Réglement, & il se tiendra devant les Lieutenans desdits Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, & au jour par eux fixé, quinzaine au moins avant le jour déterminé pour l'Assemblée générale des Trois-Etats du Bailliage ou Sénéchaussée principale, une Assemblée préliminaire de tous les Députés des villes & communautés de leur ressort, à l'effet de réduire tous leurs cahiers en un seul, & de nommer le quart d'entre eux pour porter ledit cahier à l'Assemblée des Trois-Etats du Bailliage ou Sénéchaussée principale, conformément aux Lettres de convocation.

XXXIX. L'Assemblée des Trois-Etats du Bailliage ou de la Sénéchaussée principale, sera composée des Membres du Clergé & de ceux de la Noblesse qui s'y seront rendus, soit en conséquence des assignations qui leur auront été particulièrement données, soit en vertu de la connoissance générale acquise par les publications & affiches des Lettres de convocation, & des différens Députés du Tiers-Etats qui auront été choisis pour assister à ladite Assemblée.

Dans les séances, l'Ordre du Clergé aura la droite, l'Ordre de la Noblesse occupera la gauche, & celui du Tiers sera placé en face. Entend Sa Majesté que la place que chacun prendra en particulier dans son Ordre, ne puisse tirer à conséquence dans aucun cas, ne doutant pas que tous ceux qui composeront ces Assemblées, n'aient les égards & les déférences que l'usage a consacrés pour les rangs, les dignités & l'âge.

XL. L'Assemblée des trois Ordres réunis sera présidée par le Bailli ou Sénéchal, ou son Lieutenant; il y sera donné acte aux comparans de leur

Digitized by Google

comparution, & il sera donné défaut contre les non comparans; après quoi il sera passé à la réception du serment que feront les Membres de l'Assemblée, de procéder fidèlement à la rédaction du cahier général, & à la nomination des Députés. Les Ecclésiastiques & les Nobles se retireront ensuite dans le lieu qui leur sera indiqué pour tenir leurs Assemblées particulières.

XLI. L'Assemblée du Clergé sera présidée par celui auquel l'Ordre de la hiérarchie défère la présidence; celle de la Noblesse sera présidée par le Bailli ou Sénéchal, & en son absence, par le Président qu'elle aura élu; auquel cas l'Assemblée qui se tiendra pour cette élection, sera présidée par le plus avancé en âge. L'Assemblée du Tiers-Etat sera présidée par le Lieutenant du Bailliage ou de la Sénéchaussée, & à son défaut par celui qui doit le remplacer. Le Clergé & la Noblesse nommeront leurs Secrétaires; le Greffier du Bailliage sera Secrétaire du Tiers.

XLII. S'il s'élève quelques difficultés sur la justification des titres & qualités de quelques-uns de ceux qui se présenteront pour être admis dans l'Ordre du Clergé ou dans celui de la Noblesse, ces difficultés seront décidées provisoirement par le Bailli ou Sénéchal, & en son absence par son Lieutenant, assisté de quatre Ecclésiastiques pour le Clergé, & de quatre Gentilshommes pour la Noblesse, sans que la décision qui interviendra, puisse servir ou préjudicier dans aucun autre cas.

XLIII. Chaque Ordre rédigera ses cahiers, & nommera ses Députés séparément, à moins qu'ils ne préfèrent d'y procéder en commun, auquel cas le consentement des trois Ordres, pris séparément, sera nécessaire.

XLIV. Pour procéder à la rédaction des cahiers, il sera nommé des Commissaires qui y vaqueront sans interruption & sans délai; & aussitôt que le

Digitized by Google

travail sera fini, les cahiers de chaque Ordre seront définitivement arrêtés dans l'Assemblée de l'Ordre.

XLV. Les cahiers seront dressés & rédigés avec le plus de précision & de clarté qu'il sera possible; & les pouvoirs dont les Députés seront munis, devront être généraux & suffisans pour proposer, remontrer, aviser & consentir, ainsi qu'il est porté aux Lettres de convocation.

XLVI. Les élections des Députés qui seront successivement choisis pour former les Assemblées graduelles ordonnées par le présent Réglement, seront faites à haute voix; les Députés aux Etats-Généraux seront seuls élus par la voie du scrutin.

XLVII. Pour parvenir à cette dernière élection, il sera d'abord fait choix au scrutin, de trois Membres de l'Assemblée qui seront chargés d'ouvrir les billets, d'en vérifier le nombre, de compter les voix, & de déclarer le choix de l'Assemblée.

Les billets de ce premier scrutin seront déposés par tous les Députés successivement dans un vase placé sur une table, au-devant du Secrétaire de l'Assemblée, & la vérification en sera faite par ledit Secrétaire, assisté des trois plus anciens d'âge.

Les trois Membres de l'Assemblée qui auront eu le plus de voix, seront les trois Scrutateurs.

Les Scrutateurs prendront place devant le bureau, au milieu de la salle de l'Assemblée, & ils déposeront d'abord dans le vase à ce préparé, leur billet d'élection; après quoi tous les Electeurs viendront pareillement, l'un après l'autre, déposer ostensiblement leurs billets dans ledit vase.

Les Electeurs ayant repris leurs places, les Scrutateurs procéderont d'abord au compte & recensement des billets; & si le nombre s'en trouvoit supérieur à celui des suffrages existans dans l'Assemblée, en comptant ceux qui résultent des procura-

tions, il seroit, sur la déclaration des Scrutateurs, procédé à l'instant à un nouveau scrutin, & les billets du premier scrutin seroient incontinent brûlés.

Si le même billet portoit plusieurs noms, il seroit rejeté, sans recommencer le scrutin; il en seroit usé de même, dans le cas où il se trouveroit un ou plusieurs billets qui fussent en blanc.

Le nombre des billets étant ainsi constaté, ils seront ouverts, & les voix seront vérifiées par lesdits Scrutateurs, à voix basse.

La pluralité sera censée acquise par une seule voix au-dessus de la moitié des suffrages de l'Assemblée.

Tous ceux qui auront obtenu cette pluralité, seront déclarés Elus.

Au défaut de ladite pluralité, on ira une seconde fois au scrutin, dans la forme qui vient d'être prescrite; & si le choix de l'Assemblée n'est pas encore déterminé par la pluralité, les Scrutateurs déclareront les deux Sujets qui auront réuni le plus de voix, & ce seront ceux-là seuls qui pourront concourir à l'élection qui sera déterminée par le troisième tour de scrutin, ensorte qu'il ne sera dans aucun cas nécessaire de recourir plus de trois fois au scrutin.

En cas d'égalité parfaite de suffrages entre les concurrens dans le troisième tour de scrutin, le plus ancien d'âge sera élu.

Tous les billets, ainsi que les notes des Scrutateurs, seront soigneusement brûlés après chaque tour de scrutin.

Il sera procédé au scrutin, autant de fois qu'il y aura de Députés à nommer.

XLVIII. Dans le cas où la même personne auroit été nommée Député aux Etats-Généraux par plus d'un Bailliage dans l'ordre du Clergé, de la Noblesse ou du Tiers-Etat, elle sera obligée d'opter. S'il arrive que le choix du Bailliage tombe sur une

personne absente, il sera sur le-champ procédé dans la même forme à l'élection d'un suppléant pour remplacer ledit Député absent, si, à raison de l'option ou de quelque autre empêchement, il ne pouvoit point accepter la députation.

XLIX. Toutes les élections graduelles des Députés, y compris celles des Députés aux Etats-Généraux, ainsi que la remise qui leur sera faite, tant des cahiers particuliers que du cahier général, seront constatées par des procès-verbaux qui contiendront leurs pouvoirs.

L. Mande & ordonne Sa Majesté à tous les Baillis & Sénéchaux, & à l'Officier principal de chacun des Bailliages & Sénéchaussées, compris dans l'état annexé au présent Réglement, de procéder à toutes les opérations & à tous les actes prescrits pour parvenir à la nomination des Députés, tant aux Assemblées particulières qu'aux Etats-Généraux, selon l'ordre desdits Bailliages & Sénéchaussées, tel qu'il se trouve fixé par ledit état, sans que lesdits actes & opérations, ni en général d'aucune des dispositions faites par Sa Majesté, à l'occasion de la convocation des Etats-Généraux, ni d'aucune des expressions employées dans le présent Réglement, ou dans les sentences & ordonnances des Baillis & Sénéchaux principaux, qui auront fait passer les Lettres de convocation aux Officiers des Bailliages ou Sénéchaussées secondaires, il puisse être induit ni résulter en aucun autre cas aucun changement ou novation dans l'ordre accoutumé de supériorité, infériorité ou égalité desdits Bailliages.

LI. Sa Majesté voulant prévenir tout ce qui pourroit arrêter ou retarder le cours des opérations prescrites pour la convocation des Etats-Généraux, ordonne que toutes les sentences, ordonnances & décisions qui interviendront sur les citations, les Assemblées, les élections, & généra-

lement sur toutes les opérations qui y seront relatives, seront exécutées par provision, nonobstant toutes appellations & oppositions en forme judiciaire, que Sa Majesté a interdites, sauf aux parties intéressées à se pourvoir pardevers Elle, par voie de représentations & par simples mémoires.

Fait & arrêté par le Roi, étant en son Conseil, tenu à Versailles le vingt-quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé*, LOUIS : *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL.

On a joint à ce Règlement l'état, par ordre alphabétique, des Bailliages royaux et Sénéchaussées royales des Pays d'Elections qui députeront directement ou indirectement aux Etats-Généraux, avec le nombre de leurs députations, chaque députation composée d'un Député du Clergé, d'un de la Noblesse, et de deux du Tiers-Etat. Le nombre total des députations est fixé à 156.

A l'égard des Pays d'Etat et des Provinces qui ont passé sous la domination du Roi depuis 1614, Sa Majesté fera connoître ses intentions sur la forme et le nombre de leurs députations, par des Réglemens séparés.

Cet état est suivi d'un autre, aussi par ordre alphabétique, contenant les noms des Villes, des Pays d'Elections qui doivent envoyer plus de quatre Députés aux Assemblées des Bailliages et Sénéchaussées, et le nombre des Députés que chacun y enverra. Les Villes non comprises dans cet état, enverront à l'Assemblée des Bailliages ou de la Sénéchaussée

dont elles dépendent, le nombre de Députés fixés par l'article XXXI du Réglement.

DÉCLARATION DU ROI, du 21 janvier 1789, concernant les Non-Catholiques, qui proroge jusqu'au premier janvier 1790, le délai d'un an prescrit par l'art. XXI de l'Edit de novembre 1787; registrée en Parlement le 10 février 1789.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; Salut. Par les articles XXI, XXII & XXIII de notre Edit du mois de novembre 1787, registré le 29 janvier 1788 en notre Cour de Parlement à Paris, nous avons accordé à aucuns de nos Sujets ou Etrangers non-Catholiques, à compter du jour de la publication & enregistrement de notre Edit dans celle de nos Cours dans le ressort de laquelle ils seroient domiciliés, le terme & espace d'une année, pour se conformer, en ce qui les concerne, aux formalités prescrites par notre Edit, & jouir en conséquence du bénéfice résultant des dispositions y contenues; mais étant informé qu'un grand nombre d'entre eux qui se proposoient de remplir lesdites formalités, ont été alarmés de voir arriver l'échéance du terme prescrit, nous avons pensé qu'il étoit de notre justice d'y pourvoir. A ces causes, etc.

Le 10 de ce mois, un Arrêt du Parlement, rendu les Chambres assemblées, les Pairs y séant, a condamné à être lacéré et brûlé, un écrit en deux volumes, intitulé: *Histoire secrète de la Cour de Berlin*, ou *Correspondance*

d'un Voyageur François. Ce Voyageur anonyme a présenté ses titres de créance dans cet Imprimé, dont eût rougi le gagiste même de l'*Aretin*. Il s'annonce comme un espion subalterne, comme un écouteur de valets, un suborneur de confidences, un directeur de femmes perdues. Moyennant de l'argent, il promet à son Correspondant de lui donner le recueil le plus complet des propos de la canaille de Berlin. Les Souverains le voient et l'admirent : la même sympathie passe aux Ministres d'Etat, qui révèlent à ce vagabond mercenaire tous les secrets du cabinet. Pour les récompenser de leur accueil, de leurs dîners, de leur confiance, de leur hospitalité, il les déchire avec des ongles imbibés d'eau forte. Toutes les portes tombent devant lui ; tous les portefeuilles s'ouvrent ; chacun s'empresse de lui faire confidence de ce que la probité tairoit, si elle savoit la vérité, et il trahit les confidences de ceux-là seulement qui lui racontent des impostures. D'ailleurs, Juge compétent des Généraux, supérieur aux hommes d'Etat, aux Souverains, aux Ambassadeurs, il ne voit que lui en France, qui, en conscience, puisse ne pas déshonorer le Corps Diplomatique. La meilleure preuve qu'il donne de sa sublimité politique, c'est un projet, sensé, de verser le trésor du Roi de Prusse dans les fonds de France, six mois avant la déclaration du *déficit*. Ses prédictions répondent à ses grands desseins. Il ré-

pond sur sa tête brûlée que jamais les Prussiens ne marcheront en Hollande, que la Cour de Berlin et son Ministère sont complètement endormis, et que désormais cette Monarchie ne comptera plus dans les évènemens politiques.

La France avoit déja fait justice de ce tissu d'horreurs et d'inepties. Chez une Nation polie, grande et généreuse, de pareils outrages au droit des gens et à la vérité, ne pouvoient rester impunis. Sans doute il restera toujours quelques Lecteurs assez ignorans, ou d'une crédulité assez sotte, pour prostituer leur attention à cette œuvre de ténèbres; mais du moins le Parlement aura vengé l'honneur national.

L'Arrêt est précédé d'un Réquisitoire de M. *Séguier*, Avocat-Général, qui caractérise en traits fort justes cet Imprimé.

« Cette histoire, dit-il, ne présente par-tout qu'un recueil d'impostures honteuses, invraisemblables, & inventées à plaisir, plutôt pour satisfaire la manie de l'Ecrivain, que pour attacher la curiosité d'un Lecteur qui cherche à s'instruire.... »

« C'est un assemblage de réflexions hasardées sur des conversations malignes, sur des rapports mensongers, sur des confidences artificieuses, & sur des faits enfin dénués de certitude, rapprochés à la hâte, transcrits avec précipitation, & que l'Emissaire caché n'a pas craint d'affirmer comme véritables, parce que c'étoit la seule monnoie avec laquelle il pouvoit compenser le traitement qu'on lui faisoit, & dont il reproche sans cesse la médiocrité. »

« Que penser d'un Ecrivain qui adopte volontairement le rôle de délateur caché, qui va s'établir dans une Cour étrangère, avec cette franchise, cette aisance, cette aménité qui forme les liaisons, & qui, abusant bientôt des sentimens qu'il a inspirés, ose révéler des particularités qu'il ne doit qu'à la confiance la plus intime, ose calomnier tous ceux qui l'ont reçu avec bonté, ose leur prêter des propos & des projets dont rien ne garantit la fidélité, & porte l'audace jusqu'à insulter, avec un cynisme odieux, des personnages si fort au-dessus de cet *Agent subalterne*, ainsi qu'il se qualifie lui-même, qu'il est difficile d'ajouter foi à ses assertions, parce que, pour être vraies, elles doivent être fondées sur la plus grande intimité, sur une fréquentation pour ainsi dire habituelle & un commerce d'égal à égal? Encore, quel est l'homme qui s'expose à rougir devant son semblable? Les Grands peuvent s'oublier en présence des personnes de leur intérieur: les besoins d'un service journalier les rendent nécessaires. Elles voient l'homme tel qu'il est en effet, & dépouillé de l'appareil du faste & de la grandeur. Mais un Roi, mais un Prince, mais un homme constitué en dignité, sait toujours se respecter devant un Etranger; quelque familiarité qu'on lui accorde, il est moralement suspect; il n'obtient qu'une confiance passagère: on forme avec lui des liaisons du moment plutôt que d'habitude. Quel peut en être le produit, lorsque cet Etranger avoue lui-même qu'il est regardé comme un Espion: & s'il est soupçonné de vouloir pénétrer les secrets du Gouvernement, une sage circonspection n'engage-t-elle pas à lui donner le change, & à le tromper par l'apparence même de la confiance qu'il veut surprendre pour en abuser? »

« Supposons néanmoins que l'Auteur trompé

par de faux rapports ou par de fausses combinaisons, ait cru voir réellement tout ce qu'il a inséré dans ses Lettres anonymes, l'Ouvrage entier n'en présentera pas moins une violation du droit des gens, un abus de l'hospitalité, une infamie d'autant moins pardonnable, que la familiarité étoit en lui le manteau de la perfidie, & que la sainte amitié devenoit l'instrument de la trahison. »

« On a regardé ce Libelle comme propre à soulever toutes les Puissances, si la Justice ne se hâtoit de le proscrire. Le Roi devoit aux principales Têtes couronnées de l'Europe, une espèce de désaveu solennel des calomnies publiées & imprimées dans ses Etats. »

« C'est le Roi, lui-même, dit M. *Séguier*, qui a chargé le Ministère public de dénoncer ce libelle, et d'en poursuivre la condamnation. »

La lettre qu'on va lire, nous est adressée par un homme dont nous respectons infiniment le caractère et les lumières. Il se seroit trompé, s'il avoit vu dans la remarque très-incidentelle qu'il relève, une désapprobation de la conduite générale d'une province, à laquelle nous avons applaudi à plusieurs reprises. Le Rédacteur de ce Journal étant étranger, il seroit souverainement indécent de sa part de se mêler de discuter, dans les circonstances présentes, les opinions, les intérêts, les démarches de qui que ce soit; aussi s'interdira-t-il toutes observations sur la lettre suivante. Simplement, nous ferons remarquer que, si

Digitized by Google

nous avons été induits en erreur, ce sont les faits mêmes qui nous ont trompés. La signature des 15 premiers Députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux, nommés par les Etats de Dauphiné (ce sont les seuls dont nous avons parlé), ne présentoit, à deux exceptions près, que des noms d'Avocats ou d'Officiers municipaux : l'Auteur de la lettre explique ce qu'il faut entendre par ces titres; mais nous ne pouvions le deviner. Quant aux *Mandats*, que notre estimable Informateur réduit à deux, nous renvoyons à ces *Pouvoirs* mêmes qui sont publics.

« Vous avez été mal instruit, Monsieur, lorsqu'en rendant compte, le 24 janvier dernier, de l'élection que les États du Dauphiné ont faite des Députés de cette province aux Etats-Généraux, vous avez dit qu'*à la réserve d'un Négociant & d'un Bourgeois*, ceux du Tiers-état étoient tous ou *Avocats* ou *Officiers-Municipaux*, & qu'il ne se trouve dans leur nombre, *pas un habitant de la campagne, pas un propriétaire de terres proprement dit.* »

« Je pourrois vous observer d'abord que le réglement approuvé par Sa Majesté, qui détermina les formes de la nomination des Députés aux Etats-généraux, décide qu'on pourra les choisir dans toute l'étendue de la Province, sans aucune observation du district, & sans autre condition que la confiance des Electeurs & une propriété. Mais il n'est point vrai, Monsieur, que presque tous les Députés du Tiers-Etat soient ou *Avocats* ou *Officiers-Municipaux*. Un grand nombre de personnes du Tiers-État de cette Province, qui jouissent d'une certaine aisance, se font

Digitized by Google

recevoir *Avocats*, sans vouloir exercer cette profession. *Plusieurs* des Députés sont du genre de ceux dont on vient de parler. *Plusieurs* n'ont pas même le titre d'Avocat, & sont *Agriculteurs* ou *Négocians*; d'autres sont revêtus d'Offices de Judicature ou de Magistrature; *plusieurs* habitent la *campagne*, tous sont *propriétaires de terres*; enfin, tous ont recueilli plus de la moitié des suffrages dans une assemblée de 288 Electeurs, formée des trois Ordres de toutes les classes, de tous les cantons, & dont plus de la moitié étoient habitans des campagnes. Nous n'avons pas cru qu'il fût besoin de créer des Ordres dans les Ordres, de limiter la liberté du choix, & de regarder à la profession dans ceux dont le premier devoir est d'oublier la leur, pour n'être plus que citoyens. »

« Les villes de commerce, les provinces de grande agriculture, enverront, sans doute, plus que nous d'agriculteurs & de commerçans; nous désirons, nous espérons même que la liberté, que l'administration publique, que la révolution morale qui les suit, fixeront un jour dans les campagnes, les grands propriétaires & les citoyens exercés aux affaires publiques. En attendant, Monsieur, nous avons cru que la crise dont nous sortons, que les assemblées fréquentes qu'elle a occasionnées, ayant mis au jour les qualités d'un grand nombre de citoyens, pourroient aussi bien guider notre choix que toute autre considération; il ne nous reste de regret que celui de n'avoir pu l'étendre davantage. Nous n'avons point cru que la *Mairie* des villes, après avoir été, pour ceux qui l'exercent, une source de dangers, une épreuve de patriotisme, dût aujourd'hui devenir un titre d'exclusion; que la robe du Tiers-Etat, que nous avons vu repousser avec tant d'énergie, l'établissement de ces tribunaux qui n'étoient utiles que pour elle, pût aujourd'hui nous être

Digitized by Google

suspecte ; & que l'usage des affaires, l'étude des lois, l'habitude d'écrire & de parler, fussent des qualités indifférentes dans une assemblée dont le travail le plus important sera de faire la constitution. »

« Quant au *mandat*, dont vous blâmez les dispositions *impératives*, elles se réduisent à deux ; celle de n'opiner qu'en Ordres réunis, & celle de n'accorder l'impôt que pour une tenue fixe, après avoir fait la constitution ; nous n'imaginons pas que vos reproches portent sur la dernière. Quant à l'autre, nous conviendrons que si nous eussions pu présumer que dans les Ordres des autres provinces, il régnât le même accord & le même esprit d'union qui subsistent dans la nôtre, l'imitation des pouvoirs eût été plus convenable. »

« Mais nous avons considéré, 1°. Qu'une partie de la Noblesse de Bourgogne & de celle de Franche-Comté, ayant déja fait des protestations contre la délibération par tête, il étoit de notre devoir de prémunir nos Députés contre un exemple aussi dangereux, et de mettre pour le soutien des vrais principes, la même opiniâtreté que l'on mettoit ailleurs à la défense des préjugés. »

« 2°. Que s'agissant de former une constitution, il falloit donner à nos représentans des pouvoirs *ad hoc* ; & qu'une fois que nous aurons des Etats-généraux périodiques, & que la constitution aura déterminé les fonctions & les droits des représentans du peuple, il ne sera plus au pouvoir des provinces de leur donner des pouvoirs absolus. »

« 3°. Que pour parvenir à une constitution, il est indispensablement nécessaire que les Ordres soient réunis ; qu'il ne sauroit y avoir autrement de véritable assemblée nationale ; & que le *Veto* de chaque Ordre est une sorte de *résistance*, tandis que nous avons besoin d'une force *d'action* ;

Digitized by Google

qu'en un mot le salut public est attaché à la délibération par tête. »

« Le Dauphiné, Monsieur, en a fait l'épreuve depuis six mois ; des momens d'orage ont quelquefois troublé son harmonie ; ils ont toujours été le fruit de la séparation des Ordres ; ils n'ont jamais été terminés que par leur réunion : nulle part cependant les Ordres n'ont eu plus de modération. Mais telle est la pente de l'intérêt, telle est la contagion de l'exemple, que les hommes assemblés se portent toujours à l'excès, quand, au lieu de se résister, leurs passions s'excitent mutuellement. »

» Voilà, Monsieur, les principaux motifs qui nous ont déterminé. La Province n'a garde d'ôter à ses Députés le moyen d'arriver, par des conférences, à la forme désirée, sans laquelle il n'y a point d'Etats-généraux ; mais elle n'a pas voulu qu'ils pussent l'engager avant que cette forme fût adoptée. En un mot, elle soumet ses destins à la volonté publique qui réside dans la Nation assemblée ; elle n'a pas dû les soumettre à la volonté particulière de trois Corps. Si dans les Etats-généraux la pluralité consent à délibérer par tête, le Dauphiné n'aura qu'à s'applaudir d'avoir donné l'exemple. Si l'on décide que l'on délibérera par Ordre, alors la Province s'assemblera pour donner de nouveaux pouvoirs ; & croyez, Monsieur, que d'après les sentimens de patriotisme, d'union & d'esprit public, dont jusqu'à présent elle n'a cessé de donner des preuves, elle déférera au vœu que la Nation aura exprimé. Tels sont, Monsieur, les éclaircissemens que nous espérons que vous voudrez bien insérer dans votre Journal. »

J'ai l'honneur d'être, &c. UN DAUPHINOIS.

Paris, le 12 février 1789.

Digitized by Google

Lettre au Rédacteur.

Belcaire, le 15 janvier 1789.

« Monsieur, dans un coin des Pyrénées existe le village de *Duclat*, dont le nom ne mérite d'être connu que par la quantité d'ours qui vont chercher une retraite dans les rochers affreux parmi lesquels ce mauvais village est construit, & par les chasses périlleuses que M. *de Nègre*, Baron *Duclat*, fait tous les ans, à grands frais, à ces bêtes féroces. »

« La chasse de toutes les espèces d'ours est assez » dangereuse, dit M. *Bourgeois*; car si on ne fait » que blesser cet animal sans s'arrêter, il se met » en furie, & court sur le Chasseur, qu'il assomme » avec ses pattes anterieures, & déchire avec ses » griffes; il l'embrasse aussi avec ces mêmes pattes, » & cherche à l'étouffer. »

« Les Chasseurs sont sur-tout très-exposés, lorsqu'il n'y a point d'arbres sur lesquels l'on puisse se réfugier; car si on ne tue pas l'ours du premier coup, l'on n'a que l'affreuse alternative de l'embrasser, & de se jeter dans les précipices, sur les bords desquels on se met en embuscade pour les attendre. »

« Ces dangers n'effrayent pas M. le *Baron Duclat* ni sa famille; toujours animé du désir de faire le bonheur de ses vassaux, il est toujours prêt à les secourir au premier avis. Il fut prévenu, le quatorzième de novembre dernier, que les ours étoient en plus grand nombre cette année que dans les années précédentes; qu'ils faisoient les plus grands dégâts dans toute la contrée: il se rendit en conséquence, le 16 dumême mois, dans sa terre, avec M. le *Chevalier de Nègre*, son frère, & la chasse fut résolue pour le lendemain. »

« J'ai vu, Monsieur, les apprêts de cette chasse dangereuse, dispendieuse & pénible. Soixante

Digitized by Google

Paysans armés de haches, une meute de dogues entourèrent le local où les ours s'étoient retirés, & que l'on devoit traquer. Dix Chasseurs se portèrent dans les passages, où il est impossible d'arriver autrement qu'en gravissant : j'étois du nombre des Chasseurs; cinq ours furent lancés, M. le *Baron Duclat* en tua un, quatre s'échappèrent à travers les Traqueurs ; un malheureux Paysan fut, dans leur fuite, la victime de leur fureur. M. le *Baron Duclat*, toujours infatigable, donna des ordres pour faire continuer la chasse. Le 19, M. le Chevalier, son frère, en tua un second, qui n'étoit pas moins monstrueux que les autres. Il y en a encore trois qui se sont retirés dans leur tanière, & que l'on ne peut pas approcher, à cause de la grande quantité de neiges. Mais le 23 décembre dernier, ayant été instruits que des loups attroupés faisoient des ravages considérables dans leur terre, ils sont partis de suite pour aller faire la guerre à ces nouveaux ennemis, plus nombreux, moins terribles, à la vérité, mais qui ne son pas moins dangereux pour les pauvres Cultivateurs. En peu de jours ils en ont tué quatre ; le reste de la troupe a été dispersé, par conséquent éloigné. Ainsi les pauvres habitans de ces contrées regardent MM. *Duclat* comme leurs libérateurs ; ils ne peuvent leur offrir d'autre hommage que leur reconnoissance & la publicité des bienfaits dont ils leur sont redevables. «

J'ai l'honneur d'être, &c.

MILAL.

M. *Julien-Charles Chartrain*, Président Honoraire au grenier à sel de Mamers, et *Jacqueline Fournier des Marais*, ont célébré, le mercredi 4 de ce mois, la cinquantième année de leur mariage.

Digitized by Google

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 février 1789, sont : 64, 27, 24, 38, 72.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 21 février 1789.

La soumission complète et subite des Etats de Brabant, a prévenu, par *interim*, la dissolution de cette Assemblée; sort qu'a éprouvé celle de Hainault. Plusieurs Membres des Etats de cette Province sont en fuite, ou gardés à vue : la garnison de Mons a été renforcée de six Compagnies; pendant l'opération de la cassation des Etats, les troupes ont été sur pied, les canons placés dans les rues, etc.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

SUÈDE.

De Stockholm, le 31 janvier 1789.

L'ACTIVITÉ des intrigues pour ranimer la défiance, et pour affoiblir les dispositions patriotiques de la Nation, n'est point découragée par le mépris général où ces manœuvres sont tombées. Chaque jour voit circuler de nouvelles faussetés, dont s'emparent les Gazettes, et qu'elles propagent sans retenue. Au nombre de ces rumeurs perfides, est celle que le Roi, malgré ses promesses et l'envoi des lettres de Convocation, n'a aucun dessein de tenir la Diète; que 6 mille Dalécarliens, dévoués à S. M., sont en marche pour cette capitale, et qu'ils y tiendront les Etats sous une espèce d'oppression. Ces inventions sont d'autant plus absurdes, que la Diète seule peut donner aux projets du Gouvernement l'énergie

Digitized by Google

nécessaire; que le Roi est sûr des sentimens des trois Ordres du Clergé, de la Bourgeoisie et des Paysans; et que s'il s'élève des oppositions, elles n'auront vraisemblablement pour fauteurs que certains Membres de la Noblesse.

POLOGNE.

De Varsovie, le 31 janvier.

Les circonstances de la cassation du Conseil-Permanent, que nous avons détaillées, nous obligèrent, la semaine dernière, à différer de rapporter une lettre apostolique de Sa Sainteté, qui fut lue en latin, pendant la même Séance du 21.

PIE PP. VI.

« Mes chers fils, nous vous donnons le salut & notre bénédiction apostolique. Il y a long-temps que nous avons reconnu que votre Ordre Equestre méritoit toute notre estime, par ses soins pour la Religion, & la piété qu'il montroit lorsqu'il étoit rassemblé pour décider du bien de l'Etat. Or, comme le temps approche où vous allez être assemblés à la Diète, nous croyons nous acquitter des devoirs que nous impose notre amour paternel, non pas en vous exhortant à la vertu, mais en vous faisant connoître ce que nous attendons de la vôtre. Vous savez sans doute vous-mêmes combien le temps présent est plein d'envie & d'offenses envers la Sainte Eglise, les choses sacrées & les hommes voués à Dieu; en sorte que rien n'est plus à crain-

Digitized by Google

dre aujourd'hui que les innovations qui blesseroient les droits de la Religion. C'est pourquoi, quoique vous y soyez portés de vous mêmes, nous vous exhortons encore de conserver dans vos comices l'esprit qui vous rendra favorable le Dieu des conseils & des œuvres; ce qui ne pourroit pas être, si vous négligiez les choses qui concernent la Religion orthodoxe & le Siége de la Sainte Eglise. Mais nous pensons qu'il seroit inutile d'en dire davantage à vous, chez qui l'on va voir réunis, & qui serez conduits par la prudence, la foi, l'amour de la Patrie, la force de l'ame, l'imitation de vos ancêtres & la gloire de votre Ordre. »

« Ces Lettres vous seront présentées par le vénérable frère *Ferdinand*, Archevêque de Carthage, Nonce ordinaire du S. Siége Apostolique, interprète excellent de nos intentions envers vous, & que nous vous recommandons particulièrement, & auquel vous pourrez avoir confiance, par quoi vous augmenterez notre bénévolence paternelle envers vous. Donné à Rome, à Ste. Marie majeure, sous l'anneau du Pécheur, le 14 août 1788, dans la quatorzième année de notre Pontificat. »

La Séance du lundi 26, a offert une nouvelle preuve de l'harmonie qui s'est rétablie dans les délibérations, depuis l'anéantissement du Conseil-Permanent. Depuis quelques jours l'on s'occupoit, dans les Conférences Patriotiques, d'un impôt destiné à faciliter l'emprunt dont nous avons parlé antérieurement, comme aussi à y suppléer pour le mois de mars, où la République aura déja besoin de fonds, tandis que les Négociations avec les prêteurs de Gênes ou-

Digitized by Google

d'Hollande seront à peine terminées. Cet impôt devoit porter le nom de *Protunkowy*, du latin *pro-tunc*, pour le moment.

Parmi ces projets d'impositions, on lut celui d'une double capitation pour les Juifs; mais M. *Kublicki*, Nonce de Livonie, déclara qu'il s'opposeroit à ce que les Etats ternissent leurs délibérations d'un acte d'injustice, en portant les impositions sur une classe d'hommes déja trop opprimée, et privée de Représentans dans la Chambre des Nonces. Cette opposition fut facilement adoptée par les Etats, et l'on substitua à ce projet celui d'un impôt sur les feux, payable par les seuls maîtres, et non par les paysans. L'impôt *pro-tunc* sur les feux, fera une somme de cinq millions de florins Polonois.

La Lithuanie se joignant à la résolution de la Pologne au sujet de cet impôt du moment, décida, dans la Séance du 27, le doublement de tous les impôts directs; ce qui produira une somme d'un million quatre cent mille florins Polonois. Le reste de la Séance fut rempli par la lecture d'un grand nombre de projets concernant les Starosties; et comme les vues en étoient opposées les unes aux autres, M. *Malachowski*, Maréchal de la Diète, proposa de les discuter dans des Comités particuliers, ce qui

Digitized by Google

fut adopté. Ensuite, le même Maréchal de la Diète et celui de la Couronne annoncèrent qu'il leur avoit été remis, de la part de l'Ambassadeur de Russie, la Note que voici, en réponse à celle qui avoit pour but l'évacuation des troupes Russes :

NOTE.

Le Soussigné, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Maj. l'Impératrice de toutes les Russies, ayant eu l'honneur de recevoir la Note qui lui a été adressée de la part des illustres Etats assemblés, se fait un devoir d'y répondre en témoignant sa surprise extrême de ce que les Commandans Nationaux ayent pu former des rapports sur l'assertion de l'établissement de nouveaux quartiers pour les troupes de l'Impératrice. Le Soussigné n'a pas manqué de faire passer à sa Cour cette seconde réclamation comme la première, et il peut assurer d'avance que les deux motifs qui l'ont dictée, sont aussi analogues aux principes de son Auguste Souveraine, qu'aux sentimens de S. M. Impériale. « L'indépendance et la liberté de la sérénissime République sont des vérités trop incontestables *pour qu'elles ayent besoin d'être rappelées, et qu'elles puissent jamais être exposées au moindre doute. Sacrées*

Digitized by Google

pour la Pologne, elles n'intéressent pas moins le systême invariable de la Russie, et l'amitié constante *de l'Impératrice pour le Roi et la République. »*

Du moment que le Soussigné, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de S. M. Impériale, aura été muni d'une réponse qu'il attend à chaque instant, il éprouvera une satisfaction bien vraie, en la transmettant aux illustres Etats assemblés.

Varsovie, ce 26 janvier 1789.

C. STACKELBERG.

Les Séances des jeudi, vendredi et samedi, ont été consacrées à l'examen d'un projet qui donne une plus grande extension à l'impôt du papier timbré; l'on fait monter à la valeur d'un million de florins Polonois, l'augmentation qu'il procure aux revenus de la République. Pendant le cours de ces dernières Séances, M. *Aubert*, Agent de la Cour de France, a remis aux Maréchaux de la Diète, un écrit dont nous allons faire connoître la teneur.

MM. les Maréchaux,

Je m'empresse d'avoir l'honneur d'informer vos Excellences que j'ai reçu de ma Cour une réponse à la communication officielle, qu'il leur a plu de me

Digitized by Google

faire, de différentes notes qui avoient été remises à l'Assemblée de la Diète, et des réponses qui y avoient été faites jusques et y comprise celle du 23 novembre dernier.

Je suis chargé de remercier vos Excellences de cette marque de confiance que la S. République a donnée à cette occasion à S. M. T. C., et je crois ne pouvoir mieux m'en acquitter qu'en transmettant ici à vos Excellences la copie par extrait de la dépêche du 8 du courant, qui me donne cette flatteuse commission, ainsi qu'il suit :

« MM. les Maréchaux de la Diète « ayant jugé à propos de s'adresser à « vous pour faire parvenir à S. M. les « différentes notes qui ont été remises « à cette Assemblée, et les réponses « qu'elle y a faites, je vous prie M. de « les remercier, et de leur dire que l'an- « cienne amitié qui unit la France et « la Pologne, ne peut qu'inspirer à Sa « Maj. le plus grand intérêt pour tout ce « qui contribuera à la tranquillité et à « la prospérité de la République. Que « le Roi espère de la sagesse de la Na- « tion Polonoise, qu'en s'occupant de « la restauration des diverses branches « de son Gouvernement, elle évitera « tout ce qui pourroit la compromettre « avec quelque Puissance que ce soit ; « qu'elle sentira que ce que des siècles

« *ont altéré ou détruit, ne peut pas être* « *rétabli en peu de mois ; qu'enfin,* « *elle pésera toutes les circonstances* « *que lui impose la nécessité de procé-* « *der avec mesure, pour ne pas s'expo-* « *ser à voir s'évanouir jusqu'à l'espé-* « *rance de recouvrer jamais sa consis-* « *tance et l'éclat que la Nature lui* « *avoit assignés parmi les Puissances* « *de l'Europe.* »

« *Je suis . . . .* »

Cette lettre n'a pas été lue aux Etats, et ne pouvoit pas l'être, parce qu'elle n'étoit et ne pouvoit être ministérielle, le sieur *Aubert* n'ayant aucun caractère politique.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 7 février.

Pendant l'année dernière il est entré dans le port de Stettin (Poméranie Prussienne), 1266 bâtimens, et il en est sorti 1360.

La Cour de Pétersbourg a rendu publique la Relation de la prise d'Oczakof, telle qu'elle l'a reçue du Prince *Potemkin*. En voici la traduction :

« Notre Artillerie avoit déja démonté tous les canons ennemis dans les redoutes du retranchement, le bastion de la forteresse, & la courtine du flanc gauche, & elle avoit renversé le revêtement de

Digitized by Google

maçonnerie, au point qu'on y pouvoit escalader le rempart. Cependant l'ennemi se montroit encore toujours également opiniâtre dans la défense de la forteresse assiégée. Ainsi, le Commandant en chef prit enfin le parti de faire donner l'assaut en même temps au château de *Hassan-Pacha*, au retranchement de la montagne & au corps de la forteresse. En conséquence de cette résolution, il fut donné ordre de former six colonnes, quatre à la droite, deux à la gauche : celles du flanc droit étoient sous le commandement du Général Prince *Repnin ;* celles de la gauche, sous les ordres du Général d'Artillerie *de Moller.* La première colonne du flanc droit, sous la conduite du Général-Major Baron *de Palen*, destinée à l'attaque du château de *Hassan-Pacha* & du retranchement qui y appartient, étoit composée du régiment d'Infanterie de Tambow, d'un bataillon de Chasseurs à pied, de 1000 Cosaques à pied & de 200 Cosaques à cheval, sous les ordres du Colonel *Platow*, ainsi que des Volontaires d'Arménie, commandés par le Major *Awramow.* Cette colonne avoit ordre de se porter directement sur les hauteurs contre le château de *Hassan-Pacha*, & il lui fut donné, comme aux autres colonnes, un nombre de gens pourvus de haches, pour forcer les portes de ce château. La seconde colonne fut partagée en deux parties, afin de faciliter ses mouvemens sur les deux côtés du retranchement ennemi. La première division étoit composée du régiment de Grenadiers de Catharinoslaw, & d'un bataillon du régiment de Grenadiers de Tauride, sous les ordres du Brigadier *Lwow.* La seconde division consistoit en deux bataillons de Chasseurs du Corps de Catharinoslaw, & en 50 Chasseurs du régiment de Cavalerie-légère d'Elisabethgorod, conduits par le Colonel *Baikow.* L'une & l'autre de ces divisions devoient suivre la

Digitized by Google

première colonne. La troisième colonne, commandée par le Général-Major Prince *Wolkonski*, étoit formée par le Corps des Chasseurs de Livonie, par un bataillon du régiment de Cherson, & par 300 Travailleurs du même régiment. Le Brigadier Baron *de Meyendorff* étoit à la tête de la quatrième colonne, consistant en un Corps de Chasseurs du Bug, un bataillon du régiment de Grenadiers d'Astracan, avec 300 Travailleurs de ce même régiment. La première & la seconde de ces colonnes, qui devoient marcher sur le flanc droit, furent confiées à la direction du Lieutenant-Général Prince *d'Anhalt-Bernbourg*; la troisième & la quatrième au Lieutenant-Général Prince *Dolgorucki*. Sur le flanc gauche, le Lieutenant-Général *Samoilow* commandoit la cinquième colonne, &, sous lui, le Brigadier *Chruschzow*: celle-ci étoit formée par un bataillon de Grenadiers & un de Fusiliers du régiment d'Alexopolis, & par 250 Travailleurs de ce même régiment. La sixième colonne, sous la conduite du Brigadier *Goritsch* l'aîné, étoit composée du régiment de Grenadiers de Fanagor, des bataillons de Grenadiers de Fischer & de Sukow, de 300 Canonniers, de 100 Arquebusiers de divers régimens, de 40 Chasseurs du regiment d'Infanterie-legère de Cherson, de 180 Cosaques du Bug commandés par le Colonel *Scarschinski*, de 220 Volontaires conduits par le Colonel *Selinski*, & de 250 Travailleurs du régiment de Poloczk. Le reste de l'Infanterie fut partagé en deux Corps de réserve, l'un sur le flanc droit, l'autre sur le flanc gauche, ainsi que la Cavalerie. Les Troupes legères devoient observer les Partis ennemis sur le Dniester. Le Corps de réserve à la droite étoit commandé par le Lieutenant-Général *Heikin*: l'Infanterie en étoit conduite par le Général-Major *Turtscheninow*; la Cavalerie, par le Général-Major *Apraxin*. Le Lieutenant-Général Prince *Gallitzin* étoit à la tête de la réserve

Digitized by Google

de la gauche, ayant sous lui, pour l'Infanterie, le Brigadier Prince *Wolkonski*; pour la Cavalerie, le Général-Major *Denisow*.

Toutes ces colonnes respectives eurent des ordres réitérés d'exécuter l'attaque avec vivacité, &, sans s'arrêter à fusiller, de brusquer l'Ennemi la bayonnette au bout du fusil. Les Commandans des colonnes, comme aussi les Officiers de l'Etat-Major & Supérieurs, furent particulièrement chargés de maintenir le bon-ordre, de prévenir toute confusion, & de ne point laisser faire de butin, mais d'agir avec toute la valeur qui convient à des troupes Russes, en attendant fermement le secours de l'Etre-Suprême. Il fut enjoint également de désarmer les Turcs qui offriroient de se rendre, & de les envoyer à la réserve. L'on devoit épargner les femmes & les enfans, & les expédier pareillement à la réserve. — Tout ayant été ainsi réglé, le Feld-Maréchal assembla tous les Généraux désignés pour agir dans cette expédition : il leur exposa itérativement tout ce que chacun avoit à faire ; il en fixa le moment pour chacun, & il ordonna d'agir avec autant de célérité que possible. Toutes ces instructions furent remplies avec la précision la plus exacte.

(Le volume de cette Relation, nous oblige à nous arrêter aux particularités essentielles de l'attaque qui suivit les dispositions qu'on vient de lire.)

« L'attaque fut commencée de tous les côtés, le 17 décembre, à 7 heures du matin. L'ennemi fit un feu terrible & bien soutenu. Le Général *Paken* pénétra, avec la première colonne, au retranchement de Hassan-Pacha ; il culbuta l'ennemi avec la bayonnette au bout des fusils & avec des lances, & se rendit maître du retranchement. Trois cents

Digitized by Google

Turcs restèrent au château, mais ils ne se défendirent pas. Ce Général les fit garder par des Cosaques, & retourna à la forteresse. Pendant ce temps, l'ennemi sortit en grand nombre du retranchement de la montagne, & fondit sur la première colonne; mais elle le reçut si bien, que l'on fit 1500 prisonniers. — Le Prince *de Bernbourg* & le Brigadier *Lwow* s'emparèrent des retranchemens qu'ils avoient ordre de prendre. Le Comte *de Damas* fut le premier sur le rempart; la profondeur du fossé & la hauteur des palissades ne mirent point d'obstacle à son ardeur; de cette manière, on facilita au Prince *de Bernbourg* les moyens de parvenir jusqu'aux portes de la forteresse. Les Turcs se défendirent en désespérés. Les Grenadiers ne purent entrer dans la ville qu'en passant par-dessus des piles de tués. — L'ennemi fit aussi une résistance vigoureuse du côté gauche; mais on parvint à forcer les portes supérieures; & lorsque les soldats furent entrés, ils firent un carnage terrible: tous les Turcs passèrent au fil de l'épée. On pénétra aux portes inférieures par la glace. L'ennemi, attaqué & défait de tous les côtés, ne put plus résister. Le butin que l'on a fait est immense; on put équiper sur-le-champ, avec les armes nécessaires, quelques milliers d'hommes de Cavalerie-légère; la quantité de perles, de vases & d'autres ornemens d'or & d'argent, & de l'argent comptant, est très-considérable. On vendit au marché le ducat d'Hollande pour deux roubles, & un écu au lion pour 30 copeilles. On a trouvé dans la place 180 drapeaux, & 310 canons & mortiers.

Un journal de commerce vient de présenter les détails suivans de l'état actuel du trafic des différentes Nations Européennes à Canton en Chine.

« Pendant l'année dernière, suivant l'auteur, le

nombre des vaisseaux Européens arrivés à la rade de Whampon, près de Canton, a monté à soixante-neuf, dont cinquante-un Anglois, cinq Hollandois, trois François, deux Espagnols, deux Suédois, deux Danois, deux Américains, un Prussien & un Italien. Douze vaisseaux Européens sont allés à Macao; savoir, cinq Anglois, quatre Portugais, deux François & un des Pays-Bas. La majeure partie du commerce de la Chine se fait, comme on sait, avec de l'argent; on n'évaluoit qu'à 500,000 rixdalers la cargaison & le numéraire de chacun des navires: ce commerce a roulé sur plus de 40 millions de rixdalers. En 1756, le nombre des vaisseaux Européens qui faisoient le commerce de Chine, ne fut que de quinze; savoir, six Hollandois, cinq Anglois, un François, un Danois, un Suédois & un Prussien. Les Chinois s'accommodent très-bien de l'accroissement de cette navigation; mais les Européens se ruineront peut-être à ce commerce, où ils sont obligés d'acheter la plus grande partie des marchandises avec de l'argent. Le thé, par exemple, dont le *pikal* ne coûtoit que 24 *taels* & demi, il y a deux ans, est vendu actuellement 33 à 36 *tael*. Les Anglois ont infiniment contribué à rendre ce commerce encore plus onéreux aux Européens; n'étant pas pourvus de fonds suffisans, ils achetèrent à crédit, & donnèrent aux Chinois des lettres-de-change sur la compagnie des Indes orientales; les Chinois, avides d'argent, ne les gardèrent pas, ils les échangèrent pour de l'argent à 15 & 16 pour cent de perte, exhaussèrent dans cette proportion le prix de leurs marchandises, & recouvrèrent ainsi ce qu'ils paroissoient avoir perdu.

Pendant l'année dernière, il est entré,

Digitized by Google

dans le port de Dantzick, 409 bâtimens et il en est sorti 419.

« On a reçu de Pétersbourg les observations météorologiques suivantes : On y ressentit le plus grand froid le 12 décembre dernier, à neuf heures du matin, le thermomètre de *Réaumur* étant descendu à 24 degrés & demi au-dessous de zéro ; le 29 du même mois, le thermomètre est remonté à un degré & un dixième au-dessous de zéro. La plus grande chaleur fut éprouvée le 7 juillet dernier, le thermomètre étant monté à 26 degrés trois quarts. Pendant l'année dernière, on a compté 100 jours très-clairs, & 110 entièrement couverts, 57 & un quart de brouillard, 107 de pluie, 70 de neige, 7 de grêle, & 11 d'orage ; savoir, 3 en juin, 6 en juillet & 2 en août. On a observé 10 aurores boréales ; savoir, le 26 janvier, le 17 mars, les 23, 24, 25 & 26 août, les 15 & 16 septembre, & les 10 & 11 octobre. »

De Berlin, le 7 février.

Le Duc *de Saxe-Weimar* est arrivé, le 3, en cette Résidence, où l'avoit précédé de quelques jours le Vice-Amiral Russe *Desin*, venu de Copenhague.

La Direction générale des bâtimens a fait publier que l'on ne bâtiroit aucuns nouveaux édifices aux frais du Roi, dans cette ville, ni à Potsdam, pendant le cours de cette année, et que l'on continueroit seulement la construction de ceux qui sont commencés.

Digitized by Google

De Vienne, le 7 février.

On prétend que l'Empereur, avant de se rendre à l'armée, fera un voyage en Bohême, pour y visiter les forteresses de Pless et de Thérésienstadt. On continue d'envoyer dans ce royaume et dans la Moravie des transports d'Artillerie. — Plusieurs bataillons de la garnison de Vienne se mettront en marche, le 27 de ce mois, pour la Bohême, la Moravie et la Gallicie.

Les régimens ont, dit-on, reçu l'ordre de quitter leurs quartiers d'hiver dans le courant de février, pour former des camps au commencement du mois de mars.

Le bruit du moment est que le Maréchal *de Lascy* aura le commandement d'une armée que le Public fait aller en Bohême ou en Gallicie. Le Maréchal *de Laudhon* aura le commandement général contre les Turcs; le Général *de Vins*, celui de la Croatie, et le Prince *de Hohenlohe* remplacera, en Transylvanie, le Général *de Fabris*, décédé le mois dernier.

On vient de publier un décret de la Cour, du 27 novembre dernier, qui défend de recourir à Rome pour y faire décider l'invalidité des vœux en religion. Les Religieux ou Religieuses qui voudront se pourvoir, s'adresseront d'abord

Digitized by Google

à l'Evêque Diocésain, et ensuite au Métropolitain.

On apprend de Linz, que la débacle du Danube y a emporté le pont, que ce fleuve a débordé, et que l'eau a pénétré dans la ville.

De tous les côtés on apprend des malheurs occasionnés par la débacle des rivières. Depuis Pettau jusque dans l'Esclavonie, tous les ponts, moulins, etc. sur la Drave, ont été détruits. — La débacle de la Save a aussi occasionné de grands ravages.

Le 27 janvier au soir, la glace, dans le lit principal du Danube, s'est rompue ici, et a emporté plusieurs arches des ponts extérieurs.

Les lettres du Bannat, de l'Esclavonie et de la Croatie, sont remplies de détails des accidens et des maladies qu'occasionnent, dans ces provinces, le froid excessif et la neige profonde qui empêche les transports nécessaires des vivres.

De Francfort sur le Mein, le 14 février.

On croit à Vienne que la campagne prochaine sera ouverte de bonne heure du côté de la Bosnie. La conquête de cette province éprouvera bien des obstacles, puisque indépendamment des forteresses de Zwornik, de Banialucka, de Bihacz, etc. il s'y trouve encore 17

Digitized by Google

châteaux fortifiés, ceux de Novi et de Dubicza, pris sur les Turcs l'année dernière, non compris.

Quant au plan général des opérations de la campagne prochaine, les Nouvellistes l'ont pris sans doute dans le portefeuille des Généraux, car ils le développent avec la précision que l'on va voir :

« Aussitôt, disent-ils, que le temps le « permettra, les Corps du Maréchal *de* « *Romanzof* et du Prince *de Cobourg* « se mettront en marche pour pénétrer, « par Forzan et Falxin, dans la Valachie. « Le Corps du Prince *de Hohenlohe*, « qui a pris le commandement des troupes en Transylvanie, s'y rendra en « même temps par les défilés Transylvains. Quand on se sera emparé de « Bucharest, tous ces Corps se réuniront « près de Gallaz et d'Ismail, pour y attendre le Grand-Visir. On lui disputera le passage du Danube, ou on « passera ce fleuve, afin de l'empêcher « de retourner vers Belgrade. Les Corps « *de Soltikof* et *de Kamenskoy* se rendent dans cet intervalle devant Bender, pour assiéger cette place ; une « partie de l'armée *de Potemkin* s'assurera en même temps, près d'Akermann, « de l'embouchure du Danube, et un détachement du Corps *de Romanzof* s'emparera du château fort de Giurgiewo. « — Le but de ce projet paroît être « d'empêcher le Grand-Visir d'aller au

« secours de Belgrade, quand cette for-
« teresse sera investie par l'Empereur. »

On voit que ces opérations se font aussi lestement sur le papier, qu'un voyage en poste.

On a compté l'année dernière, à Cassel, 184 mariages, 624 bâptêmes et 661 morts.

A Marbourg, 37 mariages, 175 bâptêmes et 147 morts.

ITALIE.

De Livourne, le 30 janvier.

Suivant des lettres d'Alger, en date du 20 novembre, le Grand-Seigneur a demandé à cette Régence un Corps de troupes auxiliaires, que sa Hautesse veut employer dans l'Archipel, pour défendre les postes les plus exposés aux attaques des corsaires Russes. La milice d'Alger, en ce moment, ne consiste qu'en 12 mille Turcs. Mais les Gouverneurs s'occupent d'en augmenter le nombre, et forment des magasins dans les Provinces. Le Dey a formé aux portes d'Alger deux camps pour exercer les troupes, en attendant qu'elles s'embarquent. La Marine de cette Régence est très-florissante; elle consiste en 24 bâtimens armés, non compris le vaisseau Amiral, ni les Barques de transport.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 17 février.

Nous connoissions les rapports altérés d'une classe de Papiers publics, les bruits hasardés par l'esprit de parti et par l'ambition; enfin, les innombrables sottises qu'on affectoit de répandre contre tout espoir du rétablissement de S. M., lorsque nous avons persisté à entretenir ces espérances, malgré les artificieuses allégations transcrites dans les Gazettes. Nos informations n'étoient point trompeuses, et NE POUVOIENT L'ÊTRE; cette vérité est maintenant constatée par le changement capital qui s'est manifesté et soutenu dans l'état de Sa Majesté. Depuis dix jours, le Docteur *Willis*, et même ceux des Médecins qui, avec une arbitraire légèreté, avoient affecté de contredire ses rapports, s'étoient aperçu d'une diminution sensible des symptômes défavorables. Le 10, ils signèrent que le Roi annonçoit, la veille, une présence d'esprit dont il étoit privé depuis l'origine de sa maladie. En effet, sa conversation étoit redevenue suivie, il avoit repris des intervalles de mémoire, et s'étoit même fait peser, pour comparer son poids relatif au moment actuel et aux époques antérieures de son séjour à Cheltenham et à Windsor. C'est la veille,

Digitized by Google

précisément, que M. *Burke*, au mépris de toute décence et de toute humanité, s'étoit plu à représenter l'état du Roi, à la face des Communes, comme une pu nition du ciel.

Le bulletin du 11 annonça une nou velle amélioration, et celui du 12, signé des Docteurs *Baker*, *Gisborne* et *Willis*, rapporta que S. M. se trouvoit dans *un état progressif d'amendement*. Le 13, le même bulletin officiel confirma que le Roi *alloit très-bien*; le 14, que l'*amélioration graduelle continuoit*; le 15, que la nuit avoit été excellente, et le changement très-sensible; le 16, le rétablissement de S. M. se développoit de plus en plus; enfin, ce matin 17, les Médecins ont annoncé que Sa Majesté *se trouvoit en plein état de convalescence*. Cette rélution est presqu'entièrement l'effet du régime moral, de la promenade en plein air, de la nature et des directions sages du Docteur *Willis*. Le Roi s'est promené chaque jour, quelquefois deux heures de suite, dans les jardins de Kew et de Richmond. Il a fréquemment dîné avec la Reine et les Princesses: dans la dernière entrevue, sa conversation fut aussi raisonnable qu'elle l'étoit avant la maladie. Ses entretiens avec les personnes qui l'entourent, ont indiqué le recouvrement total de la mémoire et de l'ordre des idées: il s'est rappelé son séjour à Windsor et les premières atta-

Digitized by Google

ques du mal; l'état d'où il sort lui paroît un songe. Dans une visite qu'il fit l'autre jour à son Observatoire, le Garde, qui ne l'avoit point vu depuis sa maladie, fut surpris en l'apercevant entrer, et changea de couleur. « Si vous n'êtes pas in-« disposé, lui dit le Roi avec bonté, « vous êtes sans doute surpris de me re-« voir; mais cela ira bien, tranquil-« lisez-vous. » Ce Prince, durant son dérangement, avoit perdu l'usage, qui lui est propre, de faire des questions d'une manière très-rapide; il l'a repris, et c'est un des premiers symptômes de convalescence qui ont frappé les Médecins. Le pouls, qui étoit fréquemment à 120 pulsations par minute, est retombé à 64, tel qu'il étoit à l'époque de la santé parfaite. De cette circonstance, on induit assez plausiblement que la maladie de S. M. étoit un *délire* accidentel, et nullement l'*insanité*, durant laquelle le pouls éprouve rarement d'altération sensible. C'est le contraire dans le délire, et une fois la fièvre abattue, les facultés mentales se rétablissent. Cette agitation fébrile a cédé à la nature plutôt qu'aux remèdes, car on n'a guère administré à S. M. qu'un peu de tartre émétique à deux reprises, et du quinquina. — Cette révolution ne suffit pas encore à dissiper toute crainte de rechute; on la préviendra en retardant le moment où S. M. recommencera à se livrer aux affaires publiques; il faut, à cet égard,

Digitized by Google

et à tous autres, se reposer sur l'intelligence attentive et pénétrante du Docteur *Willis*, bien vengé maintenant des insultes scandaleuses que l'Opposition a faites à ses talens et à sa véracité.

Le contentement des Citoyens a succédé à la tristesse; les fonds sont remontés de 3 pour cent; mais il est facile d'imaginer le *désappointement* et le chagrin mal déguisé de tous ceux qui s'étoient déja partagé les lots d'une nouvelle Administration. La pire confusion est celle des Déserteurs des intérêts du Roi, de la Reine et du Ministère : à l'honneur du Parlement, ils étoient en très-petit nombre dans les deux Chambres. Celle des Pairs n'en a compté que deux, le Duc *de Quensbury*, Gentilhomme de la Chambre du Roi, et le Marquis *de Lothian*, faisant les fonctions de Capitaine des Gardes. On a désigné ces Adorateurs du *soleil levant* sous le nom de *Rats*, et chacun d'eux a été nommé, persiflé, livré à l'opinion dans les Papiers publics.

Il reste incertain aujourd'hui, non si le Prince *de Galles* prendra la Régence (la santé du Roi exigeant encore des ménagemens assez longs), mais si Son Alt. R. bouleversera, pour quelques semaines, le Ministère entier, occasionnant ainsi gratuitement une dépense considérable, sans être même sûr de pouvoir assurer à son Parti (puisqu'il en a fait le sien) la Majorité du Parlement.

Digitized by Google

Elle leur est constamment, et même de plus en plus défavorable. Le 10, les Communes ont sanctionné, à la pluralité ordinaire, la clause du Bill de Régence, qui concerne la nomination du Conseil de la Reine. Ce Conseil sera composé des Archevêques de Cantorbéry et d'Yorck, du présent Chancelier Lord *Thurlow*, du Président du Banc du Roi, Lord *Kenyon*, et des quatre grands Officiers d'Etat, le Lord Chambellan, le Lord *Steward*, le Grand Ecuyer, et le premier Gentilhomme de la Chambre. Lord *North*, M. *Powis*, et d'autres, demandèrent qu'on fît entrer dans ce Conseil les Fils et les Frères du Roi, ce qui fut rejeté par 178 voix contre 129. Les objections de la Minorité contre la dernière clause du Bill, qui règle la forme dans laquelle le Roi, après son rétablissement, reprendra l'exercice de l'autorité, n'ont pas eu plus de succès le 11, 68 voix de plus en faveur de M. *Pitt*, ayant consommé le triomphe complet de ce Ministre. Dans cette Séance, M. *Burke* qui, de son aveu, a fait sa quarantaine aux petites maisons, donna un nouvel essai de son éloquence Irlandoise, en récapitulant l'histoire de tous les maniaques qu'il avoit fréquentés. Il en conclut que leur rétablissement étoit aussi dangereux que leur folie, puisqu'il avoit appris dans *les livres* et dans la conversation de Médecins *savans*, que de 3000 fous guéris,

Digitized by Google

333 avoient été des suicides, des parricides, etc. etc. Il auroit continué jusqu'au lendemain, si un cri d'horreur général n'eût imposé silence à ce cynisme dégoûtant, que les adolescens appellent de l'*énergie*.

Le Bill de Régence ayant été envoyé à la Chambre Haute, les Pairs en ont fait deux lectures, le 13 et le 16, et le discutent aujourd'hui. Dans la Séance du 13, il fut arrêté de reprendre le procès de M. *Hastings* le 6 avril prochain.

Dans la nuit du 11 au 12, le Commodore *Cornwallis* a mis à la voile de Portsmouth, pour se rendre dans l'Inde avec les Vaisseaux suivans :

Le *Crown*,	64 can.	Cap.	*Cornwallis*.
Le *Phénix*,	36		*Byron*.
La *Persévérance*,	36		*Smith*.
L'*Atalanta*,	14		*Delgarno*.
L'*Ariel*,	14	Lieut.	*Moorsom*,

Cette escadre a pris à bord six compagnies du 74e. régiment nouvellement levé, dont le reste s'est embarqué sur les vaisseaux de la Compagnie, la *Britannia*, l'*Europa*, le *Sullivan* et l'*Océan*, qui sont partis avec l'escadre.

L'Amiral *Peyton* est arrivé heureusement à Gibraltar, sur le *Leander* de 50 canons, le 31 décembre dernier, après une traversée de douze jours. Cet Officier a pris le commandement de l'escadre de

de Sa Maj. dans la Méditerranée, dont étoit chargé le Commodore *Cosby*.

On a reçu, le 5, plusieurs dépêches du Gouverneur de la Jamaïque, qui ont été apportées par le paquebot le *Greyhound*. Ce bâtiment a appareillé de Kingston, le 15 décembre, & il a laissé dans ce port les vaisseaux de Sa Majesté, l'*Europe* de 50, monté par le Commodore *Gardner*, l'*Expédition* de 44, l'*Amphion*, l'*Andromède*, l'*Astrée* de 32, l'*Aurora* de 28, le *Cygnet* la *Calypso* de 16, & l'*Alert* de 14.

La frégate l'*Andromède*, montée par le Prince *Guillaume Henry*, arriva, le 15, dans le havre de Port-Royal, venant de St. Jean dans la baie de Fundy. Aussitôt après son arrivée, son Altesse Royale fut saluée par les canons des forts & par ceux des vaisseaux de Sa Majesté, qui se trouvoient dans le havre de Port-Royal.

Le Gouvernement a freté un vaisseau du port de 300 tonneaux, qu'on équipe actuellement à Deptford pour la Baie-Botanique, et destiné à transporter dans cette nouvelle Colonie, environ 250 criminels.

Le nombre des vaisseaux qui composent la flotte de la Compagnie des Indes, pour cette saison, se monte à 32, & forme 26,000 tonneaux. Vingt-un de ces vaisseaux doivent aller chercher des thés à la Chine. Mais comme les demandes seront encore beaucoup plus considérables cette année que les autres, & que la guerre du nord empêche la Compagnie Suédoise de faire partir ses vaisseaux, la Compagnie se propose de prendre de six à dix vaisseaux de plus à son service, pour envoyer à la Chine.

Le montant des droits à la douane, acquittés & assurés sur obligations pendant l'année dernière,

enregistrés à l'entrée entre les janv. 1787 & les janv. 1788, est ainsi qu'il suit :

Argent effectivement reçu pour droits, par les différens receveurs à la douane.....	2,347,986 l. 17 f. 4 d.
Assuré sur obligations pour droits.....	1,959,915 l. 15 f. 0½ d.
Montant total des droits acquittés & assurés sur obligations pour marchandises enregistrées au port de Londres pour l'année finissant au 5 janvier 1788..	4,307,902 l. 12 f. 4½ d.

Il n'y a pas d'exemple, dans les annales de ce pays, d'aucune recette annuelle de droits aussi considérable.

On s'est diverti dans les cercles et dans les Papiers publics, le mois dernier, des prophéties de *Mistriss Prescot*, Dame très-zélée pour le Magnétisme animal. Elle est tombée en somnambulisme ; et suivant l'histoire qui court le monde, dans ce somnambulisme elle a vu des visions, et rêvé des rêves.

« Je vois, dit-elle, comme la dame prophète, » dans la farce de M. *Shéridan*, je vois un couteau » plongé dans son flanc ; je vois sortir de la blessure une matière qui est eau minérale & sang. » — Je vois cet épanchement s'élever de la » plante des pieds jusqu'à la tête, & s'y fixer » de manière à occasionner un dérangement mo- » mentané dans les facultés intellectuelles. — Je » vois que ce dérangement cédera aux remèdes, » & que tout ira bien ; & je vois que, revenu à

Digitized by Google

» lui-même, il dira : *En vérité, s'ils avoient changé* » *mes plans, c'est pour le coup qu'ils m'auroient* » *rendu réellement tout-à-fait fou !* »

« On prétend que Lord *Rivers*, M. *Conway* & un Docteur magnétisant, ont réellement entendu prononcer la prophétie. Si cela est, on peut dire qu'il y a des oreilles comme des mémoires, très-différentes de celles du commun des hommes. »

« En cette occasion, comme dans le plus grand nombre, l'explication triviale est aussi la plus vraie. — Il est possible que madame *Prescot*, admirant les ingénieuses fictions de *Sakespeare* & de *Virgile*, ait, à leur exemple, *prédit le passé*. »

Le *Gentleman Magazine* a publié une information, que nous avons traduite, et qui ne sera peut-être pas inutile aux Propriétaires ruraux.

« Les moutons sont quelquefois affectés d'une maladie fort incommode, appelée en Anglois *Foot-halt*, pour laquelle on ne connoissoit point de remède. C'est un vers qui s'introduit dans les pieds de ce bétail, le ronge, le tourmente, & lui donne quelquefois la mort. Il y a quelque temps que le hasard fit découvrir à un Fermier du Comté de Bedford, un remède qui fut publié dans les Papiers publics. Cette circonstance a donné occasion à la lettre suivante, écrite d'Amsterdam, le 14 octobre, par M. D. R. M. »

« Le *Foot-halt* est presque aussi fatal aux moutons que le Tac. Il est causé par un insecte qui, lorsqu'il est parvenu à une certaine maturité, ressemble à un ver de deux, trois ou quatre pouces de long. Le premier symptôme de la maladie est lorsque les moutons commencent à boiter. Cette incommodité augmente alors au point de les empêcher de paître, & le manque d'alimens & la

Digitized by Google

douleur font languir l'animal jusqu'à ce qu'il meurt. Le seul remède est de tirer l'insecte le plus tôt possible, ce qui est fort aisé. »

« Aussi-tôt qu'on aura aperçu le premier signe de l'incommodité, il faut examiner le pied malade entre les doigts, & l'on verra que dans la peau qui se trouve à la racine des doigts, il y a un petit trou, par lequel le ver, encore petit, s'est introduit. L'insecte une fois entré, remonte le long de la jambe, entre la peau & l'os, & arrive à sa grandeur, & plus il s'enfonce, plus il est tranquille, & trouve de nourriture. Pour tirer cet insecte, il suffit de remuer les doigts en avant & en arrière, en direction contraire. Au bout de quelques instans, on verra paroître l'extrémité du ver par le trou. En continuant de remuer les doigts, le ver ne tarde pas à se débarrasser entièrement lui-même, ce qui vaut mieux que de le tirer avec les doigts, parce qu'on risqueroit de le casser, & de laisser dans la plaie une partie de son corps, qui causeroit beaucoup de mal en pourrissant. Par cette opération, aussi simple qu'aisée, mon Métayer a guéri depuis plusieurs années, & notamment l'année dernière, tous ceux de mes moutons que cette maladie avoit attaqués, sans employer même ensuite aucun topique; car la nature guérissoit seule le canal que l'insecte s'étoit ouvert le long de la jambe de l'animal. »

« Cette maladie fait actuellement de grands ravages dans la Nort-Hollande. La plupart des Fermiers y sont très-apathiques, comme ailleurs, & ne font rien pour la guérir. D'autres ont essayé différens procédés, mais tous jusqu'ici sans succès. »

« Le remède que le hasard procura à un Fermier du Comté de Bedford, & qui consistoit dans de la chaux non éteinte & de l'esprit de vitriol répandus à terre, peut avoir été utile aux moutons chez lesquels l'insecte n'avoit pas encore traversé

Digitized by Google

la peau, ou ne faisoit que d'entrer. Il est probable que si le ver remonte plus haut dans la jambe, & à une plus grande distance de l'orifice que lorsqu'il s'y est fait jour, les particules corrosives de la chaux ou du vitriol ne pourroient arriver jusqu'à l'insecte. D'ailleurs, on ne sait pas le mal que ces deux matières pourroient occasionner en restant dans l'intérieur de la jambe, après qu'elles auroient mortifié ou tué les vers. »

« On a remarqué que cette maladie des moutons est plus commune dans certaines années que dans d'autres, & plus dans les saisons humides que dans les sèches. Il se manifeste plutôt au printemps & en automne, qu'en été & en hiver. Dans les terrains élevés & salubres, les moutons y sont moins sujets que dans les terrains bas, marécageux, ou herbeux. On peut inférer de toutes ces circonstances, que l'insecte, dans son premier état, a pour son élément le plus naturel, la terre, l'eau ou l'air, & qu'il ne s'introduit qu'accidentellement entre les doigts des moutons, où il trouve ensuite sa nourriture & sa sûreté. »

Adam Ritchie est mort, depuis peu, à Castlebarns, dans les environs de la ville d'Edimbourg en Ecosse, dans la 106e. année de son âge.

La nommée *Jeanne Ross*, native d'Ecosse, est morte, le 27 du mois dernier, dans Piccadilly, âgée de 106 ans. Elle a conservé ses facultés jusqu'au dernier moment, et elle lisoit aisément les plus petits caractères d'impression.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 18 novembre.

« L'année fédérale étant expirée au commen-

cement de ce mois, tous les membres du Congrès & même les principaux officiers exécutifs des Etats-Unis ont successivement disparu. Les nouveaux délégués élus par les différens Etats pour servir sous l'ancienne confédération, arrivent si lentement qu'il ne s'en trouve encore que trois dans cette ville, & l'on a lieu de douter de la formation d'un Congrès avant le mois de mars prochain, époque fixée pour la convocation des Membres du nouveau Gouvernement, dont l'organisation sera bien différente de celle qui a été établie jusqu'ici. On sait que le Congrès sera composé de deux Chambres & d'un Président exécutif, & que les pouvoirs de ce dernier auront quelque analogie avec ceux du Roi d'Agleterre. »

« Pendant cet interrègne on s'occupe beaucoup de l'élection du Président, ou Vice-Président & des Sénateurs. Plusieurs de ces derniers ont déja été nommés, & paroissent dignes de la confiance de leurs constituans. Quant au Vice-Président, le choix des peuples est encore très-incertain, mais tous les vœux se réunissent en faveur du Général Washington pour être le Président & le principal appui de cette nouvelle République fédérative, dont il est encore difficile de prévoir le succès, quoique tous les amis du bon ordre & de la justice désirent ardemment qu'elle soit solidement établie. Les antagonistes de cette constitution ont eu récemment lieu de se réjouir d'une nouvelle démarche faite par l'Etat de Rhodes-Island pour la rejeter ; mais cet Etat est d'une si petite importance, que son opposition ne pourra être d'une longue durée, si les autres Etats sont sérieusement déterminés à lui faire la loi. Il est même à présumer qu'un changement dans l'organisation intérieure de son administration lui fera adopter un systême plus compatible avec ses véritables intérêts. La Caroline du nord persiste également dans

Digitized by Google

ſon refus d'accéder à la nouvelle confédération ; elle a pris cependant la réſolution de faire lever par ſes propres officiers tous les impôts qui pourront être ordonnés par le Congrès, & d'en faire verſer le produit dans le tréſor fédéral. Cette Confédération ne ſera donc compoſée dans le principe que de 11 Etats ; & dans ceux-ci il ſe trouve encore un parti très-puiſſant contre le ſyſtême de conſolidation qui en forme la baſe. Le ſuccès dépendra donc en grande partie de la ſageſſe du nouveau Congrès & de la prudence du Général Washington, qui pourra être encore une fois le génie tutélaire de ſa patrie. Ce grand homme a été donné à l'Amérique pour combattre alternativement la tyrannie & l'anarchie. Sa dernière tâche ſera plus difficile, quoique peut-être moins brillante. »

« Les habitans de Kentukès s'étoient flattés d'obtenir de l'ancien Congrès la confirmation de leur indépendance, qui leur appartient de fait, & leur admiſſion à la confédération comme 14e. Etat. Différentes conſidérations locales ont empêché le Congrès de prêter l'oreille à leurs demandes. Ils ont formé en conſéquence une convention à Dauville pour rédiger une conſtitution, & pour délibérer ſur les moyens d'engager les anciens Etats à les accueillir. Cette convention a également eu pour objet de faciliter quelques négociations avec l'Eſpagne, pour obtenir enfin la libre navigation du Miſſiſſipi, qui a été vainement accordée aux Etats-Unis par la Grande-Bretagne, au moment où cette Puiſſance ne poſſédoit plus un pouce de terre ſur le Miſſiſſipi. Les Kentukois regardent cette navigation comme indiſpenſable à leur proſpérité ; mais on ne ſauroit diſconvenir que leurs réclamations ne ſoient plutôt fondées ſur la convenance que ſur un droit réel. »

« La population de ce diſtrict augmente journellement, au moyen des émigrations qui s'y font

Digitized by Google

des anciens Etats. La colonie du Muskingum, sur la rive droite de l'Ohio, prend aussi des accroissemens proportionnés à la fertilité & au bon marché de ses terres. Le Congrès n'a encore vendu qu'une petite portion de ce district; cependant les contrats montent déja à la somme de 2,993,144 dollars, qui seront payés en effets publics, & diminueront graduellement la dette domestique des Etats-Unis. Un grand nombre d'anciens officiers soldats Américains se sont fixés dans cette colonie, dont la capitale sera appelée *Marietta*, ou *Marie-Antoinette*. C'est un nouveau témoignage de la reconnoissance de ces militaires, & de l'attachement qu'ils ont conservé pour la France. »

« Les sentimens des Américains pour leurs alliés se manifestent dans toutes les occasions. Les papiers publics ont déja rendu compte de la manière dont le Comte de Moustier, Ministre Plénipotentiaire de France, a été reçu par le Président & les citoyens du New-Hampshire. Il a été également bien accueilli en Virginie, où il s'étoit rendu principalement pour faire une visite au Général Washington. A son passage par la ville d'Alexandrie, les Magistrats lui ont adressé un discours flatteur auquel il a répondu. »

FRANCE.

De Versailles, le 18 février.

Le Vicomte de Moges, le Comte Hippolyte de Toustain-Limety, le Marquis de Tourzel, & le Marquis d'Haussonville, qui avoient eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 13, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le 8 de ce mois, Leurs Majestés & la Famille

Digitized by Google

Royale ont signé le contrat de mariage du sieur Lambert, Maître des Requêtes, avec demoiselle du Pré de Saint-Maur.

Le Marquis de Rossel, ancien Capitaine de vaisseau, a eu l'honneur de présenter au Roi, le 25 du mois dernier, le septième Tableau qu'il a peint par ordre de Sa Majesté, représentant le combat de la frégate la *Surveillante*, de 32 canons, commandée par le sieur de Couédic, Lieutenant de vaisseau, contre la frégate angloise le *Quebec*, de même force, commandée par le Capitaine Farmer, livré le 6 octobre 1779, à la hauteur d'Ouessant. Ce tableau fait partie de la Collection qui doit être gravée, & que le Roi & la Famille Royale ont honorée de leur souscription.

Le 15, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte de Boissy avec demoiselle d'Aligre, & celui du Comte de la Rochefoucauld de Cousage avec demoiselle de Chéry.

Le même jour, la Comtesse de Morard d'Arces, a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Fontenilles.

De Paris, le 25 février.

La durée et l'intensité du froid qui a régné cet hiver, ayant pu faire craindre que les bleds n'eussent été gelés dans quelques cantons, la Société royale d'Agriculture a cru devoir prendre des renseignemens exacts sur cet objet important. D'après des observations, faites par ses Membres et ses Correspondans dans différentes provinces du royaume, il

Digitized by Google

conste que les bleds n'ont point souffert de la gelée, et qu'ils présentent en général, dans le moment actuel, une très-belle apparence. La Société royale, en se félicitant de pouvoir donner une pareille assurance aux Cultivateurs, s'est empressée de la publier.

Suivant un relevé exact, il est sorti du Havre, pendant l'année 1788, 141 navires pour les Colonies Françoises; savoir, 68 pour S. Domingue, 34 pour la Martinique et Guadeloupe, 6 pour Tabago, 1 pour Cayenne, 21 pour Guinée, 11 pour le Sénégal.

Pendant la même année 1788, il est entré dans le port du Havre 103 navires, venant des Colonies; savoir, 67 de Saint-Domingue, 28 de la Martinique et Guadeloupe, 7 de Tabago, 1 de Cayenne.

L'une des pièces émanées des différens Corps Municipaux, qui a été la plus remarquée, est la *Requête au Roi, et la Délibération du Tiers-Etat de la ville de Dijon*, du 18 février 1789. Les requérans concluent en disant :

« Ainsi le Clergé ne contribue en rien aux impositions. »

« Ainsi les Nobles, singulièrement ménagés dans la répartition des vingtièmes ne payent que 31,000 livres de la capitation régée à 500,000 livres.

Ainsi le Tiers-Etat supporte seul cette foule d'impositions royales, connues sous les noms de *taillon, garnison, subsistance & exemptions*,

dons gratuits & extraordinaires, qui montent à près de 1,500,000 liv. »

« Ainsi le Tiers-Etat supporte lui seul, & sans la moindre exception, toutes les charges & les dépenses communes de la province, telles que les gages des Maréchaussées, ceux des Maîtres de Postes & Courriers, l'impôt qui remplace la corvée, les appointemens des Gouverneur, Commandant, Intendant, & de leurs Secrétaires, leurs logemens, tous les frais des bureaux, tous ceux relatifs aux ponts & chaussées, à la suppression de la mendicité, aux haras; il paie seul la taxe établie pour le rachat des droits des Courtiers Jaugeurs, Inspecteurs des boissons & boucheries, & pour celui des droits sur les huiles & les savons. Il paye encore, & toujours seul, la totalité des frais du long voyage que les Flus font à Paris pour la présentation des cahiers de la province à Votre Majesté; il paie (chose incroyable) les sommes ordonnées par la Noblesse & le Clergé, pour être répandues à titres de *secours* & d'*aumônes*; il paie (chose honteuse) la rétribution des sommes employées à l'administration de la province par les Flus des premiers Ordres, déja rétribués par une gratification que ces mêmes Flus reçoivent de Votre Majesté: enfin, il paieroit encore le *tapis*, les *bougies* & le *papier* du bureau particulier de la Chambre de la Noblesse, les gages de son Capitaine de la porte, & les *journées* des Commissaires-Vérificateurs des titres des Gentilshommes, si aux Etats derniers seulement les Nobles n'avoient pas daigné tenir quitte de ces modiques objets l'Ordre du Tiers-Etat. »

« Ainsi les bâtimens somptueux élevés par le luxe des Administrateurs, & pour leur agrément seul; ces routes multipliées en tout sens pour la commodité des Grands, bien plus que pour l'utilité du commerce; ces fêtes publiques dont le

Digitized by Google

peuple n'a que le tumulte, & les riches tout l'agrément & l'honneur; ces dons extraordinaires aux gens en place, par lesquels les Elus s'ouvrent les routes de la faveur; ces médailles, ces jetons frappés à grands frais & répandus avec une profusion scandaleuse; tant de dépenses superflues, d'autant plus multipliées, que ceux qui les payent n'ont pas le droit de les contredire, tout est rejeté sur le malheureux Tiers-Etat. »

On est ici toujours écrasé d'une grêle de brochures. Il est impossible que cette abondance ne soit disette, et qu'elle n'amène le dégoût, au moins des Lecteurs judicieux. On désireroit sur-tout que les Auteurs d'un grand nombre de ces pamphlets éphémères, voulussent se distinguer, non par la force des invectives, mais par celle des raisonnemens. C'est à cette classe d'Ecrits qu'a fait allusion dernièrement, M. le Vicomte *de Toustain*, dans *une lettre aux Députés du Tiers-Etat de Bretagne*, où il dit:

« Ces parodies indécentes, ces profanations incroyables, dont les conditions inférieures de la » société sont infectées par des *Litanies*, des *Glorias*, des *Cantiques*, des *Messes*, des *Vêpres*, dirigées contre les classes appelées à gouverner une » multitude pour laquelle, mais non par laquelle on » doit tout faire, lui font perdre insensiblement » tout esprit de religion, de morale, de travail, » de déférence & de subordination, lui font confondre la loi avec l'oppression, le devoir avec » l'esclavage, & ne sont pas moins funestes au » troisième ordre qu'aux deux premiers. Sans la » prévoyance & la vigueur du gouvernement, nous

» serions presque menacés d'une ligue ou d'une » jaquerie.

Il faut espérer que bientôt on ne distinguera plus de cette infinité de productions, prétendues politiques, que celles où respireront la sagesse, l'énergie des preuves, et l'esprit de conciliation. De ce genre est une *Lettre au Roi*, par M. *de Lessac*, Militaire estimable, et Ecrivain du plus grand talent, à qui l'on doit l'*Esprit Militaire*, Ouvrage aussi bien écrit que bien pensé, et où l'on a considéré sous des développemens neufs, la morale des armées, et l'influence de l'esprit national sur leurs constitutions.

Le parlement de Grenoble a, par arrêt du 16 du mois dernier, ordonné l'enregistrement de l'arrêt du conseil du 23 février 1788, & des lettres-patentes données sur cet arrêt du 15 septembre suivant, qui maintiennent Messire Marc-Octavien Doudard de Lagrée, Procureur-général à la Chambre des Comptes de Grenoble, & messieurs ses frères, dans leur ancienne noblesse. Ils ont été reconnus de la même famille que Mrs. Doudard, seigneurs des Haies en Bretagne, ayant la même lignée & descendance, & tous issus du tronc commun, Guillaume Doudart, Seigneur de Lagrée & du Prat, lequel remonte à Olivier Doudard, qui fut reconnu noble d'extraction lors de la réformation de 1426, la plus ancienne de la Bretagne, & à laquelle les plus anciennes maisons de cette province firent leur attache lors de la réformation de 1668. — La Chambre des Comptes a ordonné, par arrêt du 29 du même mois, l'enregistrement des mêmes lettres-patentes & arrêt du Conseil.

Ce Journal n'est nullement destiné à

Digitized by Google

servir de recueil aux débats des Particuliers. Ceux-ci doivent porter leurs réclamations devant les Tribunaux, et observer qu'elles n'intéressent le Public en aucune manière. Celle qui fait l'objet de la lettre suivante, a été occasionnée par un acte de bienfaisance, auquel nous avons été pressés de donner de la publicité : elle a excité les plaintes d'un Intéressé qui méritoit des égards; l'équité nous oblige de donner cours à une réplique; mais nous déclarons, une fois pour toutes, que, désormais, ce Journal sera fermé à toutes controverses de ce genre, fondées ou non.

Lettre au Rédacteur.

« Monsieur, je ne sais pas encore quel est l'auteur de la mention insérée dans le Mercure de France du 13 décembre dernier, au sujet des défrichemens & plantations que j'ai fait & fait faire sur le territoire de Monceaux. Je n'ai point désiré d'éloges; je prévoyois encore moins qu'ils dussent m'attirer de la part de M. le Marquis *de Villette* les imputations que j'ai lues dans la lettre que vous avez transcrite dans le Mercure de France, du 10 de ce mois. »

« M. le Marquis *de Villette* affirme que *je fais défricher des terrains qui ne m'appartiennent pas ; que je m'applaudis d'avoir banni les procès ; que cependant mon village est en combustion, & que dix-neuf de mes paroissiens sont condamnés aux eaux & forêts de Senlis, à rétablir les pâturages usurpés, &c.* »

« Si le tiers qui, comme je l'ai dit, m'est inconnu, m'a félicité d'avoir banni les procès, c'est parce que, sans doute, il est instruit que depuis 27 ans que j'exerce en deux paroisses les fonctions curiales,

Digitized by Google

je n'ai jamais plaidé contre mes paroissiens, & qu'ils ne plaident pas davantage les uns contre les autres; ma paroisse n'est donc pas *en combustion*. Dix-neuf de mes paroissiens n'ont point été condamnés à Senlis, puisqu'ayant pris le fait-&-cause de tous, j'en suis maintenant à plaider en la table de marbre des eaux & forêts, sur la question de savoir en quel tribunal la contestation doit être instruite & jugée; et avec qui? Avec les seuls habitans du hameau des *Ageux*, qui ne sont pas même vassaux de M. *de Villette*. Ceux-ci, qui s'étoient mis en tête qu'ils pouvoient avoir quelque droit aux terrains défrichés, parce qu'ils y avoient quelquefois fait passer leurs bestiaux pour se rendre à leurs pâturages, sont les seuls qui ayent actionné, il y a neuf ou dix mois, une partie de mes preneurs à cens. »

« C'est aussi en justice réglée que M. le Marquis *de Villette* devroit me provoquer, s'il étoit vrai *qu'une grande partie* des terrains défrichés appartînt *à ses communes*. Mais il n'y a pas eu jusqu'à ce jour la moindre réclamation de la part *des habitans du Plessis-Villette*, *ni de quelques autres villages*. J'attendrai donc qu'on fournisse en justice réglée des titres, dont la discussion n'est pas faite pour des ouvrages périodiques. »

BATAILLE,

Prieur-Curé de Monceaux.

A Monceaux près Pont-Sainte-Maxence, ce 24 janvier 1789.

Autre Lettre au Rédacteur.

MONSIEUR,

« Depuis douze ans j'avois une glande au sein, qui en peu d'années fit des progrès sensibles, &

Digitized by Google

me causoit des douleurs excessives ; elle devint si considérable, que tous les remèdes intérieurs & les topiques n'eurent plus aucun effet. Non-seulement la glande augmenta beaucoup, & devint dure comme du marbre, & du volume d'un gros citron, mais il se forma sur le haut une tumeur grosse comme une noix, enflammée & ouverte, qui devint si sensible, que je ne pouvois plus supporter de linge dessus. »

« Dans cet état de souffrances continuelles le jour & la nuit, ayant une fièvre qui ne me quittoit pas depuis deux ans, je ne me flattois pas de guérir, & je faisois à Dieu tous les jours le sacrifice de ma vie, envisageant la mort avec moins de frayeur que l'opération du cancer par les instrumens. »

« Mon mari & mes enfans, vivement alarmés sur la triste situation où ils me voyoient, me parloient depuis un an d'un M. *Dorez*, Chirurgien, lequel avoit guéri une Demoiselle *Germain*, & qui avoit entrepris depuis d'autres guérisons avec succès. M. *Cosnier*, mon Médecin, m'avoit toujours donné ses soins. Connoissant ma répugnance invincible pour l'opération & le danger de mon état, il eut l'honnêteté, par attachement pour moi, de se déranger de ses occupations nombreuses, pour suivre, avec plusieurs de ses confrères, le traitement des malades de M. *Dorez* : il en fut si satisfait, qu'il fut persuadé qu'il me guériroit comme les autres par sa méthode ; mais par prudence il ne voulut jamais prendre l'affirmative pour me la conseiller, disant qu'il se contentoit de m'instruire de tout ce qu'il avoit vu, & que c'étoit à moi à me décider sans beaucoup tarder, parce que mon mal avoit fait un progrès si rapide, qu'il étoit à craindre qu'il ne devînt bientôt adhérent. »

« Dans une circonstance aussi critique, sensi-

Digitized by Google

ble, comme je devois l'être, aux tendres sollicitations de mes enfans, qui envisageoient ma fin prochaine avec une douleur profonde, j'allai visiter moi-même les malades guéris par M. *Dorez*, & celles qui étoient encore dans ses mains : je fus si contente de leur état, que je pris la résolution de me rendre aux instances de ma famille, & je me mis dans les mains de M. *Dorez*. Je suis la huit ème personne qu'il a guérie depuis trois ans qu'il demeure à Paris, (actuellement rue & Isle Saint-Louis, n°. 105;) il a le plus grand soin de ses malades, & n'épargne ni ses peines, ni ses pas pour les soulager. »

« J'ajouterai toujours pour le bien de l'humanité souffrante, que la douleur que les malades éprouvent pendant le cours du traitement, ne peut se comparer avec celles que j'ai éprouvées avant; & je ne puis trop inviter les personnes qui ont des glandes engorgées dans les seins, de se faire traiter le plus tôt possible, pour éviter les cruelles souffrances qui les attendent : car mon expérience m'a appris que souvent, lorsqu'on s'y prend trop tard, il n'est plus possible d'employer le traitement. »

« J'écris tous ces détails pour les malheureuses femmes qui sont dans la triste position où j'étois, & pour les enfans qui, comme les miens, mettent leur bonheur dans la vie de leurs père & mère, afin de leur faire connoître une ressource au plus cruel mal. »

J'ai l'honneur d'être, &c.

DEMONFLAMBERT DE SAINT SOUPLET.

P. S. Les Dames qui désireront entrer dans des détails plus circonstanciés sur ce traitement, pourront s'adresser à madame la Marquise *de Saint Souplet*, en son hôtel, vieille rue du Temple, n°. 96.

Digitized by Google

« Loterie de Bienfaisance, établie par Arrêt du Conseil du 26 avril, au profit des Provinces ravagées par la Grêle. — Liste générale des dix mille principaux Lots de ladite Loterie, dont le tirage a été fait en exécution dudit Arrêt du Conseil du 26 juillet, & conformément à celui du 22 novembre 1788, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Paris, en présence de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 & 10 décembre 1788. »

« Les billets de ladite Loterie n'ayant été délivrés que jusqu'au numéro 13,476, les Lots seront acquittés au Trésor Royal, suivant la distribution ci-après; savoir, 17 février 1789, jusqu'au numéro 1000. — 3 mars, 2000. — 10 dudit, 3000. — 17 dudit, 4000. — 24 dudit, 5000. — 31 dudit, 6000. — 7 Avril, 7000. — 21 dudit, 9000. — 5 Mai, 10,000. 12 dudit, 11,000. — 19 dudit, 12,000. — 26 dudit, 13,476. »

« Emprunt de 80 millions, établi par Edit du mois de décembre 1785. — Liste générale des numéros des Quittances de Finance sortis au troisième tirage de remboursemens des Capitaux des rentes résultantes dudit Emprunt, dont les Bulletins participeront au tirage des Primes, qui aura lieu au mois de mars 1789; ledit tirage fait dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville, en présence de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, les 11, 12, 13, 15, 16 & 17 décembre 1788. »

« Les Coupons payés au Trésor Royal tous les jeudis de chaque semaine, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, à dater du 8 janvier jusqu'au 25 juin 1789. »

« Emprunt de la Ville de Paris, Edit de septembre 1788. — Liste générale du deuxième tirage de remboursement dudit Emprunt, fait en la grande

Digitized by Google

salle de l'Hôtel-de-Ville de Paris, en présence de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, en vertu de l'Arrêt du Conseil du 17 décembre 1786, le 29 décembre 1788. »

« Ces Listes se trouvent à Paris, chez *Prault*, Libraire, cour de la Trésorerie, au Palais. »

François-Hippolyte Sanguin, Marquis de Livry, Chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, est mort, à Caen, le 9 Janvier.

Marthe d'Abzac, épouse, en premières noces, de Jean de Montignac, Lieutenant-colonel de cavalerie, &, en secondes noces, de Charles, Marquis de Boisseulh, Lieutenant-colonel de cavalerie, est morte, dans son château de Boisseulh, en Limosin, âgée de 97 ans : elle laisse de ses deux mariages, 15 enfans, 40 petits-enfans & 23 arrières-petits-enfans.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 27 février 1789.

La Diète de Suède a été solennellement convoquée le 26, avec la proclamation d'usage faite par le Hérault du royaume. L'ouverture en est fixée au 2 février, et le Roi a nommé les Présidens de chacun des quatre Ordres. Les préparatifs nécessaires à la continuation de la guerre sont suivis sans relâche, et le 21, le Roi, en personne, demanda à l'assemblée de la Commission de guerre, l'estimation des dépenses nécessaires à l'armement de 32 vaisseaux de ligne, et de 60 mille hommes, qui seront prêts au premier mai.

Comme, durant les grands froids, on éprouvoit à Genève la plus grande difficul-

Digitized by Google

té de moudre, on a suppléé aux moulins par un procédé très-simple. Il est le résultat des expériences que voici, faites par la *Société des Arts*, et que nous croyons utile de répandre généralement.

» Il n'est presque pas de ménage qui ne soit pourvu d'un instrument propre à être employé avec avantage à moudre le bled. Les moulins à café ordinaires produisent cet effet assez rapidement & assez parfaitement pour pouvoir être substitués, au besoin, aux grands moulins à bled. Un bon moulin à café de grandeur moyenne peut moudre une livre de bled dans 9 minutes. Ce travail n'est pas très-pénible, & sur ce pied un moulin pareil, en travaillant 10 heures, moudroit au moins 60 livres de bled. Une heure seulement de travail par jour, fourniroit à l'entretien d'un ménage de 5 à 6 personnes. Il est vrai que sur trois moulins employés à ces essais, celui qu'on vient de citer a été le plus actif. Un autre a moulu une livre dans 12 minutes & demie, & un troisième dans 17 minutes & demie. Bien entendu que ces trois moulins étoient de l'espèce de ceux que l'on fixe aux murs. »

» Le bled a été soumis à l'action du moulin sous trois états différens. »

» 1°. Tel qu'il sort du grenier. »

» 2°. Après avoir subi un desséchement sur le feu. »

» 3°. Après avoir été torréfié ou grillé. »

» Dans le premier cas, pour séparer la farine du son, l'on s'est servi de deux tamis différens. On a ainsi obtenu sur 36 onces, 26 onces & un quart de farine, & 9 onces & un quart de son. Cette farine, passée au second tamis, a donné 11 onces & demie de belle fleur, & 14 onces trois quarts de gruau, ou seconde farine. »

Digitized by Google

» En n'employant qu'un seul tamis de finesse moyenne, on a obtenu, par une seule opération, sur 36 onces, 18 onces & demie de farine, & 17 onces & demie de son. On voit qu'il restoit encore dans ce son à-peu-près la moitié de son poids de farine. »

» Avec les farines ainsi obtenues en quantité suffisante, on a fait divers essais. »

» Vingt-quatre onces de fine fleur avec 2 onces de levain, ont produit 36 onces de pain chaud, assez blanc & d'une très-bonne qualité.

» Vingt-quatre onces de gruau, mêlé à 12 onces de pommes de terre bouillies & quatre onces & demie de levain, soit 40 onces en tout, ont produit 43 onces de pain chaud, à-peu-près de la qualité du pain de munition ordinaire. »

» Huit onces de gruau, 8 onces de pommes de terre bouillies & une once & demie de levain, soit 17 onces & demie en tout, ont produit 26 onces & demie de pain chaud, mais très-humide & peu levé.

» Les expériences ci-dessus ont été faites avec du bled de médiocre qualité.

» Trente-cinq onces de farine, obtenue par un tamis de finesse moyenne, & 3 onces de levain, soit 38 onces en tout, ont produit 52 onces de pain chaud, dont la qualité étoit un peu inférieure à celui de la fine fleur.

» Cette expérience a été faite avec une qualité de bled supérieure à la première.

» Il sera bon de remarquer, que le bled étoit en nature à midi, & qu'à 6 heures du soir le pain étoit hors du four.

» Quant au son qui garde, comme on voit, à-peu-près la moitié de son poids de farine, on a essayé d'en tirer parti de deux manières.

1°. En le faisant cuire dans l'eau, & le passant ensuite au travers d'un linge, on a obtenu une bouillie épaisse & nourrissante.

Digitized by Google

» 2°. En employant cette bouillie au lieu de l'eau pour faire le pain, ce qui n'a produit qu'une très-légère augmentation du poids dans le pain. De ces deux méthodes, la première est donc de beaucoup la plus avantageuse; mais il vaudroit peut-être encore mieux garder ce son pour le repasser ensuite au moulin.

» Le bled desséché à un dégré de feu qui lui fait perdre environ une once & demie de son poids par livre, soumis à l'action du moulin à café, s'y broie plus facilement encore; mais le tamis donne de la farine légèrement brune, qui a perdu une partie de sa corde, & dont le poids est à celui du son comme 46 à 55. Ce son cuit & passé dans un linge donne, il est vrai, une soupe d'un goût plus agréable que le premier; mais comme la farine ne peut point être employée d'une manière aussi avantageuse, il paroît que cette méthode, indépendamment de ce qu'elle donne plus de peine, est inférieure à la précédente.

» Enfin, le bled grillé à-peu-près au degré du café, perd trois onces par livre de son poids. Il se moud très-facilement, & le son s'atténue tellement qu'il devient inséparable de la farine. On ne peut point faire de pain avec le bled ainsi traité, mais on peut employer cette farine à faire des soupes. »

» A ces expériences sur les produits du bled, soumis dans divers états à l'action d'un moulin à café, on en a joint d'autres sur les moyens d'en tirer parti, indépendamment de cette machine. «

» Une livre de bled, trempé pendant 2 heures dans l'eau tiède, haché pendant demi-heure, & cuit ensuite pendant 2 heures avec 2 onces de beurre, du sel & de l'eau, a donné au moins de quoi remplir quatre grandes écuelles d'une soupe excellente, & qu'il n'étoit presque pas possible

Digitized by Google

de distinguer de la soupe ordinaire au gros bled. Les frais de cette quantité de soupe montoient à 5 sous 9 deniers, indépendamment du combustible employé à la cuire.

» Pour diviser le bled après l'avoir amolli par l'infusion, la méthode de le hacher est beaucoup préférable à celle de le piler. Celle-ci emploie plus de temps, & ne le divise pas si bien;

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Un Baron Allemand, Officier dans un Régiment étranger, s'enferma, il y a quelques jours, dans sa chambre avec son chien, brûla la cervelle à cet animal avec un pistolet, se passa son épée au travers du corps, sans se blesser mortellement, tomba de foiblesse & ne put s'achever. Le bruit de l'arme à feu s'étant fait entendre dans toute la maison, on accourt à l'endroit d'où il étoit parti, on enfonce la porte du Baron, on le trouve baigné dans son sang, & à force de soins, on parvient à lui rendre l'usage de ses sens. Interrogé pourquoi il avoit tué le chien avec un pistolet, il répond qu'il aimoit beaucoup cet animal, qu'il craignoit qu'il ne fût malheureux en lui survivant, & que par une suite de cet attachement, il avoit voulu donner à ce compagnon fidèle la mort la plus prompte, la moins douloureuse & la plus sûre; & que pour son compte, il avoit préféré l'épée comme un instrument plus digne de lui. On voit par-là que l'extravagance même du Baron étoit combinée & réfléchie. Ne pouvant rendre raison d'un sang-froid aussi extraordinaire, on en fait un honneur à la Philosophie du jour, qui autorise de pareils forfaits, & les encourage d'une manière que l'expérience rend trop sensible. On a enfin découvert la véritable cause de ce délire du Baron Allemand. On a su que peu de jours avant cette catastrophe, il étoit

Digitized by Google

allé dans un lieu public, où un Officier françois lui avoit marché sur le pied imprudemment. L'Officier françois ne s'étant point dispensé des excuses usitées en pareil cas, n'imaginoit point que cet accident pût avoir des suites. Cependant, le soir même, il reçoit un billet du Baron, qui lui demande en grace de passer chez lui le lendemain matin pour affaire de la dernière importance. L'Officier françois s'y rend, & trouve le Baron dans un appartement illuminé comme un jour de bal. Il lui demande de quoi il étoit question; l'Allemand lui témoigne combien il est offensé de ce qui s'est passé la veille. Le François renouvelle ses protestations de n'avoir voulu l'offenser en rien, & lui donne là-dessus l'alternative en bon & franc Militaire.... Le Baron, après beaucoup de réflexions, paroît satisfait, & laisse partir son adversaire.... Il est tourmenté bientôt de nouvelles inquiétudes, & va trouver un de ses amis, à qui il demande un conseil, après lui avoir fait le récit de son aventure. Celui-ci le rassure de son mieux, & lui promet de l'avertir s'il court aucun mauvais propos à cette occasion. Il croit le Baron calmé, mais bientôt la tête de celui-ci achève de se déranger, & il se porte à la cruelle extrémité dont nous venons de rendre compte. (*Feuilles de Flandre.*)

(N. B. *Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude de ces Paragraphes extraits des Papiers étrangers.*

C'est par ORDRES SUPÉRIEURS *que nous avons dû nous abstenir de présenter au Public, selon la promesse que nous en avions faite, les véritables circonstances et l'heureuse issue de la dernière révolution de Genève, consommée le* 10 *de ce mois.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SUPPLEMENT,

CONTENANT

LES PROSPECTUS ET AVIS DE LA LIBRAIRIE*.

LES ILLUSTRES FRANÇOIS, ou Tableaux historiques des grands Hommes de la France, pris dans chaque genre de célébrité. Ouvrage national, format in-fol. *dédié à* MONSEIGNEUR COMTE D'ARTOIS *; par M.* PONCE, *Graveur ordinaire du Cabinet de ce Prince, de l'Académie des Sciences & de celle de Dessin d'Orléans; des Académies des Sciences & Belles-Lettres de Rouen & de la Rochelle; de celle de Peinture, Sculpture & Architecture de Marseille; Membre du Cercle des Philadelphes du Cap François, &c. &c. d'après les dessins de M. Marillier.*

LA première partie de cet Ouvrage, intéressant & utile pour l'éducation de la Jeunesse, est actuellement terminée; elle contient les Portraits & Notices de Rousseau, Voltaire, Henri IV, Sully, Descartes, Turenne, Louis XIV, Bossuet, Molière, Madame Deshoulières, Montesquieu, le Sueur, le Grand Condé, Tourville, La Fontaine, Duguesseau, Lully, Quinault, Jules & Hardouin Mansard, Louis XII, Boileau, Richelieu, Racine, Puget, Vendôme, Catinat, & Buffon. Ces Portraits sont gravés d'après les originaux les plus fidèles, & environnés de tableaux, mé-

Digitized by Google

daillons ou bas reliefs, espèce d'apothéose, représentant les différentes actions ou les Ouvrages qui ont mis le sceau à la célébrité de ces hommes immortels.

Ces Estampes se distribuent par cahier, au prix de 1 liv. 10 s. pièce; ainsi la suite complette, composée de cent Estampes, coutera aux Souscripteurs 150 liv. La première des quatre parties dont sera composé cet Ouvrage, se vend 37 liv. 10 s. en feuilles & 40 liv. br. en carton; la même partie, supérieurement coloriée, 115 liv. aussi en carton. On distribuera les Estampes séparément, au prix de 36 s. pièce. Les Sujets représentant François I, Pierre & Thomas Corneille, le Poussin, Duquesne, le Notre & Laquintinie, les Maréchaux de Saxe & de Berwick, formeront le prochain cahier, qui paroitra incessamment.

Le succès de cet Ouvrage étant assuré par les bontés de Sa Majesté, qui a daigné souscrire pour un grand nombre d'Exemplaires, & par l'accueil favorable du Public, rien n'en peut plus retarder l'exécution, que le temps absolument nécessaire pour l'amener à la perfection dont il est susceptible.

On trouve cet Ouvrage chez l'Auteur, rue St. Hyacinthe, N°. 19.

Lu & approuvé, ce 25 Septemb. 1788. COCHIN.

Vu l'Approbation permis d'imprimer, le 25 Septemb. 1788.
DE CROSNE.

GAZETTE des TRIBUNAUX, tome XXVII, par M. MARS, Avocat au Parlement.

CET Ouvrage, dont quatorze années de succès ont confirmé l'utilité, pour tout ce qu'en

Digitized by Google

appelle Gens d'Affaires, Sociétés Littéraires, &c., n'a jamais été interrompu depuis le mois de Décembre 1775, qu'il a paru pour la première fois. Ses principaux articles sont des Notices de *Causes intéressantes*, tant *civiles* que *criminelles*; des *questions sur des points de Droit, de Jurisprudence, de procédure*, &c., avec les *réponses des Jurisconsultes*; des *indications de Mémoires, de Plaidoyers* importans; des *réquisitoires de MM. les Gens du Roi*; des *Discours publics*; des *Livres de Droit*; l'*annonce des Loix nouvelles*; des *Edits, Arrêts & Réglemens*; enfin de tout *ce qui est relatif à la Magistrature, au Barreau, à l'Éloquence, & à la Langue Françoise*. On s'abonne en tout temps, & sur-tout en Janvier, qui est une des principales époques, chez l'AUTEUR, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Serpente, n°. 20. Prix, 15 liv. pour recevoir ladite Gazette franche de port pendant un an. On trouve aussi chez lui toute la collection des feuilles depuis leur naissance. Les lettres & paquets qu'on adressera à l'Auteur ne lui parviendront pas s'ils ne sont affranchis.

ÉTAT ACTUEL DE PARIS, Ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître & parcourir Paris sans faire aucune question, en 4 vol. in-24., & cinq Cartes nouvelles. A Paris, chez le sieur Watin fils, Editeur, rue Sainte-Apolline, n°. 33.

L'ACCUEIL que les Etrangers & les Parisiens eux-mêmes font à l'*Etat actuel de Paris*, en attestant son utilité, & la nécessité de se le procurer pour bien connoître la Capitale, nous impose l'obligation de le rendre de plus en

Digitized by Google

plus exact. Paris varie prodigieusement cette année : une foule d'établissemens se forment, se modifient, disparoissent ; des rues s'ouvrent, des quartiers se bâtissent, se peuplent en même temps ; des vicissitudes sans nombre, des mutations continuelles, des changemens brusques & inattendus y multiplient les variations au point qu'il est presque impossible de les suivre. Nous croyons cependant que dans l'Edition que nous présentons pour 1789, il ne nous en est échappé aucune, au moins aucune importante.

Ainsi, dénombrement exact des habitans, intéressans ou utiles à connoître, suivant l'ordre de leur domicile ; inventaire précis de tout ce qui se débite & fabrique, anecdotes curieuses à recueillir, détail de faits remarquables : tel est le plan de cet Ouvrage, qui le rend un Livre d'instruction, d'amusement, d'exercice & de récréation, qui supplée ou remplace tout ce qu'on a pu écrire sur cette importante cité.

Pour mettre à même l'habitant de Paris, l'Etranger qui y vient, ou même celui qui ne peut y venir ou y revenir, en état de connoître cette grande ville, on a supposé que l'Etranger qui y arrive pour la première fois, ne sait que lire le françois, & ne peut le parler : on lui présente d'abord le Plan général de Paris, divisé par les couleurs en quatre grands quartiers, coupés de l'orient à l'occident par la Seine, & du nord au sud par la rue presque droite qui part de la barrière St. Denis, traverse la Capitale, & se rend à la barrière d'Enfer.

De cette division résultent quatre superficies à peu près égales ; chacune d'elles est développée dans une Carte séparée : en marge son

Digitized by Google

rangées, par ordre alphabétique, toutes les rues de la division. Chaque quartier a son volume, où se trouvent également rangées les mêmes rues, dans le même ordre alphabétique.

Les volumes & les cartes reçoivent leur dénomination de leur chef-lieu, ou de l'endroit le plus remarquable ; savoir :

Quartiers, cartes & volumes de *Notre-Dame*, de *St. Germain*, du *Temple*, & du *Louvre*.

Dans ces quatre quartiers se trouve renfermé tout ce qu'environne la grande & nouvelle enceinte de Paris, presque terminée au midi, & dont toutes les barrières du nord indiquent la circonvallation : elle est tracée sur toutes les cinq cartes.

Chaque volume a quatre parties. La première, le *Viographe* ; la seconde, les *Descriptions* ; la troisième, les *Evénemens* ; la quatrième, les *Tables*.

Un quart-d'heure de l'usage d'un volume donnera la preuve que rien d'intéressant à connoître à Paris, n'échappera au Voyageur ; qu'il saura se guider, se diriger, revenir à un point donné, sans risquer de s'égarer, de faire des pas inutiles, & sur-tout sans être obligé de faire aucune question. On peut, à l'aide du Livre & des Cartes, se familiariser avec les habitans, les rues, les monumens, avant de les visiter, & même sans y venir : aussi avons-nous remarqué que la Province, les Colonies & les Etrangers ont d'autant plus accueilli cet Ouvrage, qu'il leur a facilité de correspondre avec tous ceux qu'il leur est utile de connoître dans la Capitale, &c.

Digitized by Google

PRIX.

	à Paris.		fr. de port en Prov.	
Les quatre vol. br.	6 l.	f.	7 l.	f.
Avec les cinq Cartes dans un étui.	10		11	10

La reliure se paye séparément.

On trouve même maison, rue Ste. Apolline, n°. 33, la quatrième édition de l'*Art du Peintre, Doreur, Vernisseur*, par le sieur Watin père, *in*-8. de plus de 400 pages ; prix, 4 liv. 16 s. br. franc de port par tout le Royaume.

Cet Ouvrage est nécessaire à ceux qui veulent peindre, dorer & vernir leurs appartemens ou équipages.

Le Sr. Watin père offre aux habitans de la Capitale d'entreprendre chez eux la peinture, dorure & vernis de leurs chambres, appartemens, maisons & hôtels, & de les rendre habitables, sans le plus léger danger, ni la moindre impression d'odeur, vingt-quatre heures après l'application de son vernis. Ce vernis, dont il est l'inventeur, outre les avantages de salubrité qu'il présente, a la propriété de se conserver très-long-temps dans toute sa fraîcheur & sa vivacité ; il faut seulement, tous les ans, dans l'automne, le laver avec une éponge & de l'eau tiède ; ce lavage lui rend le brillant du moment de son application. La Marine Royale en fait usage pour les appartemens & chambres des Officiers.

Le Sr. Watin offre aussi aux personnes de province de leur envoyer, bien encaissées & emballées, le couleurs nécessaires pour peindre & décorer leurs lambris, croisées, jalousies,

Digitized by Google

grilles, treillages, trains, caisses de leurs équipages, mettre en couleur les carreaux & parquets, préparées de manière qu'il n'y ait plus qu'à y tremper la brosse & à peindre; ce qui évite les disgraces & la mal-propreté des préparations, ainsi que la quantité suffisante de vernis pour appliquer dessus.

Il suffit de lui envoyer le nombre de toises que l'on veut peindre ou vernir, & le ton de la couleur qu'on adopte : les prix étant fixés, on peut faire ou faire faire sous ses yeux, & savoir sur quelle dépense on peut compter. Il se fait un plaisir de joindre à ses envois tout ce qu'on peut désirer de la Capitale, sur-tout dans la partie des ameublemens.

Les Srs. Watin, père & fils, prient toutes les personnes qui voudront bien s'adresser à eux pour se procurer, ou l'*Art du Peintre*, ou les *Marchandises*, ou l'*Etat actuel de Paris*, de vouloir bien affranchir leurs lettres & le port de l'argent. Il suffit d'écrire à l'un ou à l'autre, rue Ste. Apolline, n°. 33; ils ne répondront à aucune lettre, si elle n'est franche.

Lu & approuvé, ce 3 Décembre 1788. SUARD.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, le 5 Décemb. 1788.

DE CROSNE.

AVIS pour l'ANNÉE LITTÉRAIRE 1789.

LA rédaction de cet Ouvrage périodique est actuellement confiée aux soins de M. l'Abbé Royou; mais les deux Hommes de Lettres connus & estimés du Public, qui le composoient auparavant, continueront d'y travailler,

Digitized by Google

& c'est sur leurs talens que M. l'Abbé Royou fonde ses espérances pour le succès de ce Journal.

Sa réputation est consacrée depuis long-temps par l'estime publique. On sait que de tous temps il a été destiné à venger la Religion, la Morale, & les maximes du Gouvernement, attaqués par les faux Philosophes, ainsi que le goût outragé par les mauvais Ecrivains.

On peut être bien assuré qu'il ne changera pas de ton sous la direction de M. l'Abbé Royou, & que les Auteurs vont s'appliquer de plus en plus à donner des Extraits approfondis & des critiques motivées, mérite particulier de l'Année Littéraire, qui, à cet égard, a toujours eu une supériorité marquée sur tous les autres Journaux.

L'abonnement est de 24 liv. pour Paris, & de 32 liv. pour la Province.

On reçoit par semaine un cahier, tantôt de deux, tantôt de trois feuilles d'impression.

On souscrit à Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, sur le quai des Augustins, au coin de la rue Pavée; & en Province, chez tous les Libraires, aux Bureaux de la Poste, & à ceux des Affiches.

Tous les paquets, lettres (excepté ceux qui regardent les souscriptions ou les observations concernant la distribution, qu'il faut adresser francs de port à M. Mérigot), les Livres & Estampes, doivent être adressés francs de port à M. l'Abbé Royou, rue St. Jacques, entre le Collége du Plessis & celui de Louis le Grand, N°. 77.

Lu & approuvé, ce 13 Décembre 1788 DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 13 Déc. 1788.
DE CROSNE.

Digitized by Google

Histoire Universelle depuis le commencement du Monde jusqu'à présent ; composée en Anglois par une Société de Gens de Lettres, & traduites en François, 120 vol. in-8°. Prix 4 liv. 10 s. le vol. broché, ou 5 liv. 10 s. relié. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Nous voici donc parvenus à la fin de cette entreprise aussi importante que difficile, & remarquable sur-tout par l'exactitude que nous avons mise dans la publication du grand nombre de Volumes qui la composent. Nous n'ignorons pas que quelques personnes se sont plaint de ce grand nombre des Volumes ; mais auroient-elles donc voulu un squelette absolument décharné ? Qu'elles examinent l'étendue de nos Histoires de France, de celles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, &c. elles verront que nous n'avons donné qu'un abrégé très-succinct de tous ces Ouvrages, & qu'il n'étoit pas possible de donner moins, sans courir le risque, non pas seulement de ne point donner assez, mais même de tronquer l'Histoire Universelle Angloise que nous avons traduite. Les Lecteurs trouveront à la tête du tome XC de notre Traduction, la source de l'erreur d'après laquelle nous n'avions compté que sur environ 70 Volumes, & le succès qui a continué à couronner notre travail, nous fait croire que le Public nous a justifiés.

A la fin de l'Histoire Ancienne, nous avons donné deux Volumes de Tables des matieres, & deux Volumes de Tables chronologiques. L'Histoire Moderne sera suivie de trois Volumes de Tables des matieres, & de trois Volumes de Tables chronologiques, qui compléteront l'Ouvrage, & le porteront à 126 Volumes, comme nous l'avons

Digitized by Google

annoncé par notre dernier Avis. Ce nombre de trois Volumes pour chaque espece de Tables n'est point trop considérable, si on réfléchit qu'il faut y placer les matieres de 80 Volumes. Quant à la Table chronologique, elle sera suite à celle qui forme les Tomes XXXIX & XL de notre Traduction, & ces cinq Volumes réunis seront un abrégé aussi utile qu'agréable de tout l'Ouvrage.

Nous ne nous amuserons point à prouver la nécessité de ces Tables. Comment en effet pourroit-on consulter un Ouvrage aussi volumineux, sans une Table générale? Ce seroit voguer dans une mer immense sans carte & sans boussole. Au reste, l'intention du Libraire est de ne forcer personne à la prendre.

En conséquence, lorsqu'on mettra cette Table sous presse, il publiera un Avis pour l'annoncer à MM. les Souscripteurs, & ceux seulement qui seront jaloux de compléter l'Ouvrage, renouvelleront leur souscription pour ces six Volumes.

Il ne restoit plus aucuns Exemplaires complets de cet Ouvrage. Sur la demande de plusieurs personnes, le Libraire s'est décidé à réimprimer un grand nombre de volumes, qui le mettent en état de fournir les 48 premiers volumes aux nouveaux Souscripteurs qui voudroient se procurer cet Ouvrage, & même, pour leur donner plus de facilité dans l'acquisition, il délivrera six vol. à six vol. Au premier Mai, il sera en état de fournir des Exemplaires complets. Ce sera, à la vérité, au préjudice des anciens Souscripteurs qui auroient négligé de retirer les derniers volumes; c'est pourquoi il les invite de vouloir bien se compléter dès ici au premier Mai 1789, autrement ils risqueroient de laisser leur Exemplaire imparfait, ou d'attendre la réimpression des volumes qui leur manqueroient.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX,

Qui se trouvent chez le même Libraire.

Dictionnaire raisonné du Gouvernement, des Loix, des Usages, des Libertés de l'Église Gallicane, par M. l'Abbé des Odoards Fantin, Vicaire-général d'Embrun, 6 vol. *in*-8. blanc 30 liv. & rel. 36 l.

Les Œuvres complettes de M. Palissot, revues & corrigées, 4 vol. *in*-8. de l'Imprimerie de M. Didot jeune, superbe édition, 24 l. les 4 vol. br. & 30 l. rel.

Les mêmes, avec figures, 30 l. br. & 36 l. rel.

N. B. Il en a été tiré 50 Exemplaires en vélin, dont le prix est de 48 l.

Lucrece, trad. en vers françois, avec le latin à côté, par M. le Blanc, 2 vol. *in*-8. grand papier, 15 l. br. & 18 l. rel.

Mémoires sur la Météorologie, par le P. Cotte. Paris. Imprimerie Royale. 1788. 2 vol. *in*-4. rel. 30 l.

L'Académie des Sciences, année 1786. *in*-4. br. 15 l. rel. 18 l.

Les personnes qui ont négligé de retirer les volumes de cette Collection, sont priées de se compléter.

LIVRES nouveaux qui viennent d'être mis en vente chez MOUTARD.

HISTOIRE de la Décadence & de la Chute de l'Empire Romain, traduite de l'Anglois de Gibbon; par MM. Demeunier & de Cantwel; 18 vol. *in*-8.

Cette Histoire forme en Anglois six vol. *in*-4., & formera 18 vol. *in*-8.

Les quatre premiers volumes *in*-8. de cette Traduction paroissent. Le tome cinquième paroîtra le 20 Fevrier; le sixième le 20 Mars,

Digitized by Google

& les autres successivement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 liv. br. & 6 liv. rel.

On est libre d'acheter les volumes à mesure qu'ils paroissent ; mais les personnes qui voudront payer six volumes d'avance, recevront les vol. francs de port à mesure qu'ils paroîtront.

Les personnes qui ont les trois premiers vol. sont dispensées de les acheter de nouveau ; elles peuvent commencer leur Souscription par le Tome quatrième.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS ; par feu l'Abbé de La Porte, tomes XXIX & XXX ; 5 liv. br. & 6 liv. les 2 vol. reliés avec Cartes.

Depuis long-temps cet agréable Ouvrage étoit interrompu ; il ne restoit plus à donner que la France, pour le compléter. Un Homme de Lettres, connu par plusieurs Ouvrages estimables, s'est chargé de cette continuation, qui ne sera plus interrompue. Les tomes XXIX & XXX, que nous donnons aujourd'hui, commencent le Voyage de France. Cette dernière partie formera en tout 8 vol., qui, joints aux 28 qui ont déjà paru, ne doivent pas porter l'Ouvrage entier à plus de 36 vol.

On trouve encore chez le même Libraire quelques exemplaires des 28 premiers vol., enrichis de Cartes géographiques ; c'est ce qui distingue cette édition des éditions contrefaites, qui sont sans Cartes.

Les Cartes des 28 premiers volumes se vendent séparément en un petit Atlas de format *in*-8. 5 liv.

Lu & approuvé. A Paris, ce 10 Février 1789. CAILLEAU, *Adjoint.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google